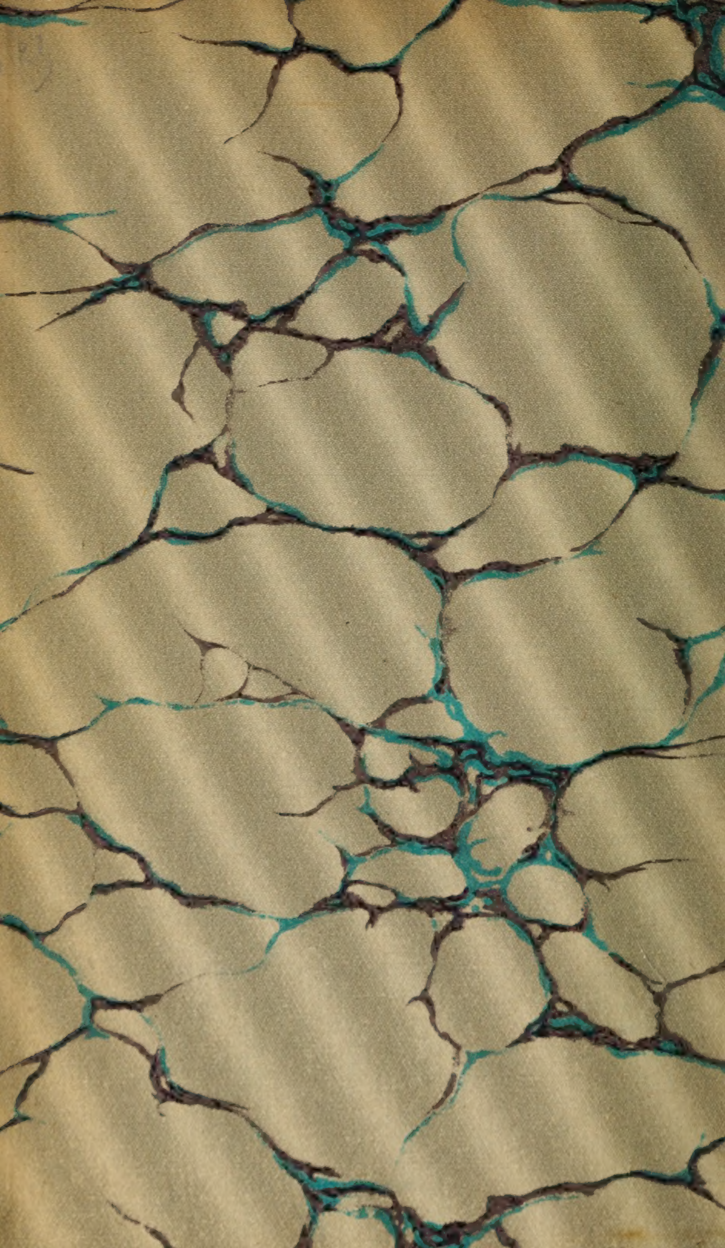
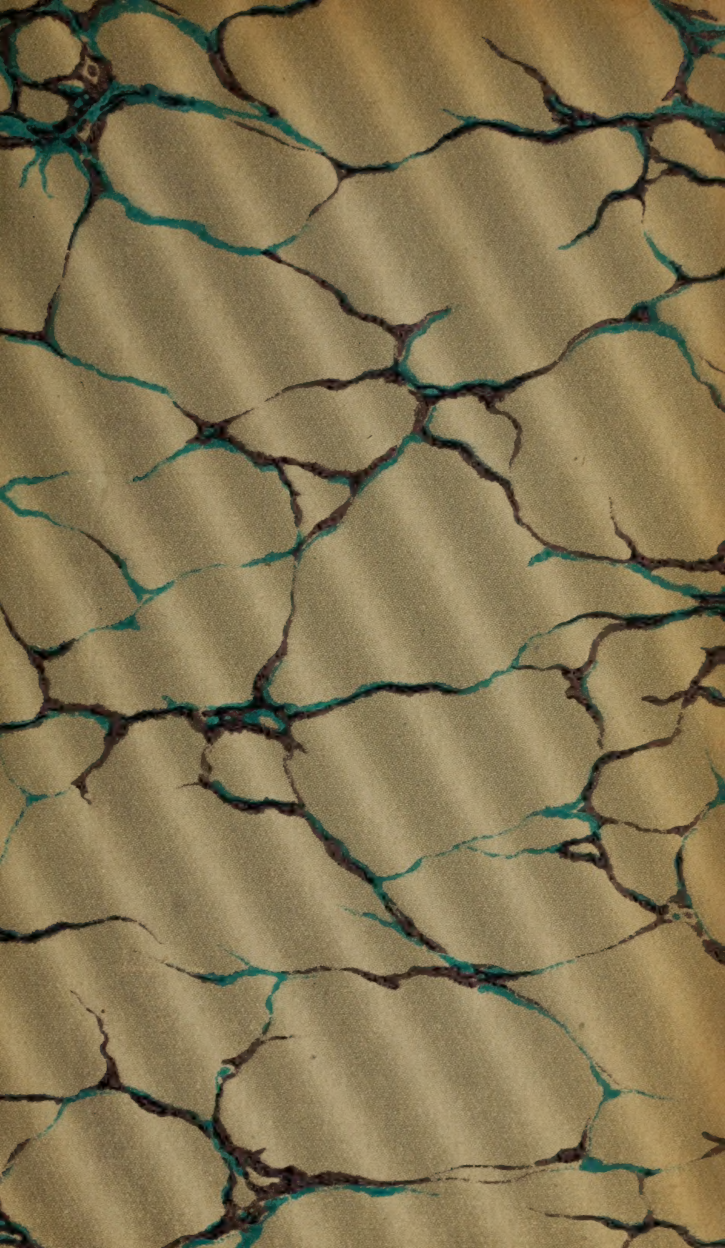






FÉNELON

ET

BOSSUET

ÉTUDES MORALES ET LITTÉRAIRES

PAR

L. CROUSLÉ

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

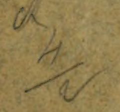
TOME PREMIER

PARIS

HONORÉ CHAMPION, LIBRAIRE

9, QUAI VOLTAIRE, 9

1894



FÉNELON ET BOSSUET

ÉTUDES MORALES ET LITTÉRAIRES

FÉNELON

ET

BOSSUET

ÉTUDES MORALES ET LITTÉRAIRES

PAR

L. CROUSLÉ

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

TOME PREMIER

PARIS
HONORÉ CHAMPION, LIBRAIRE
9, QUAI VOLTAIRE, 9

1894

L'histoire est devenue la plus changeante des sciences. Les statuaires peuvent encore la concevoir sous la figure d'une divinité au visage calme et immuable, qui, armée d'une pointe d'airain, grave les faits dans le marbre ou le bronze, ou trace des portraits sur lesquels le temps n'aura aucune prise. Dans le monde réel, il en est autrement : chaque génération renouvelle l'aspect du passé, voit sous un jour nouveau les événements et les passions, et modifie les opinions établies touchant les hommes illustres. Notre siècle surtout, si ardent et si ingénieux à la recherche des documents dignes de foi, éclairé par toute sorte de lumières inespérées, avide de vérités de tout genre, ne considère les siècles, les nations et les personnages antérieurs que comme l'objet d'une enquête perpétuelle et la matière d'un art qui s'éprouve et se perfectionne en s'approchant de plus en

plus de la représentation fidèle des types soit collectifs soit individuels qui ont apparu dans la suite des temps ; mais il ne se flatte guère de laisser, comme l'espérait Thucydide, des vérités « acquises pour toujours », et d'atteindre d'un coup à cette parfaite expression du vrai, qui ne laisserait plus rien à faire ni à l'érudition ni au génie,

Le public ne se scandalise plus quand il voit réformer l'idée, en quelque sorte consacrée, d'un personnage historique. On sait par combien de causes la confiance de la postérité a pu être déçue : passions des contemporains, précipitation ou partialité des premiers historiens, perte ou falsification des pièces authentiques, négligence ou docilité paresseuse des écrivains suivants, prévention des partis, qui survivent aux personnages, qui s'emparent de leur mémoire, la remanient et la défigurent, pour la faire entrer dans leurs intérêts et compter dans leurs calculs, pour se recommander d'une suite de prédécesseurs éminents, ou de titres d'honneur qui remontent le plus haut possible dans le passé. Quand les faits ou les hommes font défaut ou ne se prêtent qu'imparfaitement aux vues des écrivains, l'histoire devient quelquefois, presque sans y prendre garde, la plus ingénieuse des impostures : les partis se font des aïeux par un genre de supercherie beaucoup plus fin que celui des fabricateurs de fausses généalogies ou de pièces apocryphes. Si une fois le succès s'attache à

ces tromperies, l'opinion s'établit au point de devenir sacrée; et l'erreur est aussi difficile et aussi dangereuse à déraciner que s'il s'agissait des fondements d'une religion. En effet, si les hommes sont en général avides de connaissances, ils sont tellement attachés à leurs opinions acquises, à leurs admirations ou à leurs antipathies invétérées, que vouloir les détromper, les refroidir ou les réchauffer, contre leur goût ancien, c'est comme les blesser dans leur conscience ou dans leur amour-propre.

Dans un cours public, fait à la Sorbonne, il y a déjà quelques années, j'eus le malheur de froisser les opinions de nombreuses personnes sur le caractère de Fénelon, et je reçus des témoignages du mécontentement de quelques-uns de mes auditeurs, qui s'imaginèrent charitablement que je m'étais fait un devoir ou un plaisir de dénigrer la mémoire du grand archevêque de Cambrai. Chercher à déshonorer Fénelon ! Dans quel intérêt? Et quel profit en aurais-je pu tirer?

Etranger, autant qu'il m'est possible, à tout parti religieux ou politique; n'ayant qu'un souci dans l'histoire, celui de l'exacte vérité; dans les affaires publiques, celui de la gloire, du bonheur et de la paix intérieure de mon pays, qui est le premier objet de mes affections; dans les choses de la croyance ou de la politique, celui de la liberté des consciences sérieuses; quelles préventions odieuses pouvais-je porter dans une

étude sur Fénelon? Pour moi du moins, je ne les soupçonne pas.

Mais il est vrai qu'amené, par les obligations de ma profession, à étudier de plus près que je ne l'avais jamais fait le caractère et le génie de ce personnage extraordinaire, je fus frappé d'abord de l'ambiguïté et du doute qui résultait de l'examen direct et scrupuleux de ses écrits, et surtout de sa correspondance. Un critique célèbre, M. Ferdinand Brunetière, a depuis fait connaître au public (1) l'impression fâcheuse qu'avait produite sur lui la lecture de cette correspondance, telle que l'ont publiée les éditeurs de Saint-Sulpice, qu'on ne peut soupçonner de mauvaises intentions à l'égard de la mémoire de Fénelon.

Voilà l'origine de mes préventions, si je puis être accusé d'en avoir conçu. Mais je dois ajouter qu'à ce moment-là mon attention avait été attirée sur l'archevêque de Cambrai à propos de sa lutte contre Bossuet et de son attachement à madame Guyon, et enfin de sa tendance au quiétisme.

Telle est la matière de l'essai que je me hasarde enfin à présenter au public, après plusieurs années d'études, sans cesse interrompues par des occupations urgentes. Que faut-il penser de Fénelon dans ses rapports avec l'évêque de Meaux? Les événements ont lié ensemble

(1) Article *Fénelon* dans la Grande Encyclopédie.

ces deux premiers personnages de l'Église française du dix-septième siècle, et les ont enfin opposés l'un à l'autre dans une lutte qui finit par dégénérer en combat à outrance. Si l'on veut se borner à déclarer (ce qui est plus commode que juste), qu'il y eut des torts réciproques chez ces deux grands adversaires; il n'est pas nécessaire d'approfondir les questions, de peser les écrits, et de rechercher curieusement les documents. Mais si l'on songe que la renommée de deux grands hommes, de deux prélats de premier ordre, dépend en très grande partie de l'appréciation qu'on fera de leurs procédés et de leurs écrits dans une controverse des plus mémorables que l'Église catholique ait jamais vues; on pensera sans doute que c'est un grand procès à instruire, avec toute la diligence et toute la maturité dont on est capable. Entre les contemporains, il y a eu division : les témoins se sont prononcés pour l'un ou pour l'autre des deux illustres évêques. Les partisans de Fénelon multiplièrent contre Bossuet des reproches dont sa mémoire a souffert. Il ne s'agit donc pas seulement de rendre justice à l'un : il faut que justice soit faite pour chacun d'eux. Toute parole trop précipitée en faveur de l'un des deux adversaires peut devenir une injustice que l'on commet à l'égard de l'autre.

Ce n'est pas par prévention, mais par l'examen scrupuleux, plusieurs fois repris, de toutes les pièces, que

nous avons formé notre jugement. Nous avons vu grandir et s'achever jour par jour notre opinion de la supériorité de l'évêque de Meaux en solidité d'esprit et de doctrine, en droiture de conduite, en éloquence, enfin en charité. Il était impossible que son adversaire ne perdît pas à cette comparaison.

L'objet principal du présent ouvrage est la querelle de Fénelon et de Bossuet. Cependant je n'ai considéré cette lutte que comme le fait capital de la vie de Fénelon. C'est le caractère et le génie de l'archevêque de Cambrai que je me suis proposé d'analyser et de mettre en lumière par toutes leurs manifestations. Voilà pourquoi la vie de l'auteur de *Télémaque* est racontée depuis sa naissance jusqu'à la condamnation des *Maximes des Saints* en cour de Rome. La fin de cette vie suivra plus tard, si l'accueil du public nous encourage.

Si le lecteur, en général, était enclin à tenir compte des prières des auteurs, je le supplierais avant tout de ne pas chercher à découvrir ici des intentions cachées, et de se laisser simplement aller à la narration des faits et à l'impression que les preuves pourront produire dans son esprit. La vie et le caractère de Fénelon se sont présentés à moi comme un problème à résoudre, sans aucun parti pris.

Comment un homme d'un génie si heureux, d'une intelligence si lumineuse, d'un tempérament si bien équilibré, a-t-il pu donner dans une erreur de doctrine

qui non seulement a mérité la réprobation des théologiens et la censure de l'Eglise, mais qui met en péril la morale commune? Comment cet écrivain enchanteur, cet homme tout gracieux et tout aimable, s'est-il rendu tellement suspect à Louis XIV, qu'après l'avoir honoré des témoignages les plus solides et les plus flatteurs de son estime et de sa gratitude, ce prince l'a frappé de la peine la plus sévère pour un homme attaché à la cour, l'exil loin de sa personne, et lui a même interdit avec une extrême rigueur toute relation avec le duc de Bourgogne, son élève, son œuvre, l'objet de son amour, plus tendrement et pieusement attaché à son maître que jamais aucun disciple ne le fut pour le sien? Le ressentiment du *grand roi* contre Fénelon a toujours scandalisé les admirateurs de l'archevêque de Cambrai : et quel homme en a eu de plus enthousiastes et de plus fidèles de génération en génération? Ce n'est pas seulement Bossuet, mais c'est aussi Louis XIV qui porte dans la postérité le fardeau de la disgrâce de Fénelon. Un grand monarque et un grand évêque ont acquis, dans la postérité, des ennemis, comme injustes et implacables persécuteurs d'un homme qu'on s'est plu, en revanche, à orner de tous les mérites, de toutes les vertus, de toutes les grâces qui peuvent se rassembler dans une personne humaine. On s'est attendri, on s'est indigné : l'exil et la condamnation doctrinale de l'archevêque de Cambrai ont paru l'une des taches indélébiles qui, aux

yeux de beaucoup de personnes éclairées, déshonorent la royauté et l'Eglise du dix-septième siècle. Les deux pouvoirs se sont dégradés, à ce qu'on s'imagine, de concert en s'unissant contre le plus adorable des mortels. La grandeur et la perfection angélique de son âme ont, semble-t-il, d'autant plus éclaté dans cette odieuse persécution. L'homme juste, le saint, l'incarnation de l'amour a succombé, comme le divin Maître, sous une conjuration du pharisaïsme et du despotisme politique. Les âmes pieuses et tendres croient qu'elles ne sauraient trop déplorer cette répétition lointaine des scènes de l'Evangile, ni trop s'attacher à la mémoire d'une si noble et si touchante victime.

Dès le dix-huitième siècle, la légende dorée a commencé pour Fénelon. Les *philosophes*, ces esprits si peu enclins à l'enthousiasme religieux, se sont emparés de la mémoire de cet homme d'Église, et l'ont illuminée de leur enthousiasme philosophique. Ils en ont fait un des leurs, de leurs aïeux ou devanciers. Jean-Jacques Rousseau, dans un transport qui tient du délire, s'écriait, en présence de Bernardin de Saint-Pierre, que, s'il avait vécu du temps de Fénelon, il aurait voulu être son valet de chambre, pour jouir du bonheur d'être son disciple. Marie-Joseph Chénier, dans un drame représenté en pleine Révolution, transformait Fénelon en un évêque révolutionnaire, apôtre et modèle de la tolérance, destructeur de toutes les tyrannies, apologiste

et protecteur des passions tendres, défenseur de la nature ingénue, providence des amoureux persécutés par les préjugés.

D'où pouvait venir à l'archevêque de Cambrai une si étrange faveur dans le monde de la philosophie ? Il ne suffirait pas de rappeler les anecdotes sentimentales qui s'étaient amassées autour de son nom, qui s'y attachèrent par la vertu des légendes pieuses et complaisantes, auxquelles la crédulité religieuse travailla de concert avec la crédulité philosophique, non moins facile que l'autre. Il faut s'expliquer pourquoi la prévention des libres-penseurs se prêta naïvement aux innocentes fictions de la dévotion ecclésiastique. On connaît le conte attendrissant, développé par Andrieux, de la vache ramenée à ses pauvres propriétaires par la bonté simple et naïve du prélat prince de Cambrai ; et d'autres historiettes qui n'ont peut-être jamais eu le moindre fondement, mais qui éveillaient l'idée d'une charité supérieure à toutes les faiblesses de l'orgueil, à tous les préjugés du rang, de la gravité et de l'orthodoxie sacerdotale. En fait d'actes de bonté naïve, de sollicitude paternelle pour les humbles et les infortunés de toute sorte, tout parut croyable de la part de ce noble disgrâcié, qui s'était vengé, disait-on, des injures d'un despote, en nourrissant gratuitement de ses blés, pendant la famine, les armées de Louis ; qui transformait son palais en hôpital pour les soldats blessés ; qui seul

suspendait le courroux des ennemis vainqueurs contre un conquérant, fléau de l'Europe. Qu'il n'y eût, dans toutes ces prétendues preuves de grandeur d'âme, que des actions très louables, mais prodigieusement défigurées, peu importait. Fénelon n'était pas seulement un prodige de charité : c'était l'ange de la miséricorde, de la bienfaisance, de la paix, descendu du ciel pour enseigner aux puissants de la terre des vertus que les philosophes se plaisaient à mettre infiniment au-dessus de la charité chrétienne, c'est-à-dire des vertus purement philosophiques et philanthropiques. Pourquoi ce zèle à lui façonner une auréole plus adorable que celle des saints de l'Église ? C'est qu'on s'était plu à faire de lui une sorte d'évangéliste de l'amour et de la félicité publique. Dans ses *Maximes des Saints*, qu'on se gardait bien de lire avant d'en juger, il s'était déclaré l'apôtre de l'amour pur ; dans son *Télémaque*, il avait fait la leçon aux rois, et révélé les moyens faciles de rendre les sujets bons et heureux. Défenseur des droits naturels des peuples, poète de l'amour tendre et transcendant, il paraissait la plus complète et la plus attrayante image de la divinité que le monde eût encore vue. Et voilà pourquoi, disait-on, il avait été persécuté, sa belle âme faisant contraste avec les vices ordinaires de l'espèce humaine, de la caste sacerdotale et du despotisme monarchique. Fénelon passa donc pour le révélateur ou le créateur d'un monde nouveau,

que les philosophes et les peuples entrevoyaient dans leurs rêves attendris. Il avait acquis, assez gratuitement, le renom de bienfaiteur du genre humain.

Que d'illusions dans ces conceptions de fantaisie! Or, si ce Fénelon, forgé par une double légende religieuse et philosophique, ne répond guère à la réalité historique ; est-ce un attentat contre une grande et belle mémoire, que de rechercher sincèrement la vérité, et de la mettre en lumière par les pièces mêmes, sans malveillance et sans engouement ? Est-ce de la présomption, que de tenter une peinture exacte d'un des hommes les plus extraordinaires, après tout, qu'ait produits notre pays ; une peinture qui ne vise point à l'expression magnifique de quelque idée prise en dehors de la nature, qui peut enfin demeurer attachante sans être tournée en satire ou en acte d'accusation contre deux personnages tels que Louis XIV et Bossuet ?

Pour connaître la vérité, avant d'essayer de la reproduire par l'analyse, il fallait étudier tous les documents que les contemporains n'ont pu connaître, ou qu'ils ont négligés par prévention, et ceux que le temps n'a pas manqué d'ajouter aux lumières dont les historiens successifs de Fénelon se sont aidés. Nous avons dû nous défier des préoccupations trop favorables du P. de Querbeuf et de M. de Bausset. Ces deux écrivains, remarquablement instruits, le dernier surtout, ont voulu composer une hagiographie ; nous serions heureux si

nous avions réussi à exécuter une esquisse historique : notre ambition ne va ni plus ni moins loin.

Et si nous avons pu, sur quelques points, parler plus exactement que plusieurs hommes éminents qui ont travaillé sur le même sujet ; grâces en soient rendues aux personnes qui ont bien voulu nous ouvrir les sources les plus précieuses de documents originaux, la Bibliothèque du Séminaire de Saint-Sulpice, et les Archives du Ministère des Affaires étrangères.

Je ne saurais dire combien j'ai été touché de l'accueil bienveillant du vénérable directeur de Saint-Sulpice, M. Bieil, qui a mis à ma disposition, sans réserve, les trésors de cette grande bibliothèque, où les malveillants prétendent faussement que l'on cache les manuscrits de Fénelon, ou relatifs à sa vie et à ses ouvrages. Disons hautement que cette respectable Compagnie de Saint-Sulpice, qui a tant de raisons excellentes de regarder la gloire de Fénelon comme sienne, conserve avec un juste soin le riche dépôt qu'elle a recueilli, classé et publié pour la plus grande partie ; qu'elle n'est que trop autorisée à se défier des curieux sans scrupules ; mais qu'elle ne dérobe à une curiosité honnête rien de ces documents qu'elle pourrait, sur les meilleurs titres du monde, considérer comme sa propriété exclusive. Je prie aussi l'obligeant bibliothécaire de cette époque, (1892) M. Pagès, d'agréer l'assurance de ma gratitude cordiale. Il m'est doux, autant qu'obligatoire, de rendre

ce témoignage à la libéralité de cette savante et modeste Compagnie, dont ses disciples, les plus célèbres et les plus divers, depuis le grand archevêque de Cambrai jusqu'à M. Ernest Renan, n'ont jamais parlé qu'avec tendresse et admiration.

Pour les affaires de Fénelon en cour de Rome, le dépôt des Archives du Ministère des Affaires étrangères m'a été d'un grand secours, non pour introduire du nouveau dans cette histoire déjà fort étudiée, mais pour vérifier les témoignages connus. Ce n'est pas qu'en fouillant scrupuleusement des dossiers, on ne jouisse quelquefois du plaisir de quelques découvertes de détail, et même assez importantes; mais le plaisir le plus sensible et le plus soutenu, en pareille affaire, est de boire toujours à la source. Sur ce point, le premier témoignage de ma reconnaissance s'adressera, comme de droit, à M. le Ministre des Affaires étrangères. Mais je me sens plus personnellement obligé envers un publiciste connu, ministre plénipotentiaire, chef de la division des Archives de ce ministère, M. Girard de Rialle, qui a bien voulu lever pour moi toutes les difficultés. Tous les fonctionnaires de cette division, sur la gracieuse recommandation de M. de Rialle, m'ont prodigué leurs bons offices et les directions encore plus précieuses de leur science. Je ne saurais assez remercier un jeune savant, chef du premier bureau des Archives, M. Farges, que je supplie de se contenter de cette brève mention,

quoique indigne de ses mérites. Je suis heureux de l'occasion qui s'offre à moi de mentionner affectueusement M. Edmond Salin, attaché au cabinet du Ministre, qui a plus que personne contribué à me ménager partout l'accueil le plus empressé, le plus affable et le plus serviable.

Comment pourrais-je oublier un nom connu de tous les chercheurs sérieux, celui de M. Gazier, sans qui assurément ces études n'auraient pu paraître, tant il y a pris de part, tant il y a contribué par ses bons offices de tout genre?

Le dessein de cet ouvrage n'ayant jamais été autre que celui d'éclaircir un point d'histoire, qui se trouve appartenir à l'histoire religieuse du dix-septième siècle, je me suis bien gardé de la tentation d'exposer des opinions personnelles sur des questions théologiques débattues entre les plus grands hommes de l'Eglise de France... Je crois fermement que vouloir les traiter d'après des sentiments particuliers ou des idées trop modernes, ce serait déjà ne plus comprendre l'état de la question. La vérité historique exige que chaque époque soit vue dans son cadre ; et la vérité religieuse, que les hommes de foi soient jugés dans le sein même de la foi qu'ils professent. Ainsi, sans abdiquer les droits de la liberté naturelle de l'esprit, je souhaite fortement de n'avoir blessé en rien les croyances de l'Eglise de Bossuet et de Fénelon, dans laquelle je suis né, et que

la réflexion et l'étude m'ont rendue plus vénérable et plus chère.

Quant aux vues politiques de Fénelon, elles ont subi l'épreuve du temps et des événements. La société moderne, dont la Révolution française a tracé les lois fondamentales, s'est inspirée en partie des maximes généreuses et humaines qu'il a prodiguées dans ses écrits; mais elle a rejeté une partie considérable de ses principes, qui appartenaient beaucoup plus à l'ancien monde qu'au nouveau. Le régime de l'époque de saint Louis demeure toujours un des grands souvenirs de notre histoire; mais on peut être convaincu qu'il ne renaîtra pas. C'est celui de la vraie liberté qu'il s'agit de fonder; or, à moins que nous ne soyons profondément trompés, le génie de Fénelon n'y était nullement propre: je parle pour quiconque ne confond pas l'autorité bienfaisante, mais absolue en tout, avec l'esprit de liberté; le despotisme de l'Etat avec l'indépendance légitime de la raison et de l'initiative personnelle; enfin, le joug immuable de la tradition avec la nécessité insurmontable du progrès.

Juin 1894.

LIVRE PREMIER

La jeunesse de Fénelon

CHAPITRE PREMIER

La famille de Fénelon. — Son éducation religieuse. — Son caractère.

I

La famille de Lamotte-Fénelon était une branche cadette de la maison de Salignac (ou *Salagnac*), qui comptait dans la plus ancienne noblesse du Périgord(1). Considérable par son antiquité, cette maison l'était encore plus par ses alliances et par les charges militaires ou ecclésiastiques dont elle fut honorée.

« Vous pouvez dire (écrivait, en 1694, le futur archevêque de Cambrai à son frère le comte de Fénelon, qui sollicitait un honneur réservé à la haute noblesse); vous pouvez dire, ce qui est vrai, que nous avons eu dans notre famille plusieurs gouverneurs de province, des chambellans des rois, des alliances avec les premières maisons de nos provinces, un chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, des ambassades dans les principales cours, et presque tous les emplois de guerre que les gens de condition

avoient autrefois. C'est sans doute beaucoup plus qu'on n'en demande à bien des gens à qui on accorde les honneurs. Ce qui est encore plus décisif, est que Sa Majesté a eu la bonté de me les accorder pour la table et pour le carrosse de nos princes (2). »

Fénelon était alors précepteur du duc de Bourgogne. Mais ce n'est pas cette charge qui aurait pu lui procurer l'honneur de manger ou d'être porté en voiture avec son disciple.

D'autre part, on lit dans Saint-Simon : « Fénelon était un homme de qualité qui n'avoit rien (3). » En effet, il naquit (le 6 août 1651, au château de Fénelon, en Périgord) d'un second mariage de Pons de Salignac, comte de Lamotte-Fénelon. Le premier mariage avait été très fécond ; le second ne fut pas stérile : la part de revenu qui pouvait échoir à ce fils du second lit se trouva fort mince : il le dit souvent ; et nous devons l'en croire.

François de Salignac de Lamotte-Fénelon, étant de si bonne famille, sans patrimoine, et plein d'esprit, tout dut le conduire à regarder l'Église comme sa carrière naturelle. Un frère de son père était évêque de Sarlat, après cinq membres de la même famille (4). On comptait presque cet évêché comme un fief de la maison de Salignac. On pouvait donc avoir quelques vues de ce côté ; si toutefois cette sorte d'hérédité ne venait pas à échoir à un frère du premier lit, qui entra en 1665 au séminaire de Saint-Sulpice (5).

Mais sans se fixer à telles ou telles espérances, il était permis de tout rêver pour un heureux génie, bien secondé par sa parenté, dans une profession qui pouvait mener très loin. Ce n'est pas faire injure à la famille de Fénelon que de lui prêter des calculs ordinaires alors chez toutes les personnes du même rang ; ni au carac-

tère de ce jeune gentilhomme, que de lui supposer une ambition conforme à l'esprit du temps.

Ses aptitudes naturelles justifiaient toutes les espérances. Après avoir fait ses premières études dans la maison paternelle, sous la direction d'un précepteur qui le conduisit fort avant dans la connaissance des classiques grecs et latins (6), il passa dès l'âge de douze ans à l'Université de Cahors. Là, il prit, dit de Bausset, les grades qui lui suffirent plus tard pour sa carrière ecclésiastique ; et cela dans un âge apparemment fort tendre, puisqu'à quinze ans, on le voit à Paris, au collège du Plessis, et prêchant plus tôt encore que Bossuet, qui en avait seize lorsqu'il fit sa première montre oratoire à l'hôtel de Rambouillet.

II

Il était passé sous l'autorité de son oncle, le marquis Antoine de Fénelon, gentilhomme accompli, dit-on, et en même temps d'une dévotion extraordinaire. C'est lui qui, par zèle religieux, fonda, sous l'inspiration de saint Vincent de Paul et de M. Olier, une association d'hommes nobles et de militaires pour combattre la fureur du duel (7).

Ce personnage d'une si haute piété voulut que son neveu entrât au séminaire de Saint-Sulpice, fondé par son ancien directeur de conscience, M. Olier. Il le confia à la direction de M. Tronson (8). Le jeune Fénelon fut initié à la vie religieuse par ce maître éminent dans les choses spirituelles. Nous traduisons du latin ses propres expressions :

« J'ai été par lui-même nourri des paroles de la foi et formé à

la vie ecclésiastique : c'est sous l'ombre de ses ailes que j'ai grandi, je m'en fais gloire. Ce maître, par son zèle et son habileté dans l'enseignement, par sa prudence et sa piété, enfin par la sagacité avec laquelle il pénétrait les naturels divers, n'a été, je le crois, inférieur à personne (9). »

La vocation ecclésiastique avait été prévue ou présupposée par le marquis de Fénelon : elle fut décidée ou achevée par l'influence de M. Tronson :

« Assurément, monsieur, écrivait le jeune néophyte à son oncle, si vous pouviez voir les entretiens que nous avons ensemble, et la simplicité avec laquelle il me fait connoître Dieu, vous ne reconnoîtriez pas votre ouvrage, et vous verriez que Dieu a mis la main d'une manière sensible au dessein dont vous n'aviez encore jeté que les fondemens (10). »

Dans cette déclaration formelle d'entraînement vers le sacerdoce, on peut déjà observer certains traits du caractère de Fénelon, et d'abord le goût du mystère et des attachements intimes et exclusifs :

« Je vous avoue néanmoins, sans craindre que vous en soyez jaloux, que je suis encore bien plus ouvert à l'égard de M. Tronson, et que je ne saurois qu'avec peine vous faire confidence de l'union dans laquelle je suis avec lui (11). »

Il n'y a là, sans doute, que de l'ingénuité; mais avertir son oncle et protecteur que, bien qu'on soit *parfaitement* ouvert de cœur avec lui, on l'est beaucoup plus avec un autre; n'est-ce pas établir, dans une franchise qu'on appelle *très parfaite*, des degrés qui donnent à penser; et, dans l'ouverture de cœur, des doubles et triples fonds? Qui pourra jamais savoir dans quel rapport d'intimité il se trouve avec un caractère qui distingue des étages dans sa confidence parfaite?

Que se passait-il donc entre M. Tronson et son disciple? A coup sûr, du côté du premier, rien de mysté-

rieux ; car ce directeur de consciences discret et sage ne goûtait pas les singularités ténébreuses, bien qu'il se crût obligé à les sonder de son regard droit et pénétrant. Mais du côté du néophyte, on peut entrevoir qu'il y avait des épanchements naïfs et enthousiastes, peut-être inquiétants pour le maître, bien que le disciple en fût enchanté. Car on trouve, à se communiquer, un plaisir que l'on croit partagé par le confident qu'on s'est choisi ; et rien n'est plus délicieux que de dévoiler toute son âme devant quelqu'un, de qui l'on se croit aimé et peut-être admiré.

M. Tronson apprécia les richesses de cette âme qui s'ouvrait devant lui : cependant il conserva aussi quelques délicates défiances, comme on le verra plus loin. L'union ne fut probablement pas aussi parfaite de son côté que de l'autre, bien qu'il témoigne dans une lettre postérieure, mais avec sa discrétion ordinaire, de l'existence de liens fort intimes entre lui et son éminent disciple (12). Si Fénelon est ravi de cette union, ne serait-ce pas que, dans le secret de son cœur, dans ce secret où l'on ne veut pas toujours pénétrer soi-même, il se flatte d'avoir fait la conquête de son maître? C'est ce qu'il appellera toujours union, comme il arrive naturellement aux esprits transcendants : un accord où lui-même donne ou croit donner le ton. N'est-il pas surprenant que ce jeune homme de dix-huit à vingt ans tout au plus (13) parle en ces termes de son union avec un directeur âgé de plus de cinquante ans? N'est-ce pas se mettre avec lui sur le pied d'égalité? Assurément; mais il s'agit de cœurs : les cœurs ont-ils un âge? Et puisqu'il est question de mystères de l'âme, y a-t-il place à l'autorité dans des choses si intimes? Enfin,

pense-t-on qu'en son for intérieur, Fénelon se soit jamais subordonné à quelqu'un ? On verra par la suite quelles lumières toute sa vie répand sur ce petit problème moral. Provisoirement, nous nous bornons à poser l'interrogation ; mais on devine d'avance la réponse. Cet esprit merveilleux n'eut, pour ainsi dire, ni enfance ni jeunesse : il était déjà de pair avec les directeurs de conscience les plus expérimentés.

III

De très bonne heure, on voit le jeune François de Salignac prendre à l'égard de ses proches, et même de ses aînés, le ton d'un chef de famille, d'un conseiller, presque d'un supérieur animé de sentiments paternels. Son ascendant était dû à une supériorité de mérite sentie par les siens, mais apparemment connue aussi de lui-même. Né pour le gouvernement, il gouverne : les siens composent son peuple, en attendant que les événements lui en donnent un plus nombreux à conduire. Il faut lire sa correspondance avec sa famille (14), pour recevoir l'impression de cette confiance en soi-même et de cet instinct d'autorité, ou tout au moins de tutelle bienveillante.

Il n'y a cependant chez lui ni pédanterie, ni affectation de gravité. Il se place à un point de vue dominant, mais sans roideur : c'est une combinaison déjà imposante et séduisante de hauteur et de flexibilité. Il n'est pas seulement de race noble, mais aussi de race méridionale, et d'un pays où la confiance en soi n'est pas rare. Son assurance précoce, heureusement tempérée par les ressources inépuisables de l'imagination et de la bonne

humeur, n'est-ce pas un privilège de certaines contrées, qu'il n'est pas nécessaire de désigner par leur nom ? Le caractère paraît complet dans Fénelon. C'est de la gaieté, c'est de la verve ; c'est quelque chose d'étincelant et d'éblouissant, de prestigieux, d'amusant, de comique ; mais c'est aussi une pétulance d'esprit qui brave hardiment la vérité, ou se moque à plaisir de l'exactitude.

Fénelon a l'imagination si vive, qu'il lui est malaisé de se tenir toujours dans la juste mesure. Il avoue quelque part, et dans l'âge tout à fait mûr, qu'on lui reproche son penchant à l'exagération ; cet aveu nous suffit pour le moment. L'exagération peut aller si loin, et expliquer tant d'espèces d'infidélités à l'égard de la vérité !

Cette imagination, dans la jeunesse, déborde tour à tour en enthousiasme et en plaisanterie : le goût de l'hyperbole joyeuse est si manifestement inné dans ce tempérament méridional, qu'on doute si le jeune écrivain ne s'amuse pas lui-même de ses propres transports, quand il en fait des confidences comme celle qu'on va lire. Il s'agit d'un projet de mission en Orient, qu'il avait conçu sans doute au sortir de l'adolescence (15) :

« ... Enfin, monseigneur, je pars, et peu s'en faut que je ne vole. A la vue de ce voyage, j'en médite un plus grand. La Grèce entière s'ouvre à moi ; le sultan effrayé recule ; déjà le Péloponnèse respire en liberté, et l'église de Corinthe va refleurir ; la voix de l'apôtre s'y fera encore entendre..... etc., etc. »

Est-ce un jeune missionnaire plein d'enthousiasme que nous entendons ? Est-ce le Pyrrhus de la fable, ou le Picrochole de Rabelais ? N'est-ce pas en somme un songeur réveillé qui se moque de ses propres rêves ? On est d'autant plus embarrassé pour interpréter l'in-

tention cachée, qu'on doit apparemment prendre au sérieux le sentiment exprimé dans certaines phrases :

« Je ne t'oublierai pas, ô île consacrée par les célestes visions du disciple bien aimé ! ô heureuse Patmos, j'irai baiser sur la terre les pas de l'apôtre, et je croirai voir les cieux ouverts ! Là je me sentirai saisi d'indignation contre le faux prophète qui a voulu développer les oracles du véritable, et je bénirai le Tout-Puissant...., etc., etc. »

On ne peut pas encore, dans cette lettre, démêler sûrement le badinage du sérieux.

Le dessein comique, et presque bouffon, nous semble à la fois moins ambigu et plus irréprochable, dans le récit que fait le jeune abbé de son entrée à Carenac, en 1681. Il avait atteint l'âge de trente ans : ce n'est déjà plus la saison des joyeuses folies, surtout pour un homme de sa profession. Combien pourtant son humeur paraît encore folâtre ; et quelle disposition naturelle à se moquer des gens et de lui-même ! Sa lettre est adressée à sa cousine, la marquise de Laval, fille du marquis Antoine, sa confidente dans ses affaires domestiques (16). Son oncle le prélat lui a résigné un petit bénéfice, le doyenné de Carenac, dans le Querci ; et il est allé en prendre possession. On lui a ménagé une entrée triomphale : les démonstrations militaires et la poudre même n'y ont pas manqué :

« Le fougueux coursier que je monte, animé d'une noble ardeur, veut se jeter dans l'eau ; mais moi, plus modéré, je mets pied à terre. Au bruit de la mousqueterie est ajouté celui des tambours. Je passe la belle rivière de Dordogne, presque toute couverte des bateaux qui accompagnent le mien. Au bord m'attendent gravement tous les vénérables moines en corps ; leur harangue est pleine d'éloges sublimes ; ma réponse a quelque chose de grand et de doux . . Mille voix confuses font retentir

des acclamations d'allégresse, et l'on entend partout ces paroles : Il sera les délices de ce peuple (17). »

Voilà du moins un dignitaire ecclésiastique qui n'est dupe de rien. Et comme il s'amuse en écoutant les merveilles de l'éloquence provinciale !

« J'ai quitté ce lieu-là pour venir ici trouver M. de Sarlat, et j'ai passé à Sarlat en venant. Je m'y suis même arrêté un jour, pour y entendre plaider une cause fameuse, par les Cicérons de la ville... Leurs plaidoyers ne manquèrent pas de commencer par le commencement du monde ; et de venir ensuite tout droit par le déluge jusqu'au fait. Il étoit question de donner du pain, par provision, à des enfans qui n'en avoient pas..... Mais, ô caprice de la fortune ! quoique l'avocat eût obtenu tant de louanges, les enfants ne purent obtenir du pain. On appointa la cause, c'est-à-dire, en bonne chicane, qu'il fut ordonné à ces malheureux de plaider à jeun, et les juges se levèrent gravement du tribunal pour aller dîner. Je m'y en allai aussi..... (18). »

Cet agréable moqueur n'eût-il pas été un excellent satirique, s'il se fût appliqué à ce genre de littérature ? Mais la malice, réprimée par des occupations graves et par la prudence nécessaire, subsistera toujours au fond ; et ces exemples de gaieté juvénile étaient bons à citer pour faire comprendre des traits plus amortis, qu'on rencontrera dans des écrits d'un autre ton. Fénelon fut évidemment gai, railleur et même spirituellement hâbleur par nature ; il a toujours eu un regard ouvert sur les ridicules, avec une sagacité naturelle pour apercevoir le faible des gens. Rien ne lui échappe ; et tandis qu'il se fait adorer du premier coup par cet air de grandeur et de douceur, dont il sourit en dedans ; il perce jusqu'au fond dans les défauts des autres.

Aucune méchanceté dans cette redoutable clairvoyance : son tempérament est trop bien équilibré pour

que l'aigreur s'y mêle : son humeur est sereine, et son imagination aussi riante que fertile. Tout est facile dans cet heureux génie : rien ne lui coûte de peine. M. de Bausset remarque avec justesse (19) que, dès les premières lignes que nous avons de lui, c'est déjà « le style de Fénelon. »

IV

Mais on voudrait avoir des témoignages précis, et de sa main, sur le travail que cet esprit si brillant et si riant accomplit en lui-même pour atteindre de bonne heure à la perfection du caractère ecclésiastique. On ne peut douter qu'il n'en ait conçu tout d'abord l'idée la plus haute et en même temps la plus exquise. Sa vie et ses écrits en sont la preuve.

Dans les fonctions les plus délicates, et même dans les situations les plus propres à éveiller, à favoriser le soupçon, jamais la médisance n'a effleuré ses mœurs ; jamais aucune insinuation maligne ne s'est glissée dans l'éloge que des juges médiocrement bienveillants ont cru devoir faire des grâces de son esprit et de sa personne. On a pu douter de sa modestie, de son désintéressement, de cette ingénuité dont il parle trop, de la prudence de cet esprit vif et subtil comme la flamme ; on n'a jamais mis en doute la pureté de sa vie, ni son dévouement à ses devoirs ecclésiastiques, ni aucune des vertus de la profession qu'il avait embrassée avec un goût dont nous avons lu le témoignage.

Epris de l'idéal autant qu'un esprit d'homme puisse l'être ; ne s'arrêtant jamais, au moins par la pensée, en deçà de la perfection ; il dut aller, du premier élan de

son imagination, jusqu'aux dernières limites du sacrifice de soi, trouver une joie infinie à s'immoler, se sentir ravi au-dessus de la nature par le don sans réserve qu'il faisait de lui-même à Dieu et au prochain. Être appelé par ses fonctions mêmes à renouveler à toute heure, par la prière et par les actes, l'union mystique de l'âme avec son créateur; s'entretenir de tout ce qu'il y a de plus sublime dans la méditation et dans l'amour ; n'avoir avec les créatures imparfaites que des relations de charité, d'enseignement surhumain, de direction inspirée d'en haut ; paraître à leurs yeux un être de lumière, ou une incarnation de l'esprit divin, qui vient à eux pour leur communiquer la foi dans les mystères, une joie surnaturelle, l'espérance au sein des plus mortelles épreuves : c'est un rôle propre à satisfaire l'ambition la plus illimitée.

D'autres ambitions plus humaines y peuvent encore trouver leur compte : celle de régner au fond des âmes, la plus flatteuse de toutes; celle même de s'élever dans le monde, puisque la puissance vient naturellement à quiconque possède les cœurs. Peut-être le jeune Fénelon s'interdisait-il les visées de grandeur personnelle; mais qui peut empêcher le naturel de parler tout bas même à ceux qui ne veulent pas lui prêter l'oreille? Assurément il se prescrivit la modestie et le désintéressement, comme des vertus inséparables de son état. Il s'en donna certainement tous les dehors : car il plut et charma par ce caractère de détachement, qu'on voyait en lui avec tous les talents. Il fit tout ce qu'il put pour être tel qu'il paraissait : la force de l'intention est démontrée par la séduction même qu'il exerça sur les observateurs les plus expérimentés : on ne trompe pas

de pareils juges avec des vertus qui ne sont que grimace. Mais il se fit illusion tout le premier : il y avait en lui trop de hauteur de génie, une trop forte vocation à l'empire de l'esprit, pour qu'il lui fût jamais donné de se réduire en fait à la simplicité de cœur d'un prêtre ordinaire, et d'un sulpicien de l'école de M. Tronson (20).

Il se composa un caractère, non pas avec l'artifice d'un homme qui aspire à tromper, mais avec l'art consommé d'un génie éminent qui, sachant de quels éléments ordinairement inconciliables se compose la perfection, s'applique à les combiner en lui-même, à en réaliser l'harmonie. C'est ce que Pascal appelle réunir « l'excès d'une vertu » avec « l'excès de la vertu opposée », et « remplir tout l'entre-deux (21) ». A peine sorti du séminaire, Fénelon parut posséder en un ensemble exquis, sans effort ni contrainte, toutes les perfections du caractère ecclésiastique.

Et en même temps c'était un gentilhomme de l'extérieur le plus noble, un véritable grand seigneur, avec le visage le plus expressif, des yeux « d'où l'esprit sortait comme un torrent », et des grâces même coquettes, qui ne négligeaient personne, auxquelles on ne pouvait se dérober : en un mot un personnage fait pour enchanter tout le monde (22).

V

Telle est l'idée que, d'après des portraits d'une époque postérieure, nous pouvons concevoir de Fénelon à cette heure de brillante et grave jeunesse, où il entra dans les fonctions actives du ministère religieux. S'il eut réellement des desseins d'apostolat au Levant, il n'y

donna pas suite. Nourri des maximes sévères de Saint-Sulpice, où l'on enseignait avant tout le dévouement, la modestie, l'application et l'obéissance (23), il travailla d'abord comme un simple ouvrier de la vigne du Seigneur.

« Il se consacra pendant trois années entières au ministère ecclésiastique, et ce fut alors qu'il fut chargé, par le curé de la paroisse de Saint-Sulpice, d'expliquer l'Écriture sainte au peuple, les jours de dimanche et fêtes, fonction qui commença à le faire connoître, et dont il retira pour lui-même les plus grands avantages (24). »

S'il fallait en croire Saint-Simon, le jeune prêtre ne se serait ainsi livré à Saint-Sulpice qu'après des tentatives diverses faites d'autres côtés :

« Il avoit frappé longtemps à toutes les portes sans se les pouvoir faire ouvrir. Piqué contre les jésuites, où il s'étoit adressé d'abord comme aux maîtres des grâces de son état, et rebuté de ne pouvoir prendre avec eux, il se tourna aux jansénistes pour se dépiquer, par l'esprit et par la réputation qu'il se flattoit de tirer d'eux, des dons de la fortune qui l'avoit méprisé. Il fut un temps assez considérable à s'initier, et parvint après à être des repas particuliers, que quelques importants d'entre eux faisoient alors une ou deux fois la semaine chez la duchesse de Brancas. Je ne sais s'il leur parut trop fin, ou s'il espéra mieux ailleurs qu'avec gens avec qui il n'y avoit rien à partager que des plaies, mais peu à peu sa liaison avec eux se refroidit, et à force de tourner autour de Saint-Sulpice, il parvint à y en former une dont il espéra mieux (25). »

L'auteur de ce récit malin ne dit pas de qui il tient tous ces renseignements, où l'on rencontre pourtant quelques indications précises. Mais l'époque demeure vague, et la conclusion a quelque chose de suspect. Élève du séminaire de Saint-Sulpice et disciple de M. Tronson, comment Fénelon se serait-il adressé aux

sulpiciens en désespoir de cause, quand il était naturel qu'il commençât par eux, s'il avait besoin d'appuis ? Une conjecture plus vraisemblable est qu'en s'acquittant des fonctions que Saint-Sulpice lui avait confiées, et tout en maintenant (ce qui ne demandait aucun effort), sa liaison avec ses premiers patrons, il ne négligeait nulle occasion de faire de nouvelles connaissances et d'observer (mais en homme qui ne s'engage point), le fort et le faible des différents partis. Il fut toujours maître dans l'art de gagner les gens sans aucun air d'empressement, et d'entretenir simultanément les relations les plus difficiles à concilier.

Il aperçut, fort jeune encore, une occasion de sortir de son obscurité de catéchiste de paroisse. Il s'agissait d'être élu député du diocèse de Bordeaux à l'assemblée générale du clergé de 1675 (26). On voit, par une lettre écrite au marquis Antoine de Fénelon (27), qu'à l'âge de vingt-quatre ans, le nouvel ecclésiastique, non seulement ne doute pas de ses titres à la députation, mais sait conduire une affaire d'élection à son profit. Sa famille tout entière s'est mise en campagne ; l'oncle de Sarlat a sollicité pour lui le suffrage de son collègue de Saintes, en dépit d'un serment commun des évêques contre ces sortes de recommandations. L'évêque de Saintes en a fait des reproches à l'oncle trop complaisant : le neveu endoctrine son autre oncle, le marquis, pour qu'il lève les scrupules de M. de Saintes, et mette à néant le cas de conscience. Il charge le même agent électoral de parler aux évêques de Luçon et de Poitiers en sa faveur. Bref, quand il s'agit de sa personne, il n'hésite pas à délier les évêques de leur serment, ou à leur enseigner un biais pour les tourner : tout cela est

de la plus fine diplomatie. Il n'y manqua que le succès. Mais le jeune candidat ne s'était pas abandonné, et il n'avait pas eu l'air de se remuer.

NOTES

(1) Voir De Bausset, *Histoire de Fénelon*, pièces justif. nº 1 (à la suite des *Œuvres complètes* de Fénelon, 1852, t. X.) — On voit, par des pièces authentiques, que notre auteur a longtemps signé : François de Salagnac. (*Œuv. compl.*, t. VII, p. 199, *d*; 393, g. et d.)

Bertrand de Salignac de Lamotte-Fénelon, arrière-grand-oncle de l'archevêque de Cambrai, s'enferma dans Metz, sous les ordres de François de Guise, au moment où Charles-Quint allait y mettre le siège (1552). Il a laissé un journal des événements de ce siège, qu'on trouve dans les grandes collections de Mémoires sur l'histoire de France.

Il fut longtemps ambassadeur en Angleterre, et négocia le mariage (qui ne s'accomplit pas) de la reine Elisabeth avec le duc d'Alençon (11 juin 1581). Nommé ambassadeur en Espagne après la paix de Vervins, il mourut à Bordeaux en 1599.

Il était de la branche cadette de la maison de Salignac. (Sur ce personnage fort remarquable, on trouve une notice assez substantielle, de M. Léon Marlet, dans la *Grande Encyclopédie* (Berthelot, etc.)

— « Le 8 octobre 1577, le cardinal de Bourbon, gouverneur de Paris, en présence de MM. d'Escars et de *La Mothe-Fenelon*, députés par Henri III pour faire vérifier l'édit de pacification (de Bergerac) par le Parlement, annonce au prévôt des marchands et aux échevins, etc... »

(P. Robiquet, *Paris et la Ligue sous le règne de Henri III*, p. 102.)

— On trouve tous les renseignements sur la maison de Salignac à la Bibl. nat. (manuscrits), collection *Perigord*, fonds Lespine, et surtout tomes CLXIV-CLXV. La première pièce du tome CXLIV est une notice historique sur l'antiquité et les titres de cette illustre maison. On la prendrait pour le développement, ou la source, du passage cité ici, p. 1. — Le premier seigneur de ce nom, connu avec certitude, est Athon de Salignac (997). La branche de Fénelon commence par Jean de Salignac (1460). Pons de Salignac, père de notre auteur, est qualifié comte de Fénelon, vicomte de Saint-Julien, baron de Loubert, seigneur de La Motte, Mareuil, etc. De son premier mariage, il eut sept fils et quatre filles ; du second, il eut quatre enfants, dont le second fut l'archevêque de Cambray.

Quant aux évêques de Sarlat, de la maison de Salignac, on en peut lire la liste au tome XXXVI de la même collection. Ils sont au nombre de six, à partir de l'an 1358; quatre se succédèrent à partir de 1567. Le doyenné de Carenac (ou Carennac) semble avoir été comme attaché au siège de Sarlat.

(2) *Œuvres complètes* de Fénelon, Paris, J. Leroux, 1850, t. VII, p. 405 *d;* lettre du 6 juillet 1694. — Cf. même tome, p. 398, g.

(3) *Mémoires*, éd. Chéruel, in-12, 1856, t. I, p. 176.

(4) De Bausset, *Hist. de F.*, pièces justif., 1. — François de Fénelon, oncle du futur archevêque de Cambrai, devint en 1658 évêque de Sarlat, et mourut le 1er mai 1688, âgé de quatre-vingt-trois ans, « en odeur de sainteté. »

(5) Ce frère aîné du grand archevêque, portant le même prénom, a été quelquefois confondu avec lui. Il quitta le séminaire en 1667, pour se rendre à Montréal, au Canada, et y mourut en 1679. — *Œuvres c. de Fénelon*, t. VII, p. 490, note ; cf. p. 392, note.) — Sur les vues de l'évêque de Sarlat, voir la lettre adressée à ce prélat par M. Tronson (*ibid.*, p. 490).

(6) De Bausset, *H. de Fénelon*, l. I, § 2.

(7) C'est ce que l'archevêque de Cambrai raconte lui-même dans une lettre latine adressée au pape Clément XI, datée du 20 avril 1706, et relative à l béatification de saint Vincent de Paul. (*Œuv. compl.*, t. VII, p. 612, *d.*)

(8) Tronsonium denique, Olerii successorem, hæredemque virtutum audivi ; nimirum ab ipso enutritus verbis fidei, et in clericali vita institutus, sub umbra alarum crevisse glorior. (Fénelon, *ibid.*)

(9) *Ibid.*

(10) *Œuvres c. de Fénelon*, t. VII, p. 393, *d*.

(11) *Ibid.*

(12) 7 nov. 1676. (*Œuv. c.*, t. VII, p. 492.)

(13) Il est difficile d'établir, avec les renseignements que nous possédons, (voir *Œuvres c. de Fénelon*, t. VII, p. 392, note), la date de cette lettre. Mais supposons que Fénelon eût alors vingt ans (ce qui serait un maximum), M. Tronson en aurait eu cinquante.

(14) *Œuvres*, t. VII, à partir de la page 392.

(15) Son frère aîné, qui l'avait précédé au séminaire, était parti pour le Canada, contre le vœu de leur oncle, l'évêque de Sarlat. Notre Fénelon va-t-il, à son tour, tromper les espérances du prélat, pour aller évangéliser le Levant ? Il s'en tint à ce beau rêve, dont on peut voir tout ce qui reste. (*Œuv. c.*, t. VII, p. 491, *d*; et *Hist. de Fenelon*, l. I, c. xii.) On ne sait ni la date de cette lettre, ni à qui elle fut adressée.

(16) Voir notamment tome VII, p. 396.

(17) T. VII, p. 394, *d*.

(18) *Ibid.*, p. 395, *g*.

(19) *Hist. de Fenelon*, l. I, § 2.

(20) Sur le caractère général des Sulpiciens, lire quelques pages de M. Ern. Renan *Souvenirs d'Enfance et de Jeunesse*, Revue des Deux-Mondes, 15 déc. 1881) : « La société fondée par Olier garda jusqu'à la Révolution son respectable caractère de modestie et de vertu pratique. » (p. 726). — Cf. Saint-Simon, *Memoires*, t. I, p. 176.

(21) Pascal, *Pensées*, éd. Havet, VI, 21.

(22) Saint-Simon, *Mémoires*, éd. Chéruel, t. I, p. 177; t. VII, p. 274.

(23) De Bausset, *Hist. de Fenelon*, l. I, § 8.

(24) De Bausset, l. I, § 11.

(25) *Mémoires*, éd. Chéruel, 1856, t. I, p. 176.

(26) De Bausset, l. I, § 11.

(27) *Œuvres c.*, t. VII, p. 393, *d*.

CHAPITRE II

Fénelon supérieur des *Nouvelles catholiques*. — Son gouvernement d'une maison de conversion. — Controverse sur le protestantisme. — Le Traité du *Ministère des Pasteurs*. — Lettres sur l'*Autorité de l'Église*.

I

Cependant, il demeurait toujours pauvre (1). L'archevêque de Paris, François de Harlai de Champvalon, le tira de ses fonctions de la paroisse Saint-Sulpice, en le nommant supérieur des *Nouvelles-Catholiques* et des Filles de la *Madelaine de Tresnel* (2). Les contemporains ont reconnu à ce prélat, fort décrié pour son caractère et ses mœurs, de grands talents pour l'administration. Il prouva qu'il savait employer les hommes selon leur capacité, lorsqu'il confia la direction spirituelle de ces deux maisons religieuses à un prêtre de vingt-sept ans.

Il existe sur ce point, comme sur tant d'autres de la vie de Fénelon, une tradition accréditée par ses anciens biographes. Elle est toute à sa gloire :

« L'abbé de Fénelon, écrit M. de Bausset, montra dans son nouvel emploi le mérite si rare et si nécessaire de donner toujours à l'instruction cette forme simple, claire, précise, qui la met à la portée de tous les esprits, en la variant selon le degré

de leur intelligence... Il y réunissait le don précieux de faire aimer la vertu par ce langage sensible et pénétrant qui parle à l'âme avant d'arriver à la raison, et qui dispose à cette sorte de confiance dont on ne peut jamais se défendre pour celui qui a commencé par nous convaincre de sa vertu, de sa bonne foi et de son intérêt pour notre bonheur (3). »

Il n'y a, nous le pensons, rien que de vrai dans un si bel éloge : il faudrait même y ajouter l'ascendant et les charmes connus de la personne de Fénelon, qui ne pouvaient manquer de produire leur impression sur les personnes remises à son autorité. Tant de noblesse, tant de grâce dans les manières, uni à la vertu la plus sensible et aux ressources inépuisables de la parole ; le tout dut composer le personnage d'un supérieur auquel des esprits de femmes ne semblaient guère capables de résister.

Mais c'est l'histoire vue d'un seul côté; et lorsqu'il s'agit de l'homme extraordinaire que nous essayons de comprendre, il est moins que jamais permis de s'en tenir à un seul aspect des choses et de la personne. Ici, les faits les plus compromettants pour la mémoire de Fénelon, rassemblés par une plume protestante, doivent être mis en regard des louanges du P. de Querbeuf et des autres historiens catholiques.

Un acte d'accusation des plus violents a été lancé contre les procédés et le caractère du supérieur des *Nouvelles-Catholiques* (4). Sans apporter, dans l'appréciation de sa conduite, ni les ressentiments, ni surtout les qualifications que se permet l'auteur de ce réquisitoire enflammé, nous en devons tirer des lumières sur le naturel si difficile à définir de Fénelon. Nous nous garderons bien de l'appeler, avec M. O. Douen, « un Tartuffe (5) », un « geôlier, un ravisseur et un persécu-

teur d'enfants (6) »; mais nous entreprendrons de démêler ce que ses fonctions exigèrent de lui, et ce qu'il y apporta de son propre fonds.

II

La maison des *Nouvelles-Catholiques* (7), dont Fénelon fut le supérieur pendant plus de dix ans (1678-1689), n'était pas tant destinée, comme son nom le ferait supposer, à recevoir des personnes nouvellement converties, qu'à produire des conversions nouvelles. C'était là que la puissance royale faisait enfermer des victimes de l'intolérance du temps, des personnes protestantes (et mêmes musulmanes) (8) qu'il s'agissait de rendre catholiques bon gré mal gré; des enfants de tout âge enlevées à leurs parents; des femmes même, saisies par la police dans la maison de leur époux, et qui ne pouvaient plus sortir de cette prison sans avoir fait profession de catholicisme; ou qui, si elles se montraient intraitables, étaient envoyées, de ces maisons de détention, dans des forteresses ou dans des lieux de réclusion infamants. M. Douen a rassemblé sur ce sujet des faits qu'on ne peut lire sans horreur.

Mais il les met tous à la charge de Fénelon; et c'est en ce point qu'il nous paraît aller au delà de ce qu'on a le droit d'affirmer. Des pièces mêmes qu'il allègue, plusieurs prouvent surabondamment que le roi, ou pour parler plus exactement, ses ministres et ses magistrats exigeaient les conversions, quelquefois à date fixe, et sous les plus redoutables menaces (9). C'était donc le pouvoir royal qui prenait l'initiative affreuse de tant de persécutions. Il eût été difficile au supérieur d'une

maison si attentivement surveillée et si violemment dirigée par le ministère, de se dérober à des ordres auxquels on ne désobéissait guère dans ce temps-là. Il ne reste donc qu'à prétendre que Fénelon n'aurait pas dû accepter les fonctions de supérieur d'une maison de ce genre. Mais autant vaudrait dire qu'il n'aurait pas dû être un homme de son siècle et de sa profession ; qu'il aurait dû naître au dix-huitième siècle, et pratiquer la tolérance philosophique, dont les exemples d'ailleurs ne sont pas fort communs.

D'après ce que nous connaissons de son esprit et de son caractère, on doit croire qu'il se flatta d'abord d'obtenir par les procédés les plus louables la conversion de ces personnes infortunées. Les ramener de l'erreur, c'est-à-dire de ce qu'il devait absolument considérer comme tel, n'était-ce pas le plus légitime des vœux? Les vaincre par la persuasion, c'était faire doublement œuvre de charité, puisqu'en les réunissant à l'Eglise, il les sauvait des rigueurs royales, sur la certitude desquelles personne ne pouvait s'abuser.

Il essayait, je ne puis en douter, d'attirer doucement au catholicisme les âmes remises à sa direction ; il y employait toutes les ressources de l'enseignement, toutes les puissances de la parole, toutes les grâces et tout l'ascendant de sa personne. Mais quoi ? Il avait affaire à des victimes d'une révoltante tyrannie : tous les moyens de persuasion dont il disposait se trouvaient combattus d'avance par la violence qu'on avait employée pour livrer ces personnes entre ses mains. Il se heurtait souvent à des préventions insurmontables, à des rébellions de la conscience et du cœur. Si le gouvernement du roi avait eu des idées plus saines et des

procédés plus humains, la tâche eût peut-être été plus facile pour le supérieur : dans les conditions où il l'accomplissait, les échecs ne pouvaient manquer d'être nombreux.

Car il ne faut pas compter sur la faiblesse du caractère des femmes, lorsqu'on offense leur cœur : ou elles résistent intrépidement, ou elles se rendent insaisissables : on n'a aucune prise sur leur esprit ni sur leur volonté. Fénelon lui-même, avec ses dons si rares pour charmer, dut s'étonner souvent de la stérilité des efforts de son génie auprès de ces pauvres femmes captives. Un catalogue douloureusement instructif de ses échecs avérés a été dressé par M. Douen : rien ne rend plus sensible l'égarement de ce siècle, où la puissance civile crut pouvoir opérer des changements de religion par une combinaison des moyens de la police avec ceux de la parole ecclésiastique : tout échouait, même contre des femmes isolées, prisonnières, cruellement opprimées, et environnées de terreurs : leur âme était irréparablement fermée à la persuasion.

Mais quelle est la part de complicité de Fénelon dans le régime auquel étaient soumises les personnes qu'on appelait si improprement « nouvelles catholiques ? »

Il est question d'un nouveau règlement dont il dota la maison (10) ; mais nous n'en possédons pas le texte. On peut, comme M. Douen, raisonner sur ce qu'il devait être d'après le caractère connu de Fénelon : une ardeur de régler, qui le possédait en toutes choses, lui inspirait sans doute des prescriptions souvent illusoires par leur sublimité, et à d'autres égards minutieuses ; en somme éblouissantes, gênantes et peu pratiques. Mais nous aurons souvent à revenir sur ce goût de règlement :

il y aurait peu de profit ici à faire des conjectures sur un texte absent : c'est la conduite du supérieur qu'il faudrait connaître, plutôt que ses instructions écrites. Nous ne connaissons en somme que l'abandon qu'il fesait des personnes réfractaires au pouvoir séculier. Mais nous savons aussi qu'il n'était pas libre sur ce point, et qu'il n'aurait pu échapper à cette triste nécessité que par des mensonges, d'ailleurs insoutenables, sur le succès de ses prédications et de sa direction.

III

Nous avons encore un fait à signaler : le nom de ce supérieur, que M. Douen rend responsable de tout, n'est trouvé dans aucun acte ni aucun document de persécution. Il serait donc équitable de ne pas lui imputer la part principale dans des violences où l'on ne voit pas apparaître sa main. Cependant, M. Douen ne veut pas l'en reconnaître innocent (11) : rien, pense-t-il, ne pouvait se passer à l'insu et sans l'approbation du supérieur. Cette thèse est vraisemblable : mais l'accusation va plus loin encore, et comprend les imputations les plus flétrissantes pour la mémoire de Fénelon. M. Douen croit qu'il provoquait sous main les mises en demeure du pouvoir royal, lequel prescrivait des conversions dans un délai préfix : et enfin, qu'il sollicitait les peines terribles qui suivaient l'obstination. Humilié de ses échecs, qui « pouvaient lui nuire en détruisant son prestige aux yeux du monarque ; » et ne voulant pas « avouer « son impuissance et reconnaître que la force avait plus « d'empire que la persuasion sur les pauvres captives ; » il les fesait dénoncer par des mains tierces, « parce qu'il

« entrait dans le rôle de l'ambitieux et rusé conver-
« tisseur de toujours s'effacer lorsqu'il s'agissait de
« mesures de rigueur. » (12) Si la conduite de Fénelon fut exactement telle que M. Douen la suppose, on aurait peine à ne pas s'écrier avec Orgon :

Voilà, je vous l'avoue, un abominable homme (13).

Mais il faut dire aussi qu'il n'y a là que des conjectures : on voudrait de meilleures preuves pour affirmer des actes qui entraînent les reproches de délation et de duplicité, avec cette circonstance aggravante, que tant de bassesse aurait été employé pour perdre de malheureuses femmes, au profit de la vanité et de l'ambition forcenée d'un ecclésiastique, auquel ne manquaient certes ni les talents ni les amitiés pour faire son chemin autrement. M. Douen oublie ici que les ministres du roi n'avaient pas besoin d'être stimulés en secret pour employer toutes les forces du pouvoir contre les dissidents : il était plus difficile de tromper leur zèle que de l'animer.

Ainsi, en attendant des preuves péremptoires, nous nous bornerons à penser que l'accusateur a fait abus de cette logique soupçonneuse qui peut servir à découvrir des coupables, mais qui sert aussi à en inventer.

On voudrait qu'il fût aisé de répondre par un seul mot à ces accusations, et qu'il semblât suffisant de dire « Le caractère de Fénelon les réfute par lui-même. » Malheureusement sa justification n'est pas si simple. Nous observerons chez lui, en d'autres affaires, une inquiétante habileté pour s'exempter de l'odieux de certaines mesures, tout en les provoquant. Un homme simple et droit agit d'une autre façon : il se charge loyalement de la responsabilité qu'il lui appartient d'encourir par

ses fonctions. Fénelon était-il cet homme ferme et courageux ? Je n'oserais l'affirmer. Peut-être recherchait-il avec excès la réputation de supérieur bienveillant et aimable : peut-être, de peur de la compromettre, se dissimulait-il dans les épreuves où elle risquait de périr : c'est un genre de faiblesses dont nous voyons chaque jour maint personnage, dans les affaires, se rendre coupable, quoiqu'elles n'aillent pas jusqu'à la perfidie. Je croirais volontiers que Fénelon esquivait la responsabilité des rigueurs que sa conscience réprouvait et qu'il ne pouvait empêcher. Puisque d'autres personnes, telles que la mère Garnier, supérieure des Nouvelles-Catholiques (14), n'avaient point de scrupules sur ce sujet, il n'avait qu'à les laisser faire. Mais il y a loin de là aux noirceurs dont on vient de signaler l'exposition trop affirmative : on peut avoir un excès de finesse blâmable, sans être, en propres termes, un délateur et un fourbe.

IV

Mais voici un nouveau grief. Fénelon, dit M. Douen, ne se désintéressait pas des finances de la maison des Nouvelles-Catholiques : il savait se montrer quand il s'agissait de demandes d'argent (15). — Qu'y a-t-il donc de répréhensible dans ce zèle pour les intérêts temporels de la maison qu'il dirigeait ? — C'est qu'on y voit des différences de traitement entre les pensionnaires qui payaient et celles qui ne payaient pas ; c'est que les subsides demandés purent être employés à mettre des consciences à prix.

Quant au premier point, il est difficile, sur des docu-

ments trop sommaires, de décider si l'on a sous les yeux des preuves d'insuffisance de ressources, ou des indices de tyrannie vénale.

Quant au second point, pour ce qui regarde l'achat des consciences, M. Douen groupe ensemble des faits dont aucun n'est topique. Au reste, tout le monde sait que les secours pécuniaires furent, dans ce temps-là, régulièrement employés à faciliter les conversions. On n'ignore pas ce qu'était la caisse de Pellisson ; il ne serait donc pas surprenant que Fénelon n'eût pas négligé ce moyen ; mais encore pourrait-on dire qu'il y a une différence entre un secours accordé à une personne que sa conversion place dans une situation pénible, et un marchandage des consciences (16). Il faudrait, pour accuser en connaissance de cause, plus de renseignements que l'on n'en possède sur les actes incriminés.

De toutes ces accusations, il ressort quelques faits certains ou d'une haute probabilité, mais qu'il faut apprécier de sang-froid. Ils doivent contrarier les esprits convaincus d'avance que Fénelon fit des miracles de conversion ; ou que son gouvernement fut un chef-d'œuvre de tolérance. Il éprouva des échecs : mais qui n'en aurait éprouvé ? L'on vit sous sa direction des rigueurs odieuses, qui pouvaient ressembler à des vengeances : mais nous ignorons la part qu'il y prit. Il ne paraît pas qu'il ait couvert de sa protection et de son crédit les victimes de la persécution, ou qu'il les ait soustraites à la surveillance attentive du ministère et des magistrats. Mais pense-t-on sérieusement qu'il pouvait ou qu'il devait agir ainsi, et qu'un autre l'aurait fait à sa place ? Non, Fénelon ne fut ni un apôtre irrésistible, ni un héros de la tolérance philosophique : cela

paraît démontré. Mais aussi, n'avait-on droit d'attendre de lui ni l'un ni l'autre de ces prodiges ; et ceux qui lui ont attribué l'un ou l'autre, se sont montrés trop crédules ou trop peu sérieux.

Quant aux faits de duplicité, de délation et de corruption, ils ne nous semblent pas établis. Mais il est regrettable qu'on ne puisse pas répondre à ces incriminations d'une manière péremptoire en alléguant le caractère de Fénelon, et qu'il n'y ait pas une contradiction manifeste entre toute sa vie et des soupçons de ce genre. Cet esprit fut toujours trop fin : on y aperçoit tant de profondeurs mytérieuses, tant de combinaisons subtiles, tant d'ambiguïté, en un mot, avec tant de ressources pour donner aux choses un tour particulier, qu'on n'ose guère se prononcer sur ce que sa conscience pouvait ou ne pouvait pas autoriser.

V

Nous essayerons pourtant encore de dire ce qui nous paraît probable sur ce gouvernement des Nouvelles-Catholiques. Fénelon se mit à l'œuvre avec les intentions les plus chrétiennes et les espérances de succès les plus séduisantes. Son naturel était porté à l'illusion et aux conceptions magnifiques. Il déploya toutes ses ressources de savoir, d'éloquence, de charité, et aussi de grandeur et d'empire. Il obtint sans doute des victoires (17) ; mais il rencontra aussi des résistances invincibles. Il en fut d'abord étonné. Avec son extérieur séduisant, il avait l'âme despotique. Ce prêtre affable, ce grand seigneur plein de condescendance, veut bien aller au devant de tout le monde et prévenir les plus humbles ; mais il

s'attend à recevoir en déférence autant et plus qu'il n'avance en bonne grâce. La lenteur à se rendre l'offense, et un échec le blesse. Ces femmes et ces enfants, qu'il se donnait la peine d'instruire avec tant de supériorité et de charme, lui devaient bien, pensait-il, une prompte soumission. Refuser opiniâtrément l'obéissance, c'était faire preuve de perversité. Convaincu d'avance qu'il y avait dans l'hérésie un instinct de rébellion, il en voyait la marque évidente dans cette opiniâtreté contre des raisons qui lui paraissaient irrésistibles. Il n'y avait donc plus qu'à abandonner ces malheureuses à leur triste sort ; et les rigueurs royales lui semblaient justifiées par un entêtement détestable et irrémédiable. Il suffisait de laisser agir « la justice du roi » : probablement il n'eut guère besoin de lui faire appel.

VI

Du moins il ne négligea rien pour s'armer de raisonnements contre les objections religieuses de ses disciples. On en a pour preuve le *Traité du Ministère des Pasteurs*, qu'il composa, suivant l'abbé Gosselin, pour l'instruction des Nouvelles-Catholiques (18). Il le publia seulement en 1688, au retour de ses missions.

Bossuet, dans sa *Réfutation du Catéchisme du sieur Paul Ferry*, publiée à Metz en 1655 (19), avait énoncé, sans le développer, un argument qui lui paraissait de grande conséquence contre la légitimité des églises protestantes. Cet argument est tiré de la perpétuité du ministère, qui, dans l'Eglise romaine, est transmis régulièrement des apôtres jusqu'au temps présent.

Il devait y avoir, et il y a en effet, dit Bossuet, une

Église visible, à laquelle les pasteurs protestants, de leur propre aveu, n'appartiennent pas. Pour autoriser leur ministère en remontant au delà des temps du schisme, ils sont obligés de se rattacher à une Eglise invisible, qui est de pure imagination, suivant le docteur catholique.

« Que si la durée de l'Eglise visible, continue-t-il, est perpétuelle, il paroît, plus clair que le jour, qu'elle doit s'étendre dans tous les siècles par une continuelle succession.... De là vient que toutes les véritables Eglises sont apostoliques, parce qu'elles sont toutes descendues des Eglises apostoliques par une succession non interrompue ; et ainsi elles sont réputées de la même race..... Ces maximes étant supposées avec le consentement du ministre (Paul Ferry), je tire cette conséquence infaillible : qu'il suffit pour condamner une Eglise qu'elle n'ait pas la succession. Et dans quel abime se cachera donc l'Eglise prétendue réformée, qui de peur qu'on ne doute de sa nouveauté, ne craint pas de la confesser elle-même ? (20) »

Telle est la substance de la thèse de Fénelon sur le *Ministère des Pasteurs*. Qu'on en lise seulement la conclusion :

« Il faut qu'ils avouent (les protestants) qu'ils n'ont point parmi eux le ministère, selon l'institution divine. J'ai montré que cette institution l'attache au sacrement de l'ordination, qui est l'imposition des mains des pasteurs. Ceux qu'ils ont ordonnés pour leur succéder n'ont pu avoir une mission et une ordination plus valide que la leur même : il n'y a donc point eu jusqu'ici de vrais ministres dans leur Réforme... Puisqu'ils ne sont point pasteurs, leur prédication est vaine et sans autorité. Quand même ils ne diroient que la vérité, leur parole ne seroit dans leur bouche qu'une parole d'hommes, et non la parole de Dieu..... Leurs ordinations n'ont aucune vertu ; leur cène n'est ni la cène ni le sacrement du Sauveur. Enfin leur église n'est point une église..... (21). »

Il ne s'agit point ici d'analyser cette controverse,

mais seulement d'en tirer quelques indications sur l'histoire du caractère, des œuvres et du génie de Fénelon. Nous le voyons d'abord entrer dans la carrière de la controverse sur les traces de Bossuet, s'établir dans un des points d'attaque marqués par le maître, et y concentrer ses ressources. Les défenseurs du protestantisme soutenaient que ce point n'était pas important (22) : mais Fénelon affirme le contraire, et prétend le démontrer par leurs témoignages mêmes :

« Il est donc manifeste, de leur aveu, que c'est ici comme le centre et le nœud de toutes les controverses. Voici un point qui suffit pour décider sur les deux églises (23). »

Il saura donc tirer de grands avantages de la position qu'il a prise dès son entrée en campagne. Pour détacher les protestants de leur communion, il était utile de leur inspirer de la défiance à l'égard de leurs pasteurs. Si le ministère, en ceux-ci, n'est qu'une usurpation, quelle foi la foule doit-elle ajouter à leurs enseignements? Et si leur crédit est gravement ébranlé, les peuples ne se trouveront-ils pas inclinés à retourner vers l'Église romaine, qui seule se montre héritière des promesses divines, et perpétuelle interprète de la tradition évangélique? L'unité de croyances est déjà bien avancée, si l'autorité des ministres qui entretiennent le schisme est ruinée. Car à qui s'adresseront les âmes affamées de croyance, quand elles ne croiront plus à leurs pasteurs?

VII

Mais, dans cette controverse contre les ministres Du Moulin, Claude et Jurieu, qu'il prend nominativement à partie, Fénelon a rencontré une théorie de grande

conséquence, laquelle non seulement légitimerait le ministère exercé par les pasteurs protestants, sans aucune transmission; mais encore justifierait toute résistance, même individuelle, à l'autorité de l'Église romaine, bien plus, à l'autorité de toute église constituée; et enfin, rendrait chaque chrétien arbitre souverain de sa croyance.

Ce n'est pas moins que le dogme de la souveraineté du peuple, introduit par les ministres protestants, et expressément par Claude et Jurieu, pour autoriser les nouveaux pasteurs. Ils affirment que tout le peuple des fidèles est dépositaire des promesses divines, et peut confier le ministère à qui bon lui semble, en vertu du droit naturel que tout homme possède de conférer à des personnes de sa confiance le soin de rassembler et de préparer les aliments dont il a besoin (24). En vertu de ce même droit, toute fraction du peuple, qui se sépare du corps populaire, peut faire de même. Et deux ou trois personnes qui se détachent ont le même droit (25).

Pour pousser les conséquences jusqu'au bout, bien que ni les adversaires de Fénelon ni lui-même n'aillent jusque là, pourquoi un seul homme n'aurait-il pas le droit d'interpréter selon son sens propre les écritures qui sont le fondement de la foi, et de former à lui seul une église dont il serait le pasteur (26)? Il est vrai que les termes d'église et de pasteur répugnent à cet emploi, et qu'un seul croyant ne forme ni une assemblée ni un troupeau. Il est vrai aussi que la confession de foi des protestants déclare que « nul ne doit se retirer à part, « et se contenter de sa seule personne (27) ». Mais cet article de foi ne peut être fondé que sur ce texte positif : « Car en quelque lieu que se trouvent deux ou trois

« personnes assemblées en mon nom, je m'y trouve au « milieu d'eux (28) ». Or, si deux suffisent, le premier n'a qu'à trouver un second de son opinion, ou qu'à se faire un disciple; et voilà une église constituée : ce sera donc l'opinion du premier qui fera naître une église.

Ainsi, rien ne peut arrêter la dissolution du corps des fidèles jusqu'aux premiers éléments. Et cette dissolution est une conséquence du principe de la souveraineté du peuple en matière de foi.

Les ministres protestants se flattaient, sans doute, de maintenir, en dépit de ces difficultés, une sorte d'Église universelle, composée de tous ceux qui croient les mêmes articles fondamentaux (29). Mais par qui ces fondements de la foi seront-ils définis ? A ne considérer, parmi tant de communions différentes, que les deux principales, la luthérienne et la calviniste, où trouver les points fondamentaux; à moins que l'on ne dise que ce sont nécessairement ceux sur lesquels on est d'accord? Mais chaque communion est attachée autant, sinon plus, à ceux qui lui sont propres, et pour lesquels elle se sépare, qu'à ceux qui lui sont communs avec d'autres. Il n'est donc que trop aisé de montrer qu'elles ne peuvent s'entendre :

« Quelle unité, fondée sur une liaison imaginaire entre tant de sectes qui refusent de s'unir, et qui ne se donnent réciproquement que des anathèmes ! Où est-elle cette unité de foi dans cet assemblage confus de sociétés, dont chaque membre enseigne, comme un point essentiel de sa foi, ce qui est rejeté par tous les autres comme un blasphème ? (30). »

Fénelon n'était pas seulement fort des dissentiments des ministres protestants : il les mettait en demeure d'établir par des témoignages ce prétendu droit popu-

laire d'instituer des pasteurs. Un tel droit, soutenait-il, ne reposait sur aucun fondement ni théologique ni historique. Ses adversaires se trouvaient réduits à déclarer qu'ils proclamaient un droit nouveau. Mais ils ne le pouvaient pas : c'eût été professer que leur prétendue réforme était en réalité une religion nouvelle; et ils voulaient se rattacher à une tradition. Par là leur position était fausse ; et Fénelon en profitait légitimement.

VIII

Il avait donc pris la querelle en habile stratégiste, et le terrain où il portait la lutte était de ceux où les plus médiocres pouvaient aisément suivre ses mouvements et se rendre compte de sa supériorité. Il se servait contre ses antagonistes de toutes les prises qu'ils lui offraient, d'après la méthode de Bossuet, qui avait réfuté le catéchisme de Paul Ferry par les concessions du ministre lui-même.

Il empruntait encore à l'illustre maître un ton calme, modéré, courtois ; exposant et citant de sang-froid les paroles de ses adversaires, et même les injures et les outrages adressés par les écrivains protestants à l'Eglise romaine ; se contentant de montrer par de bonnes raisons l'inanité de ces paroles passionnées ; ne se permettant une épithète vive ou un mouvement oratoire que quand le lecteur lui-même en doit dire davantage dans son for intérieur ; au reste, animé manifestement du désir de ramener ses contradicteurs, autant que confiant dans la bonté de sa cause, et sûr de la solidité de ses démonstrations.

A cette admirable méthode de controverse, joignons

un style naturel, aisé, simple jusqu'à paraître d'une douce familiarité ; un discours tout composé de phrases courtes sans être tendues, d'un mouvement continu et non pressé, d'une grande variété de tours qui semblent s'être présentés ainsi d'eux-mêmes. Certes la finesse ne fait pas défaut, non plus que la force ; mais rien ne surprend ni ne frappe au passage : le controversiste n'a cherché ni à briller ni à plaire au lecteur, craignant de fâcher ses adversaires : il semble que c'est la vérité qui parle toute seule et qui éclaire en l'absence de toute passion.

Dans la *Conclusion* seulement, l'orateur, rassemblant ses preuves, voulant dissiper enfin toutes les illusions et tirer des conséquences pratiques, s'échauffe, et ne craint plus de condamner avec véhémence les erreurs qu'il croit avoir rendues insoutenables. Mais à l'égard des personnes, il ne marque d'autre chaleur que celle d'un zèle charitable, pour les ramener dans le sein de son Eglise ; et tout son discours se termine par une éloquente prière pour la réunion des dissidents. Cette prière finale est comme la marque et le sceau de Fénelon à la fin de son traité. Des invocations et des effusions de cœur seront sa forme de prédilection pour terminer tous ses ouvrages de controverse ou de philosophie religieuse : elles les consacrent, et leur impriment un caractère qui n'est pas celui de la sagesse humaine ; elles appellent là lumière du ciel même.

IX

Tout homme, quel que soit l'objet de ses travaux habituels, l'envisage sous un point de vue particulier, où

il se trouve placé soit par les circonstances, soit par une disposition personnelle. Dans la lutte offensive engagée à cette époque du dix-septième siècle par le catholicisme contre le protestantisme, Fénelon (inspiré, ne l'oublions pas, par Bossuet), s'était porté tout d'abord sur la question de l'autorité légitime. Il ne s'était pas occupé en premier lieu, par exemple, des questions relatives aux sacrements ou à la prédestination, débattues entre protestants et catholiques; mais de celle-ci : « Où repose le véritable droit de décider ? »

Que cette question fût bien choisie, puisqu'elle était capitale, on n'en peut pas douter. Il y a même lieu de penser que les peuples protestants, dont il voulait obtenir la conversion, étaient amenés d'eux-mêmes à la débattre, et à se déterminer d'après la réponse qu'il savait faire entrer dans leur esprit. Car on a conservé des lettres de sa main, adressées à des personnes qu'il réussit apparemment à convaincre et à convertir : elles ont été imprimées sous le titre de *Lettres sur l'Autorité de l'Eglise* (31).

L'auteur y reproduit souvent des arguments du *Traité du ministère des Pasteurs*, et y joint des exhortations à la soumission pleine et parfaite envers l'Eglise romaine. C'est le fond même de son enseignement : il ne s'arrête guère sur les articles de foi contestés : l'autorité de l'Eglise doit répondre à tous les doutes et fixer toutes les croyances.

Une *profession de foi*, dressée par l'archevêque de Cambrai pour être signée par le catéchumène, suit la première série de ces lettres. Chaque article comprend la confession d'un dogme rejeté par les protestants, que le nouveau catholique souscrit, par la considération de

la foi que l'Eglise romaine y ajoute (32). Ainsi, quiconque a obtenu cette soumission, a tout gagné.

Cette vue assurément n'est point particulière à Fénelon : tout autre prédicateur ou controversiste devait en ce point penser comme lui. Qu'y a-t-il donc à remarquer dans sa conduite ? Ce seul fait, qu'il discutait peu (autant qu'il est permis d'en juger par ses écrits), sur les dogmes en eux-mêmes, et s'occupait avant tout de saisir l'empire des âmes par l'établissement d'une autorité qui entraînerait tout le reste. Il ne s'applique pas tant à développer les motifs de créance en faveur de tel ou tel article, qu'à subjuguer les esprits et à les mettre au point de croire tout ce qui leur sera enseigné avec l'ascendant d'une mission divine et d'une science infaillible.

X

Il a vu, cela est manifeste, où se trouvait le véritable péril pour les croyances religieuses. Ce n'était pas dans les dissentiments, quelque graves qu'il fussent, sur des articles de foi, même essentiels ; mais dans la doctrine qui rendait logiquement chaque homme arbitre de sa foi (33).

Il a senti qu'en affaiblissant l'autorité du ministère, les protestants avaient virtuellement aboli la croyance ; et que tôt ou tard elle disparaîtrait par l'exercice de ce droit individuel. Voilà pourquoi il déploie toutes les ressources de sa science, de sa dialectique et de son éloquence, à maintenir la nécessité absolue de la transmission du ministère par l'imposition des mains, à partir des apôtres. Ainsi l'Eglise romaine, marquée d'un caractère

surnaturel, héritière unique de la parole divine, enseigne seule de la part de Dieu. Seule, pense-t-il, elle entretient la religion : car seule elle rend Jésus-Christ toujours présent, et pour ainsi dire, visible. Or, sans la foi en la présence perpétuelle de Dieu, il n'y a pas de religion au sens propre du mot, mais seulement des opinions religieuses. Quand même, ainsi qu'il le disait, les ministres protestants n'enseigneraient que la vérité, ils ne l'enseigneraient que comme des hommes, et à des hommes leurs égaux. Ceux-ci pouvant aussi bien changer de pasteurs que de foi, le caractère divin de la religion s'évanouit : des croyances librement consenties et modifiées ne forment pas une religion. Les points de foi à signer ne sont donc pas la première nécessité qui frappe l'esprit de Fénelon : l'établissement de l'autorité prime tout. Et d'ailleurs le reste suivra inévitablement.

Quelle différence entre une croyance incertaine, inachevée et variable, comme celle où peuvent parvenir les lumières individuelles ; et une foi absolue, précise et immuable, comme celle qu'impose l'Eglise romaine ! Quel abîme entre des associations volontaires, où chaque homme est souverain ; et un corps qui n'a qu'une seule âme, et une âme inspirée du Verbe toujours présent ! D'un côté, l'indépendance illimitée, au moins en droit ; de l'autre, la soumission empressée, et l'humilité comme première et essentielle vertu. D'une part, le ministre obligé de se faire approuver de ses fidèles, qui sont ses électeurs et ses juges ; de l'autre, le guide des âmes institué sans leur participation, envoyé de Dieu, revêtu d'un caractère surhumain, et apportant une parole qu'il n'est pas même nécessaire de comprendre par l'intelligence, pourvu qu'on s'y soumette par le cœur (34) !

Quel rôle que celui du prêtre catholique, et comme Fénelon sait en faire valoir le privilège, en revendiquer l'autorité, en exercer la puissance ! Il n'y a, dans sa doctrine, rien qui ne soit conforme à l'orthodoxie, rien qui paraisse lui être propre ; mais on sent, quand on se trouve devant lui, qu'il est l'incarnation même du pouvoir pontifical, avec toutes les ressources de l'esprit et toute la grâce de l'affabilité. Aucun signe, ni dans sa manière de discuter, ni dans sa personne, ne trahit l'esprit de domination ou la hauteur de caractère : il est tout modestie et tout charité ; et cependant il plie les esprits à l'obéissance et à l'abandon de soi avec une rigueur inflexible. Ce n'est pas lui qui le veut ainsi, mais une autorité supérieure à l'homme, qui est descendue en ce ministre sublime.

On ne croit obéir qu'à Dieu quand on obéit à Fénelon.

XI

Si l'on cherche sans prévention à se représenter l'autorité qu'un supérieur de ce caractère dut prendre dans les maisons confiées à sa direction, il sera difficile de croire qu'il n'obtint rien que par la persécution et la menace. Et si un homme de ce génie échoua, apparemment personne n'aurait réussi. Mais dans le domaine des conjectures, il est permis d'en faire de toutes sortes. Les conversions menées par Fénelon n'échouèrent pas d'une manière générale et désolante aux yeux des contemporains : car la confiance du roi s'accrut sensiblement pour la maison des « Nouvelles-Catholiques. » N'en est-ce pas un signe, que l'envoi d'un nombre tou-

jours croissant de personnes « de la religion », fait par les ordres du souverain, comme le prouvent deux lettres du marquis de Seignelai, pour faire droit à une demande du supérieur (35), qui réclamait de nouvelles sœurs de la Charité pour suffire au service ? (31 oct. 1686.)

On ne saurait douter du moins que la réputation de l'éloquent abbé ne se soit accrue de jour en jour auprès d'un petit nombre d'excellents juges, avant que le public fût initié à ses travaux par l'impression.

NOTES

(1) Voir, sur ses affaires domestiques, sa *Correspondance avec sa famille. Œuv. c.*, t. VII, p. 392, suiv.; et notamment une lettre à la marquise de Laval, du 6 octobre 1689, (p. 396). Il était alors précepteur du duc de Bourgogne, et cependant fort gêné.

(2) L'abbé Gosselin, *Hist. littéraire de Fénelon*, p. 17. — Cf. O. Douen, l'*Intolerance de Fénelon*, p. 49-53.

(3) *Hist. de F.*, l. I, xiii.

(4) *L'Intolerance de Fenelon, études historiques d'après des documents pour la plupart inedits*, par O. Douen ; nouvelle édition, Paris, Sandoz et Fischbacher, 1875.

(5) P. 42, et *Nouvelle Préface*, p. XXXIII.

(6) P. 53.

(7) De Bausset, *Hist. de Fénelon*, l. I, xiii. — Gosselin, *Hist. litt. de Fénelon*, p. 17. — O. Douen, *De l'Intol. de Fénelon*, c. i, p. 48-52. — Le P. Lauras, *Vie de Bourdaloue*, t. II, note à la fin.

(8) O. Douen, p. 68.

(9) P. 60-suiv.

(10) O. Douen, p. 56. — En ce même endroit, M. Douen cite fort à propos des passages de Saint-Simon et de M. Désiré Nisard sur l'esprit de gouvernement, et de gouvernement despotique, qui est un des traits du caractère de Fénelon.

(11) P. 69.

(12) Voir p. 212-suiv., la liste dressée par M. Douen des « Recluses de la Maison des Nouvelles-Catholiques de Paris. »

(13) *Le Tartuffe*, a. iv, Sc. VI.

(14) O. Douen, p. 68, 71 76.

(15) P. 86, 89.

(16) Nous citons M. Douen, (p. 90) : « Cet argent, si difficile à obtenir, Féne-« lon l'employait au besoin, comme saint François de Sales, pour « *faciliter* « *les conversions* »; cela résulte de la note insérée plus haut (p. 78), où les « secours accordés à celles qui, *après être devenues catholiques*, *sont en besoin* « *après être sorties*, figurent parmi les dépenses de l'établissement. » Ce passage, que nous reproduisons scrupuleusement, en soulignant ce que l'auteur a souligné, pourrait donner lieu sans doute à de longues discussions. Que M. Douen s'indigne de voir des personnes soustraites au protestantisme, cela nous paraît fort naturel de sa part. Mais que des secours aient été accordés à des personnes qui en avaient *besoin* après s'être séparées de leur communion, et même de leur famille, c'est ce que la simple humanité, autant que la charité, (sans tenir compte du zèle de prosélytisme), pouvait souvent exiger. J'en crois sans difficulté le P. Bourdaloue, lorsqu'il dit, dans une *Exhortation à la charité envers les Nouveaux Catholiques* :

« De quel œil désormais les regarde tout le parti qu'ils ont abandonné? On « les dénonce aux assemblées comme des déserteurs, on les efface du nombre « des frères, et on ne les compte plus dans le consistoire que pour des apostats « et des excommuniés : on ne leur donne plus de part aux distributions, et on « leur retranche tout ce qu'ils recevaient... D'autant plus dignes de notre pitié « et de notre zèle, que c'est par esprit de religion et pour se joindre à nous « qu'ils se sont privés de ce soutien, et qu'ils ont fermé les yeux à toutes les « considérations humaines qui les pouvaient retenir. »

Le P. Lauras (*Bourdaloue, sa vie et ses œuvres*, t. II, p. 313, note 3) fixe la date de cette *Exhortation* entre la fin d'avril et la fin d'octobre 1685, et le lieu dans la maison des *nouveaux convertis*, située rue de Seine (auj. rue Cuvier), près du Jardin des Plantes.

(17) Dans le petit nombre de sermons de Fénelon qui ont été conservés, on en trouve un *pour la Profession religieuse d'une nouvelle convertie*. (*Œuv. compl.*, t. V, p. 654). Rien ne prouve, mais rien n'empêche de croire, que cette personne passa de la religion protestante au catholicisme sous la direction de Fénelon. En tout cas, ce sermon est fort intéressant. Les motifs généraux de l'aversion des protestants pour les croyances catholiques s'y trouvent habilement présentés. C'est un discours de controverse, mais triomphante et apaisée.

(18) *Hist. littéraire de Fénelon*, (réimprimée en tête des *Œuvres complètes*, t. I, p. 18). — DE BAUSSET, *Hist. de Fenelon*, l. I, XXVIII.

(19) *Memoires*, etc., de l'abbé LE DIEU, publiés par M. l'abbé GUETTÉE; Paris, Didier, 1856; t. I, p. 61.

(20) *Refutation du Catechisme*, etc., seconde vérité, ch. II.

(21) *Œuv. compl.*, t. I. pp. 199, 201.

(22) *Traite du Ministere*, etc., ch. I, début. — Sur les évolutions de la controverse contre le protestantisme, au XVIIe siècle, voir Alf. Rébelliau : *Bossuet historien du protestantisme*, 2e éd., Hachette, 1892.

(23) *Tr. du Min. des Past.*, p. 150.

(24) *Traité du Ministère*, ch. III, p. 156, *d*.

(25) P. 158-suiv.

(26) Voir p. 182, *d*. — Cf. *Lettres sur l'autorité de l'Eglise*, VIII, (t. I, p. 215, 216.)

(27) P. 157, *d*.

(28) *Evang. s. Matth.*, XVIII, 20. — *Traité du Ministère*, p. 158, *g-d*.
(29) *Traité du Ministère*, p. 157, *d*. — Lire J. J. Rousseau, *Lettres écr. de la Montagne*, l. II.
(30) *Tr. du Min.*, p. 201.
(31) *Œuv. compl.* t. I, p. 202-suiv. — Voir *Hist. litt. de Fénelon*, p. 18, *d*.
(32) Pages 206-210.
(33) *Lettres sur l'Autorité de l'Eglise*, viii, n. IV.
(34) « La religion n'est pas l'ouvrage du raisonnement des hommes : c'est à « eux à la recevoir telle qu'elle leur a été donnée d'en haut. Un homme peut « raisonner avec un autre homme, mais avec Dieu il n'y a qu'à prier, qu'à « s'humilier, qu'à écouter, se taire, qu'à suivre aveuglément. » (*Lettres sur l'autorité de l'Eglise*, l. I.)
— « La religion n'est qu'humilité, on n'est digne de la trouver, on ne la pra- « tique même qu'autant qu'on s'abaisse intérieurement, qu'on reconnaît sa fai- « blesse, et qu'on croit sans comprendre. » (Lettre II). — « L'homme ignorant « n'a besoin ni de livre ni de raisonnement pour trouver la vraie Eglise : les « yeux fermés, il sait avec certitude que toutes celles qui veulent le faire juge « sont fausses, et qu'il n'y a que celle qui lui dit de croire humblement qu « puisse être la véritable. » (*Lettres sur la Religion*, au duc d'Orléans, 1713 lettre V, 3e partie ; t. I, p. 133, *g*. — Cf. lettre VI.)
(35) *Œuv. compl. de Fén.*, t. VII, p. 494.

CHAPITRE III

LIAISONS DE FÉNELON

Rapports de Fénelon avec Bossuet. — *Réfutation* du traité de Malebranche *de la Nature et de la Grâce*. — Sermon *pour la Fête de l'Epiphanie*. — Relations avec les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, et avec Madame de Maintenon.

I

Au nombre des vrais juges des vertus et des talents ecclésiastiques, nul, sans doute, ne devait compter plus que l'évêque de Meaux. Aussi Fénelon ne négligeait rien pour gagner son estime et ses bonnes grâces, dût-il par là provoquer un refroidissement de l'archevêque de Paris, dont il avait été d'abord le protégé (1).

Ce fut par suite de ses entretiens avec Bossuet qu'il entreprit une réfutation du *Traité de la Nature et de la Grâce* du P. Malebranche (2). De Bausset a manié, dit-il, une copie de cette *Réfutation* écrite de la main de Fénelon,et portant en marge des notes de l'écriture de Bossuet (3). Mais cette œuvre importante de controverse philosophique et religieuse n'a pas été publiée par l'auteur : elle fut imprimée pour la première fois en 1820, par les soins de l'abbé Gosselin, sur une copie préparée pour l'impression en 1716 (4).

Comment expliquer qu'un ouvrage si considérable

par l'étendue et par la matière, revu et retouché par Bossuet, soit demeuré en portefeuille ? Il était manifestement destiné à la publicité : les déclarations du début, les formes de la discussion, les sommations fréquentes adressées à Malebranche d'avoir à s'expliquer sur tel et tel point, les objurgations pressantes et pathétiques de la conclusion ; ajoutez le soin qu'a pris l'évêque de Meaux pour redresser ou faire remanier les passages dont il n'était pas satisfait : tout prouve qu'il s'agissait non seulement de réfuter publiquement le système du célèbre philosophe, mais encore d'amener l'auteur ou de le réduire à confesser qu'il s'était trompé, à faire en quelque sorte amende honorable, pour avoir égaré les chrétiens par des doctrines inconciliables avec l'orthodoxie religieuse. On croit, en maint passage, lire un acte de procédure ecclésiastique ; c'est comme le premier manifeste d'un zèle alarmé par des écrits dangereux, et qui s'apprête à pousser les choses plus loin, si des explications satisfaisantes ne viennent pas le rassurer.

En effet, Bossuet s'était inquiété de la doctrine contenue dans le *Traité de la Nature et de la Grâce*, qui fut publié vers la fin de l'année 1680 (5). Faut-il croire tout ce que raconte le P. André, biographe et disciple très partial de Malebranche? A l'entendre, Bossuet se serait laissé engager dans une sorte de ligue, soulevée contre l'illustre oratorien par son propre supérieur, le P. de Sainte-Marthe :

« Grand théologien, mais élevé dans l'obscur thomisme » (c'est-à-dire, dans la stricte philosophie de saint Thomas et de l'École), « dont il était chaud défenseur : M. de Meaux se trou- « vait placé dans un point de vue, d'où il n'est pas possible de

« voir clair dans les principes de la vraie philosophie (6), » (entendez celle de Malebranche).

Mais quand on lit la correspondance de Bossuet, on ne s'aperçoit pas qu'il ait été mené en cette affaire par le supérieur de l'Oratoire : on voit seulement qu'il fut de plus en plus pénétré des inconvénients de la doctrine appelée ici la « vraie philosophie » :

« Pour le livre de la *Nature* et de la *Grâce*, écrit-il à l'abbé Nicaise (7), je n'en ai pas été satisfait, et je crois que l'auteur le réformera : car il est modeste, et ses intentions sont très pures. »

Deux ans plus tard, il se montre beaucoup plus sévère dans une lettre latine adressée à l'évêque de Castorie (8). Il se félicite d'avoir reçu, par un inconnu (9), le traité d'Arnauld *des Vraies et des Fausses idées* :

« Je me réjouis, dit-il (10), d'y voir énergiquement réfuté l'auteur du *Traité de la nature et de la grâce*, ouvrage écrit en français, et publié malgré mes vives instances. Je suis d'autant plus content de voir dévoiler les paralogismes de cet auteur sur les idées et autres matières qui s'y rapportent, que c'est un acheminement pour ruiner de fond en comble un ouvrage tout rempli de fausseté. Je souhaite, pour ma part, qu'on publie le plus tôt possible, et qu'on nous fasse parvenir la réfutation promise du *Traité de la nature et de la grâce;* et non seulement de la partie où sont dites des choses si fausses, si extravagantes, si nouvelles, si dangereuses sur la grâce du Christ; mais surtout de celle où des opinions si indignes sont exprimées sur la personne même du Christ, et sur la science de son âme sainte s'appliquant à la construction de son Eglise : à la lecture, elles m'ont fait horreur, comme je l'ai déclaré à l'auteur lui-même franchement, ainsi que je le devais ; et j'ai fait tous mes efforts, je l'avoue, pour que des opinions si détestables ne fussent pas publiées. »

Il résulte clairement de ce témoignage que Bossuet a connu l'ouvrage de Malebranche avant qu'il fût livré

au public : on ne peut révoquer en doute son assertion. Il a vu l'auteur et lui a marqué ce qu'il craignait, si le livre était publié. Le P. André, cependant, ne parle que d'une seule entrevue apparemment postérieure à la publication, et dont il fait un récit assez détaillé (11). Le duc de Chevreuse, dit-il, pour prévenir un éclat entre deux personnages qu'il aimait, conduisit M. de Meaux chez le P. Malebranche, « qui ne s'attendait à rien moins qu'à une pareille entrevue. »

« Le prélat, qui étoit franc et sincère, ne biaisa point. Il débuta par lui faire entendre que, pour être catholique sur la grâce, il devoit embrasser la doctrine de saint Thomas, et que c'étoit pour l'y amener qu'il vouloit avoir avec lui une conférence sur le nouveau système qu'il avoit donné sur cette matière. Le P. Malebranche étoit trop sage pour accepter cette proposition. M. de Meaux étoit fort vif dans la dispute, et on craignoit, en l'imitant, de lui manquer de respect. Il parloit avec autorité, et on ne pouvoit lui répondre sur le même ton. »

Bref, Malebranche se déroba, insinua que Bossuet n'était pas suffisamment éclairé sur la question, et que la matière était trop difficile pour être traitée en conversation ; il déclara enfin qu'il ne dirait rien que par écrit et après y avoir bien pensé :

« C'est-à-dire, lui répliqua M. de Meaux, que vous voulez que j'écrive contre vous : hé bien! il sera aisé de vous satisfaire. Vous me ferez beaucoup d'honneur », lui répondit le P. Malebranche.

Le P. André affirme que Bossuet écrivit en effet contre le *Traité de la Nature et de la Grâce* ; mais que le duc de Chevreuse, à qui il montra son ouvrage, et qui « était « un peu plus que lui au fait de ces matières, lui fit si « bien entendre qu'il avait mal pris le sens de l'auteur, « que, de peur de risquer sa réputation, il abandonna

« son dessein (12). » Le même biographe, dont les récits ne laissent pas d'être assez confus, raconte encore dans un autre passage (13), que l'évêque de Meaux, après une visite que lui fit le philosophe oratorien, et où « l'on disputa près d'une heure assez vivement de part et d'autre, » se résolut d'écrire contre lui.

« Il écrivit en effet, mais ayant montré son ouvrage à un ami sincère, cet ami lui fit voir qu'il ne prenait pas bien les sentiments du P. Malebranche..... Il n'en fallut pas davantage pour faire tomber la plume des mains de M. de Meaux, docilité rare dans un homme de son mérite et de son caractère..... »

N'est-ce pas là deux fois la même aventure rapportée à deux moments différents ? Ou bien Bossuet aurait-il pris deux fois la plume pour réfuter Malebranche, et aurait-il deux fois, et de la même manière, par découragement et sentiment de son insuffisance, supprimé ses écrits ? Que d'invraisemblances dans ces narrations embrouillées ! et qui croira que le duc de Chevreuse comprit si bien ce que Bossuet se trouvait incapable d'entendre, touchant les mystères de la doctrine de la grâce? Comment s'expliquer encore que Bossuet, revenu de ses erreurs sur la doctrine de Malebranche, ainsi que le P. André le raconte avant son second récit (14),et à peu près réconcilié avec lui, ait voulu de nouveau l'attaquer dans un écrit destiné à la publicité? Le P. André confond visiblement les époques, et ne comprend guère la conduite de Bossuet, pendant qu'il l'accuse de ne pas entendre la philosophie de Malebranche.

Il est bien vrai que l'évêque de Meaux se réconcilia plus tard avec le grand philosophe chrétien, dont il avait toujours estimé la personne et admiré le talent ;

mais il n'a jamais supporté la doctrine du *Traité de la Nature et de la Grâce ;* et durant la période qui s'étend de 1680 à 1690, époque où ce livre fut censuré à Rome et mis à l'index, il n'a jamais varié dans ses jugements sur le danger des opinions qu'il renfermait. Il n'a fait que les apprécier de plus en plus sévèrement, à mesure que Malebranche les confirmait et les expliquait par d'autres écrits. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à lire une lettre adressée à *un disciple du P. Malebranche*, et datée de Versailles, 31 mai 1687. Ce disciple était le marquis d'Allemans : la lettre, dit-on, ne lui fut pas envoyée (15) : Bossuet la trouva peut-être trop dure. Il n'avait pas voulu non plus que sa lettre à M. de Castorie fût rendue publique (16). Mais plus il a cru devoir supprimer, par charité, ces témoignages de ses véritables sentiments, plus nous avons de motifs de les y chercher.

« Je suis bien aise, écrit-il à ce défenseur enthousiaste de la doctrine attaquée (17), de peser ces choses avec une liberté toute entière...., et si jamais j'ai apporté du soin à la compréhension d'un ouvrage, c'est de celui-là. Car comme vous autres Messieurs, lorsqu'on vous presse, n'avez rien tant à la bouche que cette réponse : On ne nous entend pas; j'ai fait le dernier effort pour voir si enfin je pourrai venir à bout de vous entendre. Je suis donc très persuadé que je vous entends autant que vous êtes intelligible..... »

Parlant du discours que ce disciple lui avait envoyé pour expliquer et justifier le *Traité de la Nature et de la Grâce*,

« Ce n'est, dit-il, qu'une répétition, pompeuse à la vérité et éblouissante, mais enfin une pure répétition de toutes les choses que j'ai toujours rejetées dans ce nouveau système ; en sorte que *plus je me souviens d'être chrétien, plus je me sens éloigné des idées qu'il nous présente.....* »

« Je vois, non seulement en ce point de la nature et de la grâce, mais encore en beaucoup d'autres articles très importants de la religion, *un grand combat se préparer contre l'Eglise*, sous le nom de la philosophie cartésienne. Je vois naitre de son sein et de ses principes, à mon avis, mal entendus, *plus d'une hérésie.....* »

« ... J'y trouve à la fois les *inconvénients de toutes les sectes* et en particulier ceux du pélagianisme. »

« Tant que le père Malebranche n'écoutera que des flatteurs, ou des gens qui, faute d'avoir pénétré le fond de la théologie, n'auront que des adorations pour ses belles expressions, il n'y aura point de remède au mal que je prévois, et je ne serai point en repos contre *l'hérésie que je vois naitre par votre système.* »

Les paroles que nous avons signalées dans ces citations, donnent à penser que Bossuet, toujours attentif à tous les dangers qui menaçaient, à son avis, l'intégrité de la foi catholique, a dû croire indispensable d'opposer à une doctrine si pernicieuse une réfutation méthodique et complète. Cependant il ne l'a pas écrite, ou il ne l'a pas publiée, cela est certain, quelles qu'aient été ses raisons.

II

Mais il a compté d'abord sur les promesses d'Arnauld (18), qui fit paraître seulement vers le milieu de 1685 le premier volume de ses *Réflexions philosophiques et théologiques sur le nouveau système de la nature et de la grâce* (19). Peut-être Bossuet trouva-t-il que cette réfutation nécessaire et attendue tardait trop : c'est donc entre la publication de ce livre et celle de l'ouvrage antérieur du même docteur, intitulé *Des vraies et des fausses idées contre ce qu'enseigne l'auteur de la Recherche de la Vérité* (Cologne, 1683); c'est à dire, vers l'année 1684, que je placerais l'invitation adressée par Bossuet à

Fénelon, ou l'initiative prise par ce dernier, et d'où sortit la *Réfutation du Système du P. Malebranche sur la Nature et la Grâce* (20).

Le P. André, supposant toujours une sorte de coalition contre Malebranche, dit (21) :

« M. de Meaux, qui était grand thomiste, se déclarait ouvertement contre lui ; et *ses disciples*, se joignant au parti de M. Arnauld, formaient un parti si nombreux et si puissant, qu'il fallait un courage intrépide pour entreprendre seulement de leur résister. »

Fénelon, quoique nous ne le trouvions nommé nulle part, est apparemment compris au nombre des disciples dont il s'agit. Mais il a redouté le soupçon de ligue avec Antoine Arnauld : car il a soin de dire, au commencement de cet ouvrage contre Malebranche :

« Pour sa dispute avec M. Arnauld, je n'y entre point, ne connoissant pas celui-ci, n'ayant avec lui aucune liaison ni directe ni indirecte, et n'ayant pas même lu les livres qu'il a faits contre l'auteur (22). »

Quant à Malebranche, il avait déjà publié ses *Méditations chrétiennes* (1683), qui sont souvent alléguées dans la *Réfutation*; mais il n'y est fait aucune mention de ses écrits postérieurs.

Le traité tout entier est le développement des idées exprimées par Bossuet dans sa lettre *à un disciple du P. Malebranche*. Pourquoi ne fut-il pas imprimé? (23). Evidemment Fénelon se conduisit d'après les avis du maître qui l'avait inspiré, et qui prit une part si personnelle à la rédaction de cet écrit : c'était l'œuvre de Bossuet en une certaine mesure : il ne pouvait manquer d'en partager la responsabilité. Fut-il médiocrement satisfait de l'ouvrage? Le trouva-t-il trop faible pour

subir la réplique d'un philosophe et d'un écrivain aussi difficile à vaincre que Malebranche (24)? Ou enfin la réfutation d'Arnauld étant venue à paraître sur ces entrefaites, jugea-t-il que c'était assez? Pensa-t-il qu'il ne lui convenait pas de paraître s'acharner contre un homme dont les intentions, sinon les doctrines, lui semblaient à l'abri du soupçon? Des interventions amicales, dont le P. André fait une ample exposition, l'obligèrent-elles à ménager un ecclésiastique déjà fort attaqué, et à s'abstenir, tandis que les amis d'Arnauld déféraient à la cour de Rome l'ouvrage incriminé (25)? Quoi qu'il en soit, la *Réfutation* ne parut pas, au moins imprimée.

III

Les contemporains ont-ils beaucoup perdu à ne pas lire cet ouvrage aujourd'hui fort vanté? (26). Il faut avouer qu'une grande partie du livre est terriblement épineuse et pénible à suivre. La multitude des arguments déliés, ramifiés, entrecroisés, que Fénelon tire sans fin de l'idée de la perfection absolue, de celle de la sagesse et de la puissance de Dieu, et autres conceptions non moins métaphysiques, étonne, embarrasse le lecteur, et finit par le suffoquer. On est amené malgré soi à penser (à tort sans doute), que, si le livre réfuté exigeait une discussion si laborieuse, sa propre subtilité le rendait inoffensif : c'étaient des toiles d'araignée qu'on pouvait abandonner aux amateurs de ce genre de travail. Les remarques de Bossuet prouvent qu'il ne put lire lui-même cette réfutation sans fatigue : il note plus d'un passage ou d'un chapitre comme trop abstrait. Il en retouche d'autres ; et l'on a le plaisir alors de recon

naître le coup de crayon du maître au milieu du dessin trop peu serré du disciple.

Cette exubérance de raisonnements d'une excessive ténuité révélait du moins une fécondité d'esprit merveilleuse, et une prestesse de plume incomparable. Fénelon semble s'amuser en retournant de mille et mille façons l'idée des perfections de Dieu : on n'aurait jamais cru qu'il fût possible de la faire paraître sous tant de formes différentes.

Pourtant ce n'est pas un jeu. On voit bien qu'il s'agissait là (et les derniers chapitres surtout le démontrent amplement et clairement), d'autre chose que d'opinions curieuses et singulières en métaphysique. Les dogmes essentiels du christianisme étaient intéressés dans la doctrine, d'ailleurs profonde et fort intelligible, du P. Malebranche. Ce n'est pas notre affaire de discuter ces théories, ni de dire si le véritable sens de l'auteur a été bien pris (27) : il nous suffit de signaler l'intérêt des questions. Fénelon, sous la haute inspiration de Bossuet, ne perdait pas le temps à remuer des abstractions vaines; et le premier homme de l'Église de France n'agitait pas des chimères pour en tirer des hérésies.

La doctrine de Malebranche est clairement analysée et fortement résumée dans le premier chapitre de la *Réfutation*.

Le premier point qui inquiétait légitimement l'orthodoxie de ses adversaires est celui-ci : Dieu, selon l'auteur du *Traité de la Nature et de la Grâce*, lorsqu'il agit, est invinciblement déterminé par la considération de l'ordre, lequel est inviolable (28). A peser ces termes, on croirait que le philosophe admet, en dehors de Dieu,

un ordre immuable, éternel, qui s'impose à Dieu même, et qui ressemble fort au Destin des anciens. Le Créateur n'est donc ni souverain ni libre : ce n'est plus le Dieu des chrétiens, mais celui du paganisme. Fénelon, ne pouvant attribuer une opinion de ce genre à l'auteur, (qui la répudie manifestement), se trouve dans un grand embarras pour concilier sa théorie de l'ordre avec sa théorie de la nature de Dieu, et la liberté divine avec cet ordre immuable. Il faut avouer qu'on peut être empêché dans de moindres difficultés : à moins d'être Malebranche en personne, on ne sait comment s'en tirer. Car en admettant que l'ordre est renfermé dans la sagesse de Dieu, ainsi que Malebranche l'entend ; l'ordre étant immuable, Dieu ne peut vouloir rien qui n'y soit conforme ; et ainsi sa liberté est réprimée par sa sagesse. Mais que devient en Dieu le pouvoir de déroger aux lois qu'il a une fois établies ?

Malebranche affirme que Dieu agit par les voies les plus simples, c'est-à-dire, par des volontés générales. Ce serait encore supprimer d'une autre façon l'intervention de Dieu dans le gouvernement du monde et des âmes, si le philosophe chrétien n'admettait quelques volontés particulières ; mais il prétend que Dieu les réduit au plus petit nombre possible. Cette sorte d'exceptions ne laisse pas d'être encore embarrassante : car, ou l'ordre s'oppose absolument aux volontés particulières ; ou pourquoi Dieu les limite-t-il à un très petit nombre ? « Il faudrait, dit Fénelon, demander à l'auteur « qui est-ce qui lui a révélé ce qui a été résolu dans les « conseils libres de Dieu. » Ou il faut que Dieu soit libre de faire des miracles quand il lui plaît, ou il ne peut jamais en faire.

Pour s'épargner des volontés particulières, Dieu établit des causes occasionnelles, qui produisent des actes particuliers en vertu de ses volontés générales : savoir les anges, qui ont procuré les miracles dans l'Ancien Testament ; et Jésus-Christ, qui procure la grâce dans le Nouveau. Ce que nous allons dire est-il irrespectueux, non sans doute à l'égard de Dieu, mais à l'égard de Malebranche ? Il nous semble qu'il considère Dieu comme un roi fainéant, qui laisse des maires du palais gouverner, afin de réaliser une économie de volontés royales. Mais ici, le lecteur se trouve transporté en dehors du domaine de la philosophie, dans celui de la foi, où il n'y a de lumières que celles de la révélation. C'est affaire de théologie. Or, Malebranche est-il un bon théologien ? C'est ce que Fénelon et Bossuet nient.

Malebranche professe une doctrine très hardie en fait de théologie. Tous les textes de l'Écriture qui ne cadrent pas avec son système, sont considérés par lui comme des figures : il les prend au sens qu'il appelle *tropologique*. Mais quelle autorité distinguera entre les textes qui doivent être entendus au sens tropologique, et ceux qui doivent être pris au sens littéral ? Selon Malebranche, c'est Malebranche lui-même ; mais selon ses adversaires, c'est l'Église. Ainsi, voilà le philosophe chrétien qui se rend indépendant de l'autorité ecclésiastique. Et tout philosophe en peut faire autant, selon ses principes.

Bossuet n'a donc pas tort de penser que le cartésianisme ainsi interprété peut préparer à l'Église des combats funestes, surtout s'il faut les livrer contre des philosophes qui font profession d'être de vrais et fidèles

enfants de l'Église. Se représente-t-on des cartésiens, tels que Bossuet et Fénelon, obligés de se prononcer entre les principes de Descartes et ceux du catholicisme? La philosophie ou la foi devait y périr. Et Bossuet en particulier, accusé par les malebranchistes de n'être qu'un thomiste fermé à la philosophie nouvelle, ne devait-il pas trembler en pensant que cette philosophie de Descartes, qu'il aimait, qu'il avait enseignée au dauphin, pouvait devenir matière de scandale; et qu'il faudrait un jour faire son choix entre Descartes et saint Thomas? (29).

Les grandes, les redoutables hérésies qui pouvaient sortir du système de la *Nature et de la Grâce*, se cachaient ou se montraient, par une conséquence fort lointaine du cartésianisme, dans les théories relatives à la personne de Jésus-Christ, à l'Incarnation du Verbe, à la diffusion de la grâce par le moyen du Médiateur, à tout ce qu'il y avait à la fois de plus essentiel dans la foi orthodoxe, de plus difficile et de plus irritant dans les controverses du siècle. Nous ne voulons pas aborder ces problèmes, même par la lisière. Entre un philosophe original et profond, mais assurément très chrétien d'intention, comme Malebranche; et des théologiens très philosophes, comme Fénelon et Bossuet; il serait trop téméraire de se hasarder. Le système a paru dangereux à de tels juges: donc il l'était. Et avec nos faibles lumières, nous voyons bien qu'une philosophie absolument indépendante de la religion en pouvait sortir: car elle y était renfermée.

Malebranche le savait assurément, puisqu'il prenait tant de peine pour envelopper cette philosophie dans ses croyances religieuses. Son système est comme une

tortue attachée à son écaille ; mais on peut douter ici quelle est l'écaille, quel est l'organisme vivant : est-ce la foi qui est le principe organisateur, est-ce la philosophie ?

Malebranche eût répondu sans doute que la révélation, c'est-à-dire, le Verbe en personne, parlant à lui Malebranche (30), lui a fait voir directement les principes de la métaphysique. Mais combien de lecteurs auraient jugé qu'en vérité ce sont les notions abstraites de la raison qui forment tout son système, et lui suggèrent une interprétation arbitraire, toute personnelle, et par conséquent suspecte, des dogmes chrétiens ! Et si, d'autre part, on songe que ce philosophe s'entretient immédiatement avec le Verbe ; n'y a-t-il pas lieu, pour des théologiens rigides, de regarder avec défiance ces révélations particulières ? « Je ne reconnais point d'au- « tre maître que lui, écrit Malebranche ; et je n'en veux « point proposer d'autres à personne (31). » Il est bien vrai qu'il ajoute presque aussitôt :

« Au reste, je soumets toutes mes réflexions non seulement à l'autorité de l'Église, qui conserve le sacré dépôt de la tradition, mais encore au jugement des personnes éclairées qui savent mieux que moi consulter la raison et faire taire leurs sens, leur imagination et leurs passions. »

Après une telle invitation, n'était-il pas naturel que des ecclésiastiques zélés, des docteurs ayant charge d'âmes, se crussent obligés à soulager leur conscience des objections qui la pressaient ?

Oui ; mais Malebranche, quand on le combattait, ne trouvait jamais qu'on l'eût bien entendu : il ne rencontrait guère apparemment de ces personnes capables de « faire taire leurs sens, leur imagination et leurs pas-

sions. » Ainsi, quiconque le contrariait était évidemment privé de la communication directe avec le Verbe : il ne restait plus, pour avoir raison de lui, que l'autorité des décisions de l'Eglise, extrémité dure pour des philosophes aussi sincères que ceux qui le combattaient, mais qu'Arnauld crut nécessaire. Malebranche inquiétait Bossuet et Fénelon, comme Arnauld ; mais ils ne savaient par où prendre ce génie singulier, en qui la foi la plus pure s'alliait comme miraculeusement avec la philosophie la plus audacieuse.

IV

L'affaire n'eut pas, pour Fénelon, de suites immédiates, au moins que nous sachions. Mais elle lui avait donné l'occasion de montrer les facultés éblouissantes de son esprit, soit pour les discussions de métaphysique, soit pour la controverse théologique. On pouvait estimer, et à bonnes enseignes, que nulle difficulté, nulle subtilité de théorie ne serait en état de décourager ou d'embarrasser sa plume.

En même temps, il s'était déclaré pour la doctrine la plus autorisée. Ni la beauté grave et piquante des écrits de Malebranche, ni la nouveauté de ses spéculations ne l'avaient séduit. Il s'en tenait invinciblement à la foi commune de l'Eglise, et repoussait toute interprétation trop particulière des dogmes. Il embrassait l'orthodoxie avec ferveur. Sans doute, il recherchait avant tout l'approbation de Bossuet. Son génie fin, hardi, imaginatif, enthousiaste, se soumettait avec empressement à ce génie droit, modéré, toujours prudent, au milieu même de l'ardeur qui le portait naturellement au sublime. A

cette heure, Fénelon met toute sa gloire à paraître le disciple de ce docteur sans rival ; il est le second du défenseur inspiré, autant que simple et convaincu, de l'autorité civile ou religieuse.

V

Son zèle pour l'unité de la foi ne se manifeste nulle part avec plus d'éclat que dans un sermon prêché le 6 janvier 1685, en l'Eglise des *Missions étrangères*, pour la fête de l'Epiphanie (32). C'est, d'autre part, le premier exemple que nous possédions de son éloquence apostolique.

Jamais prédicateur, dans la chaire, n'a paru plus transporté d'enthousiasme. Tout est mouvement, exclamations, apostrophes, visions prophétiques : l'orateur semble enlevé d'une force surnaturelle et ne pas toucher à terre.

Pourtant ces ravissements et ces extases ne lui ôtent pas la mémoire des controverses qu'il soutient chaque jour contre les églises schismatiques ; il se souvient même des arguments et des propres expressions de son traité du *Ministère des Pasteurs*. Il va enfin jusqu'à se mettre en scène, rappelant d'un mot ses études pour la grande lutte poussée à cette date avec tant d'âpreté contre le protestantisme. Cet épisode se produit à propos des missions accomplies dans toutes les parties du monde par l'Église catholique romaine :

« ... Ce zèle apostolique qui reluit dans nos seuls pasteurs, et que ceux des nouvelles sectes n'ont pas même entrepris d'imiter, embarrasse les plus célèbres défenseurs du schisme. Je l'ai lu dans leurs derniers livres, ils n'ont pu le dissimuler. J'ai vu même les personnes les plus sensées et les plus droites de ce

parti avouer que cet éclat, malgré toutes les subtilités dont on tâche de l'obscurcir, les frappe jusqu'au cœur, et les attire à nous. »

Un juge délicat des beautés oratoires trouve cette polémique un peu froide (33). En effet, elle ne participe pas de la chaleur effervescente qui soulève le style en d'autres endroits du discours. Mais elle n'est pas introduite là sans dessein. L'orateur qui se met ici en avant et se loue ingénieusement lui-même, n'est-il pas de ceux auxquels on devra songer pour les missions qui s'organisent contre les réformés à l'intérieur de la France? En 1683, pendant le carême, il avait pris part à une grande mission que l'évêque de Meaux fit dans sa cathédrale (34). Son éloquence n'avait pas manqué sans doute d'y être admirée.

Nous n'en pouvons juger que par ce sermon. Si l'on y remarque, parmi les plus brillantes qualités, un caractère, non pas à reprendre, mais à louer avec réserve, c'est l'exubérance des figures et l'excès du mouvement : mérites de jeunesse, voisins d'un défaut. On a peine à comprendre que, naturellement, l'esprit d'un orateur soit toujours en feu, et qu'il n'agisse que par élans et par inspirations enthousiastes. On pourrait attribuer cette intempérance, chez Fénelon, à la chaleur de l'imagination méridionale. Mais il sait aussi se posséder : il y a donc plutôt lieu de croire qu'il s'était fait une rhétorique de la chaire, dont le premier précepte serait de viser habituellement au sublime.

Il voyait dans Bossuet le modèle d'une éloquence propre à frapper les esprits d'une sorte d'étonnement religieux. Il admirait ces mouvements puissants, ces traits de foudre, cette langue surhumaine par le mé-

lange de paroles bibliques. Sur ce modèle, il se composait à son tour, autant qu'il lui appartenait de l'imiter, un style fait pour enlever, ravir et dominer les esprits. Mais ce n'était point la majesté de Bossuet, composée d'inspiration et de calme ; il n'avait pas sa gravité et sa candeur. En revanche, il paraissait plus brillant que Bossuet lui-même ; il semblait plus entraîné. Il multipliait et prodiguait les moyens de frapper ; c'était un éclat et une verve extraordinaires.

Le sermon est assurément d'un grand orateur, éminemment pathétique, fécond, élégant, varié ; capable de prendre toutes les formes et tous les visages, depuis celui du prophète jusqu'à celui du satirique ; voyant et faisant voir les événements lointains et les choses mystérieuses ; flétrissant les vices et les mauvaises mœurs ; humiliant la cour et glorifiant les humbles apôtres : abrégé de toutes les grandeurs et de toutes les sévérités de la parole évangélique. Dans son éloquence on sentait quelque chose de prestigieux ; tout ce qu'il faut pour étonner et pour intimider. L'auditeur devait se retirer ébloui, plein d'admiration pour l'homme qu'il avait entendu. On n'oserait affirmer que son cœur était changé par cette grande montre de ressources oratoires ; mais son esprit assurément demeurait émerveillé.

VI

Au reste, l'imitation de Bossuet ne paraît nulle part plus sensible que dans ce discours. Qu'on relise la *Conclusion* magnifique du *Discours sur l'Histoire universelle* (35), paru en 1681. C'est là sans doute que Fénelon a

pris ses pensées sur le gouvernement de Dieu. Mais le disciple n'a-t-il pas rabaissé l'homme un peu plus que le maître ne l'avait fait ?

« Dieu ne donne aux passions humaines, lors même qu'elles semblent décider de tout, que ce qu'il leur faut pour être les instruments de ses desseins : ainsi l'homme s'agite; mais Dieu le mène. »

Chez Bossuet, le principe des mouvements particuliers est dans l'homme : Dieu le laisse aller ou le retient ; il prépare les effets dans les causes les plus éloignées ; » mais il ne « frappe » que par extraordinaire ses « grands coups. » Selon Fénelon, l'homme par lui-même n'est rien : c'est Dieu qui lui mesure les passions, de sorte qu'il n'est qu'un instrument ; il ne fait que s'agiter. Quelle est sa part dans les œuvres accomplies ? Ne sent-on pas déjà percer, dans cette célèbre phrase, une doctrine qui, à force d'humilier l'homme, supprime chez lui l'action ? S'il ne fait que s'agiter, qu'il se tienne tranquille : Dieu fera tout (36).

Mais Bossuet lui-même n'aurait pas pu soupçonner, dans un seul mot, de telles conséquences. Il ne pouvait qu'admirer les talents de son disciple, et se réjouir d'une si parfaite conformité de pensées avec lui. Quel homme au monde pouvait mieux le seconder ou le remplacer ? Fénelon, c'était lui-même, plus jeune et plus brillant.

Y a-t-il de la malignité à supposer qu'un si grand artiste n'était pas exempt de calculs humains ? Une certaine habileté finement dissimulée, ignorée même, si l'on veut, de celui qui la portait en soi, n'était-elle pas mêlée au zèle pour la grande cause de l'unité de la foi, et à l'admiration pour l'illustre évêque, qu'il avait

pris pour modèle et pour patron ? Nous ne faisons pas de suppositions arbitraires : des témoignages de contemporains nous mettent sur la voie.

Bossuet paraissait bien puissant, par son crédit dans l'Église et surtout à la cour (37) : chef réel, sinon officiel, de l'Église de France dans l'assemblée célèbre de 1681, et rédacteur des fameux articles qui avaient donné satisfaction au pouvoir royal ; ancien précepteur du Dauphin ; il pouvait singulièrement contribuer à l'élévation d'un ecclésiastique, dont il appréciait les talents extraordinaires, et qui obtenait sa confiance et son amitié. Ce n'était pas, à coup sûr, commettre une imprudence, que de se proclamer en tout son disciple et de se mettre dans sa suite (38). C'est ce que fit l'abbé de Fénelon.

Il y a tel témoignage que ses panégyristes ont voulu rendre suspect, parce qu'il était désagréable pour une admiration superstitieuse. Nous parlons de celui de Phelipeaux (39). Ce commensal de Bossuet ne fut peut-être jamais bienveillant à l'égard de Fénelon, et lui devint enfin tout à fait hostile. Il a épousé la querelle de son patron contre le disciple transformé en adversaire ; il a poussé, je l'accorde, le ressentiment contre l'infidèle jusqu'à s'attirer de légères réprimandes de son chef, plus retenu et plus clément que lui. Mais on ne saurait nier qu'il a vu les faits et les personnes. Des reproches écrits avec maturité contre un homme dont la conduite ne fut certes pas irréprochable, sont-ce nécessairement des faussetés ? Phelipeaux, que l'estime de l'évêque de Meaux avait attaché à sa personne et à son diocèse depuis 1686, est il un calomniateur quand il raconte ce qui suit ?

« Le Prélat n'alloit point dans son diocèse sans être accompagné des abbés de Fénelon et de Langeron, son intime et insé-

parable ami (40). Quand il étoit à Paris, ils venoient régulièrement diner avec lui, et lui tenoient une fidèle et assidue compagnie, de sorte que le Prélat n'étoit guère sans l'un ou sans l'autre. Ils avoient soin d'avilir par de piquantes railleries tous ceux qui pouvoient avoir les mêmes prétentions. Pendant les repas et les promenades, ils louoient sans cesse le Prélat, jusqu'à l'en fatiguer. Leurs flatteries étoient sans bornes, jusqu'à exciter de l'indignation à ceux qui étoient présents. Le Prélat en rougissoit souvent, leur en témoignoit publiquement son dégoût, et les prioit de s'en abstenir. La Bruyère, homme sincère et naturel, en étoit outré : il me disoit quelquefois à l'oreille : « Quels empoisonneurs ! Peut-on porter la flatterie à cet excès ? — Voilà, lui disois-je, pour vous la matière d'un beau caractère. »

Ce récit, quoique malveillant, pourrait bien être vrai (41) : les circonstances y sont tellement précises, qu'il faudrait une grande effronterie dans la calomnie pour inventer tous ces faits. L'auteur les rapporte d'ailleurs à une date quelque peu postérieure au moment où nous sommes parvenus. Il désigne précisément le temps où l'on commença à parler du choix d'un gouverneur et d'un précepteur pour les enfants du Dauphin. C'est alors, dit Phelipeaux, que Fénelon « s'attacha avec « plus d'assiduité qu'auparavant à M. l'Evêque de « Meaux, prévoyant qu'il pourroit être consulté sur le « choix d'un précepteur. » Mais nous avons vu qu'avant cette époque, Fénelon s'était déjà fait une place dans l'entourage du puissant évêque, et mieux que par des flatteries ; à savoir, par un concours dévoué à ses desseins et à ses travaux ecclésiastiques.

VII

Il entretenait en même temps d'autres relations non moins précieuses, qui réunissaient le double avantage

de communiquer la meilleure des réputations et de pouvoir mener à tout.

M. Tronson, selon de Bausset (42), avait prévenu en sa faveur un ami du marquis de Fénelon (43), le duc de Beauvilliers. Ce seigneur épousa, comme on sait, en 1671, la seconde fille de Colbert, dont l'aînée avait été mariée en 1667 au duc de Chevreuse (44). « Ces deux beaux-frères « n'étoient qu'un cœur et qu'une âme; ce que l'un pensoit, l'autre le pensoit de même tout aussitôt. (45) » Il n'y avait de différence entre eux que pour la sagesse de la conduite, Chevreuse étant beaucoup plus aventureux que Beauvilliers. Mais il n'y en avait point pour les amitiés ni pour la religion. C'étaient les deux hommes les plus profondément chrétiens de la cour, et les plus respectés : tous deux ennemis du monde, dit-on, sans aucun empressement pour la faveur ; et cependant toujours considérables par leurs charges et par l'estime du roi, même quand vint l'heure des défiances, dont Fénelon fut la cause.

Beaux-frères du marquis de Seignelai, ministre de la marine en survivance de son père, le grand Colbert, (46) ils durent encore plus de crédit à leur intime union avec Madame de Maintenon. Femmes et maris vécurent longtemps avec elle sur le pied de la plus absolue confiance.

La duchesse de Chevreuse, si l'on raisonne d'après le dire de Saint-Simon, fut le premier lien de cette société (47). Aussitôt après l'avoir mariée, le roi la fit dame du palais de la reine.

« Elle sut plaire à l'un et à l'autre, être très bien avec les maîtresses, mieux encore avec Mme de Maintenon, souvent, malgré elle, de tous les particuliers du roi, qui s'y trouvait mal à son aise sans elle. »

Nous n'avons pas à chercher comment une femme si religieuse put en même temps si bien jouer les rôles de confidente qu'on lui imposait : à la cour, il est avec la conscience des accommodements. Le roi avait plus de confiance dans les personnes pieuses que dans les autres, même pour les affaires qui n'ont aucun rapport à la piété. La très vertueuse duchesse de Chevreuse fut bien servie par les événements, et servit bien les personnages de sa famille. Tous devinrent les amis de la femme extraordinaire qui mit fin aux scandales de la vie de Louis XIV, et acquit discrètement une influence que ni épouse ni maîtresse n'avait eue aux côtés de ce monarque si jaloux des apparences du gouvernement personnel (48).

Madame de Maintenon introduisit silencieusement, selon sa manière, les Chevreuse et les Beauvilliers au partage de son crédit.

« Elle dînoit de règle, dit Saint-Simon, une et quelquefois deux fois la semaine à l'hôtel de Beauvilliers ou de Chevreuse, en cinquième entre les deux sœurs et les deux maris, avec la clochette sur la table, pour n'avoir point de valets autour d'eux et causer sans contrainte. C'étoit un sanctuaire qui tenoit toute la cour à leurs pieds (48). »

Quoique Saint Simon ne marque pas le commencement précis de cette intimité entre Madame de Maintenon et les deux familles, nous la mentionnons ici, parce que vraisemblablement elle fut antérieure à la manifestation publique de l'état de la nouvelle reine non déclarée. Il est supposable qu'après avoir obtenu le mariage, elle conserva des habitudes qui lui étaient chères, et ne s'engagea pas dans des liaisons nouvelles. Nous pensons donc que son intimité avec les Chevreuse et les Beau-

villiers existait déjà vers 1684, époque vraisemblable du mariage secret (49).

Ainsi, soit que l'abbé de Fénelon ait pu, dès ce temps-là, établir des calculs sur les avantages d'une liaison avec les deux familles ; soit que sa bonne fortune ait tout fait pour lui sans qu'il se donnât aucun mouvement ; rien ne pouvait lui être plus utile que l'estime du duc de Beauvilliers et de son beau-frère.

Quant au duc de Chevreuse, s'il est vrai, comme le dit le P. André, qu'il fut dans le secret de Bossuet, lorsque celui-ci entreprit de réfuter Malebranche ; il dut avoir aussi quelque connaissance de la *Réfutation* rédigée par Fénelon sous les yeux de l'évêque de Meaux. L'ardeur conciencieuse avec laquelle il suivait toutes les controverses du temps, ses anxiétés entre les différents partis théologiques, ses attachements pour les principaux personnages de chaque camp, et sa discrétion pardessus tout, lui donnaient des titres incontestables aux communications les plus confidentielles. Nous savons qu'une grande partie de sa vie se passa en négociations mystérieuses sur des affaires de religion. C'est lui qui, par la suite, devint le ministre secret de Fénelon dans sa disgrâce (50). Toute la difficulté est de déterminer la date exacte où commença entre eux une liaison que nous voyons plus tard si étroite ; et sur ce point, nous sommes réduits aux conjectures.

Quant au duc de Beauvilliers, pouvait-il ignorer que Fénelon écrivait pour la duchesse, sa femme, dans l'intérêt de ses filles, un traité d'éducation (51) ? Cet ouvrage ne fut imprimé qu'en 1687 ; mais il avait été composé longtemps auparavant, comme l'affirme sans hésitation M. de Bausset, qui d'ailleurs ne se soucie pas autant que

nous, pour cette période, des dates précises (52). Si l'on pouvait faire fond sur son exactitude, la composition du *Traité de l'Education des Filles* remonterait à peu près à l'année 1681, c'est-à-dire, à l'époque où Fénelon revint de cette entrée triomphale qu'il fit dans son prieuré de Carenac, d'après la narration comique dont on a pu lire plus haut quelques traits.

M. de Beauvilliers fut nommé, en 1685, président du conseil royal des finances, le roi ayant voulu le rapprocher de sa personne. Ainsi les deux ducs, leurs femmes et Madame de Maintenon, tout s'élevait ensemble; et Fénelon avait déjà, selon toutes les apparences, pris pied sur le solide navire qui portait leur fortune ; il s'y tenait aussi modestement qu'il convenait auprès de personnes si discrètes et si ennemies de l'éclat.

NOTES

(1) De Bausset, *Hist. de Fénelon*, l. I, n°s XIV, XX.

(2) Sur cette *Réfutation*, voir l'*Histoire de la Philosophie cartésienne*, par Francisque Bouillier, 3e éd. 1868, t. II, p. 236 suiv.; p. 267 suiv.

(3) *Hist. de Fénelon*, l. I, n. XXI.

(4) *Hist. litt. de Fénelon*, p. 21-25. — On trouvera là une analyse de cet ouvrage. Le *Traité* même se trouve au t. II des *Œuvres complètes*, p. 70-158. (Ce volume porte la date de 1848.) Des remarques, corrections et additions de Bossuet y sont signalées.

(5) *La Vie du R. P. Malebranche*, par le P. André, publiée par le P. Ingold, (Paris, Poussielgue, 1886), p. 89.

(6) *Ibid.*, p. 93.

(7) Lettre du 8 juillet 1681, Ed. Lachat, t. XXVI, p. 279.

(8) 23 juin 1683. — T. XXVI, p. 321. — Jean de Neercassel, évêque de Castorie, *in partibus infidelium*, vicaire apostolique dans les Provinces-Unies, mort en 1686.

(9) Antoine Arnauld se tenait alors caché en Belgique. Le P. André raconte, (p. 87 suiv.), comment sa retraite mystérieuse fut cause d'un malentendu entre lui et Malebranche.

(10) La lettre de Bossuet est traduite par nous du latin.

(**11**) *Vie du P. Malebranche*, p. 93.
(**12**) *Vie du P. Malebranche*, p. 94.
(**13**) P. 171.
(**14**) P. 157 suiv.
(**15**) *Vie du P. Malebranche*, p. 94, note 2.
(**16**) *Ibid.*, p. 95, note.
(**17**) 21 mai 1687 ; éd. Lachat, t. XXVI, p. 395.
(**18**) Voir plus haut, p. 43.
(**19**) *La Vie du P. Malebranche*, p. 142.
(**20**) M. Francisque Bouillier (*Hist. de la Phil. cartésienne*, t. II, p. 238), sans rechercher exactement la date précise où la *Refutation* fut composée, indique l'année 1687. Mais il nous semble clair que cet ouvrage dut être écrit plus tôt, d'après les indications que nous tirons du livre lui-même. Au reste, on lira, dans le chapitre de M. Bouillier, quelques faits que nous omettons ici, parce que nous ne prétendons pas raconter toute cette affaire, mais seulement mettre en lumière un point de la biographie de Fénelon.
(**21**) P. 143.
(**22**) Chap. I, fin ; (*Œuv. compl.*, t. II, p. 72, *g.*)
(**23**) M. Hauréau s'est assurément trompé, quand il a écrit : Fénelon se rendit promptement aux désirs de Bossuet, et *publia* sa *Refutation du systeme de Malebranche*, etc. *Nouv. Biogr. generale*, t. XXXIII, 1860, art. *Malebranche*, p. 8.)
(**24**) *Vie du P. Malebranche ;* p. 169-171 ; 183–185, etc.
(**25**) Ceci eut lieu sur la fin de 1687, selon le P. André, p. 185. — M. Fr. Bouillier, p. 238, note 1, affirme le fait suivant : « Si Bossuet n'écrivit pas contre Malebranche, il usa de son crédit pour faire saisir, à Paris et à Rouen, des exemplaires des *Meditations chretiennes* et du *Traite de la nature et de la Grâce.* »
(**26**) Sainte-Beuve (*Port-Royal*, t. V, p. 214 ; 2ᵉ éd., 1860), écrit, sans marquer les dates avec son exactitude ordinaire : « Vers le temps où parut ce *Traité de la Nature et de la Grâce*, il eut aussi contre lui Fénélon, qui alors âgé de trente ans, et encore sous l'influence de Bossuet, avait écrit une Réfutation qui est peut-être son meilleur ouvrage philosophique. » — (Et en note) :
« Lancer ainsi Fénelon contre Malebranche, c'était, de la part de Bossuet, un « coup de maître : deux beaux esprits, deux chimériques ensemble, l'un corri-« geant l'autre et le réprimant. — Bossuet a fait faire à Fénelon son plus beau « livre philosophique. On n'a pas assez dit combien Fénelon devait à Bossuet. « M. de Bausset a manqué cela. Quand Fénelon n'eut plus Bossuet pour le « retenir, il se perdit, dans le neuvième ciel, il est vrai ; mais il se perdit. « Ainsi parle M. Cousin. »

Après avoir lu cette note de Sainte-Beuve et le jugement de Victor Cousin qui s'y trouve cité, l'on voudra sans doute lire l'analyse critique de cette *Refutation* chez M. Fr. Bouillier, (t. II, c. XIV, p. 266 suiv.) Dans cette polémique, « dit M. Bouillier, Fénelon n'est ni moins dur ni moins sévère qu'Arnauld ; on « est étonné de ne pas y trouver trace de cette douceur et de cette onction « qui lui est habituelle. Faut-il l'attribuer à la collaboration de Bossuet ? » Nous n'éprouvons pas le même étonnement que M. Bouillier : la *douceur* de Fenelon est justement un des points sur lesquels nous cherchons a nous expliquer dans ces études. Quant à la valeur littéraire et philosophique de la *Refutation*, nous sommes peut-être bien téméraire d'en dire notre avis après des juges si compétents.

(27) On peut lire, pour l'exposition du système de l'auteur, le livre de M. Léon Ollé-Laprune, *La Philosophie de Malebranche* (Paris, Ladrange, 1870), et notamment tome I, ch. VII. — Voir aussi Sainte-Beuve, *Port-Royal*, 2e éd., 1860, t. V, ch. V-VI.

(28) *Refutation*, ch. II.

(29) Sur l'attachement de Bossuet à la philosophie cartésienne, voir M. Fr. Bouillier, notamment t. II, ch. XIII, p. 262.

(30) *Méditations chrétiennes*, avertissement de l'auteur.

(31) *Avertissement* ci-dessus mentionné.

(32) On lira sans doute avec plaisir une édition classique de ce sermon donnée par M. Gustave Merlet (Hachette, 1878), et enrichie d'une Introduction et d'un commentaire fort varié.

(33) Gustave Merlet, p. 43, note 8.

(34) L'abbé Le Dieu, *Mémoires*, p. 183, (Paris, Didier, 1856.)

(35) IIIe partie, ch. VIII.

(36) Qu'est-ce que le quiétisme ? Un état d'âme où l'on croit qu'il suffit d'éviter « l'empressement », de ne pas « s'agiter », de se prêter à Dieu avec indifférence : c'est lui qui « mène » tout.

(37) *Vie du P. Malebranche*, p. 93.

(38) Voir une lettre de Bossuet au grand Condé, 4 juillet 1683. (Ed. Lachat, t. XXVI, p. 335.)

(39) *Relation de l'origine*, etc., *du Quiétisme*, t. I, p. 33, (1732, in-12, sans lieu ni nom d'éditeur).

(40) L'abbé de Langeron fut en effet l'inséparable ami de Fénelon. Il l'accompagna dans ses missions de Saintonge ; il fut attachée par lui à l'éducation du duc de Bourgogne sous le titre de lecteur, et enveloppé dans la disgrâce du précepteur des princes.

Il le suivit dans son diocèse de Cambrai, où il mourut le 10 novembre 1710. C'est lui que Fénelon appelle *le petit abbé* dans sa *Correspondance*. (*Œuv. compl. de Fr.*, t. X, p. 192, *d.*). L'abbé de Langeron est un des exemples de cet attachement dévoué, discret, inviolable, que Fénelon sut inspirer.

(41) « Le récit est grossièrement chargé », dit l'auteur de la *Notice biographique sur La Bruyere* : « Fénelon n'était pas homme à prodiguer les flatteries « jusqu'à exciter le dégoût ; mais le fond peut être vrai. La Bruyère néanmoins « a toujours parlé de Fénelon avec estime et même avec admiration. Il ne vécut « pas assez longtemps pour assister à sa rupture avec l'évêque de Meaux. » (*Œuvres de La Bruyere*, nouvelle édition, par M. G. Servois, p. CXLIV.)

Dans les mois de septembre et d'octobre 1701, l'évêque de Meaux se fit lire la *Relation* de Phelipeaux. L'abbé Le Dieu, dans son *Journal* (t. I, p. 214-222, 226-227), raconte par le menu cette lecture, et rapporte enfin (p. 227) le jugement du Prélat, énoncé devant l'auteur et lui, sur cet ouvrage, « dont il a « marqué toute sorte de satisfaction, n'y trouvant à redire que quelques faits « peu importants et peut-être un peu moins bien éclaircis, par exemple : « qu'il ne falloit tant appuyer qu'il croyoit qu'on avoit fait sur l'envie qu'avoit « M. l'abbé de Fénelon et l'abbé de Langeron de se servir du crédit de M. de « Meaux pour faire leur fortune, ni donner à entendre que M. de Meaux les eût « en effet servis dans leur établissement à la cour, quoiqu'il soit vrai qu'il ne « leur a pas nui, mais au contraire, qu'il leur a été utile par son témoignage et « par la considération de l'amitié et familiarité qu'il entretenoit avec eux. Ce « fut là la principale remarque. »

Nous ne voyons pas, dans ce témoignage, une preuve que Bossuet ait démenti les faits rapportés dans le récit de Phelipeaux, mais seulement, qu'il jugeait plus convenable de n'en pas parler. Et l'on voit que ce dernier n'a pas déféré au jugement de son patron. Du reste, il n'écrivait pas cette *Relation* avec l'intention de la publier, et il ne l'a pas fait. Il avait « ordonné que l'on « ne fît paraître cette histoire que vingt ans après sa mort », dit l'éditeur de 1732. (*Avertissement*).

L'abbé Le Dieu dit, dans son *Journal* (t. I, p. 221) :

« C'est un recueil de vérités odieuses qui accableroient leur auteur. Aussi la « résolution est-elle de garder ce livre pour un temps plus propre, et de le laisser « à ses parens et dans sa famille ; et c'est ce qu'il m'a dit encore aujourd'hui « même, afin que ce travail se trouve prêt pour la connoissance et pour la dé- « fense de la vérité quand il en sera besoin dans les temps à venir. » — L'auteur de l'édition et de l'*Avertissement* qui précède la *Relation*, explique comment le besoin de cette publication était venu, en 1732. Il était si bien venu, que les ennemis de la réputation de Bossuet, c'est-à-dire les partisans de son adversaire, firent aussitôt supprimer le livre comme libelle calomnieux, à cause des vérités qu'il renfermait. Ils réussirent à mettre la lumière sous le boisseau.

Pour connaître la singulière histoire de cet ouvrage, il faut lire une ample et très curieuse note insérée dans les *Pieces justificatives* de l'*Histoire générale de l'Eglise pendant le XVIIIe siecle*, 1823 (par l'abbé Aimé Guillon), p. 514-531. L'auteur de cette dissertation, après de grandes recherches, dément la fable de la condamnation du livre par un *arrêt du conseil*, explique qu'il n'a jamais été poursuivi qu'indirectement et illégalement, croit voir dans ce fait le résultat d'une sorte de compromis du gouvernement du cardinal de Fleury avec le marquis de Fénelon, petit-neveu de l'archevêque ; et conclut que « la « *Relation* de l'abbé Phelipeaux est le plus authentique et le plus instructif « des mémoires que nous ayons sur cet objet, et même encore sur toutes les « affaires ecclésiastiques de la fin du XVIIe siècle. »

L'abbé Phelipeaux poussa sa *Relation* jusqu'en l'année 1700, et mourut en 1708.

(42) *Hist. de Fenelon*, I, XIV. — Le témoignage de Saint-Simon (*Mémoires*, t. I, p. 177) donnerait à penser que M. de Beauvilliers ne fit connaissance avec Fénelon qu'au moment où, étant déjà nommé gouverneur du duc de Bourgogne, il dut choisir un précepteur pour le prince. Mais c'est là une erreur évidente.

(43) Le marquis Antoine de Fénelon mourut le 8 octobre 1683, et fut enterré dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice. *Hist. de Fenelon*, l. I, XIX.)

(44) Voir Ern. Bertin, *Les mariages dans l'ancienne societe française*, (Paris, 1879), p. 293 suiv.

(45) Saint-Simon, *Mémoires*, t. VI, p. 347.

(46) M. l'abbé Verlaque (*Lettres inedites de Fenelon*, 1874 ; *Avertissement*, p. II), n'hésite pas à écrire : « Plusieurs années avant que Louis XIV eût « envoyé, comme missionnaire dans l'Aunis et la Saintonge, le futur arche- « vêque de Cambrai, des relations très amicales s'étaient établies entre le der- « nier et les Colbert. » Il est vrai qu'il n'ajoute pas s'il en a eu des preuves entre les mains.

(47) *Mémoires*, t. VI, p. 345.

(48) *Mémoires*, t. I, p. 177.

(49) M. le duc de Noailles, (*Hist. de Mme de Maintenon*, 2e éd., 1849 ; t. II,

p. 121), croit que le mariage eut lieu en 1685 ; mais M. Th. Lavallée (*Corresp. generale de Mme de Maintenon*, t. II, p. 343), est persuadé qu'il fut fait dans les premiers mois de l'année 1684.

Nous aurons plus d'une fois, dans le cours de cet ouvrage, à parler de madame de Maintenon. Mais nous saisissons dès maintenant l'occasion de signaler une étude de M. A. Geffroy, qui sert d'*Introduction* à un choix des lettres et entretiens de cette femme illustre (*Madame de Maintenon d'apres sa Correspondance authentique*, Paris, Hachette, 1887, 2 vol.)

La préférence que le roi accordait à madame de Maintenon sur les maîtresses encore en titre (Mme de Fontanges et Mme de Montespan) était déjà parfaitement visible pour la cour dès les premiers mois de 1680. (Duc de Noailles, *Histoire de madame de Maintenon*, 2e édit., 1849 ; t. II, p. 2 suiv.)

(50) Saint-Simon raconte (*Memoires*, éd. Chéruel, in-12, 1857 ; t. IV, p. 97), comment il vint à découvrir que le duc de Chevreuse exerçait auprès du roi les fonctions de ministre d'Etat sans titre, avec une confidence entière sur les affaires de tous les ministères. Le dévouement absolu de ce seigneur pour Fénelon fit aussi de lui une sorte de ministre secret de l'archevêque de Cambrai, en même temps que du roi (voir Saint-Simon, t. VI, p. 345.).

(51) Lorsque Fénelon partit pour sa première mission en Saintonge (décembre 1685), son intimité avec la famille du duc de Beauvilliers était assez grande, à en juger par le ton d'une lettre qu'il écrivit de ce pays à la duchesse, peu de temps après son arrivée (28 décembre 1685) :

« En faisant des souhaits pour les autres, je n'ai garde, madame, de vous « oublier : si ce que je désire arrive, après m'avoir fait travailler pour l'édu- « cation des filles, vous me donnerez bientôt la peine de faire un mémoire sur « celle des garçons... (*Lettres inedites*, publiées par l'abbé Verlaque, p. 7). »

(52) *Hist. de Fenelon*, l. I, XVII.

LIVRE II

Fénelon missionnaire

CHAPITRE PREMIER

Politique générale du gouvernement de Louis XIV à l'égard des « nouveaux convertis ». — Arrivée de Fénelon en Saintonge. — Ses sentiments, comparés avec ceux de Bossuet, sur la conversion des dissidents.

I

L'occasion d'éprouver les dons apostoliques de Fénelon se présenta comme à souhait, au moment où il venait de prononcer son éclatant sermon pour la Fête de l'Epiphanie. C'était en 1685, année célèbre par la révocation de l'édit de Nantes.

Depuis longtemps déjà, le roi travaillait à l'extinction du protestantisme en France : il en avait fait un des principaux desseins de son règne (1). Mais cette année-là, il lui sembla que l'œuvre était mûre, et qu'il était temps de l'achever. On lui annonçait, de toutes les parties du royaume, et principalement du midi, que les populations huguenotes se convertissaient en foule,

que les villes en corps abjuraient l'hérésie ; que, dans des provinces entières, auparavant toutes pleines de protestants, il n'en restait plus qu'un nombre insignifiant. Il est vrai que la seule menace des garnisaires, après des exécutions effectives, avait, dans maint endroit, fait des prodiges (2) : on aimait mieux prévenir les soldats que de les attendre. Les peuples étaient terrifiés : les dissidents faisaient leur soumission devant le roi Louis, comme l'avaient faite tant de fois les places fortes de l'étranger.

Etait-ce bien le fond de la conscience qui abdiquait ? On devait en douter, et l'on en doutait en effet. Mais l'abandon de la résistance par un parti qui s'était fait si longtemps redouter, prouvait du moins que la monarchie n'était plus obligée de traiter avec lui comme avec une puissance ennemie. Louis XIV abolit les garanties que son aïeul Henri IV s'était vu contraint d'accorder aux églises protestantes (3). La religion réformée, en tant que puissance légalement reconnue, n'existait plus en France.

L'opération politique une fois terminée, il restait à savoir si l'on avait beaucoup gagné pour la réunion des âmes à la foi catholique. L'oppression, la terreur, les intérêts, les faveurs avaient produit leur effet. Cependant ni le roi, ni ses ministres, ni l'Eglise ne se contentaient d'une soumission de pure forme. On voulait, de ces *nouveaux convertis*, faire de véritables catholiques (4). C'était à l'Eglise seule qu'il appartenait d'opérer cette conversion intérieure ; on fit appel aux hommes les plus habiles du clergé pour aller prêcher, éclairer, gagner ces consciences que l'on soupçonnait à bon droit d'être réfractaires.

Bourdaloue, par ordre du roi, dut renoncer à la station de l'Avent, dont il était chargé à la cour, pour se rendre à Montpellier, où il prêcha le carême devant les *nouveaux convertis* assemblés avec les anciens fidèles (février-avril 1686) (5).

Fléchier, aumônier de Madame la Dauphine, dut accompagner le duc de Chaulnes dans son gouvernement de Bretagne, pour ajouter aux moyens dont le gouverneur disposait les effets d'une éloquence persuasive (6).

Partout on vit la combinaison, considérée par le gouvernement et par l'opinion publique comme très habile et très efficace, de la puissance militaire et administrative avec la science ecclésiastique et le talent de la prédication.

Le plan général, si l'on veut l'énoncer en termes précis et sans déguisement, était celui-ci : les huguenots seront d'abord contraints de se convertir ; après quoi on leur fera comprendre, goûter et aimer la foi catholique. Madame de Sévigné, qui excelle à dire les choses, là où d'autres tournent tout autour, écrit sur le P. Bourdaloue :

Il s'en va, par ordre du Roi, prêcher à Montpellier, et dans ces provinces où tant de gens se sont convertis sans savoir pourquoi. Le P. Bourdaloue le leur apprendra et en fera de bons catholiques. Les dragons ont été de très bons missionnaires jusques ici : les prédicateurs qu'on envoie présentement rendront l'ouvrage parfait (7). »

II

Par toutes les raisons qu'on a vues plus haut, Fénelon se trouvait indiqué pour être un de ces prédicateurs.

Ce fut Bossuet, selon M. de Bausset, (8) qui « proposa à Louis XIV d'employer l'abbé de Fénelon dans les missions du Poitou et de la Saintonge. M. Douen fait remarquer, à ce propos, qu'il ne fut pas envoyé en Poitou, « mais sur le littoral, entre l'embouchure de la Sèvre et celle de la Gironde, dans l'Aunis et la Saintonge (9). » Il y accomplit deux missions : l'une se prolongea du milieu de décembre 1685 à la fin de juillet 1686 ; et l'autre, en 1687, dura environ trois mois, de mai en juillet (10).

Sans révoquer en doute l'affirmation de M. de Bausset, qui attribue à Bossuet l'initiative de la désignation, nous sommes autorisés à croire que l'abbé de Fénelon s'était déjà fait connaître personnellement du marquis de Seignelay, puisque ce ministre lui écrit, comme de son propre mouvement, le 5 novembre 1685 :

« Je m'adresse à vous, monsieur, pour avoir quelques bons prédicateurs pour faire une mission que le roi veut envoyer sur les côtes de Saintonge et de Poitou, pour donner aux nouveaux convertis de ce pays-là les instructions dont ils ont besoin pour vivre en bons catholiques. Je vous prie de vouloir en choisir quelques-uns, et de me faire savoir les noms, afin que je donne les ordres nécessaires pour le départ (11). »

D'autre part, M. de Seignelay écrivait sur le même objet à M. Tronson :

« Le Roi voulant envoyer une mission particulière sur les côtes de Saintonge et du Poitou, pour donner aux gens de mer et autres habitants desdites côtes qui se sont nouvellement convertis, les instructions dont ils ont besoin pour vivre en bons catholiques, j'ai cru, monsieur, ne pouvoir mieux faire que de m'adresser à vous pour avoir quelques prédicateurs capables d'exécuter, en cela, les ordres du Roi. Je vous prie de me faire savoir les noms de ceux que vous choisirez, afin que je donne les ordres nécessaires pour leur départ (12). »

Fénelon fut non seulement le chef, mais l'organisateur de la mission. Il choisit l'abbé de Langeron, dont nous avons déjà parlé (p. 60); l'abbé Claude Fleury, l'un des disciples de Bossuet, auteur du *Catéchisme historique* (1683), destiné spécialement à la conversion des protestants; l'abbé de Bertier, depuis évêque de Blois; l'abbé Milon, alors aumônier du roi, et depuis évêque de Condom (13). Ajoutons-y l'abbé de Cordemoy, le fils du savant historien qui avait été associé aux travaux de Bossuet pour l'éducation du Dauphin (14).

Tels furent les collaborateurs que Fénelon s'adjoignit: des amis personnels, avec des clients de l'évêque de Meaux.

M. de Seignelay expédia les ordres nécessaires pour les rendre libres de le suivre, et peut-être désigna quelques membres de la mission. Il semble au moins que c'est le ministre lui-même qui nomma le sieur Desmahis :

« Je l'ai chargé de vous voir, écrit-il à Fénelon, afin de prendre des mesures avec vous par rapport à la conversion de son père, à laquelle il doit travailler (15). »

Il donna également les ordres pour l'avance ou le réglement des sommes nécessaires, qui furent payées par le trésorier général de la marine (16) : car les pays où la mission devait s'accomplir étaient compris dans son département.

Ainsi tout se fit sous les yeux vigilants de ce secrétaire d'Etat ; et c'est à lui que Fénelon dut rendre compte de ses opérations. Cette affaire ne concernait pas seulement la foi religieuse des populations, mais encore les intérêts de la marine, comme on le verra.

Ces missions de Fénelon dans l'Aunis et la Saintonge

ont été très diversement racontées et appréciées, selon les temps et l'esprit des écrivains. Les catholiques glorifient la douceur et la charité de Fénelon, et célèbrent ses succès (17). Les protestants l'accusent de dureté, d'hypocrisie, de délation ; et ils font ressortir ses échecs. Evitant les préoccupations de parti et de confession, nous chercherons surtout à tirer des documents qui émanent de lui, la vérité sur sa conduite et sur ses plus intimes sentiments.

M. de Bausset écrit, avec une assurance parfaite :

« Louis XIV attachoit tant d'importance au succès des vues de confiance, de douceur et d'instruction qu'il avoit d'abord adoptées pour ramener les Protestants, qu'il voulut faire connoître lui-même ses intentions à l'abbé de Fénelon. Tout le monde sait que la seule grâce que Fénelon demanda à Louis XIV, au moment où il fut introduit en sa présence, fut d'éloigner les troupes et tout appareil militaire de tous les lieux où il étoit appelé à exercer un ministère de paix et de charité (18).

Le lecteur serait heureux s'il pouvait savoir de quels documents authentiques M. de Bausset a tiré la substance de cet entretien (19). Nous ne disons pas qu'il soit invraisemblable : le roi n'était pas fâché de croire que les conversions s'accomplissaient sans violence ; on était sûr de ne pas lui déplaire en se donnant pour un homme capable de gouverner la conscience par la conscience seule. Le missionnaire et le prince se faisaient-ils d'égales illusions ? Peut-être ; mais voyons les faits.

III

Fénelon était invité par M. de Seignelay à se rendre d'abord à Saintes (20), Il alla voir en effet l'évêque. Mais

voici ce qu'il écrivait de Marennes, le 28 décembre 1685, à la duchesse de Beauvilliers :

« M. de Saintes (21) penchoit à croire qu'il valoit mieux aller d'abord à la Tremblade, qui est à peu près semblable à Marennes ; mais M. l'intendant de Rochefort, que nous avons vu le dernier, a conclu qu'il étoit plus utile au service du Roi de commencer par Marennes ; en bons politiques, nous avons pris ce dernier parti ; et nous avons gardé toutes les mesures qu'il falloit pour le faire agréer de M. de Saintes (22). »

Dès le début, la direction des affaires échappait à l'autorité ecclésiastique, pour passer à l'autorité civile et militaire ; et Fénelon se vantait (en souriant, je le veux bien,) d'agir « en bon politique. » En effet, l'intendant de Rochefort, M. Arnoul, avait toute la confiance de M. de Seignelay (23) ; le missionnaire ne perdait pas de vue le ministre du roi ; et c'était par la propre sœur de M. de Seignelay qu'il faisait passer à cet homme d'État l'éloge de son homme de confiance, en y ajoutant celui du ministre lui-même :

« Je voudrais bien, madame, qu'il pût savoir par vous, sans être importuné d'une de mes lettres, combien je remercie Dieu de ce qu'il est ministre, et combien je demande pour lui un accroissement de bénédictions dans cette place. »

La reconnaissance seule fait parler Fénelon, je le crois ; mais des personnes chagrines pourraient appeler ces compliments de grosses flatteries. Cependant la bonne duchesse les trouve-t-elle trop fortes, lorsqu'il s'agit de son frère ?

Quant au ministre, on sait que, dans sa position, les hommes les plus délicats sont capables d'en digérer bien d'autres :

... Quid credere de se
Non possit, cum laudatur, dis æqua potestas ?
(Juvénal.)

L'éloge de l'intendant est beaucoup moins banal :

« Je ne saurois, madame, vous dire combien ce M. l'intendant me paroît un honnête et aimable homme. Pendant le petit séjour que nous avons fait à Rochefort, nous l'avons toujours vu égal, doux et ferme, exact, laborieux, plein de piété, enfin si digne de gouverner, que je voudrois qu'il fût évêque ; il en fait les fonctions pour les nouveaux convertis, car il les instruit souvent lui-même avec beaucoup de zèle et d'une manière fort *insinuante* (24). »

Insinuante ! Ce n'est pas ce qu'en pense M. Douen, qui raconte d'après les historiens protestants les procédés de conversion de M. Arnoul, en juillet 1685, quelques mois avant l'arrivée de Fénelon (25) :

« Mais cela n'allant pas assez vite, Arnoul fit venir quatre compagnies des dragons qui avaient déjà ruiné toute la noblesse du voisinage. Ils entrèrent dans la Rochelle comme dans une ville prise d'assaut, et jetèrent tant de terreur dans les esprits déjà étonnés et abattus, que tout le monde succomba..... La contagion de cette chute entraîna l'île de Ré, aussi bien que tout ce qui restoit encore de Réformés dans les environs (26). »

En rapprochant ces deux sortes de témoignages, on est porté à conclure que M. Arnoul ressemblait à d'autres intendants, qui employaient tour à tour aux conversions la force et la persuasion, commençant par la première, et venant ensuite à la seconde, pour retourner, s'il le fallait, à la première. C'était la tactique générale (27).

Si Fénelon et ses collaborateurs, sous la protection et la direction de cet intendant, marchèrent sans être accompagnés de troupes, il n'y eut là rien d'extraordinaire : nous ne voyons guère, par les pièces officielles, que, dans la plupart des provinces, on ait eu la maladresse de faire escorter, selon la phrase consacrée, les

missionnaires par les dragons (28). Les missionnaires ne s'avançaient d'ailleurs, en général, que dans des pays réputés convertis, et parmi des peuples qui paraissaient demander à être instruits.

Les habitants de Marennes (29) accueillirent avec transport les ecclésiastiques qui leur apportaient la bonne parole. Le charme dont Fénelon était revêtu, produisit son infaillible effet :

« Les peuples commencent ici à nous aimer, ils courent en foule à nos instructions, ils nous arrêtent dans les rues pour nous parler : Ils sont bonnes gens, disent-ils, parlant de nous ; ils nous prêchent bien l'Ecriture. Vous auriez du plaisir à nous voir embrasser ces marchands et ces matelots. Les applaudissements qu'ils nous donnent leur sont utiles et ne nous font point de mal : ils servent à les rendre dociles, et la grossièreté de ces gens-là est un assez bon préservatif contre les tentations de vaine gloire, quand ils nous donnent des louanges (30). »

Qui ne croirait, d'après ces débuts brillants, que la mission dut être très fructueuse ? Une population si simple, catéchisée par des prêtres si éminents et si affables, fit sans doute des progrès rapides dans la foi catholique? Fénelon ne paraît craindre que des succès trop faciles : au moins, il n'en aura pas d'orgueil : ces gens-là sont si grossiers ! Mais attendons la fin.

IV

Pour le moment, les études d'économie politique se mêlent aux travaux religieux. Si M. l'Intendant fait l'évêque, le missionnaire écrit des rapports d'administrateur :

« Ce canton de pays produit très peu de blé : il ne subsistoit autrefois que par la vente du sel et par le négoce. Le sel coûte

maintenant quelquefois plus qu'il ne rapporte. Le négoce tombe tous les jours, surtout depuis ces conversions des marchands huguenots. De là vient qu'un nombre incroyable de familles manque de pain (31). »

Fénelon a vu du premier coup d'œil, en véritable homme d'État, le mal produit par ces conversions forcées. Quoiqu'il ne dise pas tout, il jette sur les faits de vives clartés. C'est la ruine des populations. La navigation et le commerce ont été frappés de coups mortels. Tandis que le roi s'applaudit d'avoir ramené les huguenots au catholicisme, il a perdu une foule de citoyens utiles et de grandes sources de richesses. Les logements militaires ont épuisé les habitants : ils s'en sont débarrassés par une soumission feinte ; mais, n'ayant point renoncé à leur religion, ils se sont occupés tout d'abord de transporter leurs personnes et leurs biens en des pays plus heureux. Ceux qui ont leur fortune dans le commerce déplacent aisément leurs fonds ; les propriétaires trouvent plus de difficultés à se défaire de leurs maisons et de leurs terres ; mais tous songent à se dégager de ce qui les retient sur le sol, pour aller s'établir ailleurs. Il ne restera bientôt plus dans le pays que les pauvres ; et encore combien chercheront à fuir ! Car de quoi vivront-ils dans ces pays abandonnés par les familles qui en faisaient la prospérité ?

Le gouvernement du roi n'ignorait pas cette situation : les intendants l'en avertissaient (32). Aussi envoie-t-il des fonds pour distribuer des aumônes aux pauvres ; et il essaie de barrer le passage aux fuyards. Mais quel état violent ! Que de tyrannie d'une part, et de misères de l'autre ! Et que le rôle des missionnaires est difficile, quand il s'agit de catéchiser des gens qui, sans oser le

dire, voient dans la religion qu'on leur impose la cause de tous leurs maux ! Les prédicateurs et les intendants espéraient sans doute leur prouver le contraire ; ils comptaient leur faire entendre que tout le mal était dans leur attachement à l'hérésie ; que le retour à la vraie foi assurait leur tranquillité dans ce monde, aussi bien que leur salut dans l'autre. Mais comment tourner leur esprit de ce côté ? La conscience religieuse n'est pas si maniable.

Trois semaines après la date de la précédente lettre, Fénelon écrivait à la duchesse de Beauvilliers (33) :

« Voici ce que je vous supplie de faire lire à M. le marquis de Seignelay en secret.

« Nous avons trouvé dans tous les esprits un attachement incroyable à l'hérésie ; ils paroissent néanmoins frappés de nos instructions jusqu'à verser des larmes et à paroître quelquefois persuadés ; mais la cabale qui est entre eux, et les lettres envenimées qu'ils reçoivent souvent des ministres qui sont passés en Hollande, renversent bientôt après toutes ces bonnes dispositions. »

Dès ce moment, selon les apparences, un esprit aussi ouvert, aussi pénétrant, aussi prompt que celui de Fénelon, avait dû se rendre compte des obstacles à peu près insurmontables qui s'opposaient au succès religieux de sa mission. Les nouveaux convertis n'étaient point du tout convertis, ni disposés en aucune façon à se convertir. Ils étaient soutenus en secret par leurs ministres absents, et qu'on ne pouvait atteindre ; pasteurs et peuples rusaient avec la puissance royale et avec les missionnaires, et ne cherchaient que des moyens variés pour se dérober à la tyrannie politique, en conservant leur foi.

Fénelon écrit, directement cette fois, au marquis de Seignelay, le 7 février 1686 (34), de la Tremblade (35) :

« Je crois devoir me hâter de vous rendre compte de la mauvaise disposition où j'ai trouvé les peuples de ce lieu. Les lettres qu'on leur écrit de Hollande leur assurent qu'on les y attend pour leur donner des établissements avantageux, et qu'ils seront au moins sept ans en ce pays-là sans payer aucun impôt. En même temps, quelques petits droits nouveaux qu'on a établis sur cette côte, coup sur coup, les ont fort aigris. La plupart disent assez hautement qu'ils s'en iront dès que le temps sera plus assuré pour la navigation. »

Les illusions de Fénelon étaient dissipées : il ne songeait plus qu'à tirer le meilleur parti possible de la situation. Il fallait premièrement accomplir tout le bien réalisable dans l'entreprise dont il s'était chargé ; secondement, rendre au gouvernement du roi des services qui fussent appréciés ; troisièmement, se retirer au plus tôt de cette mauvaise affaire.

V

Quant à l'achèvement de la foi chez ces catholiques par force, et aux moyens d'y parvenir, voici les avis graves et sincères qu'il envoyait à la cour :

« Je ne puis m'empêcher de vous dire (il parle à la duchesse de Beauvilliers pour être entendu du ministre) (36), qu'on gâtera tout en ce pays, si on y croit l'ouvrage bien avancé. Il est certain qu'il n'y a encore presque rien de fait dans les cœurs. Il ne faut faire cet ouvrage ni superficiellement ni à la hâte. La persuasion ne se fait point par commandement. D'ailleurs, si on presse ces gens, qui ne croient rien de ce qu'il faut croire, afin qu'ils reçoivent les sacremens, on causera des sacrilèges innombrables. Les uns, par désespoir, seront sans religion ; les autres auront la rage dans le cœur ; et, voulant déraciner le mal avec précipitation, on ne fera que l'envenimer. »

Aussi propose-t-il qu'on se contente d'exiger d'eux l'assistance à la messe et au sermon, jusqu'à ce que ces nouveaux catholiques soient mieux préparés à recevoir les sacrements (37).

Il faut expliquer les difficultés que rencontrait une proposition qui paraît au premier abord si sage et si religieuse. Nous ne parlons pas (que cela soit bien entendu) des droits absolus de la conscience : il ne peut plus en être question au point où nous en sommes. Le roi avait fait son compte de ramener tous ses sujets à l'unité de religion ; la plupart des protestants avaient ostensiblement abjuré : on affectait de tenir cette abjuration pour sincère. Il ne s'agissait plus que de les conduire à croire et à pratiquer tout ce que croyaient et pratiquaient les anciens catholiques.

Quant aux moyens de réaliser cette unité de foi et de culte, suppose-t-on que le roi s'en rapportait aux évêques et au clergé ? Nullement : c'était toujours lui qui, par ses ministres et ses intendants, réglait la conduite des membres de l'Église, même les plus qualifiés pour prendre la haute direction des affaires de conscience (38). Or, il y avait, à cette époque, deux ou trois opinions différentes sur ce qu'il convenait d'exiger des nouveaux convertis, comme marque de leur retour au catholicisme.

Les esprits décisifs et violents voulaient que, sans marchander, on les obligeât à faire tous les actes de la foi qu'ils étaient censés avoir embrassée. Les politiques habiles, plus modérés par caractère et par expérience, voulaient que l'on se contentât, faute de mieux et provisoirement, de ce qui devait le moins coûter à cette sorte de néophytes, c'est-à-dire d'actes extérieurs, qui

sauvaient au moins les apparences, et de plus favorisaient leur instruction religieuse. Enfin, les consciences rigoureuses s'inquiétaient de compromis qui permettaient à ces faux catholiques de rester dans une situation toujours équivoque, et de se dire, en leur cœur, qu'ils demeuraient fidèles à leurs anciennes croyances, pendant qu'ils se donnaient l'air d'en professer de nouvelles.

Les convertisseurs de la première catégorie ne méritent pas de nous occuper : c'était de ces esprits despotiques ou fanatiques, comme on en voit de tout temps. Le roi et son conseil, les intendants, les évêques les plus sages et les plus chrétiens n'étaient partagés qu'entre les deux autres avis (39).

VI

Bossuet soutenait, au moins en principe, le dernier parti, celui qui n'admettait pas d'équivoque. Convaincu d'ailleurs qu'en tout temps les princes ont le droit et le devoir de contraindre les hérétiques (40) et les schismatiques à rentrer dans le sein de l'église; il s'arrêtait, dans la pratique, devant certaines difficultés qui alarmaient ou sa conscience réligieuse ou son humanité. Ainsi, dans la question dont il s'agit en ce moment, il n'aurait pas voulu qu'on reçût à la messe plus qu'aux sacrements ceux qui, en refusant la communion, prouvaient qu'ils n'avaient pas foi dans le sacrifice (41). Sa théorie de la contrainte expirait donc devant une incrédulité marquée : comme il ne pouvait autoriser l'administration des sacrements à ceux qui n'y portaient pas une disposition convenable, il excluait ces personnes,

par cela même, de la messe, loin de vouloir les y amener de force.

Mais que devenaient alors les prescriptions royales relatives aux nouveaux convertis? Bossuet s'opposera-t-il à toutes les mesures tendant à les réunir aux anciens catholiques? Il ne le pouvait ni ne le voulait. (42)

Il admet qu'une certaine « police générale » peut contraindre, par des moyens fort modérés, comme de très légères amendes, ceux-là même qui ont de l'aversion pour la messe, à y assister, « pour empêcher le scandale des peuples ; » mais pourvu « qu'ils ne disent mot. » Il n'est pas question ici (on le devine bien), d'offenses faites au culte, lesquelles attiraient inévitablement des châtiments terribles. Bossuet ne parle que d'opposition déclarée ; et dans ce cas, il est clair que, d'après ses principes théologiques, il aurait souhaité que les rebelles ne fussent pas astreints à entendre la messe.

On remarquera que ce fut cet avis qui prévalut, après de longues années de tentatives diverses, dans l'édit du 13 décembre 1698 (43) : « Il est venu, écrit Bossuet, « un ordre de la cour, qui mande de se donner garde « de forcer personne à la messe (44). »

Cet ordre ne le satisfait point, en ce sens qu'il le trouve trop général, et souhaiterait des exceptions ; il croit qu'on ferait bien d'employer la contrainte envers ceux des nouveaux convertis qui ont pris des engagements ; mais son avis est toujours que, si l'on ne contraint pas pour les sacrements, on ne doit pas non plus contraindre pour la messe :

« Ce n'est pas dans la messe seule que consiste l'exercice de la catholicité ; le réduire là, ce serait une manifeste erreur :

aussi n'y a-t-il aucune loi des princes, aucune règle de l'Eglise, aucun passage des Pères, qui contraigne en particulier à la messe. La contrainte n'a jamais regardé que l'exercice de la religion catholique en général : de sorte que, ou l'on ne prouve rien, ou l'on prouve plus qu'on ne veut, en alléguant ces anciens décrets (45).

Bossuet répondait ici à un mémoire de jurisconsulte et de théologien à la fois. que lui avait adressé M. de Basville. Pour lui, il semble s'en tenir à cette opinion, qu'il faut exiger la profession complète du catholicisme, ou n'en exiger aucun acte particulier. Or, il voit que la plupart des prétendus convertis ne font point leurs pâques. Il est éclairé par là sur le fond de leurs sentiments. Comme il n'aurait, à aucun prix, demandé des communions forcées, il s'ensuit que, laissé à son propre arbitre, il n'aurait pas voulu non plus de messes forcées (46).

Mais il avait pour adversaires, d'ailleurs pleins de déférence envers sa personne et avides de son approbation, des personnages qui concluaient sur d'autres principes que lui. Il raisonnait en théologien, et eux en hommes de gouvernement.

Leurs vues sont supérieurement exposées par M. de Lamoignon de Basville, intendant du Languedoc, et par quatre évêques de sa province : ceux de Mirepoix, de Nimes, de Rieux et de Montauban, à qui il avait demandé des mémoires pour répondre aux théories de Bossuet (47).

L'intendant, qui invoquait sa longue expérience des affaires des nouveaux convertis, et les quatre évêques dont il apportait les avis. voyaient bien où l'évêque de Meaux aboutissait avec la rigueur de ses principes :

il se trouvait que tout ce grand mouvement de conversion ne produirait que peu d'effet.

Car on était pris dans ce dilemme : ou bien les actes qu'on exigerait, de proche en proche, pouvaient devenir des profanations et des sacrilèges; ou bien, pour peu qu'on abandonnât les gens à leur mauvais vouloir, il fallait renoncer à l'espoir d'établir l'unité de religion dans le royaume. Ils savaient parfaitement, eux qui agissaient sur un autre théâtre que lui, où l'on retomberait en laissant aller les rênes. Le diocèse de Meaux, disaient-ils, ne contenait qu'un petit nombre de réfractaires, sur un troupeau restreint d'anciens huguenots (48). Dans les provinces du Midi, les protestants s'étaient comptés par centaines de mille avant les abjurations générales; et ceux qui résistaient encore, ou qui se dérobaient, continuaient à former des chiffres fort considérables. Qu'on laissât aux plus intrépides la liberté de se soustraire aux pratiques du culte, en manifestant seulement leur répugnance pour ces exercices; leur exemple entraînait la plupart des autres, et en définitive on n'avait rien fait.

Aussi, intendant et évêques s'appliquent-ils à faire revenir Bossuet de son opinion. Ils lui démontrent les avantages qu'ils trouvent à contraindre tous les nouveaux convertis d'assister à la messe, sous des peines d'ailleurs modiques, et qu'on n'applique pas toujours (49). Ils affirment que cela suffit pour obtenir une obéissance générale; qu'un grand nombre de nouveaux convertis ne sont point fâchés d'être contraints, parce que, s'ils étaient livrés à eux-mêmes, le respect humain les retiendrait dans leur ancien parti; que l'assistance régulière à la messe et aux instructions gagne peu à

peu des esprits tout d'abord mal disposés ; qu'il faut savoir attendre les effets du temps, qui change beaucoup les sentiments humains, et ne pas vouloir obtenir tout à la fois; mais que les succès déjà obtenus sont une garantie de l'avenir; « et qu'enfin, pour bien juger des moyens les plus efficaces pour les convertir, la meilleure raison est l'expérience (50). »

« Si M. de Meaux voyoit ce nombre infini de nouveaux convertis des diocèses de cette province s'assujettir à l'Eglise, assister à ses exercices, écouter ses instructions et se soumettre à ses règles, dès qu'on leur signifie les ordres du roi, et qu'on les accompagne de remontrances et d'instructions charitables ; s'il en voyoit la plus saine partie se détacher tous les jours, les uns après les autres, par une nécessité qu'ils bénissent mille fois, et embrasser, avec une sincérité manifeste et une piété exemplaire, la religion dans tous ses points, et la pratiquer exactement dans tous ses devoirs, il changeroit peut-être de sentiment (51). »

A ces arguments, M. de Basville, en ajoutait un autre qu'on n'accusera pas de manquer de franchise :

« Pourquoi craint-on de contraindre les nouveaux convertis d'aller à la messe, dans certains endroits, par des moyens très doux ; puisqu'on en emploie dejà de très forts qui tendent à la même fin? N'est-ce pas contraindre, que d'ôter à un père ses enfants s'il ne va pas à la messe, de le priver de ses charges, de sa profession, du moyen de gagner sa vie, des biens qu'il possède, s'ils ont appartenu à des parents fugitifs ? Disons plus, n'est-ce pas contraindre un homme mourant à recevoir les sacrements, que de lui représenter la ruine entière de sa famille par la confiscation de ses biens, s'il ne meurt pas en bon catholique ? Cependant par les dernières instructions, et par les déclarations qui s'observent, on pratique toutes ces espèces de contraintes (52). »

Certes, l'argument est assez affreux pour faire crier la nature; mais à l'égard de Bossuet, il peut passer pour

topique : car de quel front le prélat aurait-il osé condamner les ordonnances royales, auxquelles M. de Basville fait allusion, et qui composent un des plus odieux codes de tyrannie qu'il soit possible d'inventer? Il s'y soumettait forcément, et il n'a jamais protesté ouvertement contre elles (53). Il est donc en désaccord avec lui-même; et ce puissant dialecticien, cet homme d'un souverain bon sens, est manifestement vaincu, dans la discussion, par M. de Basville : celui-ci ne dévie en rien de ses principes, tandis que Bossuet ne sait comment se tirer d'une situation contradictoire : honorable contradiction, car elle ne provient que de l'impossibilité d'accorder avec sa théorie orthodoxe et monarchique de la contrainte, une répugnance vraiment chrétienne et apostolique, pour tout ce qui violente les corps sans convaincre les âmes. Ses moyens à lui, c'est la parole et la plume : c'est ainsi qu'il a converti Turenne et tant de personnes illustres ou inconnues : les autres moyens sont pour lui d'emprunt : il les approuve en théorie, il les emploie par ordre; il est bien permis de penser qu'il aurait voulu ne pas s'en servir. Il est certain, au moins, qu'il a contribué à les faire adoucir dans la pratique (54).

VII

Dans cette question épineuse, on doit reconnaître que Fénelon n'est pas du côté de Bossuet, quoi qu'il n'ait garde de le contredire. Il ménage et caresse l'évêque de Meaux, dans sa correspondance; mais c'est à d'autres qu'il adresse ses confidences et ses vues secrètes; il se fait le serviteur diligent du ministre du roi. Homme

d'Etat par goût, autant que missionnaire, son génie et son caractère se prêtent à une multitude de considérations, de fonctions et de rôles divers, dont la complexité forme un contraste avec la simplicité et la franchise de Bossuet.

Pas plus que l'évêque de Meaux, il ne doute que les princes aient le droit et le devoir de contraindre leurs sujets à rester ou à rentrer dans l'unité de l'Eglise. Les personnes qui se plairaient à lui supposer d'autres sentiments n'ont qu'à lire son célèbre sermon pour le *Sacre de l'Electeur de Cologne* (55). Ainsi, point d'hésitation chez lui sur ce point : les philosophes qui l'ont gratifié de velléités de tolérance religieuse, en ont fait à eux seuls tous les frais.

Cependant il n'admet pas plus que Bossuet la contrainte en matière de sacrements.

« Si nous avions voulu, écrit-il, éblouir de loin (56), nous aurions fait communier toute Marennes et toute la Tremblade ; mais nous aurions, par cette précipitation, fait des scélérats, et serions indignes du ministère qu'on nous a confié (57). »

Voilà un langage digne d'un prêtre consciencieux ; mais tous les bons esprits étaient d'accord sur ce point, qu'on ne devait pas provoquer des sacrilèges ; et ce n'est pas là que gît la difficulté. La question, comme on l'a vu, était celle-ci : devait-on obliger les prétendus convertis d'assister à la messe et aux instructions? Là-dessus Fénelon ne montre point de scrupules : homme de gouvernement, il ne s'embarrasse pas dans certaines délicatesses de conscience théologique. On veut que les calvinistes paraissent revenir à l'Eglise romaine : il faut donc exiger les apparences de la soumission. Ses lettres

ne renferment à ce sujet que les conseils d'un esprit pratique et tout à fait exempt d'illusions :

« Pendant que nous employons la charité et la douceur des instructions, il est important, si je ne me trompe, que les gens qui ont l'autorité la soutiennent, pour faire mieux sentir aux peuples le bonheur d'être instruits doucement. Je crois que M. l'intendant sera ici dans peu de jours ; cela sera très utile, car il sait se faire craindre et aimer tout ensemble. Une petite visite, qu'il vint nous rendre à Marennes, fit des merveilles ; il acheva d'entrainer les esprits les plus difficiles. Depuis ce temps-là, nous avons trouvé les gens plus assidus et plus dociles (58). »

Ce petit passage, à lui seul, en dit beaucoup. Fénelon voulait que la douceur de sa conduite fût appréciée comme une grâce, qu'on ne s'y méprît pas : car le pouvoir coactif n'était pas loin ; et quand celui-ci s'en mêlait, les conversions marchaient vite (59). On pourrait aisément, s'il était nécessaire, multiplier les citations (60). Fénelon souhaitait que la force fût employée habilement et discrètement, et non brutalement ; mais il était très éloigné de répudier le concours des hommes revêtus du pouvoir ; il aurait plutôt, au besoin, stimulé leur zèle ; mais en évitant de se montrer lui-même dans les mesures propres à irriter :

« Il ne faut pas, écrit-il à Seignelay, que les avis de rigueur paroissent venir de nous : car ce seroit ruiner l'œuvre dont nous sommes chargés (61). »

Le secret ici est recommandé à bonne intention, je l'accorde. Mais cette même politique se rencontre un peu trop souvent dans ces affaires et dans toute la vie de Fénelon. Comptera-t-on pour une vertu l'habileté à se cacher en poussant les gens ? Elle peut quelquefois n'être pas blâmable, selon les cas ; mais pour peu qu'elle

ressemble à une habitude, c'est un trait fâcheux de caractère, et dans certains circonstances, comment ne pas la qualifier de duplicité ?

NOTES

(**1**) M. Foucault, intendant en Béarn, se signala par son zèle à recueillir les fruits de la mission armée, que les troupes du marquis de Boufflers avaient accomplie dans cette province, en avril 1685, sur sa proposition. (Voir ***Hist. de Mme de Maintenon*** par le duc de Noailles, t. II, p. 408 suiv.) Il reçut sa récompense. Envoyé en Poitou, en remplacement de M. de Basville ; avant de quitter le Béarn, il écrivait au contrôleur général Le Peletier (27 août 1685) :

« Les affaires que je laisse icy sont fort avancées : à l'égard de la religion, « il ne reste que trois à quatre cents personnes de la R. P.R. dans la province, « qui sont dispersées et qui ne viendront à l'Eglise que les unes après les « autres. Je viens présentement d'assister à l'abjuration du sieur d'Harigrand, « ministre sans contredit le plus considéré de la province par son éloquence et « par sa capacité : il a quatre-vingt-cinq ans et presche avec la mesme vigueur « qu'il faisoit il y a cinquante ans qu'il fait la fonction de ministre. Il y avoit « longtemps que je travaillois à le ramener à l'Eglise, et il m'est venu trouver « ce matin, avec son gendre, pour faire son abjuration. C'est assurément une « des meilleures acquisitions que l'Eglise pust faire, et il est bien important « qu'il plaise à S. M. luy accorder une pension un peu considérable. Il doit « aujourd'huy rendre raison des motifs de sa conversion devant plusieurs gen- « tilshommes qui m'avoient demandé quinze jours pour se faire instruire, et « qui doivent se déterminer sur la religion qu'ils doivent professer ; le terme « estant échu hier, j'espère que la plus grande partie se convertira. » (*Correspondance des Contrôleurs généraux des finances avec les intendants des provinces*, publiée par A. M. de Boislisle, Impr. nat., 1874 ; t. I, p. 53, n. 200.)

(**2**) Nous remarquons que Fénelon, durant ses missions dans l'Aunis et la Saintonge, exprima plusieurs fois un sentiment qu'on peut opposer à celui que nous énonçons ici :

« ... Notre arrivée en ce pays, jointe aux bruits de guerre qui viennent sans « cesse de Hollande, font croire à ces peuples qu'on les craint et qu'on les « ménage. Ils se persuadent qu'on verra bientôt quelque grande révolution, « et que le grand armement des Hollandais est destiné à venir les délivrer. » (La Tremblade, 7 fév. 1686, *Œuv. compl.*, t. VII, p. 195, *d.*)

... « Les lettres pastorales de Jurieu, et les autres lettres innombrables de « Hollande renversent toutes les cervelles. Je soupçonne qu'ils font entre eux « de petites assemblées, où ils renouvellent leurs liaisons avec serment. » (*L. inédites*, p. 54 ; 26 mai 1687,.

« Dès qu'on paroît les ménager (les Rochellois), ils concluent que le Roi y « est obligé par l'état des affaires étrangères, ou par quelque reste secret de sa

« maladie..., etc. — Les lettres de Hollande font des maux qu'on ne sauroit « comprendre. » (*Mémoire*, éd. O. Douen, p. 331, 334.)

... « Il importe moins au roi, par exemple, de fortifier des places frontières « que de mettre en sureté une côte tout ouverte, où il y a des hérétiques « innombrables, qui, par une abjuration contrainte, n'ont fait que s'envenimer « davantage contre l'Eglise et contre le roi, et dont on devroit attendre les « dernières fureurs dans des temps de troubles. » (*L. inéd.*, p. 12).

(3) La révocation de l'édit de Nantes, signée le 17 octobre 1685, fut enregistrée au Parlement le 22 du même mois.

(4) On en peut juger par la dépêche suivante de M. de Basville, l'un des personnages dont le nom est resté attaché au souvenir des rigueurs exercées sous Louis XIV contre les protestants. Après s'être signalé dans le Poitou comme intendant, il fut envoyé au même titre en Languedoc vers le mois d'août 1685. Là, il dut opérer de concert avec le duc de Noailles, qui avait eu à réprimer par les armes des mouvements menaçants. Il écrit au contrôleur général Le Peletier, (15 et 19 octobre 1685) :

« J'ay esté, depuis que je suis entré dans la province, dans un mouvement si « rapide pour les affaires de la religion, qu'il n'y a pas eu moyen de penser à « d'autres... Je crois pouvoir vous mander présentement la conversion de « tout le Languedoc; du moins les Cévennes sont entièrement converties. Il « n'y a pas un lieu un peu considérable où je n'aye esté avec M. le duc de « Noailles, et tout s'est converti à son arrivée. Il n'y a point aussi de paroisse « qui n'ayt esté bien nettoyée... Voilà un grand ouvrage; mais, en vérité, il « ne faut pas encore le croire entièrement consommé. Il demande bien des « soins. Il est question de gagner les cœurs, et de faire comprendre à ce grand « nombre de convertis qu'ils ont bien fait de prendre ce parti, qu'ils n'ont pris « que par une obéissance aveugle aux ordres du Roy. Ils m'ont paru fort dis- « posés à recevoir l'instruction et la souhaiter ardemment : mais tout nous « manque icy, évesques, curés, églises... » *Corr. des Contrôl. generaux*, etc., t. I, p. 55; n. 207.)

(5) Voir l'analyse de ce carême dans la *Vie de Bourdaloue*, par le P. Lauras, t. II, p. 337 suiv.

Le 19 avril 1686, M. de Basville, intendant en Languedoc, écrivait au Contrôleur général :

« Le père Bourdaloue part demain pour s'en retourner à Paris, après avoir « eu icy tout le succès que l'on pouvoit espérer. Il a ému toute la ville et a « très bien disposé la plupart des nouveaux convertis, qui se sont approchés « des sacremens à Pasques ; mais, quoiqu'il ayt beaucoup travaillé, il reste « encore bien des choses à faire pour achever ce grand ouvrage icy et dans tout « le Languedoc. » (*Corr. des Contrôl. gener.*, t. I, p. 67, n. 264.)

(6) Mémoires du marquis de Sourches, octobre 1685, cités par M. de Noailles, *Madame de Maintenon*, t. II, p. 430.

(7) 28 octobre 1685, (éd. Monmerqué, t. VII, p. 469). — Je n'oserais affirmer que la malicieuse marquise ne rit pas, au moins des yeux, en écrivant ces propos d'une naïveté douteuse. Voyez encore sa lettre du 24 novembre 1685, (p. 477) : « J'ai retrouvé notre cher Corbinelli comme je l'avois laissé, un peu « plus philosophe, et mourant tous les jours a quelque chose... Je crois que « la grâce de Dieu se cache sous le nom de cartésien. Il convertit plus d'héré- « tiques par son bon sens, et par ne les pas irriter par des disputes inutiles, « que les autres par la vieille controverse. En un mot, tout est missionnaire

« présentement; chacun croit avoir une mission, et surtout les magistrats et « les gouverneurs de province, soutenus de quelques dragons : c'est la plus « grande et la plus belle chose qui ait été imaginée et exécutée. »

N'y a-t-il pas un peu de raillerie couverte sous ces expressions admiratives? Mme de Sévigné connaît son monde parisien et courtisan : conversions et missions, tout cela est à la mode, cela fait fureur : tout le monde s'en mêle, chacun à sa façon. Et une grande affaire religieuse s'accomplit par les mêmes motifs qu'un changement de coiffure ou de justaucorps. O miracle qui n'a rien du tout de miraculeux ! De sa voix de prophète, Bossuet s'écrie : « Ne laissons pas « cependant de publier ce miracle de nos jours; faisons-en passer le récit aux « siècles futurs. » (*Or. fun. de Michel Le Tellier.*) Mme de Sévigné voit bien l'effet; mais elle a ses idées sur les causes : elle admire; ce qui ne l'empêche pas de rire imperceptiblement.

(8) *Hist. de Fenelon*, l. I, XXIII.

(9) *L'Intol. de Fenelon*, p. 120.

(10) Pour fixer les dates autant qu'il est possible, il faut consulter les *Lettres inedites de Fenelon*, publiées par M. l'abbé V. Verlaque ; Paris, Victor Palmé, 1874 ; et la Correspondance de Fénélon, dans ses *Œuvres completes* (Paris, J. Leroux et Jaume), notamment t. VII, p. 195 suiv.

(11) *Lettres inedites de Fenelon*, publiées par l'abbé V. Verlaque, p. 1, (Paris, Victor Palmé, 1874.)

(12) M. l'abbé Verlaque, qui publie cette pièce dans sa brochure intitulée *Fenelon missionnaire*, (Marseille, Chauffard, 1884, p. 6), la donne comme extraite des Archives de la Marine ; *Registre des Depeches*, année *1686*, p. 514. — Si le millésime ne renferme pas une faute typographique (1686 pour 1685), on a lieu de s'étonner que M. Verlaque dise plus haut que cette lettre a été reçue par M. Tronson le jour même où Fénelon fut nommé supérieur de ces missions, c'est-à-dire, un an auparavant. Cette demande ne fut-elle pas adressée à M. Tronson pour la mission de l'année suivante, où nous voyons que quelques sulpiciens furent ajoutés aux précédents missionnaires ?

(13) DE BAUSSET, *Hist. de Fénelon*, l. I, XXIII.

(14) Cet abbé est mentionné par Fénelon lui-même dans une lettre adressée au marquis de Seignelay (Rochefort, 28 janvier 1686, p. 14 des *Lettres inedites* publiées par M. Verlaque) ; son père M. de Cordemoy avait rédigé l'histoire de France pour les deux premières races. Il mourut au mois d'octobre 1684. Louis XIV, sur la prière de Bossuet, chargea le fils du défunt de poursuivre cette histoire. Il avança beaucoup celle de la troisième race; mais son travail n'a pas été donné au public. (Œuv. de Bossuet, éd. Didot, t. XII, p. 518.)

(15) *Lettres inédites*, publiées par l'abbé Verlaque (17 nov. 1685).— Sur le sieur Des Mahis, calviniste converti, qui avait abjuré en 1681, et sur les services qu'il rendit à la foi catholique dans la suite de sa vie par ses exemples et par ses écrits, d'après le témoignage de Fenelon lui-même ; voir une longue note de l'éditeur des *Œuvres complètes de Fenelon*, t. VII, p. 493, note 2 ; et dans les *Œuv. c.* de Bossuet, éd. Lachat, t. XXX, p. 533, 536, deux lettres de Des Mahis à l'évêque de Meaux. Sur les instructions particulières du ministre, voir encore, dans les *Lettres inédites*, celle du 22 décembre 1685.

Dans cette dernière, le marquis de Seignelay charge Fenélon d'une mission plus secrète. Elle est relative à M. de Villette, cousin de Mme de Maintenon, (et non son oncle, comme le dit M. l'abbé Verlaque, p. 5, note 1.) C'était un convertisseur zélé, mais brouillon, à ce qu'il paraît : il inspirait des craintes et

causait des embarras à Mme de Maintenon par sa précipitation. Il y a lieu de croire qu'elle était l'inspiratrice de la commission, sans doute fort délicate, dont nous n'avons que la mention suivante : « A l'égard de l'affaire de M. de Villette, écrit le ministre, elle est pressée, et je vous prie de vous rendre à Mursay le plus tôt que vous pourrez, suivant ce que je vous ai écrit. » M. de Villette habitait alors le domaine de Mursay, donné en dot à sa mère par son aïeul Agrippa d'Aubigné, (Th. Lavallée, *Corresp. gen. de Mme de Maintenon*, t. I, *Introd.* p. 2, 6.)

Fénelon, dans une lettre à Mme de Beauvilliers (Rochefort, 16 janvier 1686), en écrit les nouvelles suivantes :

« Il faut vous dire encore en grand secret que j'ai découvert, par des écrits « de M. de Villette qu'il m'a confiés, qu'il est très mal converti ; il ne croit « point ce que l'Eglise croit. Ne me nommez pas ; mais vous ferez une bonne « œuvre de faire qu'on l'empêche doucement de communier, et qu'il s'ins- « truise. »

Mme de Maintenon (qui maria la fille de M. de Villette au comte de Caylus, le 14 mars 1686), lave la tête à son cousin dans une lettre du 4 sept. 1686, (*Corr. gen.*, t. III, p. 90) : « Prenez garde à toutes les affaires dont vous vous « chargez, car il seroit désagréable qu'elles ne se trouvassent pas comme vous « les avez proposées... Je vous avoue que je n'aime point à me charger « envers Dieu ni devant le roi de tous ces retardements de conversion, et « que j'aurois aussi du chagrin de vous voir déplaire quand vos intentions sont « bonnes... L'état de ceux qui abjurent sans être véritablement catholiques est « infâme. »

Fénelon se chargea encore d'un autre parent de madame de Maintenon, M. de Sainte-Hermine, et il en rend compte dans ses lettres à Seignelay (La Tremblade, 8 mars 1686, (*Œuv. compl.*, t. VII, p. 199, *g.-d.*) Rochefort, 28 janvier, 1686 (*Lettres ined.*, p. 16.) Il paraît que ce gentilhomme écoutait patiemment les instructions et ne trouvait rien à y répondre ; mais il ne se convertissait pas. Il se disait disposé à s'unir à la communion romaine : malheureusement il prétendait pouvoir être catholique sans croire tout ce que croit l'Eglise ; et la « fermeté inviolable » de Fénelon sur « les articles de l'invocation des saints et du culte des images », étoit « actuellement un des plus grands obstacles à sa conversion. » On sent que le missionnaire se défend ici devant le ministre contre une accusation de relâchement : on l'avait desservi à la cour.

(**16**) Voir *Lettres inédites*, p. 3 ; et *Œuvres complètes*, t. VII, p. 199, *d*.

(**17**) M. l'abbé Verlaque, qui nous a donné des *Lettres inédites de Fenelon*, (1874) a fait imprimer en 1884 (Marseille, Chauffard), une brochure intitulée Fénelon missionnaire *d'après des documents inédits, 1685-1687*. Il y répond, avec beaucoup de ménagements, aux violentes accusations de M. O. Douen ; il s'applique à mettre en lumière, au moyen de pièces nouvelles, la douceur, la charité, la clairvoyance et la franchise même de l'illustre missionnaire ; enfin il conclut par un ample éloge des vertus de Fénelon. Il est véritable que quelques-unes des pièces citées par lui sont fort belles et paraissent justifier cette tradition si glorieuse pour son héros. Mais M. Verlaque ne dit pas tout ; il semble avoir oublié lui-même ce qu'il a publié dans ses *Lettres inedites*. Dans Fénelon, il y a toujours au moins deux hommes, pour n'en pas compter davantage.

(**18**) *Hist. de Fenelon*, l. I, XXIII.

(19) Il est emprunté au P. de Querbeuf. Mais d'où ce Père l'a-t-il tiré ? Voir M. Douen : *l'Intol. de Fénelon*, p. 136.

(20) Lettre du 4 décembre 1684, Seignelay à Fénelon. (*Lettres inédites*, p. 3.)

(21) Guillaume de la Brunetière, évêque de Saintes, du 30 novembre 1677 au 2 mai 1702. (L'abbé Verlaque, *Fénelon missionnaire*, p. 12, note 1.)

(22) *Lettres inédites*, p. 5.

(23) Voir M. l'abbé Verlaque, note 1, p. 5 des *Lettres inédites*.

(24) Cette leçon *insinuante* est une correction faite par M. Gazier à la leçon *intéressante* donnée par l'éditeur, M. l'abbé Verlaque. En effet, la publication des *lettres inédites* de Fénelon prête à beaucoup de critiques fort graves, comme M. A. Gazier l'a montré, dans un article de la *Revue politique et littéraire*, du 31 octobre 1874. Nous serons obligé de revenir sur ce sujet. Il suffira, pour le moment, de rappeler quelques lignes de l'article de M. Gazier.

« Nous ignorions, il est vrai, l'existence de ces autographes, si heureusement « retrouvés par M. l'abbé Verlaque, mais nous en possédions des copies très « fidèles, faites pendant la Révolution par un secrétaire du conventionnel Gré- « goire. Nous nous sommes donc empressé d'examiner ces *Lettres inédites*, de « les comparer avec notre copie, et cette dernière avec le manuscrit autographe. « Quelle n'a pas été notre surprise en voyant que les fautes de texte pullulent « dans l'édition de l'abbé Verlaque !... »

Il faut avouer qu'ici c'est une erreur bien malheureuse que la substitution du mot *intéressante* au mot *insinuante*. Comment a-t-on pu altérer ainsi cette curieuse peinture d'un intendant qui fait l'évêque à s'y méprendre ? Fénelon était-il bien sérieux en traçant ce portrait ? Toute sa lettre est un chef-d'œuvre, mais non de candeur et de simplicité.

(25) *L'intol. de Fénelon*, p. 131.

(26) O. Douen, *ibid.*

(27) Voir *Corresp. des Contrôl. généraux*, t. 1, *passim*.

(28) On s'y prenait d'ordinaire plus habilement : on laissait la menace suspendue sur la tête des rétractaires. Mais ils savaient bien à quoi s'en tenir. Fénelon écrit à Seignelay (Rochefort, 29 mars 1686) : « Mais si on les presse « d'aller tous se présenter au confessional, comme on parle de le faire, ils vou- « dront tous passer à l'examen. Chacun craindra de satisfaire moins le confes- « seur que son voisin, et de s'attirer par un retardement de communion quel- « que logement de soldats. » *Lettres inédites*, abbé Verlaque, p. 29). Voilà la sécurité dont jouissaient, à l'égard des troupes, les peuples évangélisés par Fénelon. Ce missionnaire ne laisse pas pourtant de faire sentir la différence qu'il y a entre sa mission et certaines autres : « Je sais que, dans les lieux où « les missionnaires et les troupes sont ensemble, les nouveaux convertis vont « en foule à la communion. » (L. au marquis de Seignelay, 26 février 1686, *Œuvres compl.*, t. VII, p. 197, *d.*) Fénelon n'ignore pas l'art de se faire valoir aux dépens de ses confrères.

(29) Aujourd'hui sous-préfecture de la Charente-Inférieure, à 2 kil. de l'Océan.

(30) Lettre à Mme de Beauvilliers, 28 déc. 1685. — (*Lettres inédites*, p. 5). Nous corrigeons, sans les signaler, les erreurs de transcription de M. Verlaque, d'après les indications de M. Gazier.

(31) L. du 28 déc. 1685.

(32) Voir à ce sujet la très instructive *Correspondance des Contrôleurs généraux*, etc.

Cet ensemble de documents prouve que le gouvernement de Louis XIV était fort bien renseigné. On ne peut associer plus de lumière avec l'entêtement dans une lamentable politique.

(33) *Lettres inédites,* 16 janvier 1686, de Rochefort.

(34) *Œuvres compl. de Fenelon*, t. VII, p. 195.

(35) La Tremblade est située à 8 kil. au sud de Marennes, sur la rive gauche de la Seudre.

(36) *Lettres inédites,* 16 janvier 1686, p. 13.

(37) « Ainsi je croirois, madame, qu'il faudroit se borner à les faire aller à « la messe et au sermon, où ils seront instruits et exhortés, jusqu'à ce que « l'instruction leur touche le cœur et qu'on les voie sincèrement disposés à pro- « fiter des sacrements. » (L. à la d. de Beauvilliers, Rochefort, 16 janvier 1686, *Lettres inéd.*, p. 14.)

« Mais quelle apparence de faire confesser ceux qui ne reconnoissent point « encore la vraie Eglise, ni sa puissance de remettre les péchés? Comment « donner Jésus-Christ à ceux qui ne croient point le recevoir? » (L. à Seignelay, La Tremblade, 26 février 1686; *Œuv. compl.*, t. VII, p. 197, *g*.)

(38) Lettre de M. de Torcy à Bossuet, (1er novembre 1700 : *Œuv. c. de* Bossuet, éd. Lachat, t. XXVII, p. 114.)

« Le roi ayant remarqué, par ce qui lui a été écrit de l'état des nouveaux « convertis de son royaume, que rien n'est plus nécessaire pour parvenir au « grand ouvrage de leur conversion, que de les engager, par tous les moyens « que la prudence peut suggérer, d'aller aux instructions que Sa Majesté ne « doute pas que vous n'ayez établies dans votre diocèse; Sa Majesté m'a « ordonné de vous écrire qu'elle espère que vous renouvellerez votre attention « sur ce sujet. Et comme elle a reconnu que les voies d'exhortation et de « douceur font souvent plus d'effet que tous les autres moyens, elle croit qu'ils « doivent être préférablement employés. Il faut sur toutes choses éviter que « personne ne soit forcé d'aller à la messe : mais s'il y a des opiniâtres dans « votre diocèse qui, par leur méchante conduite sur la religion, causent du « scandale et donnent de mauvais exemples aux autres nouveaux convertis, « vous prendrez la peine d'en informer Sa Majesté ; afin qu'elle ordonne de « leur châtiment suivant la peine qu'ils auront méritée. J'écris la même chose à « M. l'Intendant. »

On remarquera que ces instructions, écrites quinze ans après la révocation, se rapportent à une époque d'adoucissement dans la politique religieuse du roi. Elles étaient d'ailleurs conformes à la doctrine de Bossuet lui-même, et il semblerait que c'est lui qui a dicté les ordres qu'il reçoit du ministre.

(39) M. l'abbé Verlaque (*Fenelon missionnaire*, p. 21) analyse, malheureusement sans en citer le texte, différentes dépêches de Seignelay qui tendent à réprimer le zèle de certains convertisseurs, au nom du roi. — S. M. n'a pas l'intention de forcer les nouveaux convertis à se confesser et à communier. — On ne doit pas condamner les Réformés à l'amende pour ne pas assister à la messe ni ne s'être pas confessés. — L'intendant Arnoul est sévèrement averti (et ce n'est pas la première fois), qu'il ne doit contraindre les nouveaux convertis par aucune sorte de rigueur à faire leur devoir de catholiques. (Ces dépêches sont mentionnées comme extraites des Registres de l'année 1686, ministère de la marine.)

Lamoignon de Basville, intendant du Languedoc, écrit à Bossuet, (juin 1700, *Œuv. de Bossuet,* Lachat, t. XXVII, p. 110) :

« J'ai toujours cru que si on s'entendoit bien, il ne pourroit y avoir deux avis. Il est très certain que les voies douces sont les meilleures : qui peut dire le contraire en matière de religion? Mais la question est que ces voies soient en même temps douces et efficaces, et qu'on ne laisse pas retomber les nouveaux convertis dans un relâchement où les préjugés de leur naissance les attirent toujours... »

(40) Voir le sermon sur l'*Unité de l'Eglise* (*Choix de sermons de Bossuet*, éd. Gazier, p. 558.)

Qu'on ajoute, si l'on veut, l'éloge enthousiaste que Bossuet fait de l'acte de la révocation dans l'oraison funèbre de Le Tellier. Il n'y a pas ombre de difficulté sur ce point : l'évêque de Meaux, pas plus qu'aucun autre théologien catholique, à notre connaissance (et l'on y peut joindre les protestants, comme Bossuet sait bien le rappeler), n'a jamais contesté au pouvoir séculier le droit d'user de contrainte pour réduire l'hérésie. (Voir notamment sa lettre à un réfugié, du 3 avril 1686, t. XXVI, p. 369.) Mais il importe ici ne ne pas confondre le principe avec la pratique. Armer les princes, ce n'est pas approuver indistinctement tout usage qu'ils peuvent faire des armes qu'on leur donne. L'usage qu'ils doivent faire de la force, selon Bossuet, est le point délicat.

La question dont il s'agit ici, est relative seulement à la conduite à tenir envers les dissidents réputés convertis; et non à la manière dont on les avait réduits à cet état de mensonge.

(41) « Je suis fâché de me trouver d'un avis si différent du vôtre et de celui de M. de Basville, sur la contrainte des mal convertis pour la messe. Quand les empereurs ont imposé une pareille obligation aux donatistes, etc., c'est en supposant qu'ils étoient convertis ou se convertiroient : mais les hérétiques d'à présent, qui se déclarent en ne faisant point leurs pâques, doivent plutôt être empêchés que contraints à assister aux mystères, d'autant plus qu'il paraît que c'est une suite de les contraindre aussi pour faire leurs pâques; ce qui est expressément donner lieu à des sacrilèges affreux. »

(L. à M. de la Broue, év. de Mirepoix, 15 juin 1698, t. XXVII, p. 81.)

Voir encore sa *Lettre pastorale* aux nouveaux catholiques de son diocèse *sur la communion pascale*, t. XVII, p. 243 suiv. C'est là qu'on verra par quels moyens de persuasion le grand évêque comptait amener ses diocésains à l'usage des sacrements.

(42 Dans sa lettre à l'évêque de Mirepoix, du 15 juin 1698, il examine les différents moyens de contrainte, en ces termes :

« Je ne vois qu'un cas de les pousser par des contraintes et amendes pécu-
« niaires; c'est celui où l'on sauroit que les foibles, qui ayant envie de reve-
« nir en sont empêchés par la violence des faux-réunis, seront déterminés par
« l'autorité. Mais comme le nombre de ceux-là en ce pays-ci est petit, et que
« le grand nombre sans comparaison est celui des vrais opiniâtres, le remède
« que l'on propose aura en soi peu d'efficace. On pourroit les contraindre aux
« instructions : mais selon les connoissances que j'ai, cela n'avancera guère; et
« je crois qu'il faut se réduire à trois choses : l'une, de les obliger d'envoyer
« leurs enfans aux écoles, faute de quoi chercher le moyen de les leur ôter;
« l'autre, de demeurer fermes sur les mariages; la dernière, de prendre un
« grand soin de connoître en particulier ceux de qui on peut bien espérer, et
« de leur procurer des instructions solides et de véritables éclaircissemens : le
« reste doit être l'effet du temps et de la grâce de Dieu; je n'y sais rien
« davantage. » (T. XXVII, p. 81).

Ce passage suffit à prouver que Bossuet ne contredisait pas les ordonnances royales; ce que personne n'aurait osé faire dans ce temps-là. Cependant il essayait d'en réduire la rigueur au strict nécessaire, en ce qui regardait les mariages. Quant à l'enlèvement des enfants, si l'on avait à dire combien de temps et par quels partis cette violence a été regardée comme légitime, il y faudrait un volume entier. Remarquons seulement que Bossuet la regarde comme un pis aller. Mais c'est là qu'on est conduit, si l'on veut absolument changer les croyances religieuses d'un peuple qui veut conserver sa foi.

(43) Henri Martin, *Hist. de France*, 4e éd., t. XIV, p. 346, 347.

(44) *Œuv. compl.*, éd. Lachat, t. XXVII, p. 141, (21 nov. 1700 : à M. de Basville.)

(45) *Ibid.*, p. 142.

(46) Bossuet répond avec la plus grande franchise à diverses consultations qui lui étaient adressées, soit par des particuliers, soit par des évêques, sur la contrainte exercée envers les nouveaux catholiques, dans les passages suivants, dont nous recommandons la lecture : *Œuv. compl.*, éd. Lachat, t. XXVI, p. 369, 392; t. XXVII, p. 111, 143. Nous ne les transcrirons pas, à cause de leur longueur.

(47) *Œuv. c.*., éd. Lachat, t. XXVII, p. 116-suiv.

(48) « Le nombre des réunis est environ de deux mille quatre cents, répandus en cinquante ou soixante paroisses du diocèse de Meaux. »

(Mémoire de l'év. de Meaux à M. de Pontchartrain, *Œuv. c. de Bossuet*, Lachat, t. XXVII, p. 99.)

(49) «... Par un concert secret de MM. les intendants avec les évêques dio- « césains, on peut suspendre, sans qu'il paroisse d'exception, de la part du « prince, de ses lois pénales, l'usage qu'on en fait, qui ne va d'ordinaire qu'à « ordonner de temps en temps une amende de quelques dix sols, qu'on n'exige « pas souvent, et qui ne mérite pas le nom de contrainte à l'égard des mécréants « manifestes... » (*Autres Réflexions* de l'évêque de Rieux, *Œuvres de Bossuet*, t. XXVII, p. 178.

(50) *Réflexions de l'évêque de Nîmes*, (Œuvres de Bossuet, XXVII, p. 168.)

(51) *Ibid.*, p. 173.

(52) *Ibid.*, p. 157.

(53) Voir *Politique tirée de l'Ecriture sainte*, l. VII, art. III, prop. X : « On « peut employer la rigueur contre les observateurs des fausses religions ; mais « la douceur est préférable. »

Dans un article de la *Revue politique et littéraire* (9 janvier 1875), intitulé *la Legende de Fenelon d'après M. O. Douen*, un écrivain d'un esprit fort libéral, M. Eug. Despois a pris en une certaine mesure la défense du missionnaire de la Saintonge contre le violent réquisitoire intitulé *l'Intolerance de Fenelon*. Il lui est pénible de voir rabaisser et charger la mémoire d'un grand homme, et particulièrement d'un prélat du XVIIe siècle qui est devenu, par exception, l'objet de l'enthousiasme des philosophes du dix-huitième. Il soutient que ces philosophes ne se sont pas tant trompés en lui tenant compte d'une douceur exceptionnelle de son temps. A vrai dire, l'opinion des philosophes du dix-huitième siècle n'importe guère ici, à moins qu'on ne prouve qu'ils ont jugé sur des documents authentiques, et qu'ils n'ont pas orné gratuitement leur favori de toutes les vertus qui en pouvaient faire un personnage selon leur cœur ; et l'on sait qu'ils n'ont rien épargné dans ce genre de prêt. Mais ce qui est plus important, c'est que la défense de Fénelon se tourne en attaque contre Bos-

suet : M. Despois justifie ou excuse le premier en accusant le second. On pourrait donc intituler une partie de cet article : « De l'intolérance de Bossuet. » Nous y renvoyons le lecteur, sans nous engager dans ce procès : ce serait sortir du cadre de notre étude.

Qu'on lise d'ailleurs la correspondance de Bossuet sur ces matières de conversion (éd. Lachat, t. XXVII, notamment p. 99-101 :) on se rendra parfaitement compte de sa méthode dans son diocèse. Il exécute les édits, en cherchant à les adoucir.

(54) On trouve, dans la correspondance de Bossuet (éd. Lachat, t. XXX, p. 537), la lettre suivante, écrite à l'évêque de Meaux par le « ministre de la maison du Roi » Marly, 14 juin 1688 :

« J'ai lu au roi la lettre que vous avez écrite à Sa Majesté. Elle a bien voulu consentir à ce que l'exécution du jugement qui interviendra contre les coupables de la dernière assemblée faite à Nanteuil soit sursise; et j'écris à M. Menars de m'en informer, afin d'expédier les lettres de commutation de la peine de mort en telle autre qu'il plaira à Sa Majesté. »

On peut voir, sur le même sujet, les *Memoires* de l'abbé Le Dieu, éd. de l'abbé Guettée, (p. 190, 192). Ces faits et ces témoignages confirment notre opinion, que, si Bossuet ne pouvait, en théorie, blamer les rigueurs royales à l'égard des dissidents opiniatres et révoltés, il s'efforçait au moins de les amortir. On dira qu'il ne faisait en cela que le devoir d'un véritable évêque ; soit, mais il le faisait, et avec succès.

Il s'agissait ici d'une assemblée de sept ou huit cents hommes et femmes, de la religion, qui s'était tenue à Nanteuil, dans son diocèse. Le cas était grave, la rébellion manifeste : il y eut plusieurs sentences de mort. On a donc tort d'avancer que l'évêque de Meaux parlait bien à son aise, parce qu'il n'y avait, pour ainsi dire, pas de protestants dans son diocèse.

L'abbé Le Dieu dit positivement que Bossuet fit remettre au roi un mémoire contre la consultation de M. de Basville et des évêques du Languedoc; que « la cour l'approuva et y conforma sa conduite. Ainsi toutes les violences ont « cessé : ces rudes peines portées par les édits, de traîner les relaps sur la « claie après leur mort, et autres, sont demeurées sans exécution. On s'est con- « tenté des peines pécuniaires, et encore dans son diocèse les faisoit-il ôter « autant qu'il pouvoit. M. l'intendant se plaignoit de sa douceur... », mais, « jamais il ne lui refusoit les grâces qu'il lui demandoit » (P. 191). — « Il « fit en son temps une grande consultation sur le mariage des réunis. En géné- « ral il voulut qu'on y apportât une grande facilité pour le repos des familles et « des consciences pour le bien de l'Etat. »

Voilà une réponse à l'article de M. Eug. Despois.

Que doit-on penser enfin de ce témoignage que Bossuet se rend à lui-même, dans sa *Lettre pastorale sur la communion pascale* aux nouveaux catholiques de son diocèse, en réponse aux *Lettres pastorales* des ministres protestants ? Il les prend eux-mêmes a témoin (éd. Lachat, t. XVII, p. 245) :

« Loin d'avoir souffert des tourmens, vous n'en avez pas seulement entendu parler. J'entends dire la même chose aux autres évêques : mais pour vous, mes Frères, je ne vous dis rien que vous ne disiez tous aussi bien que moi. Vous êtes revenus paisiblement à nous, vous le savez. »

Comment supposera-t-on que Bossuet aurait pu parler ainsi à des gens qui se seraient trouvés trop fondés à lui répondre par un démenti ? On fera bien de lire la suite de ce beau passage.

(55) « O hommes foibles et impuissants, qu'on nomme les rois et les princes « du monde, vous n'avez qu'une force empruntée pour un peu de temps : « l'Epoux, qui vous la prête, ne vous la confie qu'afin que vous serviez l'Epouse. « Si vous manquiez à l'Epoux même : il sauroit transporter son glaive en « d'autres mains. » (Premier point. — Voir la suite.)

(56) Eblouir *la cour*, cela s'entend.

(57) *Lettres inédites*, p. 28 ; 29 mars 1686, à Seignelay.

(58) L. du 7 février 1686, la Tremblade, (*Œuv. compl.*, t. VII, p. 196, *g.*)

(59) Nous ne pouvons passer sous silence, bien qu'elle nous fasse peine, une opinion que Fénelon exprime souvent sur les calvinistes, comme si le reproche qu'il leur adresse ne pouvait pas convenir à tous les hommes, et surtout aux peuples persécutés :

« Ces esprits durs, opiniâtres, et envenimés contre notre religion, sont « pourtant lâches et intéressés. Si peu qu'on les presse, on leur fera faire « des sacrilèges innombrables. » (*Œuv. compl.*, t. VII, p. 197, *g.*; à Seignelay.)

« L'esprit du calvinisme est une lâche politique et une profonde dissimulation; « une mauvaise communion achèvera de former dans ces gens là une fausse « conscience. » (*L. inéd.*, p. 30, à Seignelay.)

« Les restes de cette secte vont tomber peu à peu dans une indifférence de « religion pour tous les exercices extérieurs, qui doit faire trembler. Si on « vouloit leur faire abjurer le christianisme et suivre l'Alcoran, il n'y auroit « qu'à leur montrer des dragons. Pourvu qu'ils s'assemblent la nuit, et qu'ils « résistent à toute instruction, ils croient avoir assez fait. C'est un redoutable « levain dans une nation. » (L. à Bossuet, *Œuv. compl.*, t. VII, p. 493.)

(60) Nous en apporterons, ici et ailleurs, de diverses sources, c'est-à-dire empruntées à des publications diverses, aux *Œuvres complètes de Fenelon*, aux *Lettres inédites*, aux articles de M. Gazier, au livre violent de M. O. Douen. Il importe de montrer que, si l'on s'est trompé sur le caractère de Fénelon, après la publication, quelque incomplète qu'elle soit, de ses *Œuvres* par les éditeurs sulpiciens, c'est qu'on l'a bien voulu. — Toutes ces lettres sont adressées par Fénelon à M. de Seignelay. *Œuv. compl.*, t. VII, p. 198, *d.* (La Tremblade, 8 mars 1686) :

« Cependant le naturel dur et indocile de ces peuples demande une autorité « vigoureuse et toujours vigilante. Il ne faut point leur faire du mal ; mais ils « ont besoin de sentir une main toujours levée pour leur en faire s'ils résis- « tent. »

(*Lettres inédites*, p. 35 (La Rochelle, 21 avril 1686) :

« Il me paroîtroit plus utile d'employer l'autorité à écarter les gens indo- « ciles, et à rendre les autres assidus aux instructions de l'Eglise. »

Memoire rédigé par Fénelon sur la demande de Seignelay, publié pour la première fois par M. Gazier, et réédité par M. Douen, (*l'Intol.*, p. 330 suiv.) :

« Il est certain qu il faut quelque autorité ici plus qu'ailleurs, à cause du natu- « rel dur et hautain des Rochellois. Dès qu'on paroît les ménager, ils concluent « que le Roi y est obligé par l'état des affaires étrangères, ou par quelque reste « secret de sa maladie, ou par la lassitude de les presser toujours. Ainsi ils « s'imaginent qu'il n'y a qu'a résister, et qu'enfin on les laissera vivre à leur « mode... S'ils sentent qu'on lâche la main, ils deviendront insolents, ils s'ac-

« coutumeront à rentrer dans leur ancienne liberté, peut-être iront-ils jus
« qu'a faire des assemblées qu'il faudra punir... Je croirois donc qu'il faudroit
« les assujettir sans relasche à assister aux instructions. On pourroit y employer
« l'autorité sans rigueur. A l'egard de la messe, je me contenterois de les pres-
« ser tantost par de simples ordres, tantost par quelques menaces légères et
« générales. Pour les sermons, je voudrois les y assujettir par de très légères
« amendes, ne fussent-elles que de cinq sols. Mais il faudroit les faire payer
« sans rémission chaque semaine. »

(**61**) *L. inéd.*, 21 avril 1686, p. 34.

CHAPITRE II

(Suite du précédent)

Conduite particulière de Fénelon à l'égard des « nouveaux convertis ».

I

En acceptant, en invoquant même la pression d'une force matérielle toujours présente à l'esprit des peuples, sinon à leurs yeux, Fénelon désapprouve l'emploi des mesures violentes, quand elles ne lui paraissent pas nécessaires. Il s'en explique, à l'occasion, dans ses dépêches à Seignelay (1).

« On a fait depuis quelques jours dans l'île de Ré un exemple qui a troublé et irrité les peuples. Je crois que cette exécution produira, avec le temps, de bons effets; car c'est un homme mort sans sacremens qu'on a traîné sur la claie, et cette rigueur servira à vaincre la mauvaise honte. Mais l'impression présente est fâcheuse. Elle réveille un violent désir de sortir du royaume. J'en crains un autre inconvénient, c'est que chacun recevra les sacremens en hypocrite pour sauver la voirie. »

L'effet, cette fois, était mauvais ; mais quant aux rigueurs qui lui paraissaient efficaces sur l'esprit des peuples, il n'y répugnait pas; il les conseillait même en certains cas.

Il arriva que, dans des conférences où les prétendus convertis étaient admis à proposer leurs difficultés, un

personnage que Fénelon qualifie de *fou*, « voulut parler « librement ; mais on le fit taire d'abord (2). » Il revint deux jours après, « pour parler encore ». Fénelon, d'un ton ferme, mais modéré, essaya de lui imposer silence. « Ces conférences, dit-il, ne sont que pour ceux qui « cherchent la vérité, et non pas pour ceux qui s'obstinent dans l'erreur (3). »

« En même temps, poursuit-il, il m'a déclaré qu'il abjuroit la religion romaine, et qu'il n'étoit là que pour nous faire sentir la vérité de la religion protestante. A ces paroles, je l'ai fait sortir doucement, et quoique l'assemblée fût assez grande, tout cela s'est fini sans bruit. »

Mais l'autorité civile et militaire veillait : on n'avait pas besoin de la mettre en action ; au moins Fénelon ne dit pas qu'il l'ait avertie.

« Cependant M. Millet (4) l'a envoyé arrêter chez lui, et l'a fait mettre dans la tour. Vous remarquerez, monsieur, que ce malheureux étoit converti depuis six ans et paroissoit bon catholique ; mais il nous a déclaré, par un écrit signé de lui, qu'il y a un an qu'il est dans les sentimens où il paroit à cette heure..... Enfin, c'étoit un hypocrite, mais hypocrite fou, connu de tout temps pour tel par les gens des deux religions.... »

« Il sera important que M. l'Intendant, qui sera ici demain de bon matin, l'ôte de la tour pour l'envoyer loin ; car cet objet réveilleroit le peuple pour son ancienne religion (5). »

La correspondance ne nous apprend pas quelle était la condition de ce « malheureux » ; mais son exemple était inquiétant, on ne peut le nier. En pareil cas, Fénelon ne recule pas devant les conseils énergiques : à tout prix, il faut écarter du peuple les hommes capables de l'affermir dans la résistance ou de l'entraîner à la rébellion. Dans la situation où l'on se trouvait, ces rigueurs étaient malheureusement inévitables.

II

Le gouvernement du roi redoutait avec raison la fuite des habitants de cette contrée. Fénelon donne cependant à entendre qu'on ferait bien d'en laisser partir quelques-uns :

« Il n'y a qu'un certain nombre d'esprits séditieux qui, ayant vécu sans religion pendant qu'ils étoient huguenots, veulent maintenant se signaler dans la cabale par leur chaleur contre l'Eglise catholique, et certains demi-fanatiques qui n'écoutent rien et dont on ne peut redresser le travers. Ceux-là apparemment, quoi qu'on fasse, sortiront du royaume dès qu'ils trouveront une porte ouverte. Pour moi, je crois, monsieur, que ce sera un bonheur ; car leur fuite purgera le pays du vieux levain qui empêche que les gens modérés n'écoutent, et que ceux qui sont déjà persuadés ne se déclarent. Leur fuite seroit le coup le plus salutaire, pourvu qu'elle n'entraînât point après eux ceux qui sont naturellement modérés, mais qui suivent toujours le torrent. Il est certain que ces factieux sont les moins riches, les moins laborieux et les moins utiles au commerce (6). »

Y a-t-il quelque chose à reprocher à ce conseil? Un homme ne peut se plier aux lois qu'on lui fait subir dans son pays, il veut le quitter : que les voies lui soient ouvertes. Il fallait l'esprit de tyrannie du siècle de Fénelon pour prétendre obliger les gens à demeurer dans un royaume dont on leur rendait le séjour intolérable.

Mais voici d'autres avis dignes du despotisme le plus dépourvu de scrupules. Il est pénible de les lire écrits de la propre main de Fénelon, lequel se cache en les donnant.

« ... Je ne puis, monsieur, (7), m'empêcher de vous dire en secret que, pour finir, il faudroit choisir en chaque lieu certains

esprits envenimés et contagieux qui retiennent tout le reste, tantôt par mauvaise honte, tantôt par séduction, et les exiler dans le cœur du royaume où il n'y a eu guère de huguenots ; on pourroit sacrifier à cet exemple ceux dont l'absence ne nuiroit à ces côtes ni pour la marine ni pour le commerce. Dans cet exil ils serviroient d'otages pour leurs familles qui ne pourroient déserter. Les autres deviendroient dociles, et on romproit ce reste de cabale. »

Bannissement arbitraire à l'intérieur, et système d'otages ; voilà ce que propose l'humanité de Fénelon ! Et pour qu'on ne croie pas que c'est une pensée qui n'a fait que traverser son esprit, il faut lire un *mémoire* qu'il adressa l'année suivante à Seignelay, sur sa demande :

« Je persiste à croire qu'il faudroit écarter quelques-uns de ces chefs qui dogmatisent, en cas qu'ils continuent à le faire. Ce seroit des otages qu'on auroit pour empescher la désertion de leurs familles. On pourroit en envoyer quelques-uns dans les provinces du cœur du royaume où il n'y a point eu de huguenots... Peut-être ne seroit-il point mauvais d'en envoyer quelqu'un dans le Canada ? C'est un pays dont ils font eux-mêmes le commerce. Tout y est catholique. Le gouverneur, l'évêque et l'intendant veilleroient sur eux... M. l'Intendant connoît à peu prez ceux qu'il faudroit choisir (8). »

C'est apparemment à ce mémoire que M. de Seignelay répond :

« J'ai rendu compte au roi de ce que vous avez pris la peine de m'écrire sur l'endurcissement des nouveaux convertis de la Rochelle... A l'égard des opiniâtres que vous seriez d'avis d'éloigner, j'ai envoyé à M. Arnoul des ordres, le nom en blanc, pour envoyer dans d'autres provinces ceux qu'il estimeroit à propos ; et il sera nécessaire que vous preniez la peine de vous entendre avec lui sur ce sujet (9). »

Le ministre est ici plus clément que le missionnaire : il fait grâce à ces malheureux de l'exil au Canada,

aggravé par cette surveillance de la haute police, que l'auteur du mémoire leur destinait. Poursuivons l'affligeant examen des projets et conseils que son esprit de gouvernement lui suggère. On verra qu'il a étudié les moyens de couper le mal par la racine.

« Je crois qu'on doit leur refuser (aux nouveaux convertis) la liberté de voir les prisonniers (10). Comme ceux-ci ne souffrent la prison que pour se glorifier de leurs chaines dans tout le parti, dez qu'ils voient quelque nouveau converti, ils ne parlent que de leurs consolations et de leur zèle pour le martyre. Cent prédicateurs ne sauroient faire autant de bien, qu'un seul prisonnier fait de mal quand il parle ainsi. Il ne faudroit pas même que les prisonniers eussent entr'eux la liberté de se voir (11). »

Nous voilà au régime cellulaire. Est-ce pousser assez loin le génie de la police? Hé bien, en voici un nouveau trait, avec une nouvelle tactique; tant cet esprit est fécond en moyens pour plier les plus opiniâtres à la soumission! Il ne s'agit plus d'apaiser le peuple en faisant disparaître ses chefs; il s'agit de le tromper. Oui, de le tromper, en lui donnant à lire des libelles apocryphes! Quel homme d'État ancien ou moderne a mieux connu que Fénelon l'art de diriger l'opinion? Qu'on en juge par ce qui suit.

Dans son remarquable *Mémoire*, il signale souvent le mal que font les lettres venues de Hollande (12). Il veut qu'on oblige ceux qui reçoivent les libelles écrits par les réfugiés à les remettre aux mains de l'autorité. Il indique l'usage qu'on peut faire de la poste pour les découvrir (13); mais cela ne lui suffit pas. Voici le chef-d'œuvre de sa finesse :

« Il me paroît qu'il seroit très utile de faire imprimer en Hollande, et ensuite de répandre, chez les nouveaux convertis, des lettres qui montrassent le ridicule et l'emportement de celles

de Jurieu. Il faudroit aussi qu'elles fissent voir l'extravagance des prophéties par lesquelles on abuse les peuples. Afin que ces lettres ne fussent point suspectes, il faudroit qu'elles ne parussent point catholiques. L'envie et la division qui règnent en Hollande entre leurs docteurs rendroit cela très vraisemblable. On pourroit même laisser croire que ces lettres seroient faites par Aubert de Versé, socinien, ennemi implacable de Jurieu, et qui écrit, en effet, tous les jours, en Hollande contre lui. C'est un homme d'une rapidité à accabler Jurieu. Peut-être M. l'ambassadeur, qui est sur les lieux, pourroit avec un peu d'argent se servir de cet homme et de ses semblables pour faire diversion et pour semer des libelles qui décrieroient le parti des ministres réfugiez en ce païs là. Du moins ces libelles seroient lus ici avec empressement et avec fruit (14). »

Que pourrions-nous ajouter à l'impression que produit un pareil document écrit de la propre main de l'auteur du *Télémaque* (15)? Touchante renommée du plus adorable des missionnaires, que devenez-vous en présence de ces lignes si fâcheusement révélées? Douceur, tendresse, ingénuité du héros favori de Jean-Jacques Rousseau, des *philosophes* et des cœurs sensibles; qui vous célèbrera encore, après que l'impitoyable main de l'histoire a levé des voiles si savamment amassés? Ne s'explique-t-on pas maintenant le ressentiment et la haine des coreligionnaires de ces protestants de la Saintonge, que le merveilleux missionnaire savait si bien, non seulement instruire, mais exiler; non seulement exiler, mais égarer, et dompter enfin par des procédés dignes de l'art de Machiavel?

III

L'affaire était, il faut bien le dire, politique au moins autant que religieuse. On l'a déjà vu : il s'agissait d'une

grande population maritime et commerçante, qu'il fallait à tout prix conserver au royaume (16).

Le premier point était de l'empêcher de fuir. Fénelon a les yeux ouverts sur les issues, il les signale au ministre (17), qui prend des mesures. Il lui vient bien à l'esprit que la fuite de quelques-uns pourrait présenter des avantages ; mais elle a aussi de grands inconvénients, à cause de l'exemple :

« Ceux qui déserteront, faciliteront peut-être par leur fuite l'instruction de ceux qui ne s'en iront pas. Cependant il me semble que le plus sûr est de ne se relascher point pour la garde des costes. Ceux qui partent appellent après eux ceux qui demeurent. Ils leur cachent leurs misères; ils leur mandent les consolations qu'ils goustent auprez des ministres. Ils font plus de mal par leurs lettres aprez leur départ, qu'ils n'en sauroient faire par leur presence..... L'émulation les feroit tous partir l'un aprez l'autre, et il y en auroit beaucoup que ce faux honneur entraîneroit, quoiqu'ils en fussent très fâchez (18). »

On a vu d'ailleurs que, très attentif aux intérêts du commerce, l'avisé politique ne proposait de laisser la liberté de la fuite qu'aux particuliers sans importance pour le négoce, à certaines gens de rien qui se montraient trop turbulents.

IV

Cette remarquable intelligence des affaires d'État ne se manifeste d'ailleurs pas seulement par des avis d'une prévoyance inclémente. Fénelon connaît toutes les ressources de la politique. Il sait que la rigueur ne saurait être autre chose qu'une triste nécessité ; que le bon gouvernement est celui qui soulage les peuples et répand les bienfaits pour le présent et pour l'avenir. Sa fertilité

d'idées nous paraît admirable dans cette triste campagne de conversion.

Il a saisi à fond la liaison des intérêts temporels avec les intérêts de conscience. Il observe les rapports d'affaires commerciales entre le peuple à convertir et ceux qui le mènent; il débrouille toutes les influences (19). Connaissant combien ce peuple souffre, les causes physiques de ses souffrances, et l'exaspération que ces maux ajoutent aux passions religieuses, il sollicite les soulagements topiques, et il les obtient du gouvernement du roi (20). Nous ne pouvons nous étendre sur le détail des affaires administratives. Mais il est bon de remarquer que Fénelon signale courageusement au ministre les abus commis par l'administration des finances, et le mécontentement causé par des impôts importuns et vexatoires. Il obtient des redressements (21). Niera-t-on que ce soit là de la saine politique?

Les esprits ardents accusent ce singulier missionnaire d'employer les moyens de corruption. En effet, il compte que les bienfaits du roi tourneront, non seulement à l'apaisement des souffrances, mais encore à la soumission des esprits. Serait-il juste de le lui reprocher? Le rigorisme et l'exaltation sont toujours prêts à prononcer de violentes censures. Mais si les hommes, en général, n'agissent pas souvent par pure vertu, ils ne croient pas toujours non plus par pure raison. Que de passions, de calculs, de nécessités se mêlaient dans l'attachement de beaucoup de calvinistes pour leur religion! Ce n'est pas seulement Fénelon qui le dit; c'est le bon sens, ce sont les expériences qu'on fait tous les jours sur les hommes, quelles que soient leurs croyances. Que Fénelon ait cultivé avec goût l'art de

prendre les hommes par leur faible, on n'en doit pas douter; mais peut-être aussi les esprits qui se piquent de l'ignorer sont faits pour toute autre chose, plus que pour le gouvernement.

Était-ce, après tout, un moyen de corruption damnable, que de suppléer aux aumônes du Consistoire protestant par des secours distribués aux pauvres qui se convertissaient, et qui perdaient ainsi leur part à ces aumônes (22)? Si c'était de la corruption, les protestants ne craignaient guère de rivaliser avec les catholiques en ce point.

Mais Fénelon va plus loin; il veut qu'on donne « des pensions secrètes à certains chefs du parti qui commencent à revenir de bonne foi ». Il en espère tirer un avantage qui n'échappe point à son génie policier :

« Par eux on sauroit beaucoup de choses importantes, et on se serviroit d'eux pour faire entendre raison à quantité de petits esprits qui ne veulent point écouter les docteurs catholiques, mais qui écoutent volontiers ces demi-docteurs qu'ils croyoient neutres entre les deux partis (23). »

Certes, si cette proposition ne sent pas l'espionnage, on est bien trompé sur les intentions de l'auteur. Mais nous avons prévenu que Fénelon était né pour inventer au besoin tous les moyens de gouvernement. Ne faut-il pas, en effet, qu'un pouvoir politique soit renseigné, et qu'il ait des agents secrets? La honte est pour eux; et ceux qui se prêtent à ce rôle ne sont pas pour inspirer une grande compassion. Enfin, le salut de l'État justifie certaines choses peu édifiantes : maxime importante, que notre auteur a oublié de développer dans son *Télémaque*, mais qu'il savait pratiquer dans les affaires. Fénelon se sert beaucoup des protestants convertis, de

ceux que leurs anciens confrères appellent des transfuges et des apostats. Il les emploie à divers usages. Ils aident d'abord à convertir les autres (24). En second lieu, c'est par eux qu'il compte pénétrer dans l'intérieur des familles, chose difficile, mais nécessaire (25).

« Car il s'agit bien moins du fond des controverses, que de l'habitude dans laquelle les peuples ont vieilli, de suivre extérieurement un certain culte, et de la confiance qu'ils avaient en leurs ministres. Il faut transplanter insensiblement cette habitude et cette confiance chez les pasteurs catholiques : par là les esprits se changeront presque sans s'en apercevoir (26). »

« Si nous pouvions détacher certaines personnes et les déclarer (27), tout défileroit en peu de jours. C'est à quoi nous travaillons par de fréquentes visites dans les familles. Nous y levons les difficultés de ceux qui cherchent quelques éclaircissemens, et dès qu'ils nous paroissent en bon chemin, nous les sollicitons à se préparer aux sacremens (28). »

Les protestants réellement convertis étaient encore employés à surveiller les autres.

« Sa Majesté, écrit Seignelay (29), envoie aussi des officiers dans toutes les paroisses maritimes, avec ordre d'y veiller de leur côté, à peine d'en demeurer responsables, et elle a donné ordre au sieur Forant, qu'elle a fait chef d'escadre de ses armées navales, de se rendre incessamment à la Tremblade. Comme il est nouveau converti et de bonne foi, et que les gens de ce pays ont beaucoup de confiance en lui, S. M. espère qu'il travaillera avec succès à les retenir et à leur faire recevoir les instructions qui leur seront données. »

Fénelon répond :

« L'arrivée de M. Forant, que vous envoyez, servira aussi beaucoup à retenir les matelots (30). »

Et il rend compte, dans les lettres suivantes, de la conduite de cet officier :

« L'arrivée de M. Forant a donné de la joie aux habitants de

la Tremblade. J'espère qu'il servira beaucoup à les retenir, pourvu qu'il n'exerce point une autorité rigoureuse qui le rendroit bientôt odieux. Il donne un fort bon exemple pour les exercices de religion, et il engage par l'amitié les autres à les suivre, etc. (31). »

A plus forte raison, les ministres protestants qu'on avait pu détacher de leur église étaient-ils considérés comme de précieux instruments de conversion. Il n'est pas besoin de mentionner tous ceux dont les noms figurent dans la correspondance de Fénelon. Il adresse au marquis de Seignelay des rapports sur chacun d'eux, afin qu'ils soient traités selon leurs mérites. Ceux qui ne paraissent pas sûrs doivent être transportés ailleurs; ceux de qui l'on est content doivent recevoir des pensions.

L'un d'eux, le sieur Bernon, est particulièrement signalé à l'attention de M. de Seignelay :

« J'ai formé une liaison avec un ministre nommé Bernon, qui est très mal converti, mais qui est très bon homme ; j'espère qu'il sera bientôt aussi zélé pour l'Eglise qu'il a été préoccupé contre elle, et par lui nous ramènerons une bonne partie des religionnaires qui sont ses parents ou ses amis, et qui ont une entière confiance en lui sur la religion. Il demande un grand secret ; car, outre que son instruction n'est pas achevée, de plus il deviendroit absolument inutile à nos desseins sur le moindre soupçon qu'on auroit de son commerce avec moi (32). »

Ce personnage fut sans doute de ceux dont le changement causa le plus de douleur à ses anciens confrères : car c'était, semble-t-il, un fort honnête homme, et sa conversion ne pouvait être flétrie de la note de corruption. Dix mois après la précédente lettre, Fénelon écrit au marquis de Seignelay :

« J'ai déjà pris la liberté, monsieur, de vous parler du ministre Bernon, dont la conversion sincère et éclairée fait de grands

biens à la Rochelle. Le désir de se rendre utile à ceux qui ont besoin d'instruction, et qui ont une singulière confiance en lui, l'a empêché de recevoir la pension que le roi donne aux ministres convertis. Il a cru ce désintéressement nécessaire pour éviter les soupçons qui pourroient l'empêcher d'être écouté avec fruit (33). »

Fénelon insiste cependant pour que les scrupules de Bernon ne le privent pas des bienfaits du roi ; et il y revient encore dans une nouvelle lettre, écrite pendant sa seconde mission, où il fait un détail fort intéressant des services rendus au catholicisme par ce nouvel apôtre, dont l'influence, par sa famille et ses relations, était considérable (34).

V

Un genre d'habileté qui n'a rien d'équivoque et qui distingue les esprits supérieurs, est l'art de pourvoir à l'avenir. Fénelon y songe toujours. Il sait, il écrit à maintes reprises que l'œuvre de la mission est fragile et souvent de pure apparence. Les missionnaires ne font que passer ; après leur départ il ne restera presque rien du fruit de leurs travaux. Les peuples retomberont dans leurs anciennes habitudes et sous l'ascendant de leurs anciens chefs ou pasteurs. Il témoigne même une compassion sincère de l'état de ces esprits si violemment ébranlés dans leurs anciennes croyances, si incertains sur les nouvelles, disputés et tiraillés de deux côtés, ne sachant où se prendre et à quoi s'arrêter (35). Il veut faire œuvre qui dure, affermir les sentiments, rétablir l'harmonie dans les cœurs, et assurer la paix pour l'avenir, sous l'aile de la religion imposée à ces po-

pulations. Sa fertilité d'esprit lui en suggère les moyens les plus efficaces.

Dès le début de sa mission, il fait la revue des instruments de persuasion sur lesquels on peut compter. Il n'en trouve guère. C'est du clergé qu'il s'agit avant tout. Rien de piquant et de sévère comme ses jugements sur ce qu'il appelle, en termes consacrés, les ouvriers de la moisson évangélique.

Commençons par le prélat, chef du diocèse de Saintes. La première impression est favorable.

« C'est un évêque plein de douceur et de bonne intention ; il nous a gardés plusieurs jours chez lui avec une extrême bonté (36). »

Mais bientôt après, « il est trop mou et trop crédule (37). » Voilà un supérieur jugé.

Passons aux curés. Que peuvent-ils être sous un évêque de ce caractère, et dans un pays si peu catholique?

« M. de Saintes est bien à plaindre, dans ses bonnes intentions, d'avoir un grand diocèse où le commerce et l'hérésie font que peu de gens se destinent à être prêtres (38). »

Il n'a point de prêtres formés dans son diocèse (39).

« ... Le curé de Marennes, qui est le principal du pays, est vieux, un peu fou, et incapable de tout (40). »

Et les autres?

« Ils n'ont aucun talent de parler, et c'est une grande confusion pour l'Eglise catholique ; car les huguenots étoient accoutumés à avoir des ministres qui les consoloient et les exhortoient par des paroles touchantes de l'Ecriture (41). »

Après les curés viennent les moines. Il n'y en a dans

le pays que de deux sortes, les Jésuites et les Récollets.

« Les Récollets sont méprisés et haïs, surtout des huguenots, dont ils ont été les délateurs et les parties en toute occasion. Les Jésuites de Marennes sont quatre têtes de fer, qui ne parlent aux nouveaux convertis, pour ce monde, que d'amende et de prison, et pour l'autre que du diable et de l'enfer (42). »

Le besoin le plus immédiat est de pouvoir à cette déplorable insuffisance du personnel chargé d'instruire les nouveaux convertis. Fénelon veut qu'on s'adresse d'abord aux Jésuites.

« Si, au lieu de ces têtes dures et chaudes, leur compagnie veut mettre en ce lieu des esprits modérés et droits, tels qu'un certain père Aimar, que j'ai vu à Saintes, ils pourront être fort utiles dans le pays ; après tout, il n'y a rien d'aussi bon qu'eux (43). »

Il recommande sans cesse au marquis de Seignelay l'emploi des Jésuites pour prêcher d'une manière permanente, et achever par des instructions assidues l'œuvre que la mission qu'il dirige n'a fait qu'entamer (44).

Cependant il ne témoigne pas d'une faveur exclusive pour cette Compagnie. S'il eût été leur homme, vraisemblablement il n'aurait pas recommandé leurs rivaux les Oratoriens, comme il le fait.

« J'ai cru capital que les Pères de l'Oratoire donnassent deux de leurs meilleurs sujets pour les deux principales paroisses de cette ville, qui dépendent d'eux (45). »

« Le plus grand besoin est d'avoir des curés édifiants qui sachent instruire (46). » A La Rochelle, « deux bons curés achèveront l'œuvre (47). » Mais il en faudrait trouver pour tous les lieux où ils font défaut. Ne pou-

vant compter sur le diocèse de Saintes, Fénelon s'adresse à la sollicitude du ministre du roi, dont la réponse est absolument conforme à ses vœux (48).

D'ailleurs, lui-même ne s'épargne pas pour former de bons instructeurs sur les lieux mêmes.

« Nous commençons à instruire quelques jeunes ecclésiastiques pour continuer l'œuvre après nous ; nous leur faisons faire avec nous des catéchismes où la jeunesse vient en foule, et nous y avons beaucoup plus d'auditeurs que nous ne l'eussions espéré (49). »

M. l'abbé Verlaque affirme même qu' « il créa, avec l'autorisation des évêques de La Rochelle et de Saintes, une maison pour la formation de jeunes clercs qui continueraient après son départ l'œuvre des missions (50).

Il leur enseignait aussi sa méthode, dont il expose les principes au marquis de Seignelay :

« Nous tâchons d'éviter dans nos sermons l'air contentieux des controverses. Seulement nous faisons couler les preuves par voie de simple explication, et en y joignant des mouvements affectueux pour leur faire goûter l'esprit doux et humble de l'Evangile (51). Ainsi nous insinuons tout ce qu'il faut pour faire de vrais catholiques, en ne paroissant travailler qu'à faire, en général, de bons chrétiens (52). »

VI

Nous nous étendrons plus loin sur la méthode d'instruction imaginée et proposée par Fénelon. Achevons d'abord ce qui regarde les moyens qu'il a trouvés pour assurer l'avenir. En est-il un plus efficace que les écoles? De nos jours, quel est le parti qui ne considère comme

la plus utile des victoires la prise de possession des esprits des enfants (53) ?

« Si on pouvoit (écrit Fénelon, dès le second mois de sa mission), établir dans les deux ou trois principaux lieux du pays des écoles pour les deux sexes, cela assureroit l'éducation de toute la jeunesse, qui, faute de ce secours, sera empoisonnée par les parents (54). »

« — J'ai vu, répond le ministre, ce que vous avez écrit sur la nécessité de créer des écoles, et j'écris à M. Arnoul de voir les endroits où elles sont le plus nécessaires ; à l'égard de la dépense qu'il faudroit faire pour cela, S. M. veut bien en faire le fonds; ainsi le défaut de l'argent ne sera pas une raison pour faire manquer le bien que cela apportera dans le diocèse (55). »

Dans le *Mémoire* adressé à Seignelay, et qui renferme tout le plan de conduite à tenir pour la conversion entière de ces peuples, Fénelon insiste encore sur les écoles. avec cet amour du détail dans les conseils et les projets, qui est un des traits de son caractère :

« La troisième dépense seroit pour des maîtres et des maîtresses d'école. Les peuples n'ont pas de quoi les payer. Ils s'épuisoient pour en avoir autrefois de leur religion. Mais on ne les réduira jamais à payer régulièrement des gens qu'ils regarderont comme les empoisonneurs de leurs enfants. De plus il faudroit en avoir de bons, car toutes les honnestes familles ne peuvent se résoudre à envoyer leurs enfants chez des maîtres qui auroient eux-mêmes besoin d'être instruits. Je crois même qu'il faudroit donner de quoi avoir de petits prix pour récompenser à l'école et au catéchisme ceux qui font le mieux. C'est le moyen d'exciter l'émulation parmi les enfants, et de faire prévaloir la bonne instruction sur la séduction des parents (56). »

Une question importante se présente ici à notre curiosité. Les pouvoirs qui veulent faire servir les écoles à la propagation de leur foi (de quelque genre qu'elle soit), jugent qu'ils n'ont rien fait en les instituant, s'ils ne trouvent moyen d'obliger les familles à y en-

voyer leurs enfants. Que pensait Fénelon au sujet des écoles fondées d'après son inspiration? Etait-ce, à son avis, un bienfait offert ou imposé ? On serait étonné, s'il s'était contenté de l'offrir avec la certitude presque absolue qu'il serait méprisé (57). Mais je ne vois pas qu'il ait proposé de peines pour le manque d'assiduité. Il semblerait qu'on n'en eut pas besoin (58).

« Pourvu, dit-il, qu'on les oblige (les nouveaux catholiques) d'assister aux instructions communes des pasteurs (59), qu'on veille pour les empêcher de s'assembler secrètement, que leurs enfants soient exactement instruits, la coutume fera le reste peu à peu (60). »

VII

Ce passage contient une sorte de résumé des ordonnances de police conçues par Fénelon pour amener progressivement le pays à la foi romaine. Si l'on passe condamnation sur le dessein initial de la conversion par force, elles nous paraissent prévoyantes plutôt que violentes. Il fallait en effet ou laisser les peuples à leur foi ou prendre des mesures efficaces pour la changer (61).

Nos sentiments modernes sur la liberté de conscience n'étaient pas de mise à cette époque, et pas plus dans une communion que dans l'autre. Il ne pouvait y avoir que des différences de degrés dans l'usage de la force. Fénelon l'invoque résolument à l'égard des réfractaires, et particulièrement des ministres protestants (62), parce que c'est en eux qu'est la principale énergie de la résistance. Mais il veut qu'on n'ait recours aux moyens de rigueur qu'à l'extrémité ; il fait réprimer par le mi-

nistre du roi le zèle de ses agents (63) ; ses conseils sont en général d'une politique habile, sinon clémente (64).

Il demande qu'on multiplie les grâces ; qu'on traite avec faveur toutes les personnes dont on a reconnu le bon vouloir ; et qu'on fasse autant que possible passer les bienfaits par les mains de ceux qui sont chargés d'instruire les peuples (65).

Il recommande sans cesse la douceur dans les traitements ; et un juge impartial est obligé de reconnaître dans ses procédés une certaine douceur relative, puisque le gouvernement du roi la reconnaissait. Le roi approuve pleinement la conduite de Fénelon, et loue en particulier sa douceur. (66).

VIII

Ces atténuations à la dureté générale du temps, outre qu'elles étaient d'une bonne politique, avaient peut-être plus de mérite que nous ne sommes portés aujourd'hui à leur en attribuer. Fénelon se rendait suspect de différentes manières aux yeux de ces zélés qui s'emportent contre toutes les résistances, et n'admettent aucune sorte de compromis, quand ils croient de leur devoir de dompter les esprits.

Ces zélés étaient d'abord les « têtes dures, » comme ces Jésuites de Marennes dont il a été question plus haut :

« Nous avons eu des peines infinies à empêcher ces bons pères d'éclater contre notre douceur, parce qu'elle rendoit leur sévérité plus odieuse, et que tout le monde les fuyoit pour courir après nous avec mille bénédictions (67). »

C'était ensuite les théologiens rigoristes. Il semble en

effet que Fénelon avait imaginé ou cherché, touchant certains points de la foi romaine qui fâchaient très fort les protestants, quelques adoucissements, que son large esprit considérait comme de peu de conséquence, au moins à titre provisoire, et qui facilitaient un rapprochement, en rendant ces esprits plus abordables (68). Une note de la main de Seignelay prouve que Fénelon et ses collègues avaient été dénoncés à la cour, comme suspects de relâchement sur l'intégrité de la doctrine (69).

« Je suis bien aise de l'avertir qu'on a écrit qu'ils se rendoient trop faciles avec les nouveaux convertis sur l'invocation des saints et des images, et qu'on a prétendu qu'ils disoient que le culte des images estoit inutile et qu'on pourroit croire la même chose de l'invocation des saints. Bien que je connoisse la fausseté de ces discours, je ne laisse pas de luy escrire, afin que je puisse faire voir au roy à qui on en a parlé la réponse qu'il me fera sur ce sujet (70). »

Fénelon proteste énergiquement sur ces deux points, et prend à témoin ses accusateurs eux-mêmes :

« Ils savent combien nous sommes hautement déclarés, non seulement contre tout ce qui est nouveau ou suspect, mais encore contre tout ce qui est excessif ou singulier (71). »

Il énonce en termes précis la doctrine qu'il a enseignée, et affirme qu'elle est absolument celle du concile de Trente. Mais sur un point, il paraîtrait que sa conduite était moins canonique, à en juger par les peines qu'il se donne pour l'expliquer et la justifier :

« Il est vrai que nous n'avons pas cru devoir dire l'*Ave Maria* dans nos premiers sermons (72). »

Tel est le grief. Quant aux raisons apologétiques,

nous les omettrons, pour recueillir cette importante déclaration :

« Je viens, monsieur, de vous exposer les petits ménagemens que nous avons cru utile de garder d'abord avec des esprits irrités qui ne vouloient rien écouter, et qui ajoutoient à l'horreur de notre religion un regret furieux de l'avoir, disoient-ils, professée par un faux serment. Nous pensions même que, l'autorité ayant commencé l'ouvrage, il ne nous restoit en partage que la douceur et la condescendance pour les gagner peu à peu par l'instruction. Nous étions même persuadés que l'intention du roi étoit qu'on ne négligeât rien de tout ce que la religion permet, pour lui conserver tant de marchands et de matelots, etc., (73). »

On est toujours surpris de voir combien certains personnages, qui paraissent graves, sont sujets à sacrifier les plus grands intérêts aux plus petits. De cette espèce d'hommes étaient sans doute les accusateurs de Fénelon.

Après s'être défendu avec beaucoup de force et d'art dans cette affaire de l'*Ave Maria*, que ses dénonciateurs jugeaient si importante (74), il en plaisantait avec ses amis. Bossuet, le modèle de la régularité en tout, ne la jugeait sans doute pas autrement que Fénelon ; ou bien celui-ci n'aurait point osé lui en écrire sur un ton de badinage qui ne semble guère ecclésiastique. A la suite d'une demande de recommandation adressée au prélat, dans l'intérêt de son collègue de mission l'abbé de Cordemoi ; il ajoute :

« Son absence, approuvée par le Roi, bien loin de lui nuire, doit lui servir, surtout depuis que nous sommes catholiques, authentiquement reconnus par les *Ave Maria* dont nous remplissons toutes nos conférences..... [Mais si M. de Seignelay] nous tient trop longtemps ici loin de vous, nous supprimerons encore l'*Ave Maria* ; et peut-être irons-nous jusqu'à quelque

grosse hérésie, pour obtenir une heureuse disgrâce qui nous ramène à Germigny..... (75). »

Le roi et son ministre, dans ces affaires théologiques, étaient conseillés par des esprits apparemment plus timorés que Fénelon. Le missionnaire voyait cependant tout le profit qu'on pouvait tirer de quelques concessions qui, en ménageant les habitudes religieuses des anciens réformés, leur auraient permis de passer d'un culte à l'autre avec moins de chagrin.

« La seconde chose qui vous paroitra peut-être d'abord peu importante, et que je crois capitale, c'est de leur accorder le chant des psaumes; ils demandent instamment la paraphrase de Godeau en vers françois ; il faudroit la noter de manière que le chant en fût simple et facile à tout le peuple. On leur permettrait de chanter le dimanche dans l'église avec les catholiques quelques psaumes avant la messe et après vêpres. Ne pourrait-on pas faire pour les psaumes ce que les missionnaires font à la campagne pour certains cantiques sur les mystères, qu'ils font chanter aux paysans après l'office ? (76). »

Malheureusement la réponse à une proposition si pleine de l'esprit de conciliation, fut un refus formel :

« Après avoir bien examiné les raisons qui ont été alléguées de part et d'autre pour permettre aux nouveaux convertis de chanter les psaumes de Godeau, S. M. a trouvé un tel inconvénient de leur accorder cette demande, qui est entièrement contraire à l'Eglise, que non seulement elle ne l'a pas voulu permettre, mais elle a même fait écrire à tous les évêques pour la défendre (77). »

Repoussé sur ce point, Fénelon présente une autre demande qui n'est pas moins inspirée de la connaissance de l'esprit et des besoins des peuples élevés dans la religion réformée (78) :

« Je ne saurois vous dire, monsieur, le nombre des Nouveaux Testamens dont on auroit besoin; car il en faudroit une quantité

innombrable. Si quelque chose peut justifier l'Eglise dans ces esprits malades sur ce que les ministres ont dit si souvent, qu'elle vouloit arracher l'Ecriture aux fidèles pour cacher sa condamnation, c'est de leur donner des Nouveaux Testamens avec profusion. Rien ne seroit, ce me semble, plus digne du zèle et de la libéralité du roi que d'en faire imprimer dans toutes les bonnes villes pour rendre cette distribution plus facile et plus abondante (79). »

Fénelon écrit encore au marquis de Seignelay :

« Vous aviez eu la bonté, monsieur, de me promettre que vous nous enverriez des catéchismes historiques de Fleury, si nous en avions, ils nous seroient fort utiles (80). »

Il y a lieu de croire que, sur ces deux points, satisfaction fut donnée à l'éminent missionnaire, qui comprenait si bien que les livres étaient de première nécessité pour ramener des peuples auxquels leurs ministres en avaient, depuis l'origine de la Réforme, inspiré le goût et recommandé l'usage.

IX

Fénelon ne craignait donc pas l'instruction par les livres, et la redoutait d'autant moins qu'il n'avait personne à craindre dans la discussion. Ce n'est pas seulement, comme quelques-uns voudraient bien le persuader, parce que ses adversaires étaient réduits au silence par l'abus qu'on faisait de la puissance royale. Tout persécutés, menacés, traqués qu'ils étaient, les ministres protestants ne demeuraient pas muets. Leurs écrits et leur parole n'avaient que plus de puissance sur la plupart de leurs coréligionnaires, par l'effet même de la persécution et du mystère.

Mais on etait loin des temps où les premiers apôtres

de la Réforme avaient obtenu de si grands avantages sur le clergé catholique par l'érudition et l'éloquence. Sans rabaisser en aucune façon les talents des défenseurs du protestantisme au dix-septième siècle, personne, je pense, ne songe à les mettre, pour l'art de persuader, au-dessus des François de Sales, des Bossuet et des Bourdaloue. Fénelon, formé par cette admirable école d'apologistes et de prédicateurs, ajoute au savoir et à l'éloquence, si répandus dans le clergé catholique de son siècle, des qualités personnelles qui le rendent irrésistible dans la controverse et dans le maniement des esprits. C'est la facilité, la promptitude, la souplesse, la grâce, le ton caressant et touchant, l'aptitude à prendre chacun par son faible, avec un air de grandeur et d'inspiration qui impose et charme à la fois; enfin c'est ce don de « se faire tout à tous », que Saint-Simon signale avec complaisance dans le portrait de ce parfait enchanteur. Personne ne pourrait expliquer l'ascendant qu'il prit aussi bien que le font ses lettres. Ici le témoin, parlant de soi, est croyable : c'est son génie qui se révèle lui-même. Qui saurait le deviner ou le peindre avec autant de vérité ?

« Nous avons trouvé dans les esprits un attachement incroyable à l'hérésie ; ils paroissent néanmoins frappés de nos instruction jusqu'à verser des larmes et à paroître quelquefois persua dés... (81) »

« La persuasion ne se fait point par commandement (82). »

« Pour rapprocher des esprits si éloignés et si aigris, nous ne pouvons que les étonner, que les jeter dans le doute et dans le trouble, que leur faire sentir une force accablante dans une religion où ils ne croyoient trouver que superstition et faiblesse, enfin que les édifier et nous faire aimer d'eux, quoique nous leur disions des vérités qui doivent les remplir de confusion et de remords (83). »

(A la Rochelle). « On court en foule à nos sermons avec un tel empressement, que l'église est pleine trois heures avant qu'on prêche. Je ne sais si c'est la nouveauté qui les attire, mais nous n'avions point encore vu dans les autres lieux une telle ardeur. Les nouveaux convertis, même les moins persuadés, font comme les autres ; nous commençons à les aller visiter chez eux, et ils seront bientôt de nos amis ; il y en a quelques-uns qui sont si entêtés qu'on ne peut guère espérer de leur faire entendre raison; mais pour le plus grand nombre, la coutume et la confiance qu'ils prendront peu à peu en leurs nouveaux pasteurs achèveront de les rendre catholiques sans qu'ils s'en aperçoivent; les discours évangéliques leur font sur le champ une grande impression, mais bientôt après cela leur échappe. Ainsi il n'y a qu'à ne se rebuter point de leur longue résistance, et qu'à continuer à les instruire solidement (84). »

En conséquence, il rédige des instructions détaillées sur la méthode que doivent employer, à son exemple, les prédicateurs qu'il demande instamment pour continuer son œuvre (85), ou ceux qu'il façonne lui-même dans une sorte de séminaire (86). Les consciences sont ébranlées : « les peuples sentent le faible de leur religion, et la force accablante de la catholique » ; voici la conduite à suivre pour achever ce qui est commencé.

« Il ne faut que des prédicateurs qui expliquent tous les dimanches le texte de l'Evangile avec une autorité douce et insinuante... Les peuples nourris dans l'hérésie ne se gagnent que par la parole. Un curé qui saura expliquer l'Evangile affectueusement, et entrer dans la confiance des familles, fera toujours ce qu'il voudra (87). »

« ... Il ne leur faut aucune controverse seiche qui les animeroit à la dispute. Il leur faut des pasteurs qui insinuent la doctrine catholique et qui effacent insensiblement leurs préjugez. Les prières les charment. Il faudroit leur en donner. Ils demandent aussi des lectures publiques du Nouveau Testament pendant que le peuple attend le sermon ou l'office (88). »

Est-il nécessaire d'ajouter que cette méthode élémen-

taire, quoique très efficace, d'instruction religieuse, n'était proposée que pour l'époque de transition entre le protestantisme et le catholicisme ? Fénelon lui assignait un terme, avec une remarquable intelligence de l'état moral de ces peuples.

« Voilà comment je voudrois les préparer pendant une année entière à une forte mission qu'on pourroit leur donner en l'an 1689. C'est le tems de leurs folles prophéties. Alors leurs espérances s'évanouiront. De plus, ils auront été accoutumez à notre doctrine ; si des missionnaires sages, doux et propres à prescher venoient alors, ils courroient en foule pour les entendre, et ils se laisseroient conduire aux sacrements (89). »

X

De tous les moyens d'instruction et de persuasion, celui que Fénelon déclare le plus fructueux, et où sans doute il excellait, ce sont les conférences. Là, toutes les ressources de son incomparable esprit devaient concourir pour frapper, éclairer et charmer, aussi bien des adversaires opiniâtres ou épineux, que les gens de bonne foi et simples, qui venaient près de lui et de ses amis chercher la lumière au milieu des ténèbres accablantes où ils se sentaient enveloppés :

« Nos conférences vont bien, Dieu merci. Toutes les personnes un peu raisonnables y sentent la force de la vérité. Ils y proposent leurs difficultés avec assez de confiance et de modestie (90). »

Ces réunions étaient en effet destinées à donner jour aux scrupules de conscience et aux objections de tous les nouveaux convertis, afin que les missionnaires pussent y opposer sur-le-champ et publiquement des réponses topiques. (91)

On devine que de pareilles séances n'étaient pas sans danger de scandales. Mais, en pareil cas, la répression pouvait être terrible : on en a vu plus haut un exemple (92). Aussi Fénelon se loue-t-il en général de la tenue et du ton des assistants.

Il y avait des conférences inattendues, et pour ainsi dire, d'aventure :

« Nous allons de maison en maison rendre des visites, où nous passons assez souvent quatre à cinq heures à raisonner. Les familles s'assemblent ; les voisins viennent aussi, chacun dit ses difficultés ; surtout les femmes paroissent fort agitées ; plusieurs des plus considérables d'entre elles commencent à se déclarer, se préparent aux sacremens et songent à gagner leurs maris (93). »

Quelque laborieuses et même périlleuses qu'elles pussent être, ces discussions de rencontre ne paraissaient qu'un jeu pour le génie prompt et fertile de Fénelon. Il fit mieux encore. Convaincu qu'il fallait parler aux sens de ces peuples, il leur donna quelquefois des spectacles théologiques.

L'expérience nous prouve tous les jours que les personnes même peu lettrées sont curieuses des joutes oratoires ou savantes, comme de combats d'athlètes ou de coqs. Elles aiment à juger des coups et à décerner la palme, souvent sans bien entendre ni questions ni arguments. Quelque chose de ce plaisir sans doute attirait la foule aux conférences solennelles que donnaient les missionnaires. Les esprits sincères ou passionnés y apportaient leur désir de s'instruire, ou de voir confondre leurs adversaires. Fénelon leur ménageait des surprises, des coups de théâtre, et des moyens de conviction, pour ainsi dire, dramatiques.

Il y en eut de différents genres. Tantôt c'est un

ministre converti qui fait les frais d'une émouvante représentation :

« Nous le menons à nos conférences publiques, où nous lui faisons proposer ce qu'il disoit autrefois pour animer les peuples contre l'Eglise catholique. Cela paroît si faible et si grossier par les réponses qu'on y fait, que le peuple est indigné contre lui. La première fois, plusieurs lui disoient, se tenant derrière lui : Pourquoi, méchant, nous as-tu trompés ? Pourquoi nous disois-tu qu'il falloit mourir pour notre religion, toi qui nous as abandonnés ? Que ne défends-tu ce que tu nous as enseigné ? Il a essuyé cette confusion, et j'en espère beaucoup de fruit (94). »

Voilà un jeu fort édifiant. Était-il exempt de cruauté? Et comment le patient s'y prêtait-il ? Nous l'ignorons. Cette affaire se passait à la Tremblade.

A Marennes, le spectacle fut différent. On nous parle ici d'un ministre qui « n'était pas sorti du royaume, parce qu'il a été mourant pendant plusieurs mois ; enfin il est guéri. »

« Aussitôt M. l'abbé de Bertier, dans un entretien particulier, le pressa pour une conférence publique ; le peuple la souhaita avec ardeur, et le ministre n'osa la refuser, tant ses meilleurs amis furent scandalisés de le voir refuser. Il promit donc, et marqua le jour ; les matières furent réglées par écrit. Nous demandâmes deux personnes sûres qui écrivissent les réponses de part et d'autre... On s'engagea de mettre le ministre dans l'impuissance d'aller jusqu'à la troisième réponse, sans dire des absurdités qu'il n'oseroit laisser écrire, et que les enfans mêmes trouveraient ridicules. Tout étoit prêt ; mais le ministre, par une abjuration dont il n'a averti personne, a prévenu le jour de la conférence. »

Le malheureux ne fut pas pour cela lâché par ses impitoyables antagonistes. Les missionnaires se transportèrent chez lui avec les principaux habitants de la ville, et là en sa présence :

« Jugez, messieurs, dîmes-nous sur le champ, ce qu'on doit

croire d'une religion dont les plus habiles pasteurs aiment mieux l'abjurer que la défendre. Chacun leva les épaules, et l'un des principaux dit en sortant : Pour moi, j'ai soutenu mes sentimens tant que j'ai pu ; mais je vais songer sérieusement à ma conscience (95). »

Il y eut encore une séance fort dramatique, mais d'un autre caractère, le jour où ce *fou*, dont Fénelon raconte l'aventure (96), vint à une conférence dans l'espoir de confondre les missionnaires catholiques, prit la parole avec violence, et interrompu par le discours plein d'autorité que lui tint le chef de la mission, déclara publiquement « qu'il abjuroit la religion romaine, et qu'il n'était là que pour *nous* faire sentir la vérité de la religion protestante. »

Fénelon variait sa mise en scène : aux colloques entre missionnaires et protestants, il en ajoute d'autres entre missionnaires, en présence des protestants.

« J'ai eu sept ou huit longues conversations avec M. de Sainte-Hermine, à Rochefort, où j'ai été le chercher..... M. l'abbé de Langeron et moi, nous avons fait devant lui des conférences assez fortes l'un contre l'autre. Je faisois le protestant, et je disois tout ce que les ministres peuvent dire de plus spécieux. M. de Sainte-Hermine sentoit fort bien la foiblesse de mes raisons, quelque tour que je leur donnasse : celles de M. l'abbé de Langeron lui paroissoient décisives, et quelquefois il répondoit de lui-même ce qu'il falloit répondre contre moi. Après cela, j'attendois qu'il seroit ébranlé ; mais rien ne s'est remué en lui, du moins au dehors (97). »

Peut-être est-ce là le dernier mot de l'art. Néanmoins cette fois le succès final fut peu satisfaisant. Mais aussi la personne à convaincre ne pouvait-elle pas se défier du zèle ou de la bonne foi de l'avocat de sa cause ?

A tant d'industrie, à des soins si variés et si ingénieux, il faudrait pouvoir ajouter des exemples de cette élo-

quence douce, insinuante, pathétique, dont Fénelon dessine le caractère, dans le temps où il en donnait le modèle. Malheureusement il ne nous en est rien resté.

On ne peut douter qu'il ne se soit prodigué en sermons et instructions de toute sorte. Il y épuisa ses forces, et sa santé en fut compromise. Quant au résultat définitif, qui pourrait en juger mieux que lui ? Il dit assez clairement, assez vigoureusement, qu'on ne saurait changer en un instant les croyances d'une population, que ses mœurs, ses habitudes et ses intérêts attachent à sa foi. Même quand il a ébranlé les esprits et touché les cœurs, il voit tous les fruits de son travail et de celui de ses collègues se sécher dès que les missionnaires s'éloignent.

XI

Après sa première mission, terminée dans l'été de 1686, quand il revient, au printemps de l'année suivante, il lui semble d'abord que tout est à recommencer. Il a des mouvements de découragement avec des alternatives d'espérance.

Dans le temps où il croit tout perdu, il est étonné du progrès qui s'est accompli d'une manière insensible. D'une visite à l'autre, il ne reconnaît plus les peuples qu'il a laissés. Tantôt ils lui paraissent entièrement retombés, tantôt revenus tout d'un coup (98). Il déclare nettement qu'une mission ne saurait achever l'œuvre ; qu'il faut des ouvriers fixes (99) ; il trace un plan à suivre (100). Pour lui, il serait ravi « de revenir voir ces bonnes gens quand l'ouvrage sera plus mûr ». Il croit « que dans un an et demi ou deux ans au plus, on

« pourra effacer dans la Rochelle tous les restes de « l'hérésie, si on entretient ces bons commence- « ments. (101)

Ce sont là les espérances qu'il donne au ministre du roi. On ne peut guère affirmer qu'il les ait eues au fond du cœur, au moins d'une manière constante. Mais présenter ces missions comme une œuvre de violence, qui demeura stérile, c'est manifestement exagérer par prévention sur les deux points. Elles ne furent exemptes ni de dureté ni de grandes déceptions. Mais elles produisirent des fruits réels, et par des moyens louables. Sans doute, on ne peut plus répéter les éloges hyperboliques que la tradition a comme consacrés pendant si longtemps; il faut voir sous un nouveau jour, fort mêlé d'ombres et de clartés, le caractère et le génie de Fénelon. Mais on doit confirmer, dans une certaine mesure, le témoignage qu'il se rend à lui-même, de n'avoir pas, comme d'autres missionnaires, employé la force pour obtenir des succès mensongers; il n'a pas flatté la cour en annonces magnifiques de prétendues conversions; il ne s'est pas targué de ces tristes succès, qui ne faisaient, selon ses expressions, que des « hypocrites et des scélérats » (102). On aime à croire que les conversions qu'il obtint furent plus sincères et plus durables que beaucoup d'autres, parce qu'aucun de ses émules ne possédait au même degré que lui l'art de persuader, et le privilège de faire goûter l'enseignement qui sortait de ses lèvres.

NOTES

(1) *L. inéd.*, p. 35, (La Rochelle, 21 avril 1686.)

On peut s'assurer que les appréciations que nous tirons des documents renfermés dans les correspondances de Fénelon lui-même sont amplement confirmées par l'étude particulière de M. André Lételié, intitulée *Fenelon en Saintonge et la Revocation de l'Edit de Nantes* (Paris, A. Picard, 1885, in-8°). Cette étude, accompagnée de documents authentiques, a été publiée d'abord dans les *Archives de la Saintonge*, t. XIII, 1885. Elle est exclusivement relative à la Tremblade. Elle a été composée après que M. l'abbé Verlaque eut donné son ouvrage sur *Fenelon missionnaire*, et ne nous a révelé rien de nouveau, touchant la conduite de Fénelon lui-même. Mais elle fait fort bien connaître les procédés de l intendant *Arnou* et de ses agents.

(2) *L. inéd.*, p. 39 (La Rochelle, 9 mai 1686.)

(3) *L. inéd.*, p. 41 (11 mai 1686.)

(4) Lisez *Milet* : lieutenant-général en Aunis; voir M. Verlaque, p. 41, note; et M. Douen, p. 321.

(5) *L. inéd.*, p. 42.

(6) *Lett. inéd.*, p. 47; à Seignelay, La Rochelle, 29 juin 1686. — Cf. p. 61, lettre sans date.

(7) A Seignelay, La Rochelle, 21 avril 1686; *L. inéd.*, p. 34.

(8) *Mémoire* cité plus haut (p. 101, n. 60); O. Douen, *l'Intolér.*, p. 331. — Selon M. Douen, ce mémoire serait de juillet ou de la fin d'août 1687 : mais nous pensons que la lettre de Seignelay, (Versailles, 25 juin 1687), y répond.

(9) *L. inédites*, p. 56 (Versailles, 25 juin 1687).

(10) Pour quels méfaits ces hommes étaient-ils retenus en prison? La correspondance ne nous instruit qu'imparfaitement. Cependant on lit, dans les *Lettres inédites*, p. 29 (Rochefort, 29 mars 1686) :

« Il y a actuellement à Saugeon un homme prisonnier pour avoir *caché* « l'hostie dans l'Eglise après avoir communié pendant une mission des Récol- « lets. » (Ne faudrait-il pas lire *craché* ?)

(11) *Mémoire*, etc. O. Douen, *l'Intolér.*, p. 334.

(12) «... Les lettres pastorales de Jurieu et les autres lettres innombrables « de Hollande renversent toutes les cervelles. Je soupçonne qu'ils font entre « eux de petites assemblées, où ils renouvellent leurs liaisons avec serment. » (A Seignelay, La Rochelle, 26 mai 1687; *Lettres inéd.*, p. 54.)

(13) *Mémoire* précité, p. 334.

(14) *Mémoire* précité, p. 335.

Nous rapppellerons que nous reproduisons ce texte d'après l'édition de M. O. Douen, qui a corrigé une erreur de lecture commise par M. Gazier, lequel avait le premier communiqué le manuscrit au public.

(15) Fénelon a toujours aimé à faire fabriquer des libelles apocryphes. Dans un *Memoire sur la guerre de la succession d'Espagne* (28 août 1701), (t. VII p. 154, *g*.), on lit ceci :

« On pourroit en même temps répandre cette offre chez les puissances neutres, « et la faire écrire en Angleterre comme une nouvelle. Enfin, on pourroit faire « imprimer une lettre sous le nom de quelque politique étranger, qui feroit de « bonnes réflexions là-dessus. »

(16) « Nous étions même persuadés que l'intention du roi était qu'on ne « négligeât rien de *tout ce que la religion permet*, pour lui conserver tant de « marchands et de matelots que nous avons trouvés sur le point de passer en « Hollande, où leurs ministres les appellent sans cesse par des lettres sédi- « tieuses et envenimées. » (*L. inéd.*, p. 18, à Seignelay, Rochefort, 23 janvier 1686.)

(*La religion permet*-elle les libelles apocryphes, avec le double caractère d'*imposture* aux dépens de l'auteur supposé, et de *tromperie* à l'égard des destinataires ?)

(17) « Je prends la liberté, monsieur, de vous représenter qu'il me semble « que la garde des lieux où ils peuvent passer, a besoin d'être augmentée. On « assure que la rivière de Bourdeaux fait encore plus de mal que les passages « de cette côte, puisque tous ceux qui veulent s'enfuir vont passer par « là sous le prétexte de quelque procès... Il est à craindre qu'il en par- « tira un grand nombre dans les vaisseaux hollandais qui commencent à « venir pour la foire de mars à Bourdeaux. On assure que les officiers « nouveaux convertis font ici mollement leur devoir. Pour M. de Blénac, « il me paroît faire le sien fort exactement. » (*Œuv. compl.*, t. VII, p. 195 ; La Tremblade, 7 février 1686). — On voit que Fénelon non seulement signale les lieux, mais envoie des notes sur les personnes : le lui avait-on demandé? Quoi qu'il en soit, le ministre dûment averti donne des ordres en conséquence : les vaisseaux en partance furent occupés par des surveillants jusqu'à leur plein chargement. (*Lettres inédites*, p. 21, Seignelay à Fénelon, 20 fév. 1686).

Attentif à tout, Fénelon indique encore d'autres précautions pour prévenir les départs : « Enfin je suis persuadé qu'on doit veiller beaucoup pour empes- « cher les ventes de biens et de meubles, les aliénations, les gros emprunts, « et même les changements de domicile qui ne seront pas fondez sur quelque « nécessité manifeste. » (*Mémoire*, p. 337.)

(18) *Mémoire*, O. Douen, p. 333.

(19) « Si nous pouvons gagner la Rochelle, cette ville entraînera tout le pays. « L'île de Ré ne peut manquer de suivre, car les habitants sont presque tous « dépendants des gros marchands d'ici. » (*L. inéd.*, p. 36, La Rochelle 21 avril 1686.)

— « C'est autant le mauvais état de leurs affaires que la religion qui les « presse de s'en aller. On en voit qui couvrent leurs banqueroutes du prétexte « de la religion. » (*Mémoire*, éd. Douen, p. 333.)

(20) Seignelay à Fénelon : « J'ai rendu compte à S. M. de la misère des « peuples du pays où vous êtes, et j'ai envoyé à M. le contrôleur général un « mémoire des moyens qu'il y auroit de les soulager. Je suivrai cette affaire « avec plaisir, et je serai bien aise de leur procurer quelque soulagement. J'ai « commencé par donner les ordres nécessaires pour leur faire avoir du blé à « bon marché, ayant été informé qu'ils en manquent. Vous pouvez assurer aux « principaux qu'en obéissant aux volontés de S. M., et en profitant des ins- « tructions qu'elle veut bien leur faire donner, ils recevront des marques de sa « protection. » (*L. inéd.*, p. 23 ; 20 fév. 1686). — Fénelon écrit au ministre

(26 fév. 1686) : « Les blés que vous avez fait venir si à propos, monsieur, leur « ont fait sentir la bonté du Roi; ils m'ont paru touchés. » (*Œuv. compl.*, t. VII, p. 197, *g*.)

(21) *Œuv. compl.*, t. VII, p. 195, *g*. — Cf. *Mémoire*, (Douen, p. 333) : « J'entens dire de tous costez que les commis des fermiers du Roi gênent trop « le commerce. Chaque intéressé qui passe ici fait pour sa compagnie de nou- « velles règles. Les marchands ne savent tous les jours à quoi s'en tenir. Sou- « vent on leur tend des pièges, et puis une confiscation les met au désespoir. « Un peu de douceur et de commodité dans le commerce les retiendroit. » — *L. inéd.*, p. 30 : « L'arrivée des sœurs grises que vous avez envoyées, et la « cessation du droit des vingt et quatre sols feront beaucoup de bien spirituel « et temporel. »

(22) *L. inéd.*, p. 46. — Cf. *Mémoire*, éd. Douen, p. 328, 336.

(23) *Mémoire*, p. 336.

(24) Voir, sur M. de Romains, O. Douen, p. 323.

(25) « Les ministres n'ont été si puissans que par la parole, et par leur « adresse à entrer dans le secret des familles. N'y aura-t-il point des prêtres « qui fassent pour la vérité ce que ces malheureux ont fait efficacement pour « l'erreur? » (*Œuv. compl.*, t. VII, p. 198, *d*.)

(26) Lettre à Seignelay, *Œuv. compl.*, t. VII, p. 197, *g*.

(27) Les amener à se prononcer ouvertement.

(28) *L. inéd.*, p. 54.

(29) *L. inéd.*, p. 22.

(30) *Œuv. compl.*, t. VII, p. 197, *g*.

(31) *Œuv. compl.*, t. VII, p. 197, *d*.

(32) *L. inéd.*, p. 36 (La Rochelle, 21 avril 1686).

(33) *L. inéd.*, p. 51 (Paris, 28 fév. 1687).

(34) *L. inéd.*, p. 57 (La Rochelle, 14 juillet 1687).

(35) « Pour les sages, ils nous disent eux-mêmes que les peines d'esprit, « causées par les préjugés de religion, sont si cruelles, qu'ils n'ont garde de « les vouloir faire souffrir à leurs enfants, et qu'ainsi ils seront ravis qu'on « les instruise, pour ne connoître que la religion catholique. » (*Lettres inédites*, p. 61.)

« Les esprits n'ont pas assez de force pour revenir tout à coup. La coutume « et la confiance avec la lassitude de leur état présent feront plus que les « meilleures raisons. Les instructions de longue haleine les fatiguent et les « troublent; ce qui causera le plus de désertions est la pensée où ils sont qu'ils « n'ont aucune trêve à espérer jusqu'à ce qu'ils soient parfaits catholiques. » (*L. inéd.*, p. 59.)

« Tous ces soins suffisent à peine pour attirer ces esprits, tant ils sont effa- « rouchés. Autrefois ils couroient aux sermons et fuyoient la messe; mainte- « nant ils vont sans peine à la messe parce qu'ils n'y entendent rien, mais le « sermon les instruit et les touche. C'est ce qu'ils craignent : plus un prédi- « cateur les a touchés, moins ils veulent retourner l'entendre. Leur grand pro- « verbe est qu'il faut fuir la voix des enchanteurs. Plusieurs familles sont « secrètement divisées sur la religion, mais les opiniâtres sont furieux; ceux « qui commencent à être touchés sont très faibles et timides, de façon que les « uns retiennent les autres. » (*L. inéd.*, p. 54.)

(36) *L. inéd.*, p. 5; (Marennes, 28 déc. 1685.)

(37) *Ibid.*, p. 10 (Rochefort, 16 janv. 1686.)

(38) *Œuv. compl.*, t. VII, p. 198, *d*.
(39) *L. inéd.*, p. 10.
(40) *Ibid.*
(41) *Ibid.*
(42) *L. inéd.*, p. 9.
(43) *L. inéd.*, p. 9.
(44) *L. inéd.*, p. 52 (26 mai 1687.)
(45) *Mémoire* (Douen, p. 332.)
(46) *Œuv. compl.*, t. VII, p. 198, *d*.
(47) Lettre à Seignelay, 30 juillet 1686. (O. Douen, p. 323.)
(48) *L. inéd.*, p. 20.
(49) *L. inéd.*, 26 mai 1687, p. 53.
(50) *Fénelon missionnaire*, p. 27.
(51) Comparez la méthode de persuasion de Bossuet, dans sa *Lettre pastorale aux nouveaux Catholiques* de son diocèse, (Ed. Lachat, t. XVII, p. 243-suiv.)
(52) *L. inéd.*, p. 53; (26 mai 1687.)
(53) On sait d'ailleurs quel zèle les protestants montrèrent toujours pour l'établissement et l'entretien d'écoles dirigées par des maîtres de leur confession.
(Voir Daniel Bourchenin, *Les Academies protestantes au XVIe et au XVIIe siècle*, Paris, Grassart, 1882.)
(54) *L. inéd.*, p. 12 A la duchesse de Beauvilliers, Rochefort, 16 janvier 1686.)
(55) *L. inéd.*, p. 21 (4 fév. 1686.)
(56) *Mémoire* (O. Douen, p. 336.)
(57) « Si on n'établit pas au plus tôt de bonnes écoles pour les deux sexes, « on sera toujours à recommencer. Il faut même une autorité qui ne se relache « jamais, pour *assujettir* toutes les familles à y envoyer leurs enfans. » (*Œuv. compl.*, t. VII, p. 199, *g*.)
(*Assujettir* par quels moyens ? C'est ce que nous ne trouvons pas indiqué dans ces lettres. Cependant l'expression en elle-même donne beaucoup à penser, quand on songe à l'esprit du temps.)
(58) Le ministre Seignelay ne semble pas non plus inquiet au sujet de l'assiduité des enfants aux écoles :
« Il est facheux qu'il y ait aussi peu de disposition dans cette ville (La Ro-« chelle) à suivre la vérité ; cependant la résolution dans laquelle ils parois-« sent être, de laisser élever leurs enfants dans la religion catholique, fera un « bon effet un jour ; et c'est la chose à laquelle on doit s'appliquer avec le plus « de soin, comme celle dont on doit attendre le plus de fruit. » (25 juin 1687, éd. O. Douen, p. 325.)
Fénelon écrit encore ceci à Seignelay (*L. inéd.*, p. 29) :
« Si on se contente d'assujettir *avec une pleine autorité les enfants aux caté-« chismes* et les autres aux sermons, peu à peu on entrera dans leur confiance, « on les fortifiera contre la mauvaise honte et la crainte de la cabale, etc. » Mais il ne s'agit ici que des *catechismes*, et non des écoles. Peut-être était-ce à peu près la même chose, en ce sens que les catéchismes se faisaient vraisemblablement dans les écoles.
(59) Evidemment il s'agit ici des pasteurs catholiques.
(60) Lettre à Seignelay, La Rochelle, 14 juillet 1687, (apud O. Douen, p. 328.

(61) « Rien ne me paroît en tout sens si dangereux que de laisser les choses « comme elles sont ; avec toutes les abjurations qu'on a fait faire, on n'a fait « que d'ébranler les esprits, et presque tout l'ouvrage reste à faire. Les es- « prits ne peuvent demeurer dans cet état violent, si peu qu'ils trouvent d'ou- « verture. Dieu veuille qu'ils n'en aient pas. » (*L. ined.*, p. 12. A la duchesse de Beauvilliers, Rochefort, 16 janvier 1686.)

(62) Voir O. Douen, *L'Intol. de F.* et notamment p. 310. — Cf. *L. inéd.*, p. 27.

(63) *L. inéd.*, p. 38. (Réponse de Seignelay.)

(64) Personne ne sait mieux que lui combien la force est vaine, lorsqu'il s'agit des consciences :

« Quand il n'est question que d'étourdir un peuple par des menaces pour lui « arracher une abjuration d'un moment, rien ne résiste. Mais quand il faut « changer les cœurs et renverser dans des esprits grossiers, esclaves de toutes « leurs coutumes, tout ce qu'ils ont cru depuis leur enfance, la force ne peut « rien. » (*L. inéd.*, p. 28, à Seignelay, Rochefort, 29 mars 1686.)

(65) « Il ne faut pas les presser de s'approcher des sacremens ; mais aussi, « comme plusieurs n'en demeurent éloignés que par une mauvaise honte et par « irrésolution, je crois qu'il seroit utile que M. l'Intendant pût donner de « petites distinctions à ceux qui donnent cette dernière marque de persuasion, « comme de les observer moins que les autres, de leur confier plus qu'aux autres l'instruction de leurs enfants, de leur demander quelquefois leur avis « sur certaines choses qui regarderont les autres, et de leur faire tous les « petits plaisirs qu'il pourra. » (L. à Seignelay, 30 juillet 1686 ; O. Douen, p. 323). Cf. *Œuvres complètes*, t. VII, p. 196, *d*.

(66) « S. M. a tout à fait approuvé la conduite que vous avez tenue, en fai- « sant espérer aux peuples dont S. M. vous a commis l'instruction toute sorte « de douceur et de consolation des Jésuites auxquels vous devez laisser ce « soin, à mesure que vous changerez de lieu. » (15 mars 1686, *L. ined.*, p. 23). — « J'ai rendu compte au Roi des mauvaises dispositions dans lesquelles vous « avez trouvé les nouveaux convertis de la Rochelle. Sa Majesté espère que « votre application et la douceur avec laquelle vous les traitez, les remettra en « meilleur état. » (6 juin 1687. *L. inéd.*, p. 55.)

(67) *L. ined.*, p. 9 (à la d. de Beauvilliers, 16 janv. 1686).

(68) « Ils nous font dire tous les jours qu'ils seroient ravis de nous croire « pourvu que nous voulussions retrancher diverses choses dont ils sont cho- « qués. A tout cela nous répondons doucement que comme nous n'avons pas « fait la religion, nous ne pouvons y rien changer. Aussitôt ils soupirent... » (*L. inéd.*, p. 47.)

(69) Voir avec quelle soumission Fénelon se disculpe devant le P. de la Chaise en écrivant à Seignelay (*Œuv. compl.*, t. VII, p. 196, *g-d*).

(70) O. Douen, *l'Intol.*, p. 314.

(71) *L. inéd.*, p. 15, 17 ; (28 janv. 1686.)

(72) *L. inéd.*, p. 17.

(73) *L. inéd.*, p. 18.

(74) *L. ined.*, n. 7.

(75) *Œuv. compl.*, t. VII, p. 494, *g*. (8 mars 1686.)

(76) *L. inéd.*, p. 11 (à la d. de Beauvilliers ; Rochefort, 16 janvier 1686).

(77) *L. ined.*, p. 20 (Seignelay à Fénelon, 4 février 1686).

(78) « J'oubliois de vous dire, monsieur, qu'il nous faudroit une très grande

« abondance de livres, surtout de Nouveaux-Testamens, et des traductions de « la messe avec des explications : car on ne fait rien, si on n'ôte les livres « hérétiques; et c'est mettre les gens au désespoir, que de les leur ôter, si « on ne donne à mesure qu'on ôte. » (26 fév. 1686. — *Œuv. compl.*, t. VII, p. 197, *d.*)

(79) *L. inéd.*, p. 33.

« Après la révocation de l'édit de Nantes, l'archevêque de Paris avait donné l'ordre d'imprimer plus de cinquante mille exemplaires du Nouveau-Testament, pour les faire distribuer dans tout le royaume. La version adoptée fut celle de Godeau; car celle qui avait été imprimée à Bordeaux en 1686 et celle de *Mons* avaient été supprimées peu de temps après leur apparition. » (*Note* de M. l'abbé Verlaque.)

Cf. *Œuv. compl.*, t. VII, p. 199, *g* : « Il faudroit aussi, monsieur, répandre « des Nouveaux-Testamens avec profusion : mais le caractère gros est néces- « saire; ils ne sauroient lire les menus. Il ne faut pas espérer qu'ils achètent « des livres catholiques; c'est beaucoup qu'ils lisent ceux qui ne coûtent rien : « le plus grand nombre ne peut même en acheter. Si on leur ôte leurs livres « sans leur en donner, ils diront que les ministres leur avoient bien dit que « nous ne voulions pas laisser lire la Bible, de peur qu'on ne vît la condam- « nation de nos superstitions et de nos idolâtries, et ils seront au déses- « poir. »

Cf. Bossuet, t. XVII, p. 261.

(80) *L. inéd.*, p. 62.

(81) *L. inéd.*, p. 8; (Rochefort, 16 janv. 1686.)

(82) *Ibid.*, p. 13.

(83) *Ibid.*, p. 28. — Voir à ce propos, la *Lettre pastorale* de l'évêque de Meaux aux nouveaux catholiques de son diocèse, du 24 mars 1686, t. XVII, p. 243-suiv.; notamment p. 245.)

(84) *L. inéd.*, p. 32.

(85) *Ibid.*, p. 44. — Réponse de Seignelay pour le choix des prédicateurs. (22 juin 1686.)

(86) *L. inéd.*, p. 53.

(87) *Œuv. compl.*, t. VII, p. 198, *d.* — Cf. *Lettres inédites*, p. 49, (30 juillet 1686.)

(88) *Mémoire*, éd. O. Douen, p. 338.

(89) *Mémoire*, O. Douen, p. 338.

(90) *L. inéd.*, p. 39. Nous lisons *proposent*, au lieu de *professent*, qu'a imprimé M. l'abbé Verlaque.)

(91) *L. inéd.*, p. 41.

(92) Page 104.

(93) *L. inéd.*, p. 36; La Rochelle, 21 avril 1686.

N'est-ce pas ici l'occasion de se rappeler ces mots d'un portrait de Fénelon par Saint-Simon : « C'étoit un esprit coquet qui, depuis les personnes les plus puissantes jusqu'à l'ouvrier et au laquais, cherchoit à être goûté et vouloit plaire, et ses talents en ce genre secondoient parfaitement ses désirs. » (*Mémoires*, éd. Chéruel, 1856, t. I, p. 177.)

(94) *Œuv. compl.*, t. VII, p. 198, *g.*

(95) *Œuv. compl.*, t. VII, p. 198, *g-d.* — Comparer les tergiversations du ministre Mariocheau, *L. inéd.*, p. 26.

(96) Voir page 101.

(97) *Œuv. compl.*, t. VII, p. 199, *g*.

(98) *L. inéd.*, p. 43; La Rochelle, 23 mai 1686.

(99) *L. inéd.*, p. 53.

(100) C'est le remarquable *Mémoire* auquel nous avons tant emprunté, (voyez page 101, note 60.)

(101) *L. inéd.*, p. 49; (30 juillet 1686.)

(101) Voici, entre autres témoignages, un passage d'une de ses lettres inédites omis par M. l'abbé Verlaque, rétabli par M. Gazier, et signalé par M. Douen, L'*Intolér. de F.*, p. 328 :

... « Ce qui peut les retenir, c'est de leur faire goûter quelque douceur de « vie après tant d'agitation... Quoiqu'ils soient de mauvaise foi lorsqu'ils « demandent du temps, il est pourtant vrai qu'ils en ont besoin et que le temps « fera sur eux plus qu'ils ne s'imaginent.... Je vois que dans les lieux où « l'on veut faire aller l'ouvrage plus vite, il y a beaucoup d'ostentation de la « part des ouvriers, et peu de conversions solides de la part des peuples. On « verra, si je ne me trompe, dans deux ans, que les lieux où l'on est allé si « vite seront les plus reculés. Dans les autres, où tout est libre, on est au « moins assuré qu'on ne fait aucun pas qui n'approche du véritable but... »

CHAPITRE III

SUITES IMMÉDIATES DES MISSIONS

Progrès des relations de Fénelon. — Correspondances intimes et religieuses. — Publication des traités de l'*Education des Filles* et du *Ministère des Pasteurs.*

I

La première mission finit avec le mois de juillet 1686. On sent que Fénelon était non seulement épuisé de travail et atteint dans sa santé, comme il le déclare, mais excédé de cette tâche. Depuis longtemps il n'y restait attaché que par obéissance aux ordres du ministre. Il lui écrivait même que ses « occupations de Paris » auraient eu « un fruit plus prompt et plus sensible. » Il avait la nostalgie de Paris, de Versailles, de Germigny (1). Il aurait, dit-il plaisamment, débité quelque grosse hérésie pour se faire rappeler de cette sorte d'exil où le ministre le tenait (2).

Enfin il obtint son congé ; et il alla d'abord voir son oncle, l'évêque de Sarlat, âgé de quatre-vingt-un ans, et son bienfaiteur (3).

L'année suivante, il fallut retourner à cette vigne malheureuse. Au mois de mai 1687, on le trouve à la Rochelle, rendant compte du fâcheux état où il l'a trouvée, et des courageux, mais peu fortunés efforts des

ouvriers qu'on y a mis. Il expose, avec son air d'aisance et de supériorité, des idées sur le personnel qu'il faudrait appliquer à l'œuvre.

Vers la fin du mois de juillet de cette année-là, laissant les populations au travail de la moisson (au sens propre cette fois), il quitte le pays pour n'y plus revenir (4) ; il en avait reçu la permission du ministre Seignelay, dont il avait habilement servi les desseins, et qu'il pourvoyait enfin de tout un plan de conduite pour les opérations à suivre. Le gouvernement du roi lui marquait sa satisfaction, avec la modération grave du style de ce temps-là. Le prince était content de ses services.

Personne ne nous a fait connaître si le ministre et le souverain furent frappés des goûts et des talents administratifs que révélait la correspondance du missionnaire. Mais de telles aptitudes n'ont pas dû échapper à des juges si exercés et si capables de démêler les mérites qui se marquaient à leurs yeux. Tout au plus aurait-on pu lui reprocher d'aller au delà de ce qu'on lui demandait, et de faire un peu trop le gouverneur de province; mais nous ne voyons pas que l'empressement de son zèle ait déplu. La sagacité et la fertilité de son esprit le signalaient, sans aucun doute, pour de grands emplois politiques ou ecclésiastiques. Les occasions seules pouvaient se faire attendre.

II

« Il reprit, écrit M. de Bausset (5), ses modestes fonctions de supérieur des Nouvelles-Catholiques, et fut plus de deux ans sans se montrer à la cour. Il étoit si peu occupé de ses intérêts personnels, qu'il n'apprit que par hasard qu'il avoit été destiné

à l'évêché de Poitiers, que sa nomination avoit même été admise par le Roi et immédiatement révoquée avant qu'elle fût devenue publique. On attribua généralement cette espèce de disgrâce à M. de Harlai, archevêque de Paris, qui ne pouvoit pardonner à Fénelon ses liaisons intimes avec Bossuet... »

L'année suivante, au dire du même historien, l'évêque de la Rochelle, qui « avait été témoin des biens immen-« ses que l'abbé de Fénelon avait faits dans son dio-« cèse, vint à Paris : et sans laisser même soupçonner « à Fénelon l'objet de son voyage à la cour, il présenta « au Roi un mémoire pour supplier Sa Majesté de lui « accorder l'abbé de Fénelon pour coadjuteur. » Mais on fit entendre au roi que l'abbé, comme l'évêque, étaient suspects d'opinions jansénistes sur la grâce.

« C'est ainsi, ajoute de Bausset, que Fénelon, que les Jansénistes ont toujours regardé comme un de leurs plus grands adversaires, fut d'abord exclu des dignités ecclésiastiques comme un de leurs partisans. »

Que le mérite éclatant de l'abbé de Fénelon ait attiré sur lui l'attention des évêques dans le diocèse ou dans le voisinage desquels il avait accompli ses missions ; qu'ils l'aient souhaité comme successeur ; qu'il ait été proposé par eux au roi pour l'épiscopat, nous le croyons sans peine. Pour le reste, on ne peut guère accumuler dans une page plus d'assertions inexactes que n'en renferme ce récit de M. de Bausset.

Il ne faut plus parler ni de sa modeste retraite ni de son désintéressement. Si, de sa personne, il ne s'est pas montré à la cour, où nul titre, nulle fonction ne l'appelait ; il ne s'y est pas laissé oublier. Nous n'avons rien à dire des intrigues de cour ou d'Eglise qui ont pu lui barrer le chemin pour la prélature : M. de Bausset est

peut-être bien informé sur ce point. Mais c'est abuser de la crédulité du lecteur, que de lui présenter Fénelon comme un de ces saints des premiers siècles, qu'on élisait évêques à leur insu, et qu'on intronisait à leur corps défendant. Il savait trop bien faire agir les gens sans se montrer.

Qui sait si les évêchés de Poitiers et de la Rochelle étaient à sa convenance et auraient contenté ses désirs? Il connaissait le pays; il avait pu s'y rendre par modestie et obéissance; mais c'est alors qu'il se serait cru tout à fait exilé; et qu'il aurait écrit aux personnes qui approchaient du roi de véritables lettres *Pontiques*.

Saint-Simon, l'avait bien pénétré quoiqu'il ne connût les faits que très imparfaitement, quand il écrivait ce portrait :

« Fénelon étoit un homme de qualité, qui n'avoit rien, et qui, se sentant beaucoup d'esprit, et de cette sorte d'esprit insinuant et enchanteur, avec beaucoup de talents, de grâces et de savoir, avoit aussi beaucoup d'ambition. Il avoit longtemps frappé à toutes les portes, sans se les pouvoir faire ouvrir (6).

Et quant aux jansénistes, Saint-Simon a-t-il inventé ce qu'il a écrit, que Fénélon « parvint à être des repas particuliers, que quelques importants d'entre eux faisaient alors une ou deux fois la semaine chez la duchesse de Brancas? »

En atténuant la malice de Saint-Simon, ces paroles demeurent une réponse topique à une des remarques de M. de Bausset. Si Fénelon fut quelque peu suspect de jansénisme à cette époque, ce n'est pas sans cause, ou du moins sans quelque apparence.

Il n'y a donc pas lieu de s'indigner contre ce soupçon, dont les malveillants faisaient d'ailleurs un trop facile

abus. Il est vrai que *plus tard* (M. de Bausset écrit *toujours*) les jansénistes ont regardé Fénelon « comme un de leurs plus grands adversaires. » Mais nous verrons, quand le temps en sera venu, comment il devint alors un de leurs passionnés ennemis.

III

« Dans ces temps-là (ajoute Saint-Simon), obscur encore, il entendit parler de Madame Guyon, qui a fait depuis tant de bruit dans le monde, qu'elle y est trop connue pour que je m'arrête sur elle en particulier (7). »

En effet, M. de Bausset raconte qu' « à son retour des « missions du Poitou, passant par Montargis, il voulut « prendre lui-même des informations parmi les per- « sonnes qui avaient été témoins de sa conduite pen- « dant les premières années de sa jeunesse et de son « mariage. Il fut touché des témoignages unanimes « qu'il entendit rendre à sa piété et à sa charité. Une « opinion si peu suspecte et si contraire à celle qu'il « s'était formée, changea ses premières impressions en « une disposition beaucoup plus favorable (8). »

« Il la vit, dit de son côté Saint-Simon (sans marquer le lieu ni la date), leur esprit se plut l'un à l'autre, leur sublime s'amalgama. Je ne sais s'ils s'entendirent bien clairement dans ce système et cette langue nouvelle qu'on vit éclore d'eux dans les suites, mais ils se le persuadèrent, et la liaison se forma entre eux (9). »

Dans ce récit satirique, Saint-Simon se trompe sur la date du commencement de leur liaison. Il nous suffit, pour le moment, d'avoir signalé les origines d'une amitié dont les conséquences furent si graves pour Fénelon. Il ne vit pas Madame Guyon à cette époque ; mais on

devine, par la curiosité qui le prit de connaître cette femme, l'attrait qu'exerçait déjà sur lui, au milieu de ses occupations religieuses et politiques, sa dévotion imaginative et transcendante. Le mystère aussi l'attirait; il aimait les cercles restreints, où l'on n'était admis que par privilège ; où l'on s'entretenait d'idées de perfection inaccessibles au commun des chrétiens. S'il parut vivre quelque temps dans une profonde retraite, ce ne fut que pour les regards des personnes étrangères à ces sociétés d'élite, où il trouvait les enchantements de l'intimité dans une communion de pensées exquises.

IV

Sa correspondance du temps des missions l'a déjà montré en relations confidentielles avec la duchesse de Beauvilliers. Elle n'était pas seulement l'organe de Fénelon, auprès du ministre son frère, touchant les affaires des nouveaux catholiques : la liaison ne manquait pas d'intimité. Les rapports sur des secrets d'Etat aboutissaient subitement à des témoignages d'attachement tendre pour la famille de la duchesse : effusions mêlées de gentil badinage et d'exhortations pieuses :

« Si ce que je désire arrive, après m'avoir fait travailler pour l'éducation des filles, vous me donnerez bientôt la peine de faire un mémoire sur celle des garçons. Je reviens néanmoins à dire à Dieu, parlant de vous et de M. le duc de Beauvilliers : Donnez-leur selon que vous savez. Comment les hommes sauroient-ils se conduire, puisqu'ils ne savent pas même ce qu'il faut désirer ? Je ne saurois finir cette horrible lettre sans l'allonger encore d'un compliment dans les formes pour Mlle de Beauvilliers ; il sera d'aussi courte taille qu'elle. Mais quel moyen de n'en pas faire un plus grand et plus sérieux à M. le duc et à Mme la duchesse de Chevreuse ? (10). »

Quoique les lettres à la duchesse de Beauvilliers tournassent souvent en méditations religieuses, et devinssent parfois des fragments de sermons, il semble que ce n'était que de simples échappées. Au duc de Chevreuse s'adressaient les lettres de haute piété. C'était un riche sujet que l'état de conscience de ce très dévot seigneur et de sa famille.

« ...Je ne puis dissimuler que j'espère de voir Mme la duchesse de Chevreuse une grande sainte... Vous ne sauriez croire combien j'ai de joie dans l'espérance que je sens de voir entièrement à Dieu ceux que j'estime. Vous pourriez devenir favori, premier et unique ministre, que je n'en sentirois pas, ce me semble, une grande émotion ; mais je ne puis penser, sans une joie sensible, que vous voulez être à Jésus-Christ sans réserve et sans retour. Le comte de Montfort (11) me donne aussi, depuis quelques jours, de grandes espérances. Vous verrez du fruit, si je ne me trompe, quand vous serez de retour. Les deux petits font parfaitement bien de leur côté. O mon Dieu, prenez pour vous toute cette famille. Bonsoir, mon cher seigneur (12) ».

Est-il surprenant que Fénelon ait été soupçonné de jansénisme par les personnes qui avaient quelque connaissance de sa liaison intime avec le duc de Chevreuse (13) ? Nous ne voulons pas dire que le spirituel abbé se fût compromis par des opinions dangereuses sur la doctrine de la grâce : mais les malveillants n'ont pas toujours besoin de raisons solides pour nuire : les moindres apparences leur suffisent. M. de Chevreuse, toujours en quête de la plus haute perfection religieuse, s'était montré tout dévoué au monde de Port-Royal, sans disputer peut-être sur les cinq propositions.

Le même zèle pour tout ce qui s'élevait au-dessus du commun dans la doctrine et dans la piété, l'attira plus tard vers Madame Guyon, dont il devint un des plus fer-

vents disciples et des amis les plus fidèles. Fénelon se trouva, sur ce point encore, en communion de sentiments avec lui.

L'union se resserra entre eux de plus en plus. Ce fut un dévouement sans bornes de la part du duc, et un épanchement perpétuel d'éloquence édifiante de la part du merveilleux écrivain. La dévotion sublime contracta ainsi une alliance à mille nœuds avec l'intérêt personnel et la politique. Fénelon prodigua les consolations religieuses à cette belle âme, qui avait le bonheur d'être fort estimée du roi. Il y eut entre eux un constant échange de bienfaits spirituels et de services temporels.

V

Fénelon s'éleva peu à peu au rôle de suprême directeur de conscience de toute la famille des Colbert, filles, gendres et fils. C'était, comme on sait, une sorte de dynastie, où se trouvaient, avec les grandes dignités de famille et de cour, les inclinations religieuses les plus rares. Aux duchesses de Beauvilliers et de Chevreuse, il faut ajouter la troisième sœur, la duchesse de Mortemart (14).

« Les trois sœurs et les trois beaux-frères, dit M. de Bausset (15), montrèrent à la cour une famille privilégiée, qui n'avoit d'autre ambition que celle de rester fidèle à l'honneur et à la vertu ; jamais on ne la vit s'associer à aucune intrigue, ni s'avilir par aucune bassesse. »

L'éloge est vrai. Il n'est pas inutile d'ajouter que ces trois couples, très unis dans la vertu, n'en furent pas moins bien vus du roi, et toujours fort avant dans sa

faveur, où ils se maintenaient mutuellement. M. de Mortemart était neveu de Madame de Montespan, ce qui ne lui a pas nui, bien qu'il ne fît à la favorite qu'une cour sagement réservée (16).

La duchesse de Mortemart fut au nombre des correspondantes de Fénelon : elle lui inspirait tant d'estime et de confiance, qu'il lui faisait confidence même de ses défauts. On ne sera pas fâché de le voir se juger lui-même dans une correspondance de bonne foi :

« ...Je ne puis expliquer mon fond. Il m'échappe, il me paroit changer à toute heure. Je ne saurois guère rien dire qui ne me paroisse faux un moment après. Le défaut subsistant et facile à dire, c'est que je tiens à moi, et que l'amour-propre me décide souvent. J'agis même beaucoup par prudence naturelle, et par un arrangement humain. Mon naturel est précisément opposé au vôtre. Vous n'avez point l'esprit complaisant et flatteur, comme je l'ai, quand rien ne me fatigue ni ne m'impatiente dans le commerce. Alors vous êtes bien plus sèche que moi ; vous trouvez que je vais alors jusqu'à gâter les gens, et cela est vrai. Mais quand on veut de moi certaines attentions suivies qui me dérangent, je suis sec et tranchant, non par indifférence ou dureté, mais par impatience et par vivacité de tempérament (17).

Il ne faudrait pas abuser contre Fénelon de ce témoignage qu'il dépose contre lui-même dans l'intimité ; mais on voit qu'il savait se juger en observateur consciencieux, en esprit amoureux de la perfection, enfin en homme sincèrement dévot, qui aspire à se détacher de soi, selon la morale qu'il enseigne. Mais quoi ? Le naturel ressuscite toujours, comme dans chacun de nous.

Ce n'est pas là le portrait d'un homme faux, mais d'une imagination extrêmement mobile, et d'un esprit assez inconstant, que la variété de ses points de vue fait passer en un moment d'une opinion à une autre,

laquelle peut bien se trouver contraire à la précédente. Sa franchise (car il est souvent très franc) brille ici en pleine lumière. D'autres traits de caractère, fort différents de la franchise, se montrent en d'autres occasions : de sorte qu'on ne peut dire absolument de son naturel, ni qu'il est sincère, ni qu'il est double : il est l'un et l'autre.

Comme il ne perdait jamais ses amis, et qu'il en acquérait toujours de nouveaux, surtout dans cet ordre des âmes pieuses, il demeura de longues années en correspondance avec la duchesse de Mortemart, qu'il entretint constamment et secrètement dans sa dévotion particulière d'abandon à Dieu (18) ; et il devint de même le confident et le directeur de conscience de sa bru (19), qu'il instruisit à vivre bien avec sa belle-mère.

C'était une famille qui lui appartenait irrévocablement. Le service qu'il rendit plus tard (1703) à la duchesse douairière, en usant de son ascendant sur le duc de Beauvilliers pour déterminer ce pieux seigneur à marier sa fille avec un homme aussi peu recommandable que le jeune duc de Mortemart (20), contribua à faire de la mère de ce libertin une dévote de l'archevêque de Cambrai.

VI

Parmi les membres de la famille des Colbert, dont la haute estime et l'attachement durable ne nuisit pas sans doute à l'avancement de l'abbé de Fénelon, nous ne devons pas omettre le marquis de Seignelai, le ministre même dont il éclaira si habilement l'administration dans le cours de ses missions. Malheureusement,

le brillant secrétaire d'État de la marine, usé prématurément par l'abus des plaisirs, qu'il conciliait avec un énorme travail, mourut à l'âge de trente-neuf ans (21).

Mais dans les derniers temps de sa vie, il se tourna vers la religion : les exhortations de ses pieuses sœurs n'y furent pas étrangères. En cet état d'esprit, il s'adressa au guide que ses proches suivaient avec une confiance passionnée. Il demanda à l'abbé de Fénelon des conseils pour la réforme de sa conduite, comme il lui avait demandé des mémoires pour la conversion des protestants. Plusieurs grandes lettres sur la direction de conscience du marquis de Seignelai ont été publiées (22). Ici, un nouveau personnage apparaît : ce n'est plus le missionnaire, subordonné à l'homme d'État, et lui proposant des avis avec modestie et insinuation ; c'est le prêtre qui gourmande le pécheur suivant la rigueur de la loi religieuse. On est frappé du changement de ton. Certes, dans ces terribles avertissements, il y a des traits de sublime ; et l'on peut admirer plusieurs genres d'éloquence dans ces sortes de sermons, adressés confidentiellement à un seul homme. Mais quelle hauteur, quels airs menaçants, et enfin quelle dureté ! Il semble qu'un Dieu vengeur se plaît à écraser ce puissant de la terre, abattu déjà par la maladie :

« ...Après tant de grâces reçues autrefois, vous aviez plus de besoin qu'un autre de tomber de bien haut, parce qu'il faut abaisser votre hauteur qui est extrême, et écraser votre orgueil qui se releveroit toujours (23).

« [Dieu] vous humilie en vous instruisant. D'ailleurs il vous tient dans un état d'impuissance qui renverse tous les projets de votre ambition. Toutes ces hautes pensées, dont vous aviez nourri votre cœur depuis si longtemps, s'évanouissent. Votre sagesse est confondue (24). »

Ces paroles formidables, imitées des prophètes d'Israël, quand ils foudroient les tyrans, nous semblent bien rudes, adressées à un ministre qu'on a, si peu de temps auparavant, courtisé et flatté, et après tout à un chrétien, qui est entré spontanément dans la voie de la dévotion. Est-ce donc une brebis des plus difficiles à ramener, pour que le pasteur la frappe d'une telle verge? D'autre part, n'admirerons-nous pas la soumission religieuse des caractères de ce temps-là? S'il n'y avait pas eu un vrai fond d'humilité chrétienne chez ce grand pécheur, comment, revêtu encore de la puissance, aurait-il trouvé bon qu'on l'avertît en termes aussi peu ménagés que ceux-ci?

« Il ne vous reste donc, ou que de retomber par un affreux désespoir dans l'abîme de l'iniquité, livré à vous-même, au monde insensé et à tous vos tyranniques désirs, ou de vous abandonner sans réserve au Père des miséricordes... (25).

Cette sévérité, cette rudesse même trouvera sans doute des apologistes, qui la qualifieront de sainte franchise, de rigueur salutaire, de courage intrépide. Quant au courage, n'oublions pas qu'à l'époque où Fénelon écrivait ces lettres à Seignelai déjà gravement atteint, en 1690, le terrible sermonneur se trouvait pourvu du titre de précepteur du duc de Bourgogne. Si l'on vante le zèle du directeur pour le salut de son pénitent, est-on certain que des paroles plus compatissantes n'auraient pas eu autant d'efficacité? Puisque tant d'auteurs ont célébré la douceur, la charité, la bonté tendre de Fénelon, oserons-nous dire ce qu'on éprouve en le lisant? Il foudroie sans nécessité, et enfonce dans le vif comme un fanatique sans entrailles.

Ce n'est pas qu'on ne rencontre dans ces lettres des

protestations d'attachement personnel pour le marquis de Seignelai. Mais il semble qu'elles y soient placées comme des précautions oratoires, et que le prêtre se hâte de reprendre son caractère surhumain, c'est-à-dire son détachement des affections humaines. Je vois une haute et féconde imagination de prédicateur ; mais l'accent du cœur, je ne le trouve pas. Il y avait cependant matière, si je ne me trompe, à des entretiens familiers et touchants, puisqu'en s'adressant à M. de Seignelai, Fénelon ne perd pas de vue le reste de la famille.

« Un peu de conversation chrétienne avec M. le D [uc] de Ch [evreuse] vous fortifiera beaucoup dans vos bons sentiments... Faites-vous lire par M. le D. de Ch. un chapitre de l'Imitation chaque jour... (26). »

D'où vient que rien n'attendrit la sévérité, ni ne fléchit la dure austérité de ce directeur, qui se donne pour un ami ?

Au cours de ces homélies impitoyables, parmi des leçons inspirées d'un zèle plus haut que touchant, et entre des règles minutieuses, selon sa manière, Fénelon glisse quelque chose de sa doctrine sur l'amour de Dieu. Avant de la voir se développer dans son ensemble, on ne sera point fâché peut-être d'en découvrir quelques aperçus :

« Il n'est pas question d'un amour affectueux et sensible ; vous ne pouvez point vous le donner à vous-même ; cet amour n'est point nécessaire : Dieu le donne plus souvent aux foibles pour les soutenir par leur goût, qu'aux âmes fortes qu'il veut mener par une foi plus pure. Souvent même on se trompe dans cet amour ; on s'attache au plaisir d'aimer, au lieu de ne s'attacher qu'à Dieu seul..... Mais s'il ne vous le donne point, n'en soyez pas en peine ; car le vrai et pur amour de Dieu consiste souvent

dans une volonté sèche et ferme de lui sacrifier tout : alors on le sert bien plus purement, puisqu'on le sert sans plaisir et sans autre soutien que le renoncement à soi-même (27). »

Quel étrange amour que cette *volonté sèche* d'une âme *forte* ! Ne serait-ce pas là l'essence même du fanatisme? Et ce renoncement à soi-même, qui termine tout ; comme il est proche de l'abandon de soi, en quoi paraît consister le quiétisme ! C'est ce qu'on verra développer plus tard.

Nous avons déjà montré Fénelon en quête de Madame Guyon ; nous la savons ici derrière le rideau. Le moment viendra bientôt de mettre les personnages en scène.

L'intimité de la correspondance de l'abbé de Fénelon avec la famille des Colbert prouve amplement que cette retraite où M. de Bausset le voit enfermé durant plusieurs années, n'avait rien de sauvage, rien du reclus, rien même d'un homme qui s'inquiète peu des grands et attend, dans l'accomplissement de devoirs pénibles et modestes, ce qu'il plaira à Dieu d'ordonner à son sujet. Il est vrai que ses rapports avec ses illustres amis n'étaient pas ceux d'un courtisan ; à moins qu'on ne dise qu'il y a différentes manières de faire sa cour, selon les gens ; et qu'avec ces personnages graves et religieux, des lettres de piété transcendante pouvaient bien être le plus sûr, en même temps que le plus noble moyen de se faire goûter, admirer et presque adorer.

VII

On peut s'assurer qu'il ne négligeait pas non plus d'entretenir des relations, les plus étroites qu'il pouvait,

avec d'autres familles considérables dans le monde et à la cour, en même temps que dans la haute société religieuse. Il faut au moins signaler les Noailles, qu'il cultivait de longue date, et qui tiennent une place importante dans sa vie.

S'il se fit plus tard un adversaire du cardinal de Noailles, il avait commencé par rechercher ce jeune prélat, et vraisemblablement dès le temps où Noailles n'était encore que titulaire de Cahors, c'est-à-dire son évêque diocésain (28). Au mois de juin 1680, Louis-Antoine de Noailles fut transféré du siège de Cahors à celui de Châlons, qui était un des évêchés-pairies du royaume. Fénelon n'omit point de faire son compliment au nouveau pair de France. Etant à Sarlat, il écrit à l'abbé de Langeron :

« Il faut que je parte pour aller à deux journées d'ici voir Madame d'Uzès, Madame de Noailles et M. de Châlons (29). »

Le frère de l'évêque, le duc de Noailles, pair, et plus tard maréchal de France (1693), ayant obtenu des succès militaires en Catalogne, Fénelon s'empresse de lui adresser une lettre de félicitations élégante et vive, qui commence par un badinage imité de Voiture complimentant le prince de Condé, et qui se termine par des exhortations dévotes (30).

Il demeura longtemps en correspondance avec ce personnage très estimé du roi pour ses services militaires et pour sa grande piété (31). Ces lettres, dont nous recommandons la lecture, présentent en général un mélange intéressant des différentes qualités qui composent le style épistolaire de Fénelon : plaisanterie de nuance méridionale ou, si l'on aime mieux, exa-

gérative ; compliments très flatteurs, recommandations de personnes glissées avec un air de détachement ; et enfin sermons de haute piété, écrits de ce ton dominateur, qu'on est toujours surpris de rencontrer soudain dans une lettre familière, à côté de propos très mondains. Son humeur, nous le savons, était naturellement gaie, avec un tour hyperbolique : d'autre part, il avait des amis, des parents à recommander : par exemple son frère, le comte de Fénelon, qui servait dans l'armée du duc de Noailles (32). Il nous avoue aussi, comme on l'a vu, qu'il aimait à plaire à l'excès, quand rien ne le préoccupait. Enfin il était prêtre, et fort enclin aux spéculations les plus sublimes de la vie intérieure. Son esprit s'envolait d'un trait aux régions les plus élevées de la religion, d'où tout lui paraissait en vérité bien petit et bien méprisable : alors c'était un prophète de Dieu, qui terrassait magnifiquement ses amis mondains, ne leur imposant rien de moins que la perfection absolue, et ne ménageant aucune des faiblesses de la nature sensible.

Peu à peu, il devint le conseil de conscience du duc de Noailles ; il lui adressait des directions sur la conduite à tenir à l'égard des soldats hérétiques (33) ; il le consolait dans ses mécomptes, lui enseignait à redouter l'air empesté de la cour, et à mettre le service de Dieu bien au-dessus de celui du roi (34).

La duchesse de Noailles entretint de son côté une correspondance assidue avec Fénelon ; elle épousa ses intérêts avec l'ardeur qu'y portaient les femmes, et lui demeura fidèle dans ses disgrâces, en dépit des sentiments plus avisés du maréchal. Aussi est-il bon d'ajouter que Fénelon rendit des services à cette famille en

procurant le mariage du duc d'Ayen, fils aîné du maréchal, avec Mademoiselle d'Aubigné, nièce de Madame de Maintenon (35).

VIII

Nous avons quelque peu dépassé la date où nous devions nous arrêter dans ce chapitre. On a vu quelles importantes et solides amitiés l'abbé de Fénelon recueillait et entretenait en ces années, que ses anciens historiens ont présentées comme une époque de modeste retraite et, pour ainsi dire, d'oubli de soi-même.

Dans le même temps, il publiait deux ouvrages propres à le mettre en lumière, tant comme maître en fait d'éducation, que comme controversiste : le traité de l'*Education des Filles* (1687), et le traité du *Ministère des Pasteurs* (1688).

Le moment approchait où le petit duc de Bourgogne devait être tiré des mains des femmes, pour être confié à un gouverneur et à un précepteur. L'abbé de Fénelon se trouvait prêt ; et toutes les personnes qui pouvaient être consultées par le roi connaissaient son mérite extraordinaire, sans qu'il eût compromis son caractère par de vulgaires intrigues.

Si l'on cherche à se représenter l'idée que les personnes en état de l'apprécier devaient alors se faire de cet homme rare ; c'était un esprit d'une étendue surprenante, fécond, flexible, sublime, gracieux, plaisant ; un caractère enchanteur dès le premier abord, en qui l'on découvrait ensuite une gravité, une sévérité, une hauteur inattendue ; un personnage saint par ses mœurs, par sa dévotion enthousiaste, par ses théories mystiques ;

lequel se trouvait en même temps tout à fait homme de qualité, et esprit fertile en vues d'administration et de politique ; un orateur tour à tour pathétique, brillant, austère, enthousiaste ; un écrivain grave et vigoureux, fluide et subtil, naturel, négligé, élégant, délicat, comme il lui plaisait ; enfin un homme apte à jouer tous les rôles les plus difficiles, à séduire et à imposer, à charmer, à instruire, à gouverner. Ses défauts n'apparaissaient pas encore, ou n'étaient soupçonnés que d'un très petit nombre d'observateurs sagaces, ou peut-être malveillants.

NOTES

(1) Lettre à Bossuet, du 8 mars 1686, *Œuv. compl. de Fénelon*, t. VII, p. 493.

(2) On reconnait ses procédés détournés dans cette phrase de sa lettre à Bossuet]: « N'oubliez pas notre retour avec M. de Seignelay ; mais parlez uniquement de votre chef. »

(3) *L. inéd.*, p. 50.

(4) *L. ined.*, p. 59.

(5) *Histoire de Fénelon*, l. I, c. XXVII.

(6) Voir la suite du passage, plus haut, p. 13.

(7) *Mémoires*, t. I, p. 177.

(8) De Bausset, *Hist. de Fénelon*, l. II, c. XI.

(9) *Mémoires*, t. I, p. 177.

(10) *L. inéd.*, p. 7.

(11) Second fils du duc de Chevreuse.

(12) 28 mai 1687, (*Œuv. compl.*, t. VII, p. 201.)

(13) On sait quels liens unissaient la famille de Chevreuse aux messieurs de Port-Royal. On peut lire dans Sainte-Beuve (*Port-Royal*, éd. 1860, t. II, p. 308 — suiv.) jusqu'à quel point la célèbre abbaye fut, pour ainsi dire, le domicile d'élection, pour la vie et pour la mort, du duc et de la duchesse de Luynes. Leur fils, Charles-Honoré d'Albert, duc de Chevreuse, naquit (7 octobre 1649) en quelque sorte disciple de ces savants solitaires. Il eut pour précepteur Lancelot, après la dispersion des Petites Écoles fondées par eux. (Saint-Beuve, t. I, p. 442 ; III, p. 490). (C'est pour lui que le *grand* Arnauld composa en quatre ou cinq jours le corps de l'*Art de penser*, connu sous le nom

de *Logique de Port-Royal,* complété plus tard avec l'aide de Nicole (voir l'*avis* en tête de la *Logique*). Sous ces maîtres, le jeune duc de Chevreuse devint naturellement un vrai fils de Port-Royal, qu'il dut « abjurer à la cour », selon l'expression de Sainte-Beuve, mais qu'il ne cessa de vénérer très légitimement. Son extrême dévotion et ses vertus auraient suffi aux yeux de bien des gens pour le rendre suspect de jansénisme. Il n'en fallait même pas tant pour être accusé d'un crime si difficile à définir, et si facile à intenter.

(**14**) Saint-Simon, t. III, p. 30.

(**15**) *Hist. de Fénelon*, l. I, c. xxix.

(**16**) *Ibidem.*

(**17**) *Œuv. compl.*, t. VIII, p. 589. — De Bausset, *Hist. de Fénelon*, l. IV, c. xxii.

(**18**) *Œuv, compl.*, t. VII, *passim*, lettres à la duchesse douairière de Mortemart; et notamment, p. 348, (Cambrai, 27 juillet 1711.)

(**19**) *Œuv. compl.*, t. VII, p. 250, lettre à la jeune duchesse de Mortemart, (Cambrai, 4 août 1706.)

(**20**) S.-Simon, t, III, ch. iv, p. 31.

(**21**) 3 novembre 1690.

(**22**) *Œuv. compl.*, t. VII, p. 202-213.

(**23**) P. 204.

(**24**) P. 209.

(**25**) P. 202.

(**26**) P. 206.

(**27**) P. 203, *d.*

(**28**) Les éditeurs sulpiciens disent que leur amitié datait du collège du Plessis, où ils avaient été condisciples (t. X, p. 198, *d.*). — Noailles faillit être évêque de Mende à l'âge de 26 ans. Il le fut de Cahors deux ans plus tard, en 1679.

(**29**) 24 août 1680. — *Œuv. compl.*, t. VII, p. 493.)

(**30**) 17 juin 1689. (*Œuv. compl.*, t. VII, p. 497.)

(**31**) *Œuv. compl.*, t. VII, *passim.*

(**32**) *Œuv. compl.*, t. VII; p. 501, 502, etc.

(**33**) *Œuv. compl.*, t. VII, p. 500.

(**34**) *Œuv. compl.*, t. VII, p. 500-501, etc.

(**35**) 1er avril 1698. — Voir les notices sur les Noailles dans les *Œuv. compl.*, t. X, p. 198.

LIVRE III

Fénelon précepteur du duc de Bourgogne

CHAPITRE PREMIER

ARTICLE I

La nomination au préceptorat.

I

« Le duc de Beauvilliers fut nommé gouverneur de M. le duc de Bourgogne le 16 août 1689, et dès le lendemain 17, il avoit proposé et fait agréer au Roi l'abbé de Fénelon pour précepteur. Fénelon ignoroit encore que son ami eût été nommé gouverneur. »

C'est en ces termes que M. de Bausset raconte un événement s. considérable dans la vie de son héros (1). Fénelon n'aurait rien souhaité, rien recherché, ne se serait enquis de rien. La fortune lui tombait du ciel. Quant aux faits extérieurs et aux dates, M. de Bausset parle exactement. On s'étonne que Saint-Simon, ordinairement mieux informé sur ce qui regarde le duc de Beauvilliers (2), écrive le récit un peu leste qu'on a déjà vu :

« En peine de choisir un précepteur, il s'adressa à Saint-Sulpice, où il se confessoit depuis longtemps et qu'il aimoit et pro-

tégeoit fort. Il avoit déjà ouï parler de l'abbé de Fénelon avec éloge ; ils lui vantèrent sa piété, son esprit, son savoir, ses talents, enfin, ils le lui proposèrent ; il le vit, il en fut charmé, il le fit précepteur (3). »

Tout cela en vingt-quatre heures! M. de Bausset dit :

« M. de Beauvilliers ne fut pas indécis un seul moment dans « le choix... : on étoit venu le chercher, et il alla chercher « Fénelon. »

Comment le *bon duc*, ainsi que Fénelon l'appelle, aurait-il hésité? La combinaison n'était-elle pas préparée ou au moins indiquée de longue date? Saint-Simon ignore évidemment quels liens unissaient depuis nombre d'années ces deux personnages; et il s'imagine que l'abbé était alors un inconnu, hormis à Saint-Sulpice.

Or, il se trouve que sa nomination à ces importantes fonctions, avec celle du duc de Beauvilliers, excita un concert général d'applaudissements « dans toute la France », dit de Bausset (4). Au moins est-il certain que, deux jours après, Bossuet écrivait la lettre suivante à la marquise de Laval, cousine de Fénelon et depuis sa belle-sœur, sous le nom de comtesse de Fénelon :

« Hier, madame, je ne fus occupé que du bonheur de l'Eglise et de l'Etat ; aujourd'hui que j'ai eu le loisir de réfléchir avec plus d'attention sur votre joie, elle m'en a donné une très sensible. M. votre père (5), un ami de si grand mérite et si cordial, m'est revenu dans l'esprit. Je me suis représenté comme il seroit à cette occasion, et à un si grand éclat d'un mérite qui se cachoit avec autant de soin. Enfin, madame, nous ne perdrons pas M. l'abbé de Fénelon ; vous pourrez en jouir ; et moi, quoique provincial, je m'échapperai quelquefois pour aller l'embrasser (6). »

Dans le concert de félicitations que dut entendre

Fénelon, une voix très respectée de lui mêle je ne sais quel accent triste et sévère, qui ne pouvait sans doute être senti que de lui seul. Son initiateur à la vie religieuse, l'humble, mais infaillible M. Tronson, lui adresse, avec les plus honorables témoignages de satisfaction, des avertissements discrets, qu'il faut lire dans une sorte de recueillement. Après lui avoir peint les dangers de l'élévation et les séductions de la cour, comme il aurait cru le devoir faire à un moine enlevé malgré lui de son couvent, et tout effarouché de se voir jeté dans le monde :

« Vos amis, ajoute-t-il, vous consoleront sans doute, sur ce que vous n'avez pas recherché votre emploi ; et c'est assurément un juste sujet de consolation, et une grande miséricorde que Dieu vous a faite. Mais il ne faut pas trop vous appuyer là-dessus ; on a souvent plus de part à son élévation qu'on ne pense : il est très rare qu'on l'ait appréhendée et qu'on l'ait fuie sincèrement. L'on ne recherche pas toujours avec l'empressement ordinaire les moyens de s'élever ; mais l'on ne manque guère de lever adroitement les obstacles. On ne sollicite pas fortement les personnes qui peuvent nous servir ; mais on n'est pas marri de se montrer à eux par les meilleurs endroits ; et c'est justement à ces petites découvertes humaines, qu'on peut attribuer le commencement de son élévation : ainsi personne ne sauroit s'assurer entièrement qu'il ne se soit pas appelé soi-même. Ces démarches de manifestation des talens (7), qu'on fait souvent sans beaucoup de réflexion, ne laissent pas d'être à craindre (8). »

Scrupules de sulpicien ! dira-t-on ; raffinements d'humilité bons pour un anachorète ! Soit : il serait très regrettable assurément que les talents de Fénelon eussent été ensevelis dans l'ombre que l'austère M. Tronson leur eût souhaitée. Mais n'est-il pas vrai que le prêtre modeste par excellence a bien pénétré la modestie savante de son disciple, et lui dit avec une frappante

justesse le secret de ses habiletés, que la candeur de Bossuet ne paraît pas avoir encore deviné? Aussi verra-t-on plus tard Bossuet joué par son bien aimé disciple : il est probable que M. Tronson ne le fut jamais. Avait-il cru un seul moment que Fénelon était né pour jouer le rôle d'un vrai sulpicien? Dans ce cas, son erreur fut courte. Ni ce génie ni ce caractère n'étaient faits pour s'emprisonner dans les fonctions d'un prêtre de paroisse ou de communauté.

Au reste, l'envie seule aurait pu contester le bonheur de ce choix pour l'éducation de l'héritier futur de la monarchie. Bossuet, qui devait s'y connaître, puisqu'il avait fait l'éducation du père, se réjouissait à cœur ouvert « pour l'Église et pour l'État », d'apprendre à qui celle du fils était confiée.

Le succès final, en pareille matière, ne dépend pas seulement du maître. Bossuet l'avait bien éprouvé : les travaux admirables qu'il exécuta pour l'instruction du Dauphin, ne purent faire de ce prince rien de plus que ce que la nature avait voulu qu'il fût. La même aventure pouvait se renouveler dans l'éducation du duc de Bourgogne. Mais son naturel, quel qu'il fût, ne pouvait être remis en des mains plus capables de le façonner selon les vœux du grand évêque.

Sa première pensée regardait l'Église. Quel prêtre en France avait témoigné plus de zèle que l'abbé de Fénelon pour les intérêts de la religion? Je ne saurais dire s'il avait déjà expliqué devant Bossuet toutes ses vues sur la suprématie du pouvoir spirituel : peut-être l'orateur de l'assemblée de 1681 paraissait-il à Fénelon suspect de trop de condescendance pour le pouvoir temporel. Lorsque, devenu indépendant de son ancien patron, il

montrera le fond de son cœur, par exemple dans le discours pour le sacre de l'archevêque de Cologne, on le verra professer les doctrines les plus chères à la cour romaine : ce sera un nouveau Thomas de Cantorbéry, un théoricien du gouvernement théocratique. En attendant, on n'avait pas à craindre de lui l'abandon des choses éternelles au profit de celles qui passent, ni la complaisance d'un courtisan, capable d'élever son futur souverain dans l'opinion que la royauté le mettrait au-dsssus de l'Eglise.

D'autre part, en qui aurait-on trouvé un amour plus sublime et plus communicatif de la perfection religieuse? Bossuet ne soupçonnait pas, à cette époque, les sentiments particuliers dont Fénelon se nourrissait déjà, avec un petit nombre d'adeptes mystérieux, touchant la vie intérieure. Il ne voyait en lui que ce qui paraissait aux yeux de tous : simplicité, modestie, éloquence, talents extraordinaires consacrés au service de la religion. Que ne devait-on pas espérer d'un tel maître, pour préparer à la France un successeur de saint Louis?

II

Ce maître n'en était pas à faire ses preuves dans la science du gouvernement des enfants. Les établissements religieux qu'il gouvernait depuis longtemps étaient de vraies maisons d'éducation. Enfin, il venait de publier son traité de l'*Education des filles.* On pouvait prendre là l'idée de la supériorité de son génie dans les matières pédagogiques.

Nous éprouvons quelque embarras à parler encore

de ce célèbre petit livre après tant d'admirateurs et de juges des plus compétents (9). Il faut pourtant y chercher ce qui se rapporte au caractère et aux vues du nouveau précepteur, et ce qu'on avait lieu d'attendre de ce génie appliqué à l'éducation d'un prince; non pas que le duc de Bourgogne dût être élevé comme les filles de la duchesse de Beauvilliers, mais parce que le précepteur était toujours le même. Et enfin, si ce qui suit paraît une digression, nous dirons que nous ne croyons pas sortir de notre sujet, qui est d'étudier Fénelon.

ARTICLE II

Idées de Fénelon sur l'éducation. — L'éducation des couvents. — Le traité de l'*Éducation des Filles*.

I

Il existe des esprits réformateurs par inclination, et en quelque sorte par instinct.

Il ne leur en coûte rien de proclamer qu'avant eux on n'a rien fait, rien vu ; ou qu'on a pensé et fait tout le contraire de ce qu'on devait faire. Jean-Jacques Rousseau est le type le plus achevé de ce genre de prévention et d'illusion. Fénelon n'en est pas exempt; c'est peut-être de lui que l'auteur d'*Emile* tient ce ton tranchant, révélateur, impérieux, qui impose au moins autant que les raisons et l'éloquence (10).

Le Traité de *l'Éducation des Filles* s'ouvre par des

plaintes sur le peu de souci que l'on a d'instruire ce sexe. Que faisait donc à cette heure même Madame de Maintenon, cette fondatrice laborieuse de pensionnats pour les jeunes filles ? A-t-on regardé l'instruction des femmes comme une chose indifférente dans le siècle de mesdames de Sévigné, de La Fayette, de Motteville ; de Mademoiselle de Scudéri ; ajoutons, des précieuses de tout rang et de toute sorte ? Qu'on remonte si l'on veut au seizième siècle, si riche en femmes auteurs ; et aussi haut que l'on voudra : toujours on entendra la même plainte. Mais sans doute on se plaindra toujours des théories nouvelles.

Le premier reproche que Fénelon adresse à ses contemporains est de manquer de méthode, d'ignorer le but véritable de l'éducation, de se conduire au hasard ou d'obéir à l'empire fantasque de la mode :

« La coutume et le caprice des mères y décident souvent de tout. »

...« On se croit en droit d'abandonner aveuglément les filles à la conduite des mères ignorantes et indiscrètes (11). »

Qui donc se croit en droit « de faire cet abandon » ? Fénelon ne devrait-il pas dire clairement à qui cette charge revient ? Ne pressent-on pas, dans ces paroles, la pensée, au moins en germe, d'un pouvoir qui devrait se substituer aux familles ? C'est ce qu'on verra dans le *Télémaque* : au législateur à fixer la forme de l'éducation. Mais en attendant l'intervention du législateur, à qui remettra-t-on les filles à élever ?

« Le plus sûr parti pour les mères est de confier au couvent le soin d'élever leurs filles, parce que souvent elles manquent des lumières nécessaires pour les instruire (12).

Cependant ne nous hâtons pas de conclure que Féne-

lon veut enlever les filles à leurs mères, sans exceptions. Il s'adresse ici à une dame dont il reconnaît la capacité (13).

« Ainsi, je vous excepte de la règle commune, et je vous préfère, pour son éducation, à tous les couvents...

« J'estime fort l'éducation des bons couvents ; mais je compte encore plus sur celle d'une bonne mère, quand elle est libre de s'y appliquer...

« Mais il y a peu de mères à qui il soit permis de donner un pareil conseil. »

On a donc lieu de croire que la mère est, de l'avis de Fénelon, la meilleure des éducatrices, mais à titre d'exception.

En effet, on doit l'avouer, il se rencontre beaucoup de mères bien intentionnées, et de dévouées, mais peu de capables. En raisonnant donc sur ce petit nombre, Fénelon destine la grande majorité des filles à recevoir l'éducation du couvent. Mais il en voudrait un bon ; et il ne déguise pas qu'il en voit beaucoup qui ne le sont guère.

II

Ne serait-ce pas chose intéressante, de savoir ce qu'il pensait d'un couvent célèbre, dont nous pouvons apprécier la discipline, et où les familles les plus zélées pour la religion firent élever leurs enfants, tant qu'il ne fut pas interdit ?

Nous voulons parler de celui de Port-Royal, sur lequel nous possédons des renseignements très précis (14).

C'est une sorte de lettre, datée du 15 avril 1657. L'au-

teur (n'est-ce pas la mère Agnès Arnauld?) rend compte à un supérieur, sur sa demande, de la méthode qu'elle pratique à l'égard des enfants élevées à Port-Royal. Elle ne donne pas cet écrit comme une règle, mais comme une espèce de confession de ce qu'elle fait. En dépit de la modestie de l'auteur, ce rapport comprend un règlement très complet et très minutieux. On y trouve un détail exact des exercices auxquels les élèves sont soumises, et l'exposition des raisons qui les ont fait adopter, avec les bons ou mauvais effets qu'ils produisent. C'est donc toute la discipline de cette maison, expliquée par la personne qui l'a imaginée et qui l'applique, et jugée avec une parfaite bonne foi : car cette consciencieuse directrice ne dissimule pas les inconvénients dont elle s'est aperçue. (15).

On élevait là des filles « de tous âges, depuis quatre ans jusques à dix-sept et dix-huit. » Or, voici, en quelques mots le résumé de la discipline uniformément imposée à ces petits enfants et à ces jeunes personnes : 1° silence ; 2° obéissance absolue ; 3° point d'amitiés particulières ; 4° pénitences et humiliations de toutes sortes ; 5° prières et offices toute la journée.

La religieuse très sincère qui expose ce programme terrible, ne le considère pas elle-même sans émotion :

« ...Il se peut faire, et que tous les enfants ne soient pas capables d'un si grand silence et d'une vie si tendue, sans tomber dans l'abattement et dans l'ennui (16), ce qu'il faut éviter sur toutes choses ; et que toutes les maîtresses ne puissent pas les entretenir dans une si exacte discipline en gagnant en mesme temps leur affection et leur cœur, ce qui est tout à fait nécessaire pour réussir dans leur éducation. C'est donc à la prudence à tempérer toutes ces choses... »

On peut encore citer, pour donner une idée de cette dure discipline appliquée à des enfants,un article relatif aux humiliations :

« Il leur faut faire demander pardon à celles des sœurs ou de leurs compagnes à qui elles auroient parlé mal gracieusement, ou donné quelque autre mécontentement ou mauvais exemple.

« Ce pardon se peut demander en plusieurs manières selon la grandeur de la faute, ou dans le général, ou dans le particulier, au réfectoir, ou pendant les instructions. On peut aussi leur ordonner de baiser les pieds à celles de leurs compagnes qu'elles auroient offensé (17). »

Cela fait frissonner.

Rien, dans cette éducation n'a été calculé pour la vie du monde, objet d'horreur pour Port-Royal ; on n'accorde rien à la nature, qu'on se propose de réformer ou de détruire. Car la nature, nous le savons de reste, est déchue, selon la rigueur de la doctrine janséniste, et devenue le domaine de Satan (18). Toute cette discipline sera donc destinée à contrarier les instincts naturels, et dirigée en vue de la vie monastique. Si elle forme quelques sujets pour la société, ce seront des esprits d'un rigorisme que le monde ne voit pas sans une sorte de crainte, même quand il le voit sans hostilité.

Et pourtant les religieuses de Port-Royal se piquent de ne pas presser leurs élèves pour les faire entrer en religion, la seule chose à quoi elles puissent être propres. Mais la vie monastique est une si sainte profession, qu'on doit trembler devant les vocations fausses :

« Nous ne devons pas les prévenir touchant la Religion, surtout dans le général, ni leur témoigner tout ce que nous croyons du peu de personnes qui se sauvent dans le monde : c'est assez de leur témoigner qu'il y a beaucoup de difficulté à s'y sauver, et leur faire voir à quoy elles sont obligées comme chrestiennes,

et quelles sont les promesses qu'elles ont faites dans le baptême. Il leur faut aussi montrer tout ce qu'elles doivent éviter si elles retournent au monde. On peut bien quelquefois leur dire quelque chose des sentimens que l'on a pour soy-même, et il est bon de ne leur pas cacher nostre joye, nostre contentement, et nostre repos (19). »

III

Quand on a lu ce *Règlement*, et qu'on passe au Traité *de l'Education des Filles*, il semble qu'au sortir d'un lieu d'expiation, où l'on n'aurait entendu, au milieu du silence général, que le bruit des coups de discipline appliqués par des pénitents sur leurs épaules, on entre dans un de ces admirables cloîtres du moyen âge, égayé par les fleurs et les eaux jaillissantes, entre d'élégantes colonnes, où les ombres fraîches sont coupées par la clarté joyeuse du soleil. C'est encore un édifice religieux, mais combien aimable et riant! Les personnes qu'on y rencontre paraissent animées d'une joie surnaturelle, dans leur activité paisible. Le cloître n'est que pour inviter au recueillement : l'accès en est libre; des familles entières y vivent, y travaillent, s'y divertissent avec une modestie gracieuse, sans cesser de prendre part aux affaires du dehors.

On était effrayé de l'austérité du régime auquel les disciples de Saint-Cyran soumettaient des enfants délicates, dont les plus jeunes avaient quatre ans; on est touché de la modération avec laquelle l'abbé de Fénelon introduit la sévérité chrétienne dans l'éducation des filles. Les religieuses de Port-Royal, chargées d'élever des demoiselles, qui n'étaient pas toutes destinées à la vie monastique, ne paraissaient s'appliquer qu'à dresser

des ascètes ; Fénelon veut former des femmes sérieuses pour la société.

L'élève de Port-Royal n'a guère appris autre chose qu'à prier, à multiplier les actes de dévotion, à se taire et à s'humilier. Loin de chercher à étendre son esprit, on s'est plutôt fait un devoir de décourager chez elle toute envie de rien connaître, en dehors des maximes de la religion la plus scrupuleuse.

Elle ne doit pas désirer de plaire, non plus que de briller : ce ne seraient que des moyens de perdition pour elle-même, comme pour les âmes qu'elle pourrait charmer. Si elle rentre dans le monde, elle donnera l'exemple des exercices de piété, distribués du matin au soir ; elle y invitera son mari, elle y soumettra ses enfants. Elle ramènera des créatures humaines à la solitude de Port-Royal ; elle fera des prosélytes à M. de Sacy, des sectateurs au jansénisme.

Il n'est pas vraisemblable que Fénelon ait approuvé, dans son ensemble, ce système d'éducation ; et que Port-Royal lui ait paru le couvent modèle où il eût envoyé des jeunes filles. Si, devenu le législateur dont il rêve dans le *Télémaque*, il eût été chargé d'organiser l'enseignement des filles pour le pays tout entier ; il leur aurait fondé des couvents, sans doute, mais sur un autre plan.

IV

La discipline peut-être, quoique plus clémente qu'à Port-Royal, n'aurait pas été moins minutieuse. Comment se serait-il refusé la satisfaction de tout régler ?

D'abord, l'obéissance, l'abandon de la volonté, sont les articles essentiels, non seulement de sa discipline pour les enfants, mais de sa morale religieuse. Il aurait exigé des élèves la soumission absolue. Mais aurait-il prescrit le silence avec la même rigueur ? Il se serait borné, je pense, à retrancher les paroles inutiles : à vrai dire, c'est laisser aux enfants peu d'occasions de parler.

Leur aurait-il imposé des humiliations cruelles et dégradantes ? Il avait trop de tact et trop d'humanité ; il se serait borné à exiger la réparation des torts, sans aller jusqu'à ces excès désolants ou ridicules de Port-Royal.

Aurait-il employé presque toute la journée à des exercices de piété énervants et stupéfiants pour de jeunes personnes ? Non certes ; il vise au contraire, en général, à la simplification des pratiques.

Ce qu'il recommande surtout, même dans une éducation de femme du monde, c'est l'oraison, c'est-à-dire l'intime entretien avec Dieu, sans manifestations extérieures. Il faut lire la description qu'il fait de cette sorte de prière, pour l'usage d'une jeune fille (20). Elle est écrite de l'abondance du cœur : point de singularité, rien d'exceptionnel (21). Ce qu'il veut, c'est une habitude de conversation intérieure et aisée avec Dieu, comme avec un bon père, avec un ami sûr (22). Rien ne peint plus heureusement, ce me semble, la religion de Fénelon que ces deux ou trois pages. En dépit de quelque prolixité, le morceau charme, touche, pénètre, paraît sorti du fond de l'homme. Ce genre de dévotion pouvait former des âmes éminemment religieuses, mais non point sèches, ni fanatiques ou hypocrites.

Enfin, dans son système d'éducation générale des filles, Fénelon n'aurait assurément proscrit ni les let-

tres, ni les arts, ni rien de ce qui embellit l'esprit et contribue à donner à la personne de la grâce.

Mais sortons des suppositions. Puisqu'il a écrit un plan d'éducation pour des personnes du monde, considérons-le tel qu'il est. Nous ne nous arrêterons pas à une foule d'observations fines, touchantes, aimables, graves, piquantes même, qui de tout temps ont charmé les lecteurs, inspiré souvent d'heureuses réformes dans l'éducation ; ou qui enfin n'ont rien perdu aujourd'hui de leur autorité ou de leur attrait, quelquefois trompeur. Ces penseurs hardis, ces esprits imaginatifs, comme Fénelon et Rousseau, qui joignent l'empire de l'éloquence à la nouveauté des idees, sèment un peu au hasard pour la postérité : il se trouve toujours, dans leurs systèmes aventureux, des parties qui demeurent fécondes. Mais c'est seulement l'ensemble de la doctrine que notre dessein nous oblige d'examiner.

V

Le traité de l'*Éducation des filles* n'est pas un livre composé méthodiquement, avec la volonté de manier le sujet à fond. Ce sont plutôt des remarques ingénieuses, telles que la conversation avec des esprits cultivés en peut suggérer. Fénelon retoucha sans doute son ouvrage, avant de le donner au public. On y sent un certain enchaînement d'idées, mais non pas une division régulière des questions. L'auteur se contredit même maintes fois (23).

Mais il sait ce qu'il veut faire. L'éducation, pour lui, a un but, vers lequel il marche d'un pas assuré.

« Je prévois, dit-il, que ce plan d'éducation pourra passer, dans l'esprit de beaucoup de gens, pour un projet chimérique...

Mais je prie de considérer attentivement que, quand on entreprend un ouvrage sur la meilleure éducation qu'on peut donner aux enfants, ce n'est pas pour donner des règles imparfaites : on ne doit donc pas trouver mauvais qu'on vise au plus parfait dans cette recherche (24). »

La femme idéale qu'il se propose de former peut être définie en un mot : c'est la femme chrétienne. Pour en dessiner le portrait, dans la conclusion de son livre, il lui a suffi de traduire la description de la femme *forte* de l'Écriture. C'est donc dans la *Bible* qu'il a pris son modèle.

Que les théoriciens modernes, si leurs vues sont différentes, en prennent leur parti. Fénelon n'est pas leur homme. Quand ils voudront que les femmes soient élevées pour remplir avec conviction, intelligence, patience et joie, des devoirs nombreux, délicats et souvent pénibles, dans l'intérieur de la famille, entre des parents, un mari et des enfants ; ils pourront trouver près de lui des conseils pratiques pour ce genre d'éducation. Encore faudra-t-il qu'ils laissent donner aux filles un enseignement religieux, sans lequel Fénelon croirait bâtir en l'air. Si leurs idées sont autres ; s'ils croient, par exemple, comme Montaigne et tant d'auteurs du dix-huitième siècle, que les femmes sont faites exclusivement pour le plaisir ou l'amusement des hommes ; ou, comme la plupart de nos contemporains et beaucoup de femmes même, qu'il leur appartient de se livrer à la culture des sciences et des arts en concurrence avec l'autre sexe ; ou qu'enfin leur personnalité est assez complète en elle-même pour se suffire, et qu'une femme peut, sans danger pour son bonheur, consacrer sa vie à elle-même ou à quelque carrière de son choix : dans ces différents cas, il n'y a rien à tirer

de Fénelon, que des censures plus ou moins directes et expresses : on sera aussi choqué de ses enseignements qu'il l'aurait été des thèses que nous venons de résumer.

Mais représentons-nous un état de société qui, sans doute, n'a jamais existé en perfection ; dont cependant on ne peut douter que l'idée n'ait charmé l'esprit de nos pères et d'un grand nombre de familles jusqu'à nos jours ; et il faudrait plaindre ceux de nous qui n'en auraient jamais vu quelques exemples : le voici.

Des parents sérieux, sans affectation d'austérité ou de rigorisme, élèvent leur fille dans la connaissance de ses devoirs présents et futurs, et en même temps s'appliquent à ouvrir son esprit, à l'orner, à le rendre à la fois juste, fin et agréable ; ils lui apprennent l'usage du temps et de ses facultés, le travail profitable et le travail qui plaît à son sexe. Elle croît sous leurs yeux, elle est la gaieté et la grâce de leur intérieur, enfin le plus grand charme de leur vie. Convenablement mariée à un homme capable et actif, elle lui rend doux son intérieur ; elle fait prospérer sa maison, et contribue à lui assurer la considération dans le monde. Elle élève ses enfants suivant les principes de ses parents, ses filles semblablement à elle, ses garçons conformément à l'ambition des dignes mères, qui veulent que leurs fils soient des hommes, et non des poupées ou des désœuvrés. Combien d'hommes de talent, combien de héros ont dû leurs plus excellentes qualités à la transmission des vertus de leur mère et à l'éducation vaillante qu'ils avaient reçue d'elle ! Dans la médiocrité même des talents, s'il se trouve un bon fonds, on peut le plus souvent reconnaître une influence maternelle. Ce sont les courageuses mères qui reconstituent sans cesse

la société, dissoute par l'égoïsme ; ce sont les mères fortes qui font une nation forte. D'autres femmes peuvent jouer mille et mille rôles brillants, utiles, glorieux même : mais celles dont nous parlons rendent sans bruit à la communauté humaine le service le plus essentiel : elles la font subsister, et par la paix qu'elles y entretiennent, et par la virilité qu'elles y renouvellent.

VI

C'est à ce titre que Fénelon fait valoir la grandeur du rôle des femmes dans le monde, et le déclare au moins égal en importance à celui des hommes. Malgré tout, il traite résolument le sexe féminin comme subordonné à l'autre. Voilà ce qu'on n'oserait peut-être plus soutenir aujourd'hui. Les choses ont-elles donc, au fond, beaucoup changé? Il n'est guère croyable que le rapport réel des sexes ait été profondément modifié depuis deux siècles. Cependant l'opinion est devenue timide pour maintenir la supériorité du sexe masculin. Les idées d'égalité semblent prévaloir : les femmes la réclament, et les hommes n'osent la leur refuser ouvertement. Fénelon risque donc de paraître à beaucoup de lecteurs un peu gothique et suranné, avec l'opinion qu'il se fait d'une femme bien élevée.

L'éducation qu'il recommande pour les jeunes filles a surtout pour objet de leur inspirer, après la piété, la modestie et l'amour des choses utiles. Il redoute pour elles la dissipation, l'agitation stérile, qui lui paraissent les effets des éducations ordinaires. L'oisiveté de l'esprit, les rêveries de l'imagination, l'excès de la sensibilité, la recherche des succès frivoles : autant de causes

de trouble, autant d'excitations aux mouvements désordonnés de la vanité, autant de principes d'erreurs et de fautes graves. Il veut que la jeune fille soit calme, simple, déjà occupée, et comme déjà remplie de choses sérieuses. Pour lui conserver cette sérénité d'esprit, le premier des biens, il a voulu, jusque dans son régime de nourriture, écarter tout ce qui peut produire en elle une sorte d'effervescence qui la rendrait inquiète. Pour qu'elle s'habitue à se rendre utile, à aimer le bien qu'elle fait aux autres, il conseille à la mère de l'exercer de très bonne heure aux soins du ménage et à la conduite d'une maison. Enfin, pour qu'elle soit à la fois délivrée des fantômes de l'imagination, et apte à ses fonctions de discrète bienfaitrice de la famille, il veut qu'elle soit instruite. L'instruction, aux yeux de Fénelon, n'est qu'une partie de l'éducation, bien loin d'être le tout, comme dans les éducations mal faites.

Qu'on se représente maintenant cette jeune fille paisible et active, occupée de travaux salutaires à son entourage, qui ne la surchargent pas, qui lui laissent goûter le plaisir du bien qu'elle fait ; sérieuse et enjouée, modeste, plaisant sans trop chercher à plaire ; et qu'on juge si elle ne sera pas la plus aimable des personnes de son âge, et si sa condition ne vaut pas celle d'une fille qui dispute aux hommes, au péril de sa vie, le succès dans les travaux de leur sexe. Elle ne sera pas la rivale des hommes, soit ; mais elle gagnera leur cœur naturellement. Qui sait si ce n'est pas là, pour une femme, même aujourd'hui, le lot le plus enviable (26) ? C'est au moins celui qui ferait le mieux l'affaire des hommes.

VII

Pour tout ce qui regarde l'instruction, Fénelon veut à la fois qu'elle serve à remplir heureusement l'esprit de la jeune fille, et qu'elle soit tournée tout entière vers l'utilité. Il ne vise pas à faire des femmes savantes, mais des femmes instruites, ce qui est bien différent (27). Il n'aime pas plus que Molière les femmes savantes. Cependant, il n'entend pas, comme le bonhomme Chrysale (qui n'est pas d'ailleurs l'interprète de Molière) (28), réduire les connaissances des femmes au dé, au fil et aux aiguilles. Il sait qu'elles sont capables de s'instruire, qu'elles aiment à tout savoir et à parler de tout, même de théologie. Mais il n'est pas ébloui par cette curiosité de l'esprit féminin, et il lui fait sa part dans les connaissances humaines.

« Les femmes, dit-il, ont d'ordinaire l'esprit encore plus faible et plus curieux que les hommes ; aussi n'est-il point à propos de les engager dans des études dont elles pourraient s'entêter (29). »

Il ne fait qu'un cas médiocre de l'esprit des hommes, en général ; mais il met celui des femmes encore au-dessous. Il lui semble qu'en cherchant à s'instruire, les hommes même sont souvent mus par la vanité (30) ; qu'ils veulent savoir pour savoir, pour se parer de leurs connaissances, ou pour satisfaire une curiosité stérile. Pour lui, il n'estime que le savoir qui sert ; il est de l'avis de Montaigne, qu'il ne nomme pas, mais qui regarde aussi comme une puérilité le savoir des pédants (31). Toute connaissance qui n'a pas pour objet de rendre l'homme meilleur et de le mettre en état de servir ses concitoyens, ne lui semble qu'une futilité ambi-

tieuse. Il craint que la curiosité ordinaire aux femmes ne soit du même genre que celle de la plupart des hommes : une envie de briller et de se rendre à soi-même un témoignage flatteur. Ce qui le choque le plus, c'est l'envie qu'ont les femmes de parler de théologie (32). A ce trait, on reconnaît la marque du temps : la théologie était alors à la mode, comme aujourd'hui les sciences. Les femmes de ce temps-là n'étaient, sans doute, ni plus graves ni plus pédantes que celles d'aujourd'hui : elles suivaient la mode. Elles parlaient de jansénisme et de quiétisme, comme on parle aujourd'hui d'électricité et de microbes. On croit facilement être au courant des choses, quand on en a entendu les noms et qu'on les répète fréquemment.

Fénelon n'avait pas grande opinion des théologiennes de son temps :

« Quelques-unes... se mêlent de décider sur la religion, quoiqu'elles n'en soient point capables (33). »

Plût au ciel que lui-même n'eût pas goûté outre mesure les inspirations d'une femme qui dogmatisait ! (34). Je ne sais s'il aurait écrit certains passages de l'*Éducation des Filles*, après qu'il se fut lié d'amitié avec madame Guyon. En relisant son traité, après cette époque, il aurait bien fait ou de corriger son livre, ou de redresser son amie. Il aurait pu, pour lui-même, faire de graves réflexions sur l'influence des femmes dans la théologie.

VIII

Dans le temps où il rédigeait un plan d'éducation pour des filles destinées à vivre dans le monde, Fénelon

dirigeait des maisons religieuses. Habitué à un genre de gouvernement qui détermine invariablement l'emploi de toutes les heures de la journée, la durée du sommeil, la nature et la quantité des aliments, la forme, la couleur et l'étoffe des habits ; qui veut connaître l'arrière-fond des pensées ; qui s'applique enfin à façonner des âmes suivant un modèle presque inaccessible ; il ne saurait se défendre d'entrer dans un détail qui nous paraît excessif, dès qu'il s'agit d'enfants surveillés par la sagesse de leurs parents. Jeux, nourriture, toilette, il veut tout ordonner. Il n'impose pas à ces jeunes filles une discipline monastique ; il sait distinguer les obligations du monde des obligations du cloître. Mais il introduit dans cette éducation mondaine quelque peu de l'esprit ecclésiastique.

Je ne veux pas dire qu'il y ait rien d'étroit ou d'oppressif dans le système qu'il propose ; mais on y trouve quelque chose de grave, qui sent presque la discipline de couvent. Si je signale cette sévérité, dissimulée sous les grâces naturelles de son langage, c'est que les habitudes générales du temps présent forment un contraste saisissant avec l'esprit de ces préceptes ; et que, pour goûter dans l'ensemble sa méthode d'éducation, il faudrait ressembler un peu plus que nous ne faisons à monsieur et à madame de Beauvilliers.

IX

Mais n'admirerons-nous pas la largeur et la flexibilité d'un esprit qui sait concilier, sans qu'il y paraisse de contradiction, la sévérité chrétienne et les grâces humaines, la vie utile et la vie aimable ; que dis-je ?

l'éducation de l'esprit avec celle du corps, le soin de la santé avec celui de la perfection morale, et même des préceptes de goût sur la toilette avec des leçons de modestie pour les femmes ?

S'il aime trop peut-être à s'occuper de tout, il faut avouer qu'il parle agréablement des choses les plus étrangères à sa profession, et qu'il a sur chaque point une opinion particulière, qu'il exprime de la façon la plus séduisante. Cette opinion fait partie, en quelque sorte, de sa personne, et se retrouvera dans plus d'un de ses ouvrages.

S'agit-il, par exemple, du vêtement et de l'ajustement des femmes ; n'attendez pas de lui la simple rigidité des prédicateurs, qui censuraient rudement l'impudeur et le luxe des modes, ou les dépenses disproportionnées, qui ruinaient les maisons et entraînaient le désordre des mœurs. Il reprendra ce qu'il doit reprendre ; mais il fera plus : il enseignera aux femmes à s'habiller. Il ne prendra pas seulement l'intérêt de la décence et de la modestie, mais aussi celui de la véritable beauté. Choqué de tant d'artifices mensongers qui déguisent la personne en cherchant à la faire valoir, il voudrait revenir à la simplicité antique. C'est dans la statuaire grecque et romaine qu'il prend ses modèles (35). Il essaie de communiquer aux jeunes filles et aux dames de son temps le goût du naturel et des grâces négligées, qu'il préfère à tout.

Ces excellents conseils ne laissent pas d'avoir un côté plaisant. « A quoi songe cet abbé ? aurait pu dire quelque jeune femme. Il n'écrit que pour les belles, à qui tout va bien. Les autres auront toujours trop d'intérêt à ne pas suivre ses leçons ». Il faut avouer aussi que

ses dessins de modes avaient peu de chance de succès, entre les fontanges des dames de la cour et la perruque de Louis XIV.

Les idées de Fénelon ne furent pourtant pas perdues. On les voit interprétées en partie, mais d'une façon peu conforme à son dessein, dans les déshabillés galants du XVIII[e] siècle : les femmes y recherchèrent en effet, mais non pas par modestie, les grâces négligées. Ses principes d'ajustement furent encore remis en honneur, d'une autre façon, sous l'influence de Jean-Jacques Rousseau, puis de la Révolution française. On vit, au temps du Directoire, des dames habillées (si cela peut s'appeler habillées) en statues grecques. Était-ce par un goût véritable de simplicité et de chasteté antique, ou parce que les beautés du temps s'assuraient ainsi des avantages que d'autres personnes ne pouvaient guère leur disputer? Si Fénelon avait assisté à ce succès tardif de ses théories sur la beauté féminine, il aurait peut-être regretté de s'être mêlé de la toilette des femmes (36).

X

On ne saurait trop louer le soin qu'il prend de l'éducation physique de l'enfant. Ici, c'est un sage médecin qui parle. Il a suffisamment étudié la physiologie pour connaître ce cerveau tendre et mou, qui réclame des ménagements si délicats (37). Il n'approuverait pas les enseignements hâtifs, qui le fatiguent et l'énervent. Il sait aussi les avantages d'une bonne hygiène. C'est un moderne sur tous ces points.

Mais il faut qu'on retrouve son esprit systématique

dans le choix des aliments. L'élève de Fénelon ne sera pas nourri comme un enfant ordinaire : il ne devra manger que des choses propres à lui « faire un sang doux (38) ». Surtout point de ragoûts ! Fénelon a déclaré aux ragoûts une guerre implacable. Il ne les permettra guère au duc de Bourgogne et à ses frères ; il les proscrit dans le *Télémaque* (39). On est porté à sourire d'un si grand acharnement contre les ragoûts. Pourtant c'est une conséquence de l'idée qu'il a conçue de la perfection morale.

La douceur invincible, la modération des passions, la sérénité constante, la méditation tendre, la spiritualité exquise, sont les caractères et les habitudes qui constituent à ses yeux la vertu accomplie. Or, comment y atteindre avec un sang échauffé par une nourriture forte et relevée, qui doit rendre, à son avis, un sujet violent, plein de désirs, et tout adonné à la matière ? Fénelon s'applique à lui-même le régime d'extrême sobriété qu'il prescrit à ses disciples : il en a sans doute éprouvé les bienfaits ; — à moins qu'il n'en ait pâti, comme le dit tel de ses historiens. Sa théorie des aliments n'est donc pas pour lui une simple fantaisie. Elle est passée presque tout entière dans les prescriptions de Jean-Jacques Rousseau, qui avait horreur aussi de la cuisine savante, et se délectait d'eau fraîche, de lait, de fraises, de pain sec, qu'il mangeait, dit-il, non en esprit de pénitence, mais « avec sensualité. » Pour Fénelon, la sensualité aurait été de trop, quoiqu'il ne prétendît pas faire pénitence ; mais comme Rousseau, son disciple, et tout en se faisant une idée fort différente de la vertu, il la croyait inconciliable avec l'art des cuisiniers. Socrate d'ailleurs, leur commun maître, ne pensait pas autrement.

XI

« Il faut se contenter de suivre et d'aider la nature, » dit Fénelon : maxime qui semble comme perdue dans son livre, et qui contient cependant l'inspiration de son système d'éducation dans les choses profanes ; maxime que lui empruntera Rousseau, en l'énonçant avec plus de solennité, pour en faire la règle universelle non seulement de l'éducation, mais de la politique et de toute la morale.

Fénelon, une fois de plus, n'a pas prévu la portée qu'une philosophie nouvelle pourrait donner à ses axiomes et à ses rêves de réforme. Voyant combien son siècle s'éloignait du naturel par l'ascendant de la coutume et des idées préconçues, il a songé à l'y ramener. Dans l'éducation ordinaire, il a vu une sorte de violence faite au caractère et aux dispositions natives des enfants, pour les plier à un modèle uniforme. Il aurait voulu les laisser plus libres de manifester leurs penchants. Comme Montaigne, il désirait qu'on observât leur allure (40), pour voir le naturel agir en eux ; il pensait sans doute que toute la force d'impulsion qui met les facultés en mouvement, vient de la nature ; et qu'à la contrarier sans raison, l'on risque de faire une œuvre morte. Comment accordait-il ce sentiment avec ses instincts de supérieur de couvent ? C'est son secret ; mais il a certainement haï cet ensemble de contraintes qui dénature les caractères, dans l'âge de l'enfance et dans le monde.

Une telle opinion implique jusqu'à un certain point la confiance dans les dispositions de la nature : autrement il n'aurait pas dit qu'il faut se contenter de la sui-

vre et de l'aider. Mais il y a loin de cette sage conduite à la doctrine de l'excellence et de l'infaillibilité de la nature, proclamée par Jean-Jacques Rousseau.

Fénelon aurait-il souscrit à cette affirmation absolue, que tous les hommes naissent bons, que la société seule les pervertit? Aurait-il osé publier cette assertion tranchante, que, pour bien faire dans l'éducation, il faut prendre le contrepied de tout ce qui se fait?

Peut-être lui échappait-il en confidence quelques hyperboles de ce genre. Mais dans un traité sérieux, signé de son nom, il se contentait de blâmer beaucoup, et de tout réformer d'après un certain idéal. Il ne dit pas, (ce qui eût paru choquant à ses contemporains,) qu'il faut faire en tout le contraire de ce qui a toujours été fait; que la société ayant été constituée d'abus qui violent la nature, une bonne éducation serait celle qui préparerait le rétablissement de la nature sur les ruines de la société présente.

Il n'a garde de vouloir effacer, par exemple, la différence des conditions : au contraire, il entend bien qu'une fille soit élevée en vue de celle qui sera vraisemblablement la sienne.

« Les filles qui ont une naissance et un bien considérable ont besoin d'être instruites des devoirs des seigneurs dans leurs terres... En expliquant les devoirs des seigneurs, n'oubliez pas leurs droits : dites ce que c'est que fiefs, seigneur dominant, vassal, hommage, rentes, dîmes inféodées, droit de champart, lods et ventes.... » (Ch. XII).

Comment l'auteur de l'*Emile* aurait-il accueilli cet article là; et quelle éloquente sortie ce passage lui offrait à faire contre le droit et contre le jargon féodal! On est encore loin des doctrines d'égalité.

De tous les principes de J.-J. Rousseau, peut-être aucun n'aurait plus scandalisé Fénelon que celui qui confère à la nature cette étonnante infaillibilité, dont les philosophes du XVIII[e] siècle l'ont dotée. Non, jamais un prêtre qui faisait profession de croire tout ce que croit l'Eglise, n'eût souscrit à une si prodigieuse hérésie. Il est certain pourtant qu'il ne voulait pas non plus mutiler la nature : il aspirait à élever l'homme sans le rétrécir.

S'il redoute la dissipation, il est étranger à cette humeur sombre, à cette religion jalouse, qui ne regarde qu'avec défiance les heureuses facultés qui font les artistes et les poètes. Epris des chefs-d'œuvre du génie humain, il en raisonne si volontiers et si délicatement, qu'il ne peut songer à en interdire l'étude aux âmes pieuses qu'il veut former. Quand il en parle pour son propre compte, c'est un Athénien discourant dans les jardins d'Académus ; quand il les examine par rapport à l'éducation, il blâme seulement l'abus que peuvent faire de certains talents les personnes frivoles (41). Il ne veut pas que ces choses tournent en vanité ; mais il n'interdit à la femme sérieuse ni la musique. ni la peinture, ni la poésie, ni aucune des études propres à élargir l'esprit et à purifier le goût (42). Il se contente de subordonner ces agréments aux mérites qu'il considère comme essentiels, la piété et l'accomplissement des devoirs.

Il exige que la femme se rende utile dans la famille, mais il ne lui défend pas de plaire. Car il sait qu'il l'élève pour le monde ; et cette idée ne l'épouvante pas, comme les austères religieuses de Port-Royal. S'il mentionne le monde, il ne croit pas devoir lui lancer l'ana-

thème, comme les prédicateurs effarouchés : « Le « monde, dit-il, n'est point un fantôme... Le monde, « c'est l'assemblage des familles... » Ce n'est donc pas nécessairement un lieu de perdition ; et ce n'est pas non plus cette chose charmante et redoutable dont rêvent les jeunes filles. C'est une société naturelle, où Fénelon peut envoyer son élève sans crainte, si elle est telle qu'il a espéré de la façonner (43).

XII

Nous avouerons, pour conclure, dussions-nous heurter les sentiments d'un grand nombre de nos contemporains de l'un et de l'autre sexe, que nous n'avons encore rien lu qui nous semble plus justement conçu, dans l'ensemble, et hormis quelques restrictions, que ce système d'éducation pour les filles ; ni rien observé qui nous parût préférable, pour le bonheur des familles, pour la dignité et la prospérité de la société tout entière, au modèle que Fénelon nous présente de la femme accomplie. Le monde moderne cherche à réaliser un tout autre idéal : puisse-t-il ne pas se méprendre ! Les erreurs, en cette matière, sont d'une incalculable gravité.

Quant à l'auteur du traité de l'*Education des Filles*, il avait suffisamment prouvé qu'on lui pouvait, sans inquiétude, remettre l'éducation d'un prince. S'il y avait quelque chose à craindre de lui, ce n'était qu'un amour de la perfection, qu'on n'a pas l'habitude de redouter, quand il s'agit de façonner un caractère et de former un sujet destiné au pouvoir souverain. On attendait de lui presque des prodiges : il en accomplira, selon le témoignage des contemporains les moins prévenus en sa faveur.

NOTES

(1) *Hist. de Fénelon*, l. I, c. XXXI.

(2) Il faut remarquer que Saint-Simon, en 1689, était âgé de moins de quinze ans.

(3) *Mémoires*, éd. Chéruel, 1856, t. I, p. 177.

(4) *Hist. de Fénelon*, l. I, n. XXIV, XXXI. L'éloge de Fénelon, raconte cet auteur, fut mis au concours par l'Académie d'Angers. — Voir un extrait de discours, *Œuv. compl.*, *de Fénelon*, t. X, p. 157–158; et l'écho de l'opinion publique dans les Lettres de Mme de Sévigné, (21 août, 11 sept. 1689). Elle qualifie ces choix de « divins. »

(5) Le feu marquis Antoine de Fénelon.

(6) *Hist. de Fénelon*, l. I, c. XXXI; avec la date de Germigny, 19 août 1689.

(7) M. Tronson fait vraisemblablement allusion à la publication des traités du *Ministère des Pasteurs*, et de *l'Éducation des Filles*.

(8) *Hist. de Fénelon*, l. I, c. XXXI, — et *Œuv. compl.*, t. VII, p. 498, *d*.

(9) Voir M. Oct. Gréard, *Introduction* au traité de l'*Éducation des Filles*, (Paris, Jouaust, 1885); et M. Paul Janet, *Fénelon*, Paris, Hachette, 1892, p. 19-suiv.

(10) On pourrait remarquer que Rousseau est plein de locutions de Fénelon, autant qu'enchanté de sa personne et du caractère qu'il lui suppose.

(11) Traité de l'*Education des Filles*, ch. I.

(12) *Telemaque*, p. 270, 305, éd. Legouez, (Garnier frères, 1881). — Mentor, il est vrai, ne parle pas des filles; mais il ne les excepte pas.

(12) *Avis à une dame de qualité*.

(13) Cette dame est inconnue : voir *Hist. litt. de Fénelon*, p. 84.

(14) *Constitutions du monastère de Port-Royal du S. Sacrement* (1 vol. petit in-12, M. DC. LXV), à partir de la page 421 : le *Reglement pour les enfants*.

(15) « Certes l'éducation qu'on donnait au dedans de Port-Royal aux jeunes « filles avait en son genre autant d'excellence que l'éducation donnée au dehors « aux jeunes garçons. »

Ainsi parle Sainte-Beuve (*Port-Royal*, 1860, t. IV, p. 11). Cependant il fait cette juste réserve :

« Si j'osais soupçonner un seul défaut à cette éducation de Port-Royal, « appliquée aux femmes, ce serait de les avoir trop directement poussées vers « la vie religieuse, pour peu qu'elles eussent en elles l'étincelle sacrée... »

Il faut lire à la suite les scènes de désespoir que donnèrent les pensionnaires, lorsqu'elles furent enlevées du monastère, en 1661. (P. 13-suiv.)

(16) *L'abattement* et *l'ennui* ! » Que l'on compare cette sorte d'aveu avec celui que fait Pascal sur un point de la discipline appliquée par Port-Royal aux garçons, c'est-à-dire, la suppression des concours et des prix, pour ne point exciter la vanité : « Les enfants de Port-Royal, auxquels on ne donne point « cet aiguillon d'envie et de gloire, tombent dans la *nonchalance* » (*Pensees*. E. Havet, 3e éd., t. II, p. 164, n. 66). — « Les maitres de Port-Royal », dit

M. Oct. Gréard, (*Introduction* à l'*Éduc. des Filles*, p. XL), « comme plus tard « J. J. Rousseau, ne voyaient dans l'émulation que l'exaltation d'un mauvais « sentiment. Fénelon, plus clairvoyant et plus humain, se rend compte de ce que « ce sentiment peut avoir de bon et d'utile... »

Ajoutez ce qu'on a vu plus haut, que, dans les écoles qu'il propose de fonder pour les enfants des nouveaux catholiques, Fénelon demande qu'on distribue des prix.

Au contraire, Bernardin de Saint-Pierre, dans son projet d'*Écoles de la Patrie* (*Études de la Nature*, XIV), supprime tout ce qui peut entretenir l'émulation, regardant ce sentiment comme le plus funeste de tous.

(17) *Règlement pour les enfans*, IV, p. 502.

(18) « Car la foi chrétienne ne va presque qu'à établir ces deux choses : la « corruption de la nature, et la rédemption de Jésus-Christ. » (PASCAL, *Pensées* éd. Havet, 3e, t. I, p. 140.)

(19) *Règlement*, etc., 2e Partie, II, n. 10.

(20) *Avis d'une dame de qualité*, p. 550.

(21) « Surtout inspirez aux filles cette sagesse sobre et tempérée que saint « Paul recommande ; faites-leur craindre le piège de la nouveauté, dont l'amour « est si naturel à leur sexe ; prevenez-les d'une horreur salutaire pour toute « singularité en matière de religion... » (*Educ. des Filles*, ch. VII.)

« Il faut qu'elle n'écoute que l'Eglise, qu'elle ne se prévienne pour aucun « prédicateur contredit, ou suspect de nouveauté. » (*Avis a une dame*). — Que cela est bien dit ! Mais qu'il est malaisé d'empêcher de telles préventions !

(22) « Mais dites-lui que l'oraison ressemble à une société simple, fami- « lière et tendre, ou, pour mieux dire, qu'elle est cette société même ; accou- « tumez-la à épancher son cœur devant Dieu, à se servir de tout pour l'entre- « tenir, et à lui parler avec confiance, comme on parle librement et sans réserve « à une personne qu'on aime, et dont on est sûr d'être aimé du fond du cœur. » (*Avis à une dame...*)

(23) C'est ce qu'a finement signalé M. Oct. Gréard, dans son Introduction.

(24) Ch. XIII.

(25) *Essais*, l. III, c. III.

(26) On nous fera la grâce, nous l'espérons, de reconnaître que nous ne parlons que pour la généralité. Les exceptions se justifient par elles-mêmes. Et ce n'est pas d'elles qu'on doit s'occuper d'abord dans un traité d'éducation. D'ailleurs, nous n'examinons pas si le pli pris par la société permet à toutes les femmes de remplir leur rôle naturel ; ni s'il ne s'en trouve pas qui semblent mieux douées pour des occupations viriles que pour celles de leur sexe. Ce sont là des questions qu'on ne peut traiter incidemment. Les succès de beaucoup de femmes dans les arts, dans les lettres, dans les sciences même, répondent suffisamment à ceux qui voudraient rabaisser la capacité de leur sexe.

(27) « Il est vrai qu'il faut craindre de faire des savantes ridicules. »

(28) Ce n'est pas ici le lieu de discuter cette question. Nous parlons seulement pour les lecteurs qui ne s'imaginent pas que Molière ait placé sa propre opinion dans une tête faible, bourrue et intempérante, comme celle de Chrysale.

(29) Ch. I.

(30) « Curiosité n'est que vanité. Le plus souvent on ne veut savoir que pour en parler ». (PASCAL, *Pensées*, éd. Havet, Art. II, 6.)

(31) *Essais*, l. I, c. XXIV, XXV.

(32) *Avis a une Dame*.

(33) *Educ. des Filles*, ch. II.

(34) M. Oct. Gréard (*Introduction*. p. LIII) fait une semblable remarque : « On conçoit qu'à la veille de l'explosion du quiétisme, il prit soin de garder les femmes de la théologie ; bien lui eût pris de les en garder toujours ! » — Fénelon, lorsqu'il écrivait son livre, ne prévoyait pas qu'il allait être lui-même le défenseur d'un nouveau quiétisme ; que ses propres opinions théologiques, quelles qu'elles fussent, lui seraient en partie inspirées par une femme; et enfin qu'il trouverait dans des femmes, charmées de son spiritualisme, ses plus fidèles disciples. Interdire à ce sexe la théologie, c'était de sa part de l'ingratitude par avance.

(35) *Educ. des Filles*, ch x et XII.

(36) Voici un hommage enthousiaste rendu au goût de Fénelon par un admirateur des toilettes grecques du temps de la Révolution :

« O Françaises, c'est pour vous que l'Indienne donne aujourd'hui la trans-« parence au coton et le plus vif éclat à la soie ! Ce fut pour vous que les filles « d'Athènes imaginèrent ces robes commodes et charmantes, si favorables à la « pudeur et à la beauté, que le sage Fénelon lui-même les trouvait bien préfé-« rables à tous les costumes gênants et orgueilleux de son siècle. La mode « vous en a revêtues ; et elles ont ajouté à vos grâces naturelles ». (B. de Saint-Pierre, *Preambule* de *Paul et Virginie*, 1806.)

(37) *Educ. des Filles*, c. v.

(38) *Educ. des Filles*, ch. III.

(39) Voir *Education des Filles*, ch. III, ch. v. — Cf. *Mémoire* de Louville *sur l'education des ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berri*, *Œuv. compl*. de *Fenelon*, t. VII, p. 519.

— *Telemaque*, (*Œuv. compl.*, t. VI), l. V, p. 426, *d*; l. X, p. 479,d.

Cette horreur des ragoûts est sans doute un effet de l'éducation platonicienne que Fénelon s'était donnée. Il en parle aussi à propos d'éloquence, lorsqu'il fait parler Socrate, en analysant le *Gorgias* de Platon : « A la médecine, on a « fait succéder l'invention des mets délicieux et de tous les ragoûts qui exci-« tent l'appétit des hommes ; et au lieu de purger l'homme plein d'humeurs « pour lui rendre la santé, et par la santé l'appétit, on lui fait un appétit « artificiel par toutes les choses contraires à la tempérance ». (*Dial. sur l'Eloquence*, 1; *Œuv. compl.*, t. VI, p. 577, g.)

(40) *Essais*, l. I, ch. XXV.

(41) *Educ. des filles*, ch. XII.

(42) *Ibid*.

(43) Fénelon a fait, sous la forme épique, le portrait de la jeune fille accomplie. C'est Antiope, dans le livre XVII de *Telemaque*, (éd. Legouez, p. 469-suiv.) ; c'est-à-dire, un courage et une adresse d'héroïne, avec une modestie et une réserve qui touche à la sainteté ; une nymphe de Diane, qui sera la plus dévouée des épouses.

En effet, dans une créature de l'imagination, il n'est pas malaisé de réunir toutes les perfections qne l'on veut, fussent-elles contradictoires.

CHAPITRE II

Éducation du duc de Bourgogne. — Méthode et résultats

I

Louis XIV, quoique son éducation ait été fort négligée, (1) comptera toujours, à tout prendre, parmi les grands rois. Peut-être espéra-t-il que son fils et son petit-fils, élevés l'un par Montausier et Bossuet, l'autre par Beauvilliers et Fénelon, iraient plus loin que lui. Du moins il ne négligea rien pour préparer en ses enfants de dignes héritiers du trône.

Dès qu'ils sortirent des mains des femmes, leur éducation devint une sorte de département ministériel. A la tête de ce ministère fut placé un gouverneur responsable de tout. C'était un personnage de grande autorité par son rang, par son caractère, par ses services. Les ducs de Montausier et de Beauvilliers, réputés successivement les hommes les plus vertueux de la cour, étaient tous deux éprouvés dans la guerre ; le second avait déjà le titre de ministre d'Etat, lorsqu'il se vit appelé à ces importantes fonctions. Sous la haute direction des gouverneurs furent établis les précepteurs que l'on connaît; puis des sous-gouverneurs, des sous-précepteurs, des lecteurs, des gentilshommes de la manche, pour surveiller à toute heure les jeunes prin-

ces, pour aider les deux chefs dans leurs fonctions et les suppléer au besoin.

Des travaux étonnants ont été accomplis pour ces deux éducations (2). On entreprit de vastes recherches d'érudition : les enfants de France devaient être au courant des connaissances humaines sur les matières qu'on leur enseignait.

Des cartes de géographie, des tableaux historiques, des appareils d'enseignement de divers genres furent construits, dressés, exposés aux regards dans les lieux d'étude. Enfin les monuments les plus durables de ces grands efforts furent les ouvrages que l'enseignement inspira à Bossuet et à Fénelon. Tous ces travaux n'ont pas subsisté : la somme en serait énorme; cependant plusieurs livres préparés dans les leçons de chaque jour, et redigés plus tard par ces plumes incomparables, sont restés, non seulement comme des souvenirs d'éducations princières, mais comme des ouvrages classiques, chefs-d'œuvre de notre langue, et manuels pour toute la jeunesse française. Les soins que prit Louis XIV pour faire élever ses enfants ont donc profité à tous les enfants de la France durant deux siècles : la nation est demeurée l'héritière de la famille royale.

Pour les princes mêmes qui furent les premiers bénéficiaires de cet admirable ensemble de travaux, quel en a été le fruit ? Ici, on aperçoit d'abord un contraste saisissant. L'élève de Bossuet demeura l'un des hommes les plus vulgaires qu'on puisse rencontrer dans une dynastie royale : les contemporains ont cru que la fortune, ou la Providence, avait fait à la France une grâce insigne en l'exemptant du malheur de subir le règne d'un prince si « matériel », comme le qualifie Saint-

Simon (3). Ainsi tous les soins de Bossuet ont été à peu près stériles; la légèreté d'esprit et la grossièreté de tempérament de son disciple montrèrent, par un éclatant exemple, combien l'éducation est peu de chose en comparaison de la nature (4).

Au contraire, chez le petit-fils de Louis XIV, l'éducation réforma le naturel d'une façon si extraordinaire, que cette transformation parut presque un miracle; et Fénelon garda seul, devant la postérité, la gloire de l'avoir accompli. Enfin, la perte de ce prince, enlevé avant d'avoir régné, fut, aux yeux des mêmes contemporains, un de ces malheurs irréparables qui changent de bien en mal les destinées d'une dynastie et d'un royaume tout entier (5). C'est donc un chef-d'œuvre de pédagogie que nous avons à étudier.

L'éducation du duc de Bourgogne avait été organisée par le roi sur le même plan que celle du Grand Dauphin. Deux « gentilshommes de la manche », MM. de Léchelle et du Puy, durent faire les fonctions de sous-gouverneurs. Le prince eut un lecteur, l'abbé de Langeron; et un sous-précepteur, l'abbé Fleury, auquel fut adjoint, en 1693, l'abbé de Beaumont.

Le personnel voué à la direction des études du jeune duc de Bourgogne était particulièrement connu de Fénelon, déjà éprouvé par lui, et dévoué au précepteur, au moins autant qu'au disciple.

L'abbé de Langeron, depuis longtemps son intime ami, avait été son collaborateur dans les missions d'Aunis et de Saintonge, ainsi que l'abbé Fleury (Claude), l'homme le plus célèbre de ce petit groupe d'auxiliaires.

Employé déjà par Bossuet pour des travaux relatifs

à l'éducation du Grand Dauphin; précepteur particulier des princes de Conti sous les yeux de ce maître illustre ; puis chargé de l'éducation du comte de Vermandois, fils légitimé de Mademoiselle de la Vallière; auteur d'ouvrages estimés par les juges les plus compétents, (*Catéchisme historique*, 1683; *Traité des Études*, 1686); l'abbé Fleury aurait paru digne des fonctions de précepteur en chef, si sa modestie ne l'eût voué à ces rôles subalternes, où l'on fait une partie du bien dont un autre recueille tout l'honneur. Fénelon, plus jeune que lui, mais doué d'un plus brillant génie, ne pouvait trouver un sous-précepteur plus utile; et c'est par lui que, même absent, même exilé, il continua toujours à diriger les études du jeune prince.

Quant à l'abbé de Beaumont, il était fils d'une sœur de Fénelon, et partagea la fortune de son oncle; il le suivit dans son exil, et fut déclaré par lui son « héritier universel (6) ».

Maître absolu des personnes consacrées à l'instruction du duc de Bourgogne, Fénelon se trouvait, par le titre même de sa charge, entièrement soumis à l'autorité du gouverneur. Le duc de Beauvilliers n'était pas de caractère à se décharger sur qui que ce fût de l'accomplissement de ses devoirs. Les témoignages contemporains le désignent tout naturellement comme le vrai chef et l'auteur principal de l'éducation du duc de Bourgogne et de ses frères; et, différant en ceci du langage des générations suivantes, lui attribuent la première part à l'honneur du succès. Mais s'il est permis à distance de décomposer cet ensemble d'influences, on pensera sans doute que Fénelon dut inspirer souvent le « bon duc, » et ne demeura pas étranger même

aux directions qui n'étaient pas de son ressort particulier.

II

Paul de Saint-Aignan, duc de Beauvilliers, était un personnage autrement considérable à la cour que l'abbé de Fénelon. Héritier d'un duché-pairie, époux de la seconde fille de Colbert, premier gentilhomme de la chambre du roi, chef du Conseil royal des finances et ministre d'Etat; il pouvait compter parmi les grands du royaume, après les princes du sang royal; et la faveur du roi le plaçait encore plus haut que sa naissance et ses emplois. Cette faveur n'était pas fondée sur un caprice du souverain, mais sur l'estime, la confiance et le respect; elle se soutint plus tard, même contre les ressentiments dont tous les amis de Fénelon furent victimes avec lui.

D'autre part, M. de Beauvilliers nous apparaît, après Mme de Maintenon, comme la première tête d'un petit groupe qui s'arrangea une vie à part dans l'entourage du roi. Là, sans négliger aucun des devoirs ni des intérêts des courtisans, dans un coin de ce monde fastueux et dissipé de Versailles, on pratiquait la simplicité, la modestie et la dévotion. Avec les douceurs d'une intimité parfaite, qui devait être délicieuse par la singularité et par le choix, on goûtait les charmes plus exquis encore d'une piété profonde, savante et très affinée. Si quelqu'un, dans ce temps-là, conçut le rêve et l'espérance d'amener doucement Louis XIV, la cour et la France entière à réformer leurs mœurs, et à se gouverner pieusement d'après les préceptes et les

inspirations de l'Eglise; ce fut dans ce petit cercle que l'idée put germer; et c'est de là que la réforme devait partir.

Les deux filles de Colbert, leurs deux époux si parfaitement unis, tous dans la plus scrupuleuse dévotion; Mme de Maintenon, reconnaissante envers ces deux couples de l'avoir préférée à Mme de Montespan avant que la faveur du roi se fût prononcée en public; voilà la sainte phalange au moyen de laquelle on croyait pouvoir opérer des prodiges.

Fénelon, devenu précepteur du prince, vivait très retiré et sans liaisons visibles à la cour; mais s'il parvenait à gouverner ce petit monde si discret, il n'avait pas besoin du reste.

Reprenons la lecture de Saint-Simon (7) :

« Il eut auprès de Mme de Maintenon presque autant de succès qu'il en avoit eu auprès des deux ducs. Sa spiritualité l'enchanta ; la cour s'aperçut bientôt des pas de géant de l'heureux abbé, et s'empressa autour de lui. Mais le désir d'être libre et tout entier à ce qu'il s'étoit proposé, et la crainte encore de déplaire aux ducs et à Mme de Maintenon, dont le goût alloit à une vie particulière et fort séparée, lui fit faire bouclier de modestie et de ses fonctions de précepteur (8), et le rendit encore plus cher aux seules personnes qu'il avoit captivées, et qu'il avoit tant d'intérêt de retenir dans cet attachement. »

Madame de Maintenon est peut-être la seule personne qui, après avoir subi l'empire de cet esprit à la fois austère et séduisant, se déroba au charme (nous verrons dans quelles circonstances), et lui devint hostile après lui avoir été gagnée. Il eut pourtant soin de la circonvenir avec son habileté ordinaire.

Quand les Noailles, devenus les favoris de Madame de Maintenon, s'allièrent à elle par le mariage du comte

d'Ayen avec Mlle d'Aubigné, l'archevêque de Cambrai, quoique en disgrâce, eut encore une prise pour ramener à lui la discrète gouvernante du souverain et de l'Eglise de France. Mais le roi était alors trop défiant à l'égard du prélat : rien ne lui réussit.

Fénelon ne perdit jamais rien de son ascendant sur les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse. Exilé dans son diocèse, chargé du ressentiment tenace de ce monarque, devant qui tout tremblait, l'archevêque, semblable à une puissance qui, dans un état de rupture, entretient des agents secrets auprès de l'ennemi, eut en eux des ministres déguisés, qui le servaient avec un dévouement absolu, sans se compromettre.

Le duc de Beauvilliers, en dépit de la fermeté ou de la gravité de son caractère, subissait le prestige de l'esprit de Fénelon. Une amitié constante les unit ; mais si l'on cherche à deviner les sentiments cachés au fond des cœurs, il semble que M. de Beauvilliers y mit plus du sien que Fénelon. Celui-ci, né pour gouverner les hommes, ne s'attachait guère à eux qu'en proportion des services qu'il en pouvait tirer. Incapable de fermer les yeux sur leurs défauts, il les considérait toujours en juge qui tient la balance, qui pèse le fort et le faible, et n'ajoute, dans un plateau, le poids de l'amitié, qu'à la condition de le retirer quand il lui plaira. Lorsque, dans sa correspondance, il parle de ce fidèle et courageux ami, c'est « le bon duc, » pour l'ordinaire ; mais souvent aussi, c'est un homme timide, irrésolu, imprévoyant, qu'il faut pousser, éperonner, et qui manque de courage pour le bien (9).

Cependant la confiance parfaitement fondée qu'il avait

dans le dévouement, la discrétion et la prudence du « bon duc » faisait qu'il lui remettait le soin de toutes les choses dangereuses. Dn fond de son exil, il communiqua toujours avec lui en secret, il lui envoyait les plans de direction pour le jeune prince et les instructions adressées au duc de Bourgogne en cachette du roi. Il y a tel écrit, dont nous parlerons bientôt, dont M. de Beauvilliers avait le dépôt, qu'il replaçait sous les yeux du disciple de temps en temps, et qu'il retirait ensuite. Bien leur en prit à tous deux de ces précautions : car le duc de Bourgogne étant mort inopinément, le roi se fit remettre sa cassette, et tout seul lut et brûla les papiers. Fénelon était fort inquiet ; mais M. de Beauvilliers avait gardé ce qu'il y avait de plus compromettant.

D'après ces faits, même s'il n'y avait pas de preuves directes, on pourrait supposer que, durant leur collaboration à découvert, ce fut Fénelon qui inspira, et M. de Beauvilliers qui ordonna la plus grande partie de ce qui fut fait pour l'éducation du prince et de ses frères.

M. de Chevreuse n'avait aucun titre officiel dans la maison du duc de Bourgogne. Mais il n'était qu'une seule âme avec le gouverneur, et il se laissait manier par le précepteur avec plus d'empire que son beau-frère. Ancien élève des jansénistes, aussi scrupuleux que toute leur école, dévot accompli, méticuleux en tout, amoureux du détail, né pour les intrigues qui paraissaient graves, courrier et négociateur dévoué dans la diplomatie des partis religieux et des petites églises ; le duc de Chevreuse, devenu le premier ministre de Fénelon exilé, se donna un mal incroyable pour les

intérêts du cher archevêque. Pendant le temps du préceptorat, il concourut, on ne sait comment, à l'éducation du prince, comme auxiliaire libre du gouverneur et du précepteur. Nous l'apprenons par Saint-Simon, qui se pique d'avoir été dans la confidence entière du duc de Beauvilliers, et qui ne craint pas de définir ainsi les rôles du gouverneur et de ses collaborateurs (10) :

« Le duc de Beauvilliers, qui sentoit également les difficultés [de cette éducation] et les conséquences, s'y surpassa lui-même par son application, sa patience, la variété des remèdes. Peu aidé par les sous-gouverneurs, il se secourut de tout ce qu'il trouva sous sa main. Fénelon, Fleury, sous-précepteur, qui a donné une si belle *Histoire de l'Eglise*, quelques gentilhommes de la manche, Moreau, premier valet de chambre, fort au-dessus de son état sans se méconnoître, quelques rares valets de l'intérieur, le duc de Chevreuse, seul du dehors, tous mis en œuvre et tous en même esprit, travaillèrent chacun sous la direction du gouverneur, dont l'art, déployé dans un récit, feroit un juste ouvrage également curieux et instructif. »

Dans cette distribution des rôles, on sent bien que Saint-Simon, très peu bienveillant pour Fénelon, admirateur passionné du duc de Beauvilliers, ne désire pas faire la part trop belle au précepteur. Mais la connaissance que nous avons du génie et du caractère de ce rare personnage, et le détail des faits, nous permettront de retrouver son influence presque partout. C'est lui probablement, et non pas M. de Beauvilliers, qui répandit, dans tout ce monde, le même esprit.

III

Tout d'abord c'est de lui, on n'en saurait douter, que vient l'inspiration religieuse qui anima toute cette édu-

cation, et se fit sentir d'une manière si frappante dans la conduite du prince devenu homme.

L'abbé de Fénelon gouvernait les consciences de presque toutes les personnes qui concoururent à gouverner cet héritier de la couronne ; il donna nécessairement le ton dans tout ce qui touchait aux affaires de ce genre. C'est là un point capital, et qu'il importe de bien saisir.

Tous les rois de France de cette race : Henri IV, depuis sa conversion, Louis XIII, Louis XIV, ont témoigné de leur zèle pour les intérêts de l'Eglise catholique. Dans leurs actes publics, ils font profession d'une foi profonde dans ses enseignements. Néanmoins on ne peut pas prétendre que l'esprit de l'Eglise ait inspiré leur gouvernement, ni régné dans leur vie privée. Comme rois, ils ont fait passer les intérêts de leur couronne avant ceux du Saint-Siège ; comme particuliers, ils se sont donné de grandes libertés contre la rigueur des préceptes ecclésiastiques. Leur politique a souvent contrarié Rome, et leur vie n'a nullement visé à la perfection de celle des saints. Leurs ministres, leurs courtisans, ni le gros de la nation, n'ont jamais été invités par eux ni directement ni indirectement, avant le règne discret de Mme de Maintenon, à imiter dans le monde la sévérité des personnes vouées à la vie religieuse. Les leçons même que leur adressaient leurs prédicateurs ne tendaient pas, sauf exception, à faire de ces princes des modèles de piété, mais seulement de bons rois et des chrétiens passables. Il s'agissait, avant tout, de prévoir les grands crimes et de faire disparaître les scandales énormes. Cette sévérité, toute mitigée qu'elle était, pouvait paraître encore très dure aux oreilles d'un roi

tel que Louis XIV, dont la vie, loin d'approcher de la perfection chrétienne, n'était pas même, sur les points que l'on sait, conforme à la morale adoucie des « honnêtes gens ».

Lorsqu'il s'agit de former l'esprit et les mœurs du fils du grand roi, un précepteur aussi profondément religieux que Bossuet, ne songea pas encore à pousser la piété, chez cet héritier présomptif de la couronne, jusqu'à certaines limites où commence le dévot. Averti par son parfait bon sens, le prélat précepteur sentit bien qu'il fallait former un roi chrétien, mais non pas une sorte d'ecclésiastique couronné. Il se fût tenu pour satisfait, s'il eût pu voir dans son disciple un homme parfaitement convaincu de la vérité de sa religion, fidèle aux devoirs généraux des hommes et à ses devoirs particuliers de prince, accessible avec sagesse aux vœux de l'Eglise, mais sans rien qui sentît à l'ordinaire l'ascète ou le pénitent ; en un mot, capable de tenir la cour de France en un état décent, et de vivre avec les hommes tels qu'ils sont.

L'éducation du petit-fils de Louis XIV fut dirigée dans d'autres vues. Lorsque Bossuet félicitait l'Eglise du choix du précepteur, il connaissait du moins en partie le zèle de l'abbé de Fénelon pour les intérêts ecclésiastiques. Peut-être était-ce la première fois que l'héritier présomptif de la couronne se trouvait confié à un homme aussi passionné pour la suprématie du pouvoir spirituel. Si Bossuet ne le cédait en rien à Fénelon pour la réalité des vertus du prêtre, il était beaucoup moins idéaliste que lui dans la théorie, et moins exigeant pour autrui dans la pratique. Il savait d'une part qu'il y a un certain degré moyen de spiritualité dont il est bon de se

contenter dans la plupart des cas ; et de l'autre, une certaine liberté des fidèles à l'égard de l'Eglise, qu'il est dangereux de vouloir supprimer, surtout dans un prince.

Fénelon, plus imaginatif, et plus ébloui des doctrines absolues, toujours épris des théories transcendantes, allait droit aux conséquences rigoureuses des principes. Si la puissance spirituelle est, par sa nature, supérieure à la puissance temporelle, il lui appartient de prendre la domination. Si les fidèles doivent obéir à l'Eglise, ils doivent lui obéir en tout. Si un prince chrétien n'est qu'un chrétien plus en vue que les autres, il doit être plus chrétien que les autres, plus avancé dans l'accomplissement des préceptes, et enfin plus docile envers l'Eglise. Il faut qu'il soit au moins un saint Louis ; encore n'est-il pas certain que ce pieux roi ne laisse rien à désirer : il s'est montré parfois bien indépendant à l'égard des évêques (11) ; et de plus il n'a pas été heureux. Pour servir de modèle à un prince, Fénelon lui préférait Charlemagne, qui a l'avantage d'avoir toujours réussi. Blâmait-il secrètement ces croisades, où Louis IX trouva, en abandonnant son royaume, la défaite, la captivité et la mort ? Peut-être aurait-il eu raison. Dans tous les cas, Charlemagne devait plaire davantage à un prince ambitieux, et n'avait rien pour déplaire à un ecclésiastique très zélé pour la grandeur de l'Eglise (12).

Que le modèle fût Charlemagne ou saint Louis, les temps paraissaient venus : il fallait montrer sur le trône de France un roi d'un caractère aussi religieux qu'héroïque. Les désordres personnels de Louis XIV paraissaient refrénés par l'âge et par les influences dévotes qui l'environnaient et le pénétraient de jour en

jour. La mode inclinait visiblement vers la dévotion. Le crédit et la puissance des personnes réputées pieuses grandissaient à vue d'œil. Il fallait, pour se distinguer à la cour, faire preuve d'une haute piété. Car là, une vie simplement honnête ne peut jamais mener à rien : on ne compte que ceux qui vont loin dans un sens ou dans l'autre. Or, dès qu'il s'agissait de piété, il n'était pas aisé de primer dans ce siècle-là. Depuis cinquante ou soixante ans, la religion avait accompli des merveilles en France. Seulement, les saints demeuraient hors de la cour, qui n'avait jamais eu grande envie de les imiter. Mais voici que la *Piété*, sous les traits de Madame de Maintenon (13), s'installe dans les appartements de Versailles, à petit bruit, et dans des sortes de réduits obscurs, qui sentent un peu le parloir de couvent. Sous les coiffes de la prudente dame, si expérimentée en toutes choses, il y a des provisions surprenantes de science et de finesse, et un goût très subtil et très exigeant en fait de religion. Aussi ne peut-elle vivre dans l'atmosphère trop grossière d'une piété commune ; il lui faut une société pieuse bien choisie, et des dévots triés, en qui la foi soit aussi délicate et aussi ingénieuse que la politesse et l'honneur chez les courtisans. On s'enferme donc chez les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, ou toujours dans de petits cercles, à cinq ou six, sans témoins ; et l'on songe à réformer les mœurs de la cour, comme d'autres conspirent.

C'est dans des réunions de ce genre qu'on introduit un jour mystérieusement le parfait amour divin, représenté par Madame Guyon, appuyée discrètement par l'abbé de Fénelon, qui ne la recommande pas, mais la « laisse estimer. » En somme, ce qui facilita l'entrée au

quiétisme déguisé, ce fut le désir insatiable qui possédait ces personnes, de pousser la piété plus loin, toujours plus loin ; de s'élever à un degré de spiritualité où presque personne ne pût atteindre.

Or, les membres du petit comité de Madame de Maintenon se trouvaient pour la plupart intéressés dans l'éducation du duc de Bourgogne. Certes on ne voulait pas que la religion du jeune prince fût entachée de nouveauté : on se serait bien gardé de l'engager dans les voies extraordinaires. Mais enfin il était entouré de personnes qui s'excitaient mutuellement à la haute piété, de dévots pour qui rien n'était assez parfait.

Et dans ce prince, on entrevoyait la principale espérance des amis de la religion. Le roi Louis XIV, même converti, n'était qu'un dévot bien suspect : sa dévotion ne paraissait qu'une légère écorce (14) : les intimes savaient bien que le fond n'avait pas changé. Son fils, Monseigneur, bien pire encore : son naturel brutal, que rien n'avait pu corriger, alarmait même les honnêtes gens qui ne se piquaient pas de piété rare (15). C'était au second héritier, en expectative, de Louis XIV, qu'il appartiendrait de réformer la cour et de réjouir le cœur de l'Eglise. On le formait dans ces vues. On ne négligeait rien pour en faire un grand roi ; mais il fallait que ce grand roi eût la conscience scrupuleuse d'un saint, et qu'il fît voir sur le trône l'idéal de la perfection chrétienne. Il était destiné, en un mot, à faire régner la foi et la vertu.

Personne ne se montra jamais plus apte que l'abbé de Fénelon à préparer l'accomplissement d'une telle merveille. La religion semblait incarnée en lui, si bien qu'elle se mêlait à tout sans ôter à son esprit rien de

ses grâces. Il passait, sans transition et sans secousse, du badinage mondain à l'austérité la plus imposante, et réciproquement. Sa piété emporte les esprits par dessus les nues, et sa condescendance les ramène à terre avec un sourire. Quand il paraît ne penser qu'à l'éternité, il est tout prêt à terminer par un compliment tout à la fois digne et gracieux. Grand seigneur, apôtre, homme du monde avec une égale facilité; sa religion est très haute, son commerce enchanteur : il donne l'idée de la perfection dans l'amour divin et dans les amitiés humaines, dans la spiritualité et dans la politesse.

Un prince formé sur ce modèle aurait été le plus puissant des rois : il aurait subjugué et charmé ses sujets; il aurait commandé avec un empire absolu, en se montrant le plus séduisant des hommes; il eût vécu en saint, et entraîné les cœurs par l'enthousiasme : le tout pour le profit de la piété, et pour le triomphe de l'Eglise. Mais Fénelon ne put transmettre à son disciple ses moyens d'enchantement : voyons ce qu'il lui transmit.

IV

On pourrait emprunter aux écrits de Fénelon plus d'un trait piquant sur le caractère de son élève (16); mais tout paraît languissant auprès du portrait du duc de Bourgogne que nous devons à la plume de Saint-Simon. Celui-ci est un chef-d'œuvre de verve et de couleur; on craint seulement que l'artiste n'ait ajouté au modèle pour rendre cette image plus saisissante, ou plutôt pour faire paraître la transformation plus merveilleuse.

« Ce prince (17) naquit terrible, et sa première jeunesse fit

trembler ; dur et colère jusqu'aux derniers emportements, et jusque contre les choses inanimées ; impétueux avec fureur, incapable de souffrir la moindre résistance, même des heures et des éléments, sans entrer en des fougues à faire craindre que tout ne se rompît dans son corps ; opiniâtre à l'excès ; passionné pour toute espèce de volupté, et des femmes, et, ce qui est rare à la fois, avec un autre penchant tout aussi fort. Il n'aimoit pas moins le vin, la bonne chère, la chasse avec fureur, la musique avec une sorte de ravissement, et le jeu encore, où il ne pouvoit supporter d'être vaincu, et où le danger avec lui étoit extrême ; enfin, livré à toutes les passions et transporté de tous les plaisirs ; souvent farouche, naturellement porté à la cruauté ; barbare en railleries et à produire les ridicules avec une justesse qui assommoit... »

Joignez à cela un orgueil prodigieux, tiré de sa naissance et de l'espoir de porter la première couronne de l'univers ; orgueil qui allait jusqu'au mépris de ses propres frères, destinés à devenir ses sujets. Ne parlons pas pour le moment de ses heureuses qualités ; et allons droit à la métamorphose que l'éducation accomplit en lui, d'après le même témoin (18) :

« De cet abîme sortit un prince affable, doux, humain, modéré, patient, modeste, pénitent, et, autant et quelquefois au delà de ce que son état pouvoit comporter, humble et austère pour soi. Tout appliqué à ses devoirs et les comprenant immenses, il ne pensa plus qu'à allier les devoirs de fils et de sujet avec ceux auxquels il se voyoit destiné. »

Ce miracle, au dire de Saint-Simon, qui voit là l'œuvre de Dieu, fut accompli entre dix-huit et vingt ans. Remarquons qu'arrivé à cet âge, qu'il atteignit vers 1700, le prince était déjà séparé de Fénelon depuis quelques années. Car, à partir du 1er août 1697, l'archevêque de Cambrai demeura exilé dans son diocèse. Même à cette date, il y avait déjà deux ans qu'il était

partagé entre les devoirs de l'épiscopat et ceux du préceptorat, et ne pouvait passer que quelques mois de l'année près de son élève. Mais il est certain qu'absent il le gouvernait presque autant que présent.

Quant au merveilleux de cette transformation, il se rapproche plus du naturel dans les témoignages de Fénelon lui-même que dans ceux de Saint-Simon. Ce dernier énumère, à la vérité, les ressources de l'esprit du prince, qui peuvent expliquer les prises que ses maîtres eurent sur lui ; mais Fénelon fait connaître quelques traits de son caractère, qui sont comme les éléments et les indices de la future métamorphose.

Aussitôt après la mort du duc de Bourgogne (1712), le P. Martineau, qui avait été son confesseur, se mit à travailler à un ouvrage qu'il publia dans le cours de la même année, sous le titre de *Recueil des vertus de Louis de France, duc de Bourgogne, et ensuite Dauphin*. Ce Père demanda des renseignements à l'archevêque de Cambrai (19), qui d'abord, dans l'excès de son chagrin, n'eut pas la force de lui en donner; mais il lui écrivit quelques mois après (20) (l'ouvrage ayant déjà paru), une lettre assez étendue, dont l'analyse est fort instructive.

Il y faut signaler d'abord la mention d'une vertu qui fut assurément d'un grand secours à l'habile directeur du jeune prince :

« Je l'ai toujours vu sincère et ingénu, jusqu'au point que nous n'avions besoin que de l'interroger pour apprendre de lui les fautes qu'il avoit faites. Un jour, il étoit en très mauvaise humeur, et il vouloit cacher dans sa passion ce qu'il avoit fait en désobéissant. Je le pressai *de me dire la vérité devant Dieu*. Alors il se mit en grande colère, et il s'écria : *Pourquoi me le demandez-vous devant Dieu ? Hé bien ! puisque vous me le de-*

mandez ainsi, je ne puis pas vous désavouer que j'ai fait telle chose. Il étoit comme hors de lui par l'excès de la colère, et cependant la religion le dominoit tellement, qu'elle lui arrachoit un aveu si pénible. »

Quel spectacle que celui de cet enfant mis à la torture par sa conscience, et confessant avec fureur ce qu'il avait résolu de tenir caché! Quelle force du sentiment religieux! Quelle énergie de l'honneur! Et quelle prise pour ceux qui devaient le gouverner! Ce n'était pas là, certes, un naturel vulgaire : une telle véhémence n'avait besoin que d'être bien dirigée : les premières années devaient être difficiles, à cause du tumulte des passions; mais une fois que l'âge, les conseils, l'instruction auraient imprimé un bon mouvement à cette ardeur extraordinaire, on pouvait en attendre des merveilles; on ne devait craindre que l'excès de la chaleur et l'exagération en tout.

Mais il fallait qu'un homme prudent sût prendre l'empire sur ce caractère passionné. Or, dans le groupe que nous avons décrit, quel était l'homme né pour diriger et le prince et ses maîtres? On le sait bien. La principale difficulté sans doute que rencontra Fénelon se trouvait dans l'orgueil excessif de cet enfant royal, qui, selon Saint-Simon (21), « de la hauteur des cieux « ne regardoit les hommes que comme des atomes avec « qui il n'avoit aucune ressemblance, quels qu'ils fus- « sent. » Comment plier à la soumission d'un disciple un orgueil si monstrueux? Il est vrai que ce fils des dieux avait des moments de condescendance. « Je l'ai « vu souvent nous dire (c'est Fénelon qui parle (22), « quand il était en liberté de conversation : *Je laisse « derrière la porte le Duc de Bourgogne, et je ne suis plus*

« *avec vous que le petit Louis.* » Modestie peu rassurante : car le duc de Bourgogne n'était jamais loin. Et en effet, le précepteur dut subir de violentes escarmouches, et même des batailles en règle avec la vanité d'un disciple si peu désarmé. On en peut voir le récit dans l'*Histoire de Fénelon* par le cardinal de Bausset (23). Il n'est pas douteux qu'à force de dignité, de patience, d'industrie, d'héroïque sang-froid, le maître vint à bout des révoltes du caractère de l'élève, et sut le rendre maniable, comme un cheval fougueux qu'on a une fois dompté. Par ces résultats on peut se convaincre que Fénelon n'avait pas seulement le génie de l'éducation pour la théorie, mais aussi pour la pratique.

Mais il ne faut pas perdre de vue le rôle que joua l'esprit, et chez le maître et chez le disciple, pour arriver à ce redressement du caractère. Les facultés de l'élève dépassaient de beaucoup celles des enfants de son âge. Doué d'une intelligence singulièrement vive et variée, avide de tout savoir, possédé du démon de l'action, le jeune prince était encore remarquablement sensible aux beautés des ouvrages, et cela dès l'enfance (24). Fénelon écrivait, bien des années après (25) :

> « J'ai vu un jeune prince, à huit ans, saisi de douleur à la vue du péril du petit Joas. Je l'ai vu impatient sur ce que le grand-prêtre cachoit à Joas son nom et sa naissance. Je l'ai vu pleurer amèrement en écoutant ce vers :
>
> Ah ! miseram Eurydicen.... »

Les premières phrases font sans doute allusion à quelqu'une des représentations d'*Athalie* qui furent données en présence du roi en 1691 (26). Le jeune prince avait alors *neuf* ans, et non pas huit : Fénelon le rajeunit. Au reste, on ne sera peut-être pas très étonné de

l'émotion qu'un enfant put ressentir en voyant jouer le chef-d'œuvre de Racine. Un esprit ordinaire pouvait en être touché : or, celui du jeune prince n'était pas ordinaire. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire la description que Fénelon fait des facultés intellectuelles de son élève, dans la lettre déjà citée au P. Martineau (27). Mais nous citons de préférence une page de Saint-Simon, conforme pour le fond, mais autrement vive (28).

« L'esprit, la pénétration brilloient en lui de toutes parts. Jusque dans ses furies ses réponses étonnoient. Ses raisonnements tendoient toujours au juste et au profond, même dans ses emportements. Il se jouoit des connoissances les plus abstraites. L'étendue et la vivacité de son esprit étoient prodigieuses, et l'empêchoient de s'appliquer à une seule chose à la fois, jusqu'à l'en rendre incapable. La nécessité de le laisser dessiner en étudiant, à quoi il avoit beaucoup de goût et d'adresse, et sans quoi son étude étoit infructueuse, a peut-être beaucoup nui à sa taille. »

Il devint, en effet, bossu, et par suite boiteux dans son adolescence (29).

V

Des dispositions d'esprit si remarquables, avec un maître tel que Fénelon, purent aider à corriger plus d'un vice de caractère.

L'éducation physique y contribua fort heureusement. Tout fut calculé pour tremper vigoureusement le sujet remis aux mains de M. de Beauvilliers. On ne trouve rien de faible dans le régime de vie et la discipline auxquels le duc de Bourgogne fut soumis avec ses frères, les ducs d'Anjou et de Berry. Car, ainsi que Saint-Simon le remarque (30), « on affecta toujours de les élever tous trois ensemble dans une égalité parfaite ».

Les renseignements suivants sont tirés d'un *Mémoire* du marquis de Louville, gentilhomme de la maison du duc d'Anjou, rédigé en 1696 (31). Louville rapporte à peu près tout le mérite de cette discipline au duc de Beauvilliers. Nous chercherons ce qu'il est permis d'en attribuer aux inspirations de Fénelon.

L'auteur commence par ce qui regarde l'éducation physique, dirigée d'après des principes qui parurent alors très hardis, et qui ne sont point en désaccord avec ceux de l'auteur de l'*Éducation des Filles* :

« La manière dont on élève les enfants de France, par rapport à leur santé, n'est pas approuvée des médecins ; et il a fallu que M. de Beauvilliers ait beaucoup pris sur lui, et que le Roi ait autant de confiance en lui qu'il en a, pour lui avoir permis d'en user comme il a fait à cet égard. »

Les aliments, sur lesquels Louville entre dans un grand détail, étaient réglés d'après cette discipline de sobriété que Fénelon préconise ailleurs, comme nous l'avons vu. On cherchait à faire aux jeunes princes ce « sang doux » qu'il aime tant à imaginer. « Le matin, ils ne mangeaient que du pain sec et buvaient un grand verre d'eau et de vin, ou d'eau pure, à leur choix. » Au reste, on les laissait manger à leur appétit ; mais on ne leur servait « que des choses saines » ; c'est-à-dire qu'on leur donnait des viandes pour la plupart sans assaisonnements ; et l'on restreignait l'usage de ces « ragoûts » pour lesquels Fénelon témoigne une aversion si plaisante (32). D'ailleurs, aucune abstinence superstitieuse : on voulait qu'ils fussent sains et vigoureux.

« On les élève, dit Louville, comme s'ils devoient être un jour des athlètes, — (qui sait en effet si Fénelon, plein de l'antiquité

grecque, n'avait pas suggéré quelques idées empruntées à la règle de vie des futurs combattants aux jeux olympiques?) — et M. le duc de Beauvilliers est tellement persuadé qu'un prince infirme n'est bon à rien, surtout en France, où il faut qu'ils commandent leurs armées en personne, que tous les accidents que l'on peut envisager sur cela ne l'ont jamais pu détourner de son projet. »

Ils étaient donc libres de se livrer à tous les exercices du corps les plus violents, course, chasse, jeu de paume, sans que l'on craignît pour eux le chaud et le froid; quoi qu'en pussent dire les médecins, qui, paraît-il, n'avaient guère affaire avec eux.

Ces exercices, et même les jeux sédentaires, tels que les cartes, le trictrac, les échecs, le billard, occupaient une notable partie de la journée. On se gardait bien de surcharger leur esprit par l'étude et de l'énerver par l'excès du travail. Nous verrons dans un moment si leur instruction y perdait.

L'éducation morale comportait beaucoup moins de liberté que l'éducation physique. Leurs actions et leurs paroles étaient très étroitement surveillées; leurs sociétés rigoureusement choisies; point de conversations secrètes, même entre eux; et le gouverneur toujours mis au courant de tout. On sent, dans cette règle sévère, non seulement la vigilance d'un père de famille qui craint que le mal ne se glisse dans l'esprit de ses enfants par les propos secrets; mais encore cette sorte de jalousie ecclésiastique, qui redoute les amitiés par lesquelles une personne s'en approprie, pour ainsi dire, une autre. C'était, au fond, l'interdiction de toute liaison étroite entre les princes et leurs jeunes compagnons, et l'obligation, pour les cœurs des disciples, de

s'ouvrir uniquement aux maîtres. On ne saurait encore méconnaître, dans ce régime des affections, l'influence de Fénelon.

La vie des trois princes n'avait, pour le reste, rien de dur. N'est-ce pas aussi aux idées du traité de l'*Éducation des Filles* qu'on peut attribuer l'adoucissement des habitudes barbares qui prévalaient encore dans ce temps-là, même à l'égard des enfants des princes ?

« Jamais M. le duc de Beauvilliers n'a donné ni fouet ni férules à aucun des trois princes, et il prétend que ces sortes de punitions ne conviennent point à des enfants de ce rang-là : il ne songe au contraire qu'à s'en faire aimer, afin de leur être utile ; et il les châtie avec la dernière douceur. Cependant il y a un certain nombre de punitions qui se succèdent les unes aux autres, dont il se sert à mesure qu'ils font quelque faute. »

On évitait même pour eux les humiliations, si chères à la discipline monastique. Pour les fautes commises en public, on les avertissait tout bas; et si le prince averti ne profitait pas de l'avis, la punition suivait de près et infailliblement, M. de Beauvilliers se montrant toujours plus sévère pour les fautes commises en son absence que pour celles dont il avait été témoin ; mais sans jamais dégrader en eux le sentiment de la dignité personnelle.

Au reste, Louville a observé que « jamais ils n'ont « encore été punis pour leurs études, parce qu'ils s'y « portent toujours avec plaisir, par le soin qu'on a pris « de les leur rendre agréables, et que ce temps-là ne « leur est point à charge. »

Il faut louer encore la discrétion avec laquelle l'éducation religieuse leur était donnée par des hommes d'un caractère si religieux. Écoutons toujours Louville :

« Elle est répandue sur le tout ; et l'on songe bien plus à les

rendre chrétiens par les sentimens vertueux qu'on leur inspire, et l'éloignement de tous ceux qui leur pourroient donner de mauvais exemples, que par des pratiques extérieures et pénibles, qui ne produisent ordinairement d'autre effet dans tous les enfans qui en sont accablés, que de leur donner, pour tout le reste de leur vie, de l'éloignement et quelquefois même de l'horreur pour la piété. »

L'on ne saurait douter cette fois que Louville n'ait exprimé la pensée même de Fénelon (33); et il ajoute : « L'on peut dire sans flatterie que jamais princes n'ont « été élevés plus chrétiennement que ceux-ci. » C'est ce qu'il est impossible de contester, et sur quoi nous aurons à revenir plus tard.

Dans l'emploi de la journée, quatre heures seulement, en deux fois, étaient réservées à l'étude. Et le fruit était merveilleux, si l'on en croit Louville : tant les dispositions des princes (au moins des deux aînés) secondaient heureusement l'habileté des maîtres, et se trouvaient entretenues par l'art qu'on employait à leur faire paraître l'étude agréable.

Nous possédons, pour les années 1695 et 1696, avec le *Mémoire* de Louville, deux lettres (34) écrites par l'archevêque de Cambrai à l'abbé Fleury, chargé de diriger les études en l'absence du précepteur. On y peut lire le détail des travaux auxquels était soumis le duc de Bourgogne à l'âge de quatorze ans, et des progrès qu'il avait accomplis. Là se manifeste la méthode de ses études. Nous citons de préférence, comme plus agréable, le résumé fait par Louville :

« Les deux aînés, dit-il, ont naturellement du goût pour les belles-lettres, et savent déjà le latin en perfection. Ils y écrivent

très naturellement et très purement, font des fables et des dialogues qu'ils s'envoient l'un à l'autre, que non seulement ils mettent en bon latin, mais dont ils composent eux-mêmes les matières. Ils font des extraits français des livres latins, et des extraits latins des livres français. »

« On ne veut point qu'ils fassent de vers ni latins ni français, parce qu'il est ridicule à un prince de vouloir passer pour poète ; mais ils traduisent tous les poètes, et par la connaissance qu'on leur donne du bon latin, on leur en fait sentir toutes les beautés. Ils ont déjà traduit Virgile, Ovide et Horace tout entiers, et ils feront ainsi de tous les autres. »

« Ils savent déjà la géographie et la sphère parfaitement, plus d'histoire ancienne et moderne et de toutes sortes de pays qu'aucun homme qu'il y ait à la cour, de quelque âge qu'il soit ; toutes les fables, un peu de peinture, de sculpture, d'architecture, les fortifications, l'anatomie ; et ils commencent à apprendre le droit... On leur apprendra ensuite... de la philosophie ancienne et moderne tout ce qu'il est nécessaire qu'ils en sachent, aussi bien que des mathématiques... »

Nous n'avons pas besoin de tout énumérer. Fénelon, toujours appliqué (comme dans le traité de l'*Éducation des Filles*), à tourner l'enseignement vers le profit réel, à ne rien omettre de ce qui pouvait être utile, et à soulager ses élèves de tout ce qui ne l'était pas, écartait de leur instruction les langues vivantes, « ces princes-là ne voyageant jamais, et tous ceux qui viennent à la cour sachant parler français ou latin ». Mais, en revanche, il voulait que le duc de Bourgogne apprît « tout ce qui regarde la politique et le commerce, non pas en lui donnant des préceptes généraux et frivoles..., mais en lui lisant tout ce qui a été écrit sur ces matières... par les têtes les plus saines ». On faisait faire sur ce sujet un grand ouvrage qui ne devait pas être donné au public, et où se trouvaient ramassés tous les documents nécessaires à un roi de France pour bien connaître les

intérêts de ses états (35) : tant Fénelon portait un esprit pratique dans l'éducation d'un prince!

Mais aussi ne pouvait-il souffrir que ses élèves fussent savants pour être savants.

« On leur donne, dit Louville, une grande horreur de la pédanterie, et l'archevêque de Cambrai, leur précepteur, est persuadé qu'il vaudroit mieux qu'un prince fût tout à fait ignorant en ce qui regarde les belles-lettres ou les arts, que de les savoir d'une manière pédante; parce qu'il est ridicule à un prince d'être caractérisé par aucune chose que ce puisse être, lorsqu'elle ne convient pas essentiellement à son état (36); n'y ayant que trois choses, pour ainsi dire, qu'il lui soit permis de savoir à fond, l'histoire, la politique, et commander ses armées. »

VI

C'était donc bien un roi qu'on se proposait de former, et non pas un savant, ou un esprit curieux des connaissances qui appartiennent à d'autres professions. Si le duc de Bourgogne s'adonna plus qu'il n'était nécessaire à des spéculations qui l'éloignaient de ses fonctions princières, et particulièrement aux mathématiques (37), ce ne fut point la faute de ses maîtres, mais de son ardent esprit, qui ne connaissait point de mesure aux choses qui lui plaisaient, surtout à celles qu'il put regarder encore comme innocentes, quand sa conscience devint scrupuleuse à l'excès. Ainsi les sages intentions de ses maîtres furent déjouées sur ce point par la force du naturel.

On ne voulait pas non plus en faire un dévot mesquin et un esprit timoré. On avait pour lui, sur le fait de la religion, des ambitions plus hautes. Louville dit excellemment que l'éducation religieuse des princes

était « répandue sur le tout », et qu'« on songeait bien plus à les rendre chrétiens par les sentimens vertueux qu'on leur inspirait que par des pratiques extérieures et pénibles ».

On ne saurait mieux résumer les principes et la méthode de Fénelon. Ennemi de la superstition, dédaignant la dévotion méticuleuse, craignant le rétrécissement d'esprit et la sécheresse qu'amènent les pratiques minutieuses où le sentiment n'entre pour rien ; n'estimant pour un culte véritable et salutaire que l'amour de Dieu et l'application à se le rendre présent ; il ne dut pas entreprendre de plier l'esprit de son disciple à une forme de religion timide, mécanique et trompeuse. C'était le cœur même qu'il cherchait à gagner à la piété, qu'il aurait voulu remplir, pénétrer, inonder de cet amour dont sa propre imagination était transportée. Au moyen de cet amour, il se flattait d'élargir le cœur, de le dilater (c'est son expression favorite), et de communiquer à l'esprit la sérénité et la joie dans la dévotion la plus profonde. Le principal exercice de piété qu'il recommande, même dans l'âge adolescent, c'est l'oraison. Il l'enseigne aux jeunes filles (38) ; il la conseille de la manière la plus pressante au duc de Bourgogne (39). Comment une telle discipline pouvait-elle rabaisser et étouffer l'esprit du prince ?

En théorie donc, l'effet de cette éducation religieuse ne devait pas être de nuire à la liberté de jugement et de conduite du disciple de Fénelon. Mais il faut songer aussi à l'ascendant personnel des maîtres et au caractère de l'élève. Le jeune homme, passionné et extrême en tout, poussa l'esprit de religion jusqu'à ses dernières conséquences. Le naturel scrupuleux et timoré du duc

de Beauvilliers rétrécit peut-être son disciple. Le ton prophétique, le sublime et la spiritualité mystique de Fénelon le rendirent humble et tremblant devant son maître. « Faites-vous petit » disait toujours le grand « directeur à tous ses pénitents (40). — « Surtout soyez « humble et petit » écrit-il au jeune prince âgé de vingt ans (41). Le duc de Bourgogne se fit petit.

Il ne faudrait pas se laisser tromper par ce langage propre à la dévotion. Jamais Fénelon ne put songer à inspirer des sentiments pusillanimes à un futur roi de France ; et jamais le prince ne crut tomber dans la petitesse, au sens vulgaire. Maître et disciple s'entendaient assez bien : il s'agissait de réprimer cette trop grande estime de soi, qu'il est si difficile de déraciner du cœur de l'homme ; et de se faire petit devant Dieu.

Il faut s'abandonner à lui sans réserve, comme le petit enfant se prête à ceux qui le gouvernent, n'ayant par lui-même ni sagesse ni volonté. Voilà ce que c'est que se faire petit.

On verra que Fénelon se fait petit lui-même, dans des circonstances où ce n'est pas à Dieu qu'il se donne à manier comme un enfant (42). Mais ces protestations de soumission ne l'empêchent pas de se redresser, quand il croit son honneur en péril. Cette doctrine de petitesse est dans son esprit, elle n'est pas dans son caractère.

En sera-t-il de même de son disciple ? Le duc de Bourgogne, après s'être livré à Fénelon, qui pour lui représente Dieu, saura-t-il se reprendre, et juger qu'il est homme devant un homme ? C'est ce que les faits permettront d'apprécier. Mais l'ascendant du maître sur son disciple fut véritablement exceptionnel, quoiqu'il ne soit pas rare de voir des élèves qu'une admiration

enfantine pour leur précepteurs incline à n'oser plus jamais penser que par eux. Qu'est-ce pourtant que la plupart des précepteurs en comparaison de Fénelon ? Combien en voit-on qui puissent, comme lui, subjuguer l'âme entière d'un enfant, et d'un jeune homme ? L'empire qu'il sut conserver sur tant de personnages d'âge mûr et de la plus haute expérience, permet d'apprécier celui qu'il dut prendre sur un enfant passionné, quand une fois il l'eut dompté, assoupli et conquis.

VII

L'effet le mieux prouvé de l'éducation du duc de Bourgogne fut l'amour sans mesure qu'il conçut pour son précepteur : sentiment touchant en lui-même, glorieux pour le maître, honorable pour l'élève, et qui en dit plus peut-être que tous les éloges sur les mérites de Fénelon et sur le cœur du prince. Mais, avec cette affection passionnée et soumise, si le duc de Bourgogne était parvenu au trône, Fénelon eût été le vrai roi de France.

— « Et que pouvait-on souhaiter de plus heureux qu'un pareil règne? » pensent les personnes prévenues de la fausse réputation que les philosophes du dix-huitième siècle ont faite à l'archevêque de Cambrai (13). »

D'Alembert, J.-J. Rousseau, Bernardin de Saint-Pierre, la plupart des philosophes du dix-huitième siècle, se sont formé un Fénelon de fantaisie, d'après ses ouvrages alors publiés, et qu'ils n'ont pas toujours lus fort attentivement. Il faut d'abord relire les écrits qui lui ont fait sa réputation de candeur et d'humanité. Nous

chercherons aprés quelle fut sa politique secrète. Ce ne sont pas deux hommes différents que nous avons à étudier ; ce n'est pas même un homme à deux visages, comme quelques-uns le penseraient ; mais c'est le génie le plus étonnant pour concevoir tour à tour ou simultanément des théories qui n'ont jamais pu se trouver ensemble sans chercher à se détruire, excepté dans cette tête unique, où tous les contraires s'assemblent.

NOTES

(1) M. l'abbé L. Lacroix, dans sa thèse latine (*Quid de instituendo principe senserit Vayerius*, Parisiis, 1880 ; cap. VI), n'a guère ébranlé une opinion si bien établie, quoi qu'il ait montré qu'on y doit apporter quelque tempérament.

(2) Pour celle de Monseigneur, voir A. Floquet, *Bossuet précepteur du Dauphin et évêque à la Cour ;* Paris, Didot, 1864 ; (chap. I-VII). — *Œuv. compl., de Bossuet*, éd. Lachat, vol. XXIII-XXVI, 1861. — Sous le titre d'*Œuvres inédites de Bossuet*, découvertes par Aug. Louis Ménard, Paris, Didot, 1883, on a publié deux beaux volumes de cahiers qui auraient appartenu aux études du prince. Mais la critique des hommes les plus compétents s'est fort élevée contre cette publication, qui est aujourd'hui rejetée. — La comparaison entre les deux éducations princières est l'objet d'une thèse latine pour le doctorat ès lettres : E. Moet, *Bossuetius et Fenelo, Quatenus regiorum alumnorum præceptores, inter se comparantur*, 1859, Aug. Auscorum, 105 p.

(3) *Mémoires*, t. VI, p, 249.

(4) *Œuv. compl. de Bossuet*, éd. Lachat, t. XXVI, p. 19 ; voir un écrit latin de Bossuet : *Ad virtutis studium exhortatio*, plus connu sous ce titre : *De Incogitantia*.

(5) On trouve le souvenir d'avis différents dans les notes de l'*Eloge de Fleury* (Claude), par d'Alembert (note 6, p. 615, éd. A. Belin, 1821, t. II). « Nous oserons pourtant former quelque doute sur le succès de l'éducation « du duc de Bourgogne, malgré l'opinion très favorable que nous avons des « lumières et de la vertu de son instituteur. Nous avons vu des vieillards qui « avaient connu ce prince, et qui prétendaient que son caractère dur et « orgueilleux, contraint et adouci même en apparence par les soins assidus et « éclairés de Fénelon, se seroit relevé avec force, et développé avec liberté, « dès que le trône lui eût permis de se livrer à ses penchans. Quelques lettres « qui sont restées de lui, font craindre que ces vieillards n'aient dit vrai. »

Cf. — Lettres du duc de Bourgogne à Mme de Maintenon dans les *Mémoires*

politiques, etc., publiés par l'abbé Millot, Paris, 1777. — Du même : *Dialogues et Vie du duc de Bourgogne*, etc., Paris, 1816. — *Œuv. de Fénelon*, t. VII, p. 286 *g.*, note).

(6) C'est lui que, dans sa correspondance familière, Fénelon désigne sous le nom de *Panta*, (Pantaléon de Beaumont,) ou du *Grand Abbé*. — Langeron est le *Petit Abbé*. — Voir le Testament de Fénelon, (*Œuv. compl.*, t. X, p. 136.) — M. *Léon* de Beaumont fut nommé à l'évêché de Saintes en 1716, et ne put avoir ses bulles qu'en 1718, à cause des troubles religieux du temps. Il garda cet évêché jusqu'en 1745. (*Arch. de la Saintonge*, t. X, 1882, p. 122.) — Au tome III (1876) du même recueil, on trouve différentes pièces qui se rapportent à lui ; et notamment (p. 437-440), deux lettres de lui à sa sœur sur les titres de noblesse de leur famille.

(7) T. I, p. 177.

(8) Saint-Simon oublie de remarquer que Fénelon, sans fortune et fort ami de l'ordre, par conséquent ennemi du luxe et des dettes, ne dut pas chercher à faire figure à la cour au delà de ses moyens ; et que, s'il garda toujours la plus digne attitude, même dans la gêne, ce fut l'effet de la sage modestie de sa vie.

(9) Dans sa lettre anonyme *à Louis XIV*, que nous analyserons plus loin, Fénelon reproche au duc de Beauvilliers sa faiblesse. On voit qu'il le considère, avec Mme de Maintenon, comme admis déjà, vers 1694, aux fonctions de conseil secret, de conseil de conscience du roi : «... Mais votre conseil n'a ni « force ni vigueur pour le bien. Du moins Mme de M. et M. le D. de B. de« voient-ils se servir de votre confiance en eux pour vous détromper ; mais « leur foiblesse et leur timidité les déshonorent, et scandalisent tout le monde.» (*Œuv. compl.*, t. VII, p. 513, *g.*)

(10) *Mémoires*, t. VI, p. 240.

(11) Voir Joinville, *Hist. de Saint Louis*, éd. Natalis de Wailly, ch. CXXXV, 670-671.

(12) « Peut-être trouvera-t-on dans Charlemagne plusieurs choses qui ne « plairont pas : mais peut-être que ce ne sera pas sa faute, et que ce dégoût « viendra de l'extrême différence des mœurs de son temps et du nôtre. L'avan« tage qu'il a eu d'être chrétien le met au-dessus de tous les héros du paga« nisme, et celui d'avoir toujours été heureux dans ses entreprises le rend « un modèle plus agréable que saint Louis. Je ne crois pas même qu'on puisse « trouver un roi plus digne d'être étudié en tout, ni d'une autorité plus grande « pour donner des leçons à ceux qui doivent régner. » (L. au duc de Beau« villiers, *Œuv. compl.*, t. VII, p. 213.)

(13) Voir le *Prologue* de l'*Esther* de Racine.

(14) S. Simon, t. VI, p. 241.

(15) *Ibid.*

(16) Voir notamment *le Fantasque*, (*Opusc. divers*, t. VI, p. 335), et le premier des *Dialogues des Morts*. Dans les œuvres destinées à l'éducation du jeune prince, on rencontre souvent des observations plus ou moins malicieuses ou railleuses sur ses défauts ; mais le sage précepteur se garde bien de dire les choses qu'il faut taire, et d'employer la raillerie plus qu'il n'est nécessaire pour mettre du sel dans les bons avis.

Dans le *Télémaque*, (l. XIII, p. 336-suiv.) Fénelon fait un portrait de son héros, qui paraît pris sur le duc de Bourgogne :

« Son naturel étoit bon et sincère, mais peu caressant ; il ne s'avisoit guères

« de ce qui pouvoit faire plaisir aux autres : il n'étoit point attaché aux ri-« chesses, mais il ne savoit point donner. Ainsi, avec un cœur noble et porté « au bien, il ne paroissoit ni obligeant, ni sensible à l'amitié, ni libéral, ni « reconnoissant des soins qu'on prenoit pour lui, ni attentif à distinguer le « mérite. Il suivoit son goût sans réflexion. Sa mère Pénélope (Pénélope ou « Christine de Bavière?) l'avoit nourri, malgré Mentor (lisez *Fenelon*), dans « une hauteur et une fierté qui ternissoient tout ce qu'il y avoit de plus aima-« ble en lui. Il se regardoit comme étant d'une autre nature que le reste des « hommes ; les autres ne lui sembloient mis sur la terre par les Dieux que « pour lui plaire, pour le servir, pour prévenir tous ses désirs, et pour rappor-« ter tout à lui comme à une divinité. Le bonheur de le servir étoit, selon « lui, une assez haute récompense pour ceux qui le servoient. Il ne falloit « jamais rien trouver d'impossible quand il s'agissoit de le contenter ; et les « moindres retardements irritoient son naturel ardent.

... « Mais cette indifférence pour les autres et cette attention continuelle « sur lui-même ne venoient que du transport continuel où il étoit jeté par la « violence de ses passions...

« Pendant que Télémaque étoit avec Mentor, ces défauts ne paroissoient point, et ils se diminuoient tous les jours..., etc. »

(17) S. Simon, t. VI, p. 239.

(18) *Ibid.*, p. 240.

(19) Voir t. VIII, p. 49, 48, 123.

(20) 14 nov. 1712, t. VIII, p. 123.

(21) T. VI, p, 239.

(22) T, VIII, p. 123.

(23) L. I, xxxviii, p. 36.

(24) Dans le premier de ses *Dialogues des Morts* (*Mercure et Charon*, *Œuv. compl.*, t. VI, p. 233), Fénelon fait évidemment le portrait du prince, sous le nom de Picrochole, pour son élève lui-même :

Mercure... « Il a la colère et les pleurs d'Achille : il pourroit bien en avoir « le courage; il est assez mutin pour lui ressembler. On dit qu'il aime les « muses, qu'il a un Chiron, un Phœnix... Je crois qu'il aimera la paix, et « qu'il saura faire la guerre. On voit en lui les commencemens d'un grand « prince... Il est impétueux, mais il n'est point méchant ; il est curieux, do-« cile, plein de goût pour les belles choses ; il aime les honnêtes gens, et sait « bon gré à ceux qui le corrigent. S'il peut surmonter sa promptitude et sa « paresse, il sera merveillenx ; je te le prédis. »

Cf. *Dial.* III, fin. Chiron dit à Achille : « Tu renaîtras, après une longue « suite de siècles, avec du génie, de l'élévation, du courage, du goût pour les « muses, mais avec un naturel impatient et impétueux : tu auras Chiron à tes « côtés ; nous verrons l'usage que tu en feras. »

(25) *L. sur les Occ. de l'Acad.* (1714).

(26) *Notice sur Athalie*, par Paul Mesnard, dans son édition des *Œuvres de Racine*, t. III, p. 555.

(27) T. VIII, p. 123.

(28) T. VI, p, 239.

(29) On peut lire dans Saint-Simon (*Mémoires*, t. VI, p. 240) comment cette double difformité lui advint, et ce qu'on fit pour redresser sa taille.

Quant au goût et à l'adresse du prince pour le dessin, et même pour la caricature, on peut s'amuser à lire d'Alembert, *Eloge de Genest*, (éd. A. Belin,

1821, t. II, p. 531, 536) : dans une lettre au président Bouhier, l'abbé d'Olivet raconte plaisamment l'espèce d'acharnement et le succès avec lequel le duc de Bourgogne dessinait partout le nez, d'ailleurs fameux, de l'abbé Genest. Il finit par envoyer a l'abbé une grande médaille de carton, où il l'avait « crayonné divinement bien », avec des accessoires que nous omettons.

(30) T. VI, p. 239.

(31) *Œuv. compl., de Fénelon*, t. VII, p. 519-suiv.

(32) Le régime de nourriture des petits-fils de Louis XIV est à peu près celui des Crétois du *Télémaque*. Les élèves de Fénelon durent être contents de voir qu'on vivait comme eux dans le pays de Minos, quand ils y furent introduits par leur précepteur. (*Télém.* l. V, p. 94, éd. Legouez.)

Les habitants de la Bétique, où règne encore l'âge d'or, suivent un régime à peu près semblable, ou plus frugal encore, et n'ont garde de boire du vin. (l. VII, p. 178.)

Mentor réforme selon les mêmes principes la table du roi à Salente : « Aussitôt Idoménée régla sa table, où il n'admit que du pain excellent, du vin du « pays, qui est fort et agréable, mais en fort petite quantité, avec des viandes « simples, telles qu'il en mangeoit avec les autres Grecs au siège de Troie. » (L. X, p. 260.)

(33) Voir *Education des Filles*, c. VII-VIII.

(34) T. VII, p. 517-519.

(35) P. 522-523.

(36) On songe ici à l'idée de « l'honnête homme, » telle que la concevaient Pascal, de Méré, La Rochefoucauld, etc.

«... Il faut qu'on n'en puisse dire, ni il est mathématicien, ni prédicateur, ni « éloquent; mais, il est honnête homme. Cette qualité universelle me plaît « seule : » (Pascal, *Pensées*, éd. Havet, 3e éd., art. VI. 15 *ter*. – Cf. 15 *bis*.)

Quand les princes souverains commencent à ambitionner une autre renommée que celle de leur état, il semble qu'ils ne sont pas loin de tomber du trône. Notre temps en a vu des exemples. M. Jules Lemaitre a écrit sur ce sujet un roman aussi profond que spirituel, *Les Rois*.

(37) Saint-Simon, *Memoires*, t. V : *Disc. s. le duc de Bourgogne*, p. 198-199.

(38) Voir plus haut, page 171.

(39) « Au nom de Dieu, que l'oraison nourrisse votre cœur, comme les repas « nourrissent votre corps... Cette vue courte et amoureuse de Dieu ranime « tout l'homme, calme ses passions, porte avec soi la lumière et le conseil dans « les occasions importantes, subjugue peu à peu l'humeur, fait qu'on possède « son âme en patience, ou plutôt qu'on la laisse posséder à Dieu..... Ne faites « point de longue oraison; mais faites-en un peu, au nom de Dieu, tous les « matins, en quelque temps dérobé. Ce moment de provision vous nourrira « toute la journée. Faites cette oraison plus du cœur que de l'esprit, moins par « raisonnement que par simple affection; peu de considérations arrangées, beau- « coup de foi et d'amour. » (17 janvier 1702, *Œuv. compl.*, t. VII, p. 232.) — Le prince avait alors vingt ans.

(40) « Si vous n'êtes petit devant Dieu, si vous ne renoncez à la gloire mondaine, « il ne vous bénira jamais. » (Lettre à Seignelai, 1690, *Œuvres compl.*, t. VII, p. 205, *g*.) — « C'est donc la science de devenir simple et petit enfant, dans la- « quelle il faut s'instruire tous les jours par la méditation de la parole de Dieu. » (Au même, p. 208, *d*.)

« De tant d'affaires, il ne m'en reste qu'une, qui est de n'avoir plus ni vo-
« lonté ni sens propre, et me laisser mener comme un petit enfant, sans rai-
« sonner, sans prévoir, sans m'informer. »

(*Entretien sur la Vie religieuse*, t. V, p. 693, *d*.)

« Devenez simples, devenez petits, devenez enfants; abaissez, abaissez-vous,
« âmes hautaines, si vous voulez entrer au royaume de Dieu. »

(*Sermon pour la fête de Sainte Therèse*, t. V, p. 643, *g*.)

« Soyez libre, gaie, simple enfant; mais enfant hardi, qui ne craint rien, qui
« dit tout ingénument, qui se laisse mener, qu'on porte entre les bras, en un
« mot, qui ne peut rien, qui ne prévoit et n'ajuste rien; mais qui a une liberté
« et une hardiesse interdite aux grandes personnes. »

(*Instructions sur la perfection chrétienne*, *Œuv. compl.*, t. VI, p. 80, *g*.)

(41) Lettre du 17 janv. 1702.

(42) A l'âge de quarante-trois ans, à la veille d'être nommé archevêque, Fénelon écrit à Bossuet : « Ne soyez pas en peine de moi : je suis dans vos mains « comme un petit enfant. » — Lettre du 28 juillet 1694, (*Œuv. c. de F.*, t. IX, p. 29.)

(43) D'Alembert (*loc. cit.*, note 5.) n'envisage rétrospectivement qu'avec chagrin et crainte la supposition que le duc de Bourgogne, devenu roi, aurait pu s'affranchir de l'autorité de Fénelon. Ce sont là les illusions du XVIIIe siècle. On va voir ce qu'aurait fait un roi gouverné par les principes de l'archevêque de Cambrai.

CHAPITRE III

OUVRAGES COMPOSÉS POUR L'ÉDUCATION DU DUC DE BOURGOGNE

I. — *Fables et Contes*

I

Fénelon écrivit d'abord pour le prince, son élève, des ouvrages enfantins.

Dans ce genre de littérature, comme dans les autres, il n'appartient qu'à un génie très spécial de produire des chefs-d'œuvre. La preuve que ce génie n'est pas commun, est le grand cas qu'on fait très justement de ce qu'il nous a laissé en se jouant, et la difficulté de trouver mieux. Il faudrait se forcer beaucoup cependant pour admirer sans réserve ses *Fables*, quoiqu'elles soient devenues un ouvrage classique. Voulût-on les mettre au rang des chefs-d'œuvre, on serait arrêté par les marques de précipitation et de négligence dont elles sont remplies.

Souvent le dessein manque d'unité; une leçon morale s'ajoute à une autre sans lien naturel; quelquefois l'intention paraît obscure ou de peu d'intérêt. On sent que ces fables ont été écrites au jour le jour, à propos des moindres incidents de conduite ou de conversation.

Peut-être même quelques-unes ont été composées en collaboration entre l'élève et son maître, qui voulait donner au spirituel enfant l'occasion de déployer les ressources de son vocabulaire.

On lui fit traduire en latin des fables de la Fontaine (1), on l'exerça aussi sans doute à en rédiger lui-même en français. Son précepteur y mettait la dernière main. On en rencontre quelques-unes qui ne paraissent pas beaucoup au-dessus de la capacité d'un très intelligent écolier, bien conseillé et bien redressé. La plupart sont écrites d'une plume facile, mais un peu émoussée. Ce ne sont point, en un mot, des modèles de naïveté, de grâce, de finesse, comme on en aurait pu espérer de Fénelon, s'il s'était appliqué sérieusement à ce genre d'ouvrages. Nous n'y voyons guère que des improvisations. Il serait imprudent de comparer cette prose aisée et commune aux vers si heureusement trouvés de la Fontaine, et ces contes rapidement esquissés aux petits drames achevés du bonhomme. Il ne serait pas juste non plus de mettre la morale honnête, mais élémentaire, des fables de Fénelon en parallèle avec l'observation profonde et le piquant badinage du plus vrai et du plus savant, du plus naturel et du plus animé de tous les moralistes. Le précepteur du duc de Bourgogne sut bien estimer le modèle qu'il avait imité de loin. Il a écrit en latin, probablement sur un essai de son élève (2), un éloge très classique du poète qu'il avait appris au jeune prince à goûter, à traduire, à courtiser même (3). Seul dans son siècle, avec Molière, il a devancé la justice de la postérité à l'égard du maître de la fable.

Faut-il avouer que Fénelon essaya de lutter en vers

français avec l'auteur de *Simonide préservé par les dieux* et du *Vieillard et l'Ane;* qu'il traduisit enfin dans la même langue une fable de Phèdre, *le Bouffon et le Paysan* (4)? Ces trois petits poèmes, insérés dans ses œuvres (5) par ses consciencieux éditeurs, s'ils ne prouvent pas que Fénelon ait eu le don des vers, nous font voir du moins qu'il s'était mesuré avec La Fontaine avant de le louer. Son admiration a d'autant plus de prix. Dans un de ses *Dialogues des morts*, il s'est encore inspiré, cette fois en prose, *des Compagnons d'Ulysse*, fable dédiée au duc de Bourgogne (6). Mais qu'est devenu, dans le dialogue d'*Ulysse et Gryllus* (7), cet élégant badinage, si plein d'ironie et de raison? Il n'en est, hélas, rien resté, si ce n'est une affectation de comique trivial, où des vérités sévères sont énoncées avec une brutale franchise, qu'on est surpris de trouver sous la plume molle, mais ordinairement noble de Fénelon.

Laissons donc de côté toute comparaison. Ces *Fables* en prose ne manquent pourtant ni de naturel ni d'utilité morale. Elles nous peuvent servir surtout pour apprécier le caractère de Fénelon.

II

On peut remarquer d'abord la liberté et la jeunesse d'esprit du précepteur. Ici, rien ne sent, je ne dis pas la robe du pédant, mais même la gravité ecclésiastique, à plus forte raison, la tristesse chrétienne. Le maître redevient enfant avec son disciple, et lui conte des histoires de fées tout comme s'il y croyait lui-même (8). Or, ces aventures du genre de *Peau-d'Ane*,

(auxquelles peut-être La Fontaine eût pris « un plaisir extrême »), que disent-elles?

Premièrement, que la jeunesse vaut mieux que toutes les couronnes et tous les trésors. Il était bon, je le veux bien, d'enseigner à un futur roi le peu de prix des couronnes. Mais à quoi les voyons-nous comparées? Aux vertus et à la sagesse? Non; mais aux avantages de la fraîcheur du teint et de la beauté; au plaisir de danser sur la verdure avec les bergers et les bergères, etc. Voilà une félicité bien profane! Fénelon croit à l'innocence des bergères et à la pureté des bergers: soit; c'est un article de foi dans le roman pastoral. Est-ce un enseignement vraiment topique, pour un jeune prince qu'on ne veut sans doute pas induire à garder les moutons, comme le *berger extravagant* de Charles Sorel (9)?

Nous sommes, d'autre part, un peu fâchés de voir tant de peintures ridicules et odieuses de la vieillesse. Le malin précepteur y prodigue la verve satirique, avec un luxe étonnant de qualificatifs repoussants, et un réalisme à « faire bondir le cœur », pour lui emprunter son expression. Etait-ce une leçon vraiment utile pour un enfant qui ne paraît pas avoir été porté à un excès de piété pour les vieilles gens, ni de compassion pour les difformités physiques?

Il va sans dire que les belles filles pauvres sont toujours vertueuses, et les jeunes princes toujours accomplis. Est-ce encore une vérité qu'il fût nécessaire d'inculquer à un disciple de cet ordre? Craignait-on qu'il n'allât prendre la vertu pour une personne caduque et refrognée, « fantôme à effrayer les gens » comme dit Montaigne?

Nous cherchons trop sans doute. Fénelon se livrait simplement à son imagination gaie et restée jeune : l'occasion l'inspirait ; il peignait la jeunesse avec complaisance, parce qu'il l'aimait, la vieillesse avec dégoût, parce qu'elle lui faisait horreur.

Et puis tout cela était de tradition dans les contes de fées. Soit, mais quand Fénelon écrivait à Mme de Beauvilliers sur l'éducation des filles, lui recommandait-il ce genre de littérature (10) ? Non : par conséquent, il avait un peu perdu de vue ses propres préceptes en passant à la pratiqne. C'est ce qui lui arrive souvent.

Mais où avait-il vu ces riants tableaux de bergers dansant sur de vertes prairies, à la lisière d'un bois sombre, au bord d'un clair ruisseau ? Faisait-il sa lecture habituelle des romans pastoraux ? Probablement non ; mais Virgile et Théocrite, avec Homère et Horace et les autres grands poètes grecs et latins, étaient toujours présents à sa mémoire.

Cette « aimable simplicité du monde naissant (11) » était restée imprimée dans son imagination. Les ouvrages des peintres inspirés des mêmes souvenirs classiques ajoutaient à la précision des figures qui hantaient son esprit. On doit croire qu'il ne négligeait pas d'attirer l'attention de son élève sur les peintures renfermées dans les palais royaux et princiers ; qu'il l'exerçait à les commenter et à les juger (12). Moitié par dessein d'éducation, moitié pour donner cours à ses sentiments personnels, il communiquait à l'enfant royal ses rêveries poétiques, propres à embellir l'esprit et à développer la sensibilité. Un maître si favorisé des grâces ne pouvait souffrir que son disciple leur fût étranger ni d'esprit ni de manières. Une éducation faite sans elles n'eût

pas été approuvée de Platon, l'un des conseillers habituels et familiers de cet esprit demi-grec, demi-chrétien.

III

La même inclination pour la poésie grecque et latine, et pour la simplicité supposée des mœurs primitives, inspire les plus achevés de ces petits morceaux narratifs, compris dans le recueil des *Fables*.

Les *Aventures de Mélésichthon* et celles d'*Aristonoüs* (13) ont conservé même aujourd'hui un attrait qu'on ne sent plus guère dans la plupart des autres pièces, imitations trop négligées de l'art des anciens. On n'est pas tenté de voir ici des modèles du genre pseudo-classique ; mais presque des compositions antiques. On croit entendre le commentaire, on croit voir les figures de bas-reliefs grecs d'un style ample et pur. Tableaux indiqués avec une simplicité homérique ; personnages modelés d'un crayon ferme, dans un mouvement expressif et naturel ; images d'une activité exempte de trouble ; symboles d'une vie courageuse et sage : attendrissement sans faiblesse ; présence sensible des Muses : tout, dans ces œuvres qui paraissent plutôt inspirées que travaillées, était propre à élever le goût, à régler les sentiments du prince, à lui inspirer l'estime des travaux utiles et modestes, l'émulation envers les belles âmes ; et en même temps l'amour, et le respect des arts. Il était impossible qu'un esprit si ouvert et d'une telle sensibilité n'en fût pas ému jusqu'aux larmes et à l'enchantement.

Fénelon, voulant façonner un prince véritablement

humain, commençait par le rendre amoureux du beau. N'était-ce pas bien débuter? Mais il en voulait faire en même temps un héros et un saint. C'était demander beaucoup..

II. — *Dialogues des morts.* — Vues sur l'histoire, la morale et la politique.

I

Nous passerons sur les nombreuses compositions narratives qu'il rédigea pour corriger les menus défauts de caractère de son élève. Elles peuvent encore amuser les enfants de toutes conditions en les redressant.

Une autre sorte d'ouvrages fut destinée à donner au prince l'idée et le goût des vertus viriles et des connaissances nécessaires à sa condition. Ce sont les *Dialogues des Morts* (14).

Ce genre de fiction, qui, par sa nature même, est une sorte de raillerie, semble né pour la satire. En l'empruntant à Lucien, cet agréable persifleur de tous les préjugés de ses contemporains, Fénelon n'avait assurément l'intention de rien détruire (15). Il n'a pas non plus imité de Fontenelle l'art de glisser cauteleusement l'incrédulité moderne et le déniaisement absolu dans la conversation des grands personnages du passé (16). Bien différent de ces démolisseurs de légendes et d'autres choses encore, Fénelon ne songe qu'à façonner une jeune conscience, à former un caractère par des leçons agréables de morale et d'histoire. Ses *Dialo-*

gues des Morts n'ont donc pas le piquant de ceux de Lucien ou de Fontenelle : ils n'ont que les mérites honnêtes qui convenaient à son dessein.

Les premiers cependant ne sont pas dépourvus de malice ; mais c'est une malice salutaire.

Le jeune prince voyait ses défauts raillés sous des noms empruntés. Un jour, il s'appelle Picrochole ; il se croît mort pour une attaque « de goutte remontée », qui s'évanouit dès qu'il s'est mis dans son lit, où il s'endort aussitôt. Les convoyeurs des morts, Mercure et Charon, en sont pour leurs espérances prématurées.

Mais les éloges les plus flatteurs viennent tempérer la satire : car ce Picrochole laisse entrevoir en soi un Achille; il a déjà la colère et les pleurs du héros d'Homère : il pourrait bien par la suite en montrer le courage (17). Remarquons, en passant, que M. de Beauvilliers et Fénelon s'appellent ici Chiron et Phœnix (18). Cela nous prépare à voir paraître, aux côtés du prince, Mentor, c'est-à-dire Minerve sous figure d'homme, quand cet Achille se sera transformé en Télémaque.

II

D'autres dialogues, tirés de la fable antique, servent à la fois à résumer des leçons de mythologie et à guider les jugements du prince sur les héros de la poésie grecque. On lui inspire simultanément le culte des poètes et une défiance raisonnée des prestiges de l'imagination des anciens. Dans cette critique, la plume de Fénelon se montre libre, gaie, hardie quelquefois jusqu'à l'affectation et à la trivialité. On est presque choqué de sa franchise à appeler les choses par leur nom (19) :

ce ne sont certes pas là des modèles du style *noble* et du langage par périphrases.

Après les six premiers dialogues, les autres sont tirés en général de l'histoire ou ancienne ou moderne. Ils ont dû servir de résumés à l'enseignement historique, et d'exercices de raisonnement sur les personnages célèbres. Ces héros ensevelis enseignent eux-mêmes au jeune lecteur, par l'effet de la dispute, leurs faiblesses et leurs mérites, afin de lui inspirer à la fois l'émulation et une sage retenue.

III

On sait que, pour l'enseignement de l'histoire, Fénelon suivit les exemples et les maximes de Bossuet, qui marqua si fortement l'importance de cette étude pour les princes (20), fit faire tant de recherches par les plus savants hommes de son temps, les résuma et les interpréta d'une manière si brève et si sublime dans son *Discours sur l'Histoire universelle.*

Le précepteur du second héritier de la couronne avait eu peut-être l'ambition de rivaliser avec ce maître incomparable dans la littérature historique, et de continuer le *Discours* de Bossuet à l'endroit où il s'arrêtait. De fait, c'en était une suite que cet « abrégé de la *vie de Charlemagne* », qu'il écrivit avant d'être chargé du préceptorat, mais qu'il recommande à M. de Beauvilliers pour l'éducation du duc de Bourgogne (21). Cet ouvrage est malheureusement perdu.

A défaut d'ouvrages historiques de sa plume, nous avons ses *Dialogues des Morts.* Ils furent sans doute composés à une époque où l'éducation du prince s'avan-

çait (22). Il approchait de sa quinzième année. C'était l'heure des enseignements de morale et de politique tirés des faits. Absent, l'archevêque de Cambrai envoyait de sa résidence épiscopale ces leçons mises en forme dramatique. Personne ne pouvait mieux que les hommes illustres instruire leur futur émule.

IV

Aussi lui enseigne-t-on avant tout la morale qui convient aux princes et aux hommes qui mènent les affaires du monde.

Mais quelle morale? La plus honnête, la plus droite, la plus humaine, la plus clémente. Loin du jeune prince les maximes des tyrans, les conseils de l'ambition qui pousse aux conquêtes, et les habiletés funestes d'une politique tortueuse et sans entrailles! Les règles de conduite qui ressortent des *Dialogues des Morts* seraient justement appelées un anti-machiavélisme. Si l'on eût pu décemment évoquer des enfers le saint roi Louis, je suppose qu'il eût paru très propre à catéchiser son petit-fils. Quel exemple plus authentique d'une vie réglée par les scrupules d'une conscience inflexible, jusque dans les affaires d'État! Mais soit par l'effet d'une délicatesse de piété, soit par quelque autre raison, saint Louis n'apparaît pas dans ce cours de morale et de politique.

Les exemples ne manquaient pas d'ailleurs. Le dessein du maître fut sans doute d'instruire son disciple par les confessions arrachées aux hommes illustres, et par les reproches qu'ils s'adressent mutuellement, plutôt que par la représentation de modèles d'une per-

fection désespérante. Il semble même s'imposer, comme premier devoir, de montrer le faible des grands hommes. Le pays des morts, où il les a placés pour la plupart (23), est celui de la dure vérité. Il n'en épargne pas un. Les antagonistes qu'il met en présence se déshabillent, pour ainsi dire, mutuellement : vices et défauts grands et petits, tout reste à nu.

Quant aux principes de cette critique impitoyable, on ne voit pas qu'ils aient aucune teinte religieuse. Les vertus dont il fait le fond de sa politique idéale sont purement profanes. Platon aurait pu les enseigner aussi bien que saint Augustin ; ou plutôt elles naissent d'un cœur honnête et sensible, bien plus que d'une croyance quelconque ou d'une doctrine philosophique. Peut-être est-ce par cette sorte de banalité philanthropique, qu'elles ont excité l'enthousiasme facile des philosophes du dix-huitième siècle. Ils y ont senti la présence des divinités qu'ils adoraient, la raison et la sensibilité ; c'est-à-dire, en somme, de l'humanité toute simple, avec ses facultés naturelles et la naïveté de ses conceptions généreuses et toutes spéculatives.

Fénelon ne croit pourtant pas parler en rêveur. Il a soin de s'appuyer sur ce qu'il appelle « les vrais principes (24) ». Mais il ne définit pas ces maximes fondamentales de sa morale pratique. Ses vrais principes ne seraient-ils pas ce qu'au siècle suivant on a nommé « la loi de nature ? ». En pressant les conséquences qu'il tire de ces vérités cachées, on n'en peut rien faire sortir qui ne fût aisément souscrit par Voltaire et par Jean-Jacques Rousseau ; et enfin par tous les honnêtes gens de tous les temps.

La morale n'y trouve rien à reprendre, que la subli-

mité un peu vide de ces discours, où il n'est question que de vertu parfaite, de sagesse infaillible, et de félicité sans nuages. Leçons fort édifiantes pour les enfants, propres à leur remplir l'imagination de rêves généreux et de bienveillance un peu banale ; mais qui n'instruisent guère sur le monde réel. Telle est l'école où pouvait se former le génie romanesque d'un Jean-Jacques Rousseau, si la nature ne l'avait pas façonné elle-même, avec l'aide de Plutarque. Tout ce qui est beau et bon paraît là si simple, si aisé ; la vertu est à la fois si commode et si adorable ! Est-ce pour un amoureux de l'indépendance naturelle, ou pour un héritier du trône, que Fénelon loue avec tant de persévérance le calme d'une vie privée (25) ? Voulait-il préparer son prince à une abdication préventive de ses droits à la couronne ? Ou bien n'écrivait-il que pour son plaisir personnel ?

Relativement aux conditions élevées de la société, deux sentiments opposés se font jour alternativement dans ses dialogues. Tantôt, on croit entendre le sage et voluptueux Horace : *Beatus ille qui procul negotiis!...* Heureux celui qui n'a point de responsabilité ! Tantôt au contraire, il faut rechercher l'accomplissement des graves obligations de la puissance. Mais au préalable, on doit considérer si l'on y est appelé. Ceux qui sont nés dans la pourpre sont tenus de se mettre à gouverner, selon leur capacité (26). Un simple particulier, au contraire, ne doit songer « qu'à se régler lui-même et gouverner sa famille ». A chacun ses devoirs, selon le rang que lui assigne sa naissance. Mais le simple citoyen ne doit pas se dérober, s'il est appelé « malgré lui » à gérer les affaires de l'État. Cependant, quand il voit qu'il est impossible de gouverner pour le bien du

peuple, « il doit rentrer dans la vie privée, et se contenter de déplorer les calamités publiques qu'il ne peut détourner. »

La bouche de Fénelon ne souffle donc pas l'ambition ; mais elle commande le sacrifice de soi à la chose publique : morale de pur dévoûment ! Nul homme, à en juger par ses paroles, n'a moins souhaité que lui les grandes charges et l'exercice du pouvoir. Il fallait qu'il fût appelé pour mettre la main au gouvernail. Seulement, il savait se faire désirer, et souvent aussi donner des consultations, qu'on lui en demandât ou non. Et, en attendant l'heure, il chantait d'une voix harmonieuse les douceurs et l'innocence de la vie privée. Il célébrait « sur une lyre d'or » le bonheur des particuliers obscurs.

Toutes les fois qu'il a écrit des théories, il a évoqué des images de l'âge d'or. Dans ses *Dialogues des Morts*, on trouverait difficilement un personnage qui lui convienne de tout point, excepté Numa Pompilius. Celui-ci dit : « J'ai fait revivre l'âge d'or » (27). C'est le modèle des rois : il a été pacifique, il a fait fleurir l'agriculture, il a répandu partout l'abondance. Il fut aimé de ses peuples :

> « Ma garde, dit-il, était l'amitié des citoyens, qui me regardaient tous comme leur père. Un roi ne peut-il pas confier sa vie à un peuple qui lui confie ses biens, son repos, sa conservation ? La confiance est égale des deux côtés. »

Hélas! pourquoi faut-il remonter jusqu'à Numa Pompilius pour trouver un roi aussi bien gardé ? Henri IV avait apparemment « confié sa vie à son peuple », lorsqu'il fut poignardé par Ravaillac.

V

Parlons d'histoire plus sérieuse et de conseils plus pratiques. On aime à voir Fénelon inspirer à son élève l'horreur des tyrans. Ici, on sort de la banalité. Il ne châtie pas seulement les audacieux qui usurpèrent le pouvoir monarchique dans les cités libres de la Grèce ; mais aussi les princes qui ont déshonoré le trône par leurs cruautés dans les monarchies modernes. Il les réduit tous à confesser qu'ils ont été malheureux dans l'exercice de cette puissance qui fit le malheur de leurs sujets. La terreur qu'ils répandaient se retournait contre eux : ils ont ressenti autant d'alarmes au moins qu'ils en ont inspiré. Leur supplice intérieur a devancé les condamnations que l'histoire vengeresse prononce contre un Louis XI, contre un Henri VIII. Voilà, sans aucun doute, de justes et salutaires leçons pour un jeune prince.

Le précepteur des petits-fils de Louis XIV ne parle qu'avec attendrissement de la liberté des peuples. Non qu'il se fasse illusion sur les défauts et les vices de la multitude. Il les qualifie même assez vigoureusement en maint endroit ; mais il aime mieux en supporter les inconvénients que de priver les citoyens d'une liberté qui leur est précieuse, et de les livrer aux passions d'un seul homme (28). Il semble qu'un gouvernement démocratique ne l'effraierait pas à certaines conditions :

« Un peuple gâté par une liberté excessive est le plus insupportable de tous les tyrans ; ainsi l'anarchie n'est le comble des maux, qu'à cause qu'elle est le plus extrême despotisme : la populace soulevée contre les lois est le plus insolent de tous les maîtres. Mais il faut un milieu. Ce milieu est qu'un peuple ait des lois écrites, toujours constantes (29), et consacrées par toute

la nation ; qu'elles soient au-dessus de tout : que ceux qui gouvernent n'aient d'autorité que par elles ; qu'ils puissent tout pour le bien, et suivant les lois ; qu'ils ne puissent rien contre les lois pour autoriser le mal. Voilà ce que les hommes, s'ils n'étoient pas aveugles et ennemis d'eux-mêmes, établiroient unanimement pour leur félicité (30). »

Ici, c'est Socrate que nous entendons, il faut l'avouer. Quand, plus tard, Fénelon exposera ses idées en son propre nom, pour la France et pour un gouvernement auquel il peut se flatter de prendre part un jour ; il ne sera plus question de démocratie, tant s'en faut. Mais, en passant, que l'on prenne la peine de comparer ce passage avec celui du *Contrat social*, où Rousseau conclut ainsi ses méditations :

« S'il y avoit un peuple de dieux, il se gouverneroit démocratiquement. Un gouvernement si parfait ne convient pas à des hommes (31). »

Hélas ! et nous ne sommes que des hommes !

Du moins Fénelon ne renonce pas à établir un système politique où les lois règnent seules. C'est une de ses théories favorites. Il y revient sans cesse, en homme qui connaît les inconvénients de l'arbitraire. Entre les sujets et la fantaisie des hommes qui exercent le pouvoir, il voudrait interposer la raison écrite. Ce vœu, qu'il exprime avec une louable insistance, est un de ceux qui, devenus de plus en plus impérieux dans le cours du dix-huitième siècle, ont enfin provoqué la Révolution française et ses grands travaux législatifs. Pour concevoir la pensée du gouvernement des lois, il suffisait d'être choqué des abus du pouvoir arbitraire. Mais la lecture habituelle de l'histoire ancienne n'y fut pas étrangère, non plus que l'étude de la philosophie grecque.

Dans Athènes, dans Sparte, dans les innombrables cités helléniques, Fénelon voyait des législateurs célèbres, des Pythagore, des Zaleucus, des Charondas, des Lycurgue. Ces grands hommes avaient organisé ou réformé leurs républiques sur un plan préconçu, et soumis tout l'État à des lois nées de leur sagesse, comme Minerve du cerveau de Jupiter. Les philosophes n'ont travaillé qu'après eux, quand ils ont cherché, dans leurs spéculations désintéressées, le modèle éternel des institutions politiques et civiles. Les lois des anciennes cités grecques, des Lycurgue, des Solon, furent le point de départ des conceptions idéales de Platon et des théories plus savantes d'Aristote. Ce sont là les modèles qui remplissent l'esprit de Fénelon, Platon surtout.

Rome, d'autre part, dans sa longue histoire, et dans l'ample évolution de ses divers régimes, offrait à Fénelon le tableau d'une législation permanente, en même temps que successive, dont l'ensemble a paru longtemps, même au monde moderne, une sorte de loi éternelle ; puisqu'on l'a décorée du nom imposant de *raison écrite*.

Mais, en dépit du prestige qu'il a toujours exercé sur les jurisconsultes, le droit romain n'inspire pas à Fénelon une grande admiration. Il a composé un dialogue, où il met face à face Solon et Justinien. Le législateur romain est assez rudement traité, quelque peu humilié même par le législateur d'Athènes :

« Les lois, dit Solon, « ne sont lois qu'autant qu'elles sont facilement connues, crues, aimées, suivies, et elles ne sont bonnes qu'autant que leur exécution rend les peuples bons et heureux. Vous n'avez fait personne bon et heureux par votre fastueuse compilation ; d'où je conclus qu'elle mérite d'être brûlée (32). »

Voilà une sentence un peu tranchante. Nous laissons aux juristes le soin d'y répondre. Fénelon est de la classe des réformateurs philosophes, qui ne connaissent que la raison absolue et simple. Ceux-là ne daignent guère s'occuper du droit réel ; et le droit romain n'est pas une philosophie transcendante. Il pourvoit aux nécessités urgentes de la société, et non aux moyens de « rendre les peuples bons et heureux ». Ceci est la propre affaire de Fénelon.

« Pour revenir à votre Tribonien, dit Solon, il n'a fait qu'une compilation de lois de divers temps qui ont souvent varié, et vous n'avez jamais eu un vrai corps de lois faites ensemble par un même dessein pour former les mœurs et le gouvernement entier d'une nation : c'est un recueil de lois particulières pour décider sur les prétentions réciproques des particuliers. Mais les Grecs ont seuls la gloire d'avoir fait des lois fondamentales pour conduire un peuple sur des principes philosophiques, et pour régler toute sa politique et tout son gouvernement. »

Fénelon ne veut rien de moins : il faut que, sur un seul plan conçu à la lumière de la philosophie, le législateur forme la vie publique et privée des citoyens, et jusqu'aux mœurs des particuliers. Que le législateur soit donc un homme d'un génie prodigieux et surhumain : car il doit façonner toute la société comme un modeleur façonne l'argile ; ou plutôt il joue dans le monde moral le rôle de créateur. Voilà l'idée qui fera fortune dans le dix-huitième siècle.

A la veille et dans le cours de la Révolution, l'auteur des *Ruines* suscitera encore en esprit ce législateur : à savoir, l'homme qui, présidant seul à l'assemblée de tous les peuples de l'univers, est chargé par eux de leur donner, sous l'inspiration de la Raison, des institutions

uniformes, pour règler les mœurs et le gouvernement du genre humain tout entier (33).

Nous savons qu'en vertu d'un mandat qu'il se fait conférer par l'assemblée de tous les peuples, Volney promulgue, sous le titre de *la Loi naturelle* ou *Principes physiques de la Morale*, un catéchisme auquel l'archevêque de Cambrai n'aurait pas donné son assentiment. Par le progrès de la philosophie de la sensation, la direction a dévié dans le cours du dix-huitième siècle ; les principes de la morale ont grandement changé depuis l'auteur du *Télémaque*. Mais la conception d'un législateur omnipotent, chargé de réformer les hommes d'après les vrais principes, est restée la même. Seulement « les vrais principes » sont passés du blanc au noir. C'est souvent en ce sens que Fénelon peut être reconnu pour le père du dix-huitième siècle. Il a engendré un fils qui lui ressemble par quelques traits, mais qui est son contraire.

VII

Il n'est pas douteux que Fénelon croyait au pouvoir absolu du législateur pour transformer les mœurs, comme les institutions des peuples. L'expérience semble prouver le contraire, au moins dans une forte mesure.

Le législateur, quel qu'il soit, philosophe, prince ou corps populaire, n'est pas si puissant : il peut faire violence pour un temps à l'esprit et aux mœurs de la nation ; mais son œuvre n'est durable qu'autant qu'il s'y conforme. Ce sont les besoins multiples, moraux et physiques de la société, qui prescrivent au législateur le caractère de ses institutions. Son rôle est de les com-

prendre et de les satisfaire, non de les créer. Les créations purement philosophiques, en matière sociale, ressemblent aux nuages dorés par le soleil couchant : après un éclat d'un moment, elles s'évanouissent.

C'est pourquoi Montesquieu, dans l'*Esprit des lois*, a fondé toutes ses règles sur l'observation, et non sur la philosophie pure. S'il eût été proclamé, par impossible, législateur universel, comme Volney veut l'être, il aurait composé autant de législations qu'il aurait distingué de peuples essentiellement divers :

« Il y a, dit-il, de certaines idées d'uniformité qui saisissent quelquefois les grands esprits..., mais qui frappent infailliblement les petits. Ils y trouvent un genre de perfection qu'ils reconnaissent, parce qu'il est impossible de ne le pas découvrir (34). »

Il parle ainsi à propos d'un seul État : qu'eût-il pensé de ceux qui croient à l'excellence d'une législation abstraite, applicable à tous les pays?

« On demanda à Solon si les lois qu'il avait données aux Athéniens étaient les meilleures. « Je leur ai donné, répondit-il, les meilleures de celles qu'ils pouvaient souffrir. » Belle parole, qui devrait être entendue de tous les législateurs (35). »

Certainement Fénelon ne l'a jamais entendue au fond de son esprit.

Montesquieu, dans tout son livre, explique « comment les lois suivent les mœurs (36) » ; quoiqu'il sache fort bien aussi « comment les lois peuvent contribuer à former les mœurs, les manières et le caractère d'une nation (37). »

En effet, la réciprocité d'action n'est pas douteuse. Un grave changement dans les institutions peut modifier considérablement le moral d'une nation. D'autre

part, le législateur doit avoir la hauteur de vues et la force d'âme nécessaires pour corriger les vices qui relèvent des lois. L'illusion de Fénelon et des philosophes de son genre, est d'attribuer aux lois une puissance illimitée pour plier les peuples à des conceptions idéales, que leur tempérament particulier et quelquefois les instincts invincibles de la nature humaine repoussent. Un seul exemple suffira pour le moment :

« Je ne voudrois (c'est Solon qui parle ; mais c'est bien Fénelon qui pense), qu'une étendue très bornée de terre dans chaque famille, que ce bien fût inaliénable, et que le magistrat le partageât également aux enfants selon la loi après la mort du père. Quand les familles se multiplieroient trop à proportion de l'étendue des terres, j'enverrois une partie du peuple faire une colonie dans quelque île déserte. Moyennant cette règle courte et simple, je me passerois de tout votre fatras de lois, et je ne songerois qu'à régler les mœurs, qu'à élever la jeunesse à la sobriété, au travail, à la patience, au mépris de la mollesse, au courage contre les douleurs et contre la mort (38). »

VIII

Régler l'étendue de la propriété, retrancher la liberté de s'enrichir, expulser, pour les envoyer en des îles désertes, les citoyens pauvres ; tout cela ne paraît qu'un jeu à Fénelon.

Avec la liberté de la propriété et celle du domicile dans la patrie, il ôte encore celle des mœurs. Il impose la vertu par acte législatif, et fait des héros par des mesures de police. Le législateur, tel qu'il l'entend, ressemble au fondateur d'un ordre religieux et au prieur d'une communauté de moines : après avoir établi la règle du monastère, il en surveille la discipline. Mais un homme libre n'entre pas en religion sans prononcer

volontairement des vœux et se soumettre par avance à la règle de l'ordre. Fénelon s'empare de tous les citoyens, leur prescrit la règle qu'il a imaginée, et les oblige à la mettre en pratique. Les forçats, dans les bagnes, sont presque des gens libres en comparaison des citoyens de la république dont Fénelon serait le législateur. Ils ont au moins la liberté de n'être pas parfaits. Je ne sais si Fénelon supporterait un pareil genre d'abstention. Il faut, sous lui, qu'on soit désintéressé, sobre, patient, laborieux, d'un courage héroïque. Cela lui paraît très court à établir et très simple à exiger.

Il n'a pas dit sous quelles peines il prescrivait la vertu aux citoyens de sa république. On aime à penser que son humanité aurait reculé devant l'exécution de ses lois. Mais on n'a pas le droit de supposer qu'il écrivait ces belles théories par simple amusement ; à moins qu'il ne se soit amusé encore dans le *Télémaque*, où il repète les mêmes maximes, et souvent s'y appesantit et les aggrave.

On est étonné, en particulier, de voir combien cet esprit si délicatement amoureux des arts dans la vie réelle, les traite rigoureusement dans ses utopies de réformation des mœurs. Son horreur, très estimable en elle-même, pour la mollesse le rend trop intolérant à l'égard de tout ce qui ne contribue pas à endurcir le corps et à inspirer le mépris des plaisirs :

« Lycurgue est donc louable d'avoir banni de sa république tous les arts qui ne servent qu'au faste et à la volupté, mais il est inexcusable d'en avoir ôté l'agriculture et les autres arts nécessaires pour une vie simple et frugale (39). »

On verra, dans le *Télémaque*, jusqu'où s'étend la proscription des arts que Fénelon estime de luxe.

Mais où en veut-il venir avec cette discipline spartiate amendée ? Il songe à pousser les peuples vers l'agriculture, source d'abondance : en quoi il ne se trompe pas ; mais aussi gardienne, à son avis, des bonnes mœurs, de l'innocence, du désintéressement, de la sérénité constante : en quoi peut-être il y a une part d'illusion ; mais passons. Quand il aura formé un peuple de laboureurs, (si un peuple peut être composé exclusivement, ou à peu près, de laboureurs) ; que fera-t-il, premièrement, de cette grande richesse acquise par le travail de la terre ; secondement, de cette merveilleuse force physique et morale accumulée par tant d'exercices laborieux et par une vie sobre et frugale?

Il ne paraît pas avoir songé à l'usage qu'on pourrait faire, qu'on chercherait naturellement à faire du superflu des biens produits par tant de bras cultivant un sol fécond. Ne se trouverait-il pas embarrassé devant ces monceaux de blé, de fruits de toute sorte, que son peuple d'agriculteurs ne pourrait jamais consommer ?

Et quant à cette nation d'hommes robustes et vaillants, qui méprisent également la douleur et les plaisirs ; croit-il que la joie de danser sous l'ormeau, avec l'accompagnement de la musette, suffira pour la captiver toujours ? Quand Lycurgue constituait un peuple d'athlètes, il en voulait faire des guerriers. Fénelon veut-il susciter une nation de soldats ? Il a horreur de la guerre. Il ne songe qu'à former un peuple innocent, libre et heureux. Il pense que ce peuple, façonné à sa guise, sera redouté de ses voisins, qui se garderont bien de l'attaquer. Soit ; mais n'aura-t-il jamais envie d'attaquer les autres ? Je veux bien que le peuple ne s'en avise pas de lui-même. Mais il aura des chefs, qui

verront le parti qu'on peut tirer d'un pareil instrument de conquêtes. Tous les rois ne sont pas des Numa Pompilius, et les républiques même produisent des Alcibiades et des Cléons. La paix, que Fénelon cherche à établir par de pareilles transformations non seulement de la société, mais de la nature humaine, nous semble encore assez mal assurée. Il faudrait ôter de l'esprit humain l'inquiétude, l'ambition, l'amour de la gloire; et aussi procurer à tous les peuples de bonnes terres, un heureux climat; en un mot, arranger tout de telle sorte que nul n'ait rien à envier à d'autres. Sur le premier point, Fénelon fait ce qu'il peut; quant au second, sans doute il le suppose assuré.

Sa politique et son économie sociale ont quelque chose de naïf et de primitif. On ne se douterait guère, à le lire, que l'expérience de tant de siècles a dû ouvrir l'esprit des hommes sur les conditions de la vie générale, sur les besoins de la société, sur les lois secrètes qui la gouvernent à son insu : lois plus puissantes que les idées théoriques et la volonté des philosophes et des législateurs; que nul homme n'établit; qu'on peut seulement seconder ou contrarier par les institutions. Mais la science de l'économie politique en était encore à ses premiers bégaiements. Faut-il faire honneur à Fénelon d'avoir provoqué les méditations des économistes du dix-huitième siècle? Cette influence est douteuse, sans être tout à fait invraisemblable. Pour lui, nous osons affirmer qu'il a tiré toute sa science politique de la *République* et des *Lois* de Platon, commentées par les *Géorgiques* de Virgile et la poésie pastorale des anciens.

IX

Mais il a été touché des maux des peuples sous un règne guerrier. C'est là l'inspiration dominante de ses écrits adressés au petit-fils de Louis XIV. Il appelle de ses vœux, il voudrait préparer à la France un prince pacifique, capable de faire la guerre, sans l'aimer : combinaison assez rare, il faut l'avouer, mais non impossible. Le monde a vu des Marc-Aurèle et des Frédéric II.

De là vient, dans les *Dialogues des Morts*, cette condamnation si souvent répétée des conquêtes, et cette critique sévère des monarques guerriers, même des plus grands capitaines. Pas un d'eux, ni un Alexandre, ni un César, ni un Annibal, ne trouve grâce devant ce juge inflexible des morts. Leur gloire n'est présentée, pour ainsi dire, qu'en fuyant : leurs défauts et leurs faiblesses sont montrées en plein jour. Le jeune prince doit apprendre que la vraie grandeur n'est pas dans ce qui excite l'admiration trop complaisante de la pluralité des hommes ; elle ne se trouve que dans les vertus appréciées des sages, dans celles qui se font sentir par des bienfaits, ou qui domptent les passions.

« Vous voyez donc qu'il n'y a rien de si solide que d'être bon, juste, modéré, aimé des peuples ; on vit longtemps, on est toujours en paix (40). »

X

A l'égard des étrangers, Fénelon condamne une politique astucieuse ou sans scrupule, qui fait plus d'enne-

mis que la guerre n'en peut abattre. Nous ressentons tous naturellement une sorte de joie de conscience à entendre prêcher cette probité dans la politique.

Il faut remarquer que ce n'est pas seulement l'intérêt du prince ou le bien-être d'un État particulier qu'il considère : sa sympathie, loin de se renfermer dans des frontières étroites, s'étend à tous les hommes :

« Un peuple n'est pas moins un membre du genre humain, qui est la société générale, qu'une famille est un membre d'une nation particulière. Chacun doit infiniment plus au genre humain, qui est la grande patrie, qu'à la patrie particulière dans laquelle il est né : il est donc infiniment plus pernicieux de blesser la justice de peuple à peuple, que de la blesser de famille à famille contre sa république (41). »

Cette philanthropie universelle n'est pourtant pas chez Fénelon un vague cosmopolitisme. Il ne reconnaît pas à chaque homme le droit d'élire sa patrie à sa guise. Il n'admet aucun droit du citoyen contre sa patrie, et le place envers elle dans un état de sujétion absolue.

« Les enfans qui naissent dans un pays ne choisissent point « leur patrie : les dieux la leur donnent, ou plutôt les donnent à « cette société d'hommes qui est leur patrie, afin que cette « patrie les possède, les gouverne, les récompense, les punisse « comme ses enfans (42). »

Il condamne avec une juste sévérité le citoyen que des ressentiments, même légitimes, ont porté à la vengeance contre ses concitoyens, un Coriolan chez les Romains, un connétable de Bourbon dans la monarchie française. Il fait faire la leçon au premier par Camille, qui de l'exil accourut spontanément sauver Rome prise par les Gaulois ; à l'autre, par Bayard mourant. (43)

« On est toujours à plaindre, dit Bayard, quand on agit contre

son devoir ; il vaut mieux périr en combattant pour la patrie, que la vaincre et triompher d'elle. Ah ! quelle horrible gloire que celle de détruire son propre pays (44) ! »

Les maximes de Fénelon sur les devoirs envers la patrie sont empruntées de l'antiquité grecque et latine. Il mêle, sans y songer, les idées de philanthropie universelle avec le patriotisme très exclusif des cités anciennes ; parlant tantôt en philosophe purement idéaliste, tantôt en fils pieux de la république d'Athènes ou de Sparte. Mais il raisonne toujours en homme de l'antiquité. Même sous le nom de Bayard, c'est un citoyen de Rome ou d'Athènes qui parle. Le plus souvent, l'interlocuteur sera un philosophe grec, Solon, Socrate, ou quelqu'un des grands Romains.

Quoique précepteur du petit-fils de Louis XIV, il se trouve personnellement à l'aise dans les sentiments d'un citoyen des républiques du monde ancien. Ce goût ne lui est pas propre, on le sait bien : il le partage avec la plupart des hommes lettrés de l'ancienne monarchie, presque tous disciples de la littérature gréco-latine. Mais nous devons remarquer qu'il élevait un héritier de la couronne de France dans ces opinions républicaines, qui ont tant contribué au renversement de la monarchie. En écoutant Fénelon, le duc de Bourgogne entendait par avance J.-J. Rousseau ; les *Dialogues des Morts* étaient comme une introduction au *Contrat social.*

Cette doctrine de l'assujétissement complet du citoyen à la patrie, qu'est-ce, sinon l'abolition du droit naturel et individuel ? L'indifférence de l'individu à l'égard de la chose publique se trouvait au fond du droit féodal. Lié par un engagement personnel et volontaire (théoriquement au moins) à son seigneur, l'homme libre ne

relevait, en dehors des obligations acceptées, que de son propre arbitre. Des personnages tels que le connétable de Bourbon et le prince de Condé crurent donc user de leur droit strict en rompant leurs liens avec des rois qui leur avaient fait, à leur avis, un déni de justice. Sans doute, au temps où Fénelon écrivait, la monarchie, devenue absolue, pliait déjà tous les sujets à l'obéissance sans condition ; mais c'était une sorte de violation des droits de l'homme libre, consacrée par le temps.

D'autres principes de droit réapparurent avec les doctrines des républiques de l'antiquité. La souveraineté du peuple se substituait, sans qu'on s'en aperçût, à l'indépendance naturelle de l'homme. Le citoyen appartient à l'État, et ne peut, sous aucun prétexte, se dégager des liens qui l'unissent à la communauté politique, dont la naissance l'a fait membre. Fénelon, dans un de ses Dialogues, introduit Coriolan pour plaider le droit de l'individu. Le révolté prétend n'être lié par le pacte social qu'autant que ses concitoyens le respectent envers lui et lui font justice (45). Mais Coriolan est réfuté par Camille, qui pose sans restriction la thèse du droit illimité de l'État sur tous ses membres : la société fût-elle injuste envers les particuliers, rien ne les autorise à renoncer leur patrie : la naissance seule a décidé sans appel à qui ils doivent appartenir pour toute leur vie (46).

Fénelon professe donc ici les principes en vertu desquels la Révolution condamnera les émigrés : il n'y a pas de droit des sujets contre la souveraineté populaire : l'innocent dépouillé de ses biens, menacé de l'échafaud, doit obéir ; le citoyen persécuté n'a pas même le droit

de fuir son pays d'origine. Ne pas se soumettre aux lois, quelles qu'elles soient, est un crime irrémissible et sans excuse. Socrate ne refusa-t-il pas de se dérober par la fuite aux commandements des lois qui lui ordonnaient de boire la ciguë (47)? Voilà, en un seul homme, la théorie et l'exemple.

Quelles eussent été sur ce point les opinions du duc de Bourgogne, s'il était parvenu au trône? Les mêmes sans doute que celles de la Révolution; ou, en d'autres termes, les mêmes que celles de Louis XIV, qui interdisait également aux protestants l'exercice de leur culte et l'exil volontaire. Il fallait demeurer dans le royaume, pour y subir la persécution religieuse, sous peine des galères.

De la monarchie absolue à la Convention nationale, la doctrine politique n'a pas changé, mais seulement le souverain. Quant aux sujets, ils ont changé de joug, et la tyrannie de victimes. Fénelon édictait, sans en rien pressentir, la loi que ses pareils, hommes des ordres privilégiés, nobles et prélats, durent un jour subir. Une foule de Français de la même condition professèrent, durant tout le dixième-huitième siècle, les mêmes principes; jusqu'au jour où ils en purent sentir les conséquences imprévues. Fénelon eut le bonheur de mourir quatre-vingts ans avant que ses théories fussent mises à l'épreuve des faits. Mais un héritier de son nom, l'abbé de Fénelon, ancien aumônier de la reine, dut mourir sur l'échafaud, à l'âge de 80 ans, en vertu des maximes de son grand-oncle (48). Celui-ci les aurait-il reniées en présence de la réalité du droit nouveau? Mais comment se désister de maximes qui lui paraissaient si patriotiques, si nécessaires à la conservation

de l'État ? C'est là peut-être que son génie subtil et contradictoire aurait fait des prodiges. Mais n'eût-il pas été, au moins à l'origine, un des appuis de la législation nouvelle qui abolit l'ancienne liberté féodale ?

Une difficulté pourtant se présente. Comment aurait-il concilié cette doctrine politique avec certains plans de réformes qu'il expose en secret ; et cette fois, pour être mis en pratique ? Nous parlerons bientôt en détail de ses vues sur l'organisation de la monarchie française. En ce moment, nous n'y faisons allusion que pour mettre le lecteur en garde contre des conclusions précipitées sur le fond de ses opinions. Avant de décider ce qu'il pense réellement, il faut avoir épuisé la série des principes contradictoires où son génie se joue. L'imagination de Fénelon est souvent séduite par de belles doctrines, qu'il épouse avec chaleur, sans songer aux suites. Il a le don de n'y plus penser, quand il s'agit de venir au fait. La philosophie et les affaires ne marchent pas toujours d'accord.

XI

En recherchant les principales inspirations qui pouvaient sortir pour le jeune prince, et peut-être aussi pour le siècle commençant, de la lecture des *Dialogues des Morts*, nous avons omis les leçons d'histoire qu'ils renferment. Il suffira sans doute d'en louer l'agrément, après en avoir signalé la morale sévère, pure, et pour ainsi dire, héroïque dans la probité.

Ces dialogues, dans un espace très restreint, font heureusement saillir les caractères historiques, tels qu'ils étaient connus par la science de ce temps-là,

c'est-à-dire par les recherches entreprises pour le profit des jeunes princes de la famille royale. Il serait injuste d'en examiner l'exactitude suivant les règles de la critique historique du temps présent.

On n'y cherchera pas sans doute un cours d'histoire complet. L'auteur a choisi quelques têtes éminentes, quelques physionomies extraordinaires, dans la longue suite des âges connus; il les a mises en lumière; il a exercé son disciple à les juger sans faiblesse, s'appliquant surtout à lui montrer que les couleurs que la flatterie ajoute à la figure des puissants pendant leur vie, ne tiennent pas devant la mort. Les princes n'ont point d'adorations à attendre de la postérité; elle n'a pas même de pitié pour les faiblesses humaines qui se trouvent en eux.

La flatterie se trouvant exclue de ces dialogues, il a fallu, dans la série des figures historiques, s'arrêter avant le présent règne. Mazarin est le dernier des morts qui paraisse dans cette galerie : Fénelon ne l'épargne pas. S'il eût poussé plus loin, il s'exposait à commettre des indiscrétions; d'autant plus que nous savons, par d'autres écrits de lui, que l'admiration pour le règne actuel n'était pas dans son cœur; et qu'il jugeait tous les vivants avec autant de sévérité que les morts.

Mais, sans traiter directement des quarante dernières années, il a répandu dans tous ses dialogues la critique du règne de Louis XIV. Cette condamnation tant de fois répétée, sur des exemples variés, de l'esprit de conquête, du despotisme, de la dureté dans le gouvernement, est l'impression finale qui doit régler les jugements du jeune prince. Il n'était pas nécessaire de prononcer des noms propres et d'offenser des vivants

un peu trop redoutables. Louis XIV régnait, et, (pour emprunter notre conclusion au fabuliste si goûté de Fénelon),

> ... Notre maître ès arts, qui n'étoit pas un fat,
> Regardoit ce lion comme un terrible sire (49).

NOTES

(1) Le recueil considérable de fables de la Fontaine traduites en latin, qu'on trouve dans les *Œuvres complètes de Fénelon,* (t. VI, p. 344 et suiv.), n'est vraisemblablement qu'une collection d'imitations faites par l'élève et retouchées par le maître. Elles sont trop élégantes pour qu'on les attribue à un écolier, en dépit des éloges de Louville ; et si le précepteur n'avait été amené à présenter à l'enfant des *corrigés,* aurait-il perdu son temps à déguiser en prose latine les petits chefs-d'œuvre du poète français ?

(2) *Œuv. compl.*, t. VI, p. 386.

(3) Voir les *Fables* de La Fontaine, l. XII, *passim.*

(4) Voir *Phædri fab.*, l. V, f. v.

(5) T. VI, p. 662.

(6) La Fontaine, *l.* XII, *fable* 1.

(7) T. VI, p. 238

(8) Ce genre de contes était alors à la mode. — Voir André Lefèvre : *Essai sur la Vie et les Œuvres de Ch. Perrault*, p. XXXVIII, ss. ; en tête d'une édition des *Contes de Perrault.* (Paris, Marpon et Flammarion).

(9) Voir *la Vie et les Œuvres de Ch. Sorel*, par Emile Roy, 1891 ; p. 120, suiv.

(10) *Educ. des Filles,* ch. vi.

(11) Lettre à Lamotte, du 4 mai 1714.

(12) Il paraît que Fénelon allait quelquefois surprendre Mignard, premier peintre du roi, dans son atelier à Versailles, pour parler peinture avec lui. (De Bausset, *Hist. de Fénelon,* l. I, n. xlii, p. 45, *d.*)

On trouve, dans les *Opuscules divers* destinés à l'éducation du duc de Bourgogne (*Œuv. c.*, t. VI, p. 339), des jugements sur différents tableaux vus à Chantilly. On y peut signaler des observations intéressantes sur un paysage du Poussin. Dans deux dialogues (*D. des Morts*, LII et LIII), Fénelon met en scène ce même peintre décrivant et commentant deux de ses tableaux, l'un devant Parrhasius, et l'autre devant Léonard de Vinci. L'auteur s'applique à prouver que notre Poussin peut soutenir la comparaison avec les plus grands peintres de l'antiquité et de l'Italie moderne. On trouve là comme un abrégé de l'art de la peinture, selon des idées qui paraîtraient aujourd'hui un peu trop élémentaires. On pourrait encore voir en quoi le goût très *classique* de Fénelon a pu contribuer à former celui de Diderot, par l'entremise de l'abbé Du Bos.

(13) *Œuv. compl.*, t. VI, p. 225, 228.

(14) *Œuv. compl.*, t. VI, p. 233, suiv.

(15) Voir ce que Fénelon dit de son prédécesseur Lucien, *Dial.* XV, *Hérodote et Lucien*.

(16) Les *Dialogues des morts* de Fontenelle commencèrent à paraître en 1683.

(17) Voir plus haut, p. 221, note 24.

(18) *Dial.* I; cf. *dial.* III.

(19) *Dial.* VI.

(20) *Lettre à Innocent XI* sur l'Instruction du Dauphin. — *Disc. sur l'Hist. universelle,* avant-propos.

(21) *Lettre au duc de Beauvilliers,* sans date, *Œuv. compl.*, t. VII, p. 213): « Aussi suis-je très persuadé que sa vie pourra beaucoup nous servir pour « donner à Mgr le duc de Bourgogne les sentimens et les maximes qu'il doit « avoir. Vous savez, monsieur, que je ne songeois pas néanmoins à me mêler « de son instruction quand je fis cet abrégé de la vie de Charlemagne, et per- « sonne ne peut mieux dire que vous comment j'ai été engagé à l'écrire. Mes « vues ont été simples et droites. On ne sauroit me lire sans voir que je vais « droit, et peut-être trop. »

Nous ne devinons pas quels reproches Fénelon veut prévenir par ces protestations. Au reste nous aurons occasion de revenir sur cette lettre, qui fut écrite, comme on le voit, avant l'année 1689. (Voir *Œuv. c.*, t. VII, p. 213, *g*, note 2.)

L'histoire de Charlemagne est encore mentionnée par l'auteur lui-même, comme un document auquel il se réfère, dans un *Mémoire concernant la cour de Rome,* qui paraît avoir été écrit en 1688 : (publié pour la première fois par M. Gazier, *Revue polit. et littéraire,* 23 janvier 1875.)

La vie de Charlemagne fut composée probablement pour l'instruction des filles du duc de Beauvilliers. M. De Bausset s'étend fort longuement sur cet ouvrage, qu'on n'a pas retrouvé, et suppose « qu'il aura péri avec beaucoup d'autres écrits de Fénelon dans l'incendie qui consuma la plus grande partie de son palais à Cambrai, au mois de février 1697. « (*Hist. de Fénelon,* l. I. n. XLI.)

(22) « Antequam aulæ repetendæ mihi sit copia, te grammaticæ ambagibus ac spinis extricatum vellem... Interim litterario munusculo te donem sinas; dialogus est Francisci primi et Caroli quinti : quem si perlegere te non tædet, non insulsum intellexero. Redde, quæso, vices ». [L. de Fénelon au duc de Bourgogne, *Œuv. compl.*, t. VI, p. 386]. — Ce dialogue de *Charles-Quint et de François Ier* occupe le n° LXVI dans la série des *Dialogues des morts,* (t. VI, p. 317). On voit, par le texte ci-dessus, qu'il fut envoyé de Cambrai au prince, qui n'avait pas encore terminé ses études de grammaire, et avant que l'archevêque fût exilé dans son diocèse, quand il ne venait que par intervalles à la cour continuer ses fonctions de précepteur.

(23) On peut remarquer en passant que, dans plusieurs dialogues des morts, Fénelon fait converser entre eux des vivants (XXIX, XL, XLV, XLVIII, LIV, LXII, LXV, LXIX. Il lui arrive même de perdre de vue les vraisemblances du genre. Ainsi il amène, on ne sait comment ni où, Sylla et Catilina morts à s'entretenir avec César encore vivant (XLI). Il y a aussi des dialogues redoublés entre les mêmes interlocuteurs sur le même sujet (XXXI, XXXII, XXXIII). Ce sont peut-être des essais successifs. En somme, il semble que le temps a presque toujours manqué à Fénelon, malgré sa prodigieuse facilité, pour faire quelque chose d'achevé.

(24) T. VI, p. 241, *d.*
(25) *Dial.*, p. 289, *d.*
(26) *Dial.*, XXXIII, p. 276.
(27) *Dial.*, X.
(28) *Dial.* XII, p. 250, *g.*
(29) « Toujours constantes! » A quoi pense Fénelon ? Comment concilier la souveraineté du peuple avec l'immobilité hiératique ?

— Au reste, on peut comparer cette glorification du régime des lois, et toutes ces théories philanthropiques et un peu banales de Fénelon, avec les leçons que Massillon adressait à Louis XV enfant, dans le *Petit Careme*. Toutes les idées du précepteur du duc de Bourgogne sont passées dans les sermons composés pour son fils.

(30) *Dial.* XVII; p. 256, *d.*
(31) *Contr. Soc.*, l. III, ch. IV.
(32) *Dial.* XIII, t. VI, p. 251, *d.*
(33) Volney, *les Ruines*, ch. XXIV.
(34) *Esprit des Lois*, l. XXIX, c. XVIII.
(35) *Esprit des Lois*, l. XIX, ch. XXI.
(36) L. XIX, c. XXIII.
(37) L. XIX, c. XXVII.
(38) *Dial.* XIII, p. 251, *d.*
(39) *Dial.* XVII, p. 256, *d.*
(40) *Dial.* X, p. 247, *g.*
(41) *Dial.* XVII, p. 256, *g.*
(42) *Dial.* XXXIV, p. 277, *g.*
(43) *Dial.* XXXIV, LXII.
(44) P. 313, *g.*
(45) *Dial.* XXXIV, p. 277, *g.*
(46) « Pour les enfants, Mentor disait : « Ils appartiennent moins à leurs « parents qu'à la République. » (*Télémaque*, l. XI, p. 308.)
(47) Platon, *Criton*.
(48) De Bausset, *Hist. de Fénelon*, l. VI, n. IX, p. 228, note.
(49) La Fontaine, l. XI, f. V.

CHAPITRE IV

Les Aventures de Télémaque. — *Lettre à Louis XIV. — Plans politiques de Fénelon.*

I

Placé, tout près de Louis XIV, dans un poste important pour l'avenir de la dynastie, l'abbé de Fénelon observait d'un esprit sévère et chagrin la conduite du roi et le caractère de son gouvernement.

Par la nature de son génie, il était porté à la critique inclémente, mesurant tout sur un idéal inaccessible, et perçant, de ses pénétrants regards, jusqu'au fond des hommes. Par l'intérêt de ses affections de toute sorte, par son attachement à ses idées, à son pays, à ce jeune prince, son œuvre et son espoir, il était alarmé sur les suites d'une politique dont il sentait le péril, déjà manifeste pour les bons observateurs. Il apercevait les conséquences lointaines de ce règne avec plus de sagacité et de tristesse que de force d'âme. Car sa brillante imagination ne le préservait pas des pressentiments pessimistes, ou se plaisait à les développer.

Voilà pourquoi, dans le *Télémaque*, il oppose sans cesse à un plan idéal de la vie humaine une censure générale du monde où il vivait, et surtout du gouvernement de Louis XIV. On a essayé de contester ses inten-

tions satiriques; il les a niées lui-même. Mais que sert de nier ce qui est évident? Qu'on mette un autre mot à la place de celui de satire, s'il est impropre : mais l'intention de blâme subsiste.

Ses apologistes ont bien démontré, après lui, qu'il y aurait eu de l'ingratitude de sa part à faire, de propos délibéré, la satire d'un roi qui avait été son bienfaiteur. Qu'importe cette raison de sentiment, si le fait est vrai? Le moment de discuter à fond cette question viendra plus tard. Considérons maintenant l'ouvrage en lui-même; tirons-en ce qu'il renferme. Que les choses parlent, et non pas nous.

II

Supposons d'abord que le *Télémaque* ait été écrit seulement pour l'élève de Fénelon, afin de lui montrer le type d'un prince accompli. Les *Dialogues des Morts* ayant mis ou mettant encore, dans le même temps, sous ses yeux les leçons de l'histoire, le nouveau livre (poème, roman, ou comme on voudra l'appeler), lui présentait en action le modèle du héros qu'on attendait en lui.

Remarquons en effet que cette sorte d'épopée pédagogique fut probablement lue par le jeune prince en même temps que les *Dialogues*, sinon avant; car elle existait antérieurement à la prélature. Bossuet en eut communication vers 1693 ou 1694 (1).

Le précepteur combinait donc deux méthodes, celle de l'enseignement par la critique, et celle de la représentation idéale des vertus. Celle-ci fut peut-être la première employée.

Il ne serait pas téméraire de conjecturer que Fénelon

songea de bonne heure à charmer le prince enfant par des récits d'un style et d'un objet plus relevé que celui des fables et des contes, consacrés à la première éducation. L'*Odyssée* lui parut appropriée à son dessein, puisqu'il la lui fit connaître par la traduction de six des livres d'Homère, et un précis substantiel de tous les autres (2). Et enfin cette lecture inspira au maître lui-même la tentation d'imiter le vieux poète ionien, de composer à son tour un poème moral sur le cycle d'Ulysse, d'enfermer ses préceptes dans un beau cadre grec; et d'y répandre à profusion ces fleurs de la poésie antique, dont il avait les mains pleines (3).

Le héros du poème, ce fils d'Ulysse peint en passant par Homère, devint une sorte d'incarnation hellénique du petit-fils de Louis XIV. Il en eut les défauts et le brillant naturel, l'emportement et l'ingénuité, les instincts généreux et l'orgueil, la sensibilité intelligente et le penchant aux plaisirs.

A l'imitation d'Homère, le nouveau poète épique fit descendre Minerve sur la terre pour conduire son héros. Sous divers visages, elle avait assisté son favori Ulysse dans les épreuves innombrables de ses courses errantes. Elle prit la figure de Mentor, un autre personnage épisodique d'Homère, pour servir de gouverneur au jeune Télémaque; et ne le quitta plus que par moments, pour le voir agir seul (4). Sous cette direction divine, dans les épreuves où la déesse de la Sagesse engagea son bien-aimé disciple, ses vertus naturelles s'affermirent, ses défauts disparurent, ou se changèrent en vertus.

Tel fut, à ce qu'il semble, le premier dessein de Fénelon. Mais la fable d'un poème a besoin de matière; il en faut nourrir l'action et les épisodes.

De quoi convenait-il de remplir cette nouvelle Odyssée, sinon des erreurs où pourrait être entraîné le disciple de Fénelon ? Pour que Télémaque, en cherchant son père, trouve la sagesse, il faut qu'il coure des dangers, souffre, subisse des tentations et commette des fautes. Il est bon encore que le futur héritier du trône, avant de s'y asseoir, apprenne par l'exemple d'autrui tout le mal qu'un prince y peut faire. Enfin il doit connaître le bien qu'un monarque pourrait accomplir sous l'inspiration de Minerve. Puisque cette déesse, dans sa nouvelle personnalité, n'a rien autre chose à faire que de l'instruire, elle lui révélera les secrets de la politique de Fénelon, très peu déguisé sous la figure de Mentor.

Voilà trois matières distinctes pour subvenir au développement du poème : les aventures personnelles du héros; les exemples royaux à fuir; et la théorie d'un gouvernement idéal.

III

L'attrait des aventures héroïques de Télémaque ne nous paraît guère flétri par l'effet du temps, ni par les conséquences non moins redoutables du maniement répété d'un livre classique.

Ce n'est pas le charme d'un roman moderne, imité de la vie réelle avec un certain degré d'approximation. Ce n'est pas non plus l'intérêt d'une résurrection savante de l'antiquité historique. Ni la vraisemblance humaine dans les actions, ni l'exactitude archéologique ne sont considérées par l'auteur comme des lois absolues pour un ouvrage de ce genre. Télémaque étouffe un lion

dans ses bras, tout comme Hercule ; et comme un écolier bien instruit, il cherche des livres, pour se distraire en gardant les troupeaux, dans les déserts de la Haute-Egypte, au temps de Sésostris (5). Le moderne fait quelquefois tache sur l'antique, et le réel sur le fabuleux.

Mais à considérer dans l'ensemble ce récit imité, souvent emprunté d'Homère et de Virgile, enrichi des dépouilles de Sophocle et d'Horace, plein d'une multitude de réminiscences grecques et latines ; il présente le tableau d'un monde où tout est grand ou riant, dont la vue élève et apaise l'imagination, où le héros enfin se meut à l'aise, comme dans son élément naturel.

Ce jeune Télémaque intéresse et plaît toujours. On sent que Fénelon a sincèrement aimé les jeunes gens. Celui-ci gagnera en tout temps les cœurs simples et enthousiastes par ses seules qualités héroïques, par sa bravouve digne d'Achille, par sa vigueur herculéenne dans l'âge tendre, par sa générosité, par sa droiture (6), par une franchise incorruptible, qui rappelle Néoptolème dans le *Philoctète* de Sophocle (7). C'est un composé, un élixir des héros classiques.

Mais il mérite aussi la faveur des esprits plus expérimentés par d'autres qualités moins banales. On s'intéresse à ce mélange d'orgueil et de modestie, à ces emportements invincibles, suivis de repentirs inconsolables ; on goûte même les imprudences qui éclatent au milieu de sa sagesse précoce, et enfin l'entraînement et l'éblouissement des passions et des plaisirs, qui compromettraient sa rare vertu, sans le secours soudain de Mentor. Le héros a des défaillances de courage ; et le

jeune saint est souvent près de succomber. Aussi ce personnage paraît-il vivant et vrai : on reconnaît en lui la nature, quoique embellie (8).

L'auteur ne possède pas seulement la science du cœur humain et celle du cœur de son élève ; il a l'art de le mettre en action, même dans un cadre imaginaire et d'emprunt. Si le théâtre lui-même n'était pas si beau, encore le poème attacherait-il par le caractère et les diverses fortunes du héros. On ne peut méconnaître en Fénelon des parties d'un poète épique et dramatique, à qui le temps aurait manqué pour acquérir la pratique de l'art, et qui n'aurait donné que de nobles et brillântes esquisses.

Cet ecclésiastique, d'une vie si exemplaire, n'a-t-il pas bien connu l'amour profane ? Ne l'a-t-il pas décrit supérieurement? Dans l'île de Chypre, où l'on voit Télémaque séduit, puis bouleversé par les influences molles et délicieuses de la terre consacrée à Vénus (9) ; dans l'île de Calypso, où sa personne et ses récits troublent à la fois le cœur de la déesse et de ses Nymphes ; où, devenu l'objet de rivalités furieuses, il ressent à son tour la passion qu'il inspire, et paraît sur le point de renoncer à tout pour s'y abandonner (10) ; je ne sais si Fénelon ne se montre pas égal, non pour le style, mais pour la vérité et le mouvement, à son modèle, le peintre classique des amours de Didon.

IV

Voilà de grands mérites poétiques. Peut-être sont-ce même ces beautés-là qui chagrinaient Bossuet, quand il disait que cet ouvrage n'était guère digne d'un pré-

tre (11). On sait quelle fut la sévérité de principes et de conduite de l'évêque de Meaux. N'ayant jamais recherché la gloire littéraire pour elle-même, et n'employant sa plume qu'à des travaux ecclésiastiques, ou imposés par d'autres devoirs, il aurait rougi de se délasser par des peintures si profanes. Probablement aussi il trouvait quelque imprudence à décrire avec tant de goût, avec tant de force, une passion qu'on voulait rendre haïssable. L'auteur des *Maximes sur la Comédie* (12) ne pensait pas, on le sait bien, que la représentation poétique et sensible des passions fût un bon moyen de les guérir, à plus forte raison, de les prévenir; et en vérité il pourrait bien avoir raison.

Mais Fénelon n'a jamais craint de jouer avec le feu. Il jugeait bon de faire sentir à son disciple, violemment porté à des plaisirs qui n'étaient pas toujours innocents, les dangers de la passion. Les censures abstraites lui semblaient trop froides. Il comptait sur la prudence de sa plume pour ne rien écrire d'indiscret. Enfin, à côté du venin de l'amour, il plaçait le contre-poison de la vertu. Resterait à savoir quel est celui, du poison ou du remède, qu'un âge et un tempérament enflammé prend de préférence. La jeunesse recherche-t-elle les enseignements salutaires de la vertu avec autant d'ardeur que la liqueur capiteuse de l'amour? La réponse n'est guère incertaine; mais l'intention de Fénelon fut irréprochable, si sa méthode était un peu hasardeuse (13).

Au reste, en visant à faire de son prince un héros, il n'en prétendait pas faire un ascète.

« Personne, dit Mentor à Télémaque, ne souhaitera jamais

plus que moi que vous goûtiez des plaisirs, mais des plaisirs qui ne vous passionnent ni ne vous amollissent (14). »

Aussi le sévère gardien du fils d'Ulysse lui permet-il de prendre du plaisir à un festin sur un vaisseau phénicien. On y brûle « les plus exquis parfums de l'Orient, » tandis que des joueurs de flûte font un concert sur les bancs de rameurs, et qu' « une troupe de jeunes Phé-« niciens d'une rare beauté, et vêtus de fin lin plus blanc « que la neige, dansent toutes les danses de leur pays, « puis celles d'Egypte et enfin celles de la Grèce. » La fête décrite par Fénelon est brillante ; mais on n'y voit danser que des hommes (15). La vertu de Télémaque se contente de ces grâces masculines : on n'oserait pas affirmer que, dans des spectacles de danses, le jeune duc de Bourgogne n'eût pas désiré quelque chose de moins héroïque et de plus moderne.

Mentor enfin n'oublie pas le soin de marier son élève en temps convenable. Il lui trouve une épouse à souhait dans la personne d'Antiope, fille d'Idoménée. C'est la plus belle des héroïnes, comme il convient pour un héros épique.

« Quand Idoménée lui ordonne de mener les danses des jeunes Crétoises au son des flûtes, on la prendroit pour la riante Vénus, qui est accompagnée des Grâces. Quand il la mène avec lui à la chasse dans les forêts, elle paroît majestueuse et adroite à tirer de l'arc, comme Diane au milieu de ses Nymphes (16). »

Elle est intrépide et même téméraire à la chasse du sanglier ; mais c'est aussi la femme selon le cœur de Fénelon, formée d'après le traité de l'*Education des Filles*, modeste, laborieuse, économe, modèle exquis des bonnes ménagères ; de plus, fille pieuse et docile, qui, bien qu'elle aime Télémaque et ne s'en puisse cacher, « re-

jetterait les sentiments » du jeune homme s'il osait les lui découvrir, et « cesserait de l'estimer. »

« Elle ne se promettra jamais à personne; elle se laissera donner par son père ; elle ne prendra jamais pour époux qu'un homme qui craigne les dieux, et qui remplisse toutes les bienséances. »

Et Télémaque, non moins docile ni moins pieux qu'Antiope, la quitte, sur l'ordre de Mentor, sans s'être expliqué avec elle. Il repart à la recherche d'Ulysse : car, sans le consentement paternel, il ne peut ouvrir son esprit aux offres mal dissimulées d'Idoménée. Exemple d'amours chastes et correctes; exemple édifiant et utile pour les fils de famille en général, et surtout pour un petit-fils de Louis XIV : car, tel que nous le connaissons, il aurait pu rencontrer en son chemin une autre Marie Mancini. Dans ce cas, aurait-il montré la docilité de son aïeul ?

V

Nous sommes un peu descendus au-dessous du ton épique. On rencontre des combinaisons de plus d'un genre dans le *Télémaque.* Fénelon n'oublie jamais, et nous ne devons pas oublier plus que lui, le prince pour qui cet ouvrage est écrit. Le public ne viendra qu'après le disciple. L'auteur mène de front, ou plutôt entrelace l'épopée et le roman moral.

Nous ne nous arrêtons pas aux événements de terre et de mer, aux naufrages, aux batailles, aux rencontres de toute sorte ; ni même à cette belle descente aux Enfers, et à cette description du séjour des justes, si neuve et d'un éclat si merveilleux, mais tant de fois

louée par les plumes les plus éloquentes. On ne peut relire l'ouvrage entier sans être frappé de la variété des épisodes, lesquels ne sont pas tous imités. L'auteur n'évite pas toujours la monotonie ; mais on ne peut lui refuser la fertilité d'invention d'un vrai poète, ni une rare habileté pour tout faire entrer, souvenirs, imitations, traductions, dans le cadre consacré par l'*Odyssée* et l'*Enéide*.

Le style, quoique nous lui trouvions plus de naturel, de grâce, de couleur même, que de force et d'accent ; quoiqu'il n'évite pas les redites, ni les négligences, et se compose trop souvent d'expressions toutes faites, ne dépare pas d'ordinaire les grandes actions ; on pourrait quelquefois le qualifier d'épique, si une rhétorique savante tenait lieu de génie dans la poésie.

Au moins Fénelon traduit-il avec un bonheur singulier les beautés toujours neuves de l'antiquité. On ne pourrait guère citer que Ballanche qui l'égale pour reproduire l'impression d'une scène de Sophocle. L'auteur de *Télémaque* est plus souple et plus varié que l'auteur d'*Antigone*, mais il est moins touchant et moins grave.

L'émotion intime fait, ce me semble, défaut dans les aventures du fils d'Ulysse. On voit à tout moment des personnages qui pleurent et qui s'embrassent ; mais c'est comme une conclusion régulière et inévitable des scènes que l'auteur a cru devoir nous présenter. Le lecteur ne partage guère ni ces transports ni cet attendrissement ; il ne pleure pas. L'imagination de Fénelon est naturellement plus brillante que pathétique. Il sait bien où il faut être ému ; mais la sérénité de son naturel l'emporte. Ce sont les images riantes, les tableaux

d'une félicité idéale qui le ravissent : il y revient toujours sans y songer : voilà ce qu'il a senti le mieux dans l'antiquité. Pourtant il y admira toujours la vérité de la passion ; et il l'a rendue, en traducteur de génie, dans l'épisode de Philoctète (17).

Lorsqu'il est vraiment inspiré par son propre naturel, il laisse les cordes de sa lyre se détendre. Et il plaît alors par une harmonie qui n'appartient qu'à lui, et qui enchante sans produire de vives impressions. Faut-il dire de lui, comme d'Homère, qu'il sommeille quelquefois ? Du moins on ne niera pas qu'il fait assez souvent sommeiller son lecteur. C'est l'effet inévitable d'un rythme doux, sans inégalités ni mouvements profonds. Il ne faut pas alléguer la multitude des exclamations : l'auteur les prodigue, mais peut-être parce qu'il redoute l'effet de l'uniformité naturelle de son style : c'est un autre genre de monotonie, qui endort peut-être plus qu'une égalité simple et de bonne foi. Le style du *Télémaque* ne manque pourtant pas de fermeté, ni de brièveté, ni de tours rapides ; il a, dans de nombreux passages, de la décision et de l'autorité ; on y sent surtout l'ascendant et l'enthousiasme d'un esprit possédé de ses doctrines, qui s'impose au lecteur, et même lui en impose : mais ce qu'il y a de nerveux dans la phrase est comme amorti par le son des mots, toujours agréable à l'oreille, sans composer une symphonie variée.

La principale cause d'uniformité et de monotonie, dans le *Télémaque*, est probablement la facilité et la rapidité du travail. L'auteur a porté dans cet ouvrage plus de soin que dans la plupart de ses écrits ; et même il l'a beaucoup remanié ; mais il l'a dû écrire très vite,

comme il faisait tout ; et il ne l'a pas refondu, comme il arrive aux poètes épris de l'art de l'expression. Il ressemble en ce point à Voltaire, qui écrivait une tragédie en six jours, et ensuite la retouchait mainte et mainte fois, sans pouvoir lui ôter un certain air d'improvisation. Je veux bien reconnaître que Fénelon avait autre chose à faire : excuse insuffisante, dont ne se payent pas les vrais artistes,parce qu'elle ne saurait couvrir les défauts de l'œuvre.

Mais on peut voir là une particularité caractéristique de son goût : il aimait une certaine négligence, comme la marque d'un esprit supérieur, qui dédaigne la minutie de l'exécution ; il y trouvait plus de naturel que dans une perfection scrupuleuse. De même qu'il loue en maint endroit une femme dont la coiffure est nouée négligemment, et trouve plus de grâce dans une toilette inachevée, que dans une parure où rien n'est oublié ; de même, dans le style, il se défie tellement de l'apprêt, que de parti pris il ne va pas jusqu'à l'achèvement du travail. Si on lui avait dit que, chez une femme, le négligé peut n'être qu'une suprême coquetterie, il aurait pu répondre que, dans son style, la négligence n'a rien de coquet, la facilité rien de recherché. Mais s'il est vrai qu'on suppose plus d'honnêteté en une femme dont la toilette paraît terminée ; n'y a-t-il pas aussi, chez un écrivain, plus de conscience dans un style plus châtié ? N'exagérons pas pourtant sa négligence ; elle n'est ni déplaisante, ni trop séduisante.

On peut trouver chez d'autres écrivains un charme irrésistible dans un air d'insouciante naïveté ; comme dans Montaigne, Mathurin Regnier, Alfred de Musset. Fénelon appartient un peu à la famille de ces esprits

amoureux de l'aisance et du naturel ; mais la grâce chez lui est beaucoup moins piquante que chez eux. On lui passerait aisément quelques relâchements de style, s'il les rachetait, comme eux, par ces rencontres surprenantes qui ravissent d'aise le lecteur ; mais, parce qu'il va d'un mouvement plus égal, on le trouve souvent trop semblable à lui-même. Ajoutons que la liberté et la naïveté du seizième siècle n'étaient plus qu'un souvenir à l'époque où il écrivait : on pouvait, comme lui, regretter cet heureux temps : mais on ne ressuscite pas les choses passées. Après Pascal, Bossuet, La Rochefoucauld, Bourdaloue, il fallait écrire sévèrement, disons même scrupuleusement.

Si l'auteur du *Télémaque* n'échappe pas au reproche d'uniformité dans le style, ce défaut est beaucoup plus sensible et plus grave dans la composition de l'ouvrage. L'action s'arrête souvent pour faire place aux leçons. La narration épique paraît alors n'être plus qu'un cadre pour loger la morale et la politique de l'auteur. Il y revient sans cesse, avec les mêmes idées, et souvent dans les mêmes termes. Il a beau varier les personnages qui raisonnent sur le bien et le mal ; c'est lui, toujours lui, qu'on entend, de son ton décisif et inspiré, professer les aphorismes de la censure impitoyable et de la sagesse transcendante. L'œuvre ayant la destination personnelle qu'on lui connaît, était-il possible d'y faire entrer, par des moyens moins directs et plus divers, les enseignements que l'auteur jugeait nécessaires ? Peut-être ; mais Fénelon, comme tous les esprits à grandes conceptions et à théories spécieuses, se plaît à épancher sa verve en beaux développements systématiques, dont il est enchanté, au moins autant

que le lecteur. Ne parlons donc plus de poème et d'action épique ; enlevons cette souple enveloppe de ses enseignements. Dans un genre bien différent, Rabelais conseillait de briser l'os, et de sucer la moelle de son roman : essayons d'extraire la moelle du *Télémaque.*

VI

On peut observer deux points de vue distincts, quoique souvent rapprochés, dans les leçons que Minerve fait entendre à son jeune favori. D'une part, elle lui montre les erreurs à éviter ; de l'autre, elle lui révèle la science du gouvernement.

Comment prévenir un jeune prince de toutes les fautes dans lesquelles il pourra tomber quand il sera roi ? Les exemples sont la voie la plus sûre, et l'histoire en fournit de toutes sortes. Aussi avons-nous vu que, dans ses *Dialogues*, Fénelon fait instruire son disciple par les morts ; mais

Les exemples vivants sont d'un autre pouvoir (18).

Le *Télémaque* transforme hardiment le règne de Louis XIV en école pour le duc de Bourgogne. Ne peut-on craindre en effet que le petit-fils ne soit ébloui par la gloire de son aïeul ? C'est le danger que Mentor semble redouter le plus pour son cher nourrisson. Voyez combien de précautions il prend pour le désabuser. Trouvera-t-on quelque part, dans cet ouvrage, un passage qui semble contenir une allusion élogieuse au roi régnant (19) ? Supposons qu'on en découvre un à grand' peine ; en revanche combien en montrera-t-on, qui condamnent clairement la con-

duite et la personne de ce Louis, qu'on appelait officiellement *le Grand ?*

On dira que nous admettons d'avance ce qui est à démontrer ; et aussitôt les objections s'élèvent. Comment Fénelon eût-il osé concevoir le dessein de faire lire au petit-fils la censure de son aïeul, et presque sous les yeux de ce maître redoutable ? Pourquoi lui prêter des sentiments si sévères à l'égard du roi (20) ?

Nous ne lui prêtons rien, comme on va le voir. Quant au péril qu'il pouvait courir, il faut songer que cette œuvre ne fut pas d'abord, selon l'apparence, destinée à la publicité. Pour le commencement de l'ouvrage et pour le premier dessein, rien ne nous empêche de croire, sous réserve, ce que dit Saint-Simon, écho apparemment du duc de Beauvilliers ; que c'était une suite de thèmes que le précepteur proposait à son élève (21). L'attention de personne n'était éveillée sur la portée de ces morceaux de littérature pseudo-homérique, qui, pris séparément, pouvaient paraître des lieux communs de poésie et de morale antique. Enfin nous savons qu'il transpirait peu de chose de ce qui se passait dans le sanctuaire des études des jeunes princes. Fénelon accoutuma sans doute de très bonne heure, et sans peine, le duc de Bourgogne à ne point parler indiscrètement : autrement on ne s'expliquerait pas le secret qui fut plus tard si bien gardé entre eux (22).

Mais de plus, Fénelon avait un goût incontestable pour les ententes cachées, pour les mystères même périlleux : il s'engageait parfois un peu témérairement, tout en prenant des soins pour se dissimuler. En voici une preuve qui peut servir à deux fins ; à montrer son penchant aux hardiesses dérobées, et à révéler ses

vrais sentiments sur la personne et la politique du roi.

VII

Une lettre, devenue célèbre, et qu'on a peut-être trop vantée, fut écrite par Fénelon à l'adresse de Louis XIV (23) : à quelle date exactement? il est difficile de le dire, mais assurément entre 1693 et 1695 (24), c'est-à-dire, dans le temps même où le *Télémaque* était au moins esquissé. Par quel canal devait-elle parvenir ? On l'ignore. Fut-elle remise à son adresse? On a lieu d'en douter. Au reste, l'auteur avait eu soin de se déguiser si bien, qu'on ne pouvait soupçonner qui il était, à moins de prendre le contre-pied de ce qu'il disait sur lui-même. Il y aurait eu cependant un moyen de surprendre son identité, pour ainsi dire, en flagrant délit : c'était de confronter la lettre avec le *Télémaque*, si quelqu'un avait eu les deux ouvrages entre les mains. Voici comment il écrivait au roi :

« Vous êtes *né*, Sire, avec un cœur *droit et équitable* : mais ceux qui vous ont élevé, ne vous ont donné, pour science de gouverner, que la défiance, la jalousie, l'éloignement de la vertu, la *crainte* de tout mérite éclatant, le goût des *hommes souples et rampans*, la hauteur, et l'attention à *votre seul intérêt.* »

C'était, on en conviendra, parler assez durement à un roi, pour entrer en matière; mais Mentor en donne la raison en parlant à Idoménée :

« Mon dessein a été de vous accoutumer à entendre nommer les choses par leur nom, et à comprendre que, quand les autres vous donneront des conseils sur votre conduite, ils n'oseront jamais vous dire tout ce qu'ils penseront (25). »

Quant à ce portrait de Louis XIV, qui lui est mis sous

les yeux, on le retrouve, mais dispersé, dans celui d'Idoménée :

« Il est *naturellement* sincère, *droit, équitable*, libéral, bienfaisant ; sa valeur est parfaite ; il déteste la fraude quand il la connoît, et qu'il suit librement la véritable pente de son cœur... (26). »

Mais, premièrement, il est habituellement trompé, et par sa faute :

« Si vous avez été trompé jusqu'ici, lui dit Mentor, c'est que vous avez bien voulu l'être : c'est que vous avez *craint* des conseillers trop sincères. Avez-vous cherché les gens les plus désintéressés et les plus propres à vous contredire?... Non, non, vous n'avez point fait ce que font ceux qui aiment la *vérité*, et qui *méritent de la connoître* (27). »

Voici à peu près les mêmes paroles, destinées cette fois aux regards de Louis XIV :

« Vous ne prêtez l'oreille, Sire, qu'à ceux qui vous flattent de vaines espérances. Les gens que vous estimez les plus solides sont ceux que vous *craignez* et que vous évitez le plus... (28). Mais enfin il faut dire la *vérité*. Malheur, malheur à eux s'ils ne la disent pas, et malheur à vous, si vous n'êtes pas *digne de l'entendre!* (29). »

Idoménée, gâté par la flatterie, ressemblait par son égoïsme à Louis XIV ; il l'avoue lui-même à Mentor :

« Il me sembloit que toute la grandeur des princes ne consistoit qu'à se faire craindre ; que le reste des hommes étoit *fait pour eux*... Mais il faut que je vous raconte comment on avoit empoisonné mon cœur, dès ma plus tendre enfance, sur l'autorité des rois (30). »

Et il raconte en effet comment il s'est livré à Protésilas et à Timocrate, « *hommes souples et rampants* », par orgueil, par paresse, par incapacité de prendre les ré-

solutions nécessaires et de s'occuper sérieusement des affaires de son gouvernement (31).

En poursuivant ce parallèle, on trouverait Fénelon beaucoup plus dur pour Louis XIV que pour Idoménée. C'est que le roi de Salente, docile à la direction de Mentor, se corrige en grande partie de ses défauts, c'est-à-dire, laisse faire à Mentor, dans son royaume, tout ce qu'il lui plaît, ou exécute aveuglément toutes ses réformes. Louis XIV n'était pas aussi maniable, et Minerve-Fénelon ne le tenait pas sous son influence.

Il y aurait peut-être quelques réserves à faire sur les reproches que l'auteur de la lettre secrète adresse à son souverain. Les jugements les plus sévères de l'histoire, et même des écrivains les plus hostiles à Louis XIV, égalent à peine l'âpreté des censures de l'écrivain anonyme. On reconnaît du moins que le roi s'occupait avec assiduité des affaires de l'Etat, se faisait rendre compte par ses ministres, et savait prendre des résolutions.

Qu'il ait été souvent trompé, joué, effrontément flatté, personne n'en doute ; mais ce n'était point un monarque indolent et faible, comme Idoménée. Il fallait d'ailleurs, être bien pénétré du devoir de lui dire la vérité, sans en avoir été chargé, il fallait être l'auteur de *Télémaque*, et le vrai original de Mentor, pour oser adresser à l'Idoménée de Versailles des paroles comme celles-ci, après lui avoir fait son procès sur toute la conduite de son règne :

« En voilà assez, Sire, pour reconnoitre que vous avez passé votre vie entière hors du chemin de la vérité et de la justice, et par conséquent hors de celui de l'Evangile... Vous n'aimez

point Dieu, vous ne le craignez même que d'une crainte d'esclave ; c'est l'enfer, et non pas Dieu, que vous craignez. Votre religion ne consiste qu'en superstitions, en pratiques superficielles..... Vous avez un archevêque (32) corrompu, scandaleux, incorrigible, faux, malin, artificieux, ennemi de toute vertu, et qui fait gémir tous les gens de bien. Vous vous en accommodez, parce qu'il ne songe qu'à vous plaire par ses flatteries... Pour votre confesseur (33), il n'est pas vicieux ; mais il craint la solide vertu, et il n'aime que les gens profanes et relâchés : il est jaloux de son autorité, que vous avez poussée au delà de toutes les bornes.. ... Ainsi c'est un aveugle qui en conduit un autre, et, comme dit Jésus-Christ, *ils tomberont tous deux dans la fosse*..... Dieu saura bien enfin lever le voile qui vous couvre les yeux, et vous montrer ce que vous évitez de voir. Il y a longtemps qu'il tient son bras levé sur vous..... Il saura bien séparer sa cause juste de la vôtre, qui ne l'est pas, et vous *humilier* pour vous convertir ; car vous ne serez chrétien que dans l'*humiliation*..... N'êtes-vous pas trop heureux dans vos malheurs, que Dieu fasse finir les prospérités qui vous ont aveuglé ?... (34). »

Fénelon se flattait-il, par cette lettre, de corriger Louis XIV? Croyait-il aussi aisé de transformer un homme vivant et régnant, que de changer à vue le cœur d'un personnage imaginaire, enfanté par la poésie, comme Idoménée ? S'il n'a pas senti que des paroles si outrageantes, quelque fondées qu'elles pussent être, offenseraient sûrement et n'avaient guère de chance de persuader; il faut admettre qu'il était plus propre à manier des marionnettes de roman qu'à redresser des rois véritables; que sa franchise hautaine était une lourde méprise; et que ses avertissements prophétiques, sur le ton d'Isaïe, prenaient bien quelque air de fanatisme dans le mondre réel.

VIII

Supposons maintenant qu'une personne sans prévention eût lu cette lettre anonyme, dont nous n'avons cité qu'une petite partie : pouvait-elle ne pas penser : Voilà un homme qui n'aime guère le roi? Et si cette personne avait lu ensuite le *Télémaque*, n'aurait-elle pas dit : Voilà l'auteur de la lettre ? Et la lettre éclairant le roman, ce même lecteur n'aurait-il pas ajouté : On voit clairement les intentions de l'auteur : c'est bien l'aïeul même qu'il a présenté au petit-fils comme un modèle à éviter entre tous ?

Il est vrai que des exemples divers de mauvais rois sont montrés successivement à Télémaque sur terre ou aux enfers. Mais Fénelon ne craignait guère apparemment que son disciple se rendît semblable à un abominable tyran, comme Pygmalion (35) ou Nabopharzan (36). Le danger de l'imitation était plus proche : c'était de la gloire même de Louis XIV qu'il fallait le détromper.

L'amour du faste, l'amour des conquêtes, ce sont bien là deux passions maîtresses du *grand* roi. Fénelon les reproche sévèrement à Louis, Mentor à Idoménée. Il s'agissait de prouver que l'une appauvrissait le royaume, et que l'autre le conduisait à sa perte. On peut y joindre encore l'amour d'une puissance despotique, qui amène la ruine des lois, et détruit ce pouvoir même dont le prince est si jaloux (37). Il faudrait citer une grande partie du *Télémaque* pour faire sentir avec quelle abondance, quelle force de raisons, quelle plénitude de conviction, Fénelon s'attache à dissiper l'illusion de l'orgueil

monarchique, celle des conquêtes, celle de la splendeur qui vient du luxe (38). Revenant sans cesse sur ces trois sujets, ne craignant point de se répéter, il les a épuisés : on ne saurait ni mieux dire, ni peut-être après lui trouver des vues nouvelles.

On pourrait cependant, à ce qu'il semble, faire quelques réserves sur ses théories, au nom de l'expérience que nous donne l'histoire.

Et d'abord, cette passion du faste, que Fénelon reproche si sévèrement à Idoménée et à Louis XIV, est sans contredit répréhensible par l'excès où elle atteint en eux, et par la mauvaise économie de leur gouvernement. Mais Fénelon ne juge-t-il pas du luxe à la fois en rigoriste outré et en médiocre économiste? Le luxe, dit-il, entraîne la corruption des mœurs ; voilà l'argument du rigoriste : il enlève à la nation ce qui est dépensé en choses superflues; voilà l'argument de l'économiste. N'y a-t-il pas, dans l'un et dans l'autre, plus de banalité que de science morale ou politique ?

Que le progrès du luxe contribue à l'altération des mœurs, à la multiplication des désirs, aux capitulations de conscience dans l'un et l'autre sexe; c'est ce qu'on a toujours répété, ce qu'on ne saurait nier en général, mais sur quoi l'on se lamente toujours en vain.

Car les moralités, sur ce sujet, ne servent guère qu'à l'aliment des conversations ou des discours publics, et n'empêchent personne de convoiter pour soi le luxe qu'on blâme chez les autres. Ce n'est pas le chiffre du luxe qui fait la corruption : car ceux qui sont tentés de vendre leur conscience trouvent toujours acheteur : le prix seul diffère, selon les temps et les personnes. Enfin, tant que les hommes souhaiteront de se dépasser les

uns les autres, il y aura des moyens de tentation. C'est donc l'homme qu'il faudrait réformer, avant le luxe. Retranchez la convoitise : les appâts de la richesse n'entraîneront personne ; mais retranchez les objets somptueux, sans détruire ce vice naturel : on désirera tout ce qu'on peut acquérir, et de plus ce qui est interdit. Les interdictions n'ont jamais fait qu'exaspérer l'émulation.

Ecoutons cependant les plaintes de Fénelon, parce qu'elles sont éloquentes et fondées, bien que stériles. Il était douloureusement frappé des désordres qu'entraînait dans la société de son temps l'émulation des dépenses. Dans son sermon *pour la Fête de l'Épiphanie*, il compose un tableau pathétique de ces entraînements et de leurs conséquences funestes pour la morale :

« Le faste s'appelle politesse, la plus folle vanité une bienséance ; les insensés entraînent les sages, et les rendent semblables à eux... Plutôt que de modérer les dépenses superflues, on refuse cruellement le nécessaire à ses créanciers. La simplicité, la modestie, la fragilité, la probité exacte de nos pères, leur ingénuité, leur pudeur, passent pour des vertus rigides et austères d'un temps grossier. Sous prétexte de se polir, on s'est amolli pour la volupté, et endurci contre la vertu et contre l'honneur. On invente chaque jour et à l'infini de nouvelles nécessités pour autoriser les passions les plus odieuses (39). »

Un si grand mal, constaté par tous les documents du temps, méritait assurément la réprobation du sermonnaire. D'autre part, il n'est pas douteux que les exemples partis du roi formaient le premier anneau d'une chaîne qui tirait, les unes après les autres, toutes les conditions.

Mentor adresse les mêmes reproches à Idoménée : il s'est ruiné à construire une ville magnifique, tandis que

les terres voisines demeuraient en friche (40). Mais Fénelon parle plus sévèrement encore à son vrai roi dans la lettre anonyme :

« La culture des terres est presque abandonnée ; les villes et les campagnes se dépeuplent ; tous les métiers languissent, et ne nourrissent plus les ouvriers. Tout commerce est anéanti... La France entière n'est plus qu'un grand hôpital désolé et sans provision. Les magistrats sont avilis et épuisés. La noblesse, dont tout le bien est en décret, ne vit que de lettres d'Etat... Vous avez tout entre vos mains, et personne ne peut plus vivre que de vos dons (41). »

Faste et misère, voilà en deux mots le tableau de la France à ce moment du règne.

« La misère et le luxe, dit encore Fénelon dans son sermon cité plus haut, augmentent comme de concert ; on est prodigue de son bien, et avide de celui d'autrui ; le premier pas de la fortune est de se ruiner (42). »

Ce trait paradoxal n'est qu'une vérité, du moins à la cour : on croit qu'il faut briller à tout prix pour obtenir quelque chose ; et qu'on n'est estimé que sur le luxe qu'on affiche. Mais ce désordre et ce genre de calcul sont-ils particuliers au règne de Louis XIV ?

Si Fénelon s'était borné à de pareilles censures, on n'aurait qu'à louer sa clairvoyance et la sagesse vigoureuse de ses avertissements. Mais son aversion légitime pour un luxe ruineux l'entraîne trop loin dans la théorie. Il oublie d'abord que ces vices qu'il remarque dans son temps ne sont qu'un développement aigu des instincts de l'homme en société. A cette époque, où l'on commettait tant de bassesses pour se signaler par le luxe, on n'en commettait pas moins pour s'élever par une noblesse souvent frauduleuse (43). L'amour du luxe

règne dans tous les temps, et même chez les barbares, même chez les sauvages ; et c'est une rêverie banale que de regretter la *modestie* et *l'ingénuité de nos pères.* Il n'y a qu'un moyen d'empêcher les hommes de rivaliser de luxe, c'est de les rendre également et irrémédiablement pauvres.

Fénelon ne recule pas devant ce moyen radical, on le verra plus loin. La pauvreté lui paraît chose excellente pour l'Etat comme pour les particuliers.

Aussi n'est-ce pas dans une république organisée par Fénelon qu'on tolérera le superflu,

Le superflu, chose fort nécessaire,

au dire de l'auteur du *Mondain*, qui s'est raillé avec irrévérence, mais non sans raison, de l'économie politique de l'auteur du *Télémaque* (44).

C'est que Voltaire prend les hommes tels qu'ils sont. A l'exception de quelques âmes éprises de la perfection morale, on ne voit pas que les hommes embrassent volontairement la pauvreté et recherchent par choix les privations. Fénelon espère-t-il en inspirer le goût à la majorité des citoyens de sa république? Dans ce cas, qu'il retranche au moins le travail. Mais non ; il prétend rendre ses citoyens laborieux en les réduisant à la portion congrue. Il les force à gagner leur pain, sans leur accorder davantage (45). Combien d'entre eux s'accommoderont de ce régime, s'ils peuvent s'échapper de son bagne (46) ? Je sais bien qu'il les y retiendra de force. Soit ; ce seront les travaux forcés à perpétuité.

IX

Fénelon s'est-il bouché les yeux pour ne pas voir que le bien qu'il prétend faire n'est autre chose que la perpétuité d'un mal contre lequel les pauvres habitants des campagnes de son temps et de tout temps ont développé toutes les ressources de leur énergie? Manger du pain noir, acquis à la sueur de leur front, ne le savent-ils pas ? Ont-ils besoin d'un législateur descendu du ciel pour le leur apprendre? Mais n'ont-ils pas essayé, depuis des siècles, s'ils ne pourraient pas vivre un peu plus doucement en faisant d'autres métiers? Et n'est-ce pas la cause de leur émigration perpétuelle dans les villes, et du progrès de ces arts qui ont pour objet le luxe?

Fénelon abolira ces arts, et renverra les artisans dans les campagnes (47). Bien imaginé; mais est-il assuré qui tous y trouveront ce pain sec, auquel il les condamne si allègrement? Il n'en doute pas; le sein de la terre est inépuisable, à l'entendre : ce sont les hommes qui lui manquent, et non pas la terre aux hommes : elle peut nourrir un peuple *innombrable* : c'est toujours ainsi qu'il parle, sans jamais abaisser ses regards sur l'étendue des terres à cultiver. Et là dessus, il peint d'enthousiasme, d'après Horace (48), le plus ravissant tableau des douceurs de la vie rustique (49), oubliant la conclusion ironique du poète latin. Car, dans l'ode *Beatus ille*, qui lui a servi de modèle, c'est un citadin, et même un usurier, qui chante ainsi le bonheur des paysans; après quoi, il retourne à ses placements

d'argent. Il s'est forgé un moment, comme dit La Fontaine,

> Une félicité
> Qui le fait pleurer de tendresse,

mais qu'il laisse aussitôt à d'autres. Fénelon a très bien étudié les mœurs de la campagne dans Horace et dans Virgile ; mais il ne les a guère observées dans les champs :

> O fortunatos nimium, sua si bona norint,
> Agricolas!

Les cultivateurs ne sentent pas leur bonheur, cela est vrai ; mais pourquoi n'est-il senti que par les beaux esprits qui n'en ont jamais goûté (50)?

Enfin, si Fénelon n'était pas comme ébloui par ses rêves de pureté des mœurs, s'il n'était pas si prévenu de cette opinion, que les arts de luxe engendrent la corruption; n'apprécierait-il pas plus équitablement les efforts de ceux qui les cultivent? N'est-ce rien que de chercher sans cesse à faire mieux dans des métiers qui exigent et le progrès des sciences, et l'invention de procédés nouveaux, et le perfectionnement du goût, et l'habileté de la main, et l'assiduité? Il faut être un barbare pour mépriser à bon escient tant d'occupations où l'esprit joue un si grand rôle, où des facultés physiques, qui ne s'en séparent pas, s'accroissent par l'exercice ; où des vertus spéciales sont indispensables pour le succès. On comprend qu'un chevalier du moyen âge, tout bardé de fer; qu'un conquérant en turban, le cimeterre à la main, dédaigne de pâles ouvriers, dont le corps est déformé par l'application quotidienne; et qu'il n'entende rien à leurs mérites. Mais Fénelon est-il un barbare? Non certes; seulement c'est un esprit

imbu des idées de l'antiquité, laquelle laissait tous ces travaux à des esclaves; c'est un fils de cette noblesse qui, abandonnant les métiers à la bourgeoisie, n'a jamais su estimer les auteurs des ouvrages dont elle jouissait et se parait. Dire que Fénelon est rempli de préjugés d'éducation, c'est sans doute choquer l'opinion établie sur la largeur de son esprit; mais quel est l'homme qui n'est pas borné par quelques côtés? Quel est celui qui ne se laisse pas asservir sans examen à certaines idées de la société où il vit?

Cet homme qui se croit appelé, ou s'amuse naïvement à réformer les principes du gouvernement; a-t-il jamais étudié les éléments de l'économie politique ? Il juge que le luxe ruine la fortune publique : il ne voit que la dépense. S'est-il demandé où va cet argent qui sort des mains du riche ? S'il passe aux mains de l'artisan qui a fait une œuvre d'un grand prix, sans doute il enrichit cet homme : tout le monde n'est donc pas ruiné; ou plutôt la richesse est arrivée à celui qui l'a méritée : il n'y a là qu'un déplacement fort équitable. Et l'ouvrier qui a conçu ou exécuté une œuvre, n'a-t-il pas créé une richesse nouvelle? Ce n'est pas, il est vrai, un bien sorti de la terre : Fénelon paraît croire qu'il n'en existe pas d'autres : l'homme laboure, et la terre produit; voilà l'origine de tous les biens réels. Mais quoi? l'esprit, comme producteur, ne vaut-il pas la terre, dans un autre genre? Et la main qui transforme l'objet inutile, la matière morte, en œuvre d'art ; n'est-elle pas aussi productrice? Dans sa sublime théorie économique, Fénelon n'a oublié que les richesses mobilières, et la faculté qu'a l'homme d'en créer à l'infini. L'omission n'est-elle pas un peu forte ? On ne consomme pas, il est

vrai, les ouvrages de l'esprit et les chefs-d'œuvre de la main. Mais l'homme n'a-t-il besoin que de manger et de boire? Fénelon n'a pas compté que les jouissances d'opinion et d'imagination fussent quelque chose. Il sait pourtant bien qu'elles priment toutes les autres, dès que l'homme n'est plus inquiet pour sa subsistance. C'est ce qui le fâche : ne vaudrait-il pas mieux qu'on ne pensât qu'au nécessaire, et qu'on méprisât toutes ces jouissances artificielles? Refaites donc l'homme, ó grand législateur : rapprochez-le des animaux inoffensifs, qui ne pensent plus à rien dès qu'ils sont repus : c'est la réforme par oú il est indispensable de commencer.

X

On ne doit pas s'attendre que Fénelon traite avec plus de compétence les rapports que le luxe amène entre les différentes nations. Ce superflu, qu'il proscrit, « a réuni l'un et l'autre hémisphère », dit encore l'auteur du *Mondain*. Mais Mentor n'est pas parvenu à ce point de la science. La déesse Minerve, quoiqu'elle ait beaucoup voyagé avec Télémaque, et beaucoup raisonné avec les plus éclairés des Phéniciens (51), ignore encore de quoi s'alimentent les échanges entre les nations, ou n'en a que des notions fort élémentaires.

Il faut pourtant signaler quelques vues de Fénelon sur le commerce : car dans la pratique, il ne le dédaignait pas; on l'a vu par l'énumération des études des princes (52). Mentor veut que Télémaque s'en occupe, bien que lui-même en retranche la matière dans Salente, et la méprise dans la Bétique (53).

« Mais expliquez-moi (demande à Narbal Télémaque, émerveillé

de la puissance de Tyr (54), les vrais moyens d'établir à Ithaque un pareil commerce. »

A Ithaque! La question serait plaisante si, sous le nom de cet îlot rocailleux, il ne fallait entendre la France. On a, d'autre part, toujours pensé que les Phéniciens, tant loués dans le *Télémaque*, représentent les Hollandais, pour qui Fénelon s'est intéressé au delà de ce qu'on peut imaginer.

Les moyens de succès, quoiqu'ils soient exposés par un homme de race punique, sont dignes de la candeur et de la probité de Fénelon :

« Faites comme on fait ici : recevez bien et facilement tous les étrangers ; faites-leur trouver dans vos ports la sûreté, la commodité, la liberté entière ; ne vous laissez jamais entrainer ni par l'avarice, ni par l'orgueil. Le vrai moyen de gagner est de ne vouloir jamais trop gagner et de savoir perdre à propos. »

Comme c'est aisé ! les économistes s'épuisent à trouver les meilleures règles du commerce : en deux mots, Fénelon fait évaporer toute leur science : il suffit que le commerce soit libre et honnête ! A-t-il tort ? Nous n'oserions le dire; il y a peut-être plus de profondeur qu'on ne croirait dans cette théorie élémentaire. La probité a du bon, même dans le négoce ; la modération intelligente est peut-être un moyen d'arriver à la richesse ; enfin la liberté renferme des avantages de toute sorte (55).

Fénelon fait grand cas de la liberté en cette matière. Voici le conseil général qu'il donne aux souverains :

« Surtout n'entreprenez jamais de gêner le commerce pour le tourner selon vos vues. Il faut que le prince ne s'en mêle point, de peur de le gêner,

— (Quoi ? pas même pour le protéger contre les nations rivales ?) —

et qu'il en laisse tout le profit à ses sujets qui en ont la peine;

— (Ceci est dit contre les impôts, douanes, etc.)

« Autrement il les découragera : il en tirera assez d'avantages par les grandes richesses qui entreront dans ses états.

(Mais ne faut-il pas payer les marchandises importées ? Fénelon n'est point embarrassé de la balance du commerce.)

Le commerce est comme certaines sources ; si vous voulez détourner leur cours, vous les faites tarir (56). »

« Laissez aux échanges toute liberté », ont dit depuis d'habiles gens. D'autres, après expérience, ont regardé cette maxime comme une duperie. C'est aux hommes compétents à décider, s'ils peuvent s'entendre. Mais Fénelon n'est-il pas étonnant, pour trouver du premier coup les solutions les plus simples et les plus commodes ? Je veux dire simples et commodes en paroles : car pour les faits, il n'en a cure.

Cependant, on se demande ce qu'il prétend faire de ces richesses apportées par le commerce, lui qui ne veut, dans ses états, que des citoyens pauvres; et pourquoi il se montre si libéral envers les marchands, dans le temps où il traite si despotiquement les artisans. A-t-il bien songé à mettre ses réformes en harmonie entre elles ? Se rappelle-t-il, dans un livre, ce qu'il a écrit dans un autre ?

On ne saurait douter cependant que ses théories sur le commerce ne fussent sérieuses. N'espérant peut-être pas beaucoup de faire de la France une Salente, il n'au-

rait pas été fâché d'en faire une Hollande. En esprit éveillé, bien que superficiel, il a vu les abus qui nuisaient au commerce français. Mais il a cru la réforme plus aisée qu'elle n'était. Est-ce afin de propager ses théories commerciales, qu'il faisait rédiger, pour les enfants de France, un traité sur le commerce ? Il est regrettable que nous ne puissions lire cet ouvrage, pour comparer, avec son idéal politique, ses vues d'administration.

Ce serait d'ailleurs perdre le temps que de vouloir relever toutes ses erreurs et ses contradictions. Il ne faut pas non plus s'irriter contre ses doctrines absolues ou contre ses rêveries. En ces matières d'économie politique, qui réclameraient des connaissances approfondies et spéciales, Fénelon est surtout un philosophe et un prédicateur de belle morale.

XI

Trouverons-nous Fénelon moins romanesque dans ses vues pour assurer aux peuples la perpétuité des bienfaits de la paix?

Le sujet n'était ni moins grave ni moins actuel que celui du luxe. Ici encore, nous pouvons comparer les théories du *Télémaque* avec celles de la lettre *à Louis XIV*, le poème avec l'avertissement personnel, et le roi de Salente avec le roi de France.

Idoménée, comme Louis XIV, est en guerre, contre son désir (car il a besoin de la paix), mais par sa faute. Sa hauteur et ses entreprises perpétuelles contre ses voisins ont irrité et alarmé tous les peuples qui vivent autour de lui. Il a bâti des forteresses sous prétexte de

protéger son territoire contre des peuples inoffensifs; il a trouvé moyen de soulever contre lui une ligue de rois qui seraient ses alliés naturels; les Grecs d'Italie se sont unis avec les barbares, par l'effet des craintes que son ambition inspire à tout le monde.

« O Idoménée, lui dit Mentor, vous dites que les Dieux ne sont pas encore las de vous persécuter, et moi, je dis qu'ils n'ont pas encore achevé de vous instruire. Tant de malheurs que vous avez soufferts ne vous ont pas encore appris ce qu'il faut faire pour prévenir la guerre (57). »

« Vous avez craint de rendre l'ennemi trop fier, et vous n'avez pas craint de le rendre trop puissant, en réunissant tant de peuples contre vous par une conduite hautaine et injuste. A quoi servent ces tours que vous vantez tant, sinon à mettre tous vos voisins dans la nécessité de périr, ou de vous faire périr vous-même, pour se préserver d'une servitude prochaine? Vous n'avez élevé ces tours que pour votre sûreté, et c'est par ces tours que vous êtes dans un si grand péril (58). »

On pourrait, sans autres documents, conjecturer que ces peuples inoffensifs sont les Hollandais; que ces tours désignent les forteresses construites par Vauban; que cette coalition des alliés naturels du roi signifie la ligue d'Augsbourg, où les puissances catholiques d'Europe et le pape même, se concertèrent, pour les intérêts des puissances protestantes, contre le plus catholique des souverains de ce temps. Si l'on doute de la justesse de ces interprétations, qu'on lise la lettre de Fénelon *à Louis XIV*.

« On a rendu votre nom odieux, et toute la nation française insupportable à tous nos voisins. On n'a conservé aucun ancien allié, parce qu'on n'a voulu que des esclaves... On fit entreprendre à Votre Majesté, en 1672, la guerre de Hollande pour votre gloire, et pour punir les Hollandais, qui avoient fait quelque raillerie... Je cite en particulier cette guerre, parce qu'elle

a été la source de toutes les autres. Elle n'a eu pour fondement qu'un motif de gloire et de vengeance, ce qui ne peut jamais rendre une guerre juste..... (59). »

Il nous semble bien qu'ici Fénelon parle le langage de l'histoire et de la morale publique. Mais nous n'avons pas maintenant à juger la guerre de 1672. Il s'agit seulement d'éclairer les intentions du *Télémaque* au moyen de la *Lettre à Louis XIV*. Voyons la suite.

« [Cette guerre si mal fondée] est encore la vraie source de tous les maux que la France souffre. Depuis cette guerre, vous avez toujours voulu donner la paix en maître, et imposer les conditions, au lieu de les régler avec équité et modération..... En pleine paix vous avez fait la guerre et des conquêtes prodigieuses. Vous avez établi une chambre des réunions, pour être tout ensemble juge et partie : c'étoit ajouter l'insulte et la dérision à l'usurpation et à la violence. Vous avez cherché, dans le traité de Westphalie, des termes équivoques pour surprendre Strasbourg (60). »

On avouera que Fénelon plaide vigoureusement la cause de la justice absolue ; et aussi celle des ennemis du roi et de la France. Qu'on ne lui dise pas que ces conquêtes, peu légitimes dans la forme, étaient peut-être justifiables par le besoin de mettre le pays à l'abri des invasions étrangères, allemandes, espagnoles, anglaises, qui l'avaient ravagé dans les siècles précédents. Fénelon connaît d'autres moyens pour assurer la tranquillité du royaume, nous le verrons. Continuons la comparaison de Louis XIV avec Idoménée.

« Une telle conduite a réuni et animé toute l'Europe contre vous. Ceux-mêmes qui n'ont pas osé se déclarer ouvertement, souhaitent du moins avec impatience votre affaiblissement et votre *humiliation*, comme la seule ressource pour la liberté et pour le repos de toutes les nations chrétiennes (61). »

Là dessus, l'Isaïe de Versailles s'élève au ton prophétique. Nous pouvons observer ici une grande différence entre le roi de France et celui de Salente. Idoménée, qui s'est repenti à temps, se voit sauvé d'une ruine imminente par l'intervention miraculeuse de Minerve, sous la figure de Mentor. Mais ce secours du ciel ne sera pas accordé à Louis XIV.

« Pendant que vous prenez, dans un rude combat, le champ de bataille et le canon de l'ennemi, pendant que vous forcez les places, vous ne songez pas que vous combattez sur un terrain qui s'enfonce sous vos pieds, et que vous allez tomber malgré vos victoires (62). »

XII

La prophétie ne se réalisa pas pour cette fois. Louis XIV conclut encore une paix très honorable à Ryswick (octobre 1697). Fénelon, toujours disposé à prédire la ruine de la France, garda ses prédictions sinistres en réserve pour la guerre suivante, où il les retrouva en provision, avec beaucoup plus de probabilités d'accomplissement.

Ce qu'il voulait, c'était l'*humiliation* de ce prince qu'on appelait *grand* :

« Ils doivent (63) vous représenter qu'il faut vous *humilier* sous la puissante main de Dieu, si vous ne voulez qu'il vous *humilie*; qu'il faut demander la paix, et expier par cette *honte* toute la gloire dont vous avez fait votre idole...., qu'enfin il faut rendre au plus tôt à vos ennemis, pour sauver l'État, des conquêtes que vous ne pouvez d'ailleurs retenir sans injustice (64). »

Humiliation, honte, restitution; que pouvaient demander davantage les plus farouches ennemis de Louis XIV ? Il ne restait plus qu'à exiger que le roi fût

tonsuré, et, qu'après avoir fait amende honorable en public, il allât expier ses péchés et sa gloire profane dans un monastère. Il aurait été le second Louis le *Pieux* ou le *Débonnaire*. Fénelon a-t-il bien songé à cette dégradation de la royauté, qui serait une suite inévitable de l'accomplissement de ses sublimes conseils? Est-il assez aveugle pour ne pas voir dans quel abîme il veut pousser la monarchie? Un roi qui lui eût obéi pouvait encore, par la pénitence, devenir un saint aux yeux de l'Eglise ; mais pour la royauté temporelle, il aurait bien fait d'y renoncer. Fénelon se donne ici des airs de saint Ambroise ou de saint Bernard; il châtie un prince coupable ; il va sans doute l'obliger à édifier le monde par sa conversion ; il s'échauffe dans le rôle de grand réparateur de torts, qu'il se flatte de jouer. Fort bien pour lui ; mais de réduire un roi qui se sent vivre à la condition où Mentor amène Idoménée, monarque de paille, c'est une autre affaire.

Si Fénelon n'avait jamais écrit que le *Télémaque*, on pourrait croire qu'il s'est complu, dans ce roman, à dessiner les traits d'une politique idéale, sans songer à la pratique ; mais non, c'est la pratique même qu'il veut faire enseigner par Mentor ; et il applique, sans transaction, à Louis XIV la rigueur des règles auxquelles Idoménée s'est soumis avec une docilité invraisemblable.

Nous n'oublions pas que ces règles sont en partie celles du christianisme et même de la simple morale. Ne jamais commettre l'injustice, sous aucun prétexte; réparer le mal qu'on a fait; restituer les biens injustement acquis; ne sont-ce pas là des préceptes absolus de la probité la plus élémentaire ? On ne les voit pas

souvent pratiqués, il est vrai; et peut-être sont-ils plus difficiles à observer entre les puissances qu'entre les particuliers; parce qu'il n'y a guère d'injustices politiques dont l'excuse ou le prétexte ne se trouve dans quelques faits précédents; mais il n'en serait que plus méritoire d'appliquer, si c'était possible, la justice stricte dans les rapports entre les Etats.

Fénelon n'aurait-il pas pu alléguer à Louis XIV l'exemple de son aïeul saint Louis, lorsqu'il rendit au roi d'Angleterre, dit Joinville [*Hist. de saint Louis*, éd. Nat. de Wailly, in-16, 1881, n. 678-679], « une si grande partie de sa terre, que lui et ses devanciers avaient conquise sur lui et par son méfait ? » Les conseillers de Louis IX le dissuadaient de ce dessein, par d'excellents arguments.

« A ce respondi li sains roys en tel maniere : « Si-
« gnour, je sui certains que li devancier au roy d'An-
« gleterre ont perdu tout par droit la conqueste que je
« tieing; et la terre que je li doing, ne li doing-je pas
« pour chose que je soie tenus a li ne a ses hoirs,
« mais pour mettre amour entre mes enfans et les
« siens, qui sont cousin germain. Et me semble que
« ce que je li doing en emploi je bien, pour ce que
« il n'estoit pas mes hom, si en entre en mon hom-
« maige. »

Puisqu'il s'agit de politique idéale et d'une justice héroïque, l'exemple serait venu bien à propos. Remarquons pourtant que saint Louis ne s'humilie nullement, et compte qu'il fait une affaire avantageuse.

Si Fénelon, au lieu de se cacher dans la maison de Louis XIV pour lui décocher une lettre anonyme et tranchante, eût trouvé moyen de parler directement à

lui ; s'il lui avait représenté doucement, avec une tristesse et une charité vraiment chrétienne, toutes ces erreurs de sa politique et ces iniquités de sa conduite ; s'il l'eût ensuite pressé, conjuré de réparer ses fautes et ses torts au mieux des circonstances et dans les limites du possible; combien il serait digne d'éloges et d'admiration pour un courage si apostolique ! Mais, à notre avis, il aurait bien fait de ne pas lui proposer si rudement des humiliations, de ne pas lui imposer des hontes : car là dessus le roi aurait eu raison de renvoyer le prédicateur à son couvent ou à son séminaire. Louis XIV, en un tel cas, aurait trouvé sans doute quelqu'un de ces mots qui faisaient descendre les gens des nues, et les remettaient à leur place, sans manquer à aucune convenance. Fénelon refroidi aurait eu le loisir de songer à son défaut de tact ; il aurait réfléchi plus mûrement sur le caractère d'un prince qu'il envisage trop comme un despote asiatique. Il ne fallait pas lui crier des vérités comme à un sourd, ou le peindre en roi imbécile et fainéant, comme Idoménée.

En somme, avec plus de modération, la morale de la lettre à Louis XIV avait quelque chance d'être plus efficace (65). D'autre part, si le prince avait cru devoir plaider sa cause devant Fénelon dans un conseil de conscience, peut-être aurait-il trouvé quelques raisons assez plausibles pour justifier celles de ces conquêtes qui défendaient la France contre les invasions étrangères (66).

Mais l'auteur du *Télémaque* réfute ces raisons, après les avoir placées dans la bouche d'Idoménée. Il ne veut pas, pour la défense d'un pays, d'autres forteresses que

la bonne réputation du prince et l'amour que les étrangers auront sûrement pour un voisin pacifique.

« L'amour et la confiance de vos voisins, qui ont senti votre modération, font qu'un état ne peut être vaincu, et n'est presque jamais attaqué. Quand même un voisin injuste l'attaqueroit, tous les autres, intéressés à sa conservation, prennent aussitôt les armes pour le défendre (67). »

Il y a deux cents ans que ces choses ont été écrites. On peut voir aujourd'hui, après tant de grandes révolutions, à quel degré de confiance réciproque les puissances européennes sont parvenues; et si elles témoignent le désir de se liguer pour défendre celle qui ne paraît pas la plus forte. Nous ne reprochons ici à Fénelon que sa candeur. Il recommande aux princes de se faire agneaux et de ne pas s'enfermer : qu'ils comptent sur les loups pour les défendre, si un autre loup les attaque. C'est l'inspiration d'un bon cœur.

XIII

Il est rassuré pour son prince par d'autres raisons encore : car son génie imaginatif n'est jamais embarrassé. Il a enfanté un système qui répond à tout, et qui se développe partout, dans les *Dialogues*, dans le *Télémaque*, dans la correspondance confidentielle. Si le roi juste et pacifique, dont il a conçu le caractère, se trouvait, contre toute vraisemblance, menacé par les ennemis du dehors, n'aurait-il pas un rempart inexpugnable dans son peuple? Ce peuple est *innombrable*, nous le savons : car la sagesse du roi l'a multiplié à vue d'œil. Il n'est point exercé à la guerre (les dieux nous en préservent !) ; mais il est accoutumé au travail, robuste et

frugal ; il ne connaît pas la mollesse : il formera donc du premier coup une excellente armée. Enfin il aime son prince, il est tout prêt à périr jusqu'au dernier homme, plutôt que d'être privé d'un si heureux gouvernement (68). Trouvez un monarque défendu par de pareilles forces (69).

En effet, Mentor s'est appliqué à faire aimer Idoménée de ses sujets Crétois. Il savait combien Louis XIV était haï des siens, au témoignage de l'auteur de la lettre anonyme :

« Le peuple même (il faut tout dire), qui vous a tant aimé, qui a eu tant de confiance en vous, commence à perdre l'amitié, la confiance, et même le respect. Vos victoires et vos conquêtes ne le réjouissent plus, il est plein d'aigreur et de désespoir. La sédition s'allume peu à peu de toutes parts... Les émotions populaires, qui étoient inconnues depuis si longtemps, deviennent fréquentes. Paris même, si près de vous, n'en est pas exempt (70). Les magistrats sont contraints de tolérer l'insolence des mutins, et de faire couler sous main quelque monnoie pour les apaiser ; ainsi on paie ceux qu'il faudroit punir (71). »

Pour remédier à ces désordres et à ces maux, Mentor a réformé de tout point le gouvernement du roi. Ne parlons plus de la guerre, qu'il a éteinte subitement en amenant Idoménée à changer de conduite envers les alliés. Il a fait bien plus pour l'avenir : il a redressé l'autorité royale elle-même, et constitué dans Salente une société nouvelle. Ce sont là les bienfaits qui rendent Idoménée cher à son peuple : le prince est étonné, attendri d'un si grand changement :

« [Il] avoua à Mentor qu'il n'avoit jamais senti de plaisir aussi touchant que celui d'être aimé, et de rendre tant de gens heureux. « Je ne l'aurois jamais cru, disait-il : il me sembloit que toute la grandeur des princes ne consistoit qu'à se faire

craindre ; que le reste des hommes étoit fait pour eux ; et tout ce que j'avois ouï dire des Rois qui avoient été l'amour et les délices de leurs peuples, me paroissoit une pure fable : j'en reconnois maintenant la vérité (72). »

Premièrement Mentor a répété à Idoménée, de façon qu'il ne pût l'oublier, que « les rois sont faits pour les peuples, et non les peuples pour les rois. »

Secondement, il a pris soin d'abattre son orgueil en joignant les humiliations des faits à celles des discours.

Troisièmement, il lui a démontré clairement que la puissance royale devait être soumise aux lois (aux anciennes lois de Minos); et qu'en ébranlant leur autorité par l'arbitraire on affaiblissait la royauté elle-même.

Quatrièmement, il l'a obligé de soulager ses peuples d'impôts et d'une multitude d'exigences tyranniques.

Cinquièmement, il lui a fait instituer, ou plutôt il a institué en son nom la nouvelle Salente, qui est un véritable paradis terrestre, un État de l'âge d'or.

Après avoir énuméré ces bienfaits du gouvernement de Mentor, on ne peut s'empêcher d'y joindre quelques observations.

Il est bon, nécessaire même, que les rois soient convaincus qu'ils sont faits pour les peuples, et non les peuples pour eux. Mais cette maxime n'était pas neuve au point d'être ignorée d'eux, quoiqu'ils pussent l'oublier fréquemment (73). Fénelon faisait bien de la leur remettre sous les yeux; mais en la leur rappelant, en la leur inculquant, il n'aurait pas fallu en même temps leur faire croire qu'ils peuvent tout, c'est-à-dire, non seulement que nul n'a le droit de résister à leurs ordres ; mais que leur volonté peut, en un clin d'œil,

changer effectivement les choses et les hommes, et faire apparaître, dans le monde réel, avec une facilité miraculeuse, des choses qui ne se sont jamais vues depuis qu'il existe des hommes. Mentor, sous le nom d'Idomédée, accomplit à toute heure de vrais miracles. Acceptons la fiction poétique d'une déesse présente sur terre et opérant des révolutions comme des changements de décor dans un théâtre. Nous n'élevons pas de chicanes contre les droits de la poésie. Ce qui nous inquiète, c'est que Fénelon trouve moyen de persuader aux lecteurs qu'il dépend de la volonté du roi d'en faire autant. Combien de princes, nés avec l'humeur réformatrice, comme Joseph II, seront tentés par ces exemples séduisants; combien de législateurs improvisés croiront qu'il leur suffit de légiférer pour que les hommes ne soient plus des hommes!

Mentor affecte de ramener Idoménée à l'observation des lois de Minos ; mais il décrète coup sur coup des réformes qui ne sont pas, même implicitement, comprises dans ces vénérables et mystérieuses lois. C'est toute une législation nouvelle, et une prodigieuse révolution, qu'il édicte *motu proprio*. Le despotisme le plus étendu qu'on ait jamais rêvé organise la nouvelle Salente : despotisme inspiré de principes magnifiques et de bonnes intentions, sans aucun doute; mais qui risque bien de faire de la vie des hommes le plus intolérable des esclavages. Nous savons que Fénelon, ainsi que l'a vu Saint-Simon, est tout entier dans le *Télémaque* (74) : comme ce roman, sous figure de fiction poétique, renferme le fond de ses doctrines, il y faut reconnaître ce qu'il rêvait de bonne foi pour le bien de la France et pour la félicité du genre humain.

Vues de Fénelon pour la réforme du gouvernement de la France.

XIV

Le *Télémaque*, dira-t-on, ne peut être considéré comme un plan de réformes pratiques et immédiatement réalisables : l'auteur n'a pas prétendu que tous les préceptes de Mentor dussent être exécutés sans restriction dans la monarchie française. Soit, mais les rapprochements que nous pourrons faire avec d'autres écrits, prouveront qu'il est légitime d'y chercher ses véritables principes, non seulement pour la conduite d'un État idéal, mais pour celle d'un gouvernement que ses vœux appelaient, dont il aurait été vraisemblement le durable Mentor.

Personne ne doute que Fénelon ait rêvé une réforme générale de la monarchie. Institutions et mœurs, il a tout embrassé dans ses conceptions solitaires, dont nulle difficulté n'arrêtait l'essor. S'il est permis de le comparer à Platon, le *Télémaque* répond aux dialogues de la *République*, où le divin songeur construisait le modèle philosophique d'une cité ; mais les instructions secrètes adressées plus tard aux confidents de l'archevêque de Cambrai sont véritablement le programme de la monarchie qu'il aurait voulu organiser. Dans le *Télémaque*, des maximes transcendantes sont développées, des transformations à vue opérées par la sagesse divine et la puissance surnaturelle de Minerve ; dans les projets confidentiels de réformes, les conséquences des principes sont appliquées d'une façon précise à la société française, telle qu'elle se trouvait constituée.

On ne saurait trop s'étonner de la méthode de Fénelon, si l'on songe qu'il écrit entre le ministère de Colbert et l'apparition de Montesquieu, pendant un règne qui vit se former la pratique d'une administration savante, et à la veille d'un siècle qui va jeter les fondements de la politique moderne. Cependant, il tire toutes ses idées de son esprit, comme si la philosophie toute seule devait résoudre les problèmes de l'économie politique et de l'organisation d'une société. Il ne cherche pas dans les faits les règles du gouvernement, il ne s'informe pas par une enquête approfondie des sources de la prospérité d'un Etat. Toutes ses théories jaillissent de son imagination ou de son cœur. Il prétend refaire l'Etat sur un système dont il est enchanté; et ce système n'est qu'un mélange de préjugés personnels et de rêveries abstraites.

Comme membre de la noblesse, il veut remettre la naissance en possession de tous ses anciens avantages. Comme moraliste, il traite de la subsistance des peuples d'après la considération de la pureté des mœurs. Comme ecclésiastique, il cherche les moyens de soumettre tous les actes de la vie publique et particulière à l'autorité suprême de l'Église. Un régime de castes, des mœurs pastorales, un gouvernement théocratique, voilà ce qu'il a rêvé; voilà l'idéal qu'il veut faire entrer dans la pratique. En dépit de ce qu'il renferme d'utopie, ce système est en partie emprunté au passé : les réformes que Fénelon conçoit sont en quelque sorte des restaurations. C'est la société du moyen âge qu'il voudrait faire renaître, en y mêlant divers éléments tirés, soit de la discipline de Lycurgue ou de celle d'un monastère, soit de la poésie grecque et latine.

XV

Mentor disait à Idoménée (75) : « Réglez les conditions par la naissance. Mettez au premier rang ceux qui ont une noblesse plus ancienne et plus éclatante. Ceux qui auront le mérite et l'autorité des emplois seront assez contents de venir après ces anciennes et illustres familles qui sont dans une si longue possession des premiers honneurs. »

La sagesse surhumaine de Mentor aurait dû lui révéler que, dans tous les temps et dans tous les pays, les hommes de mérite s'indignent d'être exclus du premier rang par ceux qui n'ont pour eux que le hasard de la naissance ; et que cette indignation a causé plus de révolutions que la tyrannie des plus méchants princes. Mais Fénelon voyait des ministres, tels que Colbert, issus de familles bourgeoises, établir leurs enfants dans la plus haute noblesse ; des financiers s'allier avec des familles de ducs et pairs; et par là tous les rangs se confondre : il en ressentait le plus amer chagrin, parce qu'il était lui-même d'une famille très noble, quoique pauvre; il ne voyait pas que cette confusion lente des ordres était un bienfait public. La politique la plus habile n'aurait rien imaginé de mieux pour prévenir une sanglante révolution ; tandis que la politique rétrograde de Mentor devait avoir pour effet de la précipiter.

Après la lecture d'un passage si topique, doutera-t-on encore que Mentor expose la vraie politique de Fénelon? Qu'on lise donc les *Plans de gouvernement concertés avec le duc de Chevreuse, pour être proposés au duc de Bourgogne* en novembre 1711, c'est-à-dire, après la mort de

Monseigneur, quand le nouveau dauphin semblait sur le point de succéder à son aïeul (76).

§ V. — Noblesse. — 1° Nobiliaire fait en chaque province sur une recherche rigoureuse.....

2° Education des nobles. — Cent enfants de haute noblesse, pages du Roi.....

Moindres nobles, ou de branches pauvres, cadets dans les régiments.....

Maison du Roi remplie des seuls nobles choisis.....

Nulle place militaire vénale. Nobles préférés.

Maîtres d'hôtel, gentilshommes ordinaires, etc., tous nobles vérifiés.....

3° Soutien de la noblesse.

« Toute maison aura un bien substitué à jamais : *majorasgo* d'Espagne.....

« Liberté de commerce en gros, sans déroger.

« Liberté d'entrer dans la magistrature.

« Mésalliances défendues aux deux sexes.

« Ennoblissements défendus, excepté les cas de services signalés rendus à l'Etat...., etc., etc. »

On voit quels soins Fénelon prenait pour que la noblesse fût, autant que possible, une caste fermée, jusqu'à lui interdire les *mésalliances,* sans aucun souci de la liberté personnelle et du plus naturel des droits de l'homme, celui de se marier selon son choix. En revanche, il voulait qu'elle eût la liberté de s'enrichir par le commerce, d'occuper les postes de la magistrature, pour qu'aucune sorte de puissance ne lui échappât.

Il va de soi qu'il lui réservait dans l'Eglise une part au moins proportionnelle à son importance dans l'Etat : il fallait bien que les grands sièges fussent occupés par des hommes dont la naissance répondît à leur rôle politique : car, ainsi qu'il le rappelle dans le même

mémoire, (77), on doit « se souvenir que les évêques sont « tous naturellement les premiers seigneurs et conseillers d'Etat » ; théorie renouvelée des temps de la monarchie carolingienne.

Si l'on se représente que ces vues de Fénelon sur l'organisation de la noblesse furent exprimées dans un mémoire destiné à une application immédiate, et approuvées par l'héritier présomptif de la couronne (78); on ne prendra plus pour une simple fantaisie la division de la nation en classes, telle qu'elle apparaît dans le *Télémaque*. Mentor accomplit dans Salente les vœux que Fénelon concevait réellement pour la monarchie française, sans oser pousser les choses jusqu'au bout dans la pratique. L'archevêque de Cambrai, même s'il eût tenu le pouvoir suprême, n'aurait pas essayé, je pense, de partager tous les Français en sept classes, distinguées par la couleur des vêtements (79); mais il aurait cherché à tenir chacun invariablement enfermé dans sa condition.

Un des moyens dont on se servait pour s'en affranchir était le luxe des vêtements. Mentor, dans Salente, y met bon ordre. Après avoir fixé la couleur et les ornements du costume pour chaque classe, il ajoute :

> « On ne souffrira jamais aucun changement, ni pour la nature des étoffes, ni pour la forme des habits ; car il est indigne que des hommes, destinés à une vie sérieuse et noble, s'amusent à inventer des parures affectées, ni qu'ils permettent que leurs femmes, à qui ces amusements seroient moins honteux, tombent jamais dans cet excès (80). »

Qui est-ce qui parle ainsi ? Est-ce un Lycurgue, ou un Caton, ou simplement un prêtre catholique ? Cette horreur pour les changements que la mode introduit

dans le costume, cette indignation même contre le goût invincible des femmes pour la parure; est-ce une réminiscence spartiate ou romaine? Ou bien est-ce une inspiration de la discipline ecclésiastique? Il y a de tout cela dans ces étranges préceptes de Mentor. Si Fénelon ne prétend pas régler de tout point la vie du monde sur le modèle de l'Eglise et des monastères, du moins il voudrait l'en rapprocher autant que possible. Il admet la diversité, pour distinguer les conditions, mais point le changement. De même qu'il y a des moines blancs, noirs, gris, et des religieuses de différent habit; il veut des citoyens à robe blanche, bleue, verte, aurore, rouge pâle, gris de lin; mais tout cela fixé une fois pour toutes, *ne varietur*. Aux règles monastiques établies par les fondateurs d'ordres, il en ajoute une nouvelle, pour l'ordre civil; mais avec le même esprit d'ordonnance immuable. Sa cité ne ressemblera pas, soyez-en sûr, à l'abbaye de Thélème, où la règle unique est « *Fay ce que voudras* » (81). Dans l'abbaye qu'il fonde, et qui comprend une nation entière, la règle sera : « Ici, nul ne fait ce qu'il veut. »

XVI

Fénelon est l'ennemi du luxe, parce qu'il corrompt les âmes, parce qu'il confond les conditions. Avec un costume réglé pour toujours, personne ne sera tenté de se ruiner pour briller, ni de se dégrader soi-même pour relever les ruines de sa fortune. Nous sommes ici dans le domaine de la réalité et de la pratique.

Voici comment Fénelon avise à réprimer le désordre

des mœurs dans la monarchie française. On lit, dans le mémoire déjà cité (82) :

« § II. — ORDRE DE DÉPENSE A LA COUR. »

« Retranchement de toutes les pensions de cour non nécessaires.

« Modération dans les meubles, équipages, habits, tables.

« *Exclusion de toutes les femmes inutiles.*

« *Lois somptuaires* comme les Romains.

« Renoncement aux bâtiments et jardins, etc., etc. »

Il est inutile de rapporter le plan tout entier : on voit assez jusqu'où Fénelon eût poussé les *réformes*, si jamais son pouvoir eût égalé son imagination.

Salente n'est qu'un rêve, si l'on veut ; mais ce rêve est comme l'image des objets désirés que l'on voit en songe ; ce sont bien eux, mais dépouillés des conditions de la réalité. Salente est la monarchie française rêvée par Fénelon dans ses heures de libre fantaisie, mais d'après un ensemble d'idées conçues de sang-froid, par principes et par conséquences. Mentor ne dit rien, ne fait rien que Fénelon n'eût voulu pouvoir faire en France. En veut-on un exemple des plus concluants ?

« Mentor régla de même la nourriture des citoyens et des esclaves. » Quelle honte, disoit-il, que les hommes les plus élevés fassent consister leur grandeur dans les ragoûts, par lesquels ils amollissent leurs âmes, et ruinent insensiblement la santé de leurs corps (83). »

Qu'on rassemble les nombreux passages qui témoignent de la plaisante aversion de Fénelon pour les ragoûts, dans l'*Education des Filles*, dans la règle de vie des enfants de France, dans divers endroits du *Télémaque* (84) ; ajoutons-y la description des habitudes de table de Fénelon lui-même (85) ; et celle du régime de

nourriture de son confident, le duc de Chevreuse, que nous a laissée Saint-Simon (86); l'on ne pourra plus douter de l'identité des vues de Fénelon et de Mentor jusque dans les dernières minuties, de la tendance à tout régler qui possède ce singulier esprit, de son ardeur pour façonner tout ce qui peut dépendre de lui selon ses idées de supérieur de couvent; de son envie enfin de gouverner un royaume tout entier à sa mode, sans aucun égard pour les goûts, les habitudes, les faiblesses innocentes, ni même les droits inaliénables des individus.

XVII

Son économie politique sera donc arbitraire, comme toutes ses institutions, et fondée sur des principes de morale qui pourraient convenir soit à la république de Sparte, soit à un monastère.

D'abord il s'occupe de régler la propriété, pour que personne n'en ait trop :

« Vous savez que nous avons divisé tout votre peuple en sept classes, suivant les différentes conditions; il ne faut permettre à chaque famille, dans chaque classe, de pouvoir posséder que l'étendue de terre absolument nécessaire pour nourrir le nombre de personnes dont elle sera composée. Cette règle étant inviolable, les nobles ne pourront point faire des acquisitions sur les pauvres : tous auront des terres, mais chacun en aura fort peu, et sera excité par là à la bien cultiver. Si, dans une longue suite de temps, les terres manquoient ici, on feroit des colonies qui augmenteroient la puissance de cet état (87). »

Nous avons déjà rencontré une partie de ces idées dans les *Dialogues des Morts*, tant Fénelon en est possédé (88). Mais cet esprit qui pourvoit à tout, a-t-il prévu que certaines familles se multiplieraient, que d'autres se réduiraient? Que fera-t-on dans ces deux cas? Procédera-t-on

perpétuellement à de nouveaux partages des terres? La loi agraire sera donc une crise permanente dans cet Etat? Mais à quoi bon s'appesantir sur des théories écrites si fort à la légère, quoique avec tant d'obstination ?

Voyons-le plutôt régler l'agriculture, qu'il regarde avec raison comme le plus nécessaire de tous les arts. Il aura soin de la réduire à ce qui lui paraît indispensable pour la nourriture des citoyens : il proscrira tout ce qu'il juge propre à entretenir le luxe ou à corrompre les mœurs. Des blés et des troupeaux, voilà à peu près tout ce qu'il lui permet de produire. C'est la seule richesse que possèderont ses heureux sujets ; mais quelle abondance va régner dans les campagnes !

« Toute la campagne refleurira : Cérès se couronnera d'épis dorés ; Bacchus, foulant à ses pieds les raisins, fera couler du penchant des montagnes des ruisseaux de vin plus doux que le nectar (89),... »

Réprimez vos transports, ô poète ! Quelle distraction ! Vous oubliez que vous êtes législateur. et que, comme tel, vous ne permettez point la culture de la vigne. Ces ruisseaux de vin ne couleront jamais sur le flanc de vos coteaux : vous y avez mis bon ordre. En effet l'usage du vin est condamné par deux fois dans le *Télémaque*. Qu'on revoie sa peinture imaginaire des admirables peuples de la Bétique (90). Voici, d'autre part, les discours que l'auteur prête au sage Adoam :

« Ils n'ont garde d'en boire (de vin), car ils n'ont jamais voulu en faire.... Ils craignent le vin comme le corrupteur des hommes. C'est une espèce de poison, disent-ils, qui met en fureur; il ne fait pas mourir l'homme, mais il le rend bête. Les hommes peuvent conserver leur santé et leur force sans vin ; avec le vin, ils courent risque de ruiner leur santé, et de perdre les bonnes mœurs. »

Mentor parle de même dans Salente, et par suite, prend des mesures énergiques (91).

« Je crois que vous devez prendre garde à ne laisser jamais le vin devenir trop commun dans votre royaume. Si on a planté trop de vignes, il faut qu'on les arrache : le vin est la source des plus grands maux parmi les peuples..... »

Il est hors de doute que Fénelon, s'il eût pu mettre la main sur le gouvernement de la France, l'aurait impitoyablement privée d'une des principales sources de sa richesse agricole et de la subsistance de ses cultivateurs.

Mais ne l'accusons pas seul d'avoir entretenu des préjugés économiques renouvelés de l'empereur Domitien. La monarchie française les a d'abord conservés avec un soin jaloux. Moins de trente ans après l'apparition du *Télémaque*, un homme dont le génie était en tout l'opposé de celui de Fénelon, le président de Montesquieu, l'auteur de l'*Esprit des Lois*, s'avisa de planter des vignes dans ses terres, en pays bordelais. Il lui fallut demander une autorisation à l'intendant de la province, qui s'y opposa, et qui écrivit à ce sujet au contrôleur général une lettre datée du 18 avril 1727, où on lit,

« Que non seulement il ne fallait pas souffrir qu'on plantât de nouvelles vignes, mais qu'il auroit été à souhaiter qu'on arrachât au moins un tiers de celles qui avaient été plantées depuis 1709 (92). »

Cette réponse ne semble-t-elle pas dictée par Fénelon lui-même ? Assurément, il aurait défendu à Montesquieu d'enrichir le Bordelais d'une culture aussi damnable que celle de la vigne. Partout nous le voyons prêt à maintenir, à fonder même, un système de police qui va au rebours du mouvement naturel de la vie civilisée.

En vertu de ses principes économiques, il proscrit tous les arts industriels qui favorisent son grand ennemi, le luxe.

« Nous retranchons, dit Mentor, tous les arts qui fournissent le superflu..... C'est la mollesse et l'oisiveté qui rendent les peuples insolents et rebelles. Ils auront du pain, à la vérité, et assez largement ; mais ils n'auront que du pain, et des fruits de leur propre terre, gagnés à la sueur de leur visage (93). »

A la bonne heure ! voilà des gens qui n'auront pas le loisir de penser à mal ! Pour augmenter le nombre de ces familles qui n'auront que du pain, on ferme, dans les villes, les ateliers et les magasins qui fournissent la subsistance aux artisans.

« Il retrancha un nombre prodigieux de marchands qui vendoient des étoffes façonnées des pays éloignés, des broderies d'un prix excessif, des vases d'or et d'argent avec des figures de Dieux, d'hommes et d'animaux ; enfin des liqueurs et des parfums (94). »

Puis il dit :

« Prenons tous ces artisans superflus qui sont dans la ville, dont les métiers ne serviroient qu'à dérégler les mœurs, pour leur faire cultiver ces plaines et ces collines (95). »

On sera donc, sous le gouvernement de Mentor, condamné à la pauvreté par mesure de salut public. Pour encourir cette peine, il suffira d'exercer un métier qui paraisse de luxe. Quant à la liberté individuelle, nous savons quel cas en fait le divin réformateur. Il n'y a même jamais songé. Le législateur dispose des hommes comme un éleveur de ses troupeaux. Il les applique aux usages qu'il lui plait, pour le bien de l'Etat et des mœurs. Il ne souffrira même pas que ces artisans, transportés aux travaux de la campagne

contre leur gré et leurs aptitudes, cultivent mollement leurs terres.

« Mettez des taxes, des amendes, et même, s'il le faut, d'autres peines rigoureuses sur ceux qui négligeront leurs champs, comme vous puniriez des soldats qui abandonneroient leurs postes dans la guerre (96). »

Il ne suffisait donc pas de réduire à mourir de faim ces mauvais cultivateurs, puisque les meilleurs n'y gagnent que du pain : il faut encore les punir ! Fénelon se doute t-il de tout ce qu'il y a de dur, d'oppressif, de monstrueux dans sa législation philanthropique ?

XVIII

Mais que pense-t-il des arts qu'on appelle proprement libéraux?

« La peinture et la sculpture parurent à Mentor des arts qu'il n'est pas permis d'abandonner (97). »

Il conserve donc ces arts, ainsi que la musique (98); mais il les règlemente :

« Mentor retrancha la musique molle et efféminée, qui corrompoit toute la jeunesse. Il ne condamna pas avec une moindre sévérité la musique bachique, qui n'enivre guère moins que le vin... Il borna toute la musique aux fêtes dans les temples, pour y chanter les louanges des dieux et des héros qui ont donné l'exemple des plus rares vertus (99). »

« Il ne faut, disait-il, employer les sculpteurs et les peintres que pour conserver la mémoire des grands hommes et des grandes actions. C'est dans les bâtiments publics, ou dans les tombeaux, qu'on doit conserver des représentations de tout ce qui a été fait avec une vertu extraordinaire pour le service de la patrie (100). »

Voilà pour l'usage de ces arts. En même temps il réduit à un petit nombre les hommes auxquels il sera permis de s'y livrer.

« On n'y doit admettre que des jeunes gens d'un génie qui promette beaucoup, et qui tendent à la perfection (101). »

Il les soumet à des « maîtres d'un goût exquis » ; et prend soin de fixer lui-même la forme du beau, comme il a fixé la nature et la qualité du vêtement, de la nourriture et de l'ameublement. Il dresse le modèle des édifices publics et privés, et trace le plan des maisons (102). Le législateur ne saurait prévoir trop de choses, ni trop restreindre la liberté, même des beaux-arts.

XIX

Sur un seul point, Fénelon se souvient que la puissance du roi, ou du législateur, ou du ministre souverain, doit savoir se contenir : c'est la religion.

Idoménée est embarrassé de régler un différend entre un prêtre de Jupiter et un prêtre d'Apollon :

« Pourquoi, lui répondit Mentor, vous mêleriez-vous des choses sacrées ? laissez-en la décision aux Etruriens, qui ont la tradition des plus anciens oracles, et qui sont inspirés pour être les interprètes des Dieux : employez seulement votre autorité à étouffer ces disputes dès leur naissance. Ne montrez ni partialité ni prévention : contentez-vous d'*appuyer la décision quand elle sera faite :*

(Comment sera-t-elle faite, s'il n'est pas permis de disputer ?)

Souvenez-vous qu'un roi doit être soumis à la religion, et qu'il ne doit jamais entreprendre de la régler. La religion vient des Dieux, elle est au-dessus des Rois. Si les Rois se mêlent de la religion, au lieu de la protéger, ils la mettront en servitude... (103). »

Pour montrer encore ici que le *Télémaque* contient la vraie pensée de Fénelon, nous rappellerons un passage du discours pour *le sacre de l'Électeur de Cologne*, prononcé en 1707, où l'archevêque de Cambrai définit les rapports du prince, qui est « l'évêque du dehors », avec l'Eglise :

« Voici les deux fonctions auquel il se borne : la première est de maintenir l'Eglise en pleine liberté contre tous ses ennemis du dehors, afin qu'elle puisse au dedans, sans aucune gêne, prononcer, décider, conduire, approuver, corriger, enfin abattre toute hauteur qui s'élève contre la science de Dieu ; la seconde est d'*appuyer* ces mêmes *décisions, dès qu'elles sont faites*, sans se permettre jamais, sous aucun prétexte, de les interpréter... A Dieu ne plaise que le protecteur gouverne, ni prévienne jamais en rien ce que l'Eglise réglera !... Sa protection ne seroit plus un secours, mais un joug déguisé, s'il vouloit déterminer l'Eglise, au lieu de se laisser déterminer par elle (104). »

Maintenir la suprématie de l'Église, en matière doctrinale, contre l'ingérence du pouvoir temporel; défendre sa liberté contre les entreprises indiscrètes d'un monarque, qui voudrait étendre son autorité au delà de ses bornes légitimes; c'est ce que nous nous garderions bien de reprocher à Fénelon. Mais tandis qu'il revendique l'indépendance de la puissance ecclésiastique, il ne laisse subsister aucune autre liberté. S'il arrive que le roi devienne de sa personne le serviteur docile d'un homme d'Eglise ; ce pouvoir royal, qui n'a aucun droit sur la religion et qui lui est entièrement soumis, sera un instrument formidable de puissance théocratique. Il ne s'agit plus que de trouver ce roi et ce ministre. Or l'un et l'autre apparaissent à tous les yeux : l'un est l'élève de Fénelon, et l'autre est le guide qui s'offre lui-même sous le nom de Mentor.

XX

On peut mesurer maintenant la portée des préceptes de Mentor sur l'éducation des enfants :

« Mentor disait : « Ils appartiennent moins à leurs parents qu'à la république ; ils sont les enfants du peuple, ils en sont l'espérance et la force ; il n'est pas temps de les corriger, quand ils se sont corrompus (105). »

La prévoyance de Mentor paraît digne d'éloges. Mais on n'est pas sans inquiétude, quand on voit les parents expropriés de leurs enfants sous prétexte d'utilité publique. Là peut commencer la plus odieuse tyrannie (106).

D'ailleurs il faut faire garder inviolablement les loix de Minos pour l'éducation des enfants. Il faut établir des écoles publiques, où l'on enseigne la crainte des Dieux, l'amour de la patrie, le respect des loix, la préférence de l'honneur aux plaisirs, et à la vie même (107). »

Principes excellents ; mais le programme est un peu étroit : rien pour l'acquisition des connaissances humaines : elles sont oubliées, sinon bannies. L'éducation que Mentor veut donner aux jeunes gens n'a guère pour objet que de rendre les corps vigoureux et les caractères incorruptibles (108). C'est beaucoup ; mais ce n'est qu'une discipline spartiate. Le divin législateur est tellement préoccupé des mœurs, qu'il ne songe guère à autre chose. Aussi n'oublie-t-il pas les moyens de prévenir les désordres de la jeunesse :

« Ce qu'il souhaitoit le plus pour les bonnes mœurs, c'est que les jeunes gens se mariassent de bonne heure, et que leurs parents, sans aucune vue d'intérêt, leur laissassent choisir des femmes agréables de corps et d'esprit, auxquelles ils pussent s'attacher (109). »

Bon législateur ! il pense à tout. Il a vu des ménages désunis par la laideur ou le mauvais caractère des épouses riches, que les calculs des familles avaient imposées, sans tenir compte du goût des jeunes gens. Sachons-lui gré de l'intérêt qu'il prend à ces mal mariés. Tous les jeunes gens doivent le bénir ; et assurément son avis est aussi humain que libéral. Cependant il a oublié qu'il n'y aura pas de riches dans sa république : donc il n'y aura plus de mariages d'intérêt. Mais prétend-il que le législateur, ou le gouvernement, devra s'assurer de l'excellence et de la liberté des choix que feront les jeunes gens ? Autrement, que signifie ce conseil adressé par Mentor au roi de Salente? Les familles seront-elles libres ou non ? Il ne manquerait plus aux particuliers que ce genre de tutelle. Et pourquoi pas ? Les enfants n'appartiennent-ils pas à la république plus qu'à leurs parents? A-t-elle moins d'intérêt à la naissance des générations à venir qu'à l'éducation des présentes? Cependant il n'a rien prescrit formellement sur ce point. Mais nous pouvons nous souvenir que, dans ses projets pour le gouvernement de la France, il interdit les mésalliances. Il ne lui répugne donc pas de mettre la main dans les mariages.

Le législateur ne saurait trop intervenir dans la vie des particuliers, pour leur bien et celui des mœurs. Le passage suivant fait trembler, quand on songe aux droits et devoirs qu'il proclame, et à l'autorité que certains pouvoirs ne manqueront pas d'exercer :

« Il faut avoir des magistrats qui veillent sur les familles et sur les mœurs des particuliers. Veillez vous-même, vous qui n'êtes roi, c'est-à-dire pasteur du peuple, que pour veiller nuit et jour sur votre troupeau ; par là vous préviendrez un nombre

infini de désordres et de crimes; ceux que vous ne pourrez prévenir, punissez-les d'abord sévèrement. C'est une clémence que de faire d'abord des exemples qui arrêtent le cours de l'iniquité. Par un peu de sang répandu à propos, on en épargne beaucoup pour la suite, et on se met en état d'être craint, sans user souvent de rigueur (110). »

O clémence redoutable! Car de quels crimes s'agit-il On ne sait. A côté de la censure romaine, n'aperçoit-on pas la censure ecclésiastique? Est-ce là l'idéal politique de Fénelon? Un gouvernement maître absolu de la condition des citoyens, leur imposant leur genre de vie et disposant sans eux de l'éducation de leurs enfants: un roi exerçant l'inquisition sur les mœurs des familles, répandant promptement un peu de sang pour arrêter la corruption; et cela sous la direction d'un conseiller qui ne relâchera jamais rien des intérêts du Ciel? Quel régime paternel, et quel âge d'or! O sujets de la République du Paraguay, n'était-ce pas là votre félicité?

Après cela, que le fondateur de Salente glorifie son œuvre; qu'il célèbre le bonheur des peuples de sa nouvelle république; qu'il introduise les grâces de la poésie grecque et latine dans sa prose harmonieuse, pour chanter les joies pastorales et naïves de ce nouvel âge de Saturne (111). Si jamais sa douce musique attire dans son État des habitants, par l'espoir de danser au son de la flûte avec ses heureux bergers; je crains que ses institutions et son gouvernement ne les mettent promptement en fuite, à moins qu'ils ne soient enchaînés.

XXI

Cependant la réputation du *Télémaque* semble s'élever contre toutes ces critiques. Ce livre n'a-t-il pas été consacré, à titre d'œuvre bienfaisante et chère au genre humain, par l'admiration et l'amour de tant de générations et de peuples, voire même de princes? Les contemporains ne l'ont-ils pas accueilli comme une sorte d'évangile d'affranchissement et de bonheur public (112)? Le nom de l'auteur n'est-il pas devenu le symbole de la plus adorable vertu, de la philanthropie la plus sublime? Quand on ne voudrait le compter que parmi les rêveurs, n'est-il pas le plus doux et le plus tendre des faiseurs de songes (113)?

Quelle que soit la force des textes que nous avons cités, une opinion si généralement, si longtemps accréditée, ne doit pas être simplement qualifiée d'erreur et d'aveuglement. Est-il permis de supposer que tant de lecteurs du *Télémaque* n'ont pas lu tous ces passages? Non; mais ils les ont lus tout autrement que nous ne faisons. Ils ont eu d'autres yeux que nous; et pourquoi? C'est qu'ils vivaient sous une sorte de charme, que des causes diverses ont fait évanouir. C'est que nous avons deux cents ans d'expérience de plus que Fénelon et les premiers lecteurs du *Télémaque*.

On s'explique la préoccupation des contemporains. Ils n'ont pas regardé à la portée des prescriptions de Mentor : personne n'en prévoyait l'application immédiate. On ne soupçonnait même pas avec quel sérieux, avec quelle constance Fénelon poursuivait, par rapport à la monarchie française, ses visées de réformes sociales.

Salente apparaissait seulement comme une séduisante conception poétique, du genre de celle de Thomas Morus ; une nouvelle terre d'Utopie, excellente pour y installer toutes ces belles chimères de gouvernement idéal, que l'imagination ne cesse d'enfanter dans les amertumes de la vie réelle. Nul lecteur ne se voyait menacé dans sa liberté par les institutions d'une cité imaginaire.

Dans l'ensemble de l'ouvrage, on respirait comme un air salubre, qui produisait une impression de joie et de reconnaissance. L'auteur se montrait animé d'un si grand zèle pour le bonheur des hommes! Il le voulait faire à sa façon, soit; mais son amour du genre humain n'éveillait aucun doute. Cette passion s'exprimait avec un accent de sincérité qui devait toucher, n'eût-elle pas paru nouvelle ; et de plus, on y trouvait la grâce de la nouveauté. Personne presque, parmi les contemporains, ne se souvenait d'avoir vu autre chose que le règne du grand roi, c'est-à-dire la gloire de Louis, achetée par de grandes misères, qu'on sentait toujours s'accroître.

Or, voici un livre qui condamne sans réserve les conquêtes, et glorifie la paix au milieu de si longues guerres. La gloire du roi y est mise en regard des souffrances des peuples : placée dans une sorte de balance divine, elle paraît trop légère. On enseigne à tous les rois qu'ils ne peuvent avoir qu'un mérite solide, c'est de rendre les peuples heureux. L'intérêt passe des têtes couronnées, objet ordinaire du poème épique, à ces têtes de la foule, toujours sacrifiées. Quelle révolution morale, et combien propre à provoquer l'enthousiasme des amis de l'humanité!

Cela parut une révélation : comment n'avait-on pas songé plus tôt à des vérités si éclatantes ? D'autre part, il n'était pas aussi malaisé qu'on l'aurait cru de remédier à tous les maux dont les hommes souffraient ! Il suffisait de partager la confiance imperturbable avec laquelle le nouveau législateur transformait tout. Quoi de plus simple ? Faites d'un despote un homme appliqué au bonheur de son peuple ; supprimez la guerre et le luxe ; obligez les habitants à cultiver la terre ; habituez-les au travail ; maintenez les bonnes mœurs ; aussitôt tout rentre dans l'ordre, et tout le monde est heureux à peu de frais, en un clin d'œil. Il n'y a que le fondateur de Salente pour accomplir des changements si complets et si ravissants en un tour de main, ou en deux phrases.

Quel ascendant doit prendre sur la plupart des esprits celui qui opère avec tant d'assurance et de prestesse, en y joignant l'air et le ton d'un homme inspiré ! Ceux des lecteurs qui ne sont pas dupes, sont au moins charmés. Et après tout, qu'a fait le poète, sinon de mettre en peu d'espace ce qui demande plus de temps dans la réalité ?

Pictoribus atque poetis
Quidlibet audendi semper fuit æqua potestas. (Hor.

Le fond en est-il moins solide ? Et faut-il quereller sur des fictions poétiques ?

Ajoutons que la haute morale du *Télémaque* n'a pas nui à son succès : au contraire. Rien ne gagne plus le cœur des hommes que les grands principes de vertu proclamés avec enthousiasme. Loin de s'effrayer des devoirs que ces maximes entraînent, ils se sentent raffermis et transportés, tant que les choses se passent seulement en imagination. Ils se croient meilleurs, dès

qu'on leur parle de les rendre bons; si l'on vante la gravité des mœurs, ils abjurent en esprit toutes leurs faiblesses; et si l'on parle de former un peuple de héros, ils en sont. Les écrivains jansénistes ont plu au grand monde du dix-septième siècle par les exigences mêmes de leur morale; et Fénelon a charmé une société raffinée en prêchant les durs travaux, la vie simple et frugale.

Ce sont les gens de lettres, les hommes de villes, de salons, de plaisir, qui ont le plus goûté chez lui la vie laborieuse des champs, l'abolition du luxe, la pureté des mœurs. Il n'était même pas nécessaire d'y ajouter, pour couronnement, ces fêtes de l'âge d'or, et ces danses pastorales, où préside le dieu Pan avec sa flûte. Personne ne gémit plus souvent du relâchement de la morale que les gens sans mœurs; et du luxe, que ceux qui ne se refusent rien en fait de raffinements. Fénelon a répandu les séductions des joies innocentes à côté des mâles satisfactions de la pauvreté : rien n'y manque. Sa discipline austère et riante, sa morale ascétique, tempérée par de douces émotions, a touché jusqu'aux larmes ces personnages, apparemment très candides, les philosophes du dix-huitième siècle. La sensibilité et la vertu, tout ce qu'on peut souhaiter, on le trouve dans le *Télémaque*. Ce fut le livre favori des philosphes, pour la théorie.

On y rencontrait sans doute des préceptes dont l'application aurait paru un peu dure pour soi-même; mais on ne songeait à les appliquer qu'aux autres. Ainsi, tous ces institutions de Mentor, si contraires à la liberté naturelle, ne semblaient pas pouvoir regarder les lecteurs du *Télémaque*. Ce n'est pas eux qu'on aurait ren-

voyés à la charrue, ou dans des îles désertes, pour les cultiver. Quant à la liberté d'autrui, on n'y songeait guère. Il a fallu des expériences longues, dures et variées, pour nous faire comprendre que la liberté d'un seul homme importe à tous. Et encore combien de personnes le comprennent?

Le dix-huitième siècle a, presque tout entier, adopté les idées de Fénelon sur l'omnipotence du législateur, dont il a toujours attendu des merveilles. Il a cru à l'infaillibilité de la raison pour organiser la société; il a jugé que la raison parlait par la bouche de Mentor. En effet ces aphorismes absolus, que prononce le gouverneur de Télémaque, ont bien le caractère tranchant de cette raison abstraite des philosophes et des esprits révolutionnaires; raison qui ne s'égare pas, tant qu'elle demeure dans son domaine purement idéal, mais qui peut devenir le plus aveugle des tyrans, quand elle descend dans la réalité, sans savoir s'y accommoder.

On admirait, dans ce livre, d'excellents principes de politique. En réalité, qu'y a-t-il de meilleur que les sentiments de justice et d'humanité ? Que la politique s'en inspire exclusivement, elle paraîtra presque divine. Telle est l'illusion que produisirent les théories de Fénelon. Presque personne ne prit garde que tout se passait dans le monde de l'imagination, où l'on dispose les circonstances comme on veut. Il est si doux de se représenter le mal dissipé soudain, comme un nuage par le vent, qu'on ne s'avise guère de chicaner sur les moyens. C'est la jouissance que nous donnent les romans chevaleresques. Comme les principes de Fénelon se présentaient dans toute leur noblesse, sans aucune de ces déviations fâcheuses qu'amène forcément la prati-

que ; on ne s'aperçut pas qu'ils étaient un peu vides ; qu'ils auraient eu besoin, pour devenir plus efficaces, de contenir un peu plus de substance empruntée aux faits réels ; en un mot, qu'il ne suffit pas de poser des maximes irréprochables, si l'on ne peut pas indiquer la manière d'en user.

Il était d'ailleurs facile de vanter la politique du *Télémaque* sans en tenir compte. Car, hormis ses principes magnifiques, elle ne renfermait aucun enseignement qui sollicitât l'attention immédiate d'un homme d'Etat en exercice. Il aurait fallu la voir pratiquer par l'esprit qui l'avait conçue. Ce beau génie ne renfermait-il pas quelque chose de surhumain ? N'avait-il pas trouvé dans son cœur des lumières merveilleuses ? Voilà, pensait-on, le vrai Mentor, à qui la France aurait dû être confiée, si le ciel eût été clément pour elle. Sous sa direction, son élève aurait assurément ramené, sinon l'âge d'or, du moins un gouvernement bienfaisant, pacifique et probe, dont on ne pouvait concevoir l'idée sans attendrissement.

Aussi, quand le Régent Philippe d'Orléans, à la première heure de son gouvernement, autorisa une publication presque officielle du *Télémaque* (114), il sembla que la solennelle apparition de cet adorable ouvrage, de ce vrai code de l'humanité, était la promesse et l'avant-goût d'une administration qui se ferait bénir du genre humain.

Malheureusement, la Régence ne fut point l'âge de la vertu, ni de la liberté, ni de la félicité publique. Etait-ce la faute du *Télémaque* ? Non certes ; mais cet exemple prouve assez qu'il n'y a rien de plus aisé que d'afficher les maximes qu'il contient, sans qu'il en sorte

rien pour le bien général. Le Régent ne manquait pas pourtant de bonnes intentions : le *Télémaque* en remplit tous les princes qui le lisent avant de se trouver au pouvoir. Le prince pour qui Fénelon le composa en était beaucoup plus pénétré que Philippe d'Orléans : mais il n'a pas eu l'occasion de les mettre à l'épreuve.

Peut-être est-ce une heureuse fortune pour sa mémoire. Elle a été gratifiée par l'opinion publique de tout le bien qu'on suppose que le livre aurait pu faire. Laissons au duc de Bourgogne et à son maître ce mérite de bienfaits imaginaires, qu'on aurait trop mauvaise grâce à leur contester. Le *Télémaque* attend encore l'accomplissement de ses préceptes ; il pourra bien l'attendre longtemps. L'âge d'or recule dans l'infini de l'avenir ; et ceux qui l'espèrent aujourd'hui ne le rêvent peut-être pas tel que Fénelon le concevait. On serait fort embarrassé pour dire quels biens réels ce livre enchanteur a pu procurer au genre humain : ce n'est qu'une source de lieux communs philanthropiques, un fleuve de lait et de miel poétique, où les rêveurs du dix-huitième siècle ont puisé une abondance de déclamations sentimentales, de fictions de félicité, que personne n'a jamais tenté de réaliser.

NOTES

1) « S'il est permis de faire quelque conjecture sur l'époque précise où Fénelon composa le *Telemaque*, nous serions portés à croire que ce fut vers 1693 « et 1694. » (De Bausset, ***Hist. de Fénelon***, l. IV, nº V, p. 160, *g.*) — L'abbé Le Dieu (*Journal*, éd. de l'abbé Guettée, t. I, p. 12) dit, à l'époque de l'apparition du *Telemaque* (1699) : « M. de Meaux en avoit vu le manuscrit il y

« avoit plusieurs années... » — M. Legouëz (*Introduction* à son édition du *Télémaque*, p. 1) : « Une note, d'une écriture ancienne, mise en tête du premier cahier, nous apprend qu'il fut écrit en 1694 environ...

(2) Voir cet ouvrage dans les *Œuv. compl.* de Fénelon, t. VI.

(3) « Le *Télémaque* a paru d'abord portant en sous-titre : *Suite du quatrième livre de l'Odyssée d'Homère.* » (A. Legouëz, *Les Aventures de Télémaque*. Garnier frères, 1881, p. 1, note 3). — Ce sous-titre se lit encore dans une édition de 1705, La Haye, chez Adrien Motjens.

(4) Mentor quitte Télémaque deux fois seulement. La première est quand tous deux sont vendus comme esclaves en Egypte, (l. II, p. 30, éd. Legouëz). Ils se retrouvent dans l'île de Chypre (l. IV, p. 82), au moment où le jeune homme, éperdu des séductions de l'île de Vénus, se sent tout prêt à succomber. Mentor arrive fort à propos à son secours. On devrait supposer que la déesse a voulu laisser son disciple se gouverner un temps par lui-même, pour son instruction.

Mais Fénelon n'a-t-il pas oublié que, sous figure humaine, Mentor est la déesse de la Sagesse ? Il en fait ici un homme véritable, qui est vendu en Ethiopie, devient esclave du sage Hazaël, l'accompagne partout dans ses voyages et se rencontre avec Télémaque par hasard et grâce au consentement de son maître. Cet Hazaël est de trop dans la fiction épique. Sa présence et l'arrangement des faits empêchent le lecteur de croire que, si Minerve a disparu, c'est qu'il lui a plu de s'absenter. Elle a été séparée violemment de son élève, pour être emmenée en esclavage.

Il n'y a donc plus de déesse cachée; on ne voit qu'un homme sujet aux accidents de la vie humaine. Ou bien Minerve s'est-elle si bien incarnée dans Mentor, qu'elle ne peut plus s'en dégager ? Dans l'*Odyssée*, la déesse paraît à certains moments auprès d'Ulysse, et s'évanouit dans les airs quand il lui plaît. On sent qu'elle a d'autres affaires.

Ici, admettons qu'elle n'a pas d'autre souci dans l'univers que d'accompagner Télémaque. Du moins, quand elle le quitte, elle devrait se retrouver libre, et comme en congé de ses fonctions pédagogiques. Faut-il donc qu'elle les remplace par celles d'esclave d'un philosophe syrien ? Est-elle vouée, sous cette ingrate enveloppe de Mentor, à servir de guide banal, de gouverneur du premier venu, jeune ou vieux, philosophe ou roi ? Car elle deviendra aussi le premier ministre d'Idoménée : ce sera le second congé du précepteur.

Il faut avouer que Fénelon ne s'est guère occupé de la vraisemblance épique de ce rôle de Mentor, ou de Minerve, comme on voudra l'appeler. Il a poursuivi son dessein moral, sans grand souci de son dessein poétique.

(5) L. II, p. 32, 38, éd. Legouëz.

(6) Voyez l. III, p. 64; l. XV, p. 412-suiv.

(7) (*Télémaque*, l. XIII, p. 336) :

« Quand Philoctète dépeignit l'embarras de Néoptolème, qui ne savoit point « dissimuler, Télémaque parut dans le même embarras; et dans ce moment on « l'auroit pris pour Néoptolème. » Il est vrai que, plus loin, (p. 347), l'art que Télémaque possédait pour garder un secret est décrit en des termes qui n'éveillent pas précisément l'idée de l'ingénuité : « ... En disant tout ce qu'on pouvoit « dire sans conséquence, il savoit s'arrêter précisément et sans affectation aux « choses qui pouvoient donner quelque soupçon et entamer son secret : par là « son cœur étoit impénétrable et inaccessible, etc. » Il semble que c'est ici le caractère d'un diplomate consommé, et non celui d'un jeune homme candide.

(8) Le résumé que nous présentons ici du caractère de Télémaque ressort de l'ensemble de l'ouvrage. Mais il faut remarquer qu'au livre XIII, Fénelon, sollicité sans doute par le désir d'adresser des avertissements directs à son élève, expose un portrait complet de son héros, qui paraît exactement dessiné d'après le duc de Bourgogne (Voir plus haut, p. 220, note 16). Ce nouveau portrait, dont on ne comprend pas la nécessité si tard, qui n'a plus rien d'épique, et enfin qui ne ressemble pas très fidèlement au Télémaque des livres précédents, donne à penser que cette partie de l'ouvrage n'a pas été composée dans le même temps que les précédentes, ni tout à fait sur le même plan.

(9) L. IV, p. 78-suiv.

(10) L. VI, p. 134.

(11) « Le *Telemaque* de M. de Cambrai est, sous le nom du fils d'Ulysse, un roman instructif pour monseigneur le duc de Bourgogne. Cet ouvrage partage « les esprits : la cabale l'admire; le reste du monde le trouve peu sérieux, et « peu digne d'un prêtre. » (Lettre de Bossuet à son neveu, 18 mai 1699. — Ajoutons ce qui a été recueilli des entretiens de l'évêque de Meaux sur le même sujet :

« Tant de discours amoureux, tant de descriptions galantes, une femme qui « ouvre la scène par une tendresse déclarée et qui soutient ce sentiment jusqu'au bout, et le reste de même genre, lui fit dire que cet ouvrage étoit indigne non seulement d'un évêque, mais d'un prêtre et d'un chrétien, et plus nuisible que profitable au prince à qui l'auteur l'avoit donné. » (*Journal* de Le Dieu, t. I, p. 12). — Il est assez plaisant de voir ici Voltaire d'accord avec Bossuet : « En effet, il n'eût pas été convenable que les amours de Calypso et d'Eucharis eussent été les premières leçons qu'un prêtre eût données aux « enfans de France. » (*Siècle de Louis XIV*, c. XXXII, p. 1402). — La conclusion, touchant la date de l'œuvre, que Voltaire tire de cette objection, n'est pas autre chose qu'une forte erreur; mais la critique n'en est pas moins piquante, puisqu'en effet ce furent là, sinon les « premières leçons », au moins des leçons quelque peu prématurées, qu'un prêtre donna aux jeunes princes.

(12) On peut remarquer que ce manifeste contre le théâtre fut écrit à peu près dans le même temps que le *Telemaque*, en 1694.

(13) En tête de l'édition d'Adrien Motjens (1705), on trouve une *préface* apologétique ; l'auteur anonyme répond à différents reproches adressés au *Télemaque*. Une *critique* très violente de ce livre avait paru en Hollande : c'était l'œuvre d'un écrivain qui paraît fort pédant, et quelque peu bigot. Voici de son style :

« Le profond respect qu'il a pour le caractère et pour le mérite personnel de « M. de Cambrai, le fait rougir de honte pour lui, d'apprendre qu'un tel ouvrage « soit sorti de sa plume, et que de la même main dont il offre tous les jours au Dieu vivant le Calice adorable qui contient le sang de Jésus-Christ, le prix de la rédemption de l'Univers, il ait présenté à boire à ces mêmes âmes, qui ont été rachetées, la coupe du vin empoisonné de la prostituée de Baby- « lone. »

A ces paroles déclamatoires, l'auteur de la *Preface* oppose l'autorité des saints personnages qui ont écrit ou approuvé des romans.

Nous reviendrons ailleurs sur cette *preface*, qui paraît tellement sortie de l'entourage de l'archevêque de Cambrai, et inspirée par lui-même, qu'un critique, dont je tairai le nom, la soupçonne d'être de la main même de Fénelon.

Nous n'allons point jusque là; mais qu'elle ait été écrite par un homme à lui, cela nous paraît fort croyable, presque évident.

(14) L. VII, éd. Legouëz, p. 169.

(15) *Ibid.*

(16) L. XVII, p. 469.

(17) L. XII, p. 321-suiv.

(18) Corneille, *le Cid*, a. I, sc. III.

(19) La rareté du fait nous oblige à mentionner un endroit où très visiblement Fénelon défend Louis XIV, sous le nom d'Idoménée, contre les appréciations trop sévères de son petit-fils : « Alors Télémaque ne put s'empêcher de « témoigner à Mentor quelque surprise et même quelque mépris, pour la con- « duite d'Idoménée. » (L. X, p. 250-254). Ceci donne lieu à une certaine justification du roi et à l'éloge des belles parties de son caractère (p. 253-254). Nous citons ce passage plus loin. Mais il est très remarquable que le morceau dont nous parlons a eu un sort tout particulier. « Ici commence, dit M. Legouëz, (p. 250, note 2), une addition importante : elle consiste en 4 folios, écrits de la propre main de Fénelon et qui, après avoir été détachés du manuscrit auquel ils appartenaient, ont été reliés avec le manuscrit autographe entre les folios 191 et 192. » Les éditeurs des *Œuvres complètes* (t. VI, p. 476, *d*, note 1) disent : « C'est la dernière addition que l'auteur ait faite à son ouvrage. Les quatre première lignes... sont à la marge du manuscrit, et d'une autre main. »

Cette addition apologétique est-elle une mesure de prudence, que Fénelon crut devoir prendre sur le tard, pour réprimer la sévérité compromettante du jeune prince à l'égard de son aïeul? Ou bien ce passage, après avoir été écrit dans un retour d'estime pour le roi, a-t-il été retranché par l'auteur dans un mouvement de dépit et de rancune; et rétabli plus tard contre sa première intention?

Il y a là un mystère qui n'est pas dénué d'intérêt. Ou Fénelon n'avait pas d'abord songé à cet éloge, (d'ailleurs très mélangé), du roi ; ou il l'a supprimé à un certain moment. Pourquoi? C'est ce qu'on pourrait conjecturer, plutôt qu'affirmer. Il reste encore à supposer que l'auteur fut étranger à quelqu'une de ces opérations, et que le fait doit être imputé aux éditeurs. C'est ce que nous avons peine à croire. Nous verrons d'ailleurs, en d'autres occasions, combien Fénelon était prompt et habile à donner des éditions différentes de ses ouvrages, selon l'intérêt ou la passion du moment.

(20) M. De Bausset, (*Hist. de Fenelon*, l. IV, n. V, p. 160, note 1), croit avoir trouvé une réfutation décisive du soupçon de pensées malignes à l'égard du roi :

« Il en résulte encore qu'en 1693 et 1694, Fénelon ne pouvoit pas seulement « avoir la pensée de faire la satire de Louis XIV en écrivant son *Telemaque*. Il « étoit alors, comme il le dit lui-même, comblé de témoignages d'estime et de « bonté de ce prince; et la candeur même avec laquelle il communiqua cet ouvrage à Bossuet, montre assez combien une telle pensée étoit loin de son « cœur et de son esprit. Pourroit-on imaginer que, si Fénelon avoit eu la plus « foible intention d'offenser la gloire de Louis XIV, d'une manière même indi- « recte, il eût associé Bossuet à une pareille confidence? »

De Bausset s'appuie, dans cette note, du témoignage de l'abbé Le Dieu sur la communication faite du manuscrit à Bossuet. Mais cet abbé réfute positivement l'argument ci-dessus (*Journal*, éd. de l'abbé Guettée, t. I, p. 12) : « C'est qu'il (Bossuet) s'étoit contenté de courir dessus sans attention, et ne s'étoit

« laissé frapper que des peintures outrées. Il avoit cru que M. de Cambrai avoit « eu tout au plus intention de proposer cet amusement a M. le duc de Bour- « gogne, pour le divertir dans ses études et l'attirer a la lecture; il fut fort « surpris de le voir imprimé... »

En effet il est très croyable que Bossuet ne fit que parcourir assez négligemment un ouvrage qui lui déplut tout d'abord, et auquel il n'attacha pas d'ailleurs d'importance. Il ne prit la peine de lire le livre que quand il le vit imprimé, comme le raconte en détail l'abbé Le Dieu. Mais alors les intentions satiriques ne lui échappèrent pas : « M. de Meaux trouva « donc que les derniers livres de ce roman étoient une censure couverte « du gouvernement présent, du roi même et des ministres » (p. 13). Comment donc cette censure lui avait-elle échappé tout d'abord? Remarquons qu'il s'agit surtout des derniers livres. Or, ils pouvaient ne pas se trouver dans le manuscrit qui fut confié à Bossuet; ils pouvaient n'être pas encore écrits à cette époque; ils peuvent avoir été remaniés et aggravés dans le sens de l'allusion critique. Je crois qu'en effet Fénelon s'est, dans le cours de son ouvrage, enhardi et excité dans ce sens : son premier dessein a pu être beaucoup moins agressif. A divers signes, je crois reconnaître que l'ouvrage, dans son ensemble, n'a pas été conçu et composé en une seule fois : il y a non seulement des redites, mais des disparates, et des parties qui ne proviennent pas d'un même dessein.

(**21**) « C'étoient les thèmes de son pupille qu'on déroba, qu'on joignit, qu'on « publia à son insu dans la force de son affaire. » (*Mémoires*, t. VI, p. 85). Pour l'ensemble de l'ouvrage, nous verrons plus loin ce qu'on doit penser de cette histoire, assez bien inventée dans ce temps-là pour démentir toute intention de satire. Mais M. de Bausset, qui ne veut voir aucun dessein satirique dans le *Telemaque*, conteste d'ailleurs, par des raisons spécieuses (p. 159, *d.*), que ce livre ait servi de sujet de thèmes et ait été fait pour cet usage. Voltaire, qui débite à ce propos (*Siècle de Louis XIV*, c. XXXII) un mélange d'erreurs et de vérités, conteste que l'œuvre ait été faite pour servir de thèmes aux princes; mais il précise les traits de satire qu'on y crut voir, sans rien affirmer pour son compte.

« On a cru, dit-il encore, qu'il avait composé ce livre pour servir de thè- « mes et d'instruction au duc de Bourgogne et aux autres enfans de France, « dont il fut le précepteur... Mais son neveu, le marquis de Fénelon, héritier « de la vertu de cet homme célèbre, et qui a été tué à la bataille de Rocroix, « m'a assuré le contraire. » (Le marquis de Fénelon était-il bien renseigné sur ce point? Et combien Voltaire n'a-t-il pas accrédité d'erreurs, sur la foi de ce défunt marquis?) « Il ne fit cet ouvrage que lorsqu'il fut relégué dans « son archevêché de Cambrai. » (Voltaire est mal renseigné.) « J'ai vu son « manuscrit original : il n'y a pas dix ratures. » (Voltaire n'a pas bien regardé ce manuscrit : voir M. Legouez, *Introduction* à son édition du *Télémaque*, p. I-II.) « Il le composa en trois mois, au milieu de ses malheureuses disputes « sur le quiétisme, ne se doutant pas combien ce délassement était supérieur « à ses occupations. » (Voltaire ne parait pas savoir quelle prodigieuse activité Fénelon déploya dans ces « malheureuses disputes »; qu'elles ne lui laissèrent assurément pas trois mois de loisir pour écrire le *Telemaque*; que l'ouvrage était au moins commencé en 1694, longtemps avant ces disputes; qu'il ne fut point écrit en trois mois, mais à plusieurs reprises et avec d'importants remaniements.)

Quant à la manière dont ce livre fut publié, voici la fable officielle, exposée tout au long dans la *Préface* de l'édition de 1705 (Adrien Moetjens) :

« Ce nouvel ouvrage de Mgr de Cambrai n'a pas vu le jour du consentement de son auteur. Il ne l'avoit composé que pour l'instruction de Monseigneur « le Duc de Bourgogne, à qui il vouloit inspirer des sentimens nobles et désin- « téressez... Mais le bonheur a voulu que le public ait profité malgré lui de la lecture d'un si excellent livre. Un valet dont il s'estoit servi pour écrire « l'ouvrage, à mesure qu'il le composoit, en fit une double copie, et depuis « estant sorti de chez Mr. de Cambrai pour des raisons que je n'ai pas sçues, « profita du manuscrit qu'il avoit, et le vendit à un libraire de Paris. Ainsi Mr. de Cambrai a vû tout à coup son livre, qu'il croyoit bien enfermé dans sa « cassette, courir toute la France, et ensuite tous les païs estrangers. »

Cette aventure n'est pas en elle-même invraisemblable. Malheureusement, elle ne se trouve confirmée par aucun témoignage digne de foi. La *Préface* que nous venons de citer n'est, dans son tout, qu'un manifeste destiné à accréditer les opinions que Fénelon voulait faire prévaloir en sa faveur; et de plus, un pamphlet contre l'évêque de Meaux.

(22) « Mgr le duc de Bourgogne est depuis si longtemps en habitude d'en « garder (des secrets), et sa sûreté est même si connue, que ce n'est pas là « une difficulté pour lui. » (Saint-Simon, *Mémoires*, t. V, p. 205 : Disc. sur le duc de Bourgogne, 1710.)

Au livre XIII, Fénelon présente au jeune prince sa propre image comme dans un miroir : « Il savoit taire un secret sans dire aucun mensonge : il « n'avoit point même un certain air réservé et mystérieux qu'ont d'ordinaire les gens secrets; il ne paroissoit point chargé du poids du secret qu'il devoit « garder; on le trouvoit toujours libre, naturel, ouvert comme un homme qui « a son cœur sur ses lèvres... Ses meilleurs amis mêmes ne savoient que ce « qu'il croyoit utile de leur découvrir..., et il n'y avoit que le seul Mentor « pour lequel il n'avoit aucune réserve. » (Éd. Legouez, p. 347.)

(23) *Œuv. compl.*, t. VII, p. 509.

(24) M. Gazier écrit : « La lettre de Fénelon est précisément de 1691. » (*Introd.* à *Maximes et Réfl. sur la Comédie*, de Bossuet; E. Belin, 1881, p. V, note 1.) — Les éditeurs des *Œuvres de Fénelon* (t. VII, p. 505-513, notes) prouvent bien que la lettre est antérieure au 6 août 1695, et postérieure à l'année 1693, et probablement à certains événements de l'année 1694. — Le consciencieux auteur de l'*Histoire littéraire de Fénelon* (art. VI, sect. III, p. 156) dit très bien : « Selon toutes les apparences, elle est de la fin de 1694, ou du commencement de 1695. » Le même auteur traite cette lettre de *projet*, et ne croit pas qu'elle soit sortie du portefeuille de Fénelon.

(25) L. X, p. 240.

(26) P. 253.

(27) P. 241.

(28) *Œuv. compl.*, t. VII, p. 512, *g*.

(29) P. 513, *g*.

(30) *Télém.*, p. 275.

(31) Liv. XI.

(32) François de Harlai de Champvalon, mort le 6 août 1695. (*Œuv. compl.* t. VII, p. 512, *g*, note 2.)

(33) Le P. de la Chaise, jésuite, mort en 1709. (*Ibid.*, *d*, 1.)

(34) P. 512-513.

(35) L. III, p. 50 ; l. VII, p. 156.
(36) L. XIV, p. 379.
(37) « Quand les Rois s'accoutument à ne connoître plus d'autres lois que leurs volontés, et qu'ils ne mettent plus de frein à leurs passions, ils peuvent « tout, mais à force de tout pouvoir, ils sapent les fondements de leur puis- « sance... Rien ne menace tant d'une chute funeste qu'une autorité qu'on « pousse trop loin... » (L. XVII, p. 460.)
« L'autre mal, presque incurable, est le luxe. Comme la trop grande autorité empoisonne les rois, le luxe empoisonne toute une nation. » (*Ibid.*)
(38) Voir notamment L. XVII, p. 459-suiv.
(39) *S. pour l'Épiphanie*, p. 64-65, éd. Merlet. — Cf. *Télémaque*, l. XVII p. 460.
(40) L. X, p. 264.
(41) L. à Louis XIV, p. 511, *g*.
(42) *S. pour l'Épiphanie*, p. 65.
(43) Voir La Bruyère, *De quelques usages*.
(44) Or, maintenant, monsieur du Télémaque,
Vantez-nous bien votre petite Ithaque,
Votre Salente et vos murs malheureux,
Où vos Crétois, tristement vertueux,
Pauvres d'effet et riches d'abstinence,
Manquent de tout pour avoir l'abondance, etc.
Voltaire, *Le Mondain*.
(45) « Ils auront du pain, à la vérité, et assez largement ; mais ils n'auront « que du pain, et des fruits de leur propre terre, gagnés à la sueur de leur « visage. » (L. X, p. 269, éd. Legouez.
(46) Mais, mon ami, je consens de grand cœur
D'être fessé dans vos murs de Salente,
Si je vais là pour chercher mon bonheur.
Voltaire, *Le Mondain*.
(47) L. X, p. 264-265.
(48) Horace, *Epod.*, 2.
(49) *Télém.*, l. X, p. 265.
(50) J'estime fort la franchise d'un poète bourguignon, M. J. Durandeau, qui, dans ses *Nouvelles Georgiques*, d'un style moins exquis sans doute que celui de Virgile, mais vigoureux et inspiré d'une compassion vraie pour les maux des paysans, dessine des tableaux bien différents de ceux des *Georgiques* latines et du *Télémaque :*

Tout gémit ! tout se plaint : hommes, charrue et bœufs !
Mais le jour baisse : on part ! et voici que, poudreux,
Meurtri, rompu, brisé, l'on regagne l'étable.
On boit, on mange, on dort, et, chose épouvantable,
C'est tout ! (J. Durandeau, *Nouvelles Géorgiques*, 2e éd., 1879, p. 65.

Il y aurait bien des passages plus poignants à citer ; mais celui-ci ne renferme-t-il pas l'ordinaire de la vie ?
(51) L. III, p. 58-suiv.; l. VII, p. 180-181.
(52) Voir ci-dessus, p. 214.
(53) *Télémaque*, p. 174-181.
(54) L. III, p. 59.
(55) Il ne serait pas sans intérêt ici de rappeler les relations commerciales

de la France avec la Hollande sous le règne de Louis XIV. On y découvrirait peut-être la base des réflexions de Fénelon sur cette matière. Mais nous devons nous abstenir d'une telle digression.

(56) L. III, p. 60.

(57) L. IX, p. 213.

(58) P. 215.

(59) T. VII, p. 510, *g*.

(60) P. 510, *d*.

(61) P. 510, *d*.

(62) P. 511, *d*.

(63) Madame de Maintenon et le duc de Beauvilliers.

(64) P. 513, *g*.

(65 On sait que Bossuet, trop souvent représenté comme un adorateur de Louis XIV, obtint de lui des sacrifices très sensibles, au sujet de Madame de Montespan. Cependant, il ne criait pas sur les toits les scandales des appartements royaux, que tout le monde connaissait. Quels sont les sacrifices que Fénelon ait jamais obtenus du roi ?

Si l'on veut comparer la manière des deux écrivains pour redresser la conscience de ce prince, que peut-on lire de plus instructif, après la lettre adressée par Fénelon à Louis XIV, que deux lettres et une *Instruction* écrites par Bossuet au même monarque, en 1675 ; (Éd. Lachat, t. XXVI, p. 180-191.) C'est là qu'on verra avec quelle douceur, quelle gravité et quelle fermeté un prêtre d'un esprit vraiment évangélique devait parler à son souverain, pour le ramener de ses égarements et lui enseigner ses devoirs. Les enseignements ne sont pas moins purs que ceux de Fénelon ; mais quelle différence de ton ! L'homme qui instruit ainsi un puissant de la terre ne le décourage ni ne le blesse. On sent qu'il aime son prince et le plaint ; tandis que Fénelon, comme un prophète en Israël, le châtie avec une dureté impitoyable. On reconnaîtra en même temps que Louis XIV n'était pas si indigne d'entendre la vérité sur ses torts, puisqu'il la demandait à Bossuet, précepteur de son fils. Il l'aurait peut-être demandée de même au précepteur de son petit-fils, si le second lui avait inspiré autant de confiance que le premier. Mais il est probable qu'il sentait assez justement la différence de caractère de ces deux hommes éminents.

66) Veut-on voir, à ce propos, une opinion de Vauban, qui passe pourtant pour honnête homme,) dans une lettre qu'il écrit à Racine le 13 septembre 1697, un mois avant la signature de la paix de Ryswick :

... « J'ai trouvé Paris rempli des bruits de paix que les ministres étrangers « y font courir à des conditions très-déshonorantes pour nous ; car, entre « autres choses, ils écrivent que nous avons offert, en dernier lieu, Strasbourg « et Luxembourg en l'état qu'ils sont... Si cela est, nous fournissons là à nos ennemis de quoi nous bien donner les étrivières. Un pont sur le Rhin, « et une place de la grandeur et de la force de Strasbourg, qui vaut mieux elle « seule que le reste de l'Alsace, cela s'appelle donner aux Allemands le plus « beau et le plus sûr magasin de l'Europe pour les secours de M. de Lorraine, « et pour porter la guerre en France. Luxembourg, de sa part, fera le même « effet à l'égard de la Lorraine, de la Champagne et des Évêchés...

« Ces deux dernières places sont les meilleures de l'Europe ; il n'y avait « qu'à les garder ; il est certain qu'aucune puissance n'auroit pu nous les ôter. « Nous perdons avec elles, pour jamais, l'occasion de nous borner par le

« Rhin ; nous n'y reviendrons plus ; et la France, après s'être ruinée et avoir « consommé un million d'hommes pour s'élargir et se faire une frontière..., « tombe tout d'un coup sans aucune nécessité ; et tout ce qu'elle a fait depuis « quarante ans ne servira qu'à fournir à ses ennemis de quoi achever de la « perdre... Est-on assez peu instruit dans le conseil du Roi pour ne pas « savoir que les Etats se maintiennent plus par la réputation que par la « force ?... Je vous pose en fait qu'il n'y aura pas un petit prince de l'Empire « qui, d'ici en avant, ne se veuille mesurer avec le Roi. »

Il faut lire toute cette lettre. Les observations de Vauban sont, il est vrai, celles d'un homme de guerre, d'un Français qui aime son pays, et non d'un directeur de conscience. Mais peut-être le conseil du Roi, dont Vauban se plaint, se comportait-il plutôt à ce moment en conseil de conscience qu'en conseil d'État. Il n'est pas impossible que les vues de Fénelon aient passé jusqu'au roi, par le canal de ses amis. Quoi qu'il en soit, la suite fera voir que Fénelon a toujours eu le malheur de proposer les avis les plus conformes aux intérêts des ennemis de la France. C'est bien pis encore dans la guerre de la succession d'Espagne.

(**67**) *Télém.*, l. IX, p. 215.

(**68**) Voyez l. XI, p. 310-312.

(**69**) « Possédez une bonne terre, quoique médiocre en étendue; couvrez-la de peuples *innombrables*, laborieux et disciplinés ; faites que ces peuples « vous aiment : vous êtes plus puissant, plus heureux, plus rempli de gloire que « tous les conquérants qui ravagent tant de royaumes. » (Liv. X, p. 243.)

(**70**) « Il y eut en 1694 des émeutes causées par la cherté des grains. » (Note des éditeurs des *Œuv. compl.*, t. VII, p. 511,)

(**71**) L. *à Louis XIV*, p. 511, *d*.

(**72**) Liv. X, p. 275.

(**73**) Il est juste de remarquer que Saint-Simon la trouvait admirable dans la bouche du duc de Bourgogne, qui la tenait on sait bien de qui. « Je n'ose « achever un grand mot, un mot d'un prince pénétré : « qu'un roi est fait pour « les sujets, et non les sujets pour lui, » comme il ne se contraignoit pas de « le dire en public, et jusque dans le salon de Marly, un mot enfin de père de « la patrie, mais un mot qui hors de son règne, que Dieu n'a pas permis, seroit « le plus affreux blasphème. »

(*Mémoires*, 1712, éd. Chéruel, t. XI, p. 247).

« Cette grande et sainte maxime : que les rois sont faits pour leurs peuples « et non les peuples pour les rois, ni aux rois, étoit si avant imprimée en son « âme qu'elle lui avoit rendu le luxe et la guerre odieuse. » (*Ibid.*, p. 249).

(**74**) *Memoires*, t. VI, p. 85.

(**75**) *Télemaque* l. X, éd. Legouez, p. 258.

(**76**) *Œuv. compl.* t. VII, p. 187.

(**77**) *Memoire*, p. 186.

(**78**) On peut voir ce que dit Saint-Simon sur les desseins du duc de Bourgogne, dans le passage qui commence ainsi : « L'anéantisssement de la noblesse « lui était odieux, et son égalité entre elle insupportable. » (*Memoires*, t. VI, p. 246.)

(**79**) *Télémaque*, l. X p. 258.

(**80**) *Telémaque*, l. X, p. 259.

(**81**) Rabelais, *Gargantua*, c. LVII.

(**82**) T. VII, p. 183.

(83) L. X, p. 259.
(84) L. V, p. 94 ; l. X, p. 260.
(85) « ... Il ne mangeoit que des nourritures douces, de peu de suc, et en très petite quantité, et ne buvait que d'un vin blanc très foible de couleur et de force. On attribuait à cette sobriété, poussée peut-être à l'excès, son extrême maigreur. »

... « Fénelon ne se permettait le soir que l'usage des œufs ou des légumes, dont il ne faisoit même que goûter. »

(De Bausset, *Hist. de F.*, l. IV, n. X.

(86) T. VI, p. 346.
(37) L, X, p. 270.
(88) Voir page 243.
(89) L. X, p. 268.
(90) L. VII, p. 168, Ed. Legouez.
(91) L. X, p. 270.
(92) *Histoire de Montesquieu*, par Louis Vian, c. XIII, p. 160.
(92) L. X, p.269.
(94) P. 262.
(95) P. 264.
(96) L. X, p, 267
(97) L. X, p. 262.
(98) *Ibid*,, p. 260.
(99) L. X, p. 261.
(100) L. X, p. 262.
(101) L. X, p. 262.
(102) L. X, p. 261.
(103) L. XVII, p. 473.
(104) *Œuv. compl.*, t. V, p. 608, *d.*
(105) L. XI, p. 308.
(106) « ... Et voilà pourquoi, partout où la révolution a pénétré, elle a cherché d'abord à s'emparer de l'éducation, poussant à cet égard la tyrannie jusqu'à ses derniers excès... De là cet axiome de Danton, proclamé aussi par Robespierre, et qui n'a pas cessé de servir de base à notre législation sur ce point : *Les enfants appartiennent à la république avant d'appartenir à leurs parents* : maxime qui traduite en langage clair, signifie qu'on ne reconnaît point d'autorité, de droit paternel ; que la société domestique est une chimère, ou au moins un abus qu'on doit réformer ; que l'unique objet du mariage est de fournir à l'Etat des *petits* de l'espèce humaine, qu'il fait élever comme il lui plaît, dont il dispose comme il lui plaît. »

Lamennais, *Progrés de la Revolution*, ch. vi, (1829)

Lamenais n'a pas remarqué que cette maxime appartient à Fénelon. Le fait méritait pourtant d'être signalé. Fénelon et Robespierre sont d'accord sur le principe : seulement, le but de l'éducation est différent, comme la foi de l'un et de l'autre. La tyrannie est la même.

(107) L. X, p. 270.
(108) L. XI, p. 309.
(109) L. XI, p. 309.
(110) L. X, p. 271.
(111) L. X, p. 273-274.
(112) « Que pourroit-on ajouter au jugement qu'on en porta dès le premier

« moment où il parut ? *Si le bonheur du genre humain pouvoit naître d'un poéme, il naîtroit du Télémaque,* a dit l'abbé Terrasson. *Trop heureuse la nation pour qui cet ouvrage pourra former quelque jour un Telémaque et un Mentor*, écrivoit M. de Sacy, en signant en 1716 l'approbation de la première « édition correcte du Télémaque. Quel plus magnifique éloge pouvait-on faire d'un livre que l'auteur avoit composé pour l'instructoon des rois et le bonheur « des peuples ? « (De Bausset, (*Hist de Fénelon*, l. IV, n. V ; p. 160, *d.*)

(**113**) M. Désiré Nisard a senti et dit depuis longtemps qn'il faut rabattre de cette réputation de douceur :

« L'esprit absolu de Fénelon se trahit dans la précision sèche et la dureté de « tous ses règlements. Il tranche par articles courts et laconiques, et sa froide « intelligence se plaît à ce spectacle d'une société qui exécute tous les mouve- « ments avec la précision d'un mécanisme... Un esprit vraiment libéral est plus tendre pour la liberté humaine, il touche avec plus de délicatesse à tout ce qui regarde l'âme... »

(*Hist. de la litt. fr.*, t. III, ch. XIV)

Nous ne saurions trop recommander la lecture de ce chapitre, qui nous paraît en grande partie un chef-d'œuvre de sagacité littéraire et morale. Il a choqué beaucoup de gens d'esprit, nous le savons, ce qui est pour nous aussi un sujet de crainte légitime. Qu'y faire ? Peut-on changer ce qui est imprimé ?

(**114**) Henri Martin, *Hist. de France*, t. XV, p, 12.

CHAPITRE V

L'*Examen de conscience sur les devoirs de la Royauté* (1); — et la *Politique tirée de l'Écriture sainte.*

I

La morale et la politique du *Télémaque* pouvaient échauffer et transporter l'imagination d'un jeune prince, mais ne l'instruisaient guère solidement. L'élève de Fénelon dut trouver tout ce qu'il pouvait souhaiter, par rapport aux règles de conduite de son état, dans l'*Examen de conscience sur les Devoirs de la Royauté* (2).

La date de cet ouvrage est incertaine ; mais on peut la rapporter aux premières années du séjour de l'archevêque dans son diocèse. Le manuscrit fut envoyé de Cambrai dans le plus grand secret, et gardé avec un soin bien avisé par le duc de Beauvilliers, qui le replaçait de temps en temps sous les yeux du jeune prince. C'était une sorte de manuel des devoirs royaux, où tout se trouvait prévu, comme dans ces examens de conscience que les livres de piété présentent aux fidèles, pour qu'ils s'interrogent eux-mêmes sur tous les péchés qu'ils ont pu commettre : « N'avez-vous point fait ceci ? n'avez-vous point omis cela? » Ici, les devoirs dont parle le confesseur sont ceux des souverains; mais les fautes prévues ne sont autres que celles de Louis XIV. Le prince qui doit s'examiner (d'après la *Préface*), ne règne pas encore ; cependant on l'interroge comme s'il était

déjà roi ; et la confession qu'on le provoque à faire est celle de son aïeul. L'intention ne paraît pas même déguisée ; ou bien l'auteur de l'examen tombe dans d'étranges distractions. Sa préoccupation perce à tout moment. N'est-ce pas Louis XIV en personne, à qui l'on pose les questions suivantes :

« N'avez-vous point autorisé une liberté immodeste dans les femmes ? ne les admettez-vous dans votre cour que pour le vrai besoin ? n'y sont-elles qu'auprès de la Reine ou des princesses de votre maison ? Choisissez-vous pour ces places des femmes d'un âge mûr et d'une vertu éprouvée ? Excluez-vous de ces places les jeunes femmes d'une beauté qui seroit un piège pour vous et pour vos courtisans (3) ? »

« Examinez donc vos mœurs en détail... Leur avez-vous donné le mauvais exemple d'un amour déshonnête et criminel ? Si vous l'avez fait, votre autorité a mis en honneur l'infamie ; vous avez rompu la barrière de la pudeur et de l'honnêteté... Peut-être croyez-vous que vos désordres ont été secrets. Non le mal n'est jamais secret dans les princes (4).

Le duc de Bourgogne, vers l'âge de quinze ans (5), ne pouvait répondre, selon le bon sens, que ceci : « Vous savez bien que je n'ai pu commettre ces fautes : adressez-vous au Roi. » Il était donc directement provoqué à scruter la vie de son aïeul. Celui-ci, d'autre part, n'aurait que trop bien compris de quoi il s'agissait. Ce qu'il eût trouvé à répondre devant Dieu, nous ne cherchons pas à le deviner. Mais au précepteur de son petit-fils, il aurait eu le droit d'adresser quelques remontrances sur son indiscrétion, pour ne pas dire plus.

Par cet exemple on peut juger de la forme générale de l'*Examen de Conscience*. Quant aux questions particulières, il n'y en a peut-être pas une qui ne renferme un grave reproche à l'adresse de Louis XIV. C'est à lui en vérité que le questionneur demande : « N'avez-vous pas

fait ceci? n'avez-vous pas omis cela (6)? » Et le compte qui lui est demandé finit par composer le plus formidable acte d'accusation qui ait jamais été dirigé contre ce prince. Si l'on ne devait juger de son règne que sur cette pièce, les plus affreux tyrans paraîtraient seuls plus dignes de réprobation que celui qu'on a nommé *le grand Roi*.

Les inculpations de Fénelon sont fondées, nous ne l'ignorons pas, au moins en grande partie; mais l'accumulation pressante de tant de sujets de plainte, sans aucune compensation, ne grossit-elle pas démesurément le fardeau qui doit peser sur la mémoire de ce roi, trop encensé de son vivant, mais trop décrié depuis? Nous ne pouvons nous empêcher de répéter cette question qui s'est déjà présentée à notre esprit : « Qu'est-ce que la haine, à moins d'atteindre à l'extrême iniquité, aurait pu entasser de plus contre Louis XIV ? » Nous ne voulons pas croire que Fénelon ait été, même avant l'exil, animé d'une violente inimitié contre son souverain. Nous sommes persuadé de la droiture de ses intentions. En s'examinant lui-même, il se jugeait inspiré uniquement par l'amour du bien public et de la vraie religion. Mais nous ne pouvons pas non plus dissimuler ce qu'on éprouve en lisant attentivement cette pièce singulière. Car la disgrâce de Fénelon, dont les causes ont été si passionnément interprétées à sa louange, peut bien provenir en quelque partie de son imprudence. Malgré toutes les précautions dont il s'enveloppait, il est peu croyable que le roi n'ait eu aucun soupçon des sentiments dont son petit-fils était nourri à son égard.

On est d'abord surpris de trouver Fénelon si bien

instruit de tous les vices et abus du gouvernement de Louis XIV. Où ce prétendu solitaire, cet ecclésiastique, qu'on nous représente comme si modestement, si sévèrement enfermé dans ses fonctions, a-t-il appris tant de choses ? Il fallait bien qu'il vît assidûment des hommes mécontents du régime actuel, et fort au courant des affaires. Il les écoutait et les questionnait ; il raisonnait avec eux des choses du temps ; peut-être contribuait-il à leur ouvrir les yeux. Mais quels étaient ces personnages ? Nous connaissons déjà les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, et l'ascendant qu'il exerçait sur eux et sur leurs familles. Dans son entourage plus intime et plus personnel, il avait de jeunes prêtres entièrement attachés à lui, les abbés de Langeron, de Beaumont et de Chanterac, observateurs apparemment attentifs et malins des choses du dehors. Puis venait un monde particulier, dont nous ne tarderons pas à parler avec plus de détail, les dames vouées à la haute dévotion, dont il était l'oracle. Toute cette société restreinte et certainement édifiante, mais assez mal contente, tenait par divers liens à ce qu'il y avait de plus considérable et de plus puissant à la cour et dans le gouvernement. Grâce à la confiance absolue qui régnait entre ces affiliés, on parlait librement de tout. Le fruit de ces conversations vertueuses, et peu clémentes, nous pouvons le goûter dans les amères censures que Fénelon développe avec cet air de hauteur sereine qu'il porte dans ses plus dures condamnations.

D'autre part, rien ne peut le faire déchoir de ses doctrines transcendantes, ni tempérer sa clairvoyance terrible sur les moindres défaillances. Voilà pourquoi, à force de vouloir élever son disciple à la plus haute

perfection des vertus royales et le prémunir contre les faiblesses de son aïeul, il rend l'un vraiment odieux, et effraie l'autre de la difficulté d'une tâche que nul homme ne pourrait remplir. Du même coup, il flétrit l'aïeul et paralyse le petit-fils : l'un paraît avoir violé tous ses devoirs, et l'autre sent qu'il ne pourra jamais y suffire (7). Un peu moins de profondeur dans la critique, et un peu moins de sublimité dans les conceptions théoriques, auraient peut-être mieux fait l'affaire.'

Cependant cette accablante exposition des fautes où les princes peuvent tomber, a provoqué l'admiration de ceux qui n'ont pas tenu compte des circonstances et des personnes :

« On croit voir, dit Maury, l'humanité s'asseoir, avec la religion, aux côtés du jeune prince, pour lui inspirer, de concert, toute la délicatesse de conscience que l'Évangile exige d'un roi ; pour lui révéler tous les dangers, toutes les illusions, tous les pièges dont il est obligé de se préserver ; tous les jugements de Dieu et des hommes qu'il doit prévenir... (8). »

Le brillant écrivain à qui nous devons ce tableau oratoire, n'a évidemment pas partagé avec le duc de Bourgogne l'impression accablante de tant de questions amassées sur la faiblesse humaine. Il a cru qu'on ne peut pas trop exiger des rois, ni trop frapper leur imagination de la grandeur de leurs devoirs. D'autre part, il ne semble pas avoir vu que ces leçons, par le détail des cas de conscience énumérés, étaient présentées au jeune homme aux dépens de son aïeul. Leur effet naturel devait être de lui inspirer le mépris, sinon l'horreur de la conduite du chef de sa famille ; et en réalité elles ont fait de lui un censeur ou pédant ou fanatique de ce monarque, dont la vie lui apparaissait comme un

tissu de toutes les fautes scandaleuses ou lamentables qu'on peut commettre sur le trône (9).

Était-il impossible d'imaginer quelque autre tour pour enseigner à un roi futur les devoirs de la royauté? Non certes. Si Fénelon a choisi celui-là, c'est qu'il était enchanté de l'espoir de détruire une idole, tout en frappant la conscience de l'héritier de la monarchie. Il a voulu lui faire entendre, par la méthode la plus saisissante, que, pour devenir un bon roi, il fallait prendre le contre-pied du règne de son aïeul. C'est ce qui demeure clair comme le jour, quand on compare les idées et les termes de cet *Examen* avec la *Lettre à Louis XIV* et le *Télémaque*.

Nous n'avons plus besoin de développer cette comparaison, qui ne montrerait au lecteur rien de nouveau. Mais observons la manière dont il cherche à frapper l'esprit de son disciple pour lui inculquer la perfection morale.

II

C'est sur la religion qu'il interroge d'abord le pénitent royal.

« Connoissez-vous assez toutes les vérités du christianisme ? Vous serez jugé sur l'Évangile, comme le moindre de vos sujets. Etudiez-vous vos devoirs dans cette loi divine ? (10) »

Cette première question, avec tout le détail qui la suit, nous place au centre de la conscience. Nous savons, par la lettre à Louis XIV, ce que Fénelon pensait de la religion du roi. Au reste, il s'agit moins ici des articles de la foi que des obligations qu'elle impose au prince par rapport au gouvernement. Nous avons précédemment reconnu que Fénelon, à l'égard de son élève, ne

prend pas le caractère d'un théologien minutieux : son enseignement va droit à la pratique. Mais il exige d'autant plus de perfection dans la conduite, qu'il allège davantage les leçons du catéchiste, ou les observances de la dévotion des particuliers. Son disciple ne doit pas se conduire en prince timoré, qui porte sur le trône les soucis du cloître. Mais aussi ne doit-il se faire aucune concession sur la rigidité des préceptes de la morale chrétienne : il ne faut pas qu'il croie que les princes peuvent s'élever « au-dessus des règles communes de la justice et de l'humanité. » Par conséquent, qu'il n'aille pas se donner un conseil de conscience commode, et, pour parler nettement, un confesseur unique, un P. de la Chaise, ou un P. Le Tellier, qui arrangera doucement les affaires personnelles du roi et gouvernera durement celles de l'Église. Fénelon ne s'exprime pas si crûment, mais son intention est claire :

« Avez-vous composé ce conseil de conscience de plusieurs personnes, afin que l'un puisse vous préserver des préventions de l'autre ; parce que tout homme, quelque droit et habile qu'il puisse être, est toujours capable de prévention ? Avez-vous craint les inconvénients qu'il y a à se livrer à un seul homme ? Avez-vous donné à ce conseil une entière liberté de vous découvrir, sans adoucissement, toute l'étendue de vos obligations de conscience (11) ? »

Reconnaissons ici, pour l'honneur du maître, qu'il n'entend pas réduire son disciple, devenu roi, à une obéissance enfantine envers un confesseur. Aussi n'est-ce pas le rôle qu'il se réserve à lui-même.

Après les affaires de religion, Fénelon veut que son prince connaisse à fond toutes celles de l'État. Cela va loin : la monarchie absolue comprend des devoirs dont les autres sont heureusement exemptes. Qui aurait

songé qu'un roi doit savoir à fond le droit, comme s'il n'y avait pas de jurisconsultes et de cours de justice? Pourtant Fénelon ne se trompe point :

« Le Roi est le premier juge de son État : c'est lui qui fait les lois ; c'est lui qui les interprète dans le besoin; c'est lui qui juge souvent, dans son conseil, suivant les lois qu'il a établies, ou trouvées déjà établies avant son règne; c'est lui qui doit redresser tous les autres juges... (12). »

On est effrayé, quand on y réfléchit, de songer qu'un seul homme peut être chargé d'une fonction qui exige tant de connaissances. Et encore n'est-ce qu'une partie de ses obligations. Il faut qu'il sache toute l'histoire de la constitution du royaume, les droits de chaque catégorie de personnes, etc.

« Croyez-vous que Dieu souffre que vous régniez sans être instruit de ce qui doit borner et régler votre puissance (13) »

Excellente leçon, qui condamne par avance le gouvernement arbitaire. Ce n'est rien encore :

« Avez-vous étudié sérieusement ce qu'on nomme le Droit des gens ? droit qu'il est d'autant moins permis à un roi d'ignorer, que c'est le droit qui règle sa conduite dans ses plus importantes fonctions, et que ce droit se réduit aux principes les plus évidents du droit naturel pour tout le genre humain (14). »

Ce *droit*-là du moins (s'il faut repéter encore une fois ce mot), ne sera pas long à apprendre, s'il se réduit aux principes les plus évidents, comme le dit Fénelon. Pourtant il faudra bien que son disciple lise au moins les gros livres de Grotius (15) et de Pufendorf (16).

« Il ne suffit pas de savoir le passé; il faut connoître le présent. »

« Savez-vous le nombre d'hommes qui composent votre nation,

combien d'hommes, combien de femmes, combien de laboureurs, combien d'artisans, combien de praticiens, combien de commerçans, combien de prêtres et de religieux, combien de nobles et de militaires (17)? »

Fénelon songe, remarquons-le en passant, à fonder la science de la statistique; mais ce n'est pas pour le simple plaisir de connaître des chiffres :

« Il doit savoir s'il y a assez de laboureurs; s'il y a, à proportion, trop d'autres artisans, trop de militaires à la charge de l'État (18). »

Le roi doit rétablir une juste proportion des professions, apparemment d'après les principes du *Télémaque*.

« Il doit connoître la nature des habitants de ses différentes provinces, leurs principaux usages, leurs franchises, leurs commerces, et les lois de leurs divers trafics au dedans et au dehors du royaume (19). »

Le roi, en un mot, doit tout savoir. — Mais n'aura-t-il pas des ministres, pour l'instruire du détail des affaires? —

« Ses ministres lui imposeront sans peine à toute heure; il croira tout voir, et ne verra rien qu'à demi. Un roi ignorant sur toutes ces choses n'est qu'à demi roi : son ignorance le met hors d'état de redresser ce qui est de travers; son ignorance fait plus de mal que la corruption des hommes qui gouvernent sous lui (20). »

Le métier de roi n'est donc pas une sinécure. Cependant Fénelon ne veut pas que le roi se perde dans le détail (21). Mais comment éviter cet inconvénient, s'il exige que le roi sache tout? Et si le prince peut se passer de ses ministres, il voudra sans doute tout faire par lui-même : autre danger. Mais Fénelon n'est jamais gêné

pour exiger à la fois tout ce qu'il y a de plus malaisé à concilier.

Nous ne nous arrêterons guère à relever les questions relatives aux mœurs et au luxe (22). Nous avons assez fait connaître ses idées sur ce sujet. Pour lui, en y revenant toujours, et en reprenant les mêmes opinions sous des aspects divers, il ne paraît jamais las de ces redites, tant il y attache d'importance.

Il voudrait une cour réglée à l'image de celle de saint Louis : beaucoup de simplicité dans le costume et dans le mobilier, et le moins possible de femmes.

« Que les princesses elles-mêmes soient modestes, retirées, et d'une conduite régulière en tout. Enfin, que rien, dans les propos, ne sente l'irréligion et le libertinage. »

Probablement le duc de Bourgogne, s'il eût régné, aurait essayé de réaliser ce programme de réformes dans la cour. Mais l'exécution en fut remise par les événements au Régent et à Louis XV : c'est tout dire. En vivant plus longtemps, Fénelon aurait pu regretter la cour de Louis XIV, même avec toutes ces princesses dont la conduite n'était pas « régulière en tout », non plus que leur naissance ; même avec ce qu'il pouvait percer de libertinage sous les regards de Madame de Maintenon. Il n'était vraiment pas aisé de faire revoir en France la cour de saint Louis.

III

D'autres réformes auraient peut-être été plus faciles. En tout cas, on ne saurait trop louer Fénelon d'y intéresser la conscience de son élève. C'est la matière de l'article III de l'*Examen*, et du plus considérable, qui

traite « de la justice qui doit présider à tous les actes du gouvernement. » Les questions se pressent et se mêlent avec quelque désordre; les injustices privées et les iniquités publiques y sont entassées sans beaucoup de méthode; mais qu'importe? Chaque question donne à réfléchir.

« N'avez-vous rien pris à aucun de vos sujets par pure autorité et contre les règles? L'avez-vous dédommagé, comme un particulier l'auroit fait, quand vous avez pris sa maison, ou enfermé son champ dans votre parc, ou supprimé sa charge, ou éteint sa rente (23)? »

Que d'abus contre la propriété privée, qui ne seront réformés que par le nouveau droit civil, issu de la Révolution française!

« Avez-vous examiné à fond les vrais besoins de l'État, pour les comparer avec l'inconvénient des taxes, avant que de charger vos peuples?... N'avez-vous point appelé nécessité de l'État, ce qui ne servoit qu'à flatter votre ambition, comme une guerre pour faire des conquêtes et pour acquérir de la gloire?... Si vous aviez des prétentions personnelles pour quelque succession dans les États voisins, vous deviez soutenir cette guerre sur votre domaine, sur vos épargnes, sur vos emprunts personnels... (24) »

Avec quelle décision Fénelon sépare les affaires du roi de celles de la nation! Louis XIV avait dit, à ce qu'on prétend : « L'État c'est moi. » Après cinquante ans de règne on lui répondait : « Le roi n'est pas l'État; et les acquisitions personnelles que vous faites doivent être à votre charge. » La distinction était juste et salutaire en principe. Mais Fénelon n'est-il pas ici quelque peu trompé par ses idées féodales? Il affecte de considérer le roi comme un seigneur qui peut s'agrandir

pour son propre compte, sans que le pays y prenne part ; et l'on voit bien où il vise par ses allusions :

« Peut-être ne s'agissoit-il que de quelque prétention sur une succession qui vous regardoit personnellement ; vos peuples n'y avoient aucune part. Que leur importe que vous ayez une province de plus (25) ? »

Nous ne pouvons en ce point tomber d'accord avec lui. Il importait très fort à la France d'être couverte par les places fortes des Pays-Bas et de l'Est, et de n'être plus ouverte à un ennemi maître de la Franche-Comté. Si Louis XIV n'a pu faire valoir que des titres personnels à la possession de ces provinces, et même des titres contestables, c'est la faute de ce droit féodal, que Fénelon tend à réhabiliter. Mais il ne s'ensuit pas que ces acquisitions ne dussent profiter qu'à lui seul. Il y avait longtemps que les provinces du roi étaient la France : faire une telle distinction, c'était tendre au rétablissement de l'anarchie féodale. Louis XIV pouvait donner lieu à quelques méprises par l'expansion de son moi, qui se substituait à tout ; il disait *mes droits* et *mes provinces*, et il fallait lui parler le même langage ; mais personne n'ignorait que ce qui appartenait au roi était incorporé au pays. Fénelon a donc tort de séparer, dans ces affaires-là, le roi de l'État, et d'ouvrir ainsi la porte à des théories de propriétés personnelles du roi, qui n'allaient à rien moins qu'à la destruction de l'unité monarchique, si laborieusement établie.

« Quand Charles VIII, dit-il, alla à Naples pour recueillir la succession de la maison d'Anjou, il entreprit cette guerre a ses dépens personnels : l'État ne se crut point obligé aux frais de cette entreprise (26). »

Il y a là un grand oubli de la différence des temps et

des entreprises. Et qu'aurait-il pensé, si Louis XIV avait distribué en apanage à ses enfants ou petits-enfants quelques-unes de ses conquêtes, comme étant sa propriété personnelle?

On ne peut s'empêcher de croire qu'à certains moments Fénelon aurait voulu faire revivre, au moins en partie, le droit du moyen âge. Quand on le voit distinguer avec tant de soin les intérêts du roi de ceux de l'État, on croit d'abord n'avoir affaire qu'à un publiciste moderne; puis on découvre dans quelque coin des éléments de doctrines du XIIIe siècle. Tout s'allie dans cet étonnant esprit, dont on n'est jamais sûr d'avoir vu le fond. Quand il paraît n'être occupé que des souffrances du peuple écrasé par des impôts qu'on aurait pu lui épargner, il rêve une restauration de la monarchie de saint Louis. Ce n'est pas sans dessein qu'il rappelle au jeune prince (car pour Louis XIV, à quoi bon?) l'ancienne organisation du royaume.

« Savez-vous par quelles formes le royaume s'est gouverné sous les diverses races ; ce que c'étoit que les anciens Parlemens, et les États généraux qui leur ont succédé; quelle étoit la subordination des fiefs; comment les choses ont passé à l'état présent; sur quoi ce changement est fondé ; ce que c'est que l'anarchie; ce que c'est que la puissance arbitraire, et ce que c'est que la royauté réglée par les lois, milieu entre les deux extrémités (27) ? »

Ce passage ne conclut pas d'une manière directe au rétablissement des anciennes « formes » ; mais quand on sait l'attachement de Fénelon aux lois anciennes, on peut soupçonner que, dans son esprit, « la royauté réglée par les lois » est celle qui a précédé les temps d'« anarchie », lesquels ont amené l'établissement de « la

puissance arbitraire. » Il pense à la royauté contrôlée par les États généraux. Il ne songe pas sans doute à un rétablissement pur et simple du passé, qu'on ne saurait où prendre, ni comment remettre en vigueur. Il n'est pas, d'autre part, effrayé de la tâche de rédiger tout un code de lois nouvelles, pour restaurer les anciennes (28), et reconstituer le pays selon l'idéal qu'il a conçu. Il rêve d'une législation faite d'une seule pièce, d'après « les vrais principes ». Cependant son point de départ serait vraisemblablement la convocation des États généraux, non pas pour les charger de faire les lois nécessaires, ou de réformer la monarchie, mais pour leur demander le vote des taxes qu'il croirait juste d'imposer. Car il entend bien que le peuple ne contribue de ses deniers que volontairement, non pas toujours, il faut le remarquer, mais dans certains cas.

« Tout au plus, vous pourriez percevoir en de telles occasions les dons des peuples, faits par affection, et par rapport à la liaison qui est entre les intérêts d'une nation zélée et d'un roi qui la gouverne en père (29). »

« Ils peuvent, par affection pour vous, si vous les traitez en père, faire quelque effort pour vous aider à recueillir les sucessions d'États qui vous sont dues légitimement ; mais pouvez-vous les accabler d'impôts malgré eux, pour trouver les fonds nécessaires à une guerre qui ne leur est utile en rien ? (30) »

Fénelon ne va pas jusqu'à poser ce grand principe, que nulle taxe ne peut être mise sur les sujets sans leur consentement. Ce serait le droit moderne. Il se contente de demander que, dans certains cas spécifiés, comme des guerres d'intérêt personnel, le roi s'adresse aux peuples pour obtenir d'eux des subventions volontaires. C'est à peu près pour cet usage que les États généraux étaient convoqués le plus souvent. Le roi

s'adressait à leur bonne volonté, quand il ne savait plus comment suffire à ses dépenses. Dans les autres cas, il se passait aisément de leurs avis. Fénelon réserve les subsides volontaires pour ce qu'il pourrait appeler les guerres privées du roi. Pour ce qui regarde les vrais besoins de l'État, il paraît s'en remettre à la sagesse du prince.

Il n'entame donc guère la puissance royale. Comment pourrait-il la limiter sévèrement, en y laissant attaché ce titre de législateur et de juge suprême (31), qu'il n'a jamais songé à lui contester ? Le roi doit être soumis aux lois ; mais c'est lui qui les fait : il n'est donc soumis qu'à sa propre sagesse, comme Dieu même. Et quand Fénelon parle de limites à son autorité, il entend toujours celles que le roi lui-même y doit mettre. Il maintient cependant un obstacle à la toute-puissance du monarque : c'est la noblesse, que le Mentor du duc de Bourgogne lui a persuadé de rétablir dans toute sa force. Il ne va pas jusqu'à l'armer contre l'autorité royale ; mais une noblesse puissante par les emplois qu'elle tiendra du roi, formera toujours un corps avec lequel il faudra compter.

Dans l'*Examen de conscience*, la noblesse ne figure guère que par les reproches que le noble confesseur adresse au roi pour l'avoir abaissée ou négligée :

« Vos valets de chambre, vos valets de garde-robe, etc., ne vivent-ils pas comme des seigneurs, pendant que les *vrais seigneurs* languissent dans votre antichambre sans aucun *bienfait*, et que beaucoup d'autres, d'entre les plus illustres maisons, sont dans le fond des provinces réduits à cacher leur misère ? N'avez-vous point autorisé, sous prétexte d'orner votre cour, le luxe d'habits, de meubles, d'équipages et de maison, de tous ces offi-

ciers subalternes qui n'ont ni *naissance* ni mérite solide, et qui se croient au-dessus des *gens de qualité*, parce qu'ils vous parlent familièrement, et qu'ils obtiennent facilement des grâces (32) ? »

L'auteur de ces plaintes ne s'est pas dépris, on le voit, du préjugé de la naissance. Cependant l'orgueil nobiliaire semble se borner ici à réclamer des bienfaits et des grâces. Ce genre de revendications n'a rien de menaçant pour la puissance royale. Au fond, Fénelon nourrissait d'autres ambitions pour l'ordre auquel il appartenait : il pensait que, pour rétablir la monarchie dans la pureté première de son institution, il était nécessaire que la noblesse occupât la première place dans toutes les fonctions d'État.

Ainsi, un monarque absolu, avec une noblesse puissante, et dans certains cas, une aide volontaire des sujets; tel est tout le système des libertés politiques auxquelles il veut intéresser la conscience du roi à venir.

IV

N'étonnera-t-on pas les personnes prévenues de cette opinion, que Fénelon est un publiciste beaucoup plus libéral et plus moderne que Bossuet, si l'on ose dire que ses doctrines, prises dans leurs principes, ne diffèrent que par l'esprit nobiliaire de celles de la *Politique tirée de l'Écriture sainte?* Il semble pourtant qu'il y a chose jugée : Bossuet est l'apôtre du despotisme, et Fénelon un précurseur de la Révolution française. Étrange prévention ! Après avoir lu l'*Examen de conscience*, qu'on prenne la peine d'ouvrir cette fameuse *Politique*, contre

laquelle on s'enflamme si fort, mais qu'on ne lit guère (33). Qu'y verra-t-on ?

« Le prince n'est pas né pour lui-même, mais pour le public (34). »

N'est-ce pas là, ou peu s'en faut, cette grande maxime qui faisait frissonner Saint-Simon d'admiration et d'effroi, quand il l'entendait dans la bouche du duc de Bourgogne ? Le père de ce prince l'avait entendu pourtant professer avant lui (35) ; mais il ne la redisait pas : c'est une différence dont on peut tenir compte, si l'on veut comparer, non les deux maîtres, mais les deux élèves. Quant à l'exécution, le cas est le même des deux côtés : les deux princes sont morts avant d'être mis à l'épreuve.

« Le prince doit la justice : et il est lui-même le premier juge (36). »

Bossuet ne dit pas du roi, comme Fénelon, « C'est lui qui fait les lois ; c'est lui qui les interprète dans le besoin (37). » Mais il dit au prince :

« La loi donne la règle ; et les jugements en font l'application aux affaires et aux questions particulières... Si vous aimez la justice dictée par la loi, mettez-la donc en pratique : et qu'elle soit la seule règle de vos jugemens (38). »

En quoi les paroles de Bossuet favorisent-elles le despotisme plus que celles de Fénelon?

« Le prince, dit Bossuet, ne peut rien faire de plus efficace, pour attirer les peuples à la religion, que de donner bon exemple (39). »

Fénelon consacre tout un article à développer les effets des exemples donnés par le roi (40).

Avant lui, Bossuet avait dit :

« Le prince doit étudier la loi de Dieu ; le prince est exécuteur de la loi de Dieu (41). »

C'est par là que Fénelon commence, comme on l'a vu, son *Examen*.

Tout cela n'offre rien de remarquable, si l'on veut : c'est ce qu'on devait attendre d'un précepteur ecclésiastique. Mais on admire chez Fénelon la sévérité à l'égard des princes ambitieux et conquérants. Or Bossuet, avant lui, avait énoncé et développé cette proposition :

« Ceux qui aiment la guerre et la font pour contenter leur ambition, sont déclarés ennemis de Dieu (42). »

Nous reconnaîtrons sans peine que Bossuet attribue à la guerre et aux princes guerriers un caractère divin dans certains cas (43) : flatteries à l'adresse de Louis XIV, penseront les lecteurs prévenus contre Bossuet ; qu'ils attendent :

« Dieu néanmoins, après tout, n'aime pas la guerre et préfère les pacifiques (44). »

Est-ce encore une flatterie? Et si le monde est ainsi fait : aux timides l'opprobre et la dépendance infinie ; aux courageux la liberté, l'honneur, la puissance et tous les genres de grandeur ; ne serait-il pas vrai, par cela même, qu'un peuple a sujet de glorifier les hommes qui l'ont élevé par la force des armes, et de mépriser les publicistes trop sensibles, qui ne lui ont jamais prêché que l'abdication? Et si Bossuet est de ceux qui savent honorer avec discernement la vigueur héroïque, et Fénelon de ceux qui la déprécient obstinément ; lequel des deux est le plus près de la vérité, et sait le mieux

aimer son pays? Car il ne s'agit pas d'organiser un monde en l'air et de régler la conduite d'un empereur de Brobdingnag; mais d'inspirer des principes pratiques à un roi de France. Tout considéré, et mettant à part le mérite personnel des deux princes, n'aurait-il pas mieux valu pour le pays être gouverné par l'élève de Bossuet que par celui de Fénelon?

— Mais Fénelon enseigne au sien à ménager ses sujets. — Croyez-vous que Bossuet l'ait négligé? Lisez le chapitre intitulé :

« Le prince doit modérer les impôts, et ne point accabler son peuple (45). »

— Soit; mais Fénelon sait distinguer l'intérêt du peuple de celui du roi. — J'aime encore mieux Bossuet, qui ne souffre pas qu'on fasse cette distinction :

« Il faut faire concourir ensemble le service qu'on doit au prince et celui qu'on doit à l'État, comme choses inséparables. »

« Ceux qui pensent servir l'État autrement qu'en servant le prince et en lui obéissant, s'attribuent une partie de l'autorité royale : ils troublent la paix publique et le concours de tous les membres avec le chef (46). »

Bossuet n'avait pas perdu de vue les guerres de la Fronde, ni celles de la Religion au XVIe siècle, ni celles de la Ligue du Bien public au XVe. Le prétexte avait toujours été de servir le roi contre lui-même, ou contre ses favoris ou ses ministres. Fénelon y a-t-il songé?

Qui ne voit que le jour où l'intérêt du prince et celui de l'État seraient opposés, on se trouverait dans une crise mortelle, dans la guerre civile, dans la nécessité d'une révolution; et que ce sont des cas qu'il ne faut pas prévoir, à moins de souhaiter d'avance cette révolution? Fénelon la veut-il? Non certes. Pourquoi donc

la prépare-t-il ? Ne pouvait-il pas instruire son prince à sacrifier ses ambitions à l'intérêt public, sans proclamer solennellement cet antagonisme entre le prince et son peuple ? Il a construit des machines propres à renverser toute monarchie, en voulant établir plus que jamais la monarchie absolue.

La monarchie absolue ! c'est ce gouvernement qu'on reproche tant à Bossuet d'avoir préconisé. Il dit en effet, avec sa netteté ordinaire :

« L'autorité royale est absolue (47) ; »

mais il faut lire l'explication qui suit :

« Pour rendre ce terme odieux et insupportable, plusieurs affectent de confondre le gouvernement absolu et le gouvernement arbitraire. Mais il n'y a rien de plus distingué, ainsi que nous le ferons voir lorsque nous parlerons de la justice (48). »

Il n'admet point que le roi soit au-dessus des lois, comme on l'a déjà lu, ni qu'il puisse faire les lois selon son bon plaisir :

« Toutes les lois sont fondées sur la première de toutes les lois, qui est celle de la nature, c'est-à-dire sur la droite raison et sur l'équité naturelle (49). »

Dire que l'autorité royale est absolue, c'est donc dire simplement que « le prince ne doit rendre compte à personne de ce qu'il ordonne; » que « quand le prince « a jugé, il n'y a point d'autre jugement ; » qu' « il n'y « a point de force coactive contre le prince (50). »

Mais « les rois ne sont pas pour cela affranchis des lois. »

Ils « sont donc soumis comme les autres à l'équité des lois, et parce qu'ils doivent être justes, et parce qu'ils doivent aux peuples l'exemple de garder la justice ; mais ils ne sont pas soumis aux peines des lois (51). »

V

On peut. sans nul doute, rejeter la monarchie, telle que Bossuet la définit ; mais au moins on sait ce qu'on rejette : il n'y a dans sa pensée rien d'obscur ni d'ambigu. Ce gouvernement, qu'il juge le meilleur de tous (52), n'est autre chose que la vraie monarchie. Car celle où la volonté du roi paraîtrait égale ou subordonnée à celle des citoyens, (qu'on les prenne tous ensemble ou par représentation), ne serait plus qu'une délégation de la puissance populaire, un mandat que le peuple peut enlever comme il peut le conférer ; c'est un autre genre de gouvernement, une forme de la république. Les préférences de Bossuet diffèrent évidemment des nôtres ; mais il est permis de trouver étrange qu'on lui reproche d'être monarchiste ; surtout quand on n'en fait pas un tort à Fénelon, qui étend beaucoup plus loin que lui la puissance du roi. Refusera-t-on de croire que les sentiments de Fénelon sont moins francs ou moins clairement exprimés, puisqu'on s'y est trompé?

Pourtant on ne peut nier qu'il attribue au prince, sans aucune réserve, la plénitude du pouvoir législatif et le droit de disposer arbitrairement de la condition des citoyens ; ce qu'on chercherait en vain chez Bossuet. Fénelon ne fait d'exception qu'en faveur de la noblesse, dont il n'est pas question dans le traité de son prédécesseur : Bossuet n'avait pas le même intérêt que lui à distinguer cette classe des autres. Ainsi nous ne pouvons comprendre en quoi la doctrine de l'*Examen* peut flatter l'esprit moderne plus que celle de la *Politique*.

Si l'on examine le détail des deux ouvrages, on se trouve de plus en plus embarrassé pour justifier un pareil préjugé. L'œuvre de Fénelon est, sans contestation, remplie des observations les plus charitables, les plus humaines, des conseils les plus austères et les plus élevés; mais il est rare qu'on n'en trouve pas le résumé ou la formule générale dans le livre de Bossuet. Pour ne pas prolonger outre mesure ce parallèle, nous nous contenterons de quelques exemples.

S'agit-il des devoirs généraux des rois et de ce gouvernement paternel qui leur est prescrit par Fénelon? Voici les maximes que Bossuet développe :

« Le vrai caractère du prince est de pourvoir aux besoins du peuple; comme celui du tyran est de ne songer qu'à lui-même. — Le prince inutile au bien du peuple, est puni aussi bien que le méchant qui le tyrannise. — La bonté du prince ne doit pas être altérée par l'ingratitude du peuple. — Le gouvernement doit être doux, etc. (53). »

On a vu quelles connaissances Fénelon exige du monarque; Bossuet dit, pour ne citer que l'abrégé de ses chapitres :

« Le gouvernement est un ouvrage de raison et d'intelligence. — Le prince doit étudier et faire étudier les choses utiles... — Le prince doit savoir la loi. — Le prince doit savoir les affaires. — Le prince doit savoir ce qui se passe au dedans et au-dehors de son royaume. — Le prince doit savoir parler. — Le prince doit être capable d'instruire ses ministres (54). »

Bossuet ne demande pas cependant aux hommes plus qu'ils ne peuvent donner : il ne réclame pas d'eux une science infinie, une capacité qui suffise à tout :

« Le prince se doit faire soulager. — Les plus sages sont les plus dociles à croire conseil. — Le conseil doit être choisi avec discrétion (55). »

Et pourtant celui qui a la responsabilité du pouvoir doit savoir garder son indépendance :

« Quelque soin que le prince ait pris de choisir et d'éprouver son conseil, il ne s'y doit point livrer (56). »

En parcourant ainsi les règles comprises dans la *Politique* de Bossuet, on trouverait sans doute qu'il n'a guère omis de prescriptions essentielles pour former un bon gouvernement. Et quant à l'inspiration charitable et humaine de ce livre, on en peut juger par le premier article :

« L'homme est fait pour vivre en société. »

« L'amour de Dieu oblige les hommes à s'aimer les uns les autres (57). — Tous les hommes sont frères... Ainsi le caractère d'amitié est parfait dans le genre humain, et les hommes, qui n'ont tous qu'un même père, doivent s'aimer comme frères. A Dieu ne plaise qu'on croie que les rois soient exempts de cette loi... (58) — Nul homme n'est étranger à un autre homme (59). — Chaque homme doit avoir soin des autres hommes (60). — L'intérêt même nous unit (61). »

Ne voit-on pas là les vrais principes de cette philanthropie universelle, qu'on admire justement dans Fénelon? Il la professe souvent sans la rapporter à son origine religieuse ; et cette omission remarquable est peut-être une raison de la préférence que le XVIII[e] siècle lui accorde sur le grand chrétien qui fut son exemple et son maître. Il s'inspire en effet par moments d'une sagesse antique, où il rencontre les mêmes axiomes sans aucune couleur surnaturelle. On les peut trouver chez Platon, comme chez Térence, (à qui Bossuet semble emprunter sa quatrième proposition), chez Sénèque, et ailleurs. Néanmoins, les croyances de Fénelon sont identiques à celles de Bossuet. Entre eux, la différence

la plus frappante est que l'un cite avec plaisir les anciens, qu'il aime; tandis que l'autre, qui les connaît peut-être moins familièrement (62), ne veut invoquer d'autres autorités que celles qu'il a savamment recueillies dans les saintes Écritures. Il y a différence de méthode, non de doctrines.

Sur ce point spécial de la fraternité universelle, comment pourrait-il y avoir dissentiment entre eux? Comment en effet la saurait-on fonder logiquement, sinon sur la communauté d'origine de tous les hommes en Dieu (63)? Des philosophes modernes la proclament, tout en professant d'autres principes. Soit; mais on ne voit pas quelle base solide ils lui peuvent assigner. Si nous sommes tous frères, quel est notre commun auteur? Qui le pourrait nommer? Quelle notion en avons-nous? Ou bien est-ce le cœur qui nous révèle naturellement ce lien primordial? Existe-t-il un instinct d'amour mutuel, qui presse tous les hommes de toutes races et de toute couleur de se reconnaître pour frères? Si un pareil instinct semble parfois se manifester, le contraire n'est pas moins fréquemment observé. La défiance, la haine, la férocité d'homme à homme et de race à race, paraissent tout aussi naturelles que la bienveillance réciproque. Le doute au moins est bien permis.

Est-ce à des signes extérieurs qu'on reconnaît cette communauté d'origine? L'unité physique du genre humain n'est pas un fait si évident qu'il apparaisse d'abord à tous les yeux : ne discute-t-on pas toujours, même entre les savants, sur la question de la diversité des races et de leurs commencements? D'autre part, les peuples, dans leurs légendes historiques ou religieuses, ne s'attribuent pas les mêmes aïeux et le même

père. Tout au contraire, on les voit se targuer d'ancêtres qui n'appartiennent qu'à eux, et de dieux opposés à ceux des autres nations. Ni les Juifs ne se croyaient frères des Philistins, ni les Grecs des Barbares. Préjugés inspirés par les prêtres et les tyrans, disaient les philosophes du XVIIIe siècle! Cela est bientôt dit : où est la preuve? Ces tyrans et ces prêtres étaient-ils d'autres hommes que leurs congénères? On en fait gratuitement de bien profonds politiques. N'importe : les peuples se sont haïs et massacrés de tout temps, et aussi bien sous le gouvernement républicain que sous le monarchique ou le théocratique. Peut-on nier ce fait?

Pour détruire en eux des préventions hostiles, issues de la foi en leurs prétendues généalogies et en leurs dieux particuliers, il est nécessaire de leur persuader qu'ils ont, en dépit de leurs histoires trompeuses, un père commun, qui est le Dieu universel. Or, à qui appartient l'avantage de prêcher logiquement cette doctrine, et de ramener ainsi les dissidents au sentiment de la fraternité universelle, sinon à ceux qui professent plus hautement que tous les autres la croyance en un Dieu auteur et père commun du genre humain? Fénelon et Bossuet suivent donc, en ce point, également et simplement, la tradition du christianisme.

VI

Quoiqu'on ne puisse légitimement signaler, entre les deux grands écrivains, aucune dissidence sur les principes, leur manière d'exposer les idées les distingue profondément. Il est certain que Fénelon paraît davan-

tage parler en philosophe. C'est la sagesse humaine qui semble s'exprimer par sa bouche, plutôt qu'une science divine, parce qu'il n'invoque point d'autorité. Mais quand on prête à ses discours une attention recueillie, on sent quelque chose qui impose autrement que la vérité purement philosophique. Cet écrivain, dans ses aphorismes, a je ne sais quel accent de révélateur. Sa parole n'est ni brusque ni violente, mais impérieuse avec sérénité; le ton en est doux, mais elle émet toujours des oracles. Quand il ne fait pas intervenir Dieu, il a encore l'air d'en émettre le Verbe dans sa parole. Et lorsqu'il se contente d'interroger, il questionne en juge, devant qui l'on n'a pas le droit de se taire : c'est la Justice infaillible qui mande le pécheur devant elle.

Bossuet passe pour plus haut et plus impérieux que Fénelon. Il parle en effet presque toujours au nom de la sagesse ou de la puissance divine : mais aussi en rapporte-t-il les paroles mêmes, telles qu'il les a trouvées dans les livres qu'il croit absolument inspirés de Dieu, et rédigés dans les propres termes du Saint-Esprit. Il s'énonce le moins qu'il peut en son propre nom; il s'applique seulement à ordonner et à commenter les textes qu'il a rassemblés. Et il est vrai qu'en les liant, en les expliquant, il en prend si bien le ton, que le tout ne fait qu'un seul corps. Il met toute sa confiance dans ces autorités qu'il vénère et adore du fond de son cœur. De là vient qu'il croit avoir le droit, ou plutôt le devoir de parler haut : ce n'est pas lui-même qu'il veut faire entendre, mais Dieu. Si vous voulez le réfuter, ne vous en prenez pas à lui ; ayez la franchise d'attaquer la foi qu'il professe.

La *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte*, si l'on y porte un peu de critique profane, paraît une entreprise paradoxale et une sorte de gageure. Quel autre écrivain que Bossuet eût conçu le dessein et l'espoir de trouver toutes les règles du gouvernement dans les livres de l'ancien et du nouveau Testament? Ne fallait-il pas une foi étonnante dans le gouvernement de Dieu sur la race israélite, et une parfaite candeur de vénération pour l'histoire de ce peuple? « On y voit « le gouvernement d'un peuple dont Dieu même a été « le législateur; les abus qu'il a réprimés et les lois « qu'il a établies, qui comprennent la plus belle et la « plus juste politique qui fut jamais. » (Avant-propos *à M. le Dauphin*, t. XXIII, p. 477.) Mais ceci n'est rien encore : d'autres croyants ont pu se persuader que tout, dans cette histoire, était à donner en exemple. Les protestants, en ce genre de foi, n'ont rien à envier aux catholiques, ni les Puritains aux monarchistes.

Mais comment ordonner la multitude des textes et des faits sur un plan méthodique, satisfaisant pour la raison, propre enfin au développement des maximes essentielles d'une politique où rien n'est mystique ni surnaturel? En un mot, comment faire que la sagesse humaine paraisse n'être qu'un résumé de la sagesse divine? C'est pourtant ce prodige de compositton que Bossuet a réussi à exécuter. Il énonce par ordre des propositions toutes naturelles, qu'Aristote aurait pu souscrire; et il semble que ce sont les divines Écritures qui les développent.

Pour un lecteur rempli de la même foi que l'auteur, rien n'égale la majesté et l'autorité de cet enseignement. Le disciple auquel il fut adressé croyait apparem-

ment en l'histoire sainte. On ne peut supposer que l'élève de Bossuet n'ait pas subi l'ascendant de la conviction et de l'éloquence de son maître. Si cet esprit n'avait pas été léger; si la sensibilité de son cœur avait égalé celle du cœur de son fils ; s'il s'était enfin trouvé capable d'impressions profondes ; quelle émotion n'aurait-il pas ressentie en entendant ces paroles du début !

« Dieu est le roi des rois : c'est à lui qu'il appartient de les instruire et de les régler comme ses ministres. Ecoutez donc, monseigneur, les leçons qu'il leur donne dans son Écriture, et apprenez de lui les règles et les exemples sur lesquels ils doivent former leur conduite (64). »

Et après avoir vu toute la science du gouvernement exposée avec cette autorité surhumaine : après avoir lu des préceptes simples, d'une sagesse manifeste, environnés d'une sorte de clarté surnaturelle ; n'aurait-il pas cru que Dieu mettait en effet sous ses yeux un livre ouvert, pour lui enseigner ses devoirs ; et que rien ne pourrait jamais excuser sa négligence à les remplir ?

Mais on comprend aussi que ce livre, inspiré par la foi, écrit pour des fidèles, dont la substance est toute composée de paroles d'une marque si peu philosophique, étonne l'esprit et blesse le goût d'un philosophe plus ou moins incrédule. Devant un lecteur de ce genre, le livre perd toute son autorité, par cela même que tout y est autorité ; il devient un objet de répulsion ; et bientôt on lui cherche des torts. On voudrait bien qu'il eût enseigné quelque chose de monstrueux ; c'est là ce qu'on y cherche, si l'on prend le courage de le lire. Mais on ne peut, même avec de la malveillance, y découvrir que deux sujets de reproche : l'un, que Bossuet

déclare l'autorité du prince absolue ; et l'autre, qu'il impose à ce prince de grandes obligations envers la religion, entre autres, celle d'employer son autorité pour détruire dans son État « les fausses religions (65). » En même temps, on se voit obligé de reconnaître que ces propositions, dans sa doctrine, sont si bien fondées, que rien au monde n'aurait pu les lui faire abandonner; et qu'il serait déraisonnable enfin de réclamer autre chose de sa conscience. On ferme donc, le plus souvent, le livre avec aversion, avec une résolution prise de n'en jamais parler, sinon pour le qualifier de code du despotisme théocratique. Qualification exagérée et même injuste. Le vrai serait de dire que c'est l'interprétation la plus sublime et la plus saine qu'il y ait des principes de l'ancienne monarchie, laquelle s'est évanouie devant la liberté moderne. C'est la théorie irréprochable d'un monde qui n'est plus, et que peu de personnes voudraient voir renaître.

VII

Si l'on voulait examiner à fond et sans parti pris ce qu'il y a d'esprit théocratique dans les théories de Bossuet, on devrait remarquer d'abord qu'il met le prince immédiatement en présence de Dieu. Dans son livre, c'est l'Écriture qui parle, et non pas un homme. Le monarque n'a donc pas besoin d'un prêtre pour diriger sa conscience : il n'a qu'à puiser à la source des instructions. « Le prince doit étudier la loi de Dieu (66). » Là se trouvent marqués tous ses devoirs. Il est « l'exé« cuteur de la loi de Dieu (67). » En effet,

« Toute puissance vient de Dieu... Les princes agissent donc

comme ministres de Dieu et ses lieutenans sur la terre. C'est par eux qu'il exerce son empire (68). »

Il n'ont donc de comptes à rendre qu'à lui :

« Il n'y a que Dieu qui puisse juger de leurs jugemens et de leurs personnes (69). »

De ces principes il s'ensuit que le roi, reconnu et proclamé ministre de Dieu, pourrait être tenté de s'attribuer une sagesse surnaturelle, et prendre ses propres inspirations pour des ordres divins. Bossuet s'efforce de prévenir un pareil enivrement par le détail des obligations auxquelles les rois sont soumis (70). Mais la tête peut tourner à un homme : il n'y a pas, dans son système, d'autre remède à cet égarement qu'une intervention divine, qu'il laisse d'ailleurs pressentir (71), et qui sauvera le peuple des mains d'un tyran. Ce genre de secours n'étant pas de ceux sur lesquels on doit toujours compter, il est naturel que les peuples redoutent un gouvernement dont le chef peut se prendre pour une incarnation de la sagesse divine. Là réside le vice essentiel de cette théorie : le miracle y est trop nécessaire; et peu de gens sensés ont la confiance de Bossuet dans les miracles.

Mais il ne tombe jamais dans l'inconvénient si dangereux et si odieux aux peuples, de soumettre l'autorité royale à la puissance ecclésiastique. Il dit bien qu' « il n'y a qu'une exception à l'obéissance qu'on « doit au prince, c'est quand il commande contre « Dieu (72). » Mais il faut qu'il s'agisse de ces ordres de Dieu formels, que la conscience ne saurait jamais enfreindre ; de ces cas où il est clair qu'on ne peut se tromper ; « c'est alors qu'a lieu seulement cette réponse « que les apôtres font aux magistrats : « Il faut obéir à

« Dieu plutôt qu'aux hommes (73). » Car Bossuet professe d'ailleurs que nul *prétexte* ne doit altérer l'obéissance qui est due aux rois : « c'est-à-dire qu'on les doit « toujours respecter, toujours servir, quels qu'ils soient, « bons ou méchants (74). » Et même l'impiété déclarée, « et même la persécution, n'exemptent pas les sujets « de l'obéissance qu'ils doivent aux princes (75). »

Toute prétention à un droit de déposer les princes, où de délier leurs sujets du serment de fidélité, se trouve par là découragée. Au reste, on connaît assez les principes de l'orateur du clergé de 1681 : il n'a pas varié entre la rédaction de la *Politique* et celle de la *Déclaration de 1682*, ni avant, ni après, ni jamais. Avant cette mémorable assemblée, il enseignait au Dauphin les droits et les devoirs respectifs des deux puissances :

« Le prince doit procurer que le peuple soit instruit de la loi de Dieu (76) ; »

et d'autre part,

« Les rois ne doivent pas entreprendre sur les droits et l'autorité du sacerdoce : et ils doivent trouver bon que l'ordre sacerdotal les maintienne contre toute sorte d'entreprises (77) ; »

et enfin,

« Le sacerdoce et l'empire sont deux puissances indépendantes, mais unies (78). »

L'union dans l'indépendance mutuelle, tel est le dernier mot de la *Politique tirée de l'Écriture sainte*, comme du sermon sur l'*Unité de l'Église*. Qui pourrait, de bonne foi, voir dans cette doctrine une entreprise de l'esprit théocratique sur le gouvernement civil ? Et l'on ne voit pas non plus qu'il prétende assujettir le pouvoir spirituel au temporel.

Fénelon, dans l'*Examen de conscience sur les devoirs*

de la royauté, ne paraît pas favoriser davantage la théocratie. Il ne met pas moins que Bossuet la conscience du roi en présence de Dieu et de la Loi. Cependant, il parle du conseil de conscience; mais seulement pour prévenir le prince du danger qu'il y aurait à se livrer à un seul homme. Enfin, il garde un silence complet sur les rapports des deux pouvoirs, et ne semble pas songer à garantir les droits de l'Église. On chercherait donc inutilement dans cet ouvrage l'expression de ses sentiments sur ces questions délicates. Si l'on n'en savait rien par d'autres renseignements et d'autres indices, on pourrait le croire simplement d'accord avec Bossuet. Et en fait, il ne diffère guère de cet illustre maître par les principes, mais seulement par la conduite et par le caractère. Ce qui lui est propre, est d'aimer à porter ses regards dans toutes les affaires, à donner des directions sur toutes les parties du gouvernement; et en même temps, d'exercer un ascendant personnel extraordinaire sur l'esprit de son disciple. Par cette curiosité du détail et par cette influence irrésistible, il se serait vraisemblablement rendu le conseil unique de son roi, et l'aurait plié à ses desseins. Le gouvernement de la France aurait été tout religieux, comme celui des peuples soumis à un gouvernement sacerdotal, tel que celui du Paraguay. Peut-être n'y aurait-il pas eu de conflits entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel : le second aurait enveloppé le premier.

VIII

Le goût du détail, si caractéristique chez Fénelon, offre des avantages qu'on ne doit pas méconnaître. Qui

trouvera mauvais qu'un observateur attentif et sévère mette sur la conscience du prince certains abus dont Louis XIV n'était peut-être guère instruit ? On aime à croire, par exemple, que le roi ne connaissait que vaguement comment on lui recrutait des soldats pour ses guerres :

« N'avez-vous point toléré des enrôlemens qui ne fussent pas véritablement libres ?... Laisser prendre des hommes sans choix et malgré eux ; faire languir et souvent périr toute une famille abandonnée par son chef ; arracher le laboureur de sa charrue, le tenir dix, quinze ans dans le service, où il périt souvent de misère dans les hôpitaux dépourvus des secours nécessaires ; lui casser la tête, ou lui couper le nez s'il déserte : c'est ce que rien ne peut excuser devant Dieu ni devant les hommes (79). »

Des abus si monstrueux crient vengeance. Il est très honorable pour Fénelon de ne les avoir pas laissé ignorer à son disciple.

Le roi savait-il bien aussi ce qui se passait sur les galères ?

« Avez-vous eu soin de faire délivrer chaque galérien d'abord après le terme réglé par la justice pour sa punition ? L'état de ces hommes est affreux ; rien n'est plus inhumain que de le prolonger au-delà du terme. Ne dites point qu'on manqueroit d'hommes pour la chiourme, si on observoit cette justice ; la justice est préférable à la chiourme (80). »

La mémoire de saint Vincent de Paul se présente ici naturellement à notre esprit. Voilà un zèle que nous qualifierons volontiers de saint : car il s'agit de sauver des victimes de la tyrannie.

Fénelon porte les mêmes regards vigilants dans toutes les pratiques condamnables de l'administration, dans les finances, dans la justice, dans la discipline de l'ar-

mée, dans la politique intérieure et extérieure, dans la conduite du roi à l'égard de ses ministres et des étrangers. Comment nous arrêter sur tant de questions? D'ailleurs nous rencontrerions souvent des sujets sur lesquels nous avons insisté à propos d'autres ouvrages.

Pour la politique extérieure, nous savons déjà les reproches qu'il adresse au roi sur son amour de la guerre (81), sur sa manière de la faire (82), sur l'injustice de ses conquêtes (83), sur la violation de ses engagements à l'égard des étrangers et des peuples nouvellement conquis (84); enfin, les objurgations par lesquelles il le presse de restituer le bien mal acquis (85), de « réparer tous les maux qu'il a autorisés et qui ont été faits sans nécessité. » C'est assurément dans un examen de conscience que des représentations et des sommations de ce genre trouvaient le plus légitimement leur place. Malheureusement, elles étaient présentées à un autre que le coupable ; et ainsi, elles confirment ce que nous avons dit dès le début. Il aurait fallu adresser cet *examen* à Louis XIV, et non à son petit-fils.

Même remarque à faire sur les observations relatives au gouvernement intérieur : beaucoup de conseils excellents, à la fois très élevés et pratiques ; mais aussi des reproches qui ne tombaient pas sur le duc de Bourgogne : par exemple, celui de confier trop d'affaires à un ministre favori, tel que Pontchartrain, (qui est probablement indiqué ici), et plus tard Chamillard :

« N'avez-vous point entassé trop d'emplois sur la tête d'un seul homme, soit pour contenter son ambition, soit pour vous

épargner la peine d'avoir beaucoup de gens à qui vous soyez obligé de parler? Dès qu'un homme est l'homme à la mode, on lui donne tout, on voudroit qu'il fît seul toutes choses (87). »

IX

Par la précision de ces enseignements, l'*Examen de conscience* était propre évidemment à imprimer au prince des directions plus utiles et plus sûres que celles qu'il pouvait trouver dans le *Télémaque* ; et la forme de l'interrogation les devait rendre plus pressantes. Un jeune homme d'un esprit ouvert, généreux et religieux, avide de bien faire et craignant le mal, mis en présence de la réalité par des questions si nettes, éclairé par les sentences d'une morale si haute et si décisive, pouvait-il échapper par distraction ou se dérober volontairement à la connaissance des charges de la condition royale ? Mais pourquoi Fénelon n'a-t-il pas jugé convenable d'instruire son élève autrement que par un acte d'accusation trop manifestement dirigé contre son aïeul ?

Bossuet ne connaît pas moins que lui les devoirs d'un roi, et n'ignore pas les fautes les plus graves de Louis XIV. Cependant ses leçons ne prennent jamais le caractère d'un pamphlet ; on n'y rencontre rien qui ressemble à des allusions personnelles ; il n'a pas de ressentiments, même vertueux, à satisfaire. Si des ressouvenirs importuns des égarements du roi se sont présentés à son esprit, il les a écartés. En considérant ce prince, dont il aime la personne ; en regardant la majesté royale, qu'il voudrait rendre sainte pour tous ; si des objets de reproche viennent à lui apparaître, il

les voile en sujet pieux. Il ne s'aviserait pas de les découvrir dans leur nudité aux regards du propre fils de son roi, et de fixer sur de telles plaies l'attention de cet enfant que le père lui a confié.

Et quelle nécessité d'employer ces moyens d'instruction dangereux et suspects? Ne pouvait-on trouver dans le monde qu'un seul roi à citer en exemple? Toute la sagesse et toute la politique consiste-t-elle à fuir un seul modèle? N'y a-t-il, dans le gouvernement, autre chose à faire que d'éviter les fautes et les crimes? Ne peut-on enseigner efficacement que par le procédé du blâme, direct ou détourné? De grands hommes, de grands philosophes, de grands docteurs chrétiens, un Platon, un Aristote, un saint Thomas d'Aquin, ont exposé, chacun selon leur doctrine et leur méthode, les principes de la politique, sans les tourner contre personne en particulier.

Ce sont là les modèles de Bossuet ; sa méthode est générale, comme la leur ; elle est exempte de passion ; elle a l'impartialité de la science et de la morale. Cependant, il se propose un objet spécial, d'instruire un certain prince ; mais il n'écrit rien qui ne soit destiné à tous ; ou, pour parler plus exactement, il lui enseigne les fondements et l'organisation de la société, les obligations des uns et des autres, sujets et princes, en développant surtout les devoirs des derniers. Il a conçu un dessein qui lui est propre, celui d'établir sur une autorité divine les règles du gouvernement, qu'il déclare divin par son origine, et qui doit être l'accomplissement de la loi de Dieu. Ce grand et solennel acte de foi répand dans tout son ouvrage un caractère religieux, qui l'élève infiniment au-dessus de toute préoccupation

de personnes et de circonstances. On y sent dès le début l'inspiration d'une charité sublime et pratique : elle se répand partout et pénètre tout comme une influence divine et invisible. Mais une parole agressive, un accent de colère, même sainte ; c'est ce qu'on ne rencontre nulle part.

Les devoirs des rois étaient-ils pour cela moins utilement enseignés à l'héritier présomptif de la couronne ? Nous avons peine à le croire. Au moins la *Politique* de Bossuet n'avait pas besoin de se cacher, comme l'*Examen* de Fénelon ; elle n'avait aucun air de complot ; et personne ne pouvait l'interpréter malignement ni contre le roi, ni contre le prince qui en faisait sa nourriture.

A peine publiée, la *Politique tirée de l'Écriture sainte* paraît être tombée dans une sorte d'oubli ; on n'en entend guère parler. Au contraire, l'*Examen de conscience* a été couvert de louanges dès qu'il a paru en public. L'impopularité du premier de ces livres égale la popularité du second. Les peuples, en effet, ne veulent pas être gouvernés par les principes religieux de Bossuet : la force seule peut les y soumettre. Quelques rois peuvent bien être tentés de s'en prévaloir : mais combien s'en rencontre-t-il qui soient dignes ou capables du rôle de ministres de Dieu ? Fénelon, qui ne leur confère pas un moindre rôle, et ne leur impose pas une moindre charge, qui peut-être enfin, espérait plus que Bossuet voir réaliser cet idéal surhumain, passe pour plus libéral. Pourquoi ? c'est qu'il a écrit une œuvre d'oppositon, pour ne pas dire d'indignation.

Les hommes s'imaginent toujours que la censure systématique des actes d'un gouvernement est une

garantie de sentiments libéraux ; tandis que l'attachement respectueux aux puissances établies passe à leurs yeux pour bassesse ou pour amour de la domination. Si l'on songe d'ailleurs que, dès le commencement du XVIIIe siècle, l'opinion publique devint très hostile à la mémoire de Louis XIV ; il ne faut pas s'étonner que Bossuet, fidèle serviteur d'un régime et d'un prince très peu populaires, ait partagé, en quelque sorte, la disgrâce de son souverain; tandis que Fénelon, regardé comme un juge incorruptible de cette grandeur qu'on se plaisait à rabaisser, devint, pour le nouveau siècle, une de ces idoles que l'adoration s'applique à orner de tout ce qui plaît au goût des adorateurs, sans examiner la convenance des parures dont on le surcharge.

NOTES

(1) *Œuv. compl.*, t. VII, p. 85. — Cet ouvrage a été imprimé en 1747 sous ce titre : ***Directions pour la conscience d'un roi.*** (***Hist. litt. de Fénelon,*** p. 146, *g*.)

(2) « Cet ouvrage, dit l'abbé Gosselin (***Hist. litt. de Fénelon,*** art. V, 1, p. 144, *d*.), fut composé par Fénelon depuis sa retraite à Cambrai, pour l'instruction du duc de Bourgogne. » — De Bausset (***Hist. de Fénelon,*** l. VII, n. LI, p. 294; et *Pièces justif.*, n. II, p. 300-361) raconte l'histoire de cet écrit, qui fut tenu secret entre le duc de Beauvilliers et le jeune prince. Le gouverneur en avait le dépôt et, de temps en temps, le faisait relire au duc de Bourgogne. C'est ainsi que l'ouvrage échappa aux regards du roi, lorsqu'après la mort de son petit-fils, l'aïeul se fit remettre ses papiers. M. de Beauvilliers, en mourant, confia le précieux manuscrit à sa veuve, qui le remit au marquis de Fénelon, petit-neveu de l'archevêque de Cambrai. Celui-ci le fit imprimer pour la première fois en 1734, à la suite de l'édition in-folio du *Télémaque*, laquelle fut supprimée par ordre du ministère. Quand même nous ne pourrions lire l'ouvrage, les précautions auxquelles il donna lieu en diraient assez. Si l'auteur et ses amis avaient pensé qu'il ne contenait autre chose qu'une excellente morale, ils n'auraient pas redouté que le roi eût connaissance de ce qu'on enseignait à son petit-fils.

(3) XI, p. 88.

(4) X, p. 87.

(5) Nous conjecturons l'âge du prince (sans autre indication), d'après le préambule de l'*Examen* : « Personne ne souhaite plus que moi, Monseigneur, « que vous soyez un très grand nombre d'années loin des périls inséparables « de la royauté... Car un des plus grands malheurs qui vous pût arriver seroit « d'être le maître des autres, dans un âge où vous l'êtes encore si peu de « vous-même. » (*Œuv. compl.*, t. VII, p. 85.) On voit que Fénelon s'y prenait d'avance pour fouiller les abîmes d'une conscience royale dans la personne d'un prince qui n'était pas même encore dauphin et ne paraissait pas près de le devenir.

(6 Nous en citons encore un exemple qui nous paraît assez intéressant par les observations sur les mœurs du temps :

« Avez-vous soin de réprimer le luxe et d'arrêter l'inconstance ruineuse « des modes? C'est ce qui corrompt la plupart des femmes... N'avez-vous « point souffert que les personnes les plus vaines et les plus prodigues aient « inventé de nouvelles modes pour augmenter les dépenses? N'avez-vous pas « vous-même contribué à un si grand mal, par une magnificence excessive? « Quoique vous soyez roi, vous devez éviter tout ce qui coûte beaucoup, et « que d'autres voudroient avoir comme vous... Sachez comment les rois vos « prédécesseurs étoient logés et meublés; sachez quels étoient leurs repas et « leurs voitures : vous serez étonné des prodiges de luxe où nous sommes « tombés. Il y a aujourd'hui plus de carrosses à six chevaux dans Paris, qu'il « n'y avoit de mules il y a cent ans. Chacun n'avoit point une chambre; une « seule chambre suffisoit, avec plusieurs lits, pour plusieurs personnes : « maintenant chacun ne peut plus se passer d'appartements vastes et d'enfi- « lades; chacun veut avoir des jardins où l'on renverse toute la terre, des jets « d'eau, des statues, des parcs sans bornes, des maisons dont l'entretien sur- « passe le revenu des terres où elles sont situées. D'où tout cela vient-il? « De l'exemple d'un seul. » (XII).

(7) « Tout appliqué à ses devoirs et les comprenant immenses », dit Saint-Simon du duc de Bourgogne (*Mémoires*, t. VI, p. 241). Magnifique éloge, mais qui laisse entrevoir ce qui apparaitra plus tard. Peut-être, pour avoir trop bien compris l'immensité de ses devoirs, le jeune prince n'en sut remplir aucun.

(8) Maury, *Éloge de Fénelon*, ap. Gosselin, *Hist. litt. de Fénelon*, 1re partie, art. V, 1, p. 145, *g*.

(9) Fénelon s'est aperçu plus tard des inconvénients de cette méthode d'éducation. Nous n'en citerons ici qu'un exemple, tiré de sa correspondance (Cambrai, 7 avril 1710, t. VII, p. 312, *d*) :

... « Un homme venu de Versailles m'a dit que M. le duc de Bourgogne a « dit à quelqu'un, qui l'a redit à d'autres, que ce que la France souffre mainte- « nant vient de Dieu, qui veut nous faire expier nos fautes passées. Si ce « prince a parlé ainsi, il n'a pas assez ménagé la réputation du Roi : on est « blessé d'une dévotion qui se tourne à critiquer son grand-père. »

Le jeune prince n'avait que trop gravé dans son esprit les leçons de son maître. Fénelon lui avait pourtant bien enseigné l'art de se taire : mais il n'a pas pu l'empêcher de parler selon ses idées religieuses. On verra plus loin d'autres exemples de ce blâme que le duc de Bourgogne faisait sentir au roi de différentes façons, même silencieuses.

(10) I, p. 85.
(11) VI, p. 86.
(12) VII.
(13) VIII.
(14) VIII.
(15) *De Jure Belli et Pacis*, Paris. 1625, in-4°.
(16) *De Jure Naturæ et Gentium*, 1672, in-4°.
(17) IX.
(18) IX.
(19) *Ibid.*
(20) *Ibid.*
(21) XXXIII.
(22) X-XIII.
(23) XIV.
(24) XIV.
(25) XXVIII.
(26) XIV.
(27) VIII.
(28) C'est ce qu'il appelle, dans le *Télémaque*, les « lois de Minos ».
(29) XIV.
(30) XXVIII.
(31) VII.
(32) XXXIV.
(33) Il ne serait pas inutile de joindre à cette lecture celle de l'admirable *Instruction* que Bossuet remit à Louis XIV en 1675. (Ed. Lachat, t. XXVI, p. 187.) Le sujet particulier que l'auteur y expose brièvement est le genre de dévotion qui convient à un roi. Mais, sous cette forme, Bossuet lui enseigne tous ses devoirs ; car la piété d'un roi consiste précisément à remplir les obligations de la royauté :

« L'amour de Dieu lui apprendra à faire toutes choses avec mesure, et à « régler tous ses desseins pour le bien public, auquel est joint (*sic*) nécessai- « rement sa satisfaction et sa gloire. »

(34) Liv. III, art. III, prop. II.
(35) La *Politique tirée de l'Écriture Sainte* a été adressée à *Monseigneur le Dauphin*, comme l'*Examen de conscience* à son fils. (Ed. Lachat, t. XXIII, p. 477.) Elle ne fut imprimée qu'en 1709, après la mort de Bossuet, par les soins de son neveu (éd. Lachat, t. XXIV, p. IV) ; mais elle fut composée pour le Dauphin, âgé de 17 ans, et l'auteur en rédige lui-même l'analyse dans sa *Lettre au Pape Innocent XI*, en 1679. (Ed. Lachat, t. XXIV, p. 20.) Comment supposer que Fénelon ne connaissait pas un ouvrage écrit pour l'éducation du Dauphin ? Cependant Bossuet le remaniait encore dans les derniers mois de sa vie : ce fut un de ses derniers travaux. (Voir le *Journal* de l'abbé Le Dieu, 1703-1704.)
(36) L. VIII, art. III, p. IV.
(37) *Ex. de consc.*, VII.
(38) *Polit.*, l. VIII, art. III, prop. I.
(39) *Polit.*, l. VII, a. III, prop. XI.
(40) Art. II, n. X-XI.
(41) *Polit.*, l. VII, a. III, prop. XII-XIII.
(42) L. IX, art. II, 2e prop.

(43) L. IX, art. I, prop. I-II.
(44) L. IX, art. IV, prop. VII.
(45) L. X, art. I, prop. VII.
(46) L. VI, art. I, prop. I, II.
(47) L. IV, art. I.
(48) « Il y a parmi les hommes une espèce de gouvernement, que l'on « appelle arbitraire, mais qui ne se trouve point parmi nous, dans les Etats « parfaitement policés. Dans le gouvernement légitime, les personnes sont « libres. — La propriété des biens est légitime et inviolable. » (L. VIII, art. II, prop. I-III.) Serait-il oiseux de faire remarquer que Fénelon n'exprime nulle part ces principes avec la même netteté ? Comment y aurait-il songé, si les principes de Mentor sont réellement les siens; s'il croit que le prince a le droit de régler et de limiter la propriété chez ses sujets, de fixer leur condition, leur profession ; et même de les envoyer, sans leur consentement, coloniser des îles désertes ?
(49) L. I, art. IV, prop. II.
(50) L. IV, art. I, prop. I, II, III.
(51) *Ibid.*, prop. IV.
— Nos législateurs du XIXe siècle, en posant les principes de la monarchie constitutionnelle, n'ont-ils pas commencé par dire : « La personne du roi est « inviolable et sacrée ? »
(52) L. II, art. I, prop. VI-IX.
(53) L. III, art. III, prop. V-VII, XII,
(54) L. V, a. I, prop. I, VIII-X, XIV, XV.
(55) L. X, art. II, pr. IV-VI,
(56) *Ibid.*, prop. VIII.
(57) Prop. II.
(58) Prop. III.
(59) Prop. IV.
(60) Prop. V.
(61) Prop. VI.
(62) Il ne faudrait pas exagérer la portée de cette concession. Bossuet connaissait bien les auteurs anciens : car on en trouve des réminiscences fréquentes jusque dans ses sermons, surtout dans ceux de sa jeunesse. Il a d'autre part, pendant son préceptorat, expliqué à son élève, avec de savants commentaires, dont il reste des traces, la plupart des auteurs classiques. Enfin, et ceci est bien digne d'être noté, dans les derniers temps de sa vie, quand, sous le poids de la maladie, il n'était plus maître de ses pensées, des souvenirs des *Odes* d'Horace lui revenaient obstinément.

« Il se plaint aussi souvent d'être fatigué par ses propres pensées ; sa « mémoire le peine en lui rappelant avec inquiétude des *Odes* d'Horace, d'où il « n'a pas la force de détourner son attention ; et pour s'en délivrer il est « obligé de se les faire lire et d'en passer pour ainsi dire son envie. »

(Le Dieu, *Journal*, 21 mars, 1704.)

Ces souvenirs importuns l'obsédaient dans un moment où il ne pouvait plus même entendre lire les Psaumes, le vendredi saint, dans sa dernière lutte contre son mal, vingt jours environ avant sa mort.

(63) La nature humaine, dit Bossuet, (*Conn. de Dieu et de soi-même*, ch. V, n. VI), « voit qu'elle doit aimer pour l'amour de lui, tout ce qu'elle trouve « honoré de cette divine ressemblance, c'est-à-dire tous les hommes. »

« Là elle découvre les règles de la justice, de la bienséance, de la société, « ou, pour mieux parler, de la fraternité humaine. »

Ibid., n. VII. « Tous les hommes étant sans contestation de même nature, la perfection de l'âme humaine doit être considérée dans toute la capacité où l'espèce se peut étendre. »

Dans ce dernier passage, on remarquera que Bossuet pose le principe de la solidarité de l'esprit humain conçu dans l'ensemble des hommes. C'est le principe qui sert à fonder la théorie de la perfectibilité indéfinie de l'esprit humain.

(64) *Loc. cit.*, p. 477,

(65) L. VII, art. III, prop. IX.

(66) L. VII, art. III. prop. XII.

(67) *Ibid.*, pr. XIII.

(68) L. III, art. II, prop. I.

(69) L. IV, art. I, prop. II. — Lamennais, dans le temps de son zèle catholique et ultramontain, en 1829, réprouvait cette doctrine sous le nom de gallicanisme.

«... Les souverains n'ont et ne peuvent avoir, *d'après les principes gallicans*, en ce qui regarde l'usage du pouvoir, aucune règle de conduite extérieurement obligatoire ; ne sont assujettis à aucune loi de justice immuable et « universelle : car cette loi, toute spirituelle, n'est que la religion même, en « tant qu'elle détermine les devoirs de chaque homme envers Dieu et les autres « hommes. Si donc elle obligeait les souverains, elle les obligeroit, comme « tous les hommes, en vertu de l'autorité par qui seule on la connoit certaine- « ment, et qui a reçu la mission divine de la conserver sur la terre. Ils « seroient donc soumis, sous ce rapport, à la puissance ecclésiastique, dans « les choses temporelles, puisqu'ils seroient obligés de régler l'exercice de « leur pouvoir, dans les choses temporelles, sur la loi que promulgue la puis- « sance ecclésiastique. »

(*Des progrès de la Révolution*, etc. ch. III.)

Ce gallicanisme, dont Lamennais s'indigne, est bien la doctrine de Bossuet. Aussi le fougueux ultramontain attaque-t-il avec véhémence l'évêque de Meaux comme auteur des articles de 1682, et ne lui fait-il pas grâce même sur le premier, qui déclare « que les Rois et les souverains ne sont soumis à aucune puissance ecclésiastique, par l'ordre de Dieu, dans les choses temporelles. » (*Ibid.*, ch. VIII). Voir encore chap. II, fin; où Lamennais glorifie le programme de résistance de la Sainte-Ligue.

Ainsi, selon Lamennais, le frein de la puissance royale doit être dans la puissance ecclésiastique. Selon Bossuet, il n'est que dans l'action directe de la puissance divine sur la conscience et sur la personne du roi. C'est là une querelle entre hommes de religion. Quant aux politiques laïques, ils ont imaginé, pour limiter l'abus de la souveraineté, la théorie de la pondération des pouvoirs. D'autres enfin n'y ont vu de remède que la suppression de la royauté.

Ce sont là les quatre grands systèmes : pouvoir théocratique, pouvoir monarchique absolu, pouvoir monarchique pondéré, pouvoir démocratique. Bossuet tient pour le second, en obligeant la conscience du roi à se soumettre aux lois humaines et à la loi divine, sans qu'aucun homme ait droit sur sa volonté à aucun titre.

On peut remarquer que Voltaire pose de même les droits de la monarchie, à la fin des *Lois de Minos*. (Note dernière.)

(70) Voir notamment l'article II du l. X : *Les conseils*, et en particulier la prop. v : « Les plus sages sont les plus dociles à suivre conseil. »

(71) L. III, art. III, prop. v, vi, etc.

(72) L. VI, art. II, prop. II.

(73) T. XXIV, p. 10

(74) L. VI, art. II, prop. iv.

(75) *Ibid.*, prop. v.

(76) L. VII, art. III, pr. xiv.

(77) Art. V. pr. x.

(78) Pr. xii.

(79) *Examen*, XXIII.

(80) XXIV.

(81) *Examen*, XXVI.

(82) XXXI. Il importe de remarquer à ce propos combien Fénelon s'honore en condamnant certains excès commis dans la guerre, comme le trop fameux incendie du Palatinat : « N'avez vous point autorisé des ravages, des *incendies*. « des sacrilèges, des massacres, qui n'ont décidé de rien, sans lesquels vous « pouviez défendre votre cause, et malgré lesquels vos ennemis ont également « continué leurs efforts contre vous ? »

(83) XXVII.

(84) XXIX-XXXII.

(85) XXVI.

(86) XXXI.

(87) XXXVIII.

LIVRE IV

L'affaire du Quiétisme

CHAPITRE PREMIER

Fénelon et Madame Guyon

§ I

Comment Fénelon fit connaissance avec Madame Guyon

Au moment où va commencer la malheureuse affaire du quiétisme, M. de Bausset présente au lecteur un tableau brillant de la situation de Fénelon à la cour (1). L'avenir en effet paraissait sans nuages pour l'heureux abbé. Le succès extraordinaire de l'éducation des princes avait enfin attiré sur lui les libéralités de ce roi, « dont le jugement, dit Bossuet, (2) est une règle toujours sûre; » et qui « par son estime » mettait ceux qui l'avaient obtenue « au-dessus de tous les éloges. » Vers le temps où Fénelon écrivait à l'adresse de Louis XIV les dures paroles qu'on a lues, en 1694, ce prince lui conférait, avec les éloges les plus flatteurs, l'abbaye de Saint-Valery (3) ; et tout en remédiant à l'insuffisance

de ses revenus (4), l'élevait très haut, par sa faveur, aux yeux de la cour.

Ses talents extraordinaires, son éblouissant esprit, et, plus que tout peut-être, sa haute piété, avaient charmé, avant le préceptorat, une autre personne qui n'était pas moins importante à gagner que le roi, Madame de Maintenon (5). Elle le consultait sur son œuvre favorite, la maison de Saint-Cyr; elle faillit le choisir comme directeur de conscience pour elle-même (6). Elle voulut, marque assurée d'une extrême confiance, qu'il lui écrivît sur ses défauts. Il s'acquitta de cette tâche délicate, non-seulement en directeur consciencieux, mais en homme qui ne détestait pas de dire aux gens leurs vérités (7). Elle s'en fâcha si peu, qu'il continua de lui écrire avec la plus grande liberté; et s'il ne fut pas directeur de conscience en titre, il en remplit du moins les principales fonctions avec le zèle et l'ascendant que nous lui connaissons (8). Il se mêlait même assez hardiment des rapports de l'épouse non avouée avec le roi (9). Il jouissait donc de tout l'empire qu'on pouvait exercer sur cette femme dont le crédit était ou paraissait illimité, et qui aimait à prendre des avis, sans jamais s'engager.

Comment une carrière si sagement ménagée jusque-là, devint-elle à un certain moment scabreuse et périlleuse, au point que la fortune de Fénelon parut près de s'y briser, et que sa réputation, son honneur même (c'est lui qui le dit), n'y courut pas moins de dangers que sa fortune?

Une femme fut la première cause, au moins selon l'apparence, d'un entraînement de doctrine qui le conduisit de proche en proche à se donner des torts, qu'il a

expiés par de longs chagrins. Le chancelier Daguesseau, qui ne l'aimait pas, écrit sur ce sujet une phrase éloquente, mais peut-être peu mesurée dans quelques termes :

« Il fut perverti comme le premier homme par la voix d'une femme, et ses talents, sa fortune, sa réputation même furent sacrifiés non à l'illusion des sens, mais à celle de l'esprit (10). »

Un autre écrivain qui ne lui est pas plus favorable, Saint-Simon, apprécie l'aventure plus plaisamment :

« Il la vit, leur esprit se plut l'un à l'autre, leur sublime s'amalgama. Je ne sais s'ils s'entendirent bien clairement, dans ce système et cette langue nouvelle, qu'on vit éclore d'eux dans les suites, mais ils se le persuadèrent, et la liaison se forma entre eux (11). »

Au contraire, une prévention toute favorable à madame Guyon et à Fénelon inspire l'ouvrage de M. L. Guerrier (12), qui, se prévalant de l'étude des écrits originaux et de documents inédits, s'est flatté de faire connaître le premier cette femme célèbre (13) : défendant sa mémoire avec un zèle pieux, épousant par suite la cause de Fénelon ; il n'a réussi à trouver de torts, dans toute cette affaire, que du côté de Bossuet (14).

L'analyse minutieuse des événements, la comparaison des dates et la discussion attentive des circonstances, sont les seuls moyens de résoudre ces questions, sur lesquelles on a écrit des pages brillantes, sans prendre toujours la peine de raisonner sur les faits d'après les faits eux-mêmes.

§ II

Madame Guyon en province

Fénelon, au retour de ses missions de l'Ouest, passant par Montargis, prit des informations sur madame Guyon, parmi les personnes qui avaient été témoins des premières années de sa jeunesse et de son mariage. C'est à M. de Bausset que nous devons ce renseignement (15); mais il ne dit pas précisément si cette enquête remarquable eut lieu en 1686 ou en 1687. D'après de Bausset, l'attention de Fénelon avait été attirée sur la personne mystérieuse dont il s'agissait par la duchesse de Béthune, qu'il rencontrait habituellement chez madame de Beauvilliers. Madame Guyon était assez célèbre, dans un certain monde, par son livre du *Moyen court*, imprimé à Grenoble en 1685 (16), et un peu aussi par ses singulières aventures. Enfin elle vint s'établir à Paris le 21 juillet 1686. Fénelon ne la connaissait pas encore.

L'enquête faite par lui à Montargis, qu'elle avait quitté depuis longtemps, fut favorable aux mœurs de madame Guyon. Mais « son genre de vie si singulier, le « parti qu'elle avait pris de s'éloigner de ses enfants « pour aller exercer une espèce d'apostolat dans des « provinces éloignées, la juste méfiance [de Fénelon] « au sujet des dons extraordinaires que madame de Bé- « thune lui supposait, l'avaient plutôt indisposé contre « elle que prévenu en sa faveur (17). » On peut lire en effet, dans le livre de M. Guerrier, la bizarre odyssée de madame Guyon, racontée avec foi, comme la vie d'une sainte, d'après le récit qu'elle en fait elle-même (18).

Nous avons de fortes raisons pour nous défier de cette hagiographie personnelle.

Née le 13 avril 1648, à Montargis, d'une famille ancienne, considérable dans le pays (19), et qui comptait depuis longtemps presque « autant de saints que de personnes (20) », Jeanne-Marie Bouvier de La Mothe, négligée par ses parents, élevée sans suite dans diverses maisons religieuses de sa ville natale, eut des visions à l'âge de cinq ans, « comme sainte Thérèse (21). » Elle ressentait une peur effroyable de l'enfer, « et elle aspirait au martyre pour aller plus vite au ciel (22). » Un peu plus tard, encore enfant, au cours d'une vie d'ailleurs sans direction (23), elle est initiée par la lecture aux pensées et aux pratiques de saint François de Sales et de la bienheureuse de Chantal : pour imiter cette sainte, elle se livre à des accès d'extravagance amoureuse et ascétique (24).

Son vœu fut à un moment de se faire religieuse chez les Visitandines. Mais elle grandit, devient belle : la tournure de ses sentiments exaltés change. Son cœur, toujours brûlant, associe à Dieu un jeune parent (25). Mais son père ne consent pas au mariage : le jeune amant s'éloigne, et l'ardeur dévote demeure, combinée avec une lecture insatiable des romans, (toujours comme chez sainte Thérèse). « Elle les aime à la folie », dit-elle; mais elle aime aussi sa propre beauté. La part de Dieu diminue (26). Elle avait alors quatorze ans : il fallait songer à la marier. Elle n'avait pas seize ans, qu'on l'unit, presque sans l'en avoir avertie, avec Jacques Guyon, écuyer, seigneur du Chesnoy, etc., âgé de trente-huit ans (27).

Cette union disproportionnée, où elle ne trouva point

le bonheur, la ramena à Dieu. L'exemple d'une belle repentie, madame de Longueville, qui admira simultanément, et en juge expert, sa beauté et sa piété, put contribuer à cette recrudescence de dévotion (28).

Mais sa vocation religieuse fut surtout déterminée par la duchesse de Béthune-Charost, qui vint fixer son exil à Montargis, justement dans la maison du père de madame Guyon. La fille du surintendant Fouquet était fort avancée dans ce qu'on appelait la vie intérieure : elle pratiquait supérieurement l'oraison. Elle en donnait l'exemple à sa jeune amie, qui ne comprenait guère ; lorsqu'un cousin missionnaire, revenu de Cochinchine à Montargis, l'étonna plus encore par ce genre de pratique :

« J'étais suprise, raconte-t-elle, de ce qu'il me disoit qu'il ne pensoit à rien dans l'oraison... Nous disions ensemble l'office de la Sainte Vierge ; souvent il s'arrêtoit tout court, parce que la violence de l'attrait lui fermait la bouche ; et alors il cessait les prières vocales. Je ne savois pas encore ce que c'était que cela (29). »

Le hasard, ou plutôt une « force secrète » amena près d'elle un autre Religieux, « fort intérieur », à qui elle dit « en peu de mots ses difficultés sur l'oraison ». Il lui répondit aussitôt :

« C'est, madame, que vous cherchez au dehors ce que vous avez au dedans. Accoutumez-vous à chercher Dieu dans votre cœur, et vous l'y trouverez. »

Ces paroles furent pour madame Guyon « un coup de flèche » qui perça son cœur de part en part.

« Je sentis, dit-elle, dans ce moment une plaie très profonde, autant délicieuse qu'amoureuse ; plaie si douce, que je désirois n'en guérir jamais (30). »

Voilà notre prédestinée en plein dans les voies du mysticisme. Ses transports amoureux sont éloquemment décrits par elle (31). Devenue l'épouse de Dieu, (c'est le bon père ci-dessus mentionné qui en eut la révélation), elle l'aime, dit-elle, « plus que l'amant le plus passionné n'aime sa maîtresse (32). »

Elle est « comme plongée dans un fleuve de paix. Je savais, par la foi, que c'étoit Dieu qui possédoit ainsi toute mon âme, mais je n'y pensois pas ; comme une épouse assise auprès de son époux, sait que c'est lui qui l'embrasse, sans qu'elle dise à soi-même, c'est lui ; et sans qu'elle en occupe sa pensée (33). »

Étonnant amour, où l'amante se laisse faire sans songer seulement à l'objet de son amour ! A quoi pense-t-elle donc? A rien? — Mais sans doute à elle-même ? — Point !

« Je ne songeois point à moi pour l'aimer. Je l'aimois, et je brûlois de son feu, parce que je l'aimois (34), et je l'aimois de telle sorte que je ne pouvois aimer que lui ; mais en l'aimant je n'avois nul motif que lui-même. Tout ce qui se nommoit intérêt, récompense, étoit pénible à mon cœur (35). »

Il y a peut-être là quelque subtilité ou quelque illusion ; mais comment raisonner avec l'amour ? C'en est fait; voilà une femme désormais éperdument amoureuse de Dieu. On n'est pas surpris qu'elle dise :

« Je fus soudain dégoûtée de toutes les créatures : tout ce qui n'était pas mon Amour m'était insupportable. »

Elle se retire du monde, au grand scandale de la ville de Montargis, de ses parents, de son mari, et même de certains moines qui prêchèrent, (peut-être avec raison,) « sur les dévotions suspectes, sur les femmes qu'on abuse (36). » Mais que lui importe? N'est-elle pas avec son époux divin? Elle entre dans la vie mystique,

comme une épouse infidèle s'enfuit avec son amant. Elle avait dix-neuf ans.

Nous omettons toutes les épreuves par où passa cette âme éprise d'un genre surhumain de volupté, ses austérités pour atteindre à la perfection, ses retours à la nature, les distractions que son mari lui imposa, ses défaillances dans sa vie intérieure, notamment à Paris. Elle était toujours belle, et tantôt faisait valoir ses avantages par une sorte d'infidélité à son Bien-aimé, tantôt s'en affligeait (37). La petite vérole l'attaqua, ainsi que ses trois enfants : un mourut, les deux autres furent dans le dernier danger en même temps qu'elle; sa beauté demeura gâtée (38). Ce lui fut comme un plus pressant appel à la vie intérieure.

En ce temps, elle reçut la visite du P. La Combe, barnabite, qui lui était recommandé par son frère, le P. de La Mothe, des Barnabites de Paris. Elle fit sur lui, dans une courte rencontre, une impression merveilleuse.

« Nous nous entretînmes un peu, dit-elle, et vous permîtes, ô mon Dieu, que je lui dis des choses qui lui ouvrirent la voie de l'intérieur. Dieu lui fit tant de grâces par ce misérable canal, qu'il m'a avoué depuis qu'il s'en alla changé en un autre homme (39). »

C'était un personnage de haute taille, qui avait l'air d'un saint, et une réputation d'orateur (40). Il était âgé de trente-un ans, elle de vingt-trois. Ils ne pensaient pas alors qu'ils dussent jamais se revoir. Mais un lien mystique s'était formé entre eux : ce lien devait les rapprocher et les unir indissolublement, pour leur malheur à tous deux, et surtout pour celui de ce prêtre devenu le disciple d'une femme.

Elle perdit presque en un jour son père et une fille chérie (41). Quelques jours après (22 juillet 1672), elle signa un contrat de mariage mystique avec l'Enfant-Jésus (42). Cependant M. Guyon, quoique toujours malade, vivait encore, si bien qu'il eut encore d'elle, après cet évènement, deux autres enfants. Enfin, il succomba à ses infirmités (21 juillet 1676), dûment réconcilié avec cette épouse qu'il avait toujours aimée, mais dont le cœur lui fut toujours étranger, et qui s'était donnée, lui vivant, à un autre époux, à un époux céleste, il est vrai (43).

Veuve à l'âge de vingt-huit ans, avec trois petits enfants, dont un qui venait de naître, madame Guyon renouvela le jour même son mariage mystique (44), et ne s'en trouva pas plus heureuse. Au contraire, elle tomba dans ces désespoirs qui sont, paraît-il, l'épreuve mystérieuse des personnes engagées dans ces voies extraordinaires (45). L'amour saint n'est pas plus exempt que l'autre de tortures sans sujet apparent : ce sont les mystiques eux-mêmes qui nous l'apprennent. Elle ne négligeait cependant pas ses devoirs de mère et d'administratice d'une grande fortune ; mais son cœur était rempli d'autres objets.

Quatre ans s'étaient écoulés depuis la mort de son mari, lorsqu'elle recouvra subitement la paix intérieure et la béatitude du parfait amour. Elle en donne la date exacte : ce fut le 22 juillet 1680, jour de la Madeleine (46). Ce jour-là, le P. La Combe, à Thonon, priant pour elle, avait entendu une voix intérieure (47). En effet, elle lui avait écrit, — par hasard, soit, à propos d'un laquais (48), — mais à ce propos, elle lui avait révélé ses souffrances (49). Il lui répondit, la consola ; elle lui écrivit de

nouveau. Sur sa demande, il dit ce jour-là la messe pour elle, et le miracle s'accomplit. Le miracle est double : Madame Guyon recouvra la paix, ce fut le second : mais le premier fut que le P. La Combe eut sa révélation : « Comme il m'offrit à Dieu, au premier *Memento*, il lui fut dit par trois fois avec beaucoup d'impétuosité : *Vous demeurerez dans un même lieu.* Il fut d'autant plus surpris, qu'il n'avoit jamais eu de parole intérieure. »

A partir de ce moment, elle ne songea plus qu'à se rendre à Genève, sans savoir pourquoi (50). Pour lui, il se trouvait fixé à Thonon, où il était supérieur des Barnabites. Qu'allait-elle faire à Genève? — C'était la ville de saint François de Sales, et bien près de Thonon! D'ailleurs, le P. La Combe lui écrivait positivement que Dieu la « vouloit à Genève (51). »

Cette nouvelle Madame de Chantal ne put résister à la tentation de se rapprocher de son saint François, laissant, comme elle, ses enfants pour satisfaire sa passion mystique. Comme elle aussi, elle crut obéir à la voix de Dieu (52). A Paris même, l'évêque de Genève, M. d'Aranthon, lui avait innocemment fourni un prétexte, en lui parlant d'une maison de Nouvelles Catholiques à fonder à Gex (53). Ce fut pour madame Guyon comme la confrérie de la Visitation pour madame de Chantal. Elle trouva cependant une foule d'obstacles. Mais elle se dérobe, et elle part, n'emmenant avec elle que sa fille âgée de cinq ans (54). Elle ne devait plus connaître le repos, la stabilité; mais elle était pleine de joie, elle faisait oraison et chantait des cantiques (55).

Le 21 juillet 1681, elle arriva à Annecy, où M. d'Aranthon dit pour elle la messe sur le tombeau de saint

François de Sales; et elle se sentit intimement unie avec le saint.

A Gex, elle ne trouva que les quatre murs pour la future communauté, à qui elle avait déjà donné, avant de partir. tout l'argent dont elle disposait, et pour qui elle était prête encore à se dépouiller.

Elle fut d'abord découragée. Mais le P. La Combe vint la voir.

« Sitôt que je vis le Père, écrit-elle, je fus surprise de sentir une grâce intérieure que je puis appeler communication et que je n'avois jamais eue avec personne. Il me sembla qu'une influence de grâce venoit de lui à moi par le plus intime de l'âme, et retournoit de moi à lui, en sorte qu'il éprouvoit le même effet (56). »

A partir de ce moment, elle se crut douée de la faculté merveilleuse de communiquer la grâce par une sorte d'influence physique, à proximité (57), et plus tard, même à distance (58). A cette heure, le phénomène ne se produisait encore qu'entre elle et le P. La Combe.

« Il n'y avait rien d'humain ni de naturel, mais tout pur esprit : et cette union toute pure et sainte, qui a toujours subsisté, et même augmenté, devenant toujours plus une, n'a jamais arrêté ni occupé l'âme un moment hors de Dieu. »

Nous sommes bien obligés d'en croire le témoin : comment contester? (59).

A la suite des conversations de madame Guyon avec le P. La Combe, pendant la nuit, elle se souvint que celui-ci lui avait dit de demander à Dieu « ce qu'il vouloit faire d'elle en ce pays ».

...« Aussitôt ces paroles me furent mises dans l'esprit avec beaucoup de vitesse : « *Tu es pierre, et sur cette pierre j'établirai mon Eglise : et comme Pierre est mort en croix, tu mourras sur la croix.* »

Le surlendemain, après la messe, le P. La Combe lui confirma qu'elle « était une pierre que Dieu destinait « pour le fondement d'un grand édifice (60). » Elle ne pouvait plus douter de sa vocation surnaturelle. Par les inspirations directes ou indirectes de Dieu, elle allait renouveler l'Église et le monde, en leur communiquant la science et le sentiment de l'amour pur, tel qu'elle l'éprouvait.

L'évêque de Genève eut la candeur de lui donner pour directeur le P. Lacombe. Elle tomba malade ; son directeur vint la chercher, la guérit par son seul commandement, et l'emmena à Thonon. En chemin encore, il exerça son autorité miraculeuse sur elle et sur les eaux du lac. Nous sommes en plein dans le domaine du merveilleux. A quoi bon nous arrêter sur ces prétendus miracles (61)? Il y a déjà longtemps que nous sommes sortis avec elle des voies ordinaires.

Mais il ne faut pas s'étonner si les miracles des deux amis les rendirent suspects auprès de certaines personnes, en même temps qu'ils leur faisaient auprès d'autres une réputation de sainteté. La défiance et les persécutions répondirent aux miracles.

A Thonon, Madame Guyon était entrée chez les Ursulines. Elle y prononça pour toujours les vœux de pauvreté (62), de chasteté et d'obéissance, sans songer d'ailleurs à s'attacher nulle part. C'était une sorte de religieuse libre. A cette nouvelle, ses parents l'engagèrent assez sagement, selon notre avis, à se dessaisir de ses biens. Elle le fit avec joie, dit-elle, ne conservant qu'une pension viagère (63).

Elle raconte que dès lors elle fut l'objet d'une série de persécutions, dont elle prétend toujours savoir les

causes secrètes. Cette dame s'est toujours bien entendue à trouver aux autres des torts vraisemblables. Mais, quand on ne possède que son témoignage, il est prudent de se défier de son imagination. Nous croyons facilement qu'elle a pu être victime, et plus d'une fois, de l'injustice, de la malignité, de la prévention. Mais comme nous verrons aussi qu'elle était très capable d'inventer des faits, soit en rêvant, soit autrement, et qu'en somme elle possède l'art de se donner toujours les plus belles apparences ; comme enfin l'on ne peut nier que sa vie a eu quelque chose d'étrange et qui pouvait indisposer contre elle des esprits prudents, nous n'oserons guère assurer qu'en elle tout était irréprochable, et tout blâmable chez ceux qui lui témoignèrent peu de faveur, ou une hostilité déclarée.

« Madame Guyon resta plus de deux ans chez les Ur-« sulines de Thonon. C'est là qu'elle écrivit son livre « des *Torrents*, au commencement de 1683 (64). » Elle y subit cependant, à ce qu'elle raconte, de dures persécutions (65), qu'elle attribue en partie aux ressentiments d'un mauvais prêtre démasqué par elle (66), en partie au dépit qu'éprouva l'évêque en voyant que les biens de la dévote veuve échappaient aux maisons religieuses du diocèse (67).

Rien de tout cela n'est invraisemblable. Elle développe les stratagèmes de l'évêque ou de son conseiller, pour l'enchaîner, la pressurer ou la faire sortir du diocèse et la perdre de réputation. Elle affirme même que son propre frère, le P. de la Mothe, fut animé contre elle par leurs rapports (*Vie*, t. II, p. 63, 93, 98). Tout est savamment déroulé par elle et par son biographe. Mais ils ne font pas remarquer, ce qu'on voit pourtant

bien, qu'elle était fort habile à se défendre, soit toute seule, soit avec l'aide du P. La Combe (68). Ils ne disent pas enfin, ou du moins ils ne paraissent pas comprendre (69), que l'évêque s'alarma justement du progrès que faisaient les idées mystiques de madame Guyon dans le couvent et au dehors. C'est pourtant ce qu'il a déclaré lui-même dans une lettre sur laquelle nous aurons à revenir :

« Je ne puis approuver qu'elle veuille rendre son esprit universel, et qu'elle veuille l'introduire dans nos monastères, au préjudice de celui de leurs instituts : cela divise et brouille les communautés les plus saintes. »

Cette lettre, datée du 29 juin 1683, acheva, paraît-il, de dissiper les préventions de Fénelon contre les mœurs de madame Guyon. En effet, l'évêque de Genève ajoutait :

« Je n'ai que ce grief contre elle ; à cela près, je l'estime et honore au-delà de l'imaginable (70). »

« Je voyois, dit Fénelon, que le seul *grief* de ce prélat étoit le zèle d'une femme qui vouloit trop communiquer ce qu'elle croyoit bon, et qu'*à cela près il l'estimoit infiniment*, etc. (71). »

M. d'Aranthon ne la soupçonnait donc pas à ce moment, en dépit des méchants propos, de désordres vulgaires et propres à la déconsidérer. Elle pouvait même, dans l'esprit du bon évêque, passer pour une sainte femme, jusqu'à preuve du contraire. Mais n'est-ce rien aussi, aux yeux du chef d'un diocèse, aux yeux de l'Église tout entière, que cette passion de dogmatiser, cette ardeur de prosélytisme, cette persuasion d'une femme, qu'elle est envoyée de Dieu pour changer la religion des fidèles par des inspirations directes, qui n'ont rien à voir avec la discipline ecclésiastique ?

Fénelon a-t-il pu, même avant d'être évêque, ne pas apercevoir le danger d'une tolérance excessive à l'égard des menées de cette prophétesse (72)? Aurait-il pu, s'il n'avait eu l'esprit prévenu, reprocher à M. d'Aranthon de l'avoir éconduite hors de son diocèse, tout en rendant un excellent témoignage de ses mœurs? Il cherche à prendre ce prélat en flagrant délit de contradiction, lorsqu'il se trouve lui-même embarrassé de justifier sa conduite (73); mais n'aurait-il pas dû lire avec plus d'attention les reproches si modérés et si discrets, énoncés par l'évêque de Genève contre madame Guyon, et qu'il transcrit dans la même citation?

Il est certain que M. d'Aranthon en vint à se défier du P. La Combe plus que de son amie, en quoi nous ne savons s'il se trompait et renversait les rôles. Il écrivait, à la date du 31 janvier 1688 :

« Mais au nom de Dieu, obtenez de Mgr l'archevêque [de Paris] et du R. P. confesseur (le P. de la Chaise), qu'on ne le renvoie point dans mon diocèse. Vous verrez par ma dernière lettre circulaire... les précautions que j'ai été forcé de prendre pour arrêter le progrès de sa mauvaise doctrine dans mon diocèse. Si ce père paroît ici, la moitié du Chablais est perdue (74). »

Quand on entend un évêque, d'abord trop confiant et peut-être un peu naïf, pousser un pareil cri d'alarme; est-il permis de croire que l'influence de la prophétesse lui a paru sans danger, et qu'il s'est acharné par un pur dépit à faire sortir de son diocèse une femme qu'il « honorait au-delà de l'imaginable (75)? »

Quoi qu'il en soit, madame Guyon, après avoir amplement raconté le bien qu'elle fit, avec le P. La Combe, dans le diocèse de Genève, donne à entendre que, voyant

les Ursulines de Thonon persécutées à cause d'elle, et malade par l'influence de l'air du lac, elle se résolut librement à les quitter (76). Nous avons de bonnes raisons de penser qu'on put bien presser son départ (77). D'ailleurs, des aventures de même genre allaient lui arriver partout, ou à peu près (78).

Elle s'établit dans une pauvre masure, non loin du Léman. Là, il lui arrive des aventures qui font penser à la famense lapidation dont J. J. Rousseau se crut victime à Motiers-Travers (79). Bientôt l'évêque de Genève l'invite à quitter son diocèse, et en chasse le P. La Combe. L'évêque de Verceil, au contraire, prend le Père pour théologal; et la marquise de Pruney, « sœur du premier secrétaire d'État de son Altesse Royale, » les invite tous deux à venir à Turin. C'est une alternative de préventions favorables et de défiances, de bons et de mauvais offices. Les deux amis voyagent ensemble : on en glose, quoiqu'il y ait des témoins entre eux. Le plus inquiétant témoignage est peut-être celui de madame Guyon elle-même, quand elle raconte ces communications mystérieuses de grâce, qu'ils échangeaient entre eux en silence (80).

Arrivée à Turin, elle s'y fait des disciples, ou mieux, une famille mystique : elle s'attribue une maternité spirituelle, qui la rend mère d'un grand peuple (81). Un rêve lui persuade qu'elle mérite presque à la lettre, et d'une façon fort étrange, la qualité d'*épouse* de Jésus-Christ (82). Ces fantaisies d'une imagination échauffée et obsédée inquiéteront plus tard Bossuet, quoiqu'il ne s'agisse que d'un songe. Mais pourquoi aussi l'a-t-elle raconté par écrit, si elle n'y voyait qu'un rêve? On ne fixe pas ainsi, quand on n'y attache pas d'importance, les fan-

tasmagories du sommeil. Bossuet a raison : c'était pour elle le fondement d'une doctrine, ou d'une mission.

Elle ne demeura pas à Turin : elle s'y crut poursuivie par ses persécuteurs; elle commençait à en voir partout, ainsi que des enfants spirituels. La cour de Turin s'était émue de tout ce qu'on disait d'elle : sa protectrice, la marquise de Pruney, dut quitter la ville (83). Le P. La Combe arrive de Verceil, et lui commande, de son ton prophétique, de retourner en France. Elle part, et il l'accompagne à travers les montagnes.

A Grenoble, ils se séparent. L'évêque Le Camus lui est d'abord favorable. La famille spirituelle se multiplie avec une rapidité peu croyable. Madame Guyon passe des transports d'une félicité surnaturelle à ceux des douleurs mystiques. Elle ne dort presque plus. La nuit, elle écrit prodigieusement. Elle rédige, sans savoir ce qu'elle fait (84), et plus vite que sa main ne peut aller, une explication de l'Écriture sainte capable de remplir vingt volumes imprimés. Elle écrit le *Cantique des Cantiques* en un jour et demi. Son petit livre du *Moyen court* est imprimé par les soins de ses enthousiastes (85), et fait fureur. Le démon est au désespoir du succès de sa prédication et de ses exemples (86).

La persécution recommence, et l'évêque de Grenoble, comme celui de Genève, la prie de quitter son diocèse. ce qu'elle ne dit pas très clairement (87). Elle était, on l'a vu, partie de Turin pour aller à Paris : elle s'était arrêtée à Grenoble. La voilà prête à reprendre, au rebours, le chemin de Verceil. Mais elle va d'abord à Marseille, où on lui avait assuré qu'elle serait bien reçue.

Elle y trouve des ennemis, que lui a faits le *Moyen court :* ce sont des jansénistes (88). Elle est, d'autre part, consolée par la visite de François Malaval : admirable rencontre ! Était-ce pur hasard ? Ce prêtre avait publié, en 1670, une *Pratique facile pour élever l'âme à la contemplation*, laquelle fut condamnée, quelques années après, pour cause de quiétisme. Ils durent s'entendre à merveille, si ce n'était déjà fait depuis longtemps.

L'évêque de Marseille voulut la voir, et se déclara prêt à la protéger. Huit jours après, elle était partie. Son pôle paraît toujours être à Turin, ou aux environs : le P. La Combe était à Verceil. La saison se trouvant mauvaise, elle s'embarque, et elle éprouve toute sorte de contretemps et de périls par mer et par terre. Ne croyez pas qu'elle voulait aller à Verceil ; mais c'est là qu'elle arrive, malgré elle. Le P. La Combe se fâche, à ce qu'elle raconte (89), de la voir tomber du ciel près de lui. Mais l'évêque de Verceil la retient : il voulait établir avec elle une association de femmes pieuses et bienfaisantes (90). Cependant elle retombe malade : il faut qu'elle aille chercher un autre climat.

Par un surprenant hasard (91), le P. La Combe se trouve en ce temps appelé à Paris, par le propre frère de Madame Guyon, le P. de la Mothe, provincial des Barnabites. Elle ira à Paris. Au carême suivant, ils partent tous deux à douze jours d'intervalle (92), et, je ne sais comment, se trouvent réunis à Chambéry. Ils se séparent de nouveau, lui retournant à Thonon, et elle allant à Grenoble. Mais il arrive qu'ils repartent ensemble de Grenoble pour Paris.

Passant à Dijon, ils y sèment le *Moyen court*, et y plantent leur Église.

Enfin, elle parvient à Paris le 21 juillet 1686. Elle va demeurer au cloître Notre-Dame, et le P. La Combe se retire chez les Barnabites (93).

Telle était la personne sur qui Fénelon recueillit à Montargis des renseignements très incomplets assurément : femme pieuse, charitable, bonne, selon de nombreux témoignages ; femme pure peut-être, (qui osera se prononcer là-dessus,)? mais femme possédée d'une ambition immense de prosélytisme et d'une foi aveugle en ses propres visions ; créature déçue, croyons-nous, par les mouvements et les troubles d'un naturel passionné ; un sujet enfin de qui la science pathologique expliquerait peut-être le cas par des définitions où nous ne pouvons nous hasarder (94). Du moins observons-nous en elle, avec des facultés intellectuelles fort brillantes, quelque chose d'anormal, dont on peut être effrayé (95). Son visage, son regard, sa parole, toute sa personne paraissaient d'une sainte, aux yeux de ceux qui lui inspiraient ou de la crainte ou une certaine défiance ; mais ce même extérieur avait le privilège d'exercer un attrait extraordinaire sur quiconque se trouvait accessible aux transports ou aux illusions mystiques. Les âmes simples, pures et calmes étaient fort édifiées de la piété dont on la voyait remplie ; les enthousiastes subissaient l'impression de ces yeux qui paraissaient éclairés d'une lumière surnaturelle ; d'autres, qu'une analogie de dispositions secrètes préparait à recevoir les influences mystérieuses, mais suspectes, qu'elle prenait pour un écoulement de la grâce divine, demeuraient enchantées et se croyaient transformées. Elle éprouvait en elle-même des phénomènes physiques étranges ; elle les décrit avec une complaisance où nous ne pouvons voir

autre chose que sa méprise sur leur origine, et la sincérité de sa croyance en ses dons miraculeux. Sa prévention devenait contagieuse pour les sujets qu'elle reconnaissait comme siens à l'union qui s'établissait entre elle et eux. Elle exaltait leur imagination et troublait leur raison. Elle leur inspirait des idées de félicité surhumaine et de paix divine dans l'amour désintéressé. Avec elle on atteignait à la perfection, non-seulement sans rien faire, mais par cela même qu'on demeurait sans rien faire, sans accomplir un acte quelconque de l'esprit ou de la volonté. Périlleux état de sainteté et de béatitude, où la responsabilité abdique, où l'âme se réjouit de s'anéantir (96).

Sa doctrine, nous ne la développons pas maintenant elle va s'éclairer sous les regards et dans les controverses des plus grands hommes de l'Église. C'est sa personne et son état mental qu'il faut d'abord comprendre, d'après la description précieuse qu'elle en a laissée elle-même, partie volontairement, partie sans le vouloir. Son âme paraît élevée, mais ambitieuse ; son esprit brillant, fécond, séduisant : mélange de naïveté, d'infatuation, de souplesse et d'obstination ; son cœur, un mystère qu'elle n'a jamais pu éclairer elle-même. Là est la force qui la pousse, mais qu'elle ne saurait connaître. Cette force, pour elle, c'est Dieu : ainsi elle n'a de compte à rendre à personne ; et quand elle se croira obligée de s'expliquer, elle ne dira jamais tout : il n'y a pas d'intermédiaire légitime entre l'époux et l'épouse, entre l'âme et le Dieu qu'elle possède et dont elle est possédée.

Mais ô illusion ! Il se trouve dans le monde un homme dont elle ne peut se détacher ; elle ne comprend pas,

dit-elle, le lien qui les unit. Le public sait ou entrevoit quelque chose, et il murmure ; les langues médisantes propagent des insinuations légères ou perfides ; les apparences favorisent les soupçons. Rien ne pourra rompre cet attachement, ni le danger, ni l'exil, ni la prison : tous deux seront martyrs de cette indéfinissable liaison. Jamais l'histoire ne pourra séparer madame Guyon du P. La Combe. Mais pourquoi faut-il que Fénelon aussi ait associé son nom à celui de cette femme étrange ; et qu'un grand archevêque se trouve par là rapproché du suspect barnabite ?

§ III

En quoi Fénelon est-il le disciple de Madame Guyon?

I

Fénelon était-il étranger aux tendances mystiques avant de connaître madame Guyon ; ou bien doit-on le ranger parmi les esprits qui se trouvaient en quelque mesure préparés à recevoir l'influence d'un enthousiasme dangereux ? On voudrait ici pouvoir distinguer exactement les temps ; mais, pour fixer les dates, les documents précis font défaut. Cherchons donc le progrès de ses idées, sans nous flatter d'en observer sûrement l'ordre chronologique.

Qu'il y ait toujours eu en lui une préférence pour la dévotion du cœur ; qu'il ait fait peu de cas de la piété formaliste ; qu'il ait recommandé aux personnes qu'il dirigeait une certaine oraison familière et tendre ; c'est ce que nous avons déjà reconnu ; mais de ce goût à l'état mystique, il y a loin (97).

Nous avons déjà mentionné, et sans doute on lira avec plaisir ces instructions qu'il adressait à une *dame de qualité* pour sa fille :

« Ne lui laissez point regarder l'oraison comme une oisiveté ennuyeuse, et comme une gêne d'esprit où l'on se met pendant que l'imagination échappée s'égare... Il ne s'agit ni de grands efforts d'esprit, ni de saillies d'imagination, ni de sentimens délicieux que Dieu donne et qu'il ôte comme il lui plaît... Mais dites-lui que l'oraison ressemble à une société simple, familière et tendre, ou, pour mieux dire, qu'elle est cette société même : accoutumez-la à épancher son cœur devant Dieu, à se servir de tout pour l'entretenir, et à lui parler avec confiance, comme on parle librement et sans réserve à une personne qu'on aime, et dont on est sûr d'être aimé du fond du cœur. La plupart des personnes qui se bornent à une certaine oraison contrainte sont avec Dieu comme on est avec les personnes qu'on respecte, qu'on voit rarement, par pure formalité, sans les aimer et sans être aimé d'elles ; tout s'y passe en cérémonies et en compliments ; on s'y gêne, on s'y ennuie, on a impatience d'en sortir. Au contraire, les personnes véritablement intérieures sont avec Dieu comme on est avec ses intimes amis ; on ne mesure point ce qu'on dit, parce qu'on sait à qui on parle ; on ne dit rien que de l'abondance et de la simplicité du cœur ; on parle à Dieu des affaires communes, qui sont sa gloire et notre salut. Nous lui disons nos défauts que nous voulons corriger, nos devoirs que nous avons besoin de remplir, nos tentations qu'il faut vaincre, les délicatesses et les artifices de notre amour-propre qu'il faut réprimer (98). »

N'est-on pas frappé de la différence qu'il y a entre ce langage et celui de Madame Guyon ? Chez l'un des deux auteurs, comme chez l'autre, il est question d'un commerce intime avec Dieu ; Fénelon dit, ainsi qu'elle :

« Il s'agit de rentrer souvent au dedàns de soi pour y trouver Dieu, parce que son règne est au dedans de nous... Il s'agit d'écouter Dieu dans le silence intérieur, en disant : *J'écouterai ce que le Seigneur dit au dedans de moi* (Ps. LXXXIV, 9). »

Mais, chez Fénelon, ce commerce est d'amitié, et chez Madame Guyon, d'amour éperdu. L'un redoute la recherche des « sentiments délicieux » ; et l'autre vit de ces voluptés mystiques. Le premier met l'âme en garde contre les déceptions qu'amène l'avidité de jouissances spirituelles ; l'autre ne croit plus rien avoir à craindre : elle est assurée de jouir dorénavant de l'époux sans rien faire ; elle est parvenue à cet état de perfection.

Lorsque Fénelon écrivait ces instructions douces et chastes, familières et fines, il est évident qu'il ne partageait pas encore les illusions de madame Guyon (99). On peut remarquer qu'en décrivant et recommandant une intimité paisible avec Dieu, il ne voulait pas rendre l'âme oisive et indifférente sur elle-même : car cette âme s'observe, cherche à vaincre ses défauts, à résister aux tentations, etc. Il y a de la modération, de la présence d'esprit, et enfin un effort de vertu dans l'amitié tranquille et confiante qu'il enseigne. Dieu est un ami sûr et doux (100), ce n'est pas un objet de passion dissolvante.

II

Ces conseils sur l'oraison sont évidemment antérieures à la publication du traité de l'*Éducation des Filles* (1687) ; et d'une époque où Fénelon ne paraît avoir subi aucune influence étrangère : il écrit du fond de son cœur, et avec une parfaite sérénité.

Avançons dans l'ordre des années. Dans une lettre à Madame de Maintenon, déjà citée (101), et datée du 4 octobre 1688, il s'exprime ainsi :

« Quand est-ce que l'amour de Dieu sera connu et senti, au lieu de la crainte servile qui défigure la piété ? »

Par la date, on est tout près du moment où Fénelon va rencontrer Madame Guyon. Peut-être même a-t-il déjà entendu parler d'elle par quelque commune amie, et lu ses livres. Mais rien ne marque encore précisément une doctrine particulière ; à moins qu'on ne creuse ces mots, qui sont d'un homme impatient de voir s'établir le vrai culte, à la place d'une religion trop basse. Mais ce signe est douteux. Cependant, qu'on presse l'idée, et l'on en verra sortir la superbe distinction que fait madame Guyon entre elle-même, qui est l'épouse, et le commun des chrétiens, qui ne sont que les serviteurs et les mercenaires. C'est bien elle qui pensait qu'avant elle le vrai « amour de Dieu » n'avait été « ni connu ni senti. »

Toutefois Fénelon se défie des exceptions, des voies extraordinaires, de ce que les âmes tourmentées et transportées appellent leurs « expériences » ; c'est-à-dire, des faits étranges qu'elles croient observer en elles-mêmes. Il se déclare sur ce point en maint endroit de la façon la plus formelle. L'oraison même, qu'il recommande à tout le monde avec tant d'abondance de cœur, il la croit dangereuse, si elle est mal entendue :

« L'oraison, qui est le canal des grâces, et le commerce d'union avec Dieu, est exposée à toutes sortes de chimères et d'illusions, si vous n'y êtes conduit par une personne qui connoisse par expérience les voies de Dieu. Le remède qui doit guérir toutes vos misères se changera en poison mortel (102). »

On ne peut, en passant, réprimer cette réflexion : Quoi ! l'oraison est un commerce intime avec Dieu ; et il y faut un directeur ? C'est donc un exercice bien trompeur et bien dangereux !

« Quand c'est l'amour qui vous attire, laissez-vous [aller ?] à l'amour ; mais ne comptez point sur ce qu'il peut y avoir de

sensible dans cet attrait, pour vous en faire un appui flatteur : ce seroit tourner le don de Dieu en illusion. Le vrai amour n'est pas toujours celui qu'on sent et qui charme ; c'est celui qui humilie, qui détache, qui apetisse l'âme, qui la rend simple, docile, patiente sous les croix, et prête à se laisser corriger (103). »

Ici, Fénelon avait apparemment affaire à quelqu'une de ces âmes qui donnent beaucoup de peine à leur directeur (104) : personnes ambitieuses dans leur religion, qui veulent trouver dans l'exercice d'une piété éminente des jouissances toujours vives, toujours nouvelles; qui sont exigeantes envers Dieu, comme envers tout le monde. Personne n'a mieux connu que Fénelon ces âmes hautaines et inquiètes, chez qui la recherche de la perfection dans la dévotion est une forme très raffinée de l'orgueil. Il ne les flatte pas; il les avertit sévèrement et rudement; il leur impose sa doctrine d'abandon à Dieu et de petitesse.

La paix de l'âme est le bien suprême où toute sa discipline aspire. Mais il ne s'agit pas de cette quiétude étrange que nous avons vue chez madame Guyon, et qui exclut tout acte de la pensée et de la volonté : nous n'en sommes pas encore là. On pourrait même dire qu'au sens le plus simple, la paix intérieure est un bien recherché autant des philosophes que des âmes religieuses :

C'est au repos d'esprit que nous aspirons tous (105).

Ce qui distingue l'enseignement de Fénelon de celui des philosophes, est qu'il considère la paix comme moyen et comme but, dans un sentiment qui, même quand il a Dieu pour objet, n'en est pas moins de sa nature essentiellement inquiet, le sentiment de l'amour.

Il veut que l'amour soit paisible et se garde de tout empressement : « Encore une fois, demeurez en paix (106). » L'amour bien entendu, selon lui, donne la paix. Mais à quel prix ? Il faut faire le sacrifice de ses désirs, de sa volonté, de son esprit, s'abandonner à Dieu sans retour :

« Marchez dans les ténèbres de la foi et dans la simplicité évangélique, sans vous arrêter, ni au goût, ni au sentiment, ni aux lumières de la raison, ni aux dons extraordinaires. Contentez-vous de croire, d'obéir, de mourir à vous-même, selon l'état de vie où Dieu vous a mis (107). »

En un mot, aimez sans tenir aux joies du sentiment. Mourez à vous-même ; c'est-à-dire, ne désirez même pas que votre amour soit connu de Dieu. Ce n'est déjà plus cette amitié avec Dieu, dont il était tout-à-l'heure question.

III

Nous touchons donc à ce désintéressement de l'amour, qui sera la pierre d'achoppement de la doctrine de Fénelon. On a déjà rencontré les mêmes idées dans les directions données à M. de Seignelai (108). Or celles-ci datent de l'an 1690, c'est-à-dire, du temps où l'abbé de Fénelon avait, depuis un an au moins, fait connaissance avec madame Guyon. Au commencement de la même année, le directeur, devenu mystérieux, adressait à Madame de Maintenon une lettre énigmatique et sombre, où il lui faisait entrevoir de terribles épreuves, destinées à amener « la mort de tout l'homme », l'extinction en elle « de tous les restes de la vie propre. » Il fallait s'y préparer par « la perte de la volonté », et par un entier « acquiescement » même aux choses incon-

nues (109). C'était, en germe, tout le système développé plus tard dans les *Maximes des Saints*.

Cette doctrine, quel qu'en puisse être le fondement, inquiète, parce qu'on ne sait comment la distinguer d'un abandon sans réserve de l'énergie morale, lequel confine au fatalisme. Un degré de plus d'indifférence pour soi-même, et l'on tombe dans cet abîme. Fénelon, sans doute, essaiera de distinguer un certain genre d'abandon d'un autre (110); mais y réussira-t-il? Il n'a pas toujours évité pour lui-même certaine indifférence bien suspecte, s'il est permis de compter pour une exposition exacte de ses sentiments une *Ode* où son génie, médiocrement doué pour la versification, ne s'est peut-être pas développé à son aise; mais qui respire un véritable quiétisme (111). Cette ode, insérée dans les poésies de madame Guyon, est certainement d'une époque assez tardive dans la vie de l'auteur.

IV

Cependant, nous n'avons pas observé jusqu'ici de ces transports d'amour qui semblent inséparables du véritable état mystique. Fénelon, qui parle excellemment de l'amitié, ne nous paraît pas très pénétré du sentiment de l'amour. Ses mouvements de cœur envers Dieu semblent plutôt familiers et confiants que passionnés. Ses règles de direction sont ordinairement sévères, et plutôt austères qu'attendries. Il parle de très haut, commande sans cesse de mourir à soi-même, de se faire petit; il semble se plaire à anéantir la créature, mais nullement à passionner la dévotion.

Il faut avouer que, pour abaisser l'homme, il est égal aux plus rudes prophètes. Ecoutez cette invocation qui

vise à l'extrême dureté, puisque Dieu même est invité à une œuvre impitoyable :

« C'est ainsi, Esprit destructeur (112), que vous anéantissez dans vos parfaits enfans toute sagesse, tout esprit propre, toute règle humaine, tout moyen raisonnable... Vous êtes jaloux de la gloire de votre ouvrage, et vous ne le voulez fonder que sur le néant. Vous creusez jusqu'au néant pour le fonder, comme les hommes sages dans leurs bâtimens creusent jusqu'au rocher ferme. Creusez donc en moi, ô mon Dieu, jusqu'à l'anéantissement de tout moi-même (113). »

Nous ne savons si la première inspiration vient ici de madame Guyon ou de Fénelon. Tous deux au moins sont à l'accord parfait (114). Cette pièce terrible est-elle exempte d'exagération, aux yeux de la foi chrétienne ? L'auteur ajoute, il est vrai :

« Défaites tout pour tout refaire. Que votre créature soit toute nouvelle, et qu'il ne reste aucune trace de l'ancien plan. »

Si cette doctrine est, comme nous le pensons, un fruit des communications de notre auteur avec madame Guyon, elle prouve que tous deux s'entendaient bien touchant la rénovation de l'homme intérieur ; mais non pas que Fénelon fût très rempli de sentiments tendres en parlant d'amour divin. Ce qu'il a de commun avec son amie, n'est qu'une sorte de zèle excessif pour la pureté de l'amour, zèle marqué au caractère du fanatisme, au moins par son exagération et ses vœux violents.

Car est-il nécessaire d'*anéantir* la personnalité humaine pour purifier le cœur ?

Tout chrétien sait que l'homme est déchu par l'effet du péché originel ; et l'on voit souvent les écrivains religieux opposer au « vieil homme », qu'il faut détruire

en soi, « l'homme nouveau », qu'il y faut faire naître (115). Nous n'ignorons pas que, suivant la doctrine chrétienne, cette renaissance ne peut s'accomplir sans le secours de la grâce. Mais quoi ? doit-on demander à Dieu de ne rien laisser subsister de *l'ancien plan?* N'est-ce pas l'accuser d'avoir manqué son œuvre ? car enfin cet ancien plan était le sien. Si l'homme, par sa faute, s'en est écarté, ne peut-il prier Dieu de l'y ramener ? La perfection recherchée par nos nouveaux mystiques, paraît bien être autre chose qu'un retour à la destination primitive de l'homme. Et alors qu'est-ce? Un ordre de choses nouveau, qui daterait de l'avènement du Saint-Esprit avec les nouveaux prophètes ?

Nous craignons de trop nous appesantir en ce moment sur une expression, que peut-être nous n'avons pas bien entendue. Mais la suite nous jette dans un doute plus grave encore :

« Alors, ayant tout effacé, tout défiguré, tout réduit à un pur néant, je deviendrai en vous toutes choses, parce que je ne serai plus en moi rien de fixe. Je n'aurai aucune consistance, mais je prendrai dans votre main toutes les formes qui conviendront à vos desseins. C'est par l'anéantissement de mon être propre et borné, que j'entrerai dans votre immensité divine (116). »

C'est ainsi que parle Fénelon dans des écrits dont la date première nous est inconnue, mais qu'il a insérés en un recueil formé par lui vers la fin de sa vie (117). Ils renferment donc, en quelque sorte, son dernier *Credo;* et la ressemblance avec les pensées de madame Guyon est indéniable. A quel moment cet accord de sentiments s'est-il formé ? Nous ne pouvons le dire. Mais cette expression des idées de Fénelon nous étonne et nous effraie.

Où en sommes-nous, et qui est-ce qui parle ? Ne croirait-on pas entendre un brahmane aspirant à se perdre dans le sein de Brahmâ ? ou un bouddhiste soupirant après le *Nirvâna,* « anéantissement de toutes les conditions de l'être (118) ? » Il y a là au moins un appétit étrange du néant, un renoncement à toute personnalité, à toute volonté, à toute conscience, à toute forme, qu'on a peine à comprendre chez un chrétien.

Est-ce là ce qu'on doit appeler l'amour parfait, le désintéressement absolu d'une âme qui veut n'être rien que ce qui plaît à l'objet aimé? Mais encore l'âme la plus amoureuse fait ordinairement quelque effort, ne fût-ce que pour s'accommoder aux volontés de l' « Epoux ». Ici, elle s'abandonne, elle se laisse manier comme une substance inerte, qui n'a même pas de *forme*. Donne-t-elle au moins un acquiescement ? Oui, mais une fois pour toutes ; et cet acte de volonté une fois consommé, c'est l'indifférence absolue. — L'indifférence d'une âme qui se donne à Dieu. Que peut-elle risquer ? — Du côté de Dieu, je ne sais ; mais de son côté à elle, tout : car elle déchoit de la condition d'un être qui a conscience de soi. — Mais elle ne fera que se prêter aveuglément aux volontés de Dieu. — Comment les connaîtra-t-elle, sinon par les choses qui lui adviendront? (119). Donc, pas plus de discernement que de volonté : tout ce qui lui arrive, sans aucune distinction, sans aucun acte de sa part, est la volonté de Dieu. Abdication absolue de la personnalité, et fatalisme absolu : telle est la condition morale que Fénelon nous fait entrevoir comme l'état de perfection de l'âme.

V

Assurément, il n'y a pas trace chez lui d'une pareille doctrine avant l'époque où il s'est entretenu avec madame Guyon. — Comment en est-il venu là ?

Si nous supposons qu'il y est venu de lui-même, par un travail intérieur, ce ne peut être qu'en raffinant sur l'amour divin, en s'efforçant de le porter à la dernière perfection. Voici comment il a raisonné. Tout amour qui aspire à quelque bien pour soi, n'est qu'un amour intéressé : ce n'est pas l'amour pur. Celui-ci ne demande rien. C'est pourquoi il faut mourir à soi-même : autrement on désire toujours quelque chose pour soi. Mourir à soi-même, dans la force du terme, c'est s'anéantir. Voilà, en peu de mots, la doctrine de l'anéantissement. — Mais cet anéantissement, n'est-ce pas l'indifférence, sous un autre nom? Et alors ce n'est pas l'amour. — C'est l'indifférence pour soi, non pas pour Dieu, uniquement aimé. On veut la gloire de Dieu, mais on ne veut rien pour soi-même.

Nous ne discutons pas en ce moment cette théorie de l'amour : nous voulions seulement observer le progrès des idées de Fénelon jusqu'au point où elles se rapprochent manifestement de celles de madame Guyon. Y est-il arrivé de son propre mouvement ? Y serait-il parvenu par une sorte de nécessité logique? Sur la question de fait, il est difficile de se prononcer, puisqu'on ne saurait suivre l'expression de sa pensée d'année en année. Quant à l'enchaînement des principes et des conséquences, on ne peut jamais affirmer

qu'un esprit doit forcément de lui-même, aller du point de départ jusqu'au terme, et qu'il ne s'arrêtera pas dans la série des déductions. Du moins il est sensible qu'à un certain moment, antérieur à la connaissance de madame Guyon, Fénelon paraît très modéré et très sage dans ses préceptes sur l'oraison ; et qu'après sa rencontre avec la prophétesse, il va aux dernières conséquences du raffinement dans l'amour pur, et enfin jusqu'à la soif idéale de l'anéantissement.

Mais observe-t-on dans son caractère, dans son tempérament moral, quelque chose qui dût le prédisposer à une parfaite union de sentiments avec madame Guyon ? Autant qu'on peut juger du fond d'un homme par ses écrits et par les témoignages de ses contemporains, nous ne le pensons pas.

Rien ne révèle en lui un naturel passionné : le feu qui brille dans ses yeux et dans ses ouvrages est celui de l'esprit. Une imagination si riante, une humeur si gaie, que la gravité de ses fonctions empêchait seule de devenir folâtre; la sérénité habituelle de son caractère ; l'harmonie merveilleuse que Saint-Simon observe dans toute sa personne (120) : ce sont là des traits d'une nature heureusement équilibrée, et aussi bien gouvernée que riche en dons rarement compatibles. Comment supposer en un tel personnage un cœur troublé, si ce n'est par accidents, comme il peut arriver à tout homme ? Son goût éminent de perfection morale et de pureté devait promptement réprimer les écarts de la nature. Il voulait posséder son âme en paix, et sans doute il y réussissait : car nous ne surprenons jamais dans sa parole un accent qui trahisse une grande émo-

tion contenue. Aucun esprit ne nous paraît plus libre que le sien.

Mais cette intelligence ouverte et pénétrante a pu comprendre les passions, sans que l'homme de chair les ait ressenties au fond des entrailles. Oui ; et en effet, il les peint comme pourrait le faire un esprit pur, qui les verrait en action sans les éprouver. Il en connaît les mouvements et la logique ; il les analyse avec sûreté ; mais il n'en est pas lui-même ému. Peut-être cette sécheresse, dont il s'accuse à certains moments, est-elle en lui plus fréquente qu'on ne pense ; il se la reproche, et il y retombe, parce que son cœur est beaucoup moins tendre que complaisant et gracieux.

Il aime à plaire, ce qui n'est point du tout la même chose que d'aimer avec passion : c'en est peut-être le contraire : les naturels coquets ont d'ordinaire peu d'attachements profonds, et le souci de se rendre aimable à tous ne s'accorde guère avec cette sorte de possession exclusive, qui est le propre de l'amour. Il témoigne de la sensibilité à ses amis, et l'on ne peut douter qu'il ait été capable de véritable amitié (121) ; mais l'énergie de ses sentiments ne va pas ordinairement au delà d'une flatteuse sympathie et d'un intérêt caressant. Dans son cercle intime, la vie dut être facile, riante, égayée par l'esprit, et exempte d'orages.

Quant à son commerce intérieur avec Dieu, on peut croire qu'il l'a peint sur le vrai, lorsqu'il exposait cette sorte d'oraison d'amitié, où il a répandu tant de charme. Quant aux troubles fréquents, par où passent les âmes mystiques, ou il ne les a jamais ressentis, ou il ne nous en a pas fait confidence. Et chez les autres, il les réprime avec beaucoup de hauteur.

VI

Ce n'est donc pas l'entraînement des rêveries passionnées qui a porté Fénelon à se perdre dans les obscurités du mysticisme. En ce point, toute ressemblance avec madame Guyon doit être résolument niée. Comment donc a-t-il pu s'engager sans réserve dans une voie qui n'était pas la sienne ?

Il faut cependant admettre qu'il y avait en lui quelque disposition naturelle à ce genre de spéculation qui lui a coûté si cher. Rien, en lui, ne nous est mieux connu que son goût irrésistible pour les théories transcendantes. Dès qu'il fut occupé de méditations sur l'amour divin, il rejeta tout amour où il peut y avoir quelque chose d'intéressé : c'est à ses yeux une bassesse qui dégrade l'amour. Et plus son esprit était étranger à la passion, qui, en général, n'est nullement désintéressée ; plus il s'élevait par son essor naturel à l'idée d'un amour si pur, qu'il s'immole lui-même et ne désire rien pour soi.

C'est un terme où l'amour arrive naturellement, quand il se juge disproportionné, que d'adorer sans rien demander ; c'est un excès où les passions purement humaines atteignent, que le souhait d'être anéanti, de se confondre dans l'objet aimé. Comment l'amour de Dieu pourrait-il aller moins loin, dans l'humilité et dans le renoncement à soi, que l'amour des créatures ? L'apôtre saint Paul ne dit-il pas : *Cupio dissolvi et esse cum Christo* (122) ? N'est-ce pas là toujours le cri de l'amour ? Et l'amour parfait et infini n'est-il pas l'âme du christianisme?

« Tout est à l'amour, en l'amour, pour l'amour et

« d'amour en la saincte Église », dit saint François de Sales (123).

Et nous savons que, dès sa jeunesse, et au séminaire de St-Sulpice, Fénélon a beaucoup lu saint François de Sales et les mystiques. C'est là probablement qu'il a pris les éléments de sa théologie. Il a mis leurs sentiments en théorie ; et de leurs transports d'amour il a construit une sorte de dogmatisme.

Ces méditations ont pu conduire Fénelon à faire les premiers pas au-devant de la spiritualité de madame Guyon, qu'il entendait vanter par de pieuses amies. Mais comment tous deux sont-ils parvenus ensuite à s'entendre (au moins selon l'apparence) à peu près parfaitement ; c'est ce qui nous échappe.

Plus on observe Fénelon, plus on reconnaît que son imagination fut traversée ou séduite en divers temps par une multitude d'idées difficiles à concilier, et où lui-même s'est embarrassé et confondu. Contentons-nous donc de raconter les faits que nous pouvons saisir; et ne soyons pas surpris si l'appât d'une perfection spécieuse a pu égarer un esprit avide d'idéal, et qui ne s'éprit jamais de rien autant que de l'impossible.

NOTES

(1) *Hist. de Fénelon*, l. II, n. I-III.

(2) *Or. fun. de Henriette d'Angleterre*, p. 111, éd. Jacquinet.

(3) De Bausset, p. 56, *d*.

(4) Cette abbaye valait 14,000 livres de revenus.

(5) Voir *Corresp. generale de Madame de Maintenon* (éd. Lavallée, t. III, p. 117), une lettre de Fénelon, du 4 octobre 1688, où il parle assez librement à cette grande dame, qui aimait tant qu'on la traitât sévèrement :

« Je suis fâché de n'avoir pas su que vous vous appeliez *Françoise* avant de « dire la messe : je souhaite que vous ayez toute la petitesse, le détachement, « le renoncement à vous-même, le pur amour dont votre bon patron vous a « donné l'exemple. »

Il fait allusion à ses peines au sujet de Saint-Cyr. Il la flatte aussi, mais à sa manière :

« Dieu vous aime et veut que vous le fassiez aimer : vous avez besoin pour « cela de la sainte ivresse de saint François, qui surpasse la sagesse des plus « éminents docteurs. Quand est-ce que l'amour de Dieu sera connu et senti « au lieu de la crainte servile qui défigure la piété? »

(6) De Bausset, l. II, n. 11.

(7) *Œuv. compl. de Fénelon*, t. VIII, p. 483.

(8) M. Théophile Lavallée (*Corr. gener. de Madame de Maintenon*, t. III, p. 117), à la date de 1688, dit : « Les lettres de Fénelon à Madame de Main- « tenon sont nombreuses pendant quelques années ; j'ai cru devoir en retran- « cher la plus grande partie, parce qu'elles ne présentent aucun intérêt. « Fénelon n'est pas, dans ces lettres, l'élégant et pur auteur de l'*Éducation* « *des filles*, même du *Telemaque*, mais le disciple de madame Guyon, l'écrivain « alambiqué des *Maximes des Saints*, enfin le bel esprit chimérique qu'avait « si bien deviné Louis XIV. »

Par cette raison même, nous regrettons que M. Lavallée ait cru devoir supprimer ces lettres. Nous serions contents de savoir à partir de quel moment Fénelon a commencé à prêcher à Madame de Maintenon la doctrine des *Maximes des Saints*, telle qu'on la trouve déjà dans une lettre de 1690, dont on trouvera plus loin quelques extraits.

(9) *Corr. de Madame de Maintenon*, t. III, p. 210 (janvier 1690) ; p. 295 (12 avril 1691).

(10) *Œuv. compl. de Daguesseau*, t. XIII, *Mém. s. les aff. de l'Église*, p. 169.

(11) *Mémoires*, t. I, p. 177.

(12) *Madame Guyon, sa vie, sa doctrine et son influence*, etc., par L. Guerrier, professeur au lycée d'Orléans (Orléans, Herluison, 1881), thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris.

(13) *Préface*, p. 1, 5.

(14) M. Guerrier a cherché et trouvé dans les Archives du Loiret des pièces authentiques sur la famille de son héroïne. Mais le fond de son récit est tiré, comme il le fait savoir, de la *Vie de Madame J.-B.-M. de la Mothe-Guion*, écrite par elle-même (Cologne, 1720). Cette étude n'en a que plus de saveur, étant toute imprégnée de la personne de l'héroïne, de ses pensées et de ses paroles. Nous reprochons seulement à M. Guerrier de trop croire son auteur. Il sait bien faire des réserves délicates et sages touchant la doctrine ; pour les faits, il voit avec les yeux de madame Guyon. En résumant très souvent son récit, nous en avons certainement changé le caractère et le sens ; mais il nous a semblé que les faits parlaient par eux-mêmes, et pouvaient bien des fois se passer de commentaire. On verra d'ailleurs que nous les avons contrôlés sur d'autres documents.

(15) *Hist. de Fenelon*, l. II, n. xi.

(16) « C'est à Grenoble, dans les premiers mois de 1685, que fut imprimé le *Moyen court* » (L. Guerrier, *Madame Guyon*, p. 98.) — « Cinq éditions se firent en quelques mois. » (*Idem.*, p. 88.)

Nous avons entre les mains un exemplaire de ce petit livre, qui porte : « Seconde édition revue et corrigée, à Lyon, M. DC. LXXXVI. »

(17) De Bausset, *Hist. de Fénelon*, l. II, n. xi.

(18) I. Voici d'abord le témoignage de madame Guyon elle-même sur son autobiographie :

« La première fois que j'écrivis ma vie, elle étoit très courte : j'y avois mis « en détail mes péchés, et n'y avois que très peu parlé des grâces de Dieu. « On me la fit brûler, et on me commanda absolument de ne rien omettre, et « d'écrire sans retour sur moi-même tout ce qui me viendroit. Je le fis. S'il y a « quelque chose de trop orgueilleux, je ne suis capable que de misères : mais « j'ai cru qu'il étoit plus à propos d'obéir sans retour, que de désobéir et de « cacher les miséricordes de Dieu par une humilité propriétaire. Dieu peut « avoir eu ses desseins en cela. » (*Vie*, t. III, p. 160.)

II. Une première fois, elle date la fin de son récit du 20 septembre 1688 (t. III, p. 101), et l'arrête à sa sortie de prison, lorsqu'elle fut tirée de la Visitation de la rue Saint-Antoine. Elle le reprit plus tard, avec la suite de ses aventures ; et elle en date la conclusion de décembre 1709, avec cette inscription finale : *Justitias Domini in æternum cantabo.*

III. En voici le titre :

La Vie de Madame J.-M.-B. de la Mothe Guion écrite par elle-même (à Cologne, chez Jean de la Pierre, 1720), avec la devise vincenti enfermée dans une couronne.

Cette publication est, en effet, comme on peut en lire l'ample démonstration dans la *Preface*, un témoignage dévot rendu à la mémoire de madame Guyon par ses adeptes. Elle est à leurs yeux une sainte, une femme inspirée, envoyée de Dieu pour montrer la bonne voie ; et c'est la seule malice de l'Ennemi du genre humain qui lui a suscité des persécuteurs et tenté d'étouffer ses enseignements. (Voilà qui est un peu rude à l'adresse de Bossuet et des autres grands personnages du clergé français et de toute l'Église, qui réprouvèrent sa doctrine.)

« Mais Dieu, qui ne vouloit point que les grandes et salutaires vérités, « qu'il avoit dessein de communiquer aux âmes de bonne volonté par cet insigne « organe de son Esprit-Saint, demeurassent stériles, s'est servi, pour les faire « revivre et pour en répandre partout la connoissance, des mêmes personnes « qui avoient cru les éteindre, et des mêmes moiens dont ils s'étoient servi « pour cet effet. » En un mot, ce sont les écrits mêmes de ses adversaires qui l'ont fait connaître.

« Quelques seigneurs d'Allemagne et d'Angleterre et d'ailleurs, non contents « d'une simple lecture, aiant ouï dire que cette dame, depuis la mort de son « plus grand adversaire, avoit été délivrée de sa dure captivité, et reléguée « quelque part, où pourtant il n'étoit pas impossible de la visiter, résolurent « de tenter s'ils y pourroient réussir. Ils eurent la satisfaction de la trouver, « et de lui parler à souhait. Elle leur fit confidence de l'histoire de sa vie écrite « et revue par elle-même, et que son intention étoit qu'on en fît part au « public lorsque Dieu l'auroit retirée du monde : elle remit même son manus- « crit à un Milord d'entre eux qui s'en retournoit en Angleterre, et qui le « possède encore à présent. » (*Préface*, p. xiv-xvi.)

IV. L'abbé Gosselin (*Hist. litt. de Fénelon*, p. 201, *d.*) fait remarquer que les admirateurs de madame Guyon se sont surtout trouvés parmi les protestants, ce qui l'étonne. « Il est certain, en effet, ajoute-t-il, que les écrits de madame

« Guyon, publiés d'abord par le ministre Poiret, du vivant même de madame « Guyon (*Cologne* ou *Amsterdam*, 1713, 39 vol. in-8) ont été souvent réimprimés depuis, par les soins de ce ministre et de quelques autres, et de nos « jours encore, par les soins de Dutoit-Mambrini, ministre de Lausanne. » (*Paris*, 1790, 40 vol. in-8°). Le fait paraîtra moins étonnant, si l'on songe que la doctrine de madame Guyon eut pour principal adversaire Bossuet, et qu'il est fort maltraité par elle dans sa *Vie*. On sait que Bossuet n'a jamais été bien vu des protestants en général. Mais il faut ajouter que le quiétisme, dès le dix-septième siècle, fut assez bien accueilli en pays protestant. L'évêque de Chartres, Godet Desmarets, en croit trouver la raison dans l'esprit de Luther et de Calvin. Dans un acte solennel, l'*Approbation* du livre de Bossuet sur les *États d'oraison* (3 mars 1697), il écrit : « Il ne faut donc pas s'étonner si les « calvinistes ont fait l'apologie de Molinos, et si les trembleurs d'Angleterre « ont reçu dans leur communion les quiétistes fugitifs d'Italie. » — Voir, sur le même sujet, l'*Histoire generale de l'Église au XVIII° siecle*, p. 52, 59, 64-66.

(19) On trouve une note détaillée sur la famille de madame Guyon dans l'*Histoire generale de l'Église pendant le XVIII° siecle*, Besançon, 1823, t. I, p. 25, note 1. L'auteur de cette *Histoire*, l'abbé Aimé Guillon, raconte la vie de madame Guyon avec moins de faveur que M. Guerrier, d'après l'autobiographie que nous citons aussi, et d'après la *Relation* de l'abbé Phelipeaux qu'il ne croit pas calomnieuse, comme le prétend La Bletterie. (Voyez p. 41, note 1; et aux *Pieces justificatives*, p. 514-531, une ample et curieuse dissertation sur cet ouvrage.) Il y ajoute des renseignements tirés d'autres sources, telles que les *Eclaircissements sur la Vie* de *M. d'Aranthon*, évêque de Genève, par dom Innocent Le Masson, etc.

(20) Ces mots sont tirés de la *Vie de Madame Guyon* écrite par elle-même. Cette dame, comme sainte Thérèse d'Avila, rédigea sa vie sur le conseil ou l'ordre d'un conseiller ou supérieur ecclésiastique. Les ressemblances sont assez sensibles pour qu'on puisse croire que madame Guyon, non seulement imite un peu sainte Thérèse dans sa manière d'écrire, mais encore confond en quelques passages ses aventures avec celles de son modèle, ou les a éprouvées à certains moments par imitation : je veux dire, ses aventures intérieures.

(21) L. Guerrier, p. 11.

(22) Sainte Thérèse, à l'âge de sept ans, souhaite le martyre, et cherche avec son frère les moyens de se l'assurer. « Le parti qui nous souriait davan« tage était de nous en aller, demandant notre pain pour l'amour de Dieu, au « pays des Maures, dans l'espoir qu'ils feraient tomber nos têtes sous le « glaive. » (*Vie de sainte Therèse, écrite par elle-même*, et traduite par le P. Marcel Bouix. — Victor Lecoffre, 12° éd., p. 12.)

« Mais nous avions, ajoute la sainte, un père et une mère, et c'était là le plus grand obstacle à nos veux. » En effet, elle fut ramenée chez ses parents. Jeanne de La Mothe avait aussi grande envie du martyre, et demandait aux Religieuses, chez qui elle était, de le lui accorder ; mais quand ces filles firent mine de lui trancher la tête avec un coutelas, elle s'écria : « Il ne m'est pas « permis de mourir sans la permission de mon père. » (*La Vie de Madame Guion*, t. I, p. 13.)

Ces enfantillages pourraient donner lieu à plus d'une réflexion. Nous nous bornerons à remarquer que la très dévote mère de cette petite Jeanne ne s'occupait pas du tout de sa fille, qui le lui reproche sévèrement. Ayant fait de

si sages réflexions sur l'abandon de sa mère, comment elle-même a-t-elle plus tard abandonné ses enfants (hormis une fille), pour courir où nous verrons? Il faut qu'il y ait eu quelque chose d'héréditaire, non seulement dans la sainteté de cette famille, mais encore dans un certain état mental qui n'est peut-être pas le bon sens.

(23) Voici un récit où elle fait connaître son état moral vers l'âge de douze ans :

« Je voulois toujours cependant être religieuse, et je faisois de grandes « instances à ma mère afin qu'elle m'y menât : mais elle ne le voulut pas, de « peur de fâcher mon père, qui étoit absent, et elle remettait toujours à son « retour. Comme je vis que je ne pouvois rien obtenir, je contrefis l'écriture de « ma mère, et je supposai une lettre par laquelle elle supplioit ces Dames de « me recevoir, s'excusant sur sa maladie, si elle ne me menoit point elle-même. « Mais la Supérieure, qui étoit parente de ma mère, et qui connoissoit bien « son écriture, découvrit d'abord mon *innocente* (?) tromperie. » (*Vie de Madame Guion*, t. I, p. 36.)

Remarquez que c'est dans l'âge mûr qu'elle appelle cela une *innocente* tromperie, sans en témoigner aucun regret La fin lui paraît justifier les moyens. Elle s'accuse plusieurs fois, dans ses premiers chapitres, d'avoir été menteuse quand elle était jeune. Il ne faudrait pas abuser des aveux qu'elle fait avec repentir; mais les *choses* nous autorisent souvent à croire qu'elle est très sujette à déguiser la vérité, surtout *à bonne intention*,

(24) « Un jour que je lus qu'elle avoit mis le nom de Jésus sur son cœur « pour suivre le conseil de l'Époux : « Mets-moi comme un cachet sur ton « cœur » (*Cant.* 3, vs. 6); et qu'elle avoit pris un fer rouge où étoit gravé ce « saint nom, je restai fort affligée de ne pouvoir faire de même. Je m'avisai « d'écrire ce nom sacré et adorable en gros caractères sur un morceau de « papier; avec des rubans et une grosse aiguille je l'attachai à ma peau en « quatre endroits; et il resta longtemps attaché en cette manière. » (*Vie*, t. I, p. 34.)

(25) *La Vie de Madame Guion*, t. I, p. 40.

(26) *La Vie de Madame Guyon*, t. I, p. 44-45. — Comparer la *Vie de sainte Thérèse*, p. 16-17.

(27) L. Guerrier, chap. I. — *La Vie de Madame Guyon*, t. I, p. 50-52.

(28) L. Guerrier, ch. II. — *La Vie de Madame Guion*, t. I, p. 69.

(29) *La Vie de Madame Guion*, t. I, p. 75.

(30) L. Guerrier, ch. III, p. 39. — *La Vie de Madame Guion*, t. I, p. 78.

(31) *Vie*, t. I, p. 80-81.

(32) *Vie*, t. I, p. 91.

(33) L. Guerrier, p. 40. — *Vie de Madame Guion*, t. I, p. 101.

(34) Madame Guyon a-t- elle lu Montaigne ? (*Essais*, t. I, c. XXVII.) Mais elle n'en avait pas besoin pour savoir ce que c'est que l'amour, et pour le décrire admirablement.

(35) *Vie de Madame Guïon*, t. I, p. 116.

(36) L. Guerrier, p. 41.

(37) *Vie de Madame Guion*, t. I, p. 125, 129, 131, etc.

(38) *Ibid.*, p. 140-149.

(39) *La Vie de Madame Guion*, t. I, p, 169.

(40) L. Guerrier, p. 48. — Phelipeaux, qu'on ne s'étonnera pas de trouver peu favorable au P. La Combe, fait de lui ce portrait : « Il étoit d'une taille

« assez grande, composé dans son extérieur, affectant un air de modestie et de « sainteté, quoiqu'on remarquât dans son visage je ne sais quoi de sinistre. » (*Relation de l'orig. du Quietisme*, t. I, p. 1.)

(41) *La Vie de Madame Guion*, t. I, p. 181-185. — « Les nouvelles de la mort de ma fille me surprirent très fort. Mon cœur ne fut pas pour cela ébranlé, quoique je me visse privée en même temps, sans l'avoir su, de mon père et de ma fille, qui m'étoient chers au point que vous savez, ô mon Dieu ! Mon état intérieur étoit tel, que je ne pouvois être ni plus affligée pour toutes les pertes imaginables, ni plus contente pour tous les biens possibles. Il faut avoir éprouvé ces douleurs délicieuses pour les comprendre. » (p. 84.)

(42) *Ibid.*, p. 185.

(43) *Vie de Madame Guion*, t. I, p. 215-217.

(44) *Vie*, p. 216,

(45) *Ibid.*, t. I, c. XXIII.

(46) L. Guerrier, p. 56.

(47) *Vie de Madame Guion*, t. I, p. 262-263.

(48) P. 260.

(49) Phélipeaux n'hésite pas à écrire, sans donner ses preuves : « Il cultiva « dans la suite cette connoissance, et entretint avec elle un fréquent commerce « de lettres. On en surprit même quelques-unes qui ne plurent guère au Père « de la Mothe, Barnabite, frère de cette Dame. » (*Rel. du Quiet.*, t. I, p. 2.) Nous savons que plus tard, pendant qu'elle était chez les Ursulines à Thonon, sa correspondance fut interceptée. (*Vie de Madame Guion*, t. II, p. 53, 63.)

(50) *Vie de Madame Guion*, t. I, p. 261, 266, 272. — Elle raconte à ce sujet, comme dans bien d'autres cas, des apparitions en songe, des ordres mystérieux. Nous ne pouvons relever tous les faits de ce genre. Il faut, dans une vie comme la sienne, s'attendre à trouver du miraculeux partout.

(51) *Vie de Madame Guion*, t. I, p. 280.

(52) « Les lois de mon mariage sacré ne sont-elles pas de tout quitter pour « suivre son Epoux ? » (*Ibid.*, p. 289.) C'est ainsi qu'elle répond aux scrupules qui lui viennent au sujet de ses enfants.

(53) *Vie de Madame Guion*, t. I, p. 275-276.

(54) *Vie de Madame Guion*, t. II, p. 3.

(55) T. II, p. 7.

(56) *La Vie de Madame Guion*, t. II, p. 10.

(57) Voir notamment la *Vie de Madame Guion*, t. II, p. 140, 143, 212, 211.

(58) *Ibid.*, p. 147.

(59) Sur les souffrances que lui fit éprouver son union mystique avec La Combe, voir notamment dans sa *Vie*, t. II, p. 134, 137, etc.

(60) *La Vie de Madame Guion*, t. II, p. 15-16.

(61) *Vie de Madame Guion*, t. II, p. 26; cf., p. 153. — « Notre Seigneur... « me donna à l'égard du P. La Combe une obéissance si miraculeuse, qu'en « quelque extrémité de maladie que je fusse, je guérissois lorsqu'il me l'ordon- « noit soit de parole, soit par lettre. » (*Vie de Madame Guion*, t. II, p. 123.) — Elle s'attribue le même pouvoir sur une fille qui partagea ensuite ses aventures. Elle peut, selon son inspiration du moment, sauver cette fille d'une mort imminente, la laisser retomber, ou la guérir subitement. C'est qu'elle a un empire absolu sur les Démons, qui tourmentent cette fille « pour se dédommager du tort » que madame Guion « leur a fait ». (*Vie*, t. II, p. 126.) D'autre part, sa parole attire les persécutions des Démons sur d'autres personnes par

un juste châtiment. (*Ibid.*, p. 130; cf., p. 133.) « Notre Seigneur... me don- « noit le pouvoir d'un Dieu sur les âmes... Je voiois que Dieu se faisoit obéir « en moi et de moi comme un souverain absolu... Vous auriez fait en moi et « par moi, mon Dieu, les plus grands miracles, que je n'y aurois pas pu « réfléchir. »

(62) *Vie de Madame Guion*, t. II, p. 26.

(63) *Ibid.*, p. 42.

(64) L. Guerrier, p. 76. — Voici comment elle écrivit cet ouvrage : « En « prenant la plume, je ne savois pas le premier mot de ce que je voulois « écrire. Je me mis à écrire sans savoir comment, et je trouvois que cela « venoit avec une impétuosité extraordinaire. Ce qui me surprenoit le plus « étoit que cela couloit comme du fond, et ne possoit point par ma tête. » (*Vie*, t. II, p. 118.)

(65) *Vie de Madame Guion*, t. II, p. 50-51, etc.

(66) L. Guerrier, p. 71. — *Vie de Madame Guion*, t. II, p. 45-suiv.

(67) L. Guerrier, p. 73. — *Vie de Madame Guion*, t. II, p. 52-suiv.

(68) *Vie de Madame Guion*, t. II, p. 74.

(69) *Vie*, t. II, p. 155.

(70) *Œuv. compl. de Fénelon*, t. IX, p. 54, *d.*, note 1.

(71) *Reponse à l'ecrit int. Relation sur le Quiétisme*, ch. I (*Œuv. compl. de Fénelon*, t. III, p. 7). — Voir la vigoureuse argumentation de Bossuet contre cette explication de Fénelon, dans ses *Remarques sur la Reponse*, etc., art. II, §§ 2-3, où l'on verra aussi que M. d'Aranthon n'a pas toujours conservé sa bonne opinion sur madame Guion. (Cf. *Relat. sur le Quiet.*, VIe sect., n. 18-19.)

(72) Ne semble-t-il pas même qu'il reçut, en quelque sorte, des avertissements personnels sur la défiance que devait inspirer cette femme, par le renvoi des Nouvelles Catholiques du diocèse de Genève ? C'est du moins ce que lui objecte Bossuet, dans ses *Remarques sur la Reponse à la Relation*, art. II, § VIII, 32. Fénelon ayant dit, pour justifier l'estime qu'il avait conçue pour madame Guyon, qu'il « voyait marcher devant lui les lettres de feu M. de Genève » ; Bossuet lui réplique :

« Quand vous avez commencé d'estimer madame Guyon en l'an 1689, vous « voyiez marcher devant vous en 1683 une lettre qui convainquoit cette « femme de renverser l'esprit des communautés les plus saintes. Vous voyiez « devant vous un ordre du même prélat, qui, conformément à sa lettre, l'éloi- « gnoit avec le Père La Combe de son diocèse, où elle brouilloit les commu- « nautés. Vous voyiez encore marcher devant vous la censure du même évê- « que de 1688, où les livres de cette femme si estimable sont condamnés avec « ceux de Molinos, *comme contenant les maximes artificieuses du quietisme.* « Vous voyiez marcher devant vous ce que fit ce prélat pour faire rappeler à « Paris les filles des Nouvelles Catholiques, dont vous étiez alors supérieur, « et vous n'avez pu ignorer ce qui se passa sur ce sujet environ en l'an 1686. « Vous voyiez marcher devant vous les censures de Rome de 1688 et de 1689 « contre les livres du P. Lacombe et de Madame Guyon... » (Ed. Lachat, t. XX, p. 202.)

(73) *Réponse à la Rel. sur le Quiétisme*, p. 8.

(74) Le P. de la Chaise rendit plus tard à Mme de Maintenon témoignage des pensées secrètes de l'évêque de Genève sur cette affaire : « Il me conta, « dit-elle, que c'étoit à lui que feu M. de Genève s'étoit adressé pour se

« défaire d'elle et du père de la Combe, qui prêchoient l'un et l'autre des « maximes qui renversoient l'Evangile. Vous voyez, Monseigneur, si le *bon* « *père* est au fait. » (*Corresp. gén. de Mme de Maintenon*, t. IV, p. 153, 3 avril 1697.)

(75) *Œuv. compl. de Fénelon*, t. IX, p. 54, *d.*, n. 2.

(76) L. Guerrier, p. 77. — *Vie de Madame Guion*, t. II, p. 155.

(77) ... « Les historiens que n'a pu séduire madame Guyon ne sont point « d'accord avec elle sur ce point. Ils affirment, non sans preuves, que l'évêque « de Genève chassoit alors de son diocèse le P. La Combe, ainsi que madame « Guyon. » (*Hist. gén. de l'Église au XVIIIe siècle*, p. 38.)

(78) M. de Bausset (*Hist. de Fénelon*, l. II, n. 9) écrit que « partout où « madame Guyon arrivoit, chargée de préventions qui auroient dû éloigner « d'elle..., elle parvenoit bientôt à dissiper tous les nuages..., à toucher tous « les cœurs par le spectacle de l'innocence opprimée, et à inspirer aux per- « sonnes les plus sévères un intérêt et un zèle qui les transformoient en ses « disciples. »

Il nous semble que l'inverse est beaucoup plus vrai. Toutes ses aventures finissent mal, après avoir bien commencé. La suite le montrera.

(79) *Vie de Madame Guion*, t. II, p. 158.

(80) « Je compris que Dieu me vouloit apprendre que les hommes pou- « voient dès cette vie apprendre le langage des Anges. Peu à peu je fus « réduite à ne lui parler qu'en silence : ce fut là que nous nous entendions en « Dieu d'une manière ineffable et toute divine. Nos cœurs se parloient et se « communiquoient une grâce qui ne se peut dire. » (*Vie de Madame Guion*, t. II, p. 140.)

(81) *Vie de Madame Guion*, t. II, p. 143.

(82) *Vie de Madame Guion*, t. II, p. 178.

Elle se vit au sommet d'une montagne, au pied d'une seconde montagne « environnée de haies, et qui avoit une porte fermant à clef »...

« Le Maître me vint ouvrir la porte, qui fut refermée à l'instant. Le Maître « n'étoit autre que l'Époux, qui, m'*aiant pris* (sic) par la main, me mena dans « le bois, qui étoit de cèdres. Cette montagne s'appeloit le Mont Liban. Il y « avoit dans ce bois une chambre, où l'Époux me mena, et dans cette chambre « deux lits. Je lui demandois pour qui étoient ces deux lits ; il me répondit : « Il y en a un pour ma Mère, et l'autre pour vous, mon Épouse... »

Le songe se prolonge encore avec différentes circonstances, quoique M. Guerrier (p. 83) transcrive ici : « Je me réveillai là-dessus. » Bossuet, qui abrège aussi, termine de la façon suivante :

« ... Et l'autre? pour vous, mon Épouse »; un peu après : « Je vous ai « choisie pour être ici avec vous. » Quand j'ai repris madame Guyon d'une « vision si étrange (poursuit Bossuet) : quand je lui ai représenté ce lit pour « une épouse séparé d'avec le lit de la mère, comme si la Mère de Dieu dans « le sens spirituel et mystérieux n'étoit pas pour ainsi parler la plus épouse « de toutes les épouses : elle m'a toujours répondu : C'est un songe. Mais, lui « disois-je, c'est un songe que vous nous donnez comme un grand mystère, et « comme le fondement d'une *oraison*, ou plutôt « non d'une oraison, mais d'un « état dont on ne peut rien dire à cause de sa grande pureté. » Bossuet. *Rel. sur le Quiet.*, sect. II, 18.)

Après ces paroles, le grave et chaste évêque de Meaux s'écrie : « O Seigneur, « si j'osois, je vous demanderois un de vos séraphins avec le plus brûlant de

« tous ses charbons, pour purifier mes lèvres souillées par ce récit, quoique « nécessaire. » Nous qui n'avons pas peut-être la même délicatesse de conscience que Bossuet, nous oserons dire que ce songe nous paraît plus plein d'infatuation que de scandale. Car la songeuse se regarde tout simplement comme l'objet de l'amour universel de la création. « Il y avoit dans cette cham- « bre des animaux farouches de leur nature, et opposés, qui vivoient ensemble « d'une manière admirable : le chat se jouoit avec l'oiseau, et il y avoit des « faisans qui me venoient caresser... Ce lieu ne respiroit que candeur et inno- « cence... » Elle n'est là que pour sauver des élus. « L'Époux me dit, se « retournant vers moi : Je vous ai choisie, mon Épouse, pour retirer ici « auprès de vous toutes les personnes qui auront assez de cœur pour passer « cette mer effroyable et y faire naufrage. » Ce rêve n'est donc pas si sensuel qu'on le pourrait croire. S'il trahit les préoccupations habituelles de l'esprit, il paraît dire ceci : Madame Guyon se croit l'égale de la Mère de Jésus-Christ, l'objet d'un amour unique du Fils, et le sauveur universel des âmes entrées dans la voie de l'oraison. « Je me réveillai là-dessus, si pénétrée de ce songe « que l'onction m'en demeura plusieurs jours. »

(83) ... « Le P. La Combe résista (aux ordres de ses supérieurs, de venir « prêcher à Paris); mais ses entretiens fréquents avec madame Guyon offus- « quèrent l'inquisiteur de la province, que sans doute on excitait contre eux; « et il obtint que le duc de Savoie leur fît signifier, au commencement de « 1686, l'ordre de sortir de ses Etats. » (*Hist. gen. de l'Église au* XVIII[e] *sié- « cle*, p. 41.)

(84) *Vie de Mad. Guion*, t. II, p. 222-223, 228-229.

(85) *Ibid.*, p. 229.

(86) « Le Démon devint si enragé contre moi à cause des conquêtes que vous « faisiez, ô mon Dieu, qu'il battoit quelques-unes des personnes qui me « venoient voir. Il y avoit une bonne fille d'une très grande simplicité, qui « gagnoit sa vie de son travail; c'est une fille qui a reçu de très grandes grâces « de Notre Seigneur. Le Démon lui cassa deux dents dans la bouche : la joue lui enfla d'une prodigieuse grosseur; et il lui dit que si elle me venoit voir davantage, il lui en feroit bien d'autres. Elle me vint trouver en cet état, et « me dit dans son innocence : Le méchant, il m'a fait cela à cause que je viens « à vous; il dit bien des injures contre vous. Je lui dis de lui défendre de ma « part de la toucher. Voyant qu'il étoit pris, et qu'il n'osait la toucher (car il « ne pouvoit faire ce que Dieu lui défendoit par moi), il lui dit bien des injures, « fit devant elle des postures affreuses, et l'assura qu'il m'alloit susciter la « plus étrange persécution que j'eusse jamais eue. » (*Vie*, t. II, p. 231.)

(87) *Vie*, t. II, p. 242.

(88) *Vie*, t. II, p. 246.

(89) *Vie*, t. II, p. 258.

(90) *Ibid.*, p. 260.

(91) *Ibid.*, p. 263.

(92) *Vie*, t. II, p. 269.

(93) L. Guerrier, ch. VIII, p. 144.

(94) Elle fut de tout temps sujette à des maladies fréquentes et terribles, dont elle fait souvent un récit étrange. En voici, entre vingt autres, un exemple qui se rapporte à son enfance : « J'étois continuellement malade de « maux autant prompts qu'ils étoient extraordinaires. Le soir je me portois « bien, et le matin on me trouvoit enflée et pleine de marques violettes :

« d'autres fois c'étoit la fièvre. A neuf ans il me prit un vomissement de sang « si furieux, que l'on croyoit que j'allois mourir; et j'en restai très affaiblie. » (*Vie*, t. I, p. 22.)

C'est aux médecins spécialistes à dire si l'on doit ranger au nombre de ses maladies les phénomènes qu'elle décrit comme d'ordre surnaturel.

Ainsi, elle prétend souffrir des tourments affreux quand certaines personnes, telles que le P. La Combe, ou une fille qui la servait, ne sont pas dans la bonne voie religieuse, telle qu'elle la conçoit :

« Lorsque cette fille résistoit davantage à Dieu, et qu'alors elle m'appro- « choit, elle me brûloit; et lorsqu'elle me touchoit, je sentois une douleur si « étrange, que le feu matériel n'en auroit été que l'ombre. Pour l'ordinaire je « me laissois brûler avec des violences inconcevables : d'autres fois je la « priois de se retirer, parce que je ne pouvois plus supporter cette douleur. » (*Vie*, t. II, p. 172.)

(**95**) Voici des faits que Bossuet résume très fidèlement :

« Je trouvai dans la vie de cette Dame que Dieu lui donnoit une abondance « de grâces dont elle crevoit au pied de la lettre : il la falloit délacer : elle « n'oublie pas qu'une duchesse avoit une fois fait cet office : en cet état on la « mettoit souvent sur son lit : souvent on se contentoit de demeurer assis « auprès d'elle : on venoit recevoir la grâce dont elle étoit pleine, et c'étoit là « le seul moyen de la soulager. Au reste elle disoit très expressément que ces « grâces n'étoient point pour elle : qu'elle n'en avoit aucun besoin, étant pleine « par ailleurs, et que cette surabondance étoit pour les autres. (*Rel. sur le Quiet.*, sect. II, 3; cf. 4-6.)

« J'étois, dit-elle, quelquefois si pleine de ces communications pures et « divines... que je disois : « O mon Seigneur, donnez-moi des cœurs pour me « décharger de ma plénitude, sans quoi il faudra que j'expire. » (*Vie de Mad Guion*, t. II, p. 199.)

« J'étois dans une si grande plénitude de Dieu, que j'étois souvent ou sur « mon lit, ou alitée tout à fait, sans pouvoir parler : et lorsque je n'ai eu aucun « moyen de verser cette plénitude, Notre Seigneur ne permit pas qu'elle fût si « violente : car, dans cette violence, je ne pouvois vivre : mon cœur ne souhai- « toit que de verser en d'autres cœurs sa surabondance. J'avois la même « union et la même communion avec le P. La Combe (quoiqu'il fût éloigné) « que s'il eût été proche. » (*Vie*, t. II, p. 233.)

(**96**) « Une âme de cet état n'a ni douceur ni faveur spirituelle : cela n'es « plus de saison : elle demeure telle qu'elle est, dans son rien pour elle-même « et c'est sa place; et dans le tout pour Dieu, sans retour ni réflexion sur « elle-même. Elle ne sait si elle a des vertus, des dons et des grâces en celui « qui est l'auteur de tout cela : elle n'y pense pas et ne peut rien vouloir; e « tout ce qui la regarde lui est comme étranger. Elle n'a pas même le désir de « procurer la gloire de Dieu, laissant à Dieu le soin de se la procurer : et elle « est pour elle comme il lui plait. Dans cet état, Dieu l'applique quelquefois à prier pour quelque âme ; mais cela se fait sans choix ni préméditation, en paix, sans désir du succès. Que fait donc cette âme, dira-t-on ? Elle se laisse « conduire par les providences et par les créatures sans résistance. Sa vie au « dehors est toute commune : et pour le dedans, elle n'y voit rien, elle n'a « aucune assurance intérieure ni extérieure; et cependant elle ne fut jamais « plus assurée. Plus tout est désespéré, plus son fond est tranquille, malgré « le ravage des sens et des créatures. » (*Vie*, t. II, p. 77.)

(97) ... « L'état mystique consistant principalement dans quelque chose « que Dieu fait en nous sans nous, et où par conséquent il n'y a ni ne peut « avoir de mérite... » Bossuet. — *Instr. sur les États d'oraison*, traité I, l. VII, n. xxix, éd. Lachat, t. XVIII, p. 539.)

(98) *Œuv. compl.*, t. V, p. 603.

(99 « Dieu permet que des vierges (et c'est à celles-là que cela arrive le « plus ordinairement)) entrent dans des exercices d'autant plus grands, « qu'elles avoient plus d'attache à leur pureté. Voyant que Dieu les exerce « ou par les diables d'une manière connue, ou par des tentations qui leur « paraissent naturelles, c'est pour elles une si grande douleur, que l'Enfer « sans ces peines leur seroit un rafraîchissement. Alors elles font à Dieu un « sacrifice de cette même pureté, qu'elles avoient conservée avec attache pour « lui plaire : mais elles le font avec des agonies de mort : non qu'elles con- « sentent à aucun péché : elles en sont plus éloignées que jamais ; mais elles « portent avec résignation et sacrifice de toutes elles-mêmes ce qu'elles ne « peuvent empêcher. Je prie qu'on fasse attention à ce que ces âmes ainsi « exercées de Dieu souffrent des tourments inexplicables ; qu'elles ne se « permettent pas une seule satisfaction ; qu'il leur seroit même impossible « d'en trouver : au lieu que ces autres misérables qui se donnent à tous « péchés ne souffrent aucune peine, donnant à leurs sens ce qu'ils désirent, « et vivant dans un libertinage effréné. » (*Vie de Mad. Guion*, t. III, p. 198.)

(100) Cf. *Manuel de piété* (*Œuv. compl.*, t. VI, p. 8, *g*.) : « On est avec Dieu comme avec un ami » (et ce qui suit).

(101) Voir page 409, note 5.

(102) *Lettre sur la Direction*. (*Œuv. compl.*, t. V, p. 731, *g*.)

(103) *Manuel de Piété*. (*Œuv. compl.*, t. VI, p. 10, *g*.)

(104) Peut-être à Mme de la Maisonfort ? Le fragment de *Lettre* où se trouve ce passage a été compris par les éditeurs dans une sorte de recueil désigné sous le titre de *Manuel de Piété*, formé de pièces rassemblées par Fénelon dans les dernières années de sa vie, et qui parut peu de temps après sa mort, en 1715. (*Hist. litt. de Fenelon*, p. 89.) Rien n'indique d'ailleurs l'époque où la *Lettre* fut écrite.

(105) Boileau, *Ep.* V.

(106) T. VI, p. 10, *d.*, *Manuel de Piété*.

(107) T. VI, p. 10, *g*.

(108) Voir plus haut, p. 152.

(109) « Je remercie Dieu de la lumière qu'il vous donne sur les choses « qu'il a à détruire en vous ; mais comptez qu'il ne vous montre pas encore tout « ce qu'il vous montrera ; c'est par un *acquiescement* continuel et sans réserve « à tout ce que vous connoissez, *et même à tout ce que vous ne connoissez pas*, « que vous deviendrez capable de cette lumière intime qui développe peu à peu « le fond de l'âme à ses propres yeux.....

« A tout cela, vous n'avez rien à faire que d'être simple, *petite* et souple, « attendant le *signal divin pour chaque chose*... Vous verrez que c'est la plus « étrange *mort* de tout l'homme, et c'est dans la *perte de la volonte* qu'on « laisse ainsi éteindre tous les restes de la *vie propre*... »

« ... Peut-être verrez-vous dans la suite que le dehors est bien foible en « comparaison du *dedans pour crucifier une âme* qui est déjà vertueuse et « désintéressée. Allez toujours, je ne dis pas votre chemin, car il n'y en a

« point pour vous; il vous faut marcher en foi, comme Abraham, hors de toute « route, et *sans savoir où vous allez.* »

(*Corr. gén. de Madame de M.*, t. III, p. 210.)

(**110**) Voici ce qu'il écrit sur le mauvais abandon, dans les *Maximes des Saints* (articles *faux*, c'est-à-dire maximes condamnées par Fénelon).

Art. XXIX (p. 206) : « La Contemplation passive... est une inspiration « extraordinaire qui met une âme hors des règles communes. Elle est une « absolue ligature ou évacuation des puissances, en sorte que l'entendement et « la volonté sont alors dans une absolue impuissance de rien opérer... »

Art. XXXI (p. 218) : « La raison est une fausse lumière. Il faut agir sans la « consulter, fouler aux pieds les bienséances, suivre sans hésitation tous ses « premiers mouvemens et les supposer divins. »

Art. XXXII (p. 222) : « La liberté des âmes passives est fondée sur une « innocence de désappropriation qui rend pur pour elles tout ce qu'elles ont « inclination de faire, quoiqu'il fût irrégulier et inexcusable en d'autres. Elles « n'ont plus de loi, parce que la loi n'est pas établie pour le juste, pourvu qu'il « ne s'approprie rien, et qu'il ne fasse rien pour soi-même... »

Remarquez qu'en condamnant ces maximes dans ses articles *faux*, Fénelon a souvent paru en insinuer l'équivalent, ou à peu près, dans ses articles *vrais*. C'est ce qui rend sa doctrine très difficile à débrouiller.

(**111**) *Ode sur l'Enfance chrétienne.* (*Œuv. compl.*, t. VI, p. 660.)

. . . .

Content dans cet abîme,
Où l'amour m'a jeté,
Je n'en vois plus la cîme,
Et Dieu m'opprime;
Mais je suis la victime
De vérité.

État qu'on ne peut peindre;
Ne plus rien désirer,
Vivre sans se contraindre
Et sans se plaindre,
Enfin ne pouvoir craindre
De s'égarer.

Il n'est pas aisé de dater cette pièce. Le poète, il est vrai, semble se déclarer vieux. Mais faut-il prendre à la lettre son expression ?

Jeune, j'étois trop sage,
Et voulois tout savoir;
Je n'ai plus en partage
Que badinage,
Et touche au dernier âge
Sans rien prévoir.

Voltaire, comme le fait remarquer le P. de Querbeuf (voir *Œuv. compl. de F.*, t. VI, p. 660, *g*, note), s'est lourdement mépris sur le sens de cette stance, qu'il a citée comme une sorte de déclaration de sentiments philosophiques, sans rien dire de l'inspiration quiétiste de toute la pièce. (*Siècle de Louis XIV*, ch. XXXVIII.) Il prétend que Fénelon « fit ces vers en présence « de son neveu, le marquis de Fénelon, depuis ambassadeur à La Haye. « C'est de lui, poursuit-il, que je les tiens. Je garantis la certitude de

« ce fait. » Et en note : « Ces vers se trouvent dans les poésies de Madame « Guyon... Ils ont été imprimés dans cinquante exemplaires de l'édition du « *Telemaque* faite par les soins du marquis de Fénelon en Hollande, et sup- « primés dans les autres exemplaires. » Le témoignage de Voltaire serait plus précieux, si cet historien n'était pas tant sujet à caution. Le marquis de Féne- lon est pour lui une autorité commode, qu'on ne peut contrôler. Mais de deux choses l'une : ou le marquis l'a souvent trompé, ou il a mis ses erreurs sur le compte du marquis.

(**112**) Quelle qualification donnée au Dieu des chrétiens! Ne semble-t-elle pas s'adresser à Siva, personnage de la *Trimourti* brahmanique?

(**113**) *Manuel de piété*, t. VI, p. 54, *g*.

(**114**) Cf. *Vie de Madame Guion* (t. I, p. 2):

« Vous n'en serez pas surpris si vous êtes convaincu que Dieu n'établit ses « grands ouvrages que sur le néant. Il semble qu'il détruise pour édifier... »

(*Ibid.*, t. III, p. 76) : « ... Comme le vent impétueux rompt, arrache et « brise tout ce qui résiste, rompez tout ce qui s'oppose à votre empire : brisez « les cèdres, ainsi que votre Prophète l'exprime. Oui, les *cèdres* seront « *brisés* : tout sera détruit; mais, *Emitte Spiritum tuum, et renovabis faciem* « *terræ*. C'est ce même Esprit destructeur qui renouvellera la face de la terre. »

(**115**) *Nunc autem deponite et vos omnia : iram, indignationem, malitiam...*; expoliantes *vos* veterem hominem *cum actibus suis ; et* induentes novum : .... *secundum imaginem ejus qui creavit illum*. (*Epist.* B. Pauli *ad Coloss.*, c. III, 8-10.) — « Notre vieil homme périt, dit saint Paul, et se renouvelle de « jour en jour, et ne sera parfaitement nouveau que dans l'éternité, où l'on « chantera sans cesse ce cantique nouveau dont parle David dans les psaumes « de Laudes, c'est-à-dire ce chant qui part de l'esprit nouveau de la charité. » (Pascal, *Opusc.*, éd. Havet, t. II, p. 332; cf. *Ibid.*, p. 341.)

Cette expression est, en effet, banale; mais il nous semble, sauf erreur, que les écrivains réputés orthodoxes ne parlent pas d'*anéantir*, mais de réformer C'est l'idée de *néant* qui nous paraît contenir une certaine exagération, ou plutôt une doctrine nouvelle, que ses auteurs n'ont jamais confessée ouver- tement.

(**116**) *Manuel de Piété*, t. VI, p. 54, *g*.

(**117**) Il faut remarquer que l'évêque de Chartres découvrit (à Saint-Cyr apparemment) une prière dont Fénelon n'a pas nié qu'il fût l'auteur, après qu'elle eût été citée par extraits dans la *Lettre pastorale* de cet évêque, (*Œuv. de Fenelon*, t. III, p. 89, *d*), et très sévèrement qualifiée par Bossuet dans sa *Reponse d'un Theologien* (*Œuvres*, éd. Lachat, t. XX, p. 352). Or, cette prière n'exprime pas des idées moins affreuses que celle qu'on vient de lire. (Voir plus loin, l. V, ch. III.)

(**118** Càkya-mouni, le « Buddha parfaitement accompli », dit de lui-même : « Moi qui suis sans désirs, qui ne recherche rien, qui suis exempt de tout sen- « timent d'égoïsme, de personnalité, d'orgueil, de ténacité, d'inimitié... » (Eug. Burnouf, *Introd. à l'Hist. du Buddhisme indien*, 2e éd., p. 78.) En cet état, il est prêt à entrer dans le Nirvâna, qu'un de ses disciples décrit ainsi : « La forme a la condition de périssable; et le Nirvâna, qui consiste dans la « cessation de la forme, n'a pas la condition de périssable. La sensation, l'idée, « les concepts et la connaissance ont... la condition de périssable, et le « Nirvâna, qui consiste dans la cessation de ces divers accidents, n'a pas la « condition de périssable. » (*Idem*, p. 453. — Cf. p. 463, p. 525, etc.)

La conformité du quiétisme avec le brahmanisme et le bouddhisme a été analysée par l'auteur de l'*Histoire litteraire de Fenelon*, IIe Partie, art. II, §§ 38-42. (*Œuv. compl. de Fénelon*, t. I, p. 191-193.)

(**119**) « On ne cognoist presque point le bon plaisir divin que par les événemens. » (S. François de Sales, *Traité de l'Amour de Dieu*, l. IX, ch. vi.)

(**120**) T. VII, p. 274.

(**121**) Voir M. de Bausset, *Hist. de Fénelon*, l. IV, n. xxxi-xxxiii. — On peut lire l'expression de la douleur que lui causa la mort de l'abbé de Langeron, (*Œuv. compl.*, t. VIII, p. 456, lettre à la Sœur Charlotte de Saint-Cyprien, 17 janvier 1711.) Il est vrai qu'il tourne quelque peu sa lettre en leçon sur la « mort à nous-mêmes que la grâce y opère »; et enfin en sujet d'édification, ce qui n'est nullement déplacé ici ; mais la douleur vraie s'y trouve : elle y est très sensible.

(**122**) « Que je sois dissous pour être avec le Christ ! »

(**123**) *Traité de l'Amour de Dieu*, Préface, p. 154, *d.* (*Œuv. compl.* de S. François de Sales, 1836, t. IV.)

CHAPITRE II

MADAME GUYON A PARIS

Antécédents du Quiétisme. — Madame Guyon à Saint-Cyr. — Fénelon et Madame de la Maisonfort. — Inquiétudes de Madame de Maintenon. — Bossuet est prié d'examiner les écrits de Madame Guyon.

I

« Quelques jours après ma sortie (de la Visitation du faubourg Saint-Antoine), dit madame Guyon (1), ayant ouï parler de M. l'abbé de F., je fus tout à coup occupée de lui avec une extrême force et douceur. Il me sembla que Notre Seigneur me l'unissoit très intimement et plus que nul autre. Il me fut demandé un consentement (2) : je le donnai; alors il me parut qu'il se fit de lui à moi comme une filiation spirituelle.

« J'eus occasion de le voir le lendemain : je sentois intérieurement que cette première entrevue ne le satisfaisoit pas, qu'il ne me goûtoit point : et j'éprouvai un *je ne sais quoi* qui me faisoit tendre à verser mon cœur dans le sien; mais je ne trouvois pas de correspondance : ce qui me faisoit beaucoup souffrir. La nuit, je souffris extrêmement à son occasion. Le matin, je le vis : nous restâmes quelque temps en silence, et le nuage s'éclaircit un peu : mais il n'étoit pas encore comme je le souhaitois. Je souffris huit jours entiers, après quoi je me trouvai unie à lui sans obstacle; et depuis ce temps je trouve toujours que l'union augmente d'une manière pure et ineffable. Il me semble que mon âme a un rapport entier avec la sienne; et ces paroles de David pour Jonathas, que *son âme étoit collée à celle de David* (*Rois*, 18, v. 1), me paroissoient propres à cette union. Notre Seigneur m'a fait comprendre les grands desseins qu'il a sur cette personne, et combien elle lui est chère (3). »

Rien ne peut valoir un tel récit pour la singularité de

la couleur et pour la vérité, sinon des faits, du moins des sentiments de madame Guyon (4). Quant à Fénelon. il résista d'abord, elle-même l'avoue (5), à la doctrine de la mystique Epouse et à l'influence magnétique de ses *communications de grâces.* Mais enfin elle obtint la victoire ; et, depuis ce moment, ils ne furent plus qu'une âme, à ce qu'elle prétend.

En dépit de l'imagination romanesque de madame Guyon, sa narration nous paraît plus vraisemblable que celle de Phelipeaux, plus piquante à coup sûr, mais dont nous ne connaissons pas la source :

« Pendant le voyage (6), Madame Guyon s'appliqua à lui expliquer tous les principes de sa doctrine, et lui demandant s'il comprenoit ce qu'elle lui disoit, et si cela entroit dans sa tête : « Cela y entre, répondit l'abbé, par la porte cochère. » Depuis ce temps-là ils furent intimes amis. Fénelon entra entièrement dans ses intérêts, et donna dans toutes ses illusions (7). »

Cette grande porte tout ouverte, qui n'attendait que l'entrée de madame Guyon, n'est peut-être pas autre chose qu'une expression comique, inventée par les adversaires de Fénelon. Il était préparé à recevoir ces enseignements, soit ; mais dans quelle mesure? Nous donnerions beaucoup pour que le mot fût vrai : il résoudrait la difficulté qui nous occupe : Fénelon se serait trouvé, à ce moment-là, juste au point où l'esprit attend une révélation, qui est pour lui, si l'on veut, comme l'eau du ciel pour le bourgeon prêt à éclater.

Madame Guyon lui parut, s'il faut en croire Phelipeaux, « un prodige de sainteté et de doctrine, jusqu'à « dire qu'il avoit appris d'elle plus que de tous les Pères « de l'Église. »

« Il est vrai, ajoute le malin narrateur, qu'il ne les avoit

guère lus, ne s'étant appliqué qu'à la lecture de quelques auteurs mystiques (8). »

On verra plus loin que le parti de Bossuet et celui de Fénelon se renvoyaient le reproche d'insuffisance d'études chez leurs chefs : l'un n'ayant pas lu, au dire de ses adversaires, les auteurs mystiques; et l'autre, les Pères de l'Église. Mais Fénelon aurait trouvé, dans sa nouvelle mère spirituelle, un genre de science qui suppléait à tout :

« Un jour que la Maisonfort marquoit quelque peine à croire ce que Madame Guyon lui disoit sur les voyes intérieures, l'abbé de Fénelon répondit : « Madame Guyon doit être crue sur cela, elle en a l'expérience. Ce n'est qu'une femme, mais Dieu révèle ses secrets à qui il veut. Si de Paris je voulois aller à Dammartin, et qu'un paysan du lieu se présentât pour me conduire, je le suivrois, et je me fierois en lui, quoique ce ne fût qu'un paysan (9). »

Sur la science des humbles dans les voies intérieures, Fénelon pouvait se prévaloir de nombreuses autorités et, par exemple, de celle de l'angélique et très orthodoxe saint François de Sales :

... « Afin que l'on sceust que cette sorte d'escrits se font plus heureusement par la dévotion des amans que par la doctrine des sçavans, le Sainct-Esprit a voulu que plusieurs femmes ayent fait des merveilles en cela. Qui a jamais mieux exprimé les célestes passions de l'amour sacré que saincte Catherine de Gennes, saincte Angele de Foligny, saincte Mathilde? »

... « Mais enfin la bienheureuse Thérèse de Jésus a si bien escrit des mouvemens sacrés de la dilection en tous les livres qu'elle a laissés, qu'on est ravy de voir tant d'éloquence en une si grande humilité, tant de fermeté d'esprit en une si grande simplicité; et sa très sçavante ignorance fait paroistre très ignorante la science de plusieurs gens de lettres, qui, après un

grand tracas d'estude, se voyent honteux de n'entendre pas ce qu'elle escrit si heureusement de la practique du sainct amour. Ainsi Dieu esleve le throsne de sa vertu sur le théâtre de nostre infirmité, « se servant des choses foibles pour confondre les fortes (10). »

Madame Guyon était-elle de la lignée de ces saintes mystiques ? Elle le crut assurément ; et Fénelon le crut avec elle. A quelle autorité appartenait-il de distinguer entre ses *expériences* et celles des femmes qu'elle pouvait alléguer comme modèles, avec l'approbation de l'Église ?

Si l'on s'enferme dans le domaine de l'expérience personnelle, nul n'est juge, non plus que témoin, des expériences intérieures d'un autre. Aussi n'est-ce pas sur le fait intérieur que porte l'examen de l'Église. Plusieurs personnes mystiques ont été engagées par leurs directeurs, comme sainte Thérèse et madame Guyon, à écrire sans réticence ni déguisement leurs expériences intérieures, pour l'instruction et l'édification du prochain. Le lecteur y croit ou n'y croit pas : l'Église ne décide ni n'impose rien sur ces faits. Mais elle examine les mœurs et la doctrine : si la foi est pure et les mœurs irréprochables, elle peut ajouter un nouveau saint à son calendrier. Si elle trouve le mystique en défaut ou sur la croyance orthodoxe ou pour la conduite extérieure, elle censure, et applique ses peines ou à la personne ou aux écrits, selon les règles de sa discipline, et selon les circonstances.

Madame Guyon avait eu déjà des affaires avec le pouvoir ecclésiastique au moment où, de sa personne, elle réussit à vaincre les défiances de l'abbé de Fénelon. Depuis son arrivée à Paris, elle ne s'était pas tenue

en repos, on peut le deviner; et, dans la capitale, comme dans les provinces, elle avait éprouvé ce qu'elle appelle des persécutions. Avec l'esprit de prosélytisme dont elle était possédée, avec sa foi dans la mission qu'elle croit avoir reçue « pour aider les autres » dans les « voies intérieures » ; comment se serait-elle refusée à secourir les personnes qui invoquaient ses lumières ? Et justement dans ce temps-là, le monde des fidèles était travaillé d'un mouvement sourd qui dut enfin éveiller l'attention et les inquiétudes de l'Église. C'est parmi les personnes avides de perfection, et dans ce qu'on pourrait nommer l'élite des dévots, que fermentaient des nouveautés de doctrine qui pouvaient devenir dangereuses.

Le XVII[e] siècle, si chrétien dans son ensemble, et par cela même qu'il fut un âge de ferveur religieuse, a vu se former, éclater et ensuite se propager obscurément deux sectes que l'Église a condamnées, et qui durent leurs succès rudement réprimés à un zèle excessif de perfection. Le jansénisme, vers 1668, faillit produire un schisme : il ne prétendait pourtant professer que la pure doctrine de saint Paul et de saint Augustin sur les conditions de la grâce; mais il formait une petite église très hautaine, dans le sein même de l'Église ; et la rigidité de ses principes séparait ses adeptes du reste des fidèles ; on ne se tromperait guère en leur appliquant en général le mot de l'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe, sur les religieuses de Port-Royal : « Pures comme des anges, orgueilleuses comme des démons. »

Le quiétisme parut au moment où l'impulsion initiale du jansénisme faiblissait (11). Le nouveau système ten-

dait, par la préoccupation exclusive de la pureté de l'amour divin, et par l'abdication de la personnalité dans l'abandon amoureux, à rendre la conscience inerte, la volonté sans ressort, l'âme tout entière languissante dans une sorte de fatalisme béat. Telle est la seconde maladie dont le christianisme fut atteint au XVIIe siècle. Le mal ici ne menaçait pas seulement l'autorité ecclésiastique, mais la morale tout entière.

II

Nous n'avons pas dessein de tenter une esquisse de l'histoire du quiétisme (12). Quelques mots suffisent pour amener le lecteur au point particulier qui nous intéresse, c'est-à-dire, à la controverse de Fénelon avec Bossuet.

Sans remonter aux doctrines analogues, qui peuvent se rencontrer dans l'antiquité orientale ou grecque, et dans le moyen-âge (13); le quiétisme, au XVIIe siècle, paraît avoir pris naissance dans une lettre de Falconi, Père de la Merci, « à l'une de ses filles spirituelles », lettre écrite en 1628 et imprimée à Madrid en 1657, puis traduite en italien, et enfin en français.

L'auteur enseigne l'abandon à Dieu une fois pour toutes.

> « Cela fait, demeurez en paix, en repos et en silence, comme une personne qui ne dispose plus de quoi que ce soit; ne pensez volontairement à aucune chose, quelque bonne et quelque sublime qu'elle puisse être. »

Cet acte d'abandon une fois accompli, l'âme se trouve dans un état d'oraison perpétuelle et semblable « à celle qui se fait au ciel »; elle subsiste de « contem-

plation et d'amour (14) »; c'est « un paradis sur la terre. »

La théorie de Falconi fut développée en France par un prêtre aveugle de Marseille, nommé Malaval, qui publia en 1670 sa *Pratique facile pour élever l'âme à la contemplation* (15).

Mais l'éditeur responsable de la doctrine quiétiste fut un prêtre espagnol, Molinos, qui publia, en 1675, à Rome, un ouvrage écrit dans sa langue (16). Il parut en latin à Leipzig en 1685 ; et enfin en français, à Amsterdam, en 1688, sous le titre de *la Guide spirituelle pour dégager l'âme des objets sensibles et la conduire à la contemplation parfaite et à la paix intérieure* (17).

Le sort de cet ouvrage et de son auteur fut bizarre. La faveur la plus signalée accueillit d'abord l'un et l'autre : ce succès se termina par la condamnation du livre et la flétrissure du docteur, en cour de Rome (18).

La doctrine de Molinos a été résumée avec une extrême précision par l'auteur de l'*Histoire littéraire de Fénelon* (19), d'après les actes de la condamnation. De ce résumé, nous retenons quelques articles, qui sont les plus importants pour notre sujet :

1° « La perfection de l'homme consiste, même dès cette vie, dans un acte continuel de contemplation et d'amour, qui contient éminemment les actes de toutes les vertus : cet acte, une fois produit, subsiste toujours, pourvu qu'il ne soit pas expressément révoqué ; d'où il suit que les parfaits n'ont jamais besoin de le réitérer. »

2° « Dans cet état de perfection, l'âme ne doit plus réfléchir, ni sur Dieu, ni sur elle-même, ni sur aucune autre chose : mais elle doit anéantir ses puissances, pour s'abandonner totalement à Dieu et demeurer devant lui comme un corps sans âme. C'est

cet état d'inaction absolue, que Molinos appelle *quiétude*, ou *voie intérieure.* »

6° « Le libre arbitre étant une fois remis à Dieu, avec le soin et la connaissance de notre âme, il ne faut plus avoir aucune peine des tentations, ni se soucier d'y faire aucune résistance positive. Les représentations et les images les plus honteuses qui affectent alors la partie sensitive de l'âme sont tout à fait étrangères à la partie supérieure. L'homme n'est plus comptable à Dieu de ces actions honteuses; parce que son corps peut devenir l'instrument du démon, sans que l'âme, intimement unie à son Créateur, prenne aucune part à ce qui se passe dans cette maison de chair qu'elle habite. »

Le religieux et savant auteur de cette analyse en tire justement les conclusions suivantes :

« Il est aisé de voir que la doctrine de Molinos tend à précipiter l'homme, non seulement dans une monstrueuse indifférence sur son salut et sur les pratiques de piété les plus essentielles, mais encore dans le plus affreux débordement de mœurs. »

C'est en effet par le dernier point que le système de Molinos périt. Tant qu'on ne vit dans sa doctrine qu'un abandon parfait de l'âme à Dieu, et un acte d'amour perpétuel et sans trouble, elle charma les plus honnêtes gens et même des hommes très religieux. Mais quand on découvrit, par l'expérience, quelles ressources elle offrait aux âmes les plus corrompues pour se livrer sans scrupule à leurs vices, on en fut épouvanté.

Si, dans ce revirement de l'opinion, nous trouvons de l'imprévoyance ou de l'inconséquence (20), n'en soyons pas surpris : les hommes, en général, ne prévoient guère, dans une théorie nouvelle et spécieuse, les conséquences pratiques dont elle est grosse : les faits seuls leur ouvrent les yeux. Qu'il se soit mêlé à cette affaire des intrigues monastiques, et que la cour de Louis XIV

ait eu ses vues politiques (21), cela ne nous semble pas impossible ; il paraît certain du moins que les jésuites de Rome, par l'entremise du P. de la Chaise, intéressèrent le roi de France à cette question d'orthodoxie ; et ce fut lui qui, par son ambassadeur, le cardinal d'Estrées, fit dénoncer et poursuivre Molinos en cour de Rome (22). Mais tout cela n'importe guère pour la doctrine ; et il y avait longtemps qu'en Italie la nouvelle piété était devenue suspecte.

Le cardinal Caraccioli, archevêque de Naples, signalait au pape avec effroi les progrès des molinosistes (23). Ils se refusaient à toutes les pratiques extérieures. « L'un d'eux s'avisa un jour de renverser un crucifix de haut en bas, parce, dit-il, qu'il l'empêchait de s'unir à Dieu, et lui faisait perdre sa présence (24). »

C'est la marque caractéristique de ce fanatisme nouveau, issu d'une religion véritablement révolutionnaire.

« Ils sont, dit l'archevêque, dans cette erreur de croire que toutes les pensées qui leur viennent dans le silence et dans le repos de l'oraison sont autant de lumières et d'inspirations de Dieu ; et qu'étant la lumière de Dieu, elles ne sont sujettes à aucune loi. De sorte qu'ils se croient permis sans distinction tout ce qui leur passe alors dans l'esprit. »

En effet, la raison, faculté régulatrice de l'esprit, étant paralysée, et le libre arbitre abandonné par renoncement ; les inspirations de la folie s'appellent Dieu, et passent à l'acte sans obstacle. Quant aux mœurs, il paraît que, dans les confréries mystiques des molinosistes, on enseignait des « abominations honteuses ». Les maisons de religieuses en étaient infectées (25). Il était temps d'agir. Il y eut de nombreuses arrestations dans Rome

et dans toute l'Italie. Des princes du siècle ou de l'Église furent cités ou menacés par l'Inquisition. Enfin, après deux années d'enquête, le 28 août 1687, la Congrégation du Saint-Office rendit un décret contre soixante-huit propositions extraites de *la Guide spirituelle* (26). Molinos dut abjurer sa doctrine, fit amende honorable, et s'entendit condamner à la prison perpétuelle (27).

Mais quel intérêt le roi de France pouvait-il trouver à la condamnation d'un prêtre espagnol et d'une doctrine répandue en Italie ?

La France n'était point exempte de quiétisme. Avant Molinos, Malaval s'y fit des disciples. Le P. Guilloré, confesseur très accrédité dans la capitale, publia, en 1670, des *Maximes spirituelles pour la conduite des âmes*, où l'on peut lire ce qui suit :

« Si Dieu permet que le démon s'empare du corps, aussi bien que de l'imagination et de l'entendement, pour être un instrument et un fonds de toutes les plus abominables horreurs qu'il y voudra exercer, comme il en est des exemples dans des âmes très pures et très élevées; oui, je le dis, que si vous êtes dans ces accès, vous devez être profondément abandonnée à toutes ces abominations. Plus la tentation est horriblement confondante, plus l'abandon est sublime; et plus votre perte vous semble presque certaine au milieu de vos horreurs, plus vous-même vous devez vous abandonner à Dieu (28). »

Le P. Épiphane (Godin), abbé d'Estival, qui appelait l'aveugle Malaval « l'Éclairé provençal », vint de Lorraine faire à Paris des conférences mystiques auxquelles courait une multitude d'adeptes ; et il les fit imprimer en 1676. La Bruyère en cite d'étonnants passages dans ses *Dialogues sur le Quiétisme* (29).

On a le droit de faire remonter encore plus haut le quiétisme en France (30).

« Tel a été le fameux Desmarets de Saint-Sorlin, qui peut être regardé comme le premier Quiétiste qui ait paru en France, et dont M. Nicole a fait connoître les monstrueux excès dans les *Visionnaires*. Tel a été aussi un Père Guilloré, jésuite directeur et auteur de plusieurs livres de dévotion qui ont été imprimés plusieurs fois. Ce que M. Nicole, dans une lettre latine (*Nouvelles lettres*, p. 307), rapporte des sentimens de ce jésuite, fait horreur, et il nous spprend que c'est lui qu'il réfute dans les deux derniers livres de son *Traité de l'Oraison*. »

Saint-Simon, d'autre part (31), raconte comment la duchesse de Béthune-Charost, avec le duc de Noailles, tous deux fort jeunes, assistaient, à Montmartre, à des conférences où un M. Bertaut enseignait le Quiétisme ; et comment cet enseignement fut interdit, bien des années avant l'apparition de madame Guyon.

Le P. Paulin d'Aumale, religieux du couvent de Nazareth, à Paris, dans une *Déclaration* (32) de la plus haute importance pour notre sujet, confirme le fait de ces conférences, et du mystère qui les environnait. Il avait été chargé par une religieuse de Montmartre, madame de Saint-André, de remettre en mains propres à la duchesse de Charost quelques manuscrits de M. Bertaut (ou *Bertot*), après sa mort, ce qui donna à la duchesse l'occasion de lui parler de madame Guyon et d'entrer en relations avec elle. Les quiétistes formaient donc déjà une petite Église, qui ne communiquait ses secrets qu'à des personnes sûres.

III

Lorsque Fénélon rencontra madame Guyon, elle sortait de prison. En effet, après son arrivée à Paris (le

21 juillet 1686), elle ne tarda pas à faire parler d'elle. Apparemment elle n'était pas venue dans la capitale pour y demeurer oisive. Aussi écrit-elle qu'au milieu des *persécutions* dont elle fut encore victime, « Dieu « ne laissait pas de se servir d'elle pour lui gagner « bien des âmes. »

« Et plus la persécution augmentoit, plus il m'étoit donné d'enfans, auxquels Notre-Seigneur faisoit toujours de plus grandes grâces par sa petite servante (33). »

Nous avons appris d'elle qu'il lui fallait des *enfants* mystiques, et en grand nombre. Écoutons sur ce point le P. Paulin d'Aumale, à qui elle fut présentée par la duchesse de Charost, mais qu'elle ne put jamais conquérir (34).

« Depuis ce temps-là, madame Guyon me vint voir encore une fois d'une manière assez surprenante; et sans beaucoup de discours, elle me dit d'un air et d'un ton fort passionné, les lèvres toutes tremblantes et comme livides, le visage enflammé et le corps tout ému, qu'elle cherchoit et qu'elle vouloit des cœurs : ce qu'elle répéta plusieurs fois, sans me dire autre chose (35). »

Ce n'était pas sans doute avec ces airs de pythonisse qu'elle paraissait ordinairement chez les dames pieuses qui s'engouèrent de sa mysticité, et se perfectionnèrent sous sa direction dans les voies intérieures. On aurait de la peine à croire que mesdames de Charost, de Miramion, et ensuite les trois duchesses, filles de Colbert n'eussent pas été un peu effrayées et scandalisées d'une *oraison* dite de *quiétude*, enseignée par une personne si visiblement troublée de passions violentes, quoique mystiques. Cependant elle leur donna aussi, une fois au moins, un étrange spectacle, d'après son propre témoignage.

C'était chez la duchesse de Charost, à la campagne, à Beynes. Il se trouva là une réunion choisie de ses *enfants spirituels.* Dieu lui « fit de grandes grâces pour le prochain ». Elle voulut leur faire de ces communications silencieuses qui lui réussissaient merveilleusement avec le P. La Combe et d'autres ; mais ils n'y entendaient rien, et elle en souffrit beaucoup. On y expliqua un passage de l'Écriture autrement qu'elle ne l'entendait par ses lumières surnaturelles, « et cela « fit en elle une telle contrariété qu'on fut obligé de la « délacer (36). »

Bossuet, qui recueillit ses explications verbales, raconte l'aventure avec quelques circonstances de plus :

« C'est dans un de ces excès de plénitude, qu'environnée une fois de quelques personnes; « comme une femme lui eut dit qu'elle étoit plus pleine qu'à l'ordinaire : je leur dis, raconte-t-elle, que je mourois de plénitude, et que cela surpassoit mes sens au point de me faire crever » : ce fut à cette occasion que la duchesse qu'elle indique, et que personne n'apprendra jamais de ma bouche, me délaça, dit-elle, charitablement pour me soulager : ce qui n'empêcha pas que, par la violence de la plénitude, mon corps (37) ne crevât de deux côtés. » Elle se soulagea en communiquant de sa plénitude à un confesseur qu'elle désigne, et à deux autres personnes que je ne nommerai pas (38). »

Ces circonstances bizarres sont confirmées par elle-même dans une lettre adressée au duc de Chevreuse (5 février 1694) :

« Lorsqu'il me fallut délacer, c'étoit à Beynes, madame de Charost y étoit, et mon corps creva. Je sentis alors comme une rivière qui, trouvant une digue, surmonte du côté de sa source (39). »

Si l'on ne savait combien les personnes prévenues,

surtout en fait de phénomènes qu'on donne pour surnaturels ou merveilleux, sont capables d'illusions désespérantes ; on ne comprendrait pas comment des femmes du plus grand monde, vivant dans le commerce des esprits les plus fins, n'ont pas été rebutées par ce genre de prodiges. Mais que dis-je, des femmes ? comme si les hommes de la même société n'avaient pas eu les yeux couverts des mêmes écailles ? Bossuet s'étonne que Fénélon, après avoir vu les faits de madame Guyon, se soit attaché à elle (40). On ne peut que s'en lamenter ; mais il fut d'abord circonvenu par l'admiration crédule de ses pieux amis des deux sexes. Comment, par exemple, le duc de Chevreuse, un esprit si exercé dans les sciences, et si scrupuleux dans toutes les affaires, s'est-il laissé enchanter par madame Guyon au point de se faire son homme dans tous les embarras où elle s'est trouvée, et même dans des entreprises de tromperie ? On est amené à croire que tous ces grands personnages du monde et des lettres avaient, au fond, une certaine simplicité d'esprit et de cœur, combinée avec un très remarquable raffinement de piété. Leur zèle de perfection religieuse, leur amour du rare et du sublime, les inclinait vers tout ce qui leur paraissait plus qu'humain ; et quoiqu'ils se défiassent des séductions, ils étaient entraînés : une fois conquis, ils ne se servaient plus de leur esprit que pour s'engager davantage. Ainsi des personnes infiniment plus éclairées que l'Orgon de Molière lui ressemblent par leur prévention. Mais madame Guyon ne ressemble qu'à moitié à Tartuffe ; car elle est la première dupe des phénomènes étranges qui se passent en elle.

Il n'est pas vraisemblable que des hommes et des femmes de ce caractère aient été trompés par des impostures grossières. Rien, dans l'autobiographie de madame Guyon, ne porte l'enseigne de la fourberie méthodique ; bien qu'on ne puisse garantir ni la rectitude de son jugement, ni l'exactitude de sa mémoire, ni la droiture de son caractère. C'est une femme enivrée des exemples et légendes de mysticité dont sa jeunesse a été nourrie ; en qui l'émulation a développé des dispositions naturelles et héréditaires à la dévotion transcendante ; qui, égarée sans doute par des confesseurs et des directeurs indiscrets et peu sensés ; trouvant enfin dans son siècle et en certains milieux, une sorte d'appétit ou de curiosité ambitieuse d'émotions et de jouissances spirituelles extraordinaires, a fini par se croire appelée au rôle d'apôtre d'une religion nouvelle.

Quand elle se fut mis dans l'esprit qu'elle était l'épouse, l'unique épouse de Jésus-Christ, et la pierre sur laquelle l'Église nouvelle devait être bâtie ; tout devint miraculeux en elle, persécutions, souffrances et maladies : c'étaient là les croix qui doivent être le partage de la parfaite conformité avec l'Époux divin, et de l'état apostolique. Et c'était à ces conditions qu'elle était destinée à l'accomplissement de sa mission surnaturelle. Il fallait qu'elle fût martyre, non de Jésus-Christ, mais du Saint-Esprit : car le règne du Fils est accompli, et c'est celui du Saint-Esprit qu'elle est appelée à établir (41), renouvelant en ceci une conception qui avait occupé déjà la pensée de certains réformateurs religieux du moyen-âge, qualifiés par l'Église d'hérésiarques (42).

Une femme qui dévoue sa vie à de telles idées, sans

aucun profit sensible pour elle-même, subissant toutes sortes de tracasseries et de rigueurs, qu'elle appelle des persécutions, peut bien être fanatique ou égarée ; mais elle n'est point foncièrement hypocrite, à moins qu'on ne découvre dans sa vie des désordres dissimulés. Or, le fidèle attachement que lui ont gardé tant de personnes respectables est déjà un préjugé assez important en sa faveur, quoiqu'ils aient pu être ses dupes. Jamais aucune des imputations vagues qui furent accumulées contre ses mœurs, n'a été confirmée d'une manière authentique. Elle a toujours protesté contre ce genre d'accusations. Faisons comme Bossuet, et tenons-nous-en aux faits qu'elle a reconnus, sans rien dire des autres. On ne lui a reproché avec instance, et publiquement, que ses étranges illusions sur ses états maladifs, si bizarrement interprétés par elle, ou sur ses *plénitudes* mystérieuses, qui donnent envie de sourire, et non de s'indigner contre elle ; ou encore de la plaindre, en riant un peu de ses admirateurs.

Malheureusement on ne sait que penser de son attachement au P. La Combe. Nous ne voulons pas répéter les témoignages qui font paraître cette liaison au moins équivoque. Nous aimons mieux en croire madame Guyon elle-même (43). Elle s'est défendue, avec une éloquente ironie, des accusations dont elle fut poursuivie à ce sujet; elle nous semble aussi croyable que ses dénonciateurs, sur des liens dont ils ne pouvaient connaître le secret. En pareille affaire, on doit éviter d'accuser une femme, lorsqu'on ne peut rien prouver : car elle ne peut prouver davantage ; ainsi, une parole inconsidérée fait une tache indélébile. Admettons donc que, selon le sens ordinaire, cette liaison ait été irré-

prochable. Mais, au sens religieux, il n'en est peut-être pas de même.

« Après que Notre-Seigneur nous eut bien fait souffrir, le P. La Combe et moi, dans notre union, afin de l'épurer entièrement, elle devint si parfaite, que ce n'étoit plus qu'une entière unité; et cela de manière que je ne puis plus le distinguer de Dieu (44). »

L'amour profane parle-t-il autrement? Ne prend-il pas la personne aimée pour la plus parfaite image de Dieu? Madame Guyon pense donner à ses paroles un sens mystique : dans le P. La Combe, c'est Dieu qu'elle voit et qu'elle aime; elle fait de cette personne un sacrifice entier à Dieu; elle l'y anéantit, comme elle s'y anéantit elle-même. Mais est-il permis, en bonne religion, de confondre la créature avec le Créateur? Quand La Combe lui parle, c'est Dieu, dit-elle, qu'elle entend, comme lorsque la voix intérieure lui révèle la volonté de l'Epoux. Mais cet époux mystique admet-il un partage? consacre-t-il des intermédiaires qu'on ne distingue plus de lui?

D'ailleurs, madame Guyon ne dit pas la vérité; car elle résistait souvent au P. La Combe, d'après son propre récit (45); elle s'attribuait des lumières qu'il n'avait pas, elle le voyait quelquefois trompé, elle en souffrait. Il y avait bien des moments où il ne lui paraissait qu'un homme. Que signifie donc tout ce langage forcé, dont elle cherche à s'éblouir elle-même; sinon qu'elle ne pouvait vivre sans lui, et qu'entre Dieu et elle, elle voyait toujours La Combe? Passion épurée, je le veux bien, mais véritable passion humaine. Et, pour épuiser ce triste sujet, ajoutons que, quand La Combe lui sera enlevé par les rigueurs du pouvoir royal, elle s'attachera de même à Fénelon : si son âme

est *collée* à celle de ce nouvel ami, c'est en remplacement de l'absent. Ou la nature humaine est une fiction, ou il y a quelque chose de louche dans ces liaisons mystérieuses; je dis de la part de madame Guyon.

IV

Cet attachement, (qu'on l'appelle comme on voudra), de madame Guyon pour le P. La Combe parait être devenu la cause principale des premières disgrâces (46) que Paris lui réservait. Le récit qu'elle fait des événements pèche évidemment par réticence. Elle ne dit pas que ses propres manœuvres et son apostolat aient semblé suspects. Peut-être les autres personnes à qui elle enseignait son oraison jouissaient-elles d'une trop haute considération pour qu'on lui cherchât des torts de ce côté-là. Le barnabite était un sujet plus commode à atteindre.

Il obtenait de grands succès dans la prédication et dans la confession (47). Ses supérieurs en furent jaloux, s'il faut en croire madame Guyon : ils résolurent de le perdre. Une odieuse intrigue, dont elle raconte tout le détail, peut-être d'imagination, se noua entre le P. La Mothe, supérieur de La Combe, le provincial des Barnabites et l'Official du diocèse de Paris (48). On répandit contre lui des calomnies; on lui imputa les erreurs de Molinos au moyen de pièces supposées; on contrefit son écriture; on lui déroba, ainsi qu'à madame Guyon elle-même, des certificats de l'Inquisition et d'autres autorités romaines, qui attestaient la pureté de sa doctrine ; on mit en campagne des agents mystérieux; on fit venir contre lui des dénonciations fausses des pays qu'il avait

habités, et de lieux où il n'était jamais allé; on lui tendit des pièges, et on l'obligea d'y tomber.

A quelle fin toutes ces noires intrigues, racontées habilement, mais qui semblent étranges, surtout avec un pareil concert, de la part des personnages à qui elles sont imputées? Le P. La Mothe, le propre frère de madame Guyon, en est le premier auteur, et en tient tous les fils. Il aurait voulu lui extorquer de l'argent pour sa communauté (49) : n'y ayant pas réussi, il voulait la renvoyer à Montargis; il lui conseillait, la pressait de fuir. Il essaie de la diffamer auprès du tuteur de ses enfants et des autres personnes de sa famille ; il la dénonce en secret à l'archevêché : point de persécutions qu'il ne lui fasse subir ; et il prétend en même temps la forcer de le prendre pour son directeur de conscience.

Dans la confusion de toutes ces accusations, où l'obscur se mêle au vraisemblable, on croit démêler que le P. La Mothe n'était peut-être pas aussi noir qu'elle le peint, quoiqu'il ne fût pas plus qu'un autre homme exempt de faiblesses. Il voyait sa sœur compromise par tout ce qu'on disait de ses relations avec le P. La Combe : celui-ci suspect d'opinions qui troublaient l'Église ; elle évidemment possédée des mêmes idées : il aurait voulu les séparer, la renvoyer dans son pays, et mettre le Père hors d'état de nuire soit à elle, soit à son ordre.

Ce plan de conduite n'a rien d'invraisemblable ni de blâmable chez un religieux et un supérieur de communauté. En conseillant à sa sœur de fuir, il lui donnait peut-être un bon conseil, qu'elle prit pour une perfidie. Il sentait s'amasser un orage, qu'elle voyait poindre aussi, mais qu'elle prétend soulevé par lui seul; en quoi manifestement elle s'abuse. Il ne dépendait pas de lui

que le molinosisme n'eût fait des progrès en France; que La Combe n'en fût justement soupçonné; qu'elle ne l'enseignât à sa manière; que ces faits ne dussent éclater un jour. Elle croit qu'il veut la faire fuir pour la faire paraître coupable; qu'il aspire à la diriger pour la perdre plus sûrement (50). Ce seraient là d'affreux desseins, mais où est la preuve? N'invente-t-elle pas des circonstances, comme elle suppose des intentions? Cependant, s'il est vrai que le P. La Mothe ait dérobé à son confrère et à elle des attestations excellentes pour le P. La Combe, on peut tout croire d'un homme de ce caractère (51). Mais comment La Combe aurait-il été assez simple pour livrer des pièces si précieuses à un supérieur dont il avait lieu de se défier (52); et elle assez faible, après cet exemple, pour en livrer d'autres qui en pouvaient tenir lieu (53)?

Au reste, ces attestations de Rome, quelles qu'elles fussent, ne pouvaient prévaloir contre des faits patents, qui se passaient en France. N'étaient-elles pas bien arriérées? Et Molinos lui-même n'avait-il pas joui long-temps d'une faveur extraordinaire à Rome même?

Enfin, la doctrine du P. La Combe n'était pas supposée d'après de simples propos : il l'avait consignée dans un livre intitulé : *Analyse de l'oraison mentale* (54), lequel fut publié à Verceil en 1686, et condamné à Rome par l'Inquisition le 4 septembre 1688.

Défions-nous donc du récit romanesque ou mélodramatique de madame Guyon, et de ses peintures de traîtres (55). Ce qui n'est pas douteux, quoiqu'elle ne l'explique pas, c'est qu'elle avait si bien uni sa cause à celle du P. La Combe, qu'ils furent poursuivis tous deux en même temps, comme suspects des erreurs de Molinos. On y ajoutait, paraît-il, une multitude d'imputa-

tions de crimes et choses abominables, sur lesquelles madame Guyon ne s'explique pas suffisamment, mais dont elle parle sans cesse.

« Il n'y a crime d'infamie, d'erreur, de sortilège, de sacrilège, dont on ne m'ait accusée (56). »

Qui donc ? Elle sait bien que ces accusations en l'air ne sont pas la cause pour laquelle elle fut poursuivie par l'autorité ecclésiastique; mais elle ne veut pas le croire :

« On faisoit toujours courir le même bruit des crimes horribles, quoique M. l'Official m'assurât qu'il n'en étoit point de mention : car il avoit peur que je ne me dérobasse à sa juridiction (57). »

Elle aime mieux parler de ces horreurs imaginaires que de sa doctrine, pour laquelle jamais elle ne croit qu'on la poursuit. Être victime de calomnies absurdes et de l'iniquité des hommes, est un rôle plus avantageux. A ce titre, elle se trouve martyre du Saint-Esprit (58), et elle s'en réjouit.

« Chacun crioit contre moi et me regardoit comme une infâme. Je portois tout cela avec joie, et je vous disois, ô mon Dieu : C'est pour l'amour de vous que je souffre ces opprobres, et que j'ai le visage couvert de confusion (Ps. 43) (59).

Elle se gardait bien de se justifier ou de se défendre, « laissant à son Dieu d'ordonner d'elle ce qu'il lui « plairait (60). »

Le P. La Combe fait de même : il ne se défend pas, il savoure les persécutions. Se sachant sur le point d'être arrêté, il lui dit : « J'ai une si grande faim d'opprobres, « et d'ignominies, que j'en suis tout languissant (61). »

En effet, il fut enlevé de son couvent le 3 octobre 1689,

et conduit aux Pères de la doctrine de Saint-Charles (62). L'archevêque de Paris avait obtenu du roi une lettre de cachet. Quelles étaient exactement les charges relevées contre lui? Nous l'ignorons (63). Si les principes du droit moderne avaient régné dans ce temps-là, sans doute la procédure eût été plus régulière; mais aussi n'y aurait-il pas eu matière à poursuites, puisque vraisemblablement tous les torts du P. La Combe et de son amie consistaient, hormis des imprudences plus ou moins graves, en opinions religieuses et en propagande, choses sur lesquelles on aurait de la peine à établir aujourd'hui un corps d'accusation judiciaire. L'arrestation fut arbitraire, ainsi que les suites; cela n'a pas besoin d'être prouvé; mais il ne s'ensuit pas qu'elle fût sans fondement.

Les mesures de rigueur s'étendirent plus loin encore : madame Guyon prétend que ce fut par l'influence des jansénistes (64), qui profitèrent de cette affaire pour exiler « tous les gens qui ne leur plaisaient pas. »

« On en exila un grand nombre, que l'on disoit avoir fait avec moi des assemblées. Ce sont tous gens que je n'ai jamais vus, dont je ne sais pas le nom, et qui ne me connurent jamais (65). »

Il est très croyable que beaucoup d'injustices furent commises : ce sont les conséquences naturelles de l'arbitraire. Mais ni madame Guyon ni ses amis n'ont garde de faire comprendre d'où vint une si grande émotion et un tel déploiement de violentes mesures de police. Pourquoi exiler « tant de gens d'honneur, » à propos des crimes vrais ou faux du P. La Combe et d'elle ? On sent bien qu'elle ne dit pas tout. Elle nie qu'elle ait tenu des assemblées (66); mais elle se vante de la multiplication de

ses enfants spirituels (67). Comment lui venaient-ils? Eclairée et rendue prudente par ses précédentes aventures, elle ne s'exposait pas sans doute à être prise en flagrant délit de prédication ; mais la petite église s'accroissait et cheminait sourdement. Il faut bien que la mère de cette nouvelle famille ait joui d'une certaine célébrité, puisqu'elle s'en attribue elle-même une si fâcheuse, qui n'était que la contre-épreuve de sa gloire au milieu de ses enfants :

« Lorsque j'étois à l'église, je m'entendois railler derrière moi; et une fois j'entendis des prêtres qui disoient qu'il falloit me jeter hors de l'église. Je ne puis exprimer combien j'étois contente au dedans, me délaissant toute à Dieu sans réserve (68). »

Le passage où La Bruyère (69) décrit la division des paroisses entre le curé, qui tonne en chaire contre certaine hérésie, et le *barnabite*, qui l'enseigne au confessionnal, prouve bien que des troubles graves se faisaient sentir dans le monde des fidèles.

Que l'archevêque de Paris, Harlay de Champvalon, qui frappa La Combe et madame Guyon, n'ait pas été un prélat recommandable par ses mœurs ni par sa science (70), ce n'est pas la question. Ceux qui prennent ces deux personnages pour des saints, peuvent s'indigner des persécutions exercées contre eux par un évêque qui était le contraire d'un saint. Que la procédure ait été violente, secréte et irrégulière, nous n'y contredisons pas (71). Mais rien ne détruit ce fait, que le Barnabite et son amie pouvaient être légitimement considérés comme des personnes dangereuses dans l'Église. La dureté des usages du temps, et l'empressement du pouvoir temporel à sévir pour la cause de la religion, expliquent le reste.

La Combe fut bientôt transféré à la Bastille, sur des

témoignages qui arrivèrent de Verceil, lesquels étaient faux, selon madame Guyon (72).

« Comme il marqua, dit Phelipeaux (73), un attachement invincible à la doctrine de son livre intitulé : *Analyse de l'Oraison mentale*, qui avoit été imprimé à Verceil l'année précédente, le roi le fit conduire à Oléron, de là en d'autres lieux, enfin au Château de Lord (Lourdes)... »

C'était la prison perpétuelle. On peut assurément considérer une pareille peine comme excessive pour des fautes de ce genre. Mais nous n'avons pas à discuter la justice de ce temps-là. La Combe parut un saint aux gardiens des forteresses où il fut enfermé. Il y continua, grâce à certaines connivences, sa propagande jusqu'à la fin, s'y fit des disciples (74), qu'il appelait « la Petite Église », et correspondit vraisemblablement toujours avec madame Guyon (75).

Cependant on annonça, en 1698, qu'enfin il avait témoigné de son repentir dans une déclaration à l'évêque de Tarbes (76). La même année, on produisit de lui une lettre, datée du 27 avril, où il invitait madame Guyon à réparer par la pénitence leurs fautes communes (77).

Celle-ci se trouvait alors détenue à Vaugirard. La lettre lui fut portée par M. de Noailles, archevêque de Paris, et M. de la Chétardie, curé de Saint-Sulpice. Elle refusa de reconnaître cette pièce pour authentique, et déclara que, si le P. La Combe l'avait écrite, il fallait qu'il fût devenu fou (78). Cette sorte de dilemme a été admis par l'apologiste ardent des deux amis, l'abbé de La Bletterie (79), comme la vérité même : ou l'on a contrefait l'écriture du Père, ou il était déjà fou. Et il est vrai qu'il mourut l'année suivante, en état de démence, à Charenton (80).

Devant les protestations de madame Guyon, la critique est d'abord embarrassée. Cependant, puisque cette dame allègue qu'on put contrefaire l'écriture de La Combe en cette occasion, comme on l'avait fait pour le perdre, (ce qui n'est nullement prouvé); il faudrait dire qui pouvait avoir intérêt à cette abominable supercherie. Il ne s'agit plus de persécuteurs hypothétiques. C'est M. de Noailles, le vertueux archevêque, qui était porteur de cette lettre. De qui la tenait-il? Était-il homme à jouer le rôle de faussaire ou de dupe? madame Guyon, dans une lettre à la duchesse de Beauvilliers (81), insinue adroitement des doutes sur sa bonne foi. Mais n'est-il pas fâcheux pour elle que ses justifications ne se puissent soutenir qu'aux dépens de tant de personnes, parmi lesquelles se trouvent des hommes tels que M. de Noailles et Bossuet? Car il faut faire passer le premier pour l'instrument du second : sinon, de qui? Il y a là, en vérité, trop de suppositions.

En somme, elle avoue ce que la lettre attribuée au P. La Combe contenait en termes discrets :

« Je reconnois sincèrement, dit-il, qu'il y a eu de l'illusion, de l'erreur et du péché dans certaines choses qui sont arrivées avec trop de liberté entre nous (82). »

Or, devant l'archevêque et le curé de Saint-Sulpice, « il lui est échappé, à elle, de dire que, quand le P. La Combe revenoit de voyage, il l'embrassoit (83). » Et, dans sa lettre à madame de Beauvilliers (84), elle reconnaît le même fait. Y a-t-il donc lieu, pour la phrase susmentionnée, de déclarer la lettre apocryphe? Pour le reste, il ne fait que l'exhorter à se soumettre à l'Église. Mais c'est ce qu'elle croit avoir fait et faire suffisamment : à l'entendre, personne n'est plus soumis qu'elle à l'autorité

de l'Église, bien qu'elle conserve ses opinions vingt fois blâmées et condamnées. C'est là le point intéressant. Car que nous importe de savoir jusqu'où purent aller les libertés indiscrètes que le P. La Combe se reproche dans sa conscience de religieux? Il nous suffit bien de savoir, (et elle l'avoue implicitement), que cet homme et cette femme ne se comportient pas ensemble comme de purs esprits.

Les apologistes de La Combe concluent, avec madame Guyon, qu'on n'a jamais rien pu établir contre lui (85). Quant à ces misères, dont il vient d'être question, nous en faisons bon marché. Mais il faudrait prouver que la doctrine incriminée n'a pas été condamnée justement, ou ne l'a pas été expressément : c'est ce dont on évite de parler, comme madame Guyon elle-même. On se rejette toujours sur la question des mœurs, qui ne fut jamais soulevée par actes authentiques. La Bletterie le savait bien, puisqu'il cite (86) ces paroles de Bossuet dans sa *Relation sur les Actes du Clergé* (en 1700) : « Pour « les abominations qu'on regardoit comme les suites « de ses principes, il n'en fut jamais question, et cette « personne en témoignoit de l'horreur (87). »

V

Nous avons suivi jusqu'à la triste fin d'une vie équivoque, mais digne aussi de pitié, ce personnage mystérieux, dont la raison n'était peut-être pas assez solide pour se soutenir contre l'influence d'une femme enthousiaste et subtile, éprise d'une perfection trompeuse.

Après l'arrestation de La Combe, (octobre 1687), madame Guyon resta libre encore trois mois. Mais,

dans les deux derniers, elle ne dut sa liberté qu'à une grave maladie, qui suspendit l'effet d'une lettre de cachet lancée contre elle. Ses ennemis, dit-elle, avaient fait entendre au roi qu'elle était hérétique, qu'elle avait un commerce de lettres avec Molinos, qu'elle tenait des assemblées ; et l'on appuya ces imputations fausses d'une lettre où l'on contrefit son écriture (88), et qu'elle eut plus tard à discuter avec ses examinateurs (89). On doit avouer, sur ce dernier fait, s'il est vrai (90), qu'elle eut affaire à d'abominables ennemis. Mais il nous faudrait d'autres témoignages que les siens.

« Enfin, le vingt-neuvième de janvier 1688, veille de saint François de Sales, il me fallut aller à la Visitation (91). Sitôt que j'y fus, on me signifia qu'on ne vouloit pas me donner ma fille, ni personne pour me servir; que je serois prisonnière, enfermée seule dans une chambre (92). »

La séparation d'avec sa fille, qui n'avait pas douze ans, et qu'elle avait élevée à sa mode pendant ses voyages, lui fut le coup le plus sensible (93), quoiqu'elle essaye de donner le change au lecteur sur ce point même, en alléguant son entier abandon à Dieu (94).

On ne lui laissa que trop de temps pour méditer, c'est-à-dire pour s'enfoncer de plus en plus dans ses sentiments. Car elle ne reçut la lettre de cachet qui la rendait libre, que huit mois après, le 13 septembre 1688 (95).

Comme on doit s'y attendre, le récit qu'elle fait de sa captivité est tout à son honneur, et tout à la charge de ceux qui la firent retenir. On la soumit à un très dur emprisonnement; on ne l'interrogea que pour la forme, de mauvaise foi, et dans le dessein de la perdre. On lui

manqua de parole plusieurs fois. Le P. La Mothe, sans paraître, menait tout. Pendant ce temps, on employait tous les moyens pour amener cette enfant, qui lui avait été enlevée, à « consentir à un mariage qui auroit été sa perte (96) ». Néanmoins, elle goûtait, par l'effet de son abandon à Dieu, des douceurs incomparables, « dans une paix de paradis (97). » Elle était instruite par des songes de tout ce qu'on machinait contre elle (98). Autour d'elle, tout est perfidie ; en elle, tout est félicité ou miracle.

Cependant, elle avoue que le désespoir se faisait sentir parfois (99). Elle écrit au P. de la Chaise, à l'archevêque, sans succès. Et pourtant les religieuses chargées de la persécuter lui rendent les meilleurs témoignages; on la laisse participer aux sacrements; les ecclésiastiques commis pour l'interroger, savoir l'Official et un docteur de Sorbonne, abandonnent des accusations mal fondées contre ses mœurs, et ne trouvent rien à reprocher à ses livres : ils ne l'interrogent même pas sur sa doctrine et sur sa foi (100). Comment concilier ces dernières assertions avec l'effort qu'on fait pour tirer d'elle des rétractations, qu'elle refuse de signer, pensant que c'est un piège (101)? Elle ne consentit jamais à reconnaître qu'elle avait été dans l'erreur (102). Et pendant ce temps, les lettres contrefaites vont toujours leur train. Que de noirceurs, au moins dans l'imagination de madame Guyon ! De deux choses l'une : ou cette femme est effroyablement visionnaire ; ou ses ennemis secrets furent effroyablement méchants. Nous ne savons rien sur le second point ; quant au premier, nous n'en doutons pas.

Enfin la délivrance arriva par les bons offices d'une

jeune parente de madame Guyon. C'était la fille de son oncle, la chanoinesse de la Maisonfort (103). Cette cousine, dit notre sainte persécutée, avait une petite sœur, qu'elle entreprit de placer à Saint-Cyr, parce que leur père s'était ruiné. Elle alla la présenter à madame de Maintenon, qui goûta fort l'esprit de la chanoinesse, et voulut la retenir pour son institut des Dames de Saint-Louis. Ce lui fut une occasion de parler en faveur de sa parente détenue.

« Le dirai-je, ô mon Amour (104), (s'écrie celle-ci en racontant ces affaires de sa famille), que je crois que vous n'avez fait cela que pour moi? »

Madame de Maintenon trouva le roi fort prévenu ; et la chanoinesse lui fit savoir « qu'il n'y avoit rien à faire de ce côté-là (105). » Ce fut pourtant un premier ébranlement. Un second coup fut porté par madame de Miramion. Cette personne éminemment charitable, édifiée par les bons rapports des religieuses de la Visitation, parla encore à madame de Maintenon. Enfin une parente de cette dernière, une abbesse venue pour affaires à Paris, et mieux instruite que personne des bonnes œuvres de la captive, parla de nouveau. Madame de la Maisonfort revint alors à la chage ; et madame de Maintenon reparla au roi, qui dit qu'on lui présentât un placet : presque aussitôt, il ordonna à l'archevêque de remettre madame Guyon en liberté (106). Elle signa enfin de guerre lasse, et sur le conseil de madame de Miramion, une pièce que l'Official lui présenta, qu'elle avait toujours refusé de signer, et contre laquelle elle protesta toujours (107).

Le mariage de sa fille fut peut-être l'occasion de la clémence royale. Il paraît que cette héritière, âgée de

douze ans, était convoitée et disputée. On avait dit à madame Guyon, pendant sa captivité, que le roi voulait qu'elle acceptât ce parti qui lui inspirait tant de craintes, et que sa liberté était à ce prix. A ce qu'elle assure, ce ne fut là qu'un stratagème de ses ennemis. Nous ne cherchons pas à débrouiller ces affaires de famille (108). Enfin l'enfant fut mariée, le 25 août 1689, (elle avait atteint le commencement de sa quatorzième année), à Louis-Nicolas Fouquet, comte de Vaux, vicomte de Melun, etc., fils du célèbre surintendant des finances, dont l'histoire est si connue et si obscure. La duchesse de Béthune-Charost, l'ancienne amie de madame Guyon, sœur du comte de Vaux, fut vraisemblablement le principal auteur d'une alliance qui resserrait les liens de ces deux sœurs en oraison. Ce fut chez elle, comme on l'a vu précédemment, à son château de Beynes, que madame Guyon rencontra Fénelon, plusieurs mois avant sa nomination au préceptorat des enfants de France.

Madame Guyon paraissait, dans le monde qui s'était intéressé pour elle, une sainte femme, victime d'une odieuse persécution. Elle se vit adoptée par cette société restreinte, et bientôt considérée comme une lumière extraordinaire dans la piété.

Nommons d'abord madame de Miramion, chez qui elle alla demeurer en sortant de la Visitation. Dans sa maison du quai de la Tournelle, cette généreuse dame avait établi une communauté de filles laïques, vouées aux œuvres de bienfaisance. C'est là que madame Guyon se retira d'abord; et c'est là que sa fille fut mariée (109). Elle alla ensuite demeurer avec la nouvelle épouse, trop jeune maîtresse de maison; et y demeura deux ans et demi.

Mais elle ne cessait de voir la duchesse de Charost, surtout à Beynes (110), où se réunissait une société de choix.

« La piété, dit de Bausset, avoit formé la liaison la plus intime entre les filles de Colbert et la fille de Fouquet. Elles n'avoient point hérité de la haine et des longues inimitiés de leurs pères (111). »

Il y avait un fréquent commerce de visites entre la duchesse de Charost et les duchesses de Mortemart, de Chevreuse et de Beauvilliers. Madame Guyon allait de Beynes à Versailles « conférer mystiquement (112) » avec toutes ces duchesses.

Les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers « goûtoient pareillement sa doctrine de spiritualité, l'accréditoient eux-mêmes à la cour; et leurs amis, toutes les personnes de leur société, contribuoient de leur côté à la répandre de plus en plus parmi le plus grand monde de la capitale (113). »

C'était un enchantement dans cette petite société de dévots.

« Madame Guyon exposoit sa doctrine sous les formes les plus séduisantes et sous les couleurs les plus propres à la faire goûter par des âmes pures et religieuses (114). »

Dans ces sortes de conférences, on discutait le sens des passages les plus mystérieux des Écritures Saintes, et la prophétesse avait ses révélations, qui lui causaient des maux étranges, comme on l'a vu, quand elle avait affaire à des esprits mal préparés.

« Notre-Seigneur m'avoit donné, dit-elle, un certain esprit de vérité, que j'appelois l'esprit du Verbe, qui sait *réprouver le mal et choisir le bien* (115). »

Quand madame Guyon sortit de la Visitation, elle

alla, comme il était juste, remercier madame de Miramion.

« J'y trouvai par providence madame de Montchevreuil, qui témoigna beaucoup de joie de me voir délivrée, et m'assura que madame de Maintenon n'en auroit pas moins; ce que madame de Maintenon témoigna elle-même en toute rencontre. Je lui écrivis pour la remercier. Peu de jours après ma sortie, j'allai à Saint-Cyr la saluer : elle me reçut parfaitement bien et d'une manière singulière. Elle avoit manifesté peu de jours auparavant à ma cousine combien ma lettre lui avoit plu, et qne véritablement Notre-Seigneur lui donnoit pour moi des sentimens d'estime particuliers (116). »

VI

La faveur de madame de Maintenon, entretenue par l'amitié des dames de Saint-Cyr (117), (sans parler des ducs et des duchesses, si intimes avec elle) ; pouvait bien compenser le mécontentement de l'archevêque et de son prétendu inspirateur, le Père de la Mothe. Le nouvel ami de madame Guyon, l'abbé de Fénelon, dut aussi la servir à sa manière, sans empressement, mais efficacement. Il était des amis de la famille où mademoiselle Guyon venait d'entrer par son mariage (118) ; de plus nous connaissons l'ascendant qu'il exerçait sur les Chevreuse et les Beauvilliers ; enfin madame de Maintenon, qui le tenait en si haute estime, le consultait pour sa maison de Saint-Cyr. Personne, dans ce groupe de personnes, dont madame Guyon devenait la sainte et la directrice religieuse, n'avait un crédit plus général que lui, ni une autorité plus légitime.

Après des résistances qu'elle avoue (119), il s'était laissé gagner par elle.

« Les difficultés qu'il me faisoit, dit-elle, ne servoient qu'à

lui éclaircir le fond de mes sentimens. Ainsi personnne ne les a pu mieux connoître que lui. »

Nous avons peine à admettre que l'âme de Fénelon fût *collée* à celle de madame Guyon, comme elle l'écrit. Mais il croyait l'entendre mieux que personne. Dédaignant, dans ses écrits et dans ses discours, des expressions exagérées, « il avait cru reconnaître dans ses « réponses toute la candeur d'une âme vraiment éprise « de l'amour de la perfection, et toute la simplicité « d'un esprit sincèrement soumis à l'autorité des supé- « rieurs » (120).

Il la loua donc en bon lieu ; et,par une faveur extraordinaire, elle fut introduite dans le sanctuaire de madame de Maintenon, où l'on briguait le privilège d'être admis à un titre quelconque.

« Depuis ma sortie de Sainte-Marie, raconte-t-elle quelques années après, j'avois continué d'aller à Saint-Cyr : et quelques filles de cette maison ayant témoigné à madame de Maintenon qu'elles trouvoient dans les conversations que j'avois avec elles quelque chose qui les portoit à Dieu, elle leur permit de prendre confiance en moi, et elle témoigna en plusieurs occasions, par le changement de quelques-unes dont elle n'avoit pas été contente jusques-là, qu'elle n'avoit pas lieu de s'en repentir. Elle me marquoit alors beaucoup de bontés; et pendant trois ou quatre années que cela a duré, j'en ai reçu toute sorte de marques d'estime et de confiance. Mais c'est cela même qui m'a attiré dans la suite le plus de persécution (121). »

Vicissitudes d'engouement et de défiance, c'est ce que nous trouvons partout dans l'histoire de cette sainte mal équilibrée. Elle plut d'abord à madame de Maintenon, toujours en quête du *fin du fin* dans la dévotion, et qui ne croyait jamais entendre assez de personnes éminentes en piété ; mais qui revenait toujours au

solide, par la justesse naturelle de son esprit, ne s'aventurait qu'avec réserve dans les voies extraordinaires, et ne pardonnait pas quand on l'avait égarée ; d'ailleurs absolument soumise au roi, à l'Église, et foncièrement ennemie du désordre et de l'irrégularité.

Madame Guyon jouait, sans le voir, un jeu dangereux en apportant des nouveautés religieuses dans l'entourage et dans le pensionnat de cette prudente dame. Trop infatuée de ses sentiments pour en soupçonner le danger, et n'ayant jamais cru qu'elle fût dans l'erreur, elle ne pouvait ni recevoir de lumière de personne, ni ménager ses enseignements selon la capacité des sujets à qui elle les prodiguait. Devenue, en quelque sorte, directrice de conscience parmi des jeunes filles ; ou elle manqua de discrétion, ou elle rencontra des sujets qui tirèrent de sa doctrine les mauvaises conséquences qu'elle renfermait obscurément. En tous lieux les mêmes faits se produisent ; et madame Guyon n'en veut jamais tenir compte. Soit qu'il s'agisse de l'influence de Molinos ou de la sienne, on remarque, au bout de quelque temps, chez les personnes nourries de ce genre de mysticisme, un étrange relâchement de mœurs et un esprit de révolte contre les autorités religieuses.

Nous pouvons l'entendre elle-même : elle en dit plus qu'elle ne croit, tout en expliquant ces reproches par la jalousie des confesseurs ordinaires et par l'acharnement de ses ennemis :

« On donna des ombrages aux Directeurs : et sous le prétexte des affaires que j'avois eues quelques années auparavant, et du Quiétisme qu'on disoit faire de grands progrès, on engagea M. l'Évêque de Chartres, supérieur de Saint-Cyr, de représenter à madame de Maintenon que je troublois l'ordre de sa maison par une conduite particulière ; et que les filles que je voiois

étoient si fort attachées à ce que je leur disois, qu'elles n'écoutoient plus leurs supérieurs (122). »

Madame Guyon introduit ici sur la scène un nouvel adversaire, qu'elle représente encore comme poussé par ses persécuteurs. Mais elle connaît mal le personnage dont elle parle.

Godet-Desmarais, évêque de Chartres, n'était point homme à subir les influences dn premier venu, et ne prenait de décisions qu'à bon escient. Ancien élève de Saint-Sulpice (123), il y avait été formé par M. Tronson, qu'il consultait toujours dans les affaires délicates; il y avait contracté des liens d'amitié avec Fénelon, pour lequel il conserva toujours de l'affection et des égards, même quand il dut se prononcer publiquement contre sa doctrine. C'était un esprit et un caractère droit, avec beaucoup de finesse et de tact, en dépit de « son extérieur de cuistre », dit Saint-Simon (124), et avec la science d'un théologien consommé. L'abbé Gobelin le fit connaître à madame de Maintenon, qui le prit pour son directeur. Devenu évêque de Chartres, en 1690, il eut la maison de Saint-Cyr dans son diocèse. Il avait contribué à la rédaction des règlements de cette fondation si chère à madame de Maintenon ; il en était le supérieur; et, par conséquent, le conservateur naturel de son esprit.

De bonne heure l'évêque de Chartres mit madame de Maintenon en garde contre l'influence que madame Guyon pouvait exercer à Saint-Cyr. Mais quand il lui dit : « qu'il y courait de mauvaises doctrines et des « livres pernicieux, entre autres le *Moyen court*, ma- « dame de Maintenon le tira de sa poche en riant, lui « demandant si c'était celui-là, et soutenant qu'il était

« fort bon. Depuis deux ans, elle le portait toujours sur « elle » (125). Elle a dit plus tard à une pensionnaire de Saint-Cyr :

« J'ignorois entièrement combien cette femme étoit dangereuse. Cependant c'étoit une imprudence à moi de laisser entrer chez vous une personne dont je n'avois pas bien examiné la conduite... Vous avez vu la peine que votre évêque a eue à détruire ici ses maximes et à supprimer ses livres et ses écrits (126). »

Inquiète de cet avertissement, dont on prétend qu'elle a ri tout d'abord, et craignant que le bruit n'en vînt aux oreilles du roi, elle jugea sage de consulter.

« Je choisis pour cela M. l'évêque de Meaux, M. l'évêque de Châlons, M. Jolly, le P. Bourdaloue, M. Tronson, et nos chers amis MM. Tiberge et de Brisacier. Si j'avois su quelque chose de meilleur, je m'y serois adressée. Je les priai, par écrit, de me mander leurs sentimens sur les livres et sur les manuscrits qui contenoient cette illusion qu'on nomme quiétisme. Vous avez leurs réponses. Celle de M. de Meaux n'y est point, parce que je le consultai de vive voix. Il fut de même avis que les autres; et ce qu'il écrivit depuis le prouve bien (127). »

Dès lors, madame de Maintenon fut éclairée sur le mérite des doctrines religieuses que madame Guyon pouvait propager à Saint-Cyr. Celle-ci n'en dit mot : elle ne sut peut-être rien de la grande consultation tenue à son sujet. Après avoir raconté ce qu'on a lu plus haut des représentations de l'évêque de Chartres, elle ajoute :

« Madame de Maintenon me le fit dire avec bonté. Je m'abstins d'aller à Saint-Cyr. »

Elle ne dit pas que ce fut par ordre (128).

« Je ne répondois plus aux filles qui m'écrivoient que par des

lettres ouvertes, qui passoient par les mains de madame de Maintenon (129). »

Rien ne découragera jamais ni son zèle ni ses illusions. De son prétendu apostolat, ce qu'on ne peut lui contester, c'est la foi invincible en elle-même, et l'aveugle opiniâtreté. Se sentant suspecte à madame de Maintenon, elle consulte des docteurs approuvés, ne doutant pas qu'elle les amènera à ses opinions Elle voit M. Nicole, qui lui dit tout d'abord que le *Moyen court* est « plein d'erreurs, » et qui, le lisant avec elle, n'y trouve rien à reprendre, à ce qu'elle prétend. Celui-ci l'adresse à Boileau, de l'hôtel de Luynes, qui soumis à la même épreuve, lui fait des objections qu'elle dissipe aisément (130). Il n'en est pas moins vrai que Nicole écrit un livre contre le *Moyen court* (131), et que le docteur Boileau devient fort mal intentionné à l'égard de madame Guyon. Elle attribue le changement du dernier aux intrigues et aux calomnies d'une certaine sœur Rose, méchante femme, fausse dévote, qu'elle démasqua, dit-elle. Cependant les libelles recommençaient à courir.

« On mit, écrit-elle, tout en œuvre pour me décrier, et l'on crut que, pour rendre ce qu'on appeloit ma *doctrine* suspect, il falloit décrier mes mœurs (132). »

Nous ne prolongerions par l'analyse de ces interprétations de sa mauvaise fortune, qui doivent paraître monotones ; s'il n'était nécessaire de montrer quel accord se forma contre elle ; combien il était malaisé de lui faire comprendre qu'on désapprouvait ses écrits ; et comme elle voyait toujours de mauvais motifs chez tous ceux qui ne l'approuvaient pas. N'oublions pas

que ses apologistes ont redit sans examen ce qu'elle a raconté pour sa défense.

Cependant le *Moyen court* avait été condamné expressément par un décret de l'Inquisition romaine du 30 novembre 1689. Quel intérêt pouvait avoir la cour de Rome à cette décision ? Et pourquoi madame Guyon, qui ne pouvait l'ignorer, cherche-t-elle toujours des docteurs pour approuver ses livres, dans le temps même où elle sait qu'ils sont condamnés ? Leur tend-elle des pièges, où plutôt n'est-elle pas convaincue que ses ouvrages, quoique censurés, sont excellents ? (133) Elle prétendra toujours qu'elle les soumet à l'Eglise, qu'elle est prête à les abandonner. Mais, tout condamnés qu'ils sont, et mainte et mainte fois, elle ne les abandonnera jamais, au moins de bonne foi, et prétendra toujours qu'on n'y a rien trouvé à reprendre, tout au plus quelques expressions impropres. Cependant, c'était son esprit même qu'on trouvait malsain et dangereux.

VII

Sa tactique dut être, au moins en partie, concertée avec Fénelon. Car pour lui, il ne trouvait, disait-il, rien à blâmer en elle que des termes exagérés, « et il la « croyait *sainte*, parce qu'elle n'avait jamais eu inten- « tion d'enseigner ou de croire rien de contraire à la « doctrine de l'Église catholique (134). »

Cependant, il se montrait dans sa conduite plus prudent qu'elle. Tandis que madame Guyon mettait son oraison à la portée de tout le monde, et l'enseignait à toute personne qui en témoignait le désir, il jugeait fort peu de gens propres à la haute dévotion, et n'au-

rait voulu communiquer le fond de ses pensées qu'à des sujets choisis. Mais ses précautions furent vaines. Ce qu'il voulait tenir couvert, éclata.

Madame de la Maisonfort, qui montra un zèle si heureux pour tirer sa parente de captivité, fut désirée, ainsi que le raconte celle-ci, par madame de Maintenon pour sa maison de Saint-Cyr. Charmée de son esprit, la haute fondatrice en voulait faire « une des pierres fondamentales » de son établissement (135). Mais il fallait qu'elle consentît à entrer dans la communauté des Dames de Saint-Louis.

« Il est grand dommage, écrivait madame de Maintenon à l'abbé Gobelin (le 10 octobre 1685), que la chanoinesse n'ait pas de vocation, car ce seroit un excellent sujet. »

Cette vocation dont elle manquait, on la lui imposa.

Lorsque madame Guyon fut sortie de prison, elle mit sa parente en relation avec l'abbé de Fénelon (136). La chanoinesse subit le charme de l'esprit de l'abbé. Déjà enchantée de la haute piété de madame Guyon, dont elle répandit les livres à Saint-Cyr, dès qu'elle y fut entrée elle-même (137) : elle le fut sans doute bien plus encore de certains petits écrits que Fénelon lui adressa (138). Son esprit brillant, actif et haut, très indépendant, avec une grande curiosité, goûta fort la dévotion sublime : parce qu'elle était sublime, et parce qu'elle était rare. Mais elle n'entendait guère l'oraison, telle que Fénelon la comprenait. Celui-ci lui reproche de songer trop à soi dans la recherche de la perfection, et de vouloir, en quelque sorte, forcer les grâces divines, au lieu de les attendre. Ce ne sont pas ses expressions ; mais, dans ce langage particulier de la dévotion mys-

tique, il l'accuse d'*empressement*, de *propriété* : elle ne se fait pas *petite*, elle ne *meurt* pas à elle-même. En un mot, sa personnalité était trop vivante, en dépit de toute sa bonne volonté, pour qu'elle pût se plier à l'abandon entier que demandent les mystiques.

Cependant elle avait désiré consulter l'abbé de Fénelon sur sa vocation, et madame de Maintenon l'y avait autorisée. C'était le piège que lui tendait la destinée, ou, pour parler religieusememement, la Providence. Madame de Maintenon désirant passionnément qu'elle s'engageât, Fénelon ne le désirait pas moins. La chanoinesse hésitait toujours : en dépit de ses ambitions de piété, elle sentait bien que la vie religieuse n'était pas son affaire : effrayée, elle reculait. On prit alors parti pour elle. Avec son consentement, madame de Maintenon assembla à Saint-Cyr, le 11 décembre 1690, un conseil composé de M. Desmarais, devenu évêque de Chartres, et des abbés de Fénelon, Gobelin, Brisacier et Tiberge, tous dévoués aux intérêts de la maison et de sa fondatrice. C'était une réunion de personnages assurément pieux et consciencieux. Mais quelle étrange affaire, de décider de la vocation d'autrui, et dans de telles circonstances ! L'évêque de Chartres, (c'est lui qui le dit) représenta les « répugnances et les difficultés » de la personne en délibération. Après avoir pesé et examiné, on décida « que Dieu appelait la Maisonfort à « être Dame de Saint-Louis » (139).

« Dans le temps de l'assemblée, ajoute Phelipeaux, la Maisonfort m'a raconté qu'elle se retira devant le Saint-Sacrement, dans une étrange angoisse, et quand elle sut la décision de ces messieurs, elle pensa mourir de douleur et versa dans sa chambre toute la nuit un torrent de larmes. »

Toute vive, on lui avait jeté le linceul sur la tête. Madame de Maintenon fut transportée de joie, et lui écrivit une lettre de félicitations, où on lit, entre autres, ces paroles pleines de l'illusion la plus étonnante :

« Vous allez trouver la paix. Vous voilà dans ce fond de l'abîme où l'on commence à prendre pied. Vous savez de qui je tiens cette phrase (140), je le verrai demain. »

L'évêque de Chartres écrivit à cette victime d'un zèle qu'il faudrait croire parfaitement désintéressé pour l'excuser, une lettre de consolations charitables et tout ecclésiastiques, mais non de félicitations.

« ... Songez seulement à vous préparer au sacrifice ; nous vous aiderons en tout, et de toutes nos forces, Celui qui vous appelle est fidèle... Mettez un bandeau sur vos yeux, je vous en prie ; si vous vous confiez en lui à l'aveugle, vous verrez étaler sur vous les richesses de sa miséricorde. »

Fénelon, en qui l'infortunée plaçait un dernier espoir, parce qu'il connaissait bien ses sentiments, eut le courage de lui écrire (17 décembre 1690) (141), une lettre dont nous abandonnons l'appréciation au lecteur :

« Tout ce que j'ai à vous dire, madame, se réduit à un seul point, qui est que vous devez demeurer en paix avec une pleine confiance, puisque vous avez sacrifié votre volonté à celle de Dieu, et qu'on vous a déterminée. La vocation ne se manifeste pas moins par la décision d'autrui que par notre propre attrait. Quand Dieu ne donne rien au dedans pour attirer, il donne au dehors une autorité qui décide (142). »

Le sacrifice était accompli, non par la victime, mais par ses exécuteurs. Il fallut encore près de quinze mois pour l'amener à prononcer ses vœux définitifs, ce qu'elle fit, non sans un grand découragement, le

1er mars 1692, à Saint-Cyr, entre les mains de Fénelon, comme elle l'avait désiré. L'évêque de Chartres l'y avait autorisée, et avait consenti qu'elle se confessât au même abbé toutes les fois qu'elle le voudrait (143). C'était la consolation de cette religieuse par force.

Désiré comme directeur par madame de la Maisonfort, autorisé à en remplir les fonctions, Fénelon se déroba en partie (144). Il était peut-être assez occupé de ses devoirs de précepteur, quoiqu'il fût bien capable de faire face à tout. Surtout il se défiait du caractère de sa pénitente et du bruit qui pouvait en résulter. Madame Guyon commençait à inspirer des inquiétudes. On voit qu'il en est aux précautions.

« Je ne doute point qu'on ne vous permette de voir madame (Guyon) deux ou trois fois l'année, et elle vous élargira le cœur. Je suppose qu'on vous le permettra, pourvu que vous soyez seule à la voir, et que vous ne disiez jamais rien qui puisse faire quelque peine dans la communauté (145). »

Il n'est pas exempt de souci au sujet de ses *petits écrits*. Madame de Maintenon craignait qu'ils « pussent « faire de mauvaises impressions dans la communauté « de Saint-Cyr ». Ce n'était pas seulement madame de la Maisonfort qui les avait répandus (146), mais aussi madame de Maintenon elle-même.

« Je lui avois dit, dans le commencement, que mes petits écrits conviennent à fort peu de gens; elle ne pouvoit le croire, et jugeant sur son goût, elle vouloit en faire part à tous ceux qu'elle désirait gagner. »

Mais dans la suite elle a compris « que ces écrits « avaient un fond de vérité très utile à un petit nombre de gens, et très dangereux à tout le reste qui « en est incapable (147) ». En effet, madame de Main-

tenon avait adressé à madame de la Maisonfort de graves représentations pour les avoir répandus dans la maison de Saint-Cyr (148).

Ces petits écrits ne cessent plus de le tourmenter. Il y revient dans plusieurs lettres. Il y en avait sans doute que madame de la Maisonfort devait connaître seule : car Fénelon, en lui écrivant, les désigne sous une espèce de chiffre : « Saint François de Sales, et « l'*autre vénérable auteur* avec cela, vous suffiront (149) ». C'était le pseudonyme dont il se couvrait lui-même dans ce cas (150).

L'évêque de Chartres pourtant permettait à cette dame les écrits de Fénelon, sans examen :

« Sans avoir lu les écrits auxquels vous avez dévotion, lui écrit-il en janvier 1694 (151), je les tiens pleins de piété, puisqu'ils partent d'une si bonne et religieuse plume : mais tout ce qui est écrit pour vous n'est pas pour les autres, et réciproquement. »

Fénelon songe principalement à Madame de Maintenon. Il sait combien elle est attentive aux moindres détails de tout ce qui se passe à Saint-Cyr. Les cachotteries qu'on y peut faire ne lui échapperont pas, et l'indisposeront. Il conseille donc à madame de la Maisonfort de ne « lui faire aucun mystère de ce qu'elle a déjà expliqué à l'évêque de Chartres (152) » au sujet de madame Guyon. Il promet de lui ouvrir aussi son cœur sur les conseils qu'il a donnés (153). Mais la chanoinesse n'est pas un sujet parfaitement maniable, et Madame de Maintenon s'en est aperçue. Avec la hauteur naturelle de son esprit, entretenue par la sublimité de dévotion où elle aspire, cette singulière religieuse a blâmé la petitesse de certains règlements de Saint-Cyr ; elle s'est

emportée étrangement (154). Fénelon se voit obligé d'expliquer à Madame de Maintenon ces écarts, qui proviennent du caractère de la coupable, et non de ce qu'on lui enseigne :

« Un peu de docilité et de soumission l'auroient bien mieux préservée de cet emportement, que toutes les vues de perfection dont sa tête s'est échauffée, sans aucune pratique solide... L'oraison et la vertu ne sont solides qu'autant qu'elles sont éprouvées par la croix et par l'humiliation. »

Et, dans une seconde lettre, écrite six jours après (155), et l'une des plus importantes qui soient sorties de sa plume, il s'applique à rassurer Madame de Maintenon sur le caractère de sa propre spiritualité. Il se sentait déjà quelque peu suspect.

« Il y a longtemps que j'ai eu l'honneur de vous dire, Madame, non seulement qu'on pouvoit abuser de ces maximes (de ses *petits écrits*), mais encore que je savois très certainement que plusieurs faux spirituels en abusoient d'une étrange façon... Les personnes foibles ne prennent de ces vérités que certains morceaux détachés selon leur goût, et elles ne voient pas que c'est s'empoisonner soi-même... Quand on ne prendra que la liberté de ne réfléchir point sur soi-même, sous prétexte de s'oublier et de se renoncer, on tournera cette liberté en libertinage et égarement. Le *qu'importe* étouffera tous les remords et tous les examens : si on ne tombe pas dans des maux affreux, du moins on sera indiscret, téméraire, présomptueux, irrégulier, immortifié, incompatible et incapable d'édifier son prochain. »

Peut-on mieux marquer le danger d'un prétendu abandon de soi-même à Dieu, lequel n'est qu'un abandon de la simple morale ? Fénelon n'était donc point dupe de la fausse mysticité de certains quiétistes. Nous ne savons s'il se tient dans la bonne mesure, lorsqu'il poursuit ainsi :

« Mais la liberté fondée sur le vrai renoncement à soi-même

est un assujettissement perpétuel aux signes de la volonté de Dieu, qui se déclare en chaque moment ; c'est une mort affreuse dans tout le détail de la vie, et une entière extinction de toute volonté propre, pour n'agir et pour ne vouloir que contre la nature. »

Si ces paroles ne portent point en elles le fatalisme et le fanatisme, nous les entendons mal ; mais comment faut-il donc les comprendre ? Croire que « la volonté de Dieu se déclare en chaque moment », qu'est-ce, sinon attribuer à Dieu toutes ses propres inspirations, et prendre toutes choses comme voulues de lui ? Qu'est-ce que cette « entière extinction de toute volonté propre, pour n'agir et ne vouloir que contre la nature ; » sinon une volonté qui n'est plus, et qui veut cependant, mais qui ne veut que ce qu'elle ne veut pas ; une volonté armée en guerre contre la nature, et qui, par conséquent, ne se meut qu'en opposition au sentiment instinctif, bon ou mauvais, parce qu'il est toujours suspect ; tandis que les volontés contraires à la nature ne peuvent l'être ? N'y a-t-il pas là tous les éléments d'un fanatisme redoutable ?

Quand Fénelon ne trouvait à reprendre en madame Guyon que des termes exagérés ; est-ce parce que, très porté lui-même à l'exagération, il était habitué à reconnaître la vérité sous un verre grossissant ; ou parce qu'il forçait les idées moins qu'elle ? Ou bien cette haute perfection où ils tendent tous deux, ne consisterait-elle qu'en exagérations de langage ?

Mais, en homme sage, au moins à moitié, il se défie, sinon de ses propres exagérations, du moins de celles des autres :

« Peut-être que moi qui parle, je suis plus prévenu qu'un

autre, et que je favorise trop une spiritualité extraordinaire. Mais je ne veux en rien pousser la spiritualité au-delà de saint François de Sales, du bienheureux Jean de la Croix, et des autres semblables que l'Église a canonisés dans leur doctrine et dans leurs mœurs. Je condamnerois peut-être plus sévèrement qu'un autre tout ce qui iroit au-delà; je ne permettrois pas même l'impression de certaines choses, quoique je les crusse bonnes à un certain nombre de gens, et véritablement conformes à la doctrine de ces saints. Quelque respect et quelque admiration que j'aie pour sainte Thérèse, je n'aurois jamais voulu donner au public tout ce qu'elle a écrit. »

Dans cette lettre, destinée à Madame de Maintenon seule, on voit déjà se former le dessein du livre des *Maximes des Saints*. Fénelon a besoin de s'expliquer ; il n'est pas bien sûr de lui-même, mais il a envie de dogmatiser ; il ne veut admettre qu'une doctrine conforme à celle des saints mystiques, mais il croit s'y tenir ; et enfin, il voudrait fermer le trésor des vérités mystiques à la plupart des gens.

VIII

Madame de Maintenon fut-elle rassurée ? Pas complètement. Car il lui vint des scrupules sur la correspondance pieuse que l'abbé de Fénelon entretenait avec elle depuis plusieurs années (156).

Dès le 4 octobre 1688, au plus tard, il lui écrivait très librement pour la direction de sa conscience. On peut s'étonner qu'il ait appris à cette époque seulement, qu'elle s'appelait Françoise. Mais l'ayant appris, il lui adresse le souhait de fête qu'on a déjà vu :

« Je souhaite que vous ayez toute la petitesse, le détachement, le renoncement à vous-même, le pur amour dont votre bon patron vous a donné l'exemple (157). »

Ayant été invité par cette dame à lui faire connaître les défauts qu'il avait pu remarquer en elle, il lui écrit une lettre qui n'est pas d'un flatteur, qui abonde même en duretés dévotes (158). Madame de Maintenon n'est pas encore arrivée à l'état des parfaits :

« Vous tenez encore à l'estime des honnêtes gens, à l'approbation des gens de bien, au plaisir de soutenir votre prospérité avec modération ; enfin à celui de paroître par votre cœur au-dessus de votre place. »

Il faudra qu'il lui apprenne à se dépouiller du *moi*, à se désapproprier d'elle-même, à mourir à soi, à s'abandonner entièrement à Dieu (159). Il fera tant qu'à la fin, après avoir extrêmement goûté les leçons de ce sublime directeur, elle y soupçonnera quelques éléments de ce quiétisme, dont elle commence à entendre trop parler.

Une lettre, qui paraît du mois de mai 1694 (160), fut soumise confidentiellement par elle à l'examen de l'évêque de Chartres. Une telle consultation, en elle-même, est déjà d'une signification grave. Quand on fait examiner son directeur, on est bien près de le quitter.

L'évêque de Chartres lut cette lettre avec les intentions les plus bienveillantes : il avait, quelques mois auparavant (janvier 1694), donné à madame de la Maisonfort l'autorisation, qu'on a vue plus haut, de lire les petits écrits de Fénelon. Cependant il ne put se défendre d'écrire à Madame de Maintenon (161) :

« Il y a plusieurs choses dans la lettre que vous m'avez montrée, que je n'entends pas assez bien. »

Il y relève diverses expressions, auxquelles il cherche à donner un bon sens ; et il expose sa doctrine, celle de

l'Église, plutôt qu'il ne blâme directement celle de l'auteur de la lettre. Il insinue délicatement la ressemblance de certaines propositions avec celles des Béguins et Béguines, qui furent condamnées au concile général de Vienne, en 1311. Il n'admet pas qu'en ce monde on puisse s'élever à une « perfection idéale qui consis- « teroit dans une mort entière sans imperfection..., et « qui anéantiroit entièrement la créature, la rempliroit « de Dieu sans effort de sa part et sans pratiques. »

« Je ne sais point, dit-il encore, ce que c'est que cette désappropriation des dons de Dieu, petitesse et mort sans réserve, qu'une infinité de personnes pénitentes et vertueuses ne connoissent pas. »

« Je suis persuadé, Madame, écrit-il en manière de conclusion, que nos sentimens sur cela sont les mêmes (je parle de M. l'abbé de Fénelon) ; et quoiqu'il voie plus que moi, je crois fermement ne pas penser différemment de lui. »

Madame de Maintenon se trouvait dûment avertie du danger que pouvaient renfermer ces doctrines exagérées de perfection, surtout pour une communauté religieuse. Aussi défiante et craintive, une fois prévenue, qu'elle avait été d'abord confiante et imprévoyante, elle se détacha, sans rien dire, de l'abbé de Fénelon, tout en continuant de lui vouloir beaucoup de bien. Mais apparemment elle prit ses précautions pour mettre sa propre conscience en sûreté : elle rassembla les lettres de piété qu'elle avait reçues de lui, et les tint en réserve pour les soumettre à un examen, si l'occasion s'en présentait (162).

Fénelon était déjà depuis quelque temps fortement attaqué, et non pas seulement dans le monde de Saint-Cyr.

« L'archevêque de Paris, écrit Phelipeaux (163) (pour l'année

1693), étoit informé des liaisons que l'abbé de Fénelon avoit avec madame Guyon; mais ne se croyant pas en état d'y remédier, il se contenta d'observer de près ses démarches, et d'attendre l'occasion d'en profiter. On s'avisa de faire proposer en Sorbonne un cas de conscience : on demandoit si un Prince pouvoit souffrir auprès de ses enfans un précepteur soupçonné de quiétisme. »

C'eût été un coup direct ; mais Phelipeaux, informé de ce dessein, refusa de signer la thèse, dissuada ses amis de la signer, et « M. de Meaux fit ce qu'il devait pour en empêcher l'effet (164) ». Si cette question avait été débattue en Sorbonne, nul doute que le roi n'en eût été informé ou par l'archevêque, ou par quelque ennemi de Fénelon ; et le précepteur était perdu. Tous ses amis, et en premier lieu Madame de Maintenon, gardent un silence inquiet sur ses relations avec madame Guyon et sur ses exagérations de doctrine : tous redoutent que quelque chose ne parvienne aux oreilles du roi (165).

L'évêque de Meaux était depuis quelque temps mis en garde (peut-être par quelqu'un dont les intentions n'étaient pas bienveillantes), contre les opinions de l'abbé. Il l'affirme en ces termes, et son témoignage en vaut apparemment bien un autre :

« Il y avoit assez longtemps que j'entendois dire à des personnes distinguées par leur piété et par leur prudence que M. l'abbé de Fénelon étoit favorable à la nouvelle oraison, et ou m'en donnoit des indices qui n'étoient pas méprisables. Inquiet pour lui, pour l'Église et pour les princes de France dont il étoit déjà précepteur, je le mettois souvent sur cette matière, et je tâchois de découvrir ses sentimens, dans l'espérance de le ramener à la vérité pour peu qu'il s'en écartât... J'avois... quelque peine de voir qu'il n'entroit pas avec moi dans cette matière avec autant d'ouverture que dans les autres que nous traitions tous les jours (166). »

Tout à coup, on vint dire à l'évêque de Meaux que madame Guyon et ses amis voulaient remettre à son jugement « l'oraison et les livres » de la fameuse directrice d'âmes. Ceci se passait vers le mois de septembre 1693. Le négociateur de cette affaire fut le duc de Chevreuse (167). Prévenu, comme on le sait, en faveur de madame Guyon (168) et de Fénélon, il leur fut sans doute un instrument plus qu'un conseiller. Plus tard, Bossuet, instruit par les évènements, doutera si cette démarche était toute simple et droite (169). Mais on fit appel à son dévouement et à sa conscience d'évêque : il ne crut pas devoir refuser l'examen qu'on lui demandait.

Évidemment (les faits l'ont prouvé), Fénelon et son amie espéraient gagner l'illustre prélat, et par lui l'Église. Leurs illusions furent bientôt dissipées, en ce qui regardait l'évêque de Meaux.

NOTES

(1) La sortie dont madame Guyon parle ici, eut lieu au mois de septembre 1688.

Fénelon écrit (*Réponse à la Rel. du Quiét., Œuv. c.*, t. III, p. 7) :

« Je la connus au commencement de l'année 1689, quelque temps après qu'elle « fut sortie du monastère de la Visitation de la rue Saint-Antoine, et quelques « mois avant que j'allasse à la Cour. J'étais alors prévenu contre elle sur ce que « j'avois ouï dire de ses voyages..., etc. »

On voit que, po ur la date de sa première entrevue avec madame Guyon, il ne s'accorde pas exactement avec ce témoin, qui devait pourtant se bien rappeler les faits. Selon elle, ce serait, au plus tard, au commencement d'octobre 1688 ; selon lui, ce serait au moins trois mois, peut-être six mois plus tard. Nous prions qu'on remarque cette différence : ni l'un ni l'autre de ces deux personnages ne doit jamais être cru sans examen ni sur les faits, ni sur les dates : ils n'ont guère plus l'un que l'autre l'esprit d'exactitude.

(2) Ce langage particulier est expliqué dans le passage suivant, où ladite ins-

pirée décrit son prétendu état « *apostolique* ou de *mission* pour aider les autres ».

« Lorsqu'il plut à Dieu de vouloir bien m'honorer de sa Mission, il me fit « comprendre, que le véritable père en Jésus-Christ, et le Pasteur apostolique, « devoit souffrir comme lui pour les hommes, porter leurs langueurs, payer « leurs dettes, se vêtir de leurs foiblesses. A la vérité Dieu ne fait point ces « sortes de choses sans demander à l'âme son consentement : mais qu'il est « bien sûr que cette âme ne lui refusera pas ce qu'il demande !... Depuis ce « temps, Notre Seigneur ne m'a pas chargée d'une âme qu'il ne m'ait demandé « mon consentement, et qu'après avoir accepté cette âme en moi, il ne m'ait « immolée à souffrir pour elle. » (*Vie*, t. III, p. 104-105.) /

Dans un autre passage (p. 107), elle décrit ce qu'elle a, dit-elle, souffert pour M***, qui est évidemment Fénelon.

(3) *Vie de Madame Guion*, t. III, p. 101.

(4) Voici ce que Fénelon écrit, sur cette rencontre, à sa cousine et belle-sœur, a marquise de Laval, devenue comtesse de Fénelon (26 juin 1693) :

« Il est vrai que j'ai vu la dame dont il est question, chez madame la du- « chesse de Charost, et en deux ou trois autres endroits, avec de très honnêtes « gens ; que j'en ai été alors très édifié, mais que je ne l'ai jamais introduite « en aucun lieu. » (*Œuv. compl.*, t. VII, p. 404, *d.*)

A la date de cette lettre, Fénelon en était déjà à se défendre contre les bruits qui couraient sur sa grande liaison avec madame Guyon. Deux ans après, il écrivait à Madame de Maintenon (7 mars 1696) :

« Je n'ai jamais eu aucun goût naturel pour elle ni pour ses écrits. Je n'ai ja- « mais éprouvé rien d'extraordinaire en elle, qui ait pu me prévenir en sa fa- « veur. » (*Œuv. compl.*, t. IX, p. 81, *d.*)

(5) Cf. *Vie*, III, 122.

(6) Qu'ils firent dans un même carrosse en revenant de Beynes, maison de Madame de Béthune-Charost.

(7) Phelipeaux, *Relation du Quiétisme*, t. I, p. 35.

(8) *Ibid.*, p. 43.

(9) Phelipeaux, *Relat. du Quiétisme*, t. I, p. 43. — Guerrier, p. 180, n. 2. Remarquer que Phelipeaux connaissait particulièrement madame de la Maisonfort.

(10) *Traité de l'Amour de Dieu*, préface, p. 155.

(11) L'abbé Gosselin (*Hist. litt. de Fenelon*, édition insérée dans les *Œuv. complètes de F.*, t. I, p. 198), croit pouvoir affirmer la parenté du Jansénisme et du Quiétisme, bien que les disciples de Jansénius, « loin de se montrer favo- « rables au Quiétisme », aient « généralement témoigné une grande opposition « pour cette hérésie... Mais il n'en est pas moins vrai qu'un Janséniste, consé- « quent dans ses principes, seroit naturellement conduit, aussi bien qu'un Fa- « taliste, à mettre en pratique la ridicule et dangereuse passiveté des Quié- « tistes. » (Cf. *Ibid.*, p. 199, g.)

Nous avouons ne pas bien saisir la parenté entre la sévérité janséniste et l'abandon quiétiste. Quant à la *passiveté* reprochée au quiétisme, on l'a déjà vue (cf. p. 397), condamnée par Fénelon dans ses articles *faux* (*Maximes des Saints*).

Voici comment Bossuet (*Instr. sur les Etats d'oraison*, l. VII, p. 75), définit, d'après les *vrais* et d'après les *faux* mystiques, le phénomène appelé état *passif*.

(Vrais)... Selon eux, « l'état passif est un état de suspension et ligature des

« puissances ou facultés intellectuelles, où l'âme demeure impuissante à produire des actes discursifs. » Il faut remarquer avec attention cette dernière « parole : car l'intention de ces docteurs n'est pas d'exclure de leur oraison les « actes libres, qui, comme on a vu, se pourroient former sans discours ; mais les « actes où l'on s'excite soi-même par un discours ou réflexion précédente, qu'on « appelle dans ce langage des actes de propre industrie ou de propre effort : et « il y a là un grand changement dans la manière d'opérer de l'âme. Car l'âme, « accoutumée au raisonnement et à exciter elle-même ses affections par la considération de certains motifs ; tout d'un coup, comme poussée d'une main souveraine, non seulement ne discourt plus, mais encore ne peut plus discourir, « ce qui attire d'autres impuissances durant le temps de l'oraison, que nous verrons dans la suite. »

« Voilà ce que les mystiques appellent contemplation, qui, selon eux, est « un acte de Dieu plutôt que de l'homme, et plutôt infus qu'excité par le propre « effort de l'esprit ; et la différence qu'il y a entre les vrais et les faux mystiques, « c'est que la passiveté au sens des derniers devant s'étendre à tout l'état, les « autres l'ont limitée au seul temps de l'oraison. »

(Faux, p. 77, d.) « Leur premier et principal fondement est que l'oraison « passive, reconnue par de très grands spirituels, emporte la suppression des « actes. Il faut distinguer ; elle emporte la suppression des actes discursifs, ou « de quelques autres dans le temps de l'oraison seulement : je l'avoue ; elle « emporte la suppression de tous actes généralement, et en tout temps, en sorte « que l'âme demeure réduite à une perpétuelle passiveté, sans jamais s'exciter « elle-même aux actes de piété : je le nie. »

(Cf., p. 126, l. X.)

« Après avoir exclu les fausses idées de l'oraison passive ou de quiétude, en « disant ce qu'elle n'est pas, il a fallu en venir à dire ce qu'elle étoit ; et pour « cela on n'a fait que suivre les sentiments des vrais et doctes spirituels, à la « tête desquels on a mis le B. P. Jean de la Croix ; d'où l'on a conclu que « l'état passif est une suppression et ligature des puissances et facultés intellectuelles », c'est-à-dire, de l'entendement et de la volonté, qui par cette suspension demeurent privés de certains actes qu'il plait à Dieu de leur soustraire, « et en particulier de tous les actes discursifs. Ce n'est donc point une suspension de tous les actes du libre arbitre, mais seulement de ceux qu'on vient de « marquer, qui sont les mêmes que l'on nomme aussi réflexes ou réfléchis, de « propre industrie et de propre effort... » (Et la suite.)

(**12**) On en peut trouver les éléments dans les ouvrages suivants :

Bossuet, *Instruction sur les Etats d'oraison*.

Dupin, *Histoire ecclesiastique du XVIIe siecle*, 1727, t. III, à partir de la page 605. (Pièces importantes sur le Quiétisme.)

Analyse de la Controverse du Quiétisme, par l'abbé Gosselin, dans l'*Histoire litteraire de Fenelon*, édition insérée au t. I des *Œuvres compl. de Fenelon*, 1851.

Liste d'ouvrages sur ce sujet, cités par cet auteur, p. 198, *d*, note 5.

A la suite du même ouvrage, et du même auteur, *Examen des opinions de quelques philosophes modernes sur la doctrine mystique du christianisme*, etc.

De Bausset, *Histoire de Fenelon*, l. II, nos V, VII : exposition très sommaire.

L'abbé Aimé Guillon, *Histoire generale de l'Église pendant le XVIIIe siecle*, p. 20, suiv. (faits intéressants).

L. Guerrier, *Madame Guyon*, ch. VII.

Etienne Chastel, *Histoire du Christianisme*, t. IV, p. 515-suiv. (Paris, Fischbacher, 1882.)

(13) Voir l'*Hist. littér. de Fenélon*, p. 191-198 (t. I des *Œuvres complètes de F.*)

(14) L. Guerrier, *Madame Guyon*, p. 123-126.

(15) L'abbé Guillon, *Hist. gén. de l'Église*, etc., p. 21.

(16) On peut voir la doctrine de Molinos résumée en 7 articles par l'abbé Gosselin (*Hist. litt. de Fénelon*, p. 198 ; résumée très sommairement par de Bausset (*Hist. de Fenelon*, l. II, n. v, p. 57) ; exposée, avec des faits intéressants sur ses adeptes, par l'abbé Aimé Guillon, *Histoire generale de l'Église pendant le XVIIIe siècle* (Besançon, 1823), p. 20-23, 45-49).

Cf. L. Guerrier, *Madame Guyon*, ch. VII, p. 126-suiv. : narration ironique, où l'on entrevoit que l'auteur fait plutôt le procès aux adversaires de Molinos qu'à Molinos lui-même.

Actes de la condamnation des Quiétistes, à la suite de l'*Instruction sur les États d'oraison* (*Œuvres compl. de Bossuet*, éd. Didot, t. VIII, p. 141).

(17) L'abbé Guillon, p. 21. — L. Guerrier, p. 126.

(18) Ces aventures ont été exposées en deux sens très différents par l'auteur de l'*Histoire de l'Église au XVIIIe siecle* et par l'historien de *Madame Guyon*. Le premier ne parle qu'avec une sorte d'horreur de Molinos et de sa doctrine, et raconte sa condamnation, sa pénitence publique et son emprisonnement avec un air d'édification terrifiée. Le second rapporte les mêmes faits avec une certaine ironie légère, comme voyant dans toute cette affaire une preuve d'inconséquence et de tyrannie de la part de la cour de Rome et de celle de France. Il est vrai que Molinos fut d'abord traité comme un saint docteur, et ensuite comme un homme abominable. Mais si une doctrine trompeuse, après avoir déçu des gens de bonne foi, aboutit à des désordres déplorables, à qui s'en prendre ?

(19) P. 198-199. — M. Guerrier (chap. vii, p. 126-suiv.) donne une analyse plus étendue, mais moins précise et plus clémente, de *La Guide spirituelle*, d'après le livre même.

(20) L. Guerrier, p. 132-suiv.

(21) *Idem*, p. 135-suiv.

(22) Cf. *Hist. gén. de l'Eglise au XVIII s.*, p. 45-suiv.

(23) Lettre du cardinal Caraccioli (30 janvier 1682), traduite de l'italien, à la suite de l'*Instruction sur les États d'oraison*. (*Œuv. compl. de Bossuet.*)

(24) *Ibid.* Cf. L. Guerrier, p. 134.

(25) *Lettre circulaire* du cardinal Cibo (15 février 1687), dans les *Œuvres compl.* de Bossuet, à la suite de l'*Instr. sur les États d'oraison*.

(26) On peut lire le texte des articles et propositions dont il s'agit dans les *Œuvres compl. de Bossuet*, t. VIII, éd. Didot, p. 143-152.

(27) *Hist. gén. de l'Église*, p. 47. — L. Guerrier, p. 139.

(28) *Hist. gén. de l'Église au XVIIIe s.*, p. 23. — Cf. *Vie de madame Guion* citée plus haut, sur les tentations auxquelles des filles pures sont soumises.

(29) Les *Dialogues sur le Quiétisme*, publiés sous les initiales de La Bruyère, à la fin de l'année 1698, ont donné lieu à des discussions d'authenticité. Sans entrer dans le détail, nous nous rangeons à l'opinion de l'éditeur de La Bruyère dans les *Grands écrivains de la France* (t. II, *Notice*, p. 529-suiv.). Nous ne doutons pas que l'auteur des *Caracteres* ne soit aussi celui des sept premiers dialogues, quoique son premier éditeur, Ellies du Pin, auteur reconnu des deux derniers, ait pu introduire dans les autres quelques modifications. Cet ouvrage a pu être contesté

à La Bruyère, parce qu'on n'y reconnaît pas habituellement le style des *Caractères*, parce que ces *Dialogues* ne paraissent pas toujours dignes de lui, etc. Mais on y retrouve souvent sa manière, et surtout sa langue ; enfin, il y a des traits qui ne dépareraient pas l'œuvre du piquant moraliste. L'imitation des *Provinciales*, dans le dessein général, est très sensible ; mais la gaîté, la netteté, l'atticisme, l'éloquence simple et naturelle de Pascal font souvent défaut à cette judicieuse censure du quiétisme. L'ouvrage porte sa date dans certains faits ; il fut composé, au moins en partie, après le jubilé de Pâques 1694. (Voir *Dial.* V, p. 606 de l'édition citée). L'auteur ne fait aucune allusion à Fénelon, dont les rapports avec madame Guyon n'avaient pas encore éclaté dans le public. Mais les ouvrages de madame Guyon, de Malaval, de Molinos, de l'abbé d'Estival, du P. La Combe, etc., y sont analysés ou transcrits à tout moment. Avec les textes des écrivains quiétistes, vérifiés et redressés par le nouvel éditeur, c'est un tableau à peu près complet, peut-être un peu poussé au noir, des erreurs du quiétisme. L'inspiration de Bossuet, et le désir de se ranger à côté de lui dans cette lutte théologique et morale, nous semblent manifestes. Mais La Bruyère avait devancé, au moins par le dessein de cette composition satirique, les écrits dogmatiques du grand évêque. Il était déjà préoccupé de la diffusion du quiétisme dès l'année 1688, comme on le peut voir par l'article 22 du chapitre de *Quelques usages*. (Ajouter la note de M. Servois, t. II, p. 385-388.) La Bruyère ne put mettre la dernière main à son livre, qui ne parut qu'après la controverse entre Bossuet et Fénelon.

(30) *Relat. du Quiétisme*, de Phelipeaux, t. I, *Avertissement* (d'un éditeur anonyme), p. 2.

(31) *Mémoires*, t. VIII, p. 387.

(32) *Œuvres compl. de Fenelon*, t. IX, p. 24. — Cette pièce est datée du 7 juillet 1694. Nous parlerons plus loin (note 34) des doutes qui se sont élevés sur son authenticité.

(33) *Vie*, t. III, p. 33.

(34) Nous devons dire que l'autorité de cette *Déclaration* du P. Paulin est fort contestée.

Il existe une lettre de madame Guyon au duc de Chevreuse (*Œuv. c. de F.*, t. IX, p. 45), sur laquelle est écrit, de la main du duc (note 1 des éditeurs), ce titre : « Sur une lettre du P. Paulin, qu'il a depuis désavouée, assurant M. le « duc de Chevreuse qu'il n'avoit jamais écrit ni celle-là, ni aucune autre sur ce « sujet. »

Cette mention devrait couper court à toute discussion, si madame Guyon, dans sa lettre, ne discutait fort sérieusement cette déclaration du P. Paulin, et n'en confirmait, au moins indirectement, quelques parties.

Quant à la note du duc de Chevreuse, nous la croyons bien de sa main ; mais d'autre part, nous avons des preuves de la docilité avec laquelle il acceptait les affirmations les moins soutenables de madame Guyon. Elle avait intérêt à faire passer cette déclaration pour apocryphe. Et cependant elle en confirme le contenu sur quelques points. Nous demeurons donc dans le doute.

(35) *Œuvres compl. de Fenelon*, t. IX, p. 25.

(36) Il est bon de lire son récit tout entier :

« Durant ce temps j'allai à la campagne chez Mad. L. D. de C. Il m'arriva « plusieurs choses extraordinaires, et Dieu m'y fit de grandes grâces pour le « prochain... Il se trouva là plusieurs personnes de celles que Notre-Seigneur « me faisoit aider pour l'intérieur, et qui étoient de mes enfans spirituels. Il « me fut donné un fort instinct de me communiquer à eux en silence : et comme

« ils n'étoient point faits à cela, et que c'étoit une chose inconnue pour eux, je « ne savois comment le leur dire... On lut là un endroit de l'Écriture, que l'on « expliqua d'une manière toute différente de l'intelligence qui m'en fut donnée : « et cela fit en moi une telle contrariété (parce que je n'osais parler, à cause de « certaines personnes qui étoient là, et qui me gênoient), qu'on fut obligé de « me délacer. L'après dîné j'eus occasion de parler au P. G. (*a*) et à deux au- « tres personnes : ce qui me soulagea. J'ai encore eu d'autres plénitudes qui « m'ont fait beaucoup souffrir en différens temps, et souvent je m'en déchargeois « sur mes enfans les mieux disposés, quoiqu'ils fussent absens ; et je sentois « qu'il s'en écouloit de moi dans leurs âmes ; et eux lorsqu'ils m'écrivoient, me « mandoient que dans tel temps il leur avoit été communiqué beaucoup de « grâces. »

(*Vie de Madame Guion*, t. III, p. 8).

(37) Corset ou corsage. Voir dans la même *Relat.* II, n. 9. : « Comme la rupture de *ses habits* en deux endroits par cette effroyable plénitude... »

(38) *Relat. sur le Quiétisme*, Sect. II, 6.

(39) *Œuv. compl. de Fénelon*, t. IX, p. 19, *g*.

(40) *Rel. s. le Quiét.*, sect. II, 7.

(41) *La Vie de Madame Guion*, t. III, p. 77 :

« Le règne du Père a été avant l'incarnation : celui du Fils, par l'incarnation, « selon ce qui a été dit de Jésus-Christ, qu'il est venu pour régner : et depuis « sa mort S. Paul a dit, qu'il *remettra son royaume à Dieu son Pere ;* comme « si cet Apôtre vouloit faire dire à Jésus-Christ : J'ai régné, ô mon Père, en « vous et par vous : vous avez régné en moi et par moi ; je vous remets à « présent mon royaume afin que nous régnions par le Saint Esprit. » (Voir plus loin, note 58).

(42) Sur Amaury, hérésiarque du XIII[e] siècle, qui « enseigna que la religion avait trois époques, consistant dans les règnes successifs des trois personnes de la très sainte Trinité » ; voir *Hist. gén. de l'Église au XVIII[e] siècle*, p. 73.

(43) *Vie de Madame Guion,* t. III, p. 4, 10, 11, 21, etc.

(44) *Vie de Madame Guion,* t. III, p. 2.

(45) *Vie*, t. III, p. 13, 17, etc.

(46) *Vie*, t. III, c. I-III.

(47) La Bruyère (*De quelques usages*, 22), parle en termes assez obscurs d'un désaccord étrange qui régnait en certaines églises entre la chaire et le confessionnal. Le curé tonnait en chaire contre une doctrine que les paroissiennes apportaient à la communion, après l'avoir reçue d'un *barnabite*, qui pendant ce temps confessait sans obstacle. La Bruyère demande s'il n'y a pas, dans l'Église, d'autorité capable de faire taire le pasteur ou de réprimer le barnabite.

Ce passage est vraisemblablement une allusion au P. La Combe, qui fut à la fois goûté de certaines personnes pieuses, et très décrié avant d'être condamné par la censure ecclésiastique. Apparemment c'est à ce moment qu'il faut rapporter ce passage de la *Vie de Madame Guion* (t. III, c. I, 13) :

« Le P. La Mothe et le Provincial [des Barnabites] portoient de maison en « maison les libelles et les propositions de Molinos, disant que c'étoient les

(*a*) L'auteur de l'*Histoire gen. de l'Église au XVIII[e] s.* (p. 61, note 1), interprète ainsi cette initiale : « Ce ne pouvait être le P. Guilloré, qui etoit mort l'annee precedente, 1684 ; et nous avons quelque raison de croire que c'étoit le P. Gonnelieu. »

« erreurs du P. La Combe. Tout cela n'empêchoit pas que le P. La Combe ne « fît un fruit merveilleux par ses sermons et au confessional. On y venoit de « tous côtés. Cela les désoloit. »

(Cf. *Ibid.* c. III, 1) : « Le P. La Combe prêchoit et confessoit à son ordinaire, « et même il fit deux sermons, l'un aux grands Cordeliers, à St-Bonaventure, et « un autre à St-Thomas de Villeneuve, aux grands Augustins, sermons qui « enlevèrent tout le monde. »

(48) Madame Guyon croit aisément que des complots et de noires machinations sont organisés contre elle et contre ses amis : c'est un des traits de son caractère. N'est-ce pas un des genres de *manie* signalés par la science ? Son propre frère, le P. La Mothe, est un de ses persécuteurs acharnés. Elle raconte avec une étonnante assurance les manœuvres qu'il poursuit pour la perdre, avec le P. La Combe. Elle avoue pourtant qu'il y a, dans les actes qu'elle prétend expliquer, des choses qu'elle ne comprend pas bien : en effet, ses imputations et ses commentaires ne sont pas toujours d'une clarté ou d'une vraisemblance parfaite. Elle voit des agents secrets, des fourbes inspirés par ses ennemis, des lettres fabriquées, des pièces dérobées ; tout le manège et tout l'accessoire des intrigues perverses, dirigé contre elle et son ami. Rien de tout cela ne paraît impossible ni absurdement imaginé. Mais l'opposition qu'elle rencontra chez le P. La Mothe recevrait peut-être une explication autre que la sienne.

Tout ce qui la contrariait était évidemment pour elle une inspiration du démon. (Voir notamment *Vie de Madame Guion,* t. III, c. 1-3.)

(49) Nous avons déjà vu les mêmes imputations de madame Guyon contre l'évêque de Genève.

(50) *Vie,* t. III, p. 31.

(51) On verra plus loin s'il faut croire tout ce que dit madame Guyon sur les pièces authentiques, les pièces dérobées, les pièces contrefaites, etc.

(52) *Vie,* t. III, ch. III, p. 29.

(53) *Ibid.*, ch. IV, p. 38.

(54) *Orationis mentalis Analysis, per Patrem D. Franciscum* La Combe *Tononensem...* Vercellis, 1686.

(55) On peut en lire la substance fort bien extraite dans le livre de M. Guerrier, qui ne se défie pas assez des témoignages de son héroïne. (P. 144-154.)

(56) *Vie,* t. III, p. 41.

(57) *Vie,* t. III, p. 37.

(58) « Le jour de la Pentecôte il me fut mis dans l'esprit que..., dans la « primitive Église, les martyrs ont répandu leur sang pour soutenir la vérité de « Jésus-Christ crucifié, Dieu et homme : aussi leur martyre étoit-il sanglant : « mais qu'à présent il y a des martyrs du St-Esprit. Ces martyrs souffrent « en deux manières ; premièrement, pour maintenir le règne du St-Esprit « dans les âmes ; et en second lieu, pour être les victimes de la volonté de Dieu. » (*Vie,* t. III, p. 75.)

Ibid., p. 76) : « Les martyrs de Jésus-Christ ont été des martyrs glorieux, « Jésus-Christ ayant bu toute la confusion et l'opprobre : mais les martyrs du « St-Esprit sont des martyrs de honte et d'ignominie... O martyre le plus « cruel et le plus horrible de tous ! Aussi sera-t-il la consommation de tous « les martyres. Et comme le St-Esprit est la consommation de toutes les « grâces, aussi les martyrs du St-Esprit seront-ils les derniers martyrs ;

« après quoi durant un fort longtemps cet Esprit Saint possèdera tellement « les cœurs et les esprits, qu'il fera faire par amour à ces assujettis tout ce « qu'il lui plaira... »

(59) *Vie*, t. III, 32.

(60) *Ibid.*, 31.

(61) *Ibid.*, p. 29.

(62) Phelipeaux, *Relat. s. le Quiét.*, I, 29.

(63) Voir M. Guerrier, p. 155.

(64) Les jansénistes étaient-ils si puissants en ce temps-là ?

(65) *Vie*, III, 42.

(66) T. III, p. 37.

(67) *Ibid.*, p. 33.

(68) *Vie*, t. III, p. 32. Ces voix ennemies, qu'elle prétend avoir entendues, ne serait-ce pas un symptôme de la manie dite *de la persécution ?*

(69) *De quelques usages*, 22.

(70) L. Guerrier, p. 151.

(71) *Ibid.*, p. 155. — Bossuet, dans la *Relation des actes du Clergé* (assemblée de 1700), écrit en parlant de madame Guyon : « Feu Monseigneur l'archevêque de Paris la mit dans un monastère, où il fit faire contre elle quelques procédures dont il ne se trouve aucun vestige. » (Ed. Lachat, t. XX, p. 485.)

L'abbé Phelipeaux (*Rel. s. le Quiét.*, I, p. 29), dit :

« La Combe fut enfermé chez les Pères de la doctrine de S.-Charles, et il fut « interrogé par M. Cheron Official de Paris 9 ou 10 fois en présence de « M. l'abbé Pirot, Docteur et Professeur de Sorbonne ; après un séjour de « cinq à six semaines à St.-Charles, il fut transféré à la Bastille, où l'interro- « gatoire continua cinq à six séances, »

(72) Nous citons tous le passage relatif à l'arrestation du P. La Combe :

« Et en effet le troisième d'octobre 1687, veille de S. François son Patron, « comme on dînoit, on le vint enlever pour le mettre aux Pères de la Doctrine « chrétienne. Durant ce tems, les ennemis faisoient faussetés sur faussetés ; et « le Provincial fit venir l'abbé qui avoit été grand-vicaire chez M. de Verceil, que « M. de Verceil avoit renvoié. Il vint exprès à Paris pour déposer des faussetés « contre le P. La Combe ; mais cela fut détruit, et ne servit que de prétexte pour « le mettre à la Bastille, avec les mémoires non signés que le Provincial apporta « de Savoie, se vantant partout, en les apportant, qu'il avoit de quoi faire met- « tre le P. La Combe à la Bastille. Effectivement, deux jours après on le mit « à la Bastille : et quoiqu'on l'ait trouvé très innocent, et qu'ils n'aient pu fon- « der un jugement, ils ont fait croire à Sa Majesté que c'étoit un esprit dange- « reux. C'est pourquoi sans le juger, on l'a enfermé dans une forteresse pour « sa vie, à ce que l'on prétend. Et comme ses ennemis apprirent que dans la « première forteresse les capitaines l'estimoient, et le traitoient plus douce- « ment (a) ; non contens d'avoir enfermé un si grand serviteur de Dieu, ils l'ont « fait mettre dans un endroit où ils ont cru qu'il auroit davantage à souffrir. « Dieu qui voit tout, rendra à chacun selon ses œuvres. Je sais par la commu- « nication intérieure qu'il est très content et abandonné à Dieu. »

Madame Guyon est-elle bien assurée que ce qu'elle appelle la *communication interieure* ne soit pas fort aidé par les communications écrites ? car il est certain qu'elle correspondit avec lui pendant qu'il était en prison et, qu'elle lui

(a) Voir t. III, p. 73.

envoyait de l'argent. (Voir une Lettre du *P. Lacombe à Madame Guyon*, du 10 oct. 1695. *Œuv. compl. de Bossuet*, éd. Didot, t. XII, p. 45, d.)

Elle écrit ailleurs (p. 81) : « Quoique le P. La Combe soit en prison, nous « ne laissons pas de nous communiquer en Dieu d'une manière admirable. » Mais elle ajoute : « J'ai vu un billet de lui où il l'écrit à une personne de confiance. » Cette personne de confiance pourrait bien être elle-même.

(73) *Rélation sur l'orig. du Quiétisme*, t. I, p. 29.

(74) Lire attentivement sa *Declaration à l'evêque de Tarbes* (*Œuv. compl. de Bossuet*, éd. Didot, t. XII, p. 199, *d.*).

(75) Nous avons d'une part trois lettres de lui à madame Guyon, datées d'octobre à décembre 1695, avec les observations de M. Pirot, docteur de Sorbonne, à cette même dame, sur cette correspondance interceptée. (dans les *Œuv. c. de Bossuet*, éd. Didot, t. XII, p. 44-49, et 55, *g.*)

D'autre part, dans les *Œuv. c. de Fénelon* (éd. 1851, t. IX), on trouve encore huit lettres du même à la même, datées du 12 novembre 1694, et du 12 mai au 20 octobre 1695.

Ces lettres ont été interceptées; mais elles renferment des preuves de la continuité des rapports du prisonnier avec madame Guyon : ils s'encourageaient mutuellement à persévérer dans leurs opinions religieuses. Elle lui faisait parvenir de l'argent ; et il engageait la « mère des enfants de la petite Église » à venir à Lourdes, pour y vivre, sous un faux nom, parmi ses enfants.

(76) Cette *Déclaration* (datée de « Lordes, ce 9 de l'an 1698 »), a été insérée dans les *Œuvres completes de Bossuet*, éd. Didot, t. XII, p. 199). Madame Guyon éleva des difficultés contre ladite déclaration (*Œuv. compl. de Fenelon*, t. IX, p. 406, *d*, note 1). La Bletterie, avant M. Guerrier, ayant épousé la cause de cette personne, insinue des doutes sur l'authenticité de cette pièce (*Lettre* du 10 janvier 1733, p. 76, *d*, 4°). Voilà pourquoi nous disons seulement : *on annonça* ; mais nous ne doutons nullement que la lettre ne soit de La Combe, et nous nous en servons comme d'un document précieux, dont le caractère nous paraît inimitable. On ne saurait rien lire de plus instructif. Le malheureux prisonnier, obligé de solliciter la clémence de son évêque, tourne et entortille les choses, pour faire acte d'humilité et en même temps justifier ses sentiments, de telle façon qu'à la fois il avoue avoir été dans l'erreur et tâche de maintenir sa doctrine. On ne peut guère être plus quiétiste qu'il ne l'est, en essayant de montrer qu'il ne l'est pas. Quant aux faits particuliers, c'est une mine de renseignements. Certes, l'homme qui a écrit cette lettre pouvait être abattu par onze années de captivité, mais il n'était pas fou.

(77) *Œuv. compl. de Fénelon*, t. IX, p. 391.

(78) *Œuv. compl. de Fénelon*, t. IX, p. 406-409.

(79) *Lettres de M*** à un ami au sujet de la Relation du Quiétisme*, 1733, réimprimées dans les *Œuv. compl. de Fenelon*, t. IX, p. 76-suiv.).

(80) *Œuv. compl. de Fénelon*, t. IX, p. 392, *g*, note 1).

(81) *Œuv. compl. de Fénelon*, t. IX, p. 407-408.

(82) *Œuv. c. de Fénelon*, t. IX, p. 391.

(83) *Ibid.*, p. 407, *g*.

(84) *Ibid.*, *d*.

(85) Voir La Bletterie, Lettre du 10 janvier 1733. — L. Guerrier, p. 155.

(86) *Ibid.*, p. 81, *d*.
(87) *Relation*, etc. (Ed. Didot), t. VIII, p. 661, *g*.
(88) *Vie*, t. III, p. 37.
(89) *Ibid.*, p. 51-55.
(90) Voir L. Guerrier, p. 160-162.
(91) Le couvent de la Visitation de Sainte-Marie, rue Saint-Antoine, près de la Bastille.
(92) *Vie*, t. III, p. 44.
(93) *Ibid.*, p. 45.
(94) « Il me semble que mon âme est dans une immobilité entière, et qu'il y a en moi une perte si entière de tout ce qui me regarde, qu'aucun de mes intérêts ne peut me faire ni peine ni plaisir. De plus, je suis tellement toute à mon Dieu, que je ne puis vouloir autre chose pour moi que ce qu'il fait. La mort, l'échafaut, dont on m'a menacée une infinité de fois, ne fait pas la moindre altération. Le dirai-je, ô mon Amour! qu'il y a en moi un amour souverain pour vous seul au-dessus de tout amour, qui fait que dans l'enfer même je serois contente dans la disposition où je suis; parce que je ne me puis contenter ni affliger d'aucune chose qui me soit propre, mais du seul contentement de Dieu. Or, comme Dieu sera toujours infiniment heureux, il me semble qu'il n'y a aucun malheur soit dans le tems, soit dans l'éternité, qui me puisse empêcher d'être infiniment heureuse depuis que mon bonheur est en Dieu seul. » (*La Vie de madame Guion*, t. III, p. 63.)
(95) *Vie*, t. III, p. 99.
(96) *Vie*, t. III, 61-67. — M. Guerrier (p. 163) dit, d'après Phélipeaux, qu'il s'agissait d'un neveu de l'archevêque, le marquis de Chanvalon.
(97) *Vie*, t. III, p. 54.
(98) P. 69.
(99) P. 62.
(100) P. 49.
(101) P. 79.
(102) P. 90-98.
(103) Chanoinesse de Poussai en Lorraine, maigre canonicat, paraît-il. Sa famille, originaire du Berri, était ancienne, mais pauvre. Son père était ruiné, « Dieu ayant permis, dit madame Guyon, que le désordre se mît dans les affaires de mon oncle, qui est l'unique que j'eusse. »

Sur Madame de la Maisonfort, voir l'*Histoire de la Maison royale de Saint Cyr* (chap. x), par Théophile Lavallée.

Au reste, Madame Guyon, selon son habitude, ne raconte pas très exactement les faits. La chanoinesse fut une des maîtresses de la maison de Noisy, avant l'établissement de l'Institut de Saint-Louis à Saint-Cyr; et Madame de Maintenon avait ses vues sur elle bien avant l'époque où nous sommes.

(104) C'est le nom dont elle appelle souvent son Dieu.
(105) *Vie*, t. III, p. 74-87.
(106) P. 88-89.
(107) P. 98.
(108) Voir L. Guerrier, p. 163. — Il est bien possible, en effet, que le P. de La Mothe ait favorisé le mariage de sa nièce avec un neveu de l'archevêque de Paris. Si ce neveu était ruiné, ce mariage était une bonne affaire pour la famille de M. de Harlai. Mais il y a encore là des mystères qui nous

intéressent peu. On ne comprend pas d'ailleurs pourquoi l'archevêque et son complice supposé, le P. de La Mothe, se seraient acharnés à diffamer et à tenir en prison la mère, avec les desseins qu'on leur attribue sur la fille.

(109) *Vie*, t. III, p. 117-120.

(110) Sur la Mandre, dans le diocèse de Chartres.

(111) *Hist. de Fénelon*, l. II, n. 10.

(112) *Hist. gén. de l'Église*, p. 50.

(113) *Ibid.*

(114) De Bausset, *Hist. de Fénelon*, l. II, n. 11.

(115) *Vie de madame Guion*, t. III p. 9. — Il y a ici une note bien intéressante : « Voyez dans le livre des *Nombres* (ch. XI, v. 26-27) l'exemple de « deux anciens, qui, bien qu'absents, participèrent à la plénitude des grâces « dont Dieu déchargeoit Moïse. » N'est-il pas plaisant que madame Guyon trouve dans Moïse un de ses précurseurs en communications par regorgement ?

(116) *Vie*, t. III, p. 101.

(117) M. de Bausset (*Hist. de Fenelon*, l. II, n. 12) parle des « vives instances de madame de Brinon, alors supérieure de Saint-Cyr », pour faire introduire madame Guyon dans la maison.

(118) *Vie*, t. III, 122.

(119) *Vie*, t. III, 123.

(120) De Bausset, *Hist. de Fénelon*, l. II, n. 11.

(121) *Vie*, t. III, p. 123.

(122) *Vie*, III, 124. — Après le témoignage de Madame Guyon, il est bon d'entendre celui des Dames de Saint-Cyr elles-mêmes :

« On n'y parloit plus, disent les Dames dans leurs *Mémoires*, que de pur amour, d'abandon, de sainte indifférence, de simplicité, laquelle on mettoit à se bien accommoder en tout pour prendre ses aises, à ne s'embarrasser de rien, pas même de son salut. De là vint cette prétendue résignation à la volonté de Dieu qu'on poussoit à consentir aussi franchement à sa damnation qu'à vouloir être sauvée, etc. »

Corr. gén. de Madame de Maintenon, t. III, p. 393,
éd. Th. Lavallée.

(123) De Bausset, *Hist. de Fénelon*, l. II, n. 13.

(124) *Mém.*, t. I, p. 191.

« Les plus fins courtisans auroient eu de la peine à le suivre et auroient eu « à profiter de ses leçons. » Lire tout ce beau portrait de l'évêque de Chartres.

(125) L. Guerrier, p. 203.

(126) *Œuv. compl. de Fénelon*, t. IX, p. 22, *d*, note 1.

(127) *Ibid.* — « Toutes les réponses faites à Madame de M. aux consultations dont elle parle ici sont imprimées dans le recueil de ses *Lettres*... » (Note des éditeurs.)

(128) Phelipeaux, *Rel. du Quiet.*, I, p. 55. — Ceci se passait en mai 1693.

(129) *Vie*, III, 124.

(130) *Vie*, III, 124-127.

(131) *Ibid.*, 128. — Voir (*Œuv. compl. de F.*, t. IX, p. 70-72) ce que le P. La Combe, de sa prison, écrit à madame Guyon sur ce livre de Nicole, intitulé : *Réfutation des principales erreurs des Quiétistes*. « Je vois bien, « dit-il, qu'il ne seroit pas malaisé de répondre au réfutateur, autant incapable

« de juger à fond des voies intérieures, qu'il est non seulement sans expé-
« rience et très peu versé dans les auteurs qui en traitent, mais de plus forte-
« ment préoccupé contre elles. » De son côté, madame Guyon écrit (*Vie*, III, p. 129) : « Je sûs peu après que Dom François l'Ami, Bénédictin, ..., que je « ne connoissois point, ami de M. Nicole, frappé du peu de solidité de son livre, « avoit entrepris de le réfuter, et que, sans avoir aucune connoissance du « *Moien court*, il ne s'étoit servi pour le justifier des imputations que « M. Nicole lui attribuoit, que des passages même de son livre et de ce qu'il « en citoit... »

(**132**) *Vie*, III, ch. XIII.

(**133**) C'est encore ce que le P. La Combe lui fait entendre. (Lettre du 10 nov. 1694, *Œuv. c. de Fenelon*, t. IX, p. 39.)

(**134**) Lettre de Fénelon à Madame de Maintenon (7 mars 1696), citée par M. de Bausset (*Hist. de Fenelon*, l. II, n. 36), et *Œuv. c. de F.* t. IX, p. 81.

(**135**) C'est l'évêque de Chartres qui emploie cette expression en parlant d'elle à elle-même ; « Une pierre fondamentale de Saint-Cyr, laquelle j'espère « tiendra solidement son coin et soutiendra ce grand bâtiment. » (*Œuv. c. de F.*, t. IX, p. 6, *d*, note 1.)

(**136**) « Ce fut par les soins de madame Guyon qu'elle eut, chez la duchesse « de Béthune, vers l'an 1689, une entrevue avec Fénelon, pour qui elle conçut « aussitôt la plus haute estime. » (*Œuv. c. de Fénelon*, t. X, p. 194, *d.*, *Notice des personnages*, etc.) Cette assertion des savants éditeurs de Fénelon, qui nous paraît très probable, est pourtant contredite par ce passage d'une lettre de Fénelon lui-même à sa cousine et belle-sœur (du 26 juin 1694) : « Elle « (Madame G.) a une cousine-germaine à Saint-Cyr, qui est fille de mérite, et « que Madame de Maintenon m'avoit prié de voir. Bien loin que j'aie introduit « la dame ; au contraire c'est sa cousine de Saint-Cyr qui m'a été une occasion « de voir quelquefois la dame. » (*Œuv. c. de F.*, t. VII. p. 404, *d.*) Mais il faut remarquer que, dans cette lettre, Fénelon s'applique à faire démentir par sa belle-sœur les malins propos qui couraient sur sa liaison avec madame Guyon. Peut-être corrige-t-il un peu la réalité (Cf. Phelipeaux, *Relat.*, t. I, p. 36).

(**137**) A la fin de l'année 1690 (?).

(**138**) Nous conjecturons que ces petits écrits doivent se retrouver, au moins en partie, dans le Recueil intitulé *Manuel de Piété*, dont il a été question plus haut (p. 403).

(**139**) Phelipeaux, *Rel. du Quiét.*, t. I, p. 38.

(**140**) En marge, *l'abbe de Fenelon*. — Nous n'aurions pas besoin de cette note pour reconnaître son langage : nous l'avons déjà rencontré. (Voir p. 402.)

(**141**) *Œuv. c.*, t. IX, p. 5.

(**142**) Où donc M.-J. Chénier a-t-il pris l'idée, assez ridicule d'ailleurs, de ce bonhomme d'archevêque sentimental et philosophe, qu'il produit sur la scène, sous le nom de *Fenelon*, dans son drame philanthropique ? Celui-là délivre, avec attendrissement, les religieuses par force ; le vrai Fénelon les fait entrer par les épaules dans le cloître, au nom de Dieu.

(**143**) *Œuv. c. de F.*, t. IX, p. 6, *d*, note 1

(**144**) Lettres du 7 et du 12 juin 1692. (*Œuv. c.*, t. IX, p. 7.)

(**145**) *Ibid.*, p. 7.

(**146**) « Comme la Maisonfort étoit naturellement indiscrète, elle ne put « s'empêcher, sur la fin de la même année 1691, de communiquer à ses amies

« de Saint-Cyr les maximes de madame Guyon et quelques écrits de l'abbé « de Fénelon. » (Phelipeaux, *Rel. d. Q.*, I, p. 44.)

(147) *Ibid.*, p. 7, *d.* — Phelipeaux (*Rel. du Quiet.*, I, p. 52) fait à ce sujet une réflexion qui paraît sensée : « On ne comprend pas que la morale de « l'Évangile, quelque sublime qu'elle soit, puisse être dangereuse. Tout le « monde n'est pas en état de la pratiquer dans toute sa perfection ; mais on « peut sans danger la proposer à tout le monde... » C'est d'ailleurs l'opinion de Bossuet qu'il répète.

(148) Phelipeaux, *Rel. du Quiét.*, t. I, p. 44.

(149) *Œuv. c. de F.*, IX, p. 8, *g.*

(150) Phelipeaux, I, p. 53.

(151) *Œuv. c. de F.*, IX, p. 20, *g*, note 1.

(152) Phelipeaux (*Rel. du Quiét.*, I, p. 58) trouve qu'il y a du mystère dans cette expression même, d'autant plus que « la Maisonfort avoit écrit de sa main une longue note sur cette lettre, qu'elle a eu grand soin d'effacer. » L'évêque de Chartres avait fait à Saint-Cyr une visite ; il y avait trouvé les livres imprimés et manuscrits de madame Guyon entre les mains de quelques religieuses. Il eut, à ce sujet, de longues conférences avec Madame de la Maisonfort. Elle en avertit aussitôt Fénelon. Celui-ci conseille la franchise : il y avait donc quelque chose qu'on cachait.

(153) *Œuv. c.*, t. IX, p. 14, *d.*

(154) *Ibid.*, p. 15, lettre du 20 nov. 1693.

(155) 26 nov. 1693. (*Œuv. c.*, t. IX, p. 16.)

(156) Voir *Œuv. c. de F.* (t. VIII, p. 483-suiv., du n° XL au n° LXIV), les *Lettres spirituelles* de Fénelon à Madame de Maintenon.

(157) T. VIII, p. 488, *g.*

(158) *Ibid.*, p. 483.

(159) Voir, plus haut, les extraits de sa lettre de janvier 1690, où il lui fait entrevoir les horreurs des dernières épreuves.

(160) T. VIII, p. 498.

(161) *Ibid.*, p. 498, *d.*

(162) Nous ne pouvons expliquer autrement ce fait, — non expliqué ou insuffisamment expliqué par les éditeurs de ses *Œuvres complètes* (t. VIII, p. 500, *g*, notes), — que Fénelon crut devoir justifier devant *trois examinateurs* (p. 504, *g.*) le sens de ses expressions contenues dans *quatre livres* ou *quatre volumes* de lettres de sa main. Ces trois examinateurs sont vraisemblablement les commissaires réunis à Issy ; et les lettres, celles qu'il adressa à Madame de Maintenon, au moins en grande partie.

(163) *Rel. du Quiét.*, I, p. 57.

(164) M. Guerrier (p. 201) ne rapporte pas ce fait exactement. Il ne mentionne pas le service qu'en cette occasion Bossuet rendit à Fénelon, en empêchant le scandale que la thèse devait infailliblement produire.

(165) « Avant tout, on vouloit empêcher que l'affaire ne vînt aux oreilles « du roi, qui certes, selon sa piété, et l'aversion qu'il a pour les novateurs, « très instruit des affaires du quiétisme, avoit une extrême horreur de cette « secte détestable. » Bossuet, *De Quietismo in Galliis refutato*, traduction française (éd. Didot, t. XII, p. 3, *g.*)

(166) Bossuet, *Relation sur le Quiétisme*, Sect. II, 1.

(167) Bossuet, *De Quietismo*, t. XII, p. 1, *d.*

(**168**) On peut juger du caractère de leurs relations par ces passages d'une lettre qu'elle lui écrivait le 30 juin 1693 :

« J'avoue, monsieur, que je reçois toujours un nouveau plaisir de voir en vous les démarches de la grâce... O monsieur, laissez-vous conduire à Dieu, sans faire un moment d'attention sur vous-même, et tout ira à merveille. Dieu vous aime ; il vous a choisi pour lui, mais il veut seulement être le maître chez vous. Qu'il n'y soit contrarié par quoi que ce soit. » (*Œuv. c. de Fenelon*, t. IX, p. 10.)

Cela signifie assez fortement qu'il doit se laisser guider par les interprètes de Dieu, madame Guyon et Fénelon.

(**169**) Bossuet, *Rel. sur le Quiétisme*, Sect. II, 1.

CHAPITRE III

BOSSUET ET MADAME GUYON

§ I

Importance de la question

La lutte qui se préparait, à l'insu des personnages destinés à y jouer les rôles principaux, n'intéresse pas seulement les théologiens. Sous la question d'orthodoxie, on sent la morale même en péril. Si la perfection consiste à s'abandonner à Dieu, sans volonté propre, sans aucun regard sur soi-même; le discernement du bien et du mal devient superflu; la responsabilité n'est plus qu'un songe; la personnalité s'évanouit. Plus de désirs, plus d'espérance ni de crainte, plus de réflexion ni même de pensée. L'homme n'est plus qu'un néant, qui jouit paresseusement de sa soi-disant union intime avec Dieu. Pourtant ce néant se réveille parfois de sa léthargie, par la force indestructible de la nature, pour se livrer à des actes que ne peut diriger une conscience énervée, que n'éclaire plus la raison dédaignée, qui ne sont que l'accomplissement de rêves enthousiastes ou malsains, décorés du nom de bon plaisir de Dieu. Cette âme, qui croit que Dieu seul parle en elle, est la proie de ses pensées les plus extravagantes (1).

Nous sommes assurés que Fénelon avait horreur de ces excès, mais il en posait les principes; il approuvait madame Guyon, dont la tête, dont les livres sont remplis de visions superstitieuses et d'illusions voisines du délire. Il s'appliquait à donner à ce mysticisme dangereux une interprétation irréprochable; mais il favorisait l'erreur en la subtilisant.

Des esprits élevés, appartenant à des confessions et à des doctrines diverses, n'ont voulu voir dans ces opinions que la théorie de l'amour pur, ou dans ces débats que l'éternel conflit de l'autorité et de la liberté (2). Les uns, portés au mysticisme, s'indignent de voir réprimer les élans de l'amour, et censurer le désintéressement, qui en paraît être la perfection. Les autres pensent que l'unique tort de Fénelon fut de vouloir introduire dans la religion un esprit large et l'inspiration du cœur; et que c'est l'esprit rigoriste et sec de la théologie scolastique qui triompha de la sainte liberté des vrais enfants de Dieu. D'autres peut-être ont vu avec une satisfaction maligne ces controverses, où deux des plus grands hommes de l'Église se sont porté des coups de toute leur force; où l'erreur a paru si proche de la vérité, où les personnages et les doctrines semblent se discréditer à l'envie pour l'amusement des spectateurs superficiels.

Que les ennemis de la religion romaine se réjouissent de tout ce qui peut lui faire tort, ne fût-ce qu'en apparence; il n'y a pas lieu de s'en étonner ni de s'en affliger. Que les droits et la liberté de la pensée aient subi quelque atteinte en cette affaire, c'est ce qu'on peut dire aussi bien de toutes les doctrines aventureuses, que l'Église a condamnées comme hérétiques ou erronées. Le quiétisme peut avoir ses partisans en lui-même, mais

aussi par la sympathie réciproque de tous les adversaires de l'autorité.

Pourtant si l'on songe à d'autres intérêts qu'à ceux des communions et des partis ou religieux ou philosophiques: si l'on apprécie humainement une doctrine propre à supprimer l'usage de la conscience et de l'activité morale, c'est-à-dire, à favoriser le fatalisme et le fanatisme; on jugera sans doute que l'Église, dans la personne de Bossuet et des personnages qui marchèrent avec lui, a sauvé la société chrétienne d'un des graves dangers qu'elle ait courus, soit par les enseignements d'une femme pleine d'enthousiasme et d'artifice, soit par les séductions d'un beau génie et d'un esprit subtil, obstiné à quintessencier, pour le rendre innocent, un poison dont il n'ignorait pas les redoutables effets.

L'évêque de Meaux entrevit d'abord le mal, sans le découvrir tout entier. Très cordialement attaché à Fenélon, il espéra le ramener.

« J'ai toujours, dit-il avec sa mâle candeur, une certaine persuasion de la force de la vérité quand on l'écoute, et je ne doutai jamais que M. l'abbé de Fénelon n'y fût attentif (1). »

Quant à madame Guyon, elle protestait de sa soumission présente et de son obéissance future, en des termes qui ne permettaient pas de douter qu'on pût aisément la rendre, sinon sage, au moins inoffensive. Bossuet se flatta donc de l'espoir de prévenir, sans bruit et sans violence, les progrès d'une contagion qui paraissait n'être qu'à sa naissance. Il fut trompé dans son opinion sur ceux qui allaient devenir ses adversaires. Il s'engageait en des travaux prodigieux, dont ses soixante-six ans ne parurent point sentir le fardeau, ni ses énormes

occupations ralentir la rapidité. L'intérêt de l'Église et de la vérité était en péril : jamais il n'a manqué ni de loisir ni de force pour le défendre.

§ II

Témoignages de madame Guyon sur Bossuet.

I

Si l'on devait s'en rapporter, comme certains écrivains l'ont fait trop complaisamment, au témoignage de madame Guyon, la conduite de Bossuet envers elle serait de nature à déshonorer le caractère d'un si grand personnage. Cette habile femme se croit peut-être exempte de malice (tant elle a d'illusions); du moins elle affirme à maintes reprises que ses ennemis ne sont pas pour elle des ennemis (4); elle prétend aussi ne pas savoir ce quelle écrit (5), et ne tenir la plume que sous la dictée de Dieu. Cependant elle a laissé de ses adversaires des peintures que le ressentiment le plus ingénieux ne saurait dépasser pour l'art du dénigrement. Si c'est l'Esprit-Saint qui conduit son pinceau pour l'affreux portrait qu'elle trace de son frère (6), c'est lui aussi, je suppose, qui l'oblige de peindre comme elle le fait l'évêque de Meaux. Pour le supérieur des Barnabites, nous ne savons que penser, ne le connaissant (7) que par elle ; et l'intérêt de sa mémoire ne nous touche que faiblement. Mais celle de Bossuet est d'un autre prix ; et son caractère nous est heureusement connu par d'autres témoignages que ceux de madame Guyon. Lui-même d'ailleurs, dans les péripéties de sa controverse avec

Fénelon, s'est cru obligé de raconter les faits : sa *Relation sur le Quiétisme*, destinée à un autre usage, se trouve être une excellente précaution qu'il a prise, sans le savoir, contre les accusations dont la plume de madame Guyon l'a poursuivi après sa mort (8). Il n'en est pas moins intéressant de savoir ce qu'elle lui reproche : l'histoire doit entendre tous les témoignages, même ceux qui sont suspects ; et l'on ne sait que trop que les grands hommes eux-mêmes ne sont pas exempts de faiblesses.

Après s'être louée d'abord des procédés de l'évêque de Meaux, tant qu'elle put se persuader qu'elle l'avait gagné ou le gagnerait (9), madame Guyon multiplie successivement les plaintes et les reproches, à mesure qu'il devient plus sévère et plus manifestement opposé à sa doctrine. C'est ainsi que peu à peu le portrait se compose, et devient celui d'un homme impétueux, faible, inconséquent, intéressé, aveuglé, despote, et enfin presque fou. A ces traits, il ne nous est pas aisé de reconnaître l'oracle de l'Église de France. Cependant l'art de mettre de la vraisemblance dans un arrangement déguisé sous un air de spontanéité, ne fait pas défaut à cette mystique personne.

II

En premier lieu, et dès la première rencontre, elle se plaint de l'extrême vivacité de son adversaire dans la discussion. Le reproche ne nous paraît pas d'abord inadmissible, quoique nous n'y souscrivions pas sans réserve. Nous avons vu que le P. Malebranche et ses amis opposaient la même critique à ce formidable antagoniste, et que, par cette raison, ou sous ce prétexte.

l'illustre philosophe refusa d'abord de se rencontrer avec lui. On se figure aisément l'esprit lumineux de Bossuet, armé, dans la dispute, de traits de feu, pressés par son tempérament oratoire, et qui bouleversaient des adversaires d'un génie moins prompt et moins clair. Les esprits subtils, ou pleins d'une doctrine à mille replis, cherchaient toujours à se dérober, et recevaient sans cesse de ces coups pénétrants, qui perçaient et brûlaient à la fois. Voilà ce qu'on s'imagine. Mais est-ce la vérité ? Bossuet avait assurément la ferme intention de ne point sortir des règles de la charité, et peut-être ses adversaires auraient-ils eu de la peine à prouver leurs accusations : mais quel est le disputeur embarrassé et confondu, qui trouve qu'on use de charité envers lui ? On aimerait mieux être injurié, et ne pas se trouver réduit au silence.

Quand ce terrible jouteur se trouva en présence d'une femme qui lui paraissait une visionnaire (10) infatuée de doctrines dangereuses, dont elle ne comprenait pas la portée ; qui oserait affirmer qu'il n'apporta pas dans la discussion quelque impatience? La voyant obstinée à ne se rendre sur rien, (car jamais elle ne reconnut sincèrement qu'elle eût aucun tort ni aucune erreur), il serra sans doute de si près les théories avantureuses et les expressions exagérées de la prophétesse, qu'elle en fut troublée et irritée sans être aucunement convaincue. Elle avait au contraire espéré que ce serait elle qui le ramènerait : elle se trouva loin de compte.

« Nous nous quittâmes, dit-elle, fort tard ; et je sortis de cette conférence la tête si épuisée et dans un si grand accablement, que j'en fus malade plusieurs jours (11). »

Cependant elle le jugeait encore très bien disposé pour elle.

« Il n'étoit arrêté que par la nouveauté pour lui de la matière, et par le peu d'usage qu'il avoit des voies intérieures, dont on ne peut guère juger que par l'expérience (12). »

Fénelon et madame Guyon s'entendent à merveille pour reprocher à Bossuet d'être novice en la matière(13). En effet, ces mystiques se trouvant dans un état d'âme particulier, dont la pluralité des hommes, et même des chrétiens, n'a ni sentiment ni connaissance, on ne peut s'étonner qu'ils récusent pour juges ceux qui n'y sont pas. Malheureusement, tous les esprits sortis des voies ordinaires, même les aliénés, trouvent de semblables prétextes pour se soustraire au jugement du sens commun. Ils se croient seuls compétents en leur propre cause; et les débats avec eux deviennent sans issue, le bon sens d'une part et leur prévention de l'autre ne pouvant se rencontrer sur aucun terrain commun. Rien n'était capable de persuader à madame Guyon, qui se croyait entièrement et intimement unie à Dieu, qu'elle fût sujette à errer (14); rien ne pouvait persuader à Bossuet que Dieu seul parlait par la bouche de madame Guyon (15). Tandis qu'il la jugeait égarée, elle le regardait comme un honnête homme dépourvu d'intelligence sur la question. Elle s'était flattée de lui ouvrir les yeux; mais quoi? il n'avait pas l'expérience de ces choses : comment la lui donner, s'il s'y trouvait rebelle? Il fallait qu'on se livrât entièrement à elle pour éprouver la communication des grâces dont elle possédait la plénitude; et Bossuet ne faisait pas mine de se livrer (16). C'était un sujet réfractaire. Elle lui écrivit pourtant lettre sur

lettre, mais en vain : il ne devint pas un de ses enfants spirituels. Il ne restait plus qu'à l'accuser de raisonner sur des matières qu'il n'entendait pas : ignorant des écrits des bons et saints mystiques, comment aurait-il compris ceux de madame Guyon?

III

Voilà déjà un personnage assez plaisant : un docteur et un évêque qui décide sur des sujets inconnus de lui. Mais quand, par la suite des événements; Bossuet fut amené à se déclarer plus résolument contre cette personne, qu'il avait d'abord voulu ménager ; ce fut bien autre chose. Toujours prévenue de l'idée qu'au fond il admirait ses livres, et la regardait comme une personne saintement inspirée (17), elle ne vit plus en lui qu'un homme qu'on pouvait retourner à volonté, léger, indiscret, bavard. et gouverné par le crédit et par l'intérêt.

Elle l'accuse d'abord de répéter à tout le monde ce qu'on lui a confié sous le sceau du secret (18), oubliant qu'elle-même fait intervenir différentes personnes, entre autres le duc de Chevreuse (19); que les confidences partagées risquent bien de devenir banales, et qu'enfin elle l'avait autorisé par écrit à en faire « tout ce qu'il lui plairait (20). » Si Bossuet a d'ailleurs trop parlé à des amis intimes, il est certain que nous n'en savons rien; mais son histoire entière nous apprend qu'il savait garder un secret (21); et nous en verrons des preuves dans la querelle même qui nous occupe. Il aurait donc contre madame Guyon seule dérogé à une vertu qui lui était habituelle : nous n'osons pas déclarer l'accident impossible : qui pourrait se porter garant en pareille

affaire? Nous croyons pourtant qu'il y a là-dessous des circonstances qui nous échappent, et dont cette dame ne parle pas. Qu'on veuille bien attendre la suite pour juger.

IV

Voici une imputation beaucoup plus grave. Selon madame Guyon, lorsque Madame de Maintenon se montra indisposée contre elle, après lui avoir témoigné la plus grande faveur, la persécution, qui se ranima, visait plus haut que sa personne; c'était l'abbé de Fénelon qu'on voulait compromettre.

« J'avois averti M. l'abbé de F. longtemps auparavant du changement de Madame de M. à son égard, et de celui des personnes qui lui témoignoient le plus de confiance, sans qu'il m'eût voulu croire (22). »

Ce serait donc pour perdre Fénelon que Bossuet aurait consenti, sur la demande de Madame de Maintenon, à faire un nouvel examen des écrits de la prophétesse, avec l'évêque de Châlons et M. Tronson. Et cette fois il s'agissait de la condamner à tout prix. Les motifs de Bossuet n'ont rien de mystérieux pour l'auteur de l'autobiographie. Quand elle se retira volontairement aux Filles de Sainte-Marie de Meaux, dans le diocèse de Bossuet, voici quels furent, à son dire, les sentiments du prélat.

« Cette offre lui avoit plu infiniment, dans la pensée qu'il eut (comme je l'ai appris depuis), qu'il en tireroit de grands avantages temporels. Il les croyoit encore plus grands : car il dit à la Mère Picard, supérieure du monastère où j'entrai, que cela lui vaudroit l'archevêché de Paris et un chapeau de cardinal.

Je répondis à cette Mère, lorsqu'elle me le dit, que Dieu ne permettroit pas qu'il eût ni l'un ni l'autre (23). »

Voilà décidément Bossuet rangé parmi les bavards les plus indiscrets, s'il a révélé à une religieuse, sa subordonnée, ses espérances ambitieuses, sans s'apercevoir qu'il s'accusait lui-même indirectement de simonie, puisque ces titres religieux devaient être le prix de la condamnation d'une personne qu'il croyait sainte. Malheureusement pour l'autorité de madame Guyon, tout paraît controuvé dans cet enchaînement de desseins et de motifs (24). Personne à ce moment-là ne songeait à perdre Fénelon, pas même Madame de Maintenon, quoique un peu refroidie pour lui. Les trois théologiens réunis à Issy étaient les amis de cet abbé, et ne songeaient qu'à préserver sa réputation de tout soupçon. Enfin, si jamais Bossuet espéra l'archevêché de Paris et le chapeau de cardinal, ce ne fut pas vraisemblablement pour prix de cette affaire, ni pour avoir tenu madame Guyon dans un couvent de son diocèse, sur la demande de cette dame. Il aurait pu faire valoir d'autres titres. Madame Guyon s'exagère sa propre importance; et les calculs qu'elle attribue à Bossuet pourraient bien révéler ceux qu'elle fit, comptant gagner l'évêque de Meaux par la perspective illusoire d'avantages temporels et spirituels. Quoique toute en Dieu, madame Guyon raisonnait beaucoup sur les passions des hommes : elle a pu se tromper, et plus d'une fois, dans ses trop fines conjectures.

V

Dès que l'évêque de Meaux s'est chargé de l'examen de la doctrine soumise aux trois commissaires, il a

promis une *condamnation* (25) à Madame de Maintenon.

« Elle le voulut voir pour sonder ses sentimens, et jusques où elle pourroit compter sur lui dans la vue qu'elle avoit. Il ne fut pas difficile à ce prélat de pénétrer dans son intention, et [de remarquer] la part qu'elle prenoit à cette affaire, ou plutôt son inquiétude sur ses amis. Il y a bien lieu de croire qu'il lui promit tout ce qu'elle souhaitoit : et l'on peut dire que l'événement ne l'a que trop justifié (26). »

Bossuet, devenu un juge courtisan, ne songe plus qu'à condamner, en dépit de ses deux collègues, dont madame Guyon loue les dépositions favorables à son égard (27). Il ne tolère rien de ce qui peut la justifier, ni aucune des précautions qu'elle réclame pour s'assurer de la bonne foi de ses examinateurs. Car, en personne fort avisée dans les affaires et sur la procédure, (au moins grâce à ceux qui la conseillaient), madame Guyon aurait voulu régler la forme de l'examen, comptant, à ce qu'elle dit, exclusivement sur le Saint-Esprit pour dicter à ses juges une sentence finale (28) ; mais par provision, demandant des procès verbaux détaillés, et un témoin choisi par elle, le duc de Chevreuse, pour empêcher les commissaires réunis d'altérer la vérité des débats (29). En somme, elle espérait diriger tout ce procès théologique. Mais M. de Meaux ne voulut entendre à rien. Le duc de Chevreuse étant venu spontanément s'installer entre lui et son collègue de Châlons, Bossuet lui dit que

« S'agissant de doctrine, et d'une matière purement ecclésiastique, dont le jugement regardoit les seuls évêques, il ne croyoit pas qu'il fût à propos qu'il y demeurât présent...

« C'étoit une pure défaite pour n'avoir pas un témoin de ce

caractère, auquel, tout habile qu'il étoit, il ne lui étoit pas possible d'en imposer (30). »

L'accusation prend corps, comme on voit : ce n'est plus seulement de prévention et de faiblesse que Bossuet paraît capable, mais d'imposture. Et alors les bonnes intentions des deux autres commissaires, tout bienveillants et tout droits, sont paralysées par l'animosité et le despotisme du troisième. Il retient pour lui seul les documents qui le gênent, comme les *Justifications* de madame Guyon (31). D'autres, tels qu'une lettre qu'elle lui a écrite « avec sa simplicité ordinaire », il les produit en leur donnant « un tour plein de malignité (32) ». Il n'écoute aucune défense, ou ne veut rien comprendre (33) ; et « il est impossible de répondre à un homme qui vous terrasse, qui ne vous « entend pas, et qui écrase incessamment (34). »

Sur des plaintes si précises et sur une exposition si spécieuse, que resterait-il à faire, sinon de condamner Bossuet, comme un modèle de mauvais juge, d'oppresseur de l'innocence et de la faiblesse ? Mais, quand on y songe, que faisaient donc, pendant ce temps, ses deux collègues, l'honnête M. de Noailles et l'incorruptible M. Tronson, que madame Guyon représente comme lui étant si favorables ? Ont-ils lâchement abandonné la cause d'une femme sainte et persécutée, qui leur avait remis ses intérêts les plus sacrés ? Se sont-ils contentés de lui témoigner une sympathie stérile, pour la livrer d'ailleurs à la violence vénale de l'évêque de Meaux ? Était-ce des hommes à trembler devant le foudroyant prélat ? On connaît le doux entêtement que montra plus tard M. de Noailles sur le siège archiépiscopal de Paris, même contre le roi et le pape : et il aurait perdu la tête

devant Bossuet? Quant au modeste directeur de Saint-Sulpice, qui l'a jamais accusé de complaisance ou d'intrigue? On ne saurait comment expliquer leur complicité dans les prétendues iniquités de l'évêque de Meaux. D'ailleurs, nous avons les pièces; on verra plus loin comment s'est passée toute cette affaire d'interrogatoire.

VI

La partie la plus étonnante de la narration. et le chef-d'œuvre de cet art si bien dissimulé, est le récit des procédés et mouvements de l'évêque de Meaux pendant qu'elle était enfermée, recluse volontaire, dans une communauté de son diocèse, aux Filles de Sainte-Marie de Meaux (35).

Elle mit à s'y rendre au jour préfix un empressement qui faillit lui coûter la vie. C'était au mois de janvier 1695, « dans le plus affreux hiver qu'il y ait eu de longtemps ni devant ni après. » Elle pensa périr dans les neiges; elle en fit une maladie de six semaines de fièvre continue.

« M. de Meaux, écrit-elle, fut étonné et très satisfait que j'eusse ainsi risqué ma vie pour lui obéir à point nommé (36). »

« Mais ce qui avoit paru d'abord si bon à M. de Meaux ne lui parut plus qu'*artifice et hypocrisie*. C'étoit ainsi qu'on qualifioit et qu'on qualifie encore le peu de bien que Dieu me fait faire (37)... »

La calomnie avait renouvelé ses efforts contre elle, sachant, par l'indiscrétion de l'évêque, (voir plus haut, p. 493) qu'elle était réfugiée sous un faux nom dans son diocèse. Pour lui, qui ne l'avait fait venir que sous

prétexte de l'examiner (38), il était parti pour Paris, et et ne revint qu'à Pâques. Il s'était pendant ce temps rempli l'esprit des noirceurs qu'on débitait contre elle; et quoiqu'il n'y crût pas, il la rudoya comme s'il l'en jugeait coupable. La conduite du prélat envers cette infortunée est un mélange incroyable de témoignages d'estime, de brutalités, d'inconséquences de toute sorte, et enfin d'extravagances dignes d'un homme égaré par sa mauvaise conscience.

Il la trouve dans sa chambre, malade, environnée des Religieuses qui chantent, pour faire plaisir à cette pieuse femme, un motet en l'honneur du Verbe Incarné; et il veut lui faire signer sur place qu'elle *ne croit pas au Verbe Incarné*. Il prétend la contraindre : elle répond qu'elle sait souffrir, qu'elle sait mourir; mais qu'elle ne sait point signer de faussetés. Il prend un autre ton.

« Il me répondit qu'il m'en prioit : et que si je faisois cela, il rétabliroit ma réputation qu'on tâchoit de déchirer (39) ; qu'il diroit de moi tous les biens du monde. Je lui répondis que c'étoit à Dieu à prendre soin de ma réputation s'il l'avoit agréable, et à moi à soutenir ma foi au péril de ma vie. Voyant qu'il ne gagnoit rien, il se retira (40). »

A quelques jours de là, il revient. Il lui avait déjà fait signer les articles d'Issy. Il lui apporte cette fois « un papier écrit de sa main, qui n'étoit qu'une profes- « sion de foi comme [quoi elle avoit] toujours été Catho- « lique, Apostolique et Romaine; et une soumission de « [ses] livres à l'Église. Ce que j'aurois fait (ajoute-t-elle) « de moi-même, quand on ne me l'auroit pas demandé. » Et ensuite il lui lit un excellent certificat, qu'il est prêt à lui donner, mais qu'il remporte. Il l'assure qu'il la

veut « traiter comme sa sœur, et qu'il seroit un fripon « s'il ne le faisoit pas (41). »

Le lendemain, en dépit des supplications de la supérieure, qui craint que sa visite ne la fasse mourir, il reparaît près de son lit, réclame la soumission signée, qu'il renferme dans son portefeuille avec le certificat, et lui dit « qu'il ne lui donnera rien ; qu'elle n'étoit pas « au bout ; qu'il l'alloit bien tourmenter davantage, et « qu'il vouloit bien d'autres signatures, entre autres « celle, qu'*elle ne croyait pas au Verbe incarné.* »

« Jugez de ma surprise, dit-elle. Je restai sans force et sans parole. Il s'enfuit (42). »

« A quelque temps de là, ce prélat me vint revoir. Il me demanda de signer sa Lettre pastorale, et d'avouer que j'ai eu les erreurs qui y sont condamnées. »

Elle se défend, elle lui rappelle le certificat qu'il lui a promis : on dispute.

« Je crois, Monseigneur, lui dit-elle, que c'est pour m'éprouver que vous dites cela ; car je ne me persuaderai jamais qu'un prélat si plein de piété et d'honneur voulût se servir de la bonne foi avec laquelle je suis venue me mettre dans son diocèse, pour me faire faire des choses que je ne puis faire en conscience. J'ai cru trouver en vous un Père : je vous conjure que je ne sois point trompée en mon attente. Je suis Père de l'Église, me dit-il ; mais enfin il n'est point question de paroles. Si vous ne signez ce que je veux, je viendrai avec des témoins ; et après vous avoir admonestée devant eux, je vous déférerai à l'Église, et nous vous retrancherons, comme il est dit dans l'Évangile (43)... »

« Il voulut encore dans la même conversation m'obliger à déclarer que je reconnoissois qu'il y a des erreurs dans le livre latin du P. La Combe, et déclarer en même temps que je ne l'avois pas lu. »

« Les bonnes filles qui voyoient une partie des violences et

des emportements de M. de Meaux n'en pouvoient revenir; et la Mère Le Picard me disoit que ma trop grande douceur le rendoit hardi à me maltraiter; parce que son caractère d'esprit étoit tel, qu'il en usoit ordinairement de la sorte avec les gens doux, et qu'il plioit avec les gens hauts (44). »

Au reste, jamais Bossuet ne l'interrogea, dit-elle, sur « l'intérieur, sur sa manière d'oraison, ou sur l'amour « de Dieu. »

« Lorsqu'il venoit, c'étoit, disoit-il, mes ennemis qui lui disoient de me tourmenter; qu'il étoit content de moi. D'autres fois il venoit plein de fureur me demander cette signature qu'il savoit bien que je ne donnerois pas : il me faisoit menacer de tout ce qu'on m'a fait depuis. Il ne prétendoit pas, disoit-il, perdre sa fortune pour moi, et mille autres choses. Après ses feux, il retournoit à Paris, et il étoit du temps sans revenir. »

« Enfin, après avoir été (45) six mois à Meaux, il me donna de lui-même un certificat et ne me demanda plus d'autre signature. Ce qui est étonnant est que dans le temps qu'il étoit le plus emporté contre moi, il me disoit que si je voulois venir demeurer dans son diocèse, je lui ferois plaisir : qu'il vouloit écrire sur l'intérieur; et que Dieu m'avoit donné sur cela des lumières très sûres... »

« Il nous prêcha le jour de la Visitation de la Vierge... : il y dit la messe, et souhaita que je communiasse de sa main. Il fit, au milieu de la messe, un sermon étonnant sur l'intérieur. Il avança des choses beaucoup plus fortes que celles que j'ai avancées (46). Il dit qu'il n'étoit pas maître de lui au milieu de ces redoutables mystères, qu'il étoit obligé de dire la vérité, et de ne la point dissimuler (47)... »

« Je sortis peu après de Meaux (48). »

VII

Si tout ce récit, que nous n'avons pas voulu interrompre par nos réflexions, n'est pas un prodige d'illusion, ou un chef-d'œuvre d'imposture, il faut avouer

que ceux qui ne l'ont pas lu ne connaissent guère le caractère du célèbre évêque de Meaux, de celui que La Bruyère, qui l'a connu personnellement, appelait par avance un Père de l'Eglise; de l'homme qui nous paraît, dans ses écrits, si grave, si mesuré, et certainement plus sage que grand. Avons-nous donc été dupes d'une sagesse qui n'était que dans les paroles, d'une grandeur d'arrangement et d'attitude ? Il est vrai que le caractère d'un homme est toujours un mystère et un abyme, que nul ne se connaît lui-même tout entier, que chaque personne n'est pas moins trompeuse à elle-même qu'aux autres : qui l'a su, enseigné et dit mieux et plus fortement que Bossuet ? Nous consentirions donc à croire, s'il le faut, (mais le faut-il sur le seul témoignage de madame Guyon ?) que ce grand prélat était capable d'emportement, de brutalité même, quand on lui résistait à tort (49) ; de faiblesse et de variations, quand il se trouvait partagé entre des forces opposées, entre sa facilité, sa droiture, sa bonhomie naturelle, et des sollicitations puissantes : ce sont là des défaillances humaines et communes. Mais madame Guyon fait de lui un personnage impossible et grotesque, niais et fou en même temps, qui tombe en frénésie, qui s'enfuit, qui se dénonce sans cause, qui agit sans motif intelligible, qui se donne tous les démentis de conduite et de parole ; le plus invraisemblable des évêques, un personnage fait à souhait pour un théâtre satirique. Et que serait-ce encore, si nous rapportions tout le détail de sa conduite, tel qu'il est combiné dans ce chef-d'œuvre d'accusation ? Non ; qui veut trop prouver ne prouve rien. Nous admettons qu'il peut y avoir du vrai dans les paroles d'un témoin qui nous inspire une défiance

très motivée ; mais quelle est cette part de vérité ? nous n'en savons rien. Quant à celle de la fiction et de l'illusion, (nous hésitons à dire, du mensonge et de la calomnie), elle doit être énorme et monstrueuse.

Nous avons fidèlement et longuement analysé ou rapporté les dires de madame Guyon, dussent-ils être accueillis avec faveur par les esprits prévenus contre Bossuet (car il a encore des ennemis) : mais pour nous, il ne nous en reste qu'une certaine tristesse, sans aucune conviction, ou plutôt accompagnée d'une extrême défiance. On sent que les faits y sont altérés, sans pouvoir expliquer sûrement le travail de falsification qui s'est produit dans un esprit plein de visions, et qui voit partout et à découvert le démon dans les obstacles qu'il rencontre. L'évêque de Meaux (quoiqu'elle n'ose pas le dire expressément) finit sans doute par lui paraître une de ces incarnations du Malin, dont elle a vu dans sa vie un si grand nombre. Mais on demeure étonné qu'avec ce cerveau fantastique, elle possède dans ses récits la netteté, la finesse et le naturel d'un historien et d'un moraliste. Quant à ses assertions, il y en a plus d'une qu'on pourra contrôler dans la suite.

§ III

Premier examen des écrits de madame Guyon par Bossuet

I

Echappés des cauchemars de madame Guyon, rentrons, autant qu'il nous est possible, dans les voies de l'histoire.

Bossuet s'était engagé, comme on l'a vu, sur les instances des amis de la prophétesse, à examiner la doctrine de cette étrange personne. Il eut avec elle, chez elle, une première entrevue, en présence de M. de Chevreuse; cette visite se passa en civilités réciproques. Elle promit une entière soumission à tout ce qui serait décidé par le prélat; et ensuite elle alla demeurer à la campagne, s'étant engagée de son côté à cesser provisoirement toute direction (51). Elle fit remettre au prélat par ses amis tous ses ouvrages imprimés et manuscrits; et il se retira dans son diocèse, à Germigny, pour les lire avec l'attention qu'il portait aux affaires graves (52). Il avait demandé quatre ou cinq mois, pour se donner le loisir de tout approfondir (53).

Mais d'abord, elle ne put se tenir de lui écrire, pour enseigner à son juge dans quel esprit il devait examiner ses écrits (54) :

« ... Que Dieu soit votre seul conseiller dans l'examen que vous voulez bien vous donner la peine de faire. Qu'il se fasse entre Dieu et vous, Monseigneur... J'ai toujours trouvé mon compte avec Dieu, et avec ceux qui se sont laissé guider par son esprit... Je ne prétends pas qu'aucunes considérations humaines rendent ma cause bonne : c'est celle de Dieu. »

Si ces paroles ne témoignent pas d'une confiance absolue dans le juge, elles trahissent du moins une foi sans réserve dans la cause à juger. Que madame Guyon fasse ensuite toutes les soumissions que l'intérêt du moment lui suggérera; nous sommes dûment avertis que quiconque la condamnera, condamnera Dieu.

Elle s'empresse d'aller au devant des difficultés qu'elle croit que Bossuet peut lui faire, 1° sur ses communications intérieures, 2° sur la prédiction de l'avenir.

3° sur ses miracles. Elle proteste qu'elle ne tient à rien; mais elle offre de prouver la réalité des faits, à l'aide de témoins dignes de foi.

« Toute la grâce que je vous demande, monseigneur, est de suspendre votre jugement jusqu'à ce que vous m'ayez examinée à fond. Pour le faire avec succès, il faut, s'il vous plaît, que vous ayez la charité de me voir plusieurs fois et de m'entendre. »

Elle compte évidemment sur ce don extraordinaire de séduction personnelle, qui avait triomphé des défiances de tant d'autres personnages, et en particulier de Fénelon. Mais elle avait affaire cette fois à un esprit prudent autant qu'ouvert. Ayant les livres en main, il les lisait, prenait ses notes, et ne se hâtait pas d'arrêter son jugement : ni les conseils ni la présence de la prophétesse ne lui étaient nécessaires : il devait paraître devant elle en juge éclairé et charitable, non en disciple incertain et prêt à se laisser entraîner.

L'impatience la prit. Elle avait promis de ne plus diriger d'âmes, jusqu'à ce que le prélat se fût prononcé. Mais les soupirs de ses enfants spirituels montaient jusqu'à elle. Elle écrit de nouveau à son examinateur (55) :

« Mais, monseigneur, je vous demande d'avoir pitié d'une infinité d'âmes qui gémissent : les enfants demandent du pain, et personne ne leur en rompt. Le diable se sert de la malice de quelques-uns... »

Bossuet dut être d'autant moins touché de cet appel désespéré, qu'il ne lui était pas démontré que les enfants fussent plus innocents que leur mère, dont il croyait bon de les sevrer. La lettre de madame Guyon en ren-

fermait une autre, écrite par une de ces *bonnes* filles, où on lit, entre autres choses, ces édifiantes paroles :

« Ma chère Mère, m'étant toujours flattée que votre absence ne seroit pas longue, je suis demeurée en paix au milieu de mes rages et de mes furies, en faisant un sacrifice à Dieu de tous les moyens qu'il me donne pour aller à lui... Mais je suis bien éloignée de tout cela, ne sentant que des révoltes et des rages contre Dieu et nos mystères... Je n'ai que des pensées de blasphème et de désespoir... Je suis prête à me donner le coup de la mort, etc. (56).

Les rugissements de cette folle ne pouvaient inspirer à Bossuet qu'une triste opinion de la clientèle de madame Guyon. En même temps, il lisait dans les écrits de la révélatrice toutes les extravagances qu'on a déjà lues, et d'autres encore. Il a tout exposé, dans sa *Relation sur le Quiétisme* (57), avec cette exactitude et cette simplicité éloquente qui découragent même l'analyse. Cependant, puisqu'on ne peut tout transcrire, il faut au moins résumer. Ni les communications en silence de madame Guyon, ni ses plénitudes et ses regorgements, ni ses prédictions particulières, ni ses miracles n'ont pu trouver grâce devant ce juge non moins sensé que religieux. L'aveuglement contagieux des disciples de la prophétesse ne lui en impose pas.

« Je ne parle point, dit-il, des expériences auxquelles on me renvoyoit, ni aussi de certains effets que la prévention ou même la bonne foi peuvent avoir. Ce ne sont rien moins que des preuves, puisque c'est cela même qu'il faut éprouver et examiner, selon ce principe de l'apôtre : *Eprouvez les esprits s'ils sont de Dieu*, et encore : *Eprouvez tout, retenez ce qui est bon.* »

Il ne se permet aucune raillerie, en dépit du ridicule des choses, qu'il met en pleine lumière sans en rire. Les questions de miracles sont graves à ses yeux : ce

sont ou des vérités saintes, ou des illusions funestes, ou des impostures sacrilèges. Chez madame Guyon, il n'aperçoit qu'illusion ; mais à côté d'elle, il voit sans cesse l'abbé de Fénelon, qui paraît favoriser les erreurs de cette femme ; et son cœur se serre : ce n'est pas par le mépris qu'on peut ramener un esprit de cette sorte.

Mais il y a, dans les ouvrages de madame Guyon, d'autres erreurs encore plus dangereuses. Cette personne se croit prophétesse et revêtue, suivant certaines révélations surnaturelles, d'un caractère apostolique. Elle se dit l'Epouse unique de Jésus-Christ (58), la femme enceinte de l'Apocalypse (59), destinée à être la mère d'un million d'enfants spirituels (60), à procurer la victoire des martyrs du Saint-Esprit (61) :

« Dieu l'a choisie en ce siècle pour détruire la raison humaine.. ..; ce qu'elle liera sera lié, ce qu'elle déliera sera délié; elle est la pierre fichée par la croix sainte (62). »

En un mot (Bossuet ne le dit pas ; mais quoi de plus clair ?), cette femme se substitue seule à toute l'Eglise, pour remplir, avec une puissance qui est celle de Dieu même, la volonté mystérieuse de sa Providence touchant l'avénement de l'esprit nouveau qui doit régénérer l'univers (63).

Rarement on a pu voir un semblable prodige de foi en soi-même. Avec une telle opinion de son rôle et de sa mission, il n'est guère surprenant que cette sainte ne se puisse plier aux exigences de la religion commune. Elle est dans une impuissance absolue de prier. Il ne s'agit pas seulement de « prier les saints ni même « la sainte Vierge (64) :

« C'est, dit-elle, que ce n'est pas à l'épouse, mais aux domestiques de prier les autres de prier pour eux. »

Mais elle ne peut même pas prier Dieu. Ceci est un effet de l'amour pur et désintéressé.

« Quoi! lui disois-je, reprend Bossuet (65), vous ne pouvez rien demander pour vous? Non, répondit-elle, je ne le puis. Elle s'embarrassa beaucoup sur les demandes particulières de l'Oraison dominicale. Je lui disois : Quoi! vous ne pouvez pas demander à Dieu la rémission de vos péchés? Non, repartit-elle. Eh bien! repris-je aussitôt, moi, que vous rendez l'arbitre de votre oraison, je vous ordonne, Dieu par ma bouche, de dire après moi : Mon Dieu, je vous prie de me pardonner mes péchés. Je puis bien, dit-elle, répéter ces paroles; mais d'en faire entrer le sentiment dans mon cœur, c'est contre mon oraison. »

C'est là-dessus que l'évêque lui déclara qu'avec une telle doctrine, il ne pouvait plus lui permettre les saints sacrements, et que sa proposition était hérétique (66).

Mais nous avons anticipé : nous n'en étions qu'à l'examen des écrits.

« Ce qu'il y a de plus répandu dans ce livre (*la Vie*) et dans tous les autres, dit l'auteur de la *Relation*, c'est que cette dame est sans erreur. C'est la marque qu'elle donne partout de son état entièrement uni à Dieu, et de son apostolat. »

Si madame Guyon a cru de bonne foi que l'évêque de Meaux trouvait peu de chose à reprendre en elle, et qu'il était fort édifié de ses livres, elle s'est, comme on voit, étrangement abusée. Mais il ne lui expliqua pas d'abord en détail tout ce qu'il y voyait de malsain.

Il alla premièrement à ce qui lui parut le plus urgent.

« Quoique ses erreurs fussent infinies, celle que je relevai alors le plus étoit celle qui regardoit l'exclusion de tout désir et de toute demande pour soi-même, en s'abandonnant aux volontés de

Dieu les plus cachées, quelles qu'elles fussent, ou pour la damnation ou pour le salut (67). »

C'était mettre le doigt sur le point principal, qui renfermait le quiétisme de madame Guyon. Dans sa *Vie* (68), elle donne à entendre qu'il ne lui reprocha guère autre chose de sérieux que de rejeter et de condamner les *actes distincts*, comme les demandes, les bons désirs, etc. Mais c'était justement là le vice capital de son oraison. Il est vrai qu'elle se justifie, non en niant le fait, mais en l'expliquant à sa manière. Nous n'entrons pas dans toutes ces subtilités. Elle croit que Dieu seul agit en elle, et elle ne peut lui rien demander, parce qu'elle est l'Epouse : cela nous suffit.

« Durant l'espace de quatre ou cinq mois, écrit Bossuet, je me suis mis en état de prononcer le jugement qu'on me demandoit. »

Dès la fin de janvier 1694, il lui assigna un rendez-vous pour conférer avec elle. La veille du jour indiqué, elle lui écrivit une lettre remplie des protestations de soumission et d'humilité les plus exagérées, où l'on ne reconnaît pas sa manière ordinaire et son ton de supériorité et d'assurance. Phelipeaux doit avoir rencontré la vérité :

« Elle avait été instruite, dit-il, par l'abbé de Fénelon, que le moyen le plus sûr de gagner le prélat étoit de marquer toute la soumission possible (69). »

Nous n'hésitons pas à reconnaître l'inspiration et le style de Fénelon lui-même dans ces témoignages de déférence qui dépassent la mesure :

« Je vous proteste que je ne viens point ici, ni pour me justifier, ni pour me défendre... : mais pour vous obéir, pour me

condamner moi-même sans qu'il soit besoin d'examen, à moins que vous ne le jugiez nécessaire; vous protestant que je condamne de tout mon cœur, sans aucune restriction, en présence de mon Dieu, tout ce que vous condamnez, ou en ma conduite, ou en mes écrits. Mon cœur me rend ce témoignage, que je ne tiens à rien du tout (70). »

L'artifice n'était peut-être pas assez déguisé. Bossuet probablement, comme tout homme, subissait le charme des marques de déférence ; mais, dans toute cette affaire, Fénelon et son amie l'ont trop pris pour une dupe. Il conservait soigneusement leurs promesses exagérées d'obéissance; et elles se sont retournées contre eux, quand on a pu comparer leur conduite avec leurs engagements.

L'entrevue eut lieu le 30 janvier 1694, en grand secret. Ce fut le secret de tout le monde, si l'on en croit madame Guyon (71). Voici pourtant ce que raconte Phelipeaux, témoin des faits (72) :

« J'accompagnai M. de Meaux au monastère des Filles-du-Saint-Sacrement de la rue Cassette. Le prélat y dit la messe, et madame Guyon y communia. Après la messe, ils se retirèrent chez l'abbé Jannon, qui demeuroit vis-à-vis le monastère, et ils eurent une longue conférence en particulier. Je ne pus savoir pour lors qui étoit cette Dame, qui avoit toujours paru fort voilée, et pour quelles affaires si importantes on avoit pris ce rendez-vous. Je me doutois bien néanmoins que ce n'étoit pas une simple direction, le prélat n'ayant pas accoutumé d'employer dans ces sortes d'amusemens un temps précieux et destiné à des affaires ou à des études sérieuses. »

Le soir même, madame Guyon écrivit à Bossuet, non pour se plaindre de sa vivacité, comme elle le fait dans sa *Vie* (73) ; non pour se soumettre, comme elle l'avait promis dans sa lettre de la veille ; mais pour lui

adresser respectueusement des leçons. Elle rentre ici dans son syle naturel :

« Quand je serois la plus misérable du monde, il n'en seroit pas moins vrai que Dieu veut établir son règne dans le cœur des hommes, qu'il le veut faire par l'intérieur et l'oraison, et qu'il le fera malgré toutes sortes d'oppositions. J'ose même vous assurer que vous sentirez la force de cet esprit, tout d'une autre manière que vous ne l'avez sentie (74)... »

La prophétesse reparait. Et cependant c'est dans cette même séance que l'évêque de Meaux lui avait déclaré qu'elle parlait en hérétique, et qu'il serait obligé de lui retrancher l'usage des sacrements. Elle en avait apparemment conclu ceci, qu'elle était dans le vrai, et que le prélat était bien près de l'avouer. C'est ainsi qu'elle comprenait les objections.

Bossuet ne lui avait pas encore dit tout ce qu'il pensait d'elle : il la ménageait avec sa charité habituelle, et ne se trouvait pas complètement éclairé sur tout ce qu'il voulait savoir. Mais qu'importe ? Il ne gagnera jamais rien sur elle ; ni lui, ni personne. Elle promettra des soumissions, disputera de son mieux, rusera, et ne cédera point. Elle lassera les plus cléments, les plus obstinés ; elle exaspérera le bon sens, la raison, la science, la charité, l'autorité : rien n'aura de prise sur son esprit. On voudrait n'entendre plus parler de cette femme, tant c'est toujours la même chose, avec une souplesse étonnante et un entêtement invincible.

« Elle me promit, dit Bossuet, quatre et cinq fois de recevoir instruction et de s'y soumettre, et c'est par là que finit notre conférence. »

Cette entrevue fut suivie « tôt après, rapporte Bossuet, d'une autre conférence plus importante avec

« Monsieur l'abbé Fénelon dans son appartement à « Versailles » (75) ; Phelipeaux ajoute : « en présence de ses amis Messieurs de Beauvilliers et de Chevreuse. » Il faut ici lire le récit de Bossuet lui-même.

« J'y entrai plein de confiance qu'en lui montrant sur les livres de madame Guyon toutes les erreurs et tous les excès qu'on vient d'entendre, il conviendroit avec moi qu'elle étoit trompée, et que son état étoit un etat d'illusion (76). Je remportai pour toute réponse que, puisqu'elle étoit soumise sur la doctrine, il ne falloit pas condamner la personne. Sur les autres excès, sur ces prodigieuses communications de grâces, sur ce qu'elle disoit d'elle-même, de la sublimité de ses grâces et de l'état de son éminente sainteté : qu'elle étoit la femme enceinte de l'Apocalypse, celle à qui il étoit donné de lier et de délier, la pierre angulaire, et le reste de cette nature ; on me disoit que c'étoit le cas de pratiquer ce que dit saint Paul : *Eprouvez les esprits*..... Je témoignai mon sentiment avec toute la liberté, mais aussi avec toute la douceur possible, ne craignant rien tant que d'aigrir celui que je voulois ramener. Je me retirai étonné de voir un si bel esprit dans l'admiration d'une femme dont les lumières étoient si courtes, le mérite si léger, les illusions si palpables, et qui faisoit la prophétesse... Je ne songeois qu'à tenir caché ce que je voyois, sans m'en ouvrir qu'à Dieu seul : à peine le croyois-je moi-même : j'eusse voulu pouvoir me le cacher ; je me tâtois pour ainsi dire moi-même en tremblant, et à chaque pas je craignois des chutes après celle d'un esprit si lumineux (77). »

Après cette conférence, on pouvait pressentir que Fénelon ne se montrerait pas moins opiniâtre ni moins fuyant que son amie, avec qui manifestement la conduite à tenir avait été concertée (78). Cependant Bossuet ne désespéra pas encore de le ramener, et s'y attacha, dit-il, d'autant plus que « ceux qui avaient écouté » la conférence » étoient en sa main » C'était les deux ducs : encore deux amis de Bossuet (et combien

ımportants !), qu'il fallait arracher aux séductions de cette étrange enchanteresse.

II

La situation de l'évêque de Meaux devenait difficile. S'il ne parlait pas, il laissait s'accréditer un genre de dévotion erroné et dangereux ; s'il parlait, et que l'affaire vînt aux oreilles du roi, c'était la disgrâce probable de l'abbé de Fénelon, et peut-être des ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, et d'autres personnes recommandables par leur piété.

Madame de Maintenon elle-même était pleine d'angoisses. Elle ne pouvait se disculper ni d'avoir protégé madame Guyon, ni de l'avoir introduite à Saint-Cyr, ni d'avoir goûté ses livres, ni d'avoir offert sa propre conscience à diriger à Fénelon. Elle se sentait en grande partie cause du mal ; elle voyait le feu s'allumer, et elle aurait voulu l'éteindre sans bruit. C'était aussi ses plus intimes amis qui se trouvaient compromis.

Il arriva justement, dans le temps de ces conférences, qu'on voulut déterminer Madame de la Maisonfort à prononcer ses vœux solennels (79) ; car elle s'en était tenue jusqu'alors aux vœux simples, et elle n'était jamais allée plus loin. L'évêque de Chartres la savait très engouée des écrits de madame Guyon ; mais il ne se défiait pas des petits écrits de Fénelon, puisque c'est à ce moment même (janvier 1694) (80), qu'il autorisait la chanoinesse à les lire, sans les avoir lus lui-même (81). Ce prélat, si un éclat avait lieu, pouvait se trouver à son tour dans l'embarras pour son excès de confiance. Madame de la Maisonfort lui faisait

des mystères, on ne sait lesquels : Fénelon écrivait, le 10 mars 1694, à la chanoinesse :

« Je vous conjure, au nom de Dieu, de calmer votre esprit, et de vous ouvrir à M. l'évêque de Chartres et à Madame de Maintenon, qui a encore beaucoup de bonté pour vous (82). »

Il se jugeait sans doute irréprochable dans sa direction, et il comptait justement sur la « tendre amitié », que l'évêque de Chartres professait pour lui. Mais il n'est pas moins vrai que sa correspondance avec Madame de la Maisonfort ne rendait pas cette personne plus docile à l'autorité de ses supérieurs, et qu'elle renfermait des passages qui paraissaient entachés de quiétisme (83). Tout au moins elle contenait des expressions toutes semblables à celles qu'un peu après l'évêque de Chartres reprit dans les lettres écrites par le même auteur à Madame de Maintenon (84). Il s'agissait toujours de désappropriation et d'abandon à Dieu ; et tout cela paraît bien subtil :

« On porte en paix l'humiliation de ses misères, parce qu'on ne tient plus à soi par amour propre. On est fâché de ses fautes plus que de celles d'un autre, non parce qu'elles sont siennes, et qu'on y prend un intérêt de propriété, mais parce que c'est à nous à nous corriger, à nous vaincre, à nous désapproprier, à nous anéantir, pour accomplir la volonté de Dieu à nos dépens..... Ce qui se présente à l'âme d'une manière simple et paisible est lumière de Dieu pour la corriger. Ce qui vient par raisonnement avec inquiétude est un effet de votre naturel qu'il faut laisser tomber peu à peu, en se tournant vers Dieu avec amour (85). »

Assurément ce n'est pas là tout à fait le lâche et honteux abandon des vrais quiétistes : mais ces paroles pourraient en devenir le principe chez un esprit plus

conséquent que sage. Fénelon écrivait de même à Madame de Maintenon, (mai 1694) :

« Il faut venir jusqu'à avoir horreur de soi et ne trouver plus en soi ni consolation, ni ressource, ni lieu à poser le pied sur le bord de l'abîme... C'est par petitesse et par simplicité, et non par courage et par multitude de pratiques, qu'il faut que vous mouriez à votre propre esprit, à votre goût pour les vertus naturelles, et à tout ce qui nourrit la délicatesse de votre amour propre (86). »

L'évêque de Chartres, consulté sur cette morale, répondit :

« Je crois que l'on ne vient point à cette mort du chrétien sans courage et sans pratiquer l'humilité du cœur..., mais je suis bien persuadé qu'une petitesse et une simple indolence et dépouillement de courage et de pratiques, seroit une passiveté blâmable pour vous, et condamnée par les règles de l'Église. »

« Je ne comprends pas non plus que pour être pur dans la perfection, il faut la regarder en soi comme en autrui, sans nulle complaisance que ce soit soi plutôt qu'un autre (87)... »

Ainsi, le prélat, supérieur de Saint-Cyr, en dépit de son estime et de son amitié pour Fénelon, n'aurait pas approuvé le caractère de sa direction, s'il l'avait connu; et, de ce côté encore, on ne pouvait attendre aucun appui à la nouvelle dévotion, quoiqu'on n'eût pas de dénonciation à craindre.

III

Les choses pouvaient donc demeurer quelque temps dans l'état présent, par la discrétion des personnes initiées au secret, quoique peu favorables aux novateurs, et par les précautions de Fénelon ; si madame Guyon

ne s'était avisée de solliciter un nouvel examen plus solennel, et même un procès, qui ne pouvait manquer d'être retentissant. Il paraît difficile de supposer que Fénelon l'y ait engagée : la faute était trop grave. Ou bien faut-il admettre que sa prévention en faveur de son amie et de leur doctrine commune lui fermait entièrement les yeux ?

Madame Guyon ne pouvait plus conserver d'illusion sur les sentiments de l'évêque de Meaux touchant son oraison, bien qu'elle lui eût prédit qu'il y viendrait. Elle lui avait écrit avec ce mélange de soumission verbale et d'assurance prophétique, où la politique et le fanatisme se combinent d'une façon si aisée à reconnaître. Elle lui déclara qu'elle ne pouvait, tout en essayant de lui obéir, demander et désirer.

« Je me suis trouvée, dit-elle, comme un paralytique à qui l'on dit de marcher parce qu'il a des jambes... Il y a des impuissances spirituelles comme des corporelles (88). »

Elle lui démontrait donc qu'elle ne pouvait pas lui obéir. En revanche, elle espérait plus que jamais l'amener à ses propres sentiments. Elle lui fit remettre par le duc de Chevreuse une lettre dont elle attendait un merveilleux effet.

« J'éprouve, M., depuis quelques jours une union très réelle avec votre âme. Comme cela ne m'arrive jamais sans quelque pessein particulier de Dieu, je vous conjure de vous exposer à ses yeux divins l'esprit et le cœur vide, afin que Dieu y mette ce qu'il lui plaira. Livrez-vous à ses desseins éternels sur votre âme (89)... »

M. de Chevreuse, dans sa candeur de disciple, pria « très sérieusement M. de Meaux de ne résister point

« aux mouvements de la grâce qu'il ressentiroit en lisant cette lettre.

« Le Prélat accepta la condition, et après l'avoir lue attentivement, il l'assura qu'il n'avoit rien senti d'extraordinaire. »

Alors le duc lui affirma qu'il ressentirait les communications de la grâce quand il serait assis auprès d'elle, s'il n'y mettait point d'obstacle (90). Bossuet pouvait, par cet exemple, juger de la prévention et de la crédulité de ces grands personnages de la cour. Pour lui, ces prestiges lui causaient de l'horreur et de l'indignation.

Il répondit à madame Guyon par une longue lettre, qui est comme un premier traité sur la matière du quiétisme (91).

Et d'abord il réplique finement aux exhortations de la dame :

« Je n'ai pas eu besoin de changer de situation pour me mettre en celle que vous souhaitiez. Comme je sens le besoin extrême que j'ai de la grâce de Dieu, je demeure naturellement exposé à la recevoir, de quelque côté qu'il me l'envoie. Je suis très reconnoissant de la charité que vous avez pour mon âme ; et je ne puis mieux vous en marquer ma reconnoissance qu'en vous disant, en toute simplicité et sincérité, ce que je crois que vous avez à faire ; en quoi je satisferai également et à votre désir et à mon obligation. »

Ce n'était pas ce qu'elle attendait. Au lieu d'un nouveau disciple, elle entendait toujours un juge, tout au moins un conseiller charitable et courtois, mais qui enseignait, expliquait et prononçait, et ne lui demandait point ses lumières. Loin d'invoquer ses secours mystiques, il condamnait sa présomption, et l'invitait formellement à ne plus se mêler de direction :

« La première chose dont il me paroît que vous devez vous

purifier, c'est de ces grands sentiments que vous marquez de vous-même...

« ... Exécutez la résolution que Dieu vous inspire de vous séquestrer, de ne plus écrire, de ne plus exercer ni recevoir ces communications de grâces, que vous expliquez d'une manière qui n'a point d'exemple dans l'Église... »

« Il y auroit beaucoup de choses à vous dire sur vos écrits. Je puis vous assurer qu'ils sont pleins de choses insupportables et insoutenables, ou selon les termes, ou même selon les choses et dans le fond. Mais je ne m'y arrêterai pas, quant à présent, puisque vous consentez qu'on les brûle tous ; ce qu'on fera, s'il le faut. »

Après avoir lu de ses yeux de pareils avis, comment madame Guyon a-t-elle pu soutenir que Bossuet trouvait ses livres fort bons, et qu'il lui reconnaissait à elle-même des lumières très sûres pour l'intérieur ?

Cependant il ne veut nullement l'écraser. Il se donne la peine de lui expliquer, comme à une personne capable d'instruction, tout le vice de son oraison et de sa doctrine ; comment son état de perfection est illusoire, contraire à l'esprit et aux prescriptions formelles du christianisme et de l'Église : ce qu'il développera plus tard dans son *Instruction sur les États d'oraison.* Il s'est empressé d'ailleurs de reconnaître ce qu'il trouve de bon en elle, « cette insatiable avidité de croix et d'opprobres », et ses assurances de soumission. Il ne lui interdit même pas d' « entretenir avec ses amis une correspondance de charité ; » mais ce qu'il « prétend, « c'est l'exclusion de tout air de dogmatiser, ou d'ensei« gner, ou de répandre des grâces par cette si extraor« dinaire communication qu'on pourrait avoir avec « elle (92). »

« Et (c'est là sa conclusion pratique) si l'on demande en quel

rang je mets donc ceux qui douteroient de mon sentiment, ou qui en auroient de contraires; je répondrois que je demeure non seulement en union, mais encore en union particulière avec eux, conformément à ce que dit saint Paul : *Demeurons dans les choses auxquelles nous sommes parvenus ensemble; et s'il y a quelque vérité où vous ne soyez pas encore parvenus, Dieu vous la révélera un jour* (93). »

Madame Guyon répondit à cette lettre par une déclaration de soumission humble et absolue, désavouant toutes ses opinions et les défendant à la fois :

« Je crois, dit-elle, tout sans raisonner, et je vous obéirai avec tant d'exactitude, que je pars demain dès le matin (94). »

Et en même temps, elle travaillait à provoquer un examen nouveau. C'était là le fin de la tactique commune à elle et à Fénelon : tout abandonner en bloc sans rien désavouer en particulier, comme quelqu'un qui cède sans être persuadé; et après, trouver quelque moyen de renouveler le débat.

C'est par un procès criminel que madame Guyon voulait rentrer en scène. Depuis un certain temps, elle préparait ses confiants amis à cette manœuvre. Soit qu'elle eût encore rêvé de persécutions, soit qu'elle eût recueilli quelques propos légers, comme le monde en tient ; elle écrit au duc de Chevreuse (4 janvier 1694) :

« L'on dit qu'on travaille à faire mon procès, que Desgrès a ordre de me chercher. Les uns disent que je suis condamnée au pain et à l'eau, et à une prison perpétuelle; d'autres disent qu'on me tranchera la tête, etc., etc. »

Et elle plaisante agréablement et très dévotement sur le supplice qu'elle goûte en perspective : elle convie d'avance ses amis à venir voir jeter ses cendres au vent : finalement, ce serait une trop grande faveur que son Dieu lui ferait, pour qu'elle y croie (95). La vérité est

qu'elle aurait bien voulu qu'on lui fît son procès; et que, comme personne n'y songe, elle en prend l'initiative. Nous avons déjà signalé cette échappatoire, par laquelle elle compte se soustraire à la désapprobation de sa doctrine, en portant la question sur ses mœurs.

Tout à coup, elle écrit à Madame de Maintenon (juin 1694) une lettre (96) qu'elle lui fait remettre par le duc de Beauvilliers (97).

« Tant qu'on ne m'a accusée que d'enseigner à faire l'oraison, je me suis contentée de demeurer cachée... Mais à présent que j'apprends qu'on m'accuse de crimes (*qui?*), je crois devoir à l'Église, aux gens de bien, à mes amis, à ma famille et à moi-même la connoissance de la vérité. C'est pourquoi, madame, je vous demande une justice qu'on n'a jamais refusée à personne, qui est de me faire donner des commissaires, moitié ecclésiastiques et moitié laïques, tous gens d'une probité reconnue et sans aucune prévention : car la seule probité ne suffit pas dans une affaire où la calomnie a prévenu une infinité de gens. »

Elle offre de se rendre dans la prison que le roi et Madame de Maintenon voudront bien lui indiquer. Et elle envoie à l'évêque de Meaux un mémoire où elle prétend justifier cette demande (98). Elle se rappelle toutes les injustices, vraies ou prétendues, qu'elle a subies lors de sa détention à Sainte-Marie; mais ce qu'il y a de piquant, c'est qu'en accusant une foule de personnes, elle fait l'éloge de ses livres, oubliant absolument ce que Bossuet lui en a écrit, et le désaveu général qu'elle lui en a précédemment adressé. Elle demande d'abord qu'on fasse l'examen de sa vie, comptant que la démonstration de la pureté de ses mœurs servira de justification à ses écrits.

« Qu'on n'effraie point les âmes, les empêchant d'embrasser l'oraison, qui est la voie pure et sainte... »

L'artifice était assez visible; mais madame Guyon n'en est pas moins étonnée qu'on n'ait pas fait immédiatement droit à sa demande; comme si c'était une chose toute naturelle et obligatoire de mettre en prison et en jugement, sur sa requête, une personne qui n'est point accusée (99). Puisqu'elle avait à se plaindre de mauvais propos semés contre elle, c'était à elle, non pas de se constituer prisonnière, mais de dénoncer ses calomniateurs et d'en demander justice. La difficulté eût peut-être été grande pour elle.

« Je fus extrêmement touchée, dit-elle (100), du refus que fit Madame de Maintenon de me donner des commissaires. Je connus bien qu'on vouloit m'ôter la seule ressource par où je pouvois faire connoître mon innocence, et qu'on ne vouloit faire ce nouvel examen que pour imposer au public, et rendre la condamnation plus authentique. »

IV

Au lieu d'une commission mi-partie, qu'elle réclamait, on lui donna des commissaires ecclésiastiques, mais pour examiner sans bruit une doctrine, et non une personne.

Le secret était nécessaire pour deux raisons : d'abord, on craignait de faire tort à l'homme qu'elle prétend qu'on poursuivait en sa personne, l'abbé de Fénelon (101) ; ensuite, on voulait éviter que l'archevêque de Paris se mêlât de l'affaire. C'était donc un prélat déclaré contre elle qu'on écartait; ce dont elle aurait dû savoir gré aux personnes qui ont organisé cette sorte de procès (102). Une telle précaution prouve assez qu'on n'avait pas contre sa personne les noires intentions qu'elle suppose. Mais, d'autre part, l'archevêque de Paris étant le diocé-

sain, à qui cette affaire ressortissait de droit, il fallait lui dérober la connaissance de toutes les démarches auxquelles l'examen donnerait lieu; et ce secret était d'autant plus malaisé à garder que M. de Harlai avait les yeux bien ouverts.

D'ailleurs, la décision de Madame de Maintenon fut prise de concert avec les amis que madame Guyon avait à la cour, c'est-à-dire avec les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse; et elle l'avoue elle-même (103).

Si donc *on voulait*, comme elle le dit, *assurer une condamnation, et la rendre authentique*; c'est qu'il fallait qu'enfin les personnes de bonne foi fussent éclairées sur les inconvénients de ses enseignements (104); et qu'elle ne pût pas éternellement équivoquer et incidenter sur les jugements qu'elle sollicitait, qu'on lui exprimait très clairement, auxquels elle promettait une soumission absolue, et dont elle ne tenait aucun compte.

Mais la « condamnation » qu'on voulait « rendre authentique » devait porter sur des doctrines examinées en elles-mêmes, sans désignation de personnes; ce qui exclut le dessein concerté de perdre quelqu'un.

NOTES

1 La Bruyère, à ce qu'il nous semble, résume exactement cet état d'âme par la bouche de son *Directeur* de conscience :

« O mystère ineffable de cette résignation totale aux décrets divins et irrévocables, serez-vous toujours si peu connu des hommes? Ne concevront-ils jamais que le rien est disposé à tout ce que Dieu voudra; que qui ne désire rien ne fait élection de rien, ne refuse rien; que le rien 'est rien, encore rien et toujours rien! Voila l'état de l'ame dans le parfait anéantissement où elle est entrée depuis qu'elle a abandonné a Dieu son libre arbitre; elle ne doit

plus, elle ne peut plus rien penser, rien vouloir et rien faire ; elle laisse tout faire à Dieu. » (*Dial. s. le Quiét.*, V.)

Voici quelques maximes de madame Guyon, ramassées par La Bruyère ou ses continuateurs :

« L'âme étant d'une nature toute spirituelle, elle est très propre à être unie, mêlée et transformée en [son] Dieu. » (*Explic. du Cant. des Cant.*, ch. II, v. 1, p. 8.) — « Ici l'âme ne doit plus faire de distinction de Dieu et d'elle : Dieu est elle, et elle est Dieu. » (*Ibid.*, ch. VI, v. 4, p. 145 : *apud* La Bruyère, *Dial. sur le Quiét.*, VII, éd. G. Servois, p. 657, n. 1.)

(2) Voir Etienne Chastel, *Hist. du Christianisme*, 1882, t. IV, p. 515.

(3) *Relat. sur le Quiét.*, Sect. II, 1.

(4) ... « Notre-Seigneur n'a pas permis que rien m'ait échappé : non pour en vouloir du mal à personne ; puisque je n'ai jamais senti le moindre fiel contre mes persécuteurs : mais afin que rien ne me fût caché, et qu'en souffrant tout pour son amour j'en fisse le fidèle récit. » (*Vie*, t. III, p. 22.) — « Mais grâces à Dieu, je n'ai jamais eu envie d'accuser personne ni aucun de mes persécuteurs. Mes vues ne s'attachent pas si bas. » (*Ibid.*, p. 173.)

La charité de madame Guyon nous fait songer à celle de cette *pénitente* de La Bruyère, qui « hait » les gens « en Jésus-Christ ». Elle parle de son mari :

... « Il est vrai que j'ai une antipathie pour cet homme-là, qui ne me permet pas de me modérer sur son chapitre.

Le Directeur. — Mais, ma fille, il ne faut haïr personne, pas même son mari, quelque déraisonnable qu'il soit.

La Pénitente. — Je le hais, mon Père, en Jésus-Christ, et je ne voudrois pour rien au monde lui nuire ; je ne lui veux aucun mal. » (*Dial. sur le Quiétisme*, III.)

(5) « Pour l'essentiel, comme j'ai écrit sans savoir ce que j'écrivois, j'ai pu être trompée en tout : pour l'expression, je n'y ai jamais fait attention, non plus qu'à la diction. » (Lettre à Bossuet du 25 janvier 1694, *Œuv. c.* de Bossuet, éd. Didot, t. XII, p. 13, *g.*)

« Mes enfans, je ne veux pas vous tromper ni ne vous tromper pas : c'est à Dieu à vous éclairer et à vous donner du rebut ou du penchant pour ce rien... » (*Vie*, t. III, p. 242.) C'est la conclusion de son autobiographie, adressée à ses enfants spirituels.

(6) Voir notamment t. III, p. 88, 101, 118, etc., etc.

(7) Ce n'est pas absolument vrai : des contemporains respectables lui rendent d'excellents témoignages. Mais ce n'est pas notre affaire.

(8) Il importe de rappeler que la *Vie* de madame Guyon fut écrite par elle à différentes reprises, selon la suite des événements. Elle en communiqua les premières parties à Bossuet, lorsqu'elle le prit pour juge. Mais le récit de ses rapports avec lui fut rédigé dans sa captivité de Vincennes et ensuite dans son exil ; et la conclusion de ce livre est datée de décembre 1709. Nous ne contestons pas au condamné le droit de maudire ses juges, ni même celui de leur imputer toutes sortes de motifs qui lui paraissent plausibles ; mais son témoignage sera toujours suspect aux yeux de l'histoire.

Bossuet a d'ailleurs pris soin de conserver des lettres de madame Guyon, qui ont été imprimées dans ses *Œuvres completes*, et qui servent de contrôle aux assertions de cette dame dans sa *Vie*.

Enfin, la *Relation de l'Origine... du Quiétisme*, par l'abbé Phelipeaux, renferme une multitude de pièces originales qui mettent souvent en lumière ce

que madame Guyon voudrait dissimuler. Tandis qu'elle racontait les faits à sa façon, peut-être sans songer à faire imprimer sa *Vie*, le plus proche témoin des actes de l'évêque de Meaux, son grand vicaire et son commensal, l'abbé Phelipeaux, recueillait aussi ses notes, ses pièces et ses souvenirs, et rédigeait le tout sans compter sur l'impression, qui n'eut lieu qu'après sa mort, en 1732. On comprend l'étonnement et le ressentiment qu'une telle publication dut éveiller chez les partisans, les enthousiastes et les parents de madame Guyon et de Fénelon. Le petit-neveu de l'archevêque, le marquis de Fénelon, fit tout pour obtenir la suppression du livre. (Voir l'*Hist. gen. de l'Église au XVIIIe s.*, Pièces justificatives.)

(**9**) « Quelques personnes de mes amis jugèrent à propos que je visse Monsieur l'Évêque de Meaux, qu'on disoit n'être point contraire à l'intérieur » (c'est-à-dire à la vie mystique).

... « Je me flattai dans ce moment..., qu'il me soutiendroit contre ceux qui m'en imposoient » (c'est-à-dire qui m'attribuaient faussement des torts) : « mais que j'étois éloignée de le connoître! » (T. III, p. 142.)

Ce qu'il y a de plus piquant dans le récit de sa première rencontre avec Bossuet que le duc de Chevreuse lui amena, c'est qu'elle trouva le prélat hérétique et scandaleux dans sa complaisance pour les « voies intérieures ». L'orthodoxie de madame Guyon fut choquée par la témérité de Bossuet !

« Il nous donna même des exemples de gens qu'il avoit connus, qu'il estimoit saints, qui s'étoient tués. J'avoue que je fus épouvantée de tous ces discours de M. de Meaux. » (T. III, p. 142.)

Madame Guyon a-t-elle rêvé? ou a-t-elle mal compris? ou a-t-elle inventé ces faits? Et ce n'est pas la seule fois : Bossuet récidive, et la dépasse et la scandalise encore dans un sermon qu'il prêche à Sainte-Marie de Meaux, devant elle et les religieuses. (T. III, p. 224.)

(**10**) *Vie*, t. III, p. 166.

(**11**) *Vie de Madame Guion*, t. III, p. 145.

(**12**) *Vie*, t. III, p. 156.

(**13**) On pourroit pourtant alléguer que Bossuet n'était pas aussi étranger que madame Guyon et Fénelon veulent bien le dire, aux troubles des âmes *interieures*. Il est aisé d'en juger par sa correspondance spirituelle avec une *demoiselle de Metz*, dès 1662; avec *Madame Cornuau*, à partir de 1687; avec *Madame d'Albert de Luynes*, à partir de 1690, etc. (*Œuv. c. de Bossuet*, Lachat, t. XXVII-XXVIII.) Mais il a lui-même avoué à Fénelon qu'il n'avait pas lu, à une certaine époque, les écrits de certains mystiques, où la nouvelle dévotion prenait ses autorités. Fénelon et son amie tirèrent grand parti de cet aveu. Mais l'évêque de Meaux, une fois engagé dans une controverse inattendue, prit connaissance des auteurs allégués : on verra plus tard de quelle façon et avec quel fruit.

(**14**) ... « Si on veut faire quelque attention à la rapidité avec laquelle Dieu m'a fait écrire de tant de choses fort au-dessus de ma portée naturelle, il est aisé de concevoir qu'y ayant eu si peu de part, il m'est très difficile, pour ne pas dire impossible, d'en rendre raison d'une manière dogmatique. C'est ce qui m'a toujours porté (*sic*) a dire que je n'y prenois aucune part... » (*Vie*, t. III, p. 154.)

« Il y a peu d'imagination dans ce que j'écris : car j'écris souvent ce que je n'ai jamais pensé. Ce que j'aurois souhaité de M. de Meaux étoit qu'il ne jugeât pas de moi par sa raison, mais par son cœur. » (P. 156.)

(**15**) « ... Un des artifices de ceux qui veulent se donner toute liberté d'enseigner ce qu'il leur plaît sur une matière si cachée et si délicate est d'en appeler toujours aux expériences... Mais il est clair, indépendamment de ces expériences, qu'il y a des règles certaines dans l'Église pour juger des bonnes et mauvaises oraisons, et que toutes les expériences qui y sont contraires sont des illusions. On ne peut douter que les prophètes et les apôtres, que Dieu nous a donnés pour docteurs, n'aient été très instruits et très expérimentés dans ses voies : les saints Pères, qui les ont suivis et nous en ont expliqué la sainte doctrine, ont pris leur esprit; et animés de la même grâce, ils nous ont laissé des traditions infaillibles sur cette matière, comme sur toutes les autre qui regardent la religion. Voilà les expériences solennelles et authentiques sur lesquelles il se faut fonder, et non pas sur les expériences particulières qu'il est difficile ni d'attribuer ni de contester à personne par des principes certains. » (Bossuet, *Instr. sur les États d'oraison*, Préface, n. III, éd. Lachat, t. XVIII, p. 369.)

On peut lire toute cette préface; on voit là le conflit entre l'inspiration individuelle et l'orthodoxie, entre la fantaisie et la science.

(**16**) « ... Ces plénitudes .. ne sont pas dans le corps, mais dans l'âme, ainsi que plusieurs personnes qui liront ceci l'ont éprouvé auprès de moi. Il semble qu'on envoie un torrent de grâces : lorsque le sujet est disposé, cela est reçu en lui; lorsqu'il ne l'est pas, cela redonde sur nous... » (*Vie*, t. III, p. 155.) — Cf. Lettre au duc de Chevreuse, 11 janvier 1694 (*Œuv. compl.* de Fénelon, t. IX, p. 18, *g.*), où elle affirme à ce duc qu'il a quelquefois éprouvé ce phénomène auprès d'elle.

« Il (M. de Meaux) attribuoit au sensible ce qui étoit purement spirituel, comme ce que j'avois mis dans ma vie d'une impression que j'avois étant avec une Dame de mes amies. Il est certain que mon état n'a jamais été d'avoir des choses extraordinaires, qui redondent sur le corps; et je crois que cela n'arrive ordinairement que dans l'amour sensible, et non purement spirituel. Mais dans cette occasion, où l'on avoit lu un passage de la Sainte Écriture dont la lumière me fut donnée très profonde, les personnes qui étoient présentes l'expliquoient à contre-sens : je n'osois parler, et il se faisoit en moi un contraste entre ce que je connoissois qui étoit vrai, et ce qu'on disoit, qui ne le pouvoit être. L'impuissance de parler ne l'osant, la nécessité d'entendre parler les autres, me fit un effet que je n'ai senti que cette fois, et qui redonda sur mon corps au point de me trouver mal. » (*Vie*, t. III, p. 157.)

C'est en cette occasion que son *corps* (corset ou corsage) *creva*, ainsi que le raconte Bossuet d'après elle. (*Relat. sur le Quietisme*, Sect. II, 5-6.) — Voir la lettre qu'elle écrit au duc de Chevreuse, 5 fév. 1694 (*Œuv. c. de Fénelon*, t. IX, p. 19, *g.*) et le passage cité plus haut, p. 476, notes 36, 37.

(**17**) « Je savois qu'il avoit lu le *Moyen court* et le *Cantique* il y avoit plus de huit ou dix ans, et qu'il les avoit trouvés fort bons... » (T. III, p. 142.)

« M. le D. de Ch. lui donna de mon aveu l'histoire de ma vie (afin qu'il me connût à fond) laquelle il trouva si bonne, qu'il lui écrivit *qu'il y trouvoit une onction qu'il ne trouvoit point ailleurs : qu'il avoit ete trois jours, en la lisant, sans perdre la presence de Dieu*. Ce sont, si je m'en souviens bien, les propres termes d'une de ses lettres.

« Ce qui paroîtra étonnant, c'est que M. de Meaux, qui avoit eu de si saintes dispositions en lisant l'histoire de ma vie et qui l'avoit estimée tant qu'elle resta entre ses mains, y vit, lorsqu'il y avoit près d'un an qu'il ne

l'avoit plus, des choses qu'il n'y avoit pas vues auparavant, qu'il débita même comme si effectivement je les y eusse écrites (p. 143). »

Il ne l'avait plus, soit; mais il avait conservé ses notes, où il avait transcrit les passages. (*Rel. s. le Quiét.*, Sect. II, 1.)

Même après la rédaction des articles d'Issy, où sa doctrine est clairement condamnée; même après que Bossuet a voulu, dit-elle, la forcer de signer qu'elle avait été dans l'erreur, etc ; elle soutient qu'il ne trouvait rien à reprendre dans ses livres :

« Il écrivit un jour à la Mère Picard *qu'il avoit examiné mes écrits avec grand soin ; qu'il n'y avoit rien trouvé que quelques termes qui n'étoient pas dans toute la rigueur de la Théologie; mais qu'une femme n'étoit point obligée d'être théologienne.* » (*Vie*, t. III, p. 219.) — « Peu de temps avant que je sortisse de Meaux, il témoigna à M. de Paris et Mr. l'Archevêque de Sens combien il étoit content et édifié de moi. » (P. 224.) Elle affirme même qu'il aurait voulu la garder dans son diocèse, et qu'il lui dit :

« Qu'il vouloit écrire sur l'intérieur; et que Dieu m'avoit donné sur cela des lumières très sûres. » (*Ibid.*)

(**18**) ... « Je lui fis remettre... l'histoire de ma vie, où mes dispositions les plus secrètes étoient marquées avec beaucoup de simplicité. Je lui demandai sur cela un secret de confession ; et il en promit un inviolable. » (T. III, p. 145, 191.)

« Cette conférence qui, selon lui, devoit être si secrète, fut sue de tout le monde. Bien des gens l'envoyèrent prier d'aller aux Filles du S. Sacrement afin qu'elles pussent lui parler. Il y alla : de sorte qu'on prit un soin extrême de le prévenir, ainsi qu'il me parut l'être lorsqu'il revint sur le soir, et qu'il me parla. Ce n'étoit plus le même homme. » (p. 145.)

... « Mes amis, qui craignoient que M. de Paris ne tirât mon secret sur M. de Meaux, ignorans qu'il ne l'avoit pas gardé lui-même... » (p. 181).

« M. de Meaux voulut que je changeasse de nom, afin, disoit-il, qu'on ignorât que je fusse dans son diocèse, et qu'on ne le tourmentât pas sur mon compte. Le projet étoit le plus beau du monde, s'il avoit pu garder un secret : mais il dit à tous ceux qu'il vit que j'étois dans un tel couvent, sous un tel nom. » (p. 212).

(**19**) *Vie*, t. III, p. 141, 143, 145.

(**20**) « C'est à vous, monseigneur, à voir vous-même si cette *Vie* peut être communiquée à d'autres qu'à Votre Grandeur. Je la dépose de nouveau en vos mains pour en faire tout ce qu'il vous plaira. » (Lettre de février 1694, *Œuv. compl. de Bossuet*, éd. Didot, t. XII, p. 15, *g*.)

(**21**) « Il a passé par ses mains mille affaires de la cour, sur lesquelles on « le voyoit travailler à Versailles avec une grande application et avec un secret « impénétrable, dont il ne gardoit aucune mémoire. »

(Le Dieu, *Memoires*, éd. abbé Guettée, p. 205.)

(**22**) *Vie*, t. III, p. 177.

(**23**) *Vie*, t. III, ch. XVIII, p. 208.

(**24**) Ses sources de renseignements ne sont pas de celles qu'on peut aisément vérifier. Tantôt de mystérieux amis lui ont révélé des faits. Tantôt « il lui fut dit » par cette voix intérieure, qui n'est autre que la parole de l'Époux, que telle chose devait arriver. D'autres fois, elle a eu un songe.

« Toutes ces connoissances, et quelques songes que j'avois faits (car Dieu souvent, par cette voie, m'a fait connoître une partie des choses qu'on a fait

(sic) contre moi), me firent résoudre à demeurer inconnue en attendant l'événement de la Providence » (t. III, p. 177).

(25) *Vie*, t. III, p. 181.

(26) *Ibid.*

(27) Pour l'évêque de Châlons, voir p. 202, 207 ; pour M. Tronson, p. 207 (*Vie*, t. III).

(28) *Vie*, t. III, p. 191.

(29) P. 201.

(30) *Vie*, t. III, p. 202.

(31) P. 190.

(32) P. 205.

(33) « Mais rien n'entroit, parce qu'il vouloit condamner. » (P. 199).

(34) P. 205.

(35) *Vie*, t. III, ch. XVIII-XIX.

(36) P. 209.

(37) *Ibid.*

(38) Notez qu'à cette époque-là, il n'avait plus rien à apprendre sur elle, ni sur ses écrits.

(39) Ceci est textuellement renouvelé de ce qu'elle dit ailleurs sur l'archevêque de Paris, M. de Harlai.

(40) P. 218.

(41) P. 220.

(42) P. 221.

(43) On verra plus loin l'explication probable de cette partie du récit.

(44) P. 222-223.

(45) Entendez : « Que j'eus été. »

(46) Voir plus haut, p. 524, note 9.

(47) Ce sermon, qui faillit scandaliser l'orthodoxie de madame Guyon, ne nous est-il point parvenu ? Ne serait-ce pas celui qui porte, selon les éditions, le titre de *Discours aux Religieuses de Sainte-Marie*, ou d'*Entretien familier pour la Fête de la Visitation de la Sainte Vierge* (éd. Lachat, t. XI, p. 222) ? Les éditeurs ont, jusqu'à présent, donné ce discours, par conjecture, comme prononcé vers 1685. Ne l'a-t-il pas été plus tard ? M. l'abbé Lebarq (*Hist. crit. de la predication de Bossuet*, 1888, p. 280), le date sans hésitation « 1688, 2 juillet » ; mais il ne donne pas ses raisons. Il faut remarquer que ce sermon reproduit en partie les idées et les expressions du *premier sermon pour la fête de la Visitation* (même éd., p. 192), si bien qu'on peut penser qu'il en est un abrégé. Mais s'y trouve-t-il des traits qui puissent convenir particulièrement à madame Guyon présente, ou justifier son étonnement ?

Serait-ce trop hasarder que d'interpréter comme s'appliquant aux quiétistes le passage suivant : « Dieu veut une misère toute pure, pour faire voir une miséricorde entière.

« Ce n'est pas qu'il n'y ait un vrai mérite dans les justes ; et c'est une erreur intolérable dans les hérétiques de ce temps d'avoir osé avancer que la grâce ne servoit que d'un voile pour couvrir l'iniquité. Les misérables ! ils n'ont jamais goûté ses attraits ; je ne m'en étonne pas : ce n'est pas elle qui les meut et les conduit ; ils n'agissent que par hypocrisie et par passion. » (P. 225.)

Le passage suivant ne conviendrait-il pas à madame Guyon en personne ?

... « Si je pouvois pénétrer le secret des cœurs de ceux qui composent cet

auditoire, que d'orgueil secret sous l'apparence d'humilité!... Voyons même les âmes les plus parfaites; il ne m'appartient pas de les sonder, mais qu'elles parlent elles-mêmes; elles avoueront qu'elles ont toujours en elles la racine du péché.. » (*Ibid.*)

Quant aux prétendues témérités de doctrine du prélat, si madame Guyon entendit ce discours, son esprit prévenu et son jugement faux auraient pu les voir dans la manière dont il explique l'union des âmes avec Dieu qui les sollicite :

« Il veut se donner à nous, et que nous nous donnions à lui. Il opère dans les cœurs de certains mouvemens pour les attirer à lui, un entretien secret qui les élève à la plus intime communication; mais c'est dans la solitude que l'âme ressent ses divines approches, etc. » (P. 223.)

N'a-t-elle pas pu prendre pour une justification de son oraison ce que Bossuet dit pour la redresser?

(48) P. 224-225.

(49) « Les artifices où sa franchise butait le rendaient brutal et violent », dit M. Lanson dans son excellent livre sur *Bossuet* (1891), p. 10.

(50) Phelipeaux, *Rel. du Quiet.*, t. I, 71; madame Guyon, *Vie*, III, 142.

(51) Lettre à Bossuet, sept. 1693.

(52) Phelipeaux, *Rel. du Quiet.*, I, p. 71.

(53) *Vie de madame Guyon*, III, p. 144. — Bossuet, *Rel. sur le Quiét.*, sect. II, 1.

(54) Lettre du 5 oct. 1693 (*Œuv. compl. de Bossuet*. éd. Didot, t. XII, p. 10).

(55) Lettre du 22 oct. 1693 (*Œuv. compl. de Bossuet*, Didot, t. XII, p. 11).

(56) Phelipeaux, *Rel. du Quiet.*, I, p. 75.

(57) Sect II, 3-20.

(58) Voir plus haut, p. 416, note 82.

(59) Sur cette femme de l'Apocalypse, madame Guyon se défend dans sa *Vie* (t. III, p. 154) :

« Il me parla de la femme de l'Apocalypse, comme si j'avois prétendu l'être moi-même. Je lui répondis que saint Jean avoit entendu parler de l'Eglise et de la sacrée Vierge..., et qu'il n'y a rien dans l'Eglise générale qui ne se passe en partie dans l'âme particulière. C'est donc une application qui est faite à l'âme, etc. »

Voila qui paraît assez modeste. Mais elle écrit au duc de Chevreuse (11 janvier 1694) :

« Vous avez vu arriver en moi tout ce qui est dit de la femme de l'Apocalypse, au sens qu'il a plu à Dieu de me l'attribuer. » (*Œuv. c. de Fenelon*, t. IX, p. 18, *g.*)

(60) *Relat.*, Sect. II, n° 11.

(61) N° 12.

(62) N° 13.

(63) N° 14-15.

(64) N° 19.

(65) N° 20.

(66) N° 20.

(67) *Rel. s. le Quiét.*, Sect. II, 20.

(68) T. III, p. 146-suiv.

(69) *Rel. du Quiet.*, I, 82.

(70) 29 janvier 1694. (*Œuv. compl. de Bossuet*, t. XII, p. 13.
(71) Voir plus haut, p. 493, note 18.
(72) *Rel. du Quiét.*, I, 84.
(73) Voir plus haut, p. 490.
(74) *Œuv. compl. de Bossuet*, t. XII, p. 13.
(75) *Rel. s. le Quiét.*, Sect. II, 20.
(76) Voilà, sans doute, un exemple des indiscrétions que, selon madame Guyon, Bossuet commit au mépris de ses engagements. Il fit voir à l'abbé de Fénelon des écrits dont cet abbé était si intéressé à connaître la valeur. Celui-ci le fit savoir à son amie, probablement par l'entremise de leur confident commun, M. de Chevreuse, qu'on ne voit pas toujours à l'œuvre, mais qu'on sait présent partout entre eux. Il n'en fallait pas plus pour faire dire à madame Guyon que Bossuet révélait à tout le monde ce qu'on lui confiait sous le sceau du secret. Nous pouvons supposer aussi que l'évêque de Meaux crut devoir éclairer Madame de Maintenon sur l'état d'esprit de la prophétesse. Ajoutons encore M. de Beauvilliers, présent à la conférence. Quant à d'autres confidents de Bossuet en cette affaire, nous n'en connaissons pas, hormis Phelipeaux, qui n'a su certains faits que plus tard, ou par d'autres personnes que son chef, dont il pouvait cependant observer toutes les démarches.
(77) *Rel. sur le Quiét.*, Sect. II, 20.
Fénelon a contesté l'exactitude de ce récit (*Rép. à la Rel. s. le Quiét.*, ch. I, n. XI ; t. III, p. 12, *g*.)
« Veut-il dire par là qu'il m'apporta les livres, et qu'il m'y fit voir *ces erreurs et ces excès?* On pourroit croire qu'il veut le faire entendre; mais il ne le dit pourtant pas positivement. Sa mémoire, qu'il dépeint *fraîche et sûre comme au premier jour,* ne lui permet pas d'avancer ce fait. Il est vrai seulement que dans une assez courte conversation, qu'il nomme une conférence, il me raconta ces visions. »
On peut lire la suite (n. XII-XIII), où Fénelon s'applique, par tous les moyens, à ébranler l'autorité du témoignage de Bossuet. Celui-ci lui a répondu péremptoirement dans ses *Remarques sur la Reponse*, art. VI, 51, n. 1-10 (éd. Lachat. t. XX, p. 233-suiv.). On peut voir là déjà un remarquable exemple des chicanes et des échappatoires de Fénelon; mais nous ne traitons pas ce sujet pour le moment.
(78) Il est très croyable que Fénelon ne voyait pas madame Guyon, qui se tenait cachée; mais il ne faut jamais oublier le duc de Chevreuse, qui connaissait la retraite de l'une et voyait l'autre tant qu'il voulait. Il était le génie docile, l'Ariel de ce couple mystérieux. Il y en avait peut-être encore d'autres : qui sait? Tous deux inspiraient des dévoûments sans bornes, on peut le dire à leur avantage; malheureusement, toutes leurs pratiques marquent plus de finesse que de droiture.
(79) Phelipeaux, *Rel. du Quiét.*, I, 66.
(80) Phelipeaux, *Ibid.*
(81) Voir plus haut, p.
(82) *Œuv. compl. de Fénelon*, t. IX, p. 20.
(83) *Ibid.*, note 1.
(84) Phelipeaux, *Relation*, I, 53.
(85) *Œuv. completes de Fenelon*, t. IX, p. 9. – Il y a de légères différences entre le texte de cette édition et celui de Phelipeaux, que nous jugeons plus exact.

(86) *Œuv. compl. de Fénelon*, t. VIII, p. 498.
(87 *Ibid.*, p. 499.
(88) 10 fév. 1694. (*Œuv. c. de Bossuet*, t. XII, p. 14, g.)
(89 Fin de février 1694. — Phelipeaux, *Rel. du Quiet.*, I, 88 ; et *Œuv. c. de Bossuet*, Didot, t. XII, p. 15.
(90) Phelipeaux, *Relat.* I, 89.
(91) 4 mars 1694, *Œuv. c. de Bossuet*, (Didot) t. XII, p. 15.
(92) *Ibid.*, p, 16, *g.*
(93) *Ibid.*, p. 19, *d.*
(94) *Œuv. comp. de Bossuet*, t. XII, p. 23.
(95) *Œuv. compl. de Fénelon*, t. IX, p. 17.
(96) *Œuv, compl. de Bossuet*, t. XII, p. 24.
(97) *Œuv. compl. de Fénelon.* t. IX, p. 21.
(98) *Œuv. compl. de Bossuet*, t. XII, p. 24, *d.*
99 M. Guerrier, (p. 233) dit : « Cette grâce, cette justice lui fut refusée ;» et il poursuit ainsi : « Madame de Maintenon, conseillée par l'évêque de Chartres, « répondit au duc de Beauvilliers qu'elle n'avait rien cru des bruits que l'on « faisait courir ; que les mœurs étaient bonnes, la doctrine mauvaise.»

C'est avouer, sans le vouloir, qu'il aurait été ridicule de faire un procès criminel, là où il n'y avait pas de charges sérieuses, de fournir à madame Guyon l'occasion d'un triomphe facile, de la faire passer pour une personne injustement opprimée, et de répandre sur sa doctrine le prestige d'un acquittement éclatant. C'eût été tomber dans le piège qu'elle tendait.

(100) *Vie*, III, 172.
(101) Voir plus haut, p. .
(102) Voir ce qu'elle en dit, *Vie*, III, 180.
(103) *Vie*, III, 179.
(104. « Il falloit, dit Bossuet, pénétrer toute la matière du quiétisme, « et mettre fin, si l'on pouvoit, a une sorte d'oraison si pernicieuse. » (*Rel. sur le Quiet.*, IIIe Sect., 1.)

CHAPITRE IV

Les conférences d'Issy. — Aventures de madame Guyon. — Fénelon nommé à l'archevêché de Cambrai.

I

Madame Guyon, sur l'avis du duc de Chevreuse, renonça à ses commissaires laïques. Il ne s'agissait plus que d'un examen doctrinal (1).

Le premier commissaire sur lequel on jeta d'abord les yeux naturellement, fut l'évêque de Meaux. La principale intéressée affirme que, pour plaire à Madame de Maintenon, il lui avait promis une condamnation (2). Cependant elle ajoute, sans s'apercevoir de son inconséquence :

« Ceux qui s'interessoient à moi dans cette affaire, et moi-même, je fus bien aise de l'y voir entrer. J'avois eu lieu de lui expliquer une infinité de choses sur lesquelles il m'avoit paru content, quoique sur quelques autres il eût persisté dans une opinion contraire. »

Elle croyait donc encore que les dissentiments entre elle et lui n'étaient pas considérables, que la bonne doctrine était de son propre côté ; et elle ne doutait pas que « dans une discussion paisible, en présence de gens de considération et de savoir », elle ne le fît « au moins revenir assez pour ne pas condamner en elle ce

qu'il n'oseroit pas condamner dans tant de Saints canonisés par l'Église, aussi bien que leurs œuvres (3). »

Elle demanda aussi l'évêque de Châlons, « qui avait « de la douceur et de la piété.

« Je crus, dit-elle, qu'il auroit plus de connoissance des choses de la vie spirituelle et des voies intérieures que M. de Meaux, et que mon discours lui seroit moins barbare : car, en effet, c'étoit ce dont il s'agissoit, plus que du dogme de l'Église. »

« Deux de mes plus intimes amis souhaitèrent que M. Tronson y entrât aussi. Il étoit depuis longtemps supérieur de la maison de Saint-Sulpice. Ils avoient l'un et l'autre une confiance en lui très particulière (4). »

Bossuet cette fois se trouve d'acord avec madame Guyon : « Ce fut elle, dit-il, qui fit demander, par ses amis, la chose du monde qui me fut la plus agréable » (c'est-à-dire, qu'on lui associât ces deux personnages).

« Je ne connaissois, ajoute-t-il, le dernier que par sa réputation. Mais M. l'abbé de Fénelon et ses amis y avoient une croyance particulière. Pour M. de Châlons, on sait la sainte amitié qui nous a toujours unis ensemble. Il étoit aussi fort ami de M. l'abbé de Fénelon. Avec de tels associés, j'espérois tout (5). »

Louis-Antoine de Noailles, alors évêque de Châlons, et qui devint l'année suivante (20 août 1695) archevêque de Paris, était de même âge que Fénelon (6), et fut son condisciple au collège du Plessis, où commença leur amitié. Ses vertus privées et son dévouement à ses devoirs épiscopaux ont toujours imposé silence à la malignité et respect même à ses ennemis. Il n'en est pas de même de son caractère : on lui reproche à la fois, non sans cause, de la faiblesse et de l'entêtement (7). Sa conscience éminemment scrupuleuse ex-

plique peut-être ces contradictions, au moins apparentes, dans les affaires étrangement épineuses et dans les intrigues où il fut enveloppé. Inflexible pour soutenir la vérité quand il croyait l'avoir vue, capable de changer quand il pensait s'être trompé ; il n'obéissait ordinairement qu'à sa persuasion intime, et pouvait à la fois chagriner ses amis et exaspérer ses adversaires par ses revirements et par son obstination (8). C'est ainsi qu'il a été durement apprécié par Fénelon et par les jansénistes, par les partisans de la fameuse bulle *Unigenitus* et par les opposants. Au reste toujours doux et patient dans la prospérité et dans la faveur, comme dans la disgrâce et dans les injures ; plus disposé à voir le bien que le mal ; peu en garde contre les nouveautés d'une apparence austère ou sublime, quoique très attaché à l'orthodoxie ; n'arrivant que lentement à la clarté, et avec l'aide des lumières d'autrui ; il eut, à ce qu'il semble, plus de courage que de génie, et plus de pureté d'intentions que de profondeur de vues, et surtout de politique. Si Bossuet ne l'eût averti et soutenu, il se serait peut-être laissé surprendre par Fénelon, et aurait pu lui donner d'abord gain de cause, au risque de s'en repentir. D'ailleurs pieusement dévoué, par une juste reconnaissance, à Madame de Maintenon, qu'il regardait comme une mère de l'Église, et qui lui en sut gré. Elle l'avait déjà consulté antérieurement, comme on l'a vu, sur les maximes de madame Guyon, et il les avait nettement désapprouvées (9). Il ne dut pas hésiter à se charger des fonctions de commissaire, non plus qu'à partager les espérances de Bossuet par rapport à l'abbé de Fénelon.

M. Tronson était plus embarrassé pour accepter cette

charge. Ses infirmités le retenaient captif à Issy ; son extrême modestie lui inspirait de l'éloignement pour un rôle si considérable à jouer avec « deux si illustres prélats ; » enfin il ne se sentait pas suffisamment préparé à prononcer dans cette affaire (10). Madame de Maintenon lui avait déjà, probablement d'après le conseil de l'évêque de Chartres, demandé son sentiment sur les ouvrages de madame Guyon. Perplexe par rapport à l'influence immédiate de la personne, qu'il ne voulut pas voir, bien qu'on l'en eût prié (11); il se montra d'autre part très réservé sur les écrits, qu'il assura n'avoir pas lus avec l'application nécessaire (12). Mais Madame de Maintenon ne se contentait pas si facilement. Il aurait fallu, sur les instances de l'évêque de Chartres (13), lui envoyer une appréciation exactement motivée et précise. Il se déroba, écrivant à ce prélat, après avoir lu les livres plus attentivement, qu'ils lui paraissaient contenir plusieurs propositions qui « n'étant point suffisamment expliquées, pouvaient avoir de mauvaises suites et faire de dangereuses impressions ; » mais qu'il fallait les examiner à loisir et bien à fond, « pour ne se « pas exposer à en condamner quelques-unes qui au- « raient été avancées par des auteurs mystiques reçus « et approuvés dans l'Eglise » (14). Il était donc inquiet, et peu empressé de prendre part à cet examen.

Ce qui le détermina sans doute fut le désir même que lui en exprima l'abbé de Fénelon, avec des assurances de soumission égales et semblables à celles que nous connaissons de madame Guyon.

« Il m'a laissé même entre les mains, écrit M. Tronson à l'évêque de Chartres, un billet signé, par lequel il déclare devant Dieu, comme s'il alloit comparaitre à son jugement, qu'il sous-

crira, sans équivoque ni restriction, à tout ce que deux personnes, auxquelles il me joint, décideront sur les matières de spiritualité, pour prévenir toutes les erreurs et les illusions des quiétistes ou autres semblables (15). »

Il y avait encore, à la suite de la déclaration signée par l'abbé de Fénelon (22 juin 1694) :

« J'ajoute que je suis prêt à souscrire à toutes les condamnations que l'Église fera des personnes sans aucune exception, si elle le jugeoit nécessaire dans la suite, pour flétrir davantage la doctrine erronée (16). »

Lui avait-on demandé de pareils engagements ? Personne ne pouvait songer à lui faire cette injure. C'était donc par zèle qu'il les prenait, et très imprudemment en tous sens ; car il se mettait implicitement dans la situation d'une personne qu'on examine, bien qu'il ne fût pas mention de lui. Et comment put-il écrire à Bossuet ces étranges paroles : (17)

« Ne soyez point en peine de moi : je suis dans vos mains comme un petit enfant. Je puis vous assurer que ma doctrine n'est pas ma doctrine : elle passe par moi sans être à moi, et sans rien y laisser. Je ne tiens à rien, et tout cela m'est comme étranger... J'aime autant croire d'une façon que d'une autre. Dès que vous aurez parlé, tout sera effacé chez moi. » Etc., etc.

Est-ce là le langage, je ne dis pas d'un prêtre qui veut élucider une question de doctrine, mais d'un homme sérieux ? Ou Fénelon se jouait de l'évêque de Meaux ; ou il affectait un désintéressement de sa propre opinion, qui, premièrement n'existait pas dans le fond de son cœur, et secondement n'était que trop conforme à la doctrine du désintéressement et du laisser faire, qu'il professait avec madame Guyon. L'un et l'autre, en effet, prétendent ne se soucier de rien et remettre

tout à Dieu. Elle affirme qu'en maintes circonstances elle s'est laissé décrier et condamner sans chercher à se justifier, parce qu'elle abandonnait à son Dieu le soin de la défendre ou de lui infliger des croix. Mais tous deux, après tant d'abandon et de détachement apparent, soutiennent leur cause avec une opiniâtreté invincible, et qu'on pourrait appeler, en un sens, héroïque. Pourquoi donc s'exposer à se démentir d'une façon si éclatante ?

Personne ne disait mot de l'abbé de Fénelon, bien qu'il fût l'objet du principal et unanime souci des commissaires. « Le roi sut la chose par rapport à « madame Guyon seulement, et l'approuva (18) ». Le secret fut si bien gardé au sujet du précepteur des enfants de France, que, quand l'archevêque de Paris, quelques mois après, alla dénoncer au roi les réunions mystérieuses qui avaient lieu à Issy, le prince coupa court à ses révélations, persuadé qu'il s'agissait uniquement de madame Guyon (19).

II

Les conférences furent tenues à Issy, à cause des infirmités de M. Tronson. Elles commencèrent vers le milieu de juillet 1694 (20), et se poursuivirent durant sept ou huit mois (21). On remit aux commissaires les livres de madame Guyon que l'évêque de Meaux avait déjà vus. L'abbé de Fénelon vint à Issy avec les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse.

« Tous nous prièrent, écrit Bossuet, de vouloir bien entrer à fond dans cet examen, et protestèrent de s'en rapporter à notre jugement (22). »

Madame Guyon s'empressa d'écrire aux trois commissaires (23). Elle demandait encore qu'on informât sur sa vie avant d'examiner sa doctrine ; et,sous le prétexte de se défendre, elle accusait. L'évêque de Chartres, le curé de Versailles et le chanoine Boileau y avaient chacun leur chapitre d'insinuations ; le curé surtout était l'objet d'une satire très élégamment tournée (24). Ensuite venait l'article particulier de chacun des commissaires, mêlé d'éloges et de quelques réserves. Enfin elle leur demandait de mettre dans cette affaire « tout le temps nécessaire pour l'approfondir », leur soumettait ses livres « de tout son cœur », et concluait par une citation de l'*Imitation de Jésus-Christ,* qui était, disait-elle, « tout l'abrégé de ce qu'elle avait écrit ». Il est bien permis de supposer que cette lettre, d'un tour très classique, et trop savamment composée, quoique fort maladroite au fond, n'était pas d'elle seule, et lui avait été dictée par un ami dont nous croyons bien reconnaître le style (25). Au reste, elle ne faisait absolument rien à l'affaire.

Durant tout le cours de l'examen, madame Guyon ne cessa d'écrire à l'évêque de Meaux avec la confiance à la fois humble et superbe que nous lui connaissons dans son oraison et dans ses œuvres :

« Souffrez, monseigneur, que, pour des moments, je récuse votre esprit, et que j'implore la faveur de votre cœur, pour être juge des écrits que le cœur a produits... Que si quelque chose vous fait encore de la peine, j'espère de l'expliquer si nettement, avec la grâce de Dieu, que votre cœur entrera dans ce que votre esprit même paroît ne pas pénétrer ; parce qu'il y a de certaines choses où l'expérience est au-dessus de la raison, sans être contraire à la raison (26). »

Ce n'est pas tout : durant le temps de l'examen, elle

envoya aux commissaires « quinze ou seize gros « cahiers, (que j'ai encore, dit Bossuet (27), pour faire le « parallèle de ses livres avec les saints Pères, les théo- « logiens et les auteurs spirituels ».

Fénelon de son côté, écrivait prodigieusement.

Dès le début de l'affaire, il « commença en grand secret à écrire sur cette matière. Les écrits qu'il nous envoyoit se multiplioient tous les jours : sans y nommer madame Guyon ni ses livres, tout tendoit à les soutenir ou bien à les excuser : c'étoit, en effet, de ces livres qu'il s'agissoit entre nous, et ils faisoient le seul sujet de nos assemblées (28). »

Le plan de défense concerté paraît avoir été compris en deux points : 1° démontrer, par des citations d'une multitude accablante, que les livres de madame Guyon ne renfermaient rien qui ne fût conforme aux sentiments des auteurs mystiques approuvés ; 2° battre en retraite, s'il le fallait, sur les expressions, en disant qu'on ne pouvait exiger d'une femme la rigueur d'un théologien. C'était un plan bien conçu, et dont l'exécution dut mettre plus d'une fois les commissaires dans l'embarras. Car il ne fallait, à aucun prix, paraître condamner ces mystiques béatifiés par l'Église, et l'on ne peut nier qu'ils ont souvent écrit des choses étranges. Ce n'était pas trop de toute la science et de tout l'esprit des trois commissaires réunis, pour se débrouiller des difficultés où Fénelon les jetait par ses accumulations de textes et la subtilité de son génie. Non pas qu'ils fussent éblouis de ses arguments : loin de là :

« Il nous écrivit, dit Bossuet (29), des choses (il faut l'avouer) qui nous faisoient peur, et dont ces messieurs ont la mémoire aussi vive que moi. »

Mais il s'agissait de le ramener, et non de le con-

fondre ; et de réfuter le quiétisme sans porter atteinte aux saints mystiques, dont les sentiments paraissent souvent assez voisins de la doctrine incriminée, pour qu'on soit excusable de s'y méprendre.

III

En racontant les débuts des conférences d'Issy, Bossuet en ressent encore l'émotion :

« Nous commençâmes à lire avec plus de prières que d'étude, et dans un gémissement que Dieu sait, tous les écrits qu'on nous envoyoit, surtout ceux de M. l'abbé de Fénelon ; à conférer tous les passages, et souvent à relire les livres entiers, quelque grande et laborieuse qu'en fût la lecture. Les longs extraits que j'ai encore font voir quelle attention nous apportions à une affaire où il y alloit en effet du tout pour l'Église (30) ...

On ne s'étonnera pas de la durée d'un tel travail, surtout si l'on songe que les deux évêques étaient souvent obligés d'interrompre les conférences, afin de pourvoir aux besoins de leurs diocèses. Les trois commissaires ne se proposaient pas seulement d'examiner les écrits de madame Guyon et de Fénelon ; ou plutôt ils ne visaient pas tant à prononcer un jugement sur ceux de madame Guyon, qui seuls étaient déférés à leur examen, qu'à définir la doctrine orthodoxe sur la matière de l'oraison. Ils avaient trouvé ce moyen pour mettre fin aux disputes et aux incertitudes, sans compromettre la réputation de Fénelon.

« ... Après avoir lu tous les écrits, tant de madame Guyon que de M. l'abbé de Fénelon, nous dressions les articles où nous comprenions la condamnation de toutes les erreurs que nous trouvions dans les uns et dans les autres, pesant toutes les paroles, et tâchant non seulement à résoudre toutes les difficultés

qui paroissoient, mais encore à prévenir par principes celles qui pourroient s'élever dans la suite (31). »

Bossuet marque la date de la composition de ces articles. C'était en décembre 1694 et janvier 1695.

Un événement important avait précédé le travail dogmatique des commissaires. L'archevêque de Paris, instruit par le curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, que des réunions secrètes se tenaient à Issy (32), en découvrit, au moins en partie, l'objet; et, pour prévenir les commissaires en exerçant ses privilèges de diocésain, il se hâta de condamner les livres et la doctrine de madame Guyon.

Celle-ci prétend (33) que M. de Harlai lui avait fait dire par une de ses amies de l'aller voir, « et qu'il la « tirerait de toutes ses peines. » Elle ajoute que « son « Dieu ne lui manqua pas dans cette occasion, » et qu' « il lui fut mis au cœur d'y aller. » Mais ses amis, qui craignaient que « M. de Paris ne lui tirât son se- « cret sur M. de Meaux, ignorant qu'il ne l'avoit pas « gardé lui-même, » l'empêchèrent de se rendre à l'invitation; et l'archevêque, « indigné, avec raison, de ce « refus de l'aller trouver, censura ses livres. » Il peut y avoir, dans cette anecdote, quelques éléments de vérité. Phelipeaux raconte que la sentence de l'archevêque fut étrangement précipitée.

« Il envoya quérir M. l'abbé Pirot, qui avoit médité une censure dès le temps que cette femme fut arrêtée, et dès le lendemain, il la fit imprimer, et la publia le 16 octobre 1694. »

Il y condamnait l'*Analyse de l'Oraison mentale* du P. La Combe, le *Moyen court* et le *Cantique des Cantiques* de madame Guyon, comme contenant des propositions

« tendantes à l'hérésie, etc. etc..., capables d'entretenir « les âmes dans une vanité toute visionnaire, et qui « empêche qu'on ne travaille pour s'avancer à la per- « fection ; dans une oisiveté qui donne lieu à toutes les « tentations... etc., etc. (34). »

C'est à cette occasion que l'archevêque essaya, comme on l'a vu plus haut, d'éveiller les soupçons du roi sur les réunions d'Issy, et se vit éconduit. Bossuet apaisa de son mieux le prélat mécontent, en le complimentant sur sa censure ; et les conférences se poursuivirent, sans que M. de Harlai en pénétrât le véritable dessein.

Mais Fénelon et ses amis furent émus de cette condamnation, qui atteignait gravement, et par une autorité au moins légitime, sinon très respectée, la personne de leur sainte (35). Elle se cacha de plus en plus, et craignant, peut-être avec raison, d'être enlevée (36), elle s'avisa enfin, comme on le verra plus loin, d'aller chercher un refuge dans le diocèse de l'évêque de Meaux.

Fénelon, pour sa part, redoubla d'assurances de soumission envers le plus considérable des trois commissaires, sans parler des autres (37). Nous sommes las de transcrire ces protestations illusoires de déférence, ou mieux, d'abandon absolu, que Bossuet s'est cru obligé de reproduire en partie dans sa *Relation sur le Quiétisme* (38). L'abbé presse l'évêque de Meaux de juger, non pas seulement la question, mais sa personne. Il offre de lui faire une sorte de confession générale sur toute sa vie (39), offre que Bossuet n'accepta jamais (40); il se déclare prêt à tout quitter, « à se cacher, à faire « pénitence le reste de ses jours, après avoir abjuré et

« rétracté publiquement la doctrine égarée qui l'a sé-« duit (41). » Il ne lui faut qu'une décision, un mot de ce juge à qui il remet tout.

« Je ne tiens qu'à une seule chose, qui est l'obéissance simple. Ma conscience est donc dans la vôtre. Si je manque, c'est vous qui me faites manquer faute de m'avertir (42) ... Ce n'est pas l'homme ni le très grand docteur que je regarde en vous, c'est Dieu (43). »

Fénelon avait lieu de se croire compromis aussi du côté de Madame de Maintenon. Elle avait fait remettre aux trois commissaires, après les avoirs soumises à l'évêque de Chartres, les lettres de direction qu'elle avait reçues de lui (44). Le fait est évident par la justification qu'il tente de ses expressions, en vue des « trois examinateurs (45) », et par les soumissions excessives où aboutit une apologie à la fois humble, hautaine et ironique :

« J'aime autant souscrire à ma condamnation, si on le juge à propos, que d'être approuvé dans mes sentiments. Je n'en aurai jamais d'autres que ceux qu'on voudra que j'aie (46). »

En même temps, il prenait soin de séparer sa cause de celle de madame Guyon, qu'il ne pouvait plus défendre ostensiblement, après la censure de l'archevêque de Paris. En écrivant à M. Tronson, au sujet de ses lettres à Madame de Maintenon, il ajoute :

« En tout cela, il ne s'agit point de madame Guyon, que je compte pour morte, ou comme si elle n'avoit jamais été (47). Il n'est question que de moi et du fond de la doctrine sur la vie intérieure (48). »

Il prêchait le même abandon à madame de la Maisonfort :

« Ne songez point à votre parente que pour prier pour elle.

et pour sacrifier à Dieu tout ce que la nature fait sentir là-dessus à un bon cœur comme le vôtre... Souvenez-vous que la voie de foi et de détachement universel, que vous avez tant voulu suivre, n'est vraie et solide qu'autant qu'elle nous détache des personnes, des livres, des secours, en un mot, de tout ce qui n'est point Dieu et sa volonté... Obéissez donc comme un petit enfant... Je me croirois un monstre, non pas un prêtre, si je n'étois pas dans ce désir d'être aussi simple, docile et petit, que je vous conjure de l'être (49) ... »

Le fruit de ces promesses de docilité ne fut pas perdu pour lui. Madame de Maintenon, dont la dévote conscience ne se faisait guère scrupule de livrer des lettres écrites pour elle seule, n'avait pourtant conçu aucun de ces sentiments hostiles que madame Guyon lui prête (50) à l'égard du brillant et spirituel abbé. Rassurée sur ses dispositions par Bossuet et M. de Noailles, qui comptaient toujours que ses soumissions partaient du cœur (51), elle lui fit obtenir, justement dans ce temps-là (52), cette abbaye de Saint-Valery, que le roi lui conféra si gracieusement.

Une autre dignité ecclésiastique d'une tout autre importance semblait être à sa portée et presque prête à tomber dans ses mains. Ce n'était pas moins que l'archevêché de Paris. On entrevoyait la fin de M. de Harlai. C'est dire qu'à la cour on raisonnait sur sa succession. S'il en faut croire Phelipeaux (53), l'abbé de Fénelon préparait de longue main sa nomination à ce grand poste, en donnant habilement l'exclusion, par des raisons spécieuses, aux candidats possibles, Bossuet, le cardinal de Janson, et M. de Noailles (54). On peut révoquer en doute un témoignage qui n'est pas exempt de ressentiment. Mais Saint-Simon, fort bien en position d'être instruit des espérances du petit cercle des

Beauvilliers, affirme que les amis de Fénelon comptaient pour lui sur l'archevêché de Paris, et que « Cambrai fut un coup de foudre » pour eux.

Mais comment un prêtre dont la doctrine était suspecte et soumise, dans ce temps-là même, à un examen sévère, quoique secret et dissimulé, pouvait-il nourrir de telles espérances; ou comment pouvait-on les concevoir pour lui? La réponse qui suit est de Bossuet :

« Il ne me vint jamais dans la pensée que les erreurs d'esprit où je le voyois, quoiqu'en elles-mêmes importantes et pernicieuses, pussent lui nuire, ou pussent même l'exclure des dignités de l'Église. On ne craignit point au quatrième siècle de faire évêque le grand Synésius, encore qu'il confessât beaucoup d'erreurs. On le connaissait d'un esprit si bien fait et si docile qu'on ne songea pas seulement que ces erreurs, quoique capitales, fussent un obstacle à sa promotion. Je ne parle pas ainsi pour me justifier (55). »

Peut-on douter que le secret des conférences d'Issy ait été gardé comme par des amis dévoués; et ne sent-on pas autant d'excès dans les alarmes d'un personnage tant aimé, que d'exagération dans ses soumissions? Qui donc lui parlait d'une censure de ses opinions qui pût l'obliger à quitter ses fonctions de précepteur, à se cacher, à faire pénitence toute sa vie? Nous savons que son imagination allait de premier saut aux extrémités de tout. Mais les élans de cette imagination avaient peu de rapport avec les faits, puisque, dans ce même temps, il songeait à l'archevêché de Paris, et n'abandonnait rien de ses opinions. Seulement, il importait que le secret demeurât impénétrable : la moindre indiscrétion pouvait tout perdre.

IV

Fénelon ayant séparé sa cause de celle de madame Guyon, au moins ostensiblement; et cette dame ayant déclaré qu'elle se soumettait à la censure de l'archevêque de Paris et qu'elle condamnait dans ses livres tout ce qu'il y condamnait, s'étant de plus engagée pour l'avenir à un silence exact ; il semble qu'elle n'avait plus qu'à attendre ce qui sortirait de l'examen doctrinal entrepris dans les conférences d'Issy. Mais elle redoutait quelque coup d'autorité, d'autant plus qu'on faisait dans ce temps-là des informations secrètes sur sa vie, et qu'il lui en revint quelque chose.

La correspondance de M. Tronson nous éclaire sur ce point (56). Il recevait des lettres des diocèses de Genève, de Grenoble, de Verceil. La plupart de ces témoignages étaient très réservés, comme venant de personnages ecclésiastiques ; mais tous n'étaient pas favorables, même sur le point des mœurs. Pourtant il n'y avait pas, à ce sujet, de charges bien établies, et le mal paraissait effacé par le bien. Mais quant à la doctrine, quant à l'influence dangereuse des enseignements de la dame et de son directeur, le P. La Combe, les auteurs de ces renseignements confidentiels en faisaient entendre encore plus qu'ils n'en disaient.

D'autre part, elle correspondait toujours avec La Combe : tous deux se confirmaient mutuellement dans leur doctrine et dans l'espoir de son triomphe (57). Cette correspondance était évidemment surveillée et parfois saisie. Il pouvait s'ensuivre pour madame Guyon de redoutables conséquences.

Cependant elle s'offrait toujours à paraître devant ses examinateurs, et renouvelait ses demandes d'un procès criminel, comme du seul moyen qu'elle avait de confondre ses ennemis (58).

Deux des commissaires, les évêques de Meaux et de Châlons, l'interrogèrent sur sa doctrine le 6 décembre 1694, et dressèrent un procès-verbal de ses réponses (59). Il semble, autant que nous en pouvons juger, qu'elle expliqua d'une manière satisfaisante une partie des expressions de ses livres dont on était choqué ; qu'elle avoua souvent qu'elle s'était mal exprimée, et assura qu'elle ne demandait qu'à être redressée. Sur d'autres points, ses réponses satisfirent moins. Le résumé de l'interrogatoire fut adressé à M. Tronson, qui à son tour l'interrogea le 12 décembre suivant, pendant six heures, en présence du duc de Chevreuse. Cet ami servit de sécrétaire. « Elle m'a paru, écrit M. Tronson à M. de « Noailles, être sincère et parler comme elle pense (60) ». Mais sur un grand nombre de points, elle se tut ; sur d'autres, ses explications paraissent évasives.

Enfin, M. Tronson la questionna sur certains faits rapportés dans la déclaration du P. Paulin d'Aumale (61), et sur de mauvais bruits dont elle était l'objet : elle protesta énergiquement; et ces propos ne nous paraissent pas dignes de nous arrêter (62). Il est évident que madame Guyon passant dans le public pour se mêler d'une sorte de dévotion très particulière et assez mystérieuse, elle a pu et dû subir des relations au moins accidentelles avec des personnes et des sociétés compromettantes, qui cherchaient à la tirer à elles, comme toutes les petites sectes essayent de faire à l'égard des personnes qui paraissent leur donner prise. Nous croyons bien qu'elle

s'est dégagée de ces mauvaises alliances; et les trois commissaires n'attachèrent à ces aventures qu'une importance médiocre : ils en furent importunés, rien de plus.

M. Tronson ne trouve en réalité de charges que contre la doctrine, et rien de solidement fondé contre la personne « qui ne laissera pas, dit-il, de passer pour une « très grande dévote : car il est vrai qu'à l'entendre parler, elle est telle ; et on a peine, à en juger par ce « qu'elle dit et par la manière soumise dont elle parle, « d'en avoir d'autre sentiment (63).

Après ce double examen, madame Guyon se retira dans son asile secret, en attendant une nouvelle invitation à paraître. D'après son récit de ces conférences (64), l'évêque de Châlons aurait été très content d'elle, et lui aurait dit en particulier « qu'il ne voyait rien à changer « ni à sa manière d'oraison ni à tout le reste. » M. Tronson lui parut content aussi. Elle n'avait à redouter que M. de Meaux. Celui-là est un furieux. Elle esquisse fort habilement une scène, où l'on voit M. de Châlons rabattre les coups que M. de Meaux portait à l'infortunée prophétesse, et ce dernier, « dans la chaleur de la prévention, l'injurier sans vouloir l'entendre. » Bien conté; mais pourquoi s'avisa-t-elle aussitôt de chercher un refuge chez ce même furieux adversaire? Car ce fut elle qui en fit la demande : elle n'en peut pas disconvenir (65). Pourquoi lui écrit-elle, quand son vœu est accueilli :

« Je ne saurois assez vous exprimer et ma joie et ma reconnaissance sur la bonté que vous avez d'accepter la demande que j'ai pris la liberté de vous faire : je vous obéirai, monseigneur, avec une extrême exactitude. »

Et à M. de Chevreuse :

« Je vous assure que j'ai eu une sensible joie de la charité de ce bon prélat (66). »

Cette solution des difficultés de la situation rendit Madame de Maintenon fort contente : elle en témoigne sa joie à M. de Noailles (67).

« M. de Meaux accorde tout, et nous allons lui envoyer Madame G. Le Roi le dira à M. l'archevêque, et lui parlera comme croyant qu'il ne faut plus agiter cette affaire. J'espère qu'avec cela le zèle du prélat se refroidira. »

Elle voit ainsi l'abbé de Fénelon hors de danger, et en état de tout obtenir, pourvu qu'il consente « à déclarer ce qu'il pense de la doctrine de cette femme » ; madame Guyon en sûreté du côté de l'archevêque, et en même temps hors d'état de nuire; l'affaire étouffée; la bonne doctrine mise en lumière par les trois commissaires.

L'évêque de Meaux avait assigné à madame Guyon pour lieu de retraite le monastère de la Visitation de Sainte-Marie de Meaux. Elle devait y changer de nom, et prendre celui de la Houssaye, qu'elle avait proposé : « ne communiquer avec qui que ce fût ni au dedans ni « au dehors, ni par lettres ni autrement », qu'avec le confesseur que l'évêque lui nomma à sa prière, et avec deux religieuses qu'il avait choisies, « dont l'une était la vénérable mère Le Picard, très sage supérieure de ce monastère (68). » Elle fit demander par M. de Chevreuse si elle ne pourrait amener deux filles pour son service, quelques meubles, ses petits oiseaux, sa petite chienne, avec cela tous ses petits ouvrages et quelques livres de religion (69). Nous ne savons ce qu'il advint de ces demandes, que nous relevons seulement à titre de

traits de caractère. Elle accepta d'ailleurs toutes les conditions qu'on lui fit.

Elle pria encore Bossuet de lui faire la grâce de la confesser lorsqu'il serait à Meaux (70). Mais il ne voulut jamais se charger « ni de confesser ni de diriger cette « dame; mais seulement de lui déclarer son sentiment « sur son oraison et sur la doctrine de ses livres (71). » Ce n'était assurément point de sa part manque de charité, mais prudence : il connaissait les dangers de l'intimité de cette dévote séductrice. Plus elle désirait lui faire connaître « le fond de son cœur », plus il se tenait à distance. Il ne voulait pas d'ailleurs entendre en confession une personne dont il pouvait devenir le juge.

Pour se rendre au monastère, madame Guyon n'attendait plus que sa lettre d'obédience. Dès qu'elle la reçut, elle se mit en voyage : car c'était un voyage, dans ce temps-là, que d'aller de Paris à Meaux, au plus fort de l'hiver. Elle pensa, dit-elle, périr dans les neiges (72). Son indifférence pieuse, dans ces affreuses circonstances, fut sublime, d'après son récit. Phelipeaux dit simplement : « Madame la duchesse de Mortemart l'y conduisit dans son carrosse (73). » Elle arriva aux Filles-de-Sainte-Marie, le 13 janvier 1695.

« On ne nous attendoit plus, dit-elle, et M. de Meaux ayant d'abord appris cela, fut étonné et très satisfait que j'eusse ainsi risqué ma vie pour lui obéir à point nommé. »

Les grilles se refermèrent sur elle. Cette sorte de captivité à demi volontaire dura six mois.

V

Les trois commissaires poursuivaient leur travail pour la définition doctrinale des états d'oraison. La matière

était neuve. Puisque l'Église avait béatifié ou canonisé certains mystiques, et en avait censuré ou condamné d'autres, sans fixer rigoureusement la limite entre les vrais mystiques et les faux ; il fallait reconnaître la tradition orthodoxe, la dégager des erreurs qui pouvaient s'en autoriser à tort, et montrer avec précision aux fidèles ce qui peut se rencontrer de vérité ou d'illusion dans divers états d'âme qui constituent une dévotion extraordinaire.

Si nous entendons quelque chose dans ces questions (nous ne dissimulons pas notre défiance de nous-même), l'état mystique, en général, est une habitude d'esprit où l'on se croit, de la part de Dieu, l'objet d'un amour de prédilection, qui se marque par la prise de possession de Dieu sur l'âme. On ne s'appartient plus : Dieu éprouve cette âme favorite par des souffrances d'un ordre particulier, et lui fait ressentir des joies ineffables; il lui inspire ce qu'elle sent, pense ou décide. Elle est, pour ainsi parler, dans sa main. Aussi se passe-t-il en elle des choses merveilleuses : la puissance divine s'y manifeste par des phénomènes en dehors de la nature : cette âme se trouve soustraite aux conditions ordinaires de l'existence humaine.

Cet état est ordinairement le fruit de longues méditations sur l'amour divin. L'âme mystique a commencé par se nourrir de cet amour, puis elle y a fait des progrès : elle s'est élevée, de degrés en degrés, ou par bonds, à la perfection d'un sentiment exclusif, où elle s'absorbe. Il semble qu'elle n'existe plus que par cette passion, qui a pour objet Dieu visible et sensible au dedans : elle jouit de la possession de Dieu. Elle lui parle dans l'oraison, qui est une sorte de commerce

intime avec lui, elle l'entend, elle le contemple; les paroles ne sont même pas nécessaires à ces communications : l'union de l'âme avec son Dieu est si parfaite, que les échanges s'y font sans aucun signe : c'est comme une effusion et une infusion du même au même.

Mais une différence capitale frappe d'abord Bossuet entre ceux qu'il appelle les *vrais* et les *faux* mystiques (74). Chez les vrais, cet état d'union parfaite et de possession divine est seulement accidentel, et ne dure que le temps de l'oraison. Chez les faux, il est constant : ces prétendus parfaits se disent en communication ininterrompue avec leur Dieu, et leur vie est un miracle intérieur perpétuel. Il s'ensuit de là que, chez les premiers, la nature humaine subsiste avec ses possibilités de défaillances, quoique atténuées par l'habitude d'une haute piété; tandis que, chez les autres, l'homme est devenu impeccable dès la vie présente. Les uns possèdent Dieu par moments; les autres sont entrés, dès ce monde, dans la béatitude du paradis. Les premiers ne se croient pas parfaits, les seconds le sont, ou croient l'être.

Les vrais mystiques ne se supposent donc pas dégagés des obligations générales de la vie des chrétiens, de la prière et de l'effort.

Les faux n'ont plus rien à demander, ni aucune lutte à soutenir contre eux-mêmes : ils ont tout. Leur unique fonction est de se laisser gouverner par le Dieu qui les remplit : le repos, la *quiétude* est le bienfait de leur état de perfection, et la marque distinctive de leur oraison : ils sont purement passifs.

Bossuet avait trouvé un principe de distinction facile à saisir entre le mysticisme qu'on était obligé de res-

pecter, et celui que les confesseurs et directeurs devaient interdire. L'observation des doctrines et des faits consignés dans les ouvrages des uns et des autres l'avait amené à cette distinction : elle lui paraissait inattaquable. C'est dans cet esprit qu'il avait conçu le projet des articles sur les états d'oraison.

Mais la question abstraite de doctrine n'était pas l'unique souci des examinateurs réunis à Issy. Ils n'étaient pas moins appliqués à sauver Fénelon de l'erreur et à le mettre à l'abri du soupçon. Sa docilité en paroles se déclarait sans limites; il paraissait s'être désintéressé du sort de madame Guyon; mais que pensait-il au fond du cœur? Ses écrits ou mémoires sur la matière ne paraissaient nullement rassurants aux trois commissaires. Pouvait-on le prendre au mot et, profitant de ses promesses, l'obliger de professer des lèvres une doctrine qu'on lui imposerait? Une telle conduite n'eût été digne ni de la gravité ni de la charité des éminents ecclésiastiques chargés de cette délicate affaire. L'abbé de Fénelon n'était pas leur justiciable; ils ne savaient, comme le fait remarquer Bossuet, « ses sentiments que par lui-même (75). » Il aurait pu aussi bien les leur cacher; et ils n'avaient aucune autorité sur lui, que celle qu'il voulait bien leur reconnaître. Était-il sage, d'autre part, de l'inviter à une conférence, où l'on aurait discuté avec lui ses sentiments?

« Nous avions d'abord pensé, dit Bossuet (76), à quelques conversations de vive voix après la lecture des écrits, mais nous craignîmes qu'en mettant la chose en dispute nous ne soulevassions plutôt que d'instruire un esprit que Dieu faisoit entrer dans une meilleure voie, qui étoit celle de la soumission absolue. »

Il est certain que Fénelon aurait argumenté sans fin

dans une conférence ; et qu'on ne se serait jamais trouvé plus avancé. Le parti auquel on s'arrêta était justifié par ses promesses, et même par ses instances : on décida pour lui. Mais on ne songea point à le sommer de souscrire, les yeux bandés, à ce qu'on lui proposait.

« Nous nous sentions obligés (c'est Bossuet qui parle) (77), pour donner des bornes à ses pensées, de l'astreindre par quelque signature : mais, en même temps, nous nous proposâmes, pour éviter de lui donner l'air d'un homme qui se rétracte, de le faire signer avec nous comme associé à notre délibération. »

Les événements se pressaient. Le 4 février 1695 (78), l'abbé de Fénelon fut nommé à l'archevêché de Cambrai. Ce n'était pas là ce qu'espéraient ses intimes amis, pour ne point parler de lui-même (79). On l'envoyait aux extrémités de la terre habitée, chez les Belges, *extremi hominum*, dit-il plaisamment ; à combien de lieues de Versailles ! Il dit « trente-cinq ».

Le siège n'était pourtant point à dédaigner, avec le titre de duc de Cambrai, une véritable souveraineté féodale, et un revenu de cent mille livres. Le nouveau prélat conservait en même temps les fonctions et le traitement de précepteur des enfants de France.

Il crut alors devoir donner un grand exemple de régularité : il résigna son abbaye de Saint-Valery (80). Ce trait de désintéressement parut admirable, et l'on sait combien il a été glorifié. Peut-être est-ce là un de ces actes de vertu que les contemporains seuls peuvent apprécier à leur juste valeur, par l'effet de la comparaison. Au moins voyons-nous qu'en dépit des règles de l'Eglise, Fénelon aurait été libre, comme tant d'autres, de cumuler les bénéfices ecclésiastiques, sans que le monde en fût scandalisé (81).

Il était donc archevêque *nommé* de Cambrai, mais non consacré, lorsque les trois commissaires achevèrent leur travail, rédigé en trente-quatre articles, sur les *états d'oraison*. C'est ce qu'on appelle communément les *Articles d'Issy*.

« Nous les présentâmes, raconte Bossuet (82), tout dressés au nouveau prélat, M. de Châlons et moi, dans mon appartement de Versailles... Nous lui dîmes sans disputer, avec une sincérité épiscopale, ce qu'il devoit faire des écrits qu'il nous avoit envoyés en si grand nombre (83) : il ne dit mot; et malgré la peine qu'il avoit montrée, il s'offrit à signer les Articles dans le moment par obéissance. Nous trouvâmes plus à propos de les remettre entre ses mains, afin qu'il pût les considérer durant quelques jours...

« Il nous apporta des restrictions à chaque article, qui en éludoient toute la force, et dont l'ambiguité les rendoit non seulement inutiles, mais encore dangereux : nous ne crûmes pas devoir nous y arrêter. M. de Cambrai céda, et les articles furent signés à Issy, chez M. Tronson, le 10 de mars 1695 (84). »

Ce récit, dont les affirmations précises ont été très exactement mesurées par Bossuet, donna lieu, dans la suite, à des contestations importantes de la part de l'archevêque de Cambrai. Sans nous étendre présentement sur le détail de la polémique; nous nous bornerons à mentionner ce fait : Fénelon a revendiqué pour lui-même, dans la rédaction des Articles d'Issy, une part que Bossuet lui dénie ici expressément. Il affirme (85) qu'on lui présenta d'abord XXX articles; qu'il déclara qu'il les signerait *par déférence, contre sa persuasion ;* mais que, « si on vouloit ajouter certaines « choses, il serait *prêt à signer de son sang.* » Il demanda, dit-il, « qu'on établît plus clairement l'amour désinté- « ressé, et qu'on n'autorisât point l'oraison passive sans « la définir. » Au bout de deux jours, on lui commu-

niqua, s'il faut l'en croire, l'addition de quatre articles, (le XIIe, le XIIIe, le XXXIIIe et le XXXIVe), qu'on mit avec les trente. « Dès ce moment, dit-il, je déclarai que « j'étois *prêt à signer de mon sang* (86). »

Nous donnons acte provisoirement à Fénelon de cette réclamation, bien que Bossuet lui ait infligé sur ce point un démenti formel, confirmé par celui de M. de Noailles. On verra plus tard les conséquences qu'il veut tirer de cette prétendue collaboration aux Articles d'Issy. Il suffit à présent de constater qu'il se déclara « prêt à les signer de son sang. » On ne lui en demandait pas tant, et son sang n'était pas nécessaire. Il écrivit simplement son nom au bas des articles, entre ceux des deux évêques et celui de M. Tronson.

L'union qu'on avait voulu affirmer publiquement paraissait donc établie. Le nouvel archevêque, en parfait accord apparent avec ses deux collègues de l'épiscopat, ne pouvait être accusé d'aucune doctrine suspecte; et rien n'avait transpiré de la singularité de ses opinions, ni de sa situation fâcheuse à l'égard des trois commissaires.

Par un mouvement que nous devons croire sincère, il pria l'évêque de Meaux de garder du moins quelques-uns de ses écrits « pour être en témoignage contre lui « s'il s'écartoit de nos sentiments, dit Bossuet (87). »

« J'étois bien éloigné, continue celui-ci, de cet esprit de défiance. Non, monsieur, je ne veux jamais d'autres précautions avec vous que votre foi : je rendis tous les papiers comme on me les avoit donnés, sans en réserver un seul, ni autre chose que mes extraits pour me souvenir des erreurs que j'aurois à réfuter sans nommer l'auteur. Pour les lettres qui étoient à moi, j'en ai, comme on a vu, gardé quelques-unes, plus pour ma consolation que dans la croyance que je pusse jamais en avoir besoin... »

Fénelon paraissait plein de joie de l'accord établi entre lui et ses éminents collègues (88). Il prit l'évêque de Meaux pour son consécrateur, avec MM. de Châlons et de Chartres pour assistants (89). C'était se mettre sous le patronage des prélats mêmes qui avaient examiné ses sentiments. Il n'oublia pas Madame de Maintenon, et accepta Saint-Cyr pour le lieu de la cérémonie. Ce choix donna lieu à une difficulté. L'évêque de Chartres, comme diocésain, prétendit qu'il lui appartenait d'être le consécrateur. Bossuet fit valoir son ancienneté comme évêque. M. de Chartres s'étant alors retiré, fut remplacé par l'évêque d'Amiens (90).

« Deux jours avant cette divine cérémonie, rapporte Bossuet (91), à genoux, et baisant la main qui le devoit sacrer, il (Fénelon) la prenoit à témoin qu'il n'auroit jamais d'autre doctrine que la mienne. J'étois dans le cœur, je l'oserai dire, plus à ses genoux que lui aux miens... M. de Châlons fut prié d'être l'un des assistants dans le sacre, et nous crûmes donner à l'Église un prélat toujours unanime avec ses consécrateurs. »

Fénelon éleva plus tard des contestations sur tous ces faits : nous y reviendrons en temps et lieu.

La cérémonie eut lieu à Saint-Cyr le 10 juillet 1695, en présence de Madame de Maintenon et des enfants de France (92). Ce fut une de ces solennités restreintes et mystérieuses, comme les représentations d'*Esther* et d'*Athalie*, que la maîtresse du lieu célébrait dans son petit sanctuaire pour elle-même, et pour un groupe très envié d'initiés.

Quant à l'union entre les deux grands prélats, si jamais elle a existé, elle n'existait déjà plus dans la pensée de celui qui avait souscrit tant de soumissions. Mais aussi, quand il les écrivit, il ne tenait pas encore l'archevêché

de Cambrai (93). Et quand il l'eut, il se trouva lié par sa signature, et obligé d'y faire honneur. Aussi méditait-il sa revanche.

NOTES

(1) « Je fis ce qu'on voulut ; et je mandai, que j'étois toujours prête à ren- « dre raison de ma foi, et que je ne demandois pas mieux que d'être redressée « si contre mon intention il m'étoit échappé quelque chose qui ne fût pas « conforme à la saine doctrine. » (*Vie*, III, 179.)

(2) Voir plus haut, p. 522.

(3) *Vie*, III, 181.

(4) *Ibid.*, 182.

(5) *Rel. s. le Quiét.*, IIIᵉ Sect., 1.

(6) Le premier naquit le 27 mai 1651, et le second, le 6 août de la même année.

(7) Voir la notice des éditeurs de Fénelon, (*Œuv. compl.*, t. X, p. 198, *d.*) — Voir encore M. Albert Le Roy, *La France et Rome, de 1700 à 1715*. Paris, lib. Didier, 1891. Cet ouvrage, fort intéressant par les documents authentiques qu'il renferme, ne nous paraît pas équitable pour M. de Noailles.

(8) Comme le talent de plume a été contesté à M. de Noailles, aussi bien que la fermeté du caractère, nous engageons le lecteur patient à examiner sa *Réponse aux quatre Lettres de M. de Cambrai*, (Œuvres c. de Fénelon. t, II, p. 520, *d.*) Nous recommandons fort la lecture de cet écrit, qui nous paraît un chef-d'œuvre de controverse. Il est vrai que les partisans de Fénelon affirment hardiment que cet ouvrage n'est pas de M. de Noailles : on nomme Racine ; mais il faudrait apporter des preuves.

On fera bien encore de lire la conclusion d'un écrit composé par ce prélat en collaboration avec Bossuet :

« Il ne nous reste plus que de recommander, comme Sa Sainteté fait dans les « brefs déjà cités, qu'on ne se serve plus de cette accusation vague et odieuse « du jansénisme pour décrier personne, à moins qu'il ne soit convaincu d'avoir « enseigné de vive voix ou par écrit quelqu'une des propositions condamnées. « Nous nous opposerons aussi fortement que nous le devons à tous ceux qui « auront la témérité d'en renouveler la doctrine, et de parler ou d'écrire di- « rectement contre les constitutions des papes ; mais nous ne souffrirons pas « aussi que des gens sans autorité, comme sans charité, s'ingèrent de juger la « foi de leurs frères, et donnent atteinte à leur réputation sur de légers soup- « çons, » etc., etc. (*Œuv. compl. de Bossuet*, éd. Lachat, t. V, p. 473.)

On nous objectera peut-être que ce passage de l'*Ordonnance et Instr. past.* de M. l'Arch. de Paris, du 20 août 1696, peut bien n'être pas de la main de M. de Noailles, mais de celle de Bossuet, qui a déclaré à plusieurs reprises à ses intimes, qu'il avait contribué à cette *Instruction sur la Grâce*. Mais nous

estimons que la conclusion paraît être de M. de Noailles en personne, jusqu'à preuve contraire. Du moins ce sont bien ses sentiments.

Sur la part prise par Bossuet à cet ouvrage, voir Le Dieu (éd. Guettée, *Mémoires*, p. 203, et *Journal*, t. I, p. 303-304 et *passim*.)

(9) De Bausset, *Hist. de Fénelon*, l. II, n. xiv. — Voir aussi *Réponse de M. de Paris aux 4 Lettres de M. de Cambrai*, (*Œuv. de Fenelon*, t. III, p. 520, *d.*)

(10) Lettre de M. Tronson à l'évêque de Chartres, 29 juin 1694, (*Œuv. c. de Fénelon*, t. IX, p. 23)

(11) Lettre du 27 avril 1653. (*Ibid.*, p. 20)

(12) Lettre du 27 juin 1694. (*Ibid.*, p, 23)

(13) Lettre du 4 juillet 1694. (*Ibid.*, p. 24)

(14) Lettre du 10 juillet 1694. (*Ibid.*, p. 28)

(15) Lettre du 23 juin 1694. (*Ibid.*, p. 22.

(16) Cet acte se trouve *in-extenso*, au t. II, p. 223, des *Œuv. compl. de Fenelon*.

(17) L. du 28 juillet 1694 (*Œuv. compl. de Bossuet*, t. XII, p. 50).

(18) Bossuet, *Rel. s. le Quiét.*, IIIe S., 1.

(19) Phelipeaux, *Relat.*, I, 125.

(20) Lettre de Fénelon à Bossuet, du 14 juillet 1694. (*Œuv. c. de Fénelon*, t. IX, p. 29.)

(21) Bossuet, *Rel. s. le Quiet*,, IIIe S., 1.

(22) *Ibid.*,

(23) Sa lettre, insérée tout au long par Phelipeaux dans sa *Relation* t. I, p. 117), a été imprimée dans les *Œuv. compl. de Bossuet* éd. Didot, t. XII, p. 26) avec la date de *juin 1694*. Les éditeurs des *Œuv. compl. de Fenelon*, t. IX, p 29, *g*, note 1 relèvent cette date évidemment fautive, et ajoutent que « le manuscrit de madame Guyon porte le 25 *juillet*. »

(24) Elle prétend que le curé de Versailles, après avoir dit beaucoup de bien d'elle, la diffame depuis quelque temps, parce qu'elle lui a enlevé deux grandes dames comme pénitentes, la comtesse de Guiche et la duchesse de Mortemart. Elle relève des contradictions, qu'elle a peut-être imaginées, dans les plaintes de ce pasteur.

« M. le curé de Versailles, qui dit avoir présentement l'oreille de Madame de Maintenon, et qui l'a en effet, se plaint de deux choses opposées : l'une, de ce que j'ai ôté ces dames de la direction de leur légitime pasteur, pour les mettre sous la conduite d'un père jésuite ; et l'autre, que je les dirigeois. Comment, si je les dirigeois, leur ai-je donné un directeur ? Et si je leur ai donné un directeur, je ne les dirigeois donc pas. »

(Le dilemme est joliment tourné, mais plus spécieux que solide. Elle poursuit :)

« Lorsque ces dames aimoient la vanité, qu'elles portoient des mouches, qu'elles mettoient du rouge, que quelques-unes d'elles ruinoient leurs familles par le jeu et la dépense des habits, l'on n'y trouvoit point à redire, et l'on les laissoit faire. Dès qu'elles ont eu quitté tout cela, l'on a crié comme si je les eusse perdues. Si je leur avois fait quitter la piété pour le luxe, l'on ne feroit pas tant de bruit. »

Nous ne reconnaissons pas, dans ces passages, le style de madame Guyon, mais bien celui de Fénelon.

(25) Que cette lettre ne soit pas sortie de l'inspiration spontanée de

madame Guyon, c'est ce que nous n'avançons que par conjecture et d'après la vraisemblance. Mais qu'elle ait pu transcrire et signer des pièces qu'on rédigeait pour elle, c'est ce dont on ne saurait douter. La ressemblance parfaite des pensées et des expressions, dans certaines de ses lettres, avec le style de Fénelon ne saurait échapper à un lecteur attentif. D'ailleurs, nous avons deux pièces qui lèvent toute incertitude, (*Œuv. compl. de Fénelon,* t. IX, p. 32-36.)

La première est un mémoire adressé par le duc de Chevreuse à madame Guyon *sur l'explication qu'elle doit donner de ses sentimens* à l'archevêque de Paris après la condamnation de ses livres, (3 nov. 1694.) Il est évident que ce seigneur, qui avait la confidence du lieu de sa retraite, et lui servait d'intermédiaire dans sa correspondance, a dû prendre ici l'avis de Fénelon, et que, s'il a écrit le mémoire de sa main, ce n'est pas lui qui l'a conçu. Or il dit: « Ne suivez rien de ce que j'ai écrit. Il est même important pour la chose « de ne le pas faire : car il faut qu'on y voie votre tour et votre style ; et « d'ailleurs vous devez suivre ce que Dieu vous donnera sur cela.» Cette phrase n'a-t-elle pas bien l'air d'avoir été écrite par Fénelon lui-même ? Mais passons.

La seconde pièce est la réponse de madame Guyon au duc de Chevreuse, (4 nov. 1694) : « J'ai écrit, comme vous le verrez, Monsieur, votre écrit jusqu'à « près de la moitié ; et comme je sens bien que j'achèverai de le copier mot « pour mot, ne m'étant rien donné sur cela, j'ai même au cœur que cela « ne fera qu'aigrir ; mais il n'importe. Avant de continuer, il faut que N. G. « voie s'il le trouve bien : car je n'y ajouterai sûrement rien du mien, ne « le pouvant.»

Qui est N. G.? Qui, sinon Fénelon ?

(26) *Œuv. compl. de Bossuet,* t. XII, p. 29.

(27) *Rel. s. le Quiét.*, sect. III, 1.

(28) Bossuet, *Rel. sur le Quiét., ibid.*

(29) *Rel. s. le Quiét.,* IIIe s., 3,

(30) *Ibid.*, 2

(31) Bossuet, *Relat. sur le Quiét.* IIIe s., 8.

(32) Phelipeaux, *Relat.* I, 125.

(33) *Vie de madame Guyon,* III, 180.

(34) Lettre de M. Tronson, du 25 oct. 1694, (*Œuv. c. de Fénelon*, t. IX, p. 31)

(35) Ils se répandirent, dit Philipeaux. (*Relation*, I, 126) en propos fort amers et méprisants sur le compte de M. de Harlai.)

(36) Voir une Lettre de M. Tronson à l'abbé de la Pérouse, 25 oct. 1694. (*Œuv. compl. de Fénelon*, t. IX, p. 31.)

(37) Voir la lettre à M. Tronson, du 6 nov. 1694. (*Œuv. compl.*, t. IX, p, 37) et pour M. de Noailles, Phelipeaux, *Relation,* I, p. 130 ; et la *Réponse de M. de Paris aux 4 Lettres de M. de Cambrai,* p. 521, *g.* (*Œuv. c. de Fenelon*, t. III.)

(38) Sect. IIIe, 4-7.

(39) Lettre à Bossuet, 16 déc. 1694, *Œuv. compl. de Bossuet.* (Éd. Lachat, t. XXVIII, p. 627.)

(40) *Relat. s. le Quiét.*, IIIe S., 13. Il faut dès maintenant prévenir toute équivoque sur ce point. Dans le cours de la querelle, Fénelon a reproché à Bossuet, en des termes d'ailleurs peu louables par leur ambiguïté, d'avoir « accepté son offre,» et d'avoir « trop parlé » sur le secret de sa confession. Nous traiterons plus loin

(au chap., sur la *Relation du Quiétisme*) la question avec détail : il suffit ici d'en dire un mot.

D'abord, l'expression de Fénelon, dans sa lettre du 16 décembre 1694, peut prêter à l'équivoque :

« Je vous dirai comme à un confesseur tout ce qui peut être compris « dans une confession générale de toute ma vie et de tout ce qui regarde « mon intérieur. »

Bossuet dit « qu'il n'a jamais accepté cette offre ; » et Fénelon répond : « Et moi je dis qu'il l'a acceptée. »

Dans la discussion qui s'éleva sur ce point, il fut bien établi, du moins, qu'il ne s'agissait pas d'une confession *sacramentelle*.

Voir *Hist. litt. de Fénelon*, (p. 45-46) ; Fénelon, *Œuv. compl.*, t. III, p. 18, *d.*) ; Bossuet, *Rem. s. la Rép. à la Rel.* art. I, C. 3, 9-22.

(**41**) Lettre du 16 déc. 1694.

(**42**) L. du 12 déc. 1694, (*Œuv. c. de Bossuet*, XII, p. 30, *g.*) — Il écrit aussi à M. Tronson : « Je décharge ma conscience en chargeant la vôtre. C'est à vous à me dire la vérité sans aucun adoucissement. » (6 nov. 1694.)

(**43**) L. du 16 déc. 1694, (*Ibid.*, p. 31, *d.*)

(**44**) Voir plus haut, p. 469 — Cf. Lettre de Fénelon à M. Tronson, 6 nov. 1694, (*Œuv. compl. de Fénelon*, t. IX, p. 37.)

(**45**) *Œuv. compl. de Fénelon*, t. VIII, p. 504, *g.*

(**46**) *Ibid.*, p. 505, *d.*

(**47**) Il est à propos de remarquer que, trois jours auparavant, madame Guyon avait reçu, sous la signature du duc de Chevreuse, le projet de mémoire pour l'archevêque de Paris, que nous croyons, sinon écrit entièrement, tout au moins inspiré par Fénelon lui-même (voir plus haut, p. 558, note 25). C'était un acte de soumission à la censure de l'archevêque, suivi d'une démonstration, tirée de ses livres, comme quoi ils renfermaient tout autre chose que les erreurs qu'on lui imputait. Ainsi, elle abandonne ses livres et les défend en même temps : c'est toujours le même esprit. On peut appliquer ici ces paroles de Bossuet sur les nouveaux mystiques :

« Que s'il leur arrive de dire le contraire (de ce qu'on leur reproche), c'est qu'il leur arrive aussi, comme à tous les hérétiques, de se contredire ; à cause que, d'un côté, ils se portent naturellement à suivre leurs principes, et que de l'autre ils n'osent pas toujours les pousser à bout... Ce qui fait aussi qu'on ne les condamne pas moins, encore qu'on trouve de temps en temps dans leurs écrits des vérités opposées aux dogmes pervers qu'ils établissent..., parce que, pour [déguiser] leurs mauvais desseins, ils soufflent le froid et le chaud... » (*Instr. sur les Etats d'oraison*, l. X, p. 110, *d.*)

(**48**) Lettre du 6 nov. 1694, (*Œuv. c. de Fénelon*, t. IX, p. 37. *g.*)

(**49**) 13 déc. 1694, (*Œuv. comp.*, t. IX, p. 49.)

(**50**) Voir plus haut, p. . — Madame de Maintenon écrivait à M. de Noailles, le 31 décembre 1694 : « Je me presse de tout finir et d'engager notre ami à « déclarer ce qu'il pense de la doctrine de cette femme... Ma raison de le « presser, est que je crois que l'affaire qui vous fut consultée la veille de votre « départ réussira au premier jour, et qu'il me semble que vous devriez avoir « décidé avant ce changement de condition. » (*Œuv. compl. de Fenelon*, t. IX, p. 51, *d*, note.) Les éditeurs ajoutent : « Ce changement de condition est sans doute l'élévation de Fénelon sur le siège de Cambrai, vacant par la mort de M. de Brias, décédé le 17 novembre précédent. »

(51) Bossuet, *Rel. s. le Quiét.*, IIIe S., 8.
(52) Le jour de Noël 1694. (Phelipeaux, *Relation*. I, p. 131).
(53) *Relation*, I, p. 136.
(54) « Toutes ces insinuations, dit Phelipeaux, étoient souvent répétées à « Madame de Maintenon par la Maisonfort, sa confidente, et je m'aperçus dès « lors de l'intrigue, tant par certains discours qui lui échappoient dans la con- « versation, que par ceux de ses amis. »
(55) *Relat. sur le Quiét.*, IIIe sect., 5.
(56) Voir *Œuv. compl. de Fenelon*, t. IX : notamment les n°s 42, 41, 48, 51, 52, 54, 56, 59, 63-64, 66-67.
(57) Lettre du P. La Combe à madame Guyon, 10 nov. 1694. (*Œuv. c. de Fénelon*, t. IX, p. 38.)
(58) Lettre à ses examinateurs, 1er décembre 1694. (*Œuv. c. de Fenelon*, t. IX, p. 41.)
(59) *Œuv. c. de Fénelon*, t. IX, p. 43.
(60) *Œuv. compl. de Fenelon*, t. IX, p. 49.
(61) Voir plus haut, p. 434.
(62) Voir le procès verbal de ses réponses dans cette séance. (*Œuv. c. de Fenelon*, t. IX, p. 46-48) ; et des lettres de madame Guyon sur ce propos (*Ibid.*, p. 45 et *alias*).
(63) Lettre à l'abbé de la Pérouse, 21 déc. 1694. (*Œuv. compl. de Fenelon*, t. IX, p. 50.)
(64) *Vie*, III, 206-207.
(65) *Ibid.*, p. 208. — Cf. Lettre de madame Guyon à Bossuet, 23 décembre et fin de décembre 1694. (*Œuv. c. de Bossuet*, t. XII, p. 31-32.)
(66) 7 janvier 1695. (*Œuv. c. de Fénelon*, t. IX, p. 51, *d*.)
(67) Lettre du 31 déc. 1694. (*Œuv. c. de Fénelon*, t. IX, p. 51, note.)
(68) Bossuet, *Relat. s. le Quiét.*, IIIe sect., 18.
(69) Lettre au duc de Chevreuse. (*Œuv. compl. de Fénelon*, t. IX, p. 51.)
(70) Lettre à Bossuet. (*Œuv. c. de Bossuet*, t. XII, p. 32.)
(71) Bossuet, *Relat. sur le Quiét.*, Sect. II, n. 2.)
(72) *Vie*, III, 209.
(73) *Relation*, I, p. 134.
(74) Rien ne prouve mieux la difficulté de la distinction entre les bons et les mauvais mystiques, que les lettres de piété et de direction de Bossuet, où l'on peut relever, avant la controverse du quiétisme, mainte expression voisine, à s'y méprendre, de la doctrine qu'il a poursuivie plus tard. Notons, en particulier, ce passage d'une lettre à madame d'Albert, écrite au moment même où il croyait avoir terminé, à Meaux, l'affaire de madame Guyon (3 juillet 1695) :

« Je n'ai garde d'être contraire à l'oraison de quiétude, que j'ai si expressément approuvée, pourvu qu'on ne l'outre pas, comme on fait si souvent les bonnes choses. »

(Ed. Lachat, t. XXVIII, p. 249.)

(75) *Relat. s. le Quiét.*, IIIe sect., 8.
(76) *Ibid.*, 8.
(77) *Relat. s. le Quiét.*, IIIe sect., 11.
(78) Voir sa lettre du même jour à sa belle-sœur, madame de Laval (t. VII, p. 409, *d*).

« Je demeure précepteur des princes, à condition de partager ma résidence

« entre mon diocèse, qui n'est qu'à trente-cinq lieues d'ici, et ma fonction « pour les études. Jugez combien je suis comblé de telles grâces. »

(79) Cambrai fut un coup de foudre pour tout ce petit troupeau. Ils voyoient « l'archevêque de Paris menacer ruine : c'étoit Paris qu'ils vouloient tous, et « non Cambrai, qu'ils considérèrent avec mépris comme un diocèse de cam- « pagne, dont la résidence, qui ne se pourroit éviter de temps en temps, les « priveroit de leur pasteur. Paris l'auroit mis à la tête du clergé, et dans une « place de confiance immédiate et durable qui auroit fait compter tout le « monde avec lui, et qui l'eût porté dans une situation à tout oser avec succès « pour madame Guyon et sa doctrine... Leur douleur fut donc profonde de ce « que le reste du monde prit pour une fortune éclatante, et la comtesse de « Guiche en fut outrée jusqu'à n'en pouvoir cacher ses larmes. »

(SAINT-SIMON, t. I, p. 178, éd. Chéruel.)

Lorsque la mort subite de M. de Harlay rendit vacant le siège de Paris (6 août suivant, moins d'un mois après le sacre de l'archevêque de Cambrai, les amis de Fénelon espérèrent encore que de Cambrai il passerait à Paris : ils en répandirent du moins le bruit.

« L'on ne parle point encore du successeur (écrit, le 12 août, madame de Coulanges à madame de Sévigné) ; mais bien des gens croient que ce sera « M. de Cambrai, et ce sera certainement un bon choix ; d'autres disent M. le « cardinal de Janson. Nous saurons lundi ce grand événement. »

Ce fut, comme on sait, l'évêque de Châlons, M. de Noailles, qui devint archevêque de Paris.

(80) Cette abbaye valait, d'après son estimation, 14.000 francs de revenu net. (T. VII, p. 409, g.)

(81) « M. l'abbé de Fénelon a paru surpris du présent que le Roi lui a fait ; « en le remerciant, il lui a représenté qu'il ne pouvait regarder comme une « récompense, une grâce qui l'éloignoit de M. le duc de Bourgogne : le Roi « lui a dit qu'il ne prétendoit pas qu'il fût obligé à une résidence entière ; et « en même temps ce digne archevêque a fait voir au Roi que, par le concile de « Trente, il n'étoit permis aux prélats que trois mois d'absence de leurs « diocèses, encore pour les affaires qui les pouvoient regarder ; le Roi lui a « représenté l'importance de l'éducation des princes, et a consenti qu'il « demeurât neuf mois à Cambrai, et trois à la Cour ; il a rendu son unique « abbaye. Monsieur de Reims a dit que M. de Fénelon, pensant comme il « faisoit, prenoit le bon parti ; et que lui, pensant comme il fait, il fait bien « aussi de garder les siennes. » (Lettre de madame de Coulanges à madame de Sévigné, 12 février 1695.)

(82) *Relat. s. le Quiet.*, IIIe sect., 12.

(83) « Ce qu'il en devoit faire », de l'avis des deux prélats, était de les brûler. Fénelon se garda bien de suivre cet avis. Une partie au moins lui servit, soit à composer les *Maximes des Saints*, soit à soutenir la polémique qui s'ensuivit. On trouve, dans les *Œuvres complètes de Fénelon* (t. II, p. 223-226), deux pièces qui ont dû faire partie de cet ensemble d'écrits. Enfin, dans une lettre à Bossuet (9 février 1697, t. IX, p. 125), où il justifie son livre des *Maximes* au lendemain de la publication, il écrit en propres termes, comme par une sorte de bravade :

« Je garde encore mes originaux, que vous me rendîtes, et j'offre de démon- « trer, papier sur table, en présence de M. l'archevêque de Paris et de « M. Tronson, que c'est précisément le même principe simple, les mêmes

« conséquences immédiates, le même système indivisible, répétés en cent « endroits. Toute personne qui lit maintenant mon livre, et qui lira mes « autres écrits sans prévention, verra une entière conformité qui saute aux « yeux. »

On voit très clairement que Fénelon se vante, en 1697, de reproduire, dans son livre des *Maximes des Saints*, les opinions dont on lui avait conseillé de brûler les témoignages avant la signature des articles d'Issy. Est-ce qu'il s'imagine qu'on ne les avait pas désapprouvées dans ce temps-là ; qu'elles étaient conformes au sens des XXXIV Propositions; et que c'était ce sens qu'il avait souscrit avec les trois commissaires ?

(84) Ces articles se trouvent dans les *Œuvres complètes de Fénelon*, t. II, p. 226 ; et dans les *Œuvres complètes de Bossuet*, t. VIII, p. 4.

(85) *Réponse à la Relat. s. le Quiet.*, ch. III. (*Œuv. compl. de Fénelon*, t. III, p. 26.)

(86) Voir encore là-dessus, t. II, p. 225, *g*.

« J'insiste donc pour demander des définitions précises : le moins qu'on « puisse me donner dans ma soumission sans réserve, c'est d'expliquer nette- « ment les vérités dont on convient avec moi. Si on me le refuse, j'adorerai « Dieu, je me tairai, et je n'en obéirai pas moins aux hommes. »

Ces paroles se trouvent dans un *Mémoire adressé à M. l'Evêque de Châlons pendant les conférences d'Issy.*

Il nous semble voir, dans la dernière phrase surtout, un abîme. Quelle est la pensée de Fénelon, quand il écrit de pareilles énigmes? Le ton est celui d'un homme opprimé, désespéré de ne pouvoir obtenir la lumière qu'il réclame. On lui refuse la clarté, et pourtant il se soumettra. Il obéira *aux hommes*. Pourquoi leur obéir, si sa conscience proteste? Parce qu'il l'a promis? Devait-il prendre de pareils engagements? Et s'il a vu Dieu lui-même dans la personne de Bossuet, pourquoi ne l'y voit-il plus? Pourquoi fait-il maintenant une distinction entre Dieu et les hommes? C'est qu'on n'a pas prononcé conformément à ses vues. Mais que lui importe, s'il est vrai qu'il ne tient pas à ses sentiments, que ses opinions *ne sont pas les siennes*, comme il l'a écrit ? C'est le moment de s'exécuter de bonne grâce. Point du tout : il proteste ; il adorera Dieu, et il se taira. Est-ce à dire qu'il pensera que Dieu l'abandonne, comme Job? Ou n'est-ce pas plutôt qu'il est persuadé que la vérité est avec lui; et qu'il se promet de retirer, quand le moment lui conviendra, cette obéissance forcée et accompagnée d'une réserve si capitale? Il ne promet donc qu'une soumission illusoire.

« La sincérité et la charité, écrit Bossuet parlant des quiétistes en général, « m'obligent à dire que ces gens savent jouer divers personnages. Ils sont si « enfants, si on les en croit, et d'une telle innocence, que souvent ils signeront « ce que vous voudrez, sans songer s'il est contraire à leurs sentiments : car « ils savent s'en dépouiller à leur volonté : en sorte que ce sont les leurs « sans être les leurs, parce qu'ils n'y sont, disent-ils, jamais attachés : leur « obéissance est si aveugle, qu'ils signent même sans le croire, ce qui leur est « présenté par leurs supérieurs : rien cependant n'entre dans leur cœur, à ce « qu'ils avouent eux-mêmes ; et à la première occasion vous les retrouverez « tels qu'ils étoient. »

(*Instr. s. les États d'oraison*, l. X, p. 129, *g*.)

(87) *Relat. s. le Quiet.*, IIIe sect., 15.

(88) Fénelon, lettre à Bossuet du 27 mars 1695 (t. IX, p. 59) :

... « Ma docilité et ma reconnaissance à votre égard s'étendront toujours à « d'autres choses plus importantes ..

« Je m'imagine qu'après les fêtes, s'il vient de beaux jours, vous irez revoir « Germigny paré de toutes les grâces du printemps. Dites-lui, je vous sup- « plie, que je ne saurois l'oublier, et que j'espère me retrouver dans ses « bocages avant que d'aller chez nos Belges, qui sont *extremi hominum*.

Cette lettre n'indique en aucune façon un refroidissement ni des réserves à l'égard du grand évêque.

(89) Bossuet, *Relat. s. le Quiet.*, Sect. III, 14.

Il a nié tout cela, comme on le verra plus tard. — Lire, en attendant, Phelipeaux, *Relat. s. le Quiet.*, t. I, p. 146.

(90) Phelipeaux, *Relation*, t. I, p. 146.

(91) *Relat. sur le Quiet.*, IIIe Sect., 14.

(92) « Saint-Cyr, ce lieu si précieux et si peu accessible, fut le lieu des- « tiné à son sacre, et M. de Meaux, le dictateur alors de l'épiscopat et de la « doctrine, fut celui qui le sacra. Les enfants de France en furent spectateurs. « Madame de Maintenon y assista avec sa petite et étroite cour intérieure, « personne d'invité, et portes fermées à l'empressement de faire sa cour. »

(Saint-Simon, I, p. 179.)

(93) « A quoi servent les raisonnements quand les faits parlent, demande « Bossuet poussé à bout par une longue polémique? Ces faits montrent une « règle et une raison plus simple et plus naturelle pour juger des changemens « de conduite; c'est en un mot d'être archevêque ou ne l'être pas; d'avoir des « mesures à garder avant que de l'être, et de n'en garder plus quand [la chose] « est consommée. » (*Rel. s. le Quiet.*, Sect. V, 22.)

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER. — **La jeunesse de Fénelon**

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III

LIVRE II. — **Fénelon missionnaire.**

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III

LIVRE III. — **Fénelon précepteur du duc de Bourgogne.**

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV. — *Les aventures de Télémaque.*

CHAPITRE V

LIVRE IV. — **L'affaire du Quiétisme.**

CHAPITRE PREMIER. — FÉNELON ET MADAME GUYON.

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV. — *Les conférences d'Issy. — Aventures de madame Guyon. — Fénelon nommé à l'archevêché de Cambrai.*

FIN DU TOME PREMIER

TYPOGRAPHIE

EDMOND MONNOYER



LE MANS (SARTHE)

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Lessing et *le Goût français en Allemagne*, 1 vol. in-8°. Paris, librairie Aug. Durand.

La *Dramaturgie de Lessing*, traduction française, sous le nom d'Ed. de Suckau, 1 vol. Paris, in-8°.

Lucrèce, *de la Nature*, texte latin, avec traduction française et notes. Paris.

Extraits de Plaute } Texte latin, avec traduction française.
Extraits de Lucrèce }

Grammaire de la langue française, cours gradué en trois volumes avec Exercices.

Questions sur la réforme de l'orthographe, 1 br. 1893. (Eug. Belin.)

Du Pessimisme dans la poésie, Paris, 1854, in-8°.

Le Mans -- Typographie Ed. Monnoyer.

